

A V I S   D E   M O T I O N

Conseiller Cohen - flotte marchande canadienne de haute mer	-108-
Conseiller Sauvageau - Commission du Service Civil	-147-
Conseiller Hanley - Jeux Olympiques de Montreal en 1965 au parc LeBer	-181-
Conseiller Hanley - amendements à la Loi Nationale sur L'Habitation (petit salariés)	-181-
Conseiller Hanley - piste de course dans le parc LeBer	-181-
Conseiller Lynch-Staunton - amendements à la Charte de la Ville (droit de vote élec. mun.	-196 -
Conseiller Hanley - Remplacer le bain O'Connell par une piscine extérieure	-216-
Conseiller Hanley - Pension annuelle pour les conseillers à leur retraite.	-249-
Conseiller Lynch-Staunton - Toute machine doit être munie d'un silencieux	-300-
Conseiller Cohen - Ségregation raciale dans les restaurants et Hôtels	-347-
Conseiller Parker - Hauteur des bâtiments dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce	-400-
Conseiller Hanley - Modifier la Loi Nationale sur l'Habitation.	-400-



- arts Conseil de la région métropolitaine de mtl, <sup>rapports du secrétaire, du trésorier et du vérificateur au 30-4-64</sup> - 10
- Annexion de la Cité de St-Michel, règlement, n° 2964 - 10-11
- Annexion de la Ville de Roxboro, règlement, n° 2965 - 11
- Annexion de la Cité de la Pointe-aux-Trembles, règlement n° 2966 - 11-12
- Auxiliaires du Clergé Catholique, rue Fort-Lorette entre Blvd. Saint-Jérôme et des Prairies, projet de règlement, <sup>1ère étude zonage</sup> n° 2973 - 13
- Ahuntsic et Villieray quartiers, 2e étude zonage, règlement n° 2999, mod. le 1920 - 43
- Auxiliaires du Clergé Catholique, <sup>rue Fort-Lorette entre Blvd. Saint-Jérôme et Rivière des Prairies, 2e étude zonage</sup>, règlement n° 3019 - 58
- arts, Régie de la Place, nomination des membres - 79-80
- arts, Place des, loi - certains pouvoirs pour le C. E. - 80 -
- Aqueduc, <sup>usine centrale de pompage et de filtration, rénovation du réseau de distribution, géo extérieur, Noël Komor de Ltee, \$105,000 - contrat</sup> - 85
- Ahuntsic et Villieray quartiers, projet de règlement, zonage, 1ère étude, mod. le 1920 - 96
- Association Canadienne <sup>pour la santé mentale, 264-266 square St-Louis, projet de règlement zonage, 1ère étude</sup> - 101
- Aird, Mlle Marie-Angé, 11, 180 Tanguay, projet de règlement, zonage, 1ère étude - 102
- Annexion de la Cité de la Pointe-aux-Trembles, demande à la <sup>Commission municipale de Québec</sup> d'appliquer l'article 23 - 106
- Archambault, Guy, nommé huissier-audienier par le juge en chef de la Cour municipale - 107
- Atwater tunnel, entrée nord-ouest, grillage - \$33,000 - 119
- Atlas Construction Co. contrat pour réparation du réservoir Bellingham (contrat A-11) <sup>\$2,700,000</sup> - 119
- Ameublement et équipement, premiers pour restaurant - <sup>120 - type "P" à l'île Ste-Hélène</sup> - 120
- Albani; <sup>élargissement pour mélange, vers l'ouest; abords; servitude sans clause de rétrocession; entée chemin C-D et Patineau, fermeture, \$498,917.84, mod. rés. Conseil 19-11-63</sup> - 120
- Administratif centre de la ville, angle nord-ouest de Berri et Champ-de-Mars, \$75,180 - exp. - 121
- Administratif centre, de la ville, nord du Champ-de-Mars, ouest de Berri, \$23,080 - exp. - 122
- Autos-taxis, règlement n° 3033, mod. le 2745 - 125
- Arthur-Buis place, nord d'Ontario, ouest de Sabatier - fermier partiel, règlement, n° 3035 - 126
- Amherst, rue nommée changé pour Ch-Colomb, abroger rés. Conseil 30-1-64 - 129
- Association de Bienfaisance et de Retraites de la Police de Mtl - mod. régl. - 131
- Ariens, Mlle José, 7055 Papineau, 1ère étude zonage, projet de règlement - 134
- Ahuntsic et Villieray quartiers, mod. le 1920, 2e étude zonage, règlement n° 3042 - 139
- Association Canadienne <sup>pour la santé mentale, 264-266 square St-Louis, 2e étude zonage</sup>, règlement n° 3054 - 143
- Aird, Mlle Marie-Angé, 11, 180 Tanguay, 2e étude zonage, règlement n° 3056 - 143-144
- affichage, construction et modification <sup>des bâtiments dans l'arrondissement historique de la Ville de Montréal, règlement n° 3068</sup> - 153
- Aylmer côté ouest, <sup>occupation temporaire du domaine public, abroger rés. Conseil 12-9-63</sup>, projet d'acte avec Henry Morgan Properties Ltd. - 167
- arts Place des, loi, autoriser le Comité exécutif à <sup>exercer certains pouvoirs; abroger rés. Conseil 27-9-64</sup> - 171
- Ahuntsic et Villieray quartiers, projet de règlement, 1ère étude zonage - 173
- Alfred-Laliberté <sup>Victor-Pagé, Charles-Bill et Ponthuscourt (Blanca Schuel) Protestant Board of School Commissioners of the city of mtl - projet de règlement, 1ère étude zonage</sup> - 174
- Ariens, Mlle José, 7055 Papineau, 2e étude zonage, règlement n° 3083 - 177
- avocat en chef de la ville, M. Armand Pagés, a.v. <sup>en remplacement de M. J. J. Parent</sup> - 187
- Animaux familiers projet de règlement retourné au Comité Exécutif <sup>Archives de la Ville de Montréal</sup> - 192



- Arthur - Seines, 8205-07-15-17, M. Fernand Bissonnette 1<sup>er</sup> étude zonage - 194 -
- Abundant quartier Ref. No 3092, 2<sup>e</sup> étude zonage mod. Règlement 1920 - 195 -
- Alfred Saliberte of the City of Mtl (Honor School) règlement 3094 2<sup>e</sup> étude zonage - 196 -
- Amplification système, installation sous la salle du Conseil - 222 -
- Archevêque catholique, conseil de Montréal, Projet d'acte de vente et remplacement - 225 -
- Alma, Ouest, sud de St-Zotique, Terrain appartenant à la ville verser dans le - 226 -
- Avenue Emile Jermoloff, Ferme une partie, projet de règlements entre - 227 -
- Abundant quartier, projet de règlement 1<sup>er</sup> étude zonage Mod. Règlement No 1920 - 230 -
- Auntie Betty's Kindergarten and Hut, Sandrine 4425 St-Hubert, Ref. 3114, 2<sup>e</sup> étude zonage - 235 -
- Arthur - Seines 8205-07 et 8215-17, M. Fernand Bissonnette, projet de regl. 2<sup>e</sup> étude zonage - 236 -
- Atwater avenue, entrement / Blo. de la Verdoye, approches du Prot-Champplain, conduites - 281 -
- Acadie Boulevard et Comogre / Carrefour, crédit de \$119,900.00 - 282-5 -
- Aqueduc canal du côté sud / Fourniture et exécution d'une clôture à mailles - 283 -
- Alma, rue, partie le milieu entre l'avenue de St-Jacques, sud de St-Zotique Cr sup. le \$4,769.62. - 285 -
- Association de Bienfaisance et de retraite de la Police de Montréal / Règlement - 289 -
- Abundant quartier, projet de regl. 1<sup>er</sup> étude zonage mod. le no. 1920. - 290 -
- Abundant quartier, Ref. no 3133 mod le no 1920, 1<sup>er</sup> étude zonage - 295-6 -
- Alphonse - Desjardins Ecole (CSCM.) Ref. no 3132, 2<sup>e</sup> étude zonage - 298 -
- Autoroute des Laurentides, au nord de St-Labre Expr. \$14,265.90 - 307 -
- Atwater tunnel / réparation en totalité au en partie, sous le canal Jacques - 319 -
- Abundant quartier, Refl, 1<sup>er</sup> étude zonage mod. le no 1920 - 320 -
- Anvers avenue, au nord jusqu'à M. Franco Rigau, construite bungalows coté ouest avec d'autres - 338 -
- Abundant et Villars quartiers Ref. no 3143 mod le no. 1920, 2<sup>e</sup> étude zonage. - 339 -
- Abundant et Villars quartiers, Refl. No 3149, mod. le no. 1920, 2<sup>e</sup> étude, zonage - 341 -
- Bellin James V. nomination maire suppléant pour l'étranger commençant le 21 septembre 1965 - 354 -
- Berri rue élargie, abords ouest entre St-Catherine et Viger Expr. \$48,703.19 - 336 -
- Atlas Construction Co. Ltd, accord de contrat pour galerie de filtres No 7. Crédit \$2,722,075. - 371 -
- Achat de matériel, machines et outillage pour exécution travaux municipaux permanents - 373 -
- Alfred Saliberte fins de l'avenue, entre de Louisbourg et Alphonse Lacoste - Expr \$916.00 - 374-75 -
- Alfred Saliberte fins de l'avenue, entre Victor-Doré et Charles-Hill Expr. \$916.00 - 375 -
- Alfred Saliberte fins de l'avenue, Joseph-Couvent et James Monice Expr. \$896.00 - 375 -
- Abundant et Villars quartiers, projet de règlement, 1<sup>er</sup> étude, zonage - 395 -
- Association de Bienfaisance et de retraite de la police de Montréal, mod. rés. 31-juin 1965 - 398 -
- Aluminium du Canada Limited / Projet de convention avec la Ville relatif à la construction - 399 -
- Atwater marché, installation de parcomètres - 409 -



- Botanique jardins, réparations à 2 pavillons, \$23,730. - 13 -
- Bassin de drainage, district de Rivière-des-Prairies, \$100,000. - 14 -
- Berri élargie entre Ste-Catherine et Viger, abords ouest, \$24,516.29 - expr - 16 -
- Basile-Panthier ouest, nord du Blvd Beauin, abords rue projetée, \$22,360.92 - expr - 16 -
- Basile-Panthier ouest, nord du Blvd Beauin, fins de rue, \$17,677.39 - expr - 16 -
- Berri côté est, <sup>sud de Jarry, côté sud de Jarry entre Berri et Lajeunesse, côté ouest de Lajeunesse, sud de Jarry,</sup> \$11,974.50 - métré - expr - 17 -
- Bail projet d'acte - <sup>correction entre la Ville et Cie Canadienne de l'Expansions Universelle de 1967</sup> etc - 17 -
- Bonaventure station de métro <sup>et prolongement de ligne, n° 2 du métro sous la gare Windover, ouest de Windover, projet de contrat d'intention entre la Ville et C.P.R. etc.</sup> - 17-18 -
- Beth-Hillel Congregation - 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement, n° 2978 - 28-29 -
- Boileau, C.-A., directeur des travaux publics en remplacement de M. Lucien L'Allier - 43 -
- Bloomfield n° 7950, Mme Elisabeth Kopatsch, "Tante Elly's Kindergarten" 1<sup>re</sup> étude zonage, projet de règlement - 44-46 -
- Bellechasse angle sud-est de Cartier <sup>école Madeleine-de-Verchères, Commission des Écoles Catholiques de Mtl,</sup> 1<sup>re</sup> étude zonage, projet de règlement - 44-47 -
- Beaurivage est, <sup>entre La Fontaine et Notre-Dame, Fabrique de La Paroisse St-François-d'Assise,</sup> lots n° 395-425 cad. par. L.-P. - 44-47-48 -
- Bloomfield n° 7950, Mme Elisabeth Kopatsch, règlement n° 3002, 2<sup>e</sup> étude zonage - 52-53 -
- Bellechasse angle sud-est de Cartier <sup>école Madeleine-de-Verchères, C.-E.-C.-M.</sup> 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement n° 3022 - 59 -
- Beaurivage est, <sup>entre La Fontaine et Notre-Dame, Fabrique Paroisse St-François-d'Assise,</sup> lots n° 395-425 cad. par. L.-P. 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement n° 3024 - 60 -
- Beaubien nord entre de St-Vallier et Chateaubriand, partie ruelle nord-sud, métré, expr - 81 -
- Bossuet, Sherbrooke, Cadillac et Chauncey, fins de ruelles, expr - \$ 8,770 - 81 -
- Bilandeau entre Boyce et Ste-Claire, construction de passage permanent, \$18,200 (ret. au C.E.) - 82-83 -
- Berri ouest, sud de Mt-Royal, fins de ruelles - \$ 363.75 - expr - 86 -
- Berri angle sud-ouest du Blvd Crémazie, métré - \$ 28,193.59 - expr - 86 -
- Berri côté est <sup>sud de Jarry, côté sud de Jarry entre Berri et Lajeunesse, côté ouest de Lajeunesse,</sup> sud de Jarry - métré - \$ 4,264.35 - expr - 87 -
- Bleury angle nord-ouest d'Ontario - métré - \$ 371,574.19 - expr - 88 -
- Beaubien nord, est du Blvd St-Laurent, fins de rue - \$ 3,520.14 - expr - 88 -
- Balmoral (côté est) élargissement entre Ste-Catherine et Ontario - \$ 4,773 - expr - 88 -
- Brasserie Dow du Québec Ltée, projet de convention <sup>entre la Ville pour construction d'un planétarium dans les limites des squares Chabillez</sup> - 94-95-108 -
- Buck, Mme Phyllis, 8634 Birnam, projet de règlement, zonage, 1<sup>re</sup> étude - 96-97 -
- Berri n° 8847-49, Révérend W.J. Learoyd, projet de règlement, zonage, 1<sup>re</sup> étude - 97 -
- Bellechasse côté sud <sup>entre 40<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> av., Fabrique Notre-Dame du Fayon,</sup> 1<sup>re</sup> étude, zonage, - 101 -
- Belgrave n° 2262, Mme Vincent O'Connor, projet de règlement, zonage, 1<sup>re</sup> étude - 102 -
- Bois-de-Boulogne <sup>prolongement, sud du Blvd Henri-Bourassa, religieuses Ste-Croix - école normale Ignace-Bourget,</sup> projet de règlement, zonage, 1<sup>re</sup> étude - 102 -
- Bossuet angle nord-ouest de Turenne, paroisse Marie-Reine-des-Cœurs, projet de règlement, zonage, 1<sup>re</sup> étude - 103 -
- Beaver Construction Co. contrat pour <sup>construction de l'embranchement La Combe de l'Église</sup> industriel C.-D.-N., \$ 870,000 - 118 -
- Bassin de drainage étude, de Courcelle, fleuve St-Laurent, limite est de la ville etc, \$100,000 - 118-119 -
- Bellingham réservoir, réparation (contrat A-11) contrat à Atlas Construction Co Ltée, \$2,700,000 - 119 -
- Belgrand ouest, sud de Sherbrooke, <sup>par coupé, angle sud-est ruelles 170-392A et 170-355A,</sup> \$ 735 - expr - 121 -
- Bevi angle nord-ouest du Champ-de-Mara, centre administratif de la Ville, \$75,180 - expr - 121 -



B

- Berri ouest, nord du Champ-de-Mars, centre administratif de la Ville, \$22,080. - expr. -122-
- Bassuet ouest, sud de Toulon → Rue no 26-157 prolongement vers l'ouest jusqu'à Louis-Veuillot, \$7,890.88 expr. -122-
- Bleury angle sud-ouest d'Ontario, expr. - metre \$55,050.13 -122-
- Blackstone → Building Corp. et m. Jean-M. C. Palland et la Ville annulent adjudication de terrains 16-10-63 - projet d'acte -126-
- Beaurivage no 1409, L'Accueil Le Relais Inc., 1<sup>re</sup> étude zonage, projet de règlement. -132-
- Bloomfield no 8506 → Mme Helen Christophoules (Metropolitan Day Nursery and Kindergarten) 1<sup>re</sup> étude zonage, projet de règlement. -133-
- Bedford → angle nord-est de Wilderton, m. Bernard Mednick, 1<sup>re</sup> étude zonage, projet de règlement. -134-135-
- Buck, Mme Phyllis, 8637 Birnam, 2<sup>e</sup> étude zonage, projet de règlement. (retourne au c-e) -139-
- Berri no 8847-49, Révérend W. J. Leary, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3044. -139-
- Bellechasse côté sud → entre 40<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> avenues, Fabrique Notre-Dame-du-Fort - 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement no 3053. -142-
- Belgravia no 2262, Mme Vincent O'Connor, 2<sup>e</sup> étude zonage, projet de règlement. -143-
- Bais-de-Bedlogne → prolongement, sud du Blvd Henri-Bourassa, école normale Signac-Bourget, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3057. -144-
- Bassinet → angle nord-ouest de l'avenue, paroisse Marie-Reine-des-Coeurs 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3063. -146-
- Bonscours marché rénovation, \$932,155. -152-
- Bayle ouest → nord de Beauplan, ferme partie lot no 5-530-A cad. villageois. côté St-Louis, règlement no 3067. -153-
- Batiments → construction et modification, affichage dans l'arrondissement historique de la Ville de Montréal, règlement no 3068. -153-
- Bonscours no 440 → M. E. D. McLean, reconstruction, règlement no 3069. -153-
- Bridge → côté sud, ligne ouest de quelle ouest de Forfar, côté sud-ouest de Rivaride élargie et ligne arrière des lots côté de Britannia, \$73,567.59 expr. -154-
- Benoit, M. Maurice, → nommé membre du Bureau de révision des estimations, en remplacement de M. Paul Beaudry, \$12,000. -156-
- Beaver Hall côté ouest, sud de La Paquetière, métro, expr. - servitude, \$697. -165-
- Beauharnois, Waverly, Blvd Orléans et de Reims, ruelles, expr. \$1,324. -165-
- Boyer, Hochelaga, Langelier et Parkville, ruelle, \$5,455. - expr. -165-
- Basile-Patenarde place sud, rue, \$7,127. - expr. -165-
- Beaubien nord entre 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> Aves. → angle nord-ouest des ruelles -166-
- Bridge → côté sud, ligne arrière côté est de Britannia - ligne ouest de quelle ouest de Forfar, côté sud-ouest de Rivaride élargie, \$73,344.90 réaménagement urbain. -167-
- Brassier → de Notre-Dame à Ste-Clothilde, reconstruction d'un logis, \$20,200. -168-
- Beaubien → ruelles nord, angle nord-est, entre 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> avenues, ruelle, verser dans domaine public. -168-
- Bruit, règlement no 3072 mod. le 14/8. -172-
- Beaurivage no 1409, L'Accueil Le Relais Inc., 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3079. -175-176-
- Bloomfield no 8506 → Mme Helen Christophoules (Metropolitan Day Nursery and Kindergarten) 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3082. -176-177-
- Bedford → chemin angle nord-est de Wilderton, 2<sup>e</sup> étude zonage, projet de règlement, m. Bernard Mednick, rejeté. -178-
- Boyer, Parkville, Marseille et Langelier, ruelles, \$2,460. - expr. -189-
- Bridge → côté sud; ligne ouest de quelle ouest de Forfar. côté sud-ouest de Rivaride élargie et ligne arrière côté est de Britannia, réaménagement urbain, \$13,837.60. des Batiments -190-
- Batiments Règlement no 3087 modifiant règlement 1900 concernant construction. -192-
- Fessumelle Fernand 8205-07-15-17 Arthur-Buis 1<sup>re</sup> étude zonage Maire de Conscience -194-
- Budget. Pierre Leclercq - gouverneur en conseil provincia pour 1965 le délai pour le dépôt de certains documents relatifs au budget -201-
- Beaver Construction Company. Mod. Res. 26-11-1964 contest Const. en Archives de la Ville de Montréal



- Berri, Lancheater angle sud-est, Projet d'acte Ville acquiert de la Province de Québec une partie du lot 408 - 203-
- Bâtiments Règlement 60 3077 modif. 6e regl. NO. 1100 concernant Construction des bâtiments - 205-
- Bureau, Projet de règlement modifiant regl. no 2194 concernant l'acte - 207-
- Belgrave, Chemin Upper Soderme ougland et aménagement d'un pont sur le ruisseau - \$1493.74 - 223-
- Bridge, Côté sud, ligne ouest de rue de l'ouest de Forfar, côté ouest de Riverside - 204-
- Bridge, Côté est de Britannia, réam. urbain Crédit suppl. \$330,864.16 - 204-
- Bridge, Côté est de Britannia, réam. urbain Crédit suppl. \$125,945.00 - 204-
- Burnside, ouverture de la rue entre Stanley et Drummond et entre Drummond et St. Augustin - 224-
- Burnside, au-dessus du tunnel de l'ancien Terminal ou Terminal Cae Stl et Canadian National Railway - 224-
- Burnside, intersection de Hill Permission accordée à la Ville construire tube de Métro - 224-
- Britannia, parcelle de terrain située en bordure de cette rue, située à Meagher's Distillery Ltd - 225-
- Bourgeois Hensley M.M. Nomination péripatation des états financiers 1965-66-67-68 - 226-
- Belgile Henri, nomination membre du Conseil des Arts - 226-
- Brainerd T.C. Mise de modifier l'intérieur du bâtiment portant le NO 169 est St-Paul - 229-
- Brethorn Plymouth projet de regl. 1<sup>ère</sup> étude zone permettant d'agrandir le temple situé au NO 4874 Grand Boulevard entre Somers et Fielding - 232-
- Bissonnette Fernand, 8205-07-8317-17 ARTHUR-BUIES projet de regl. 2<sup>ème</sup> étude zone - 236-
- Bureau, Projet de regl. 2<sup>ème</sup> étude zone dans les zones domiciliaires (Légité) - 237-
- Bourgeois LaPetite, zone de rénovation urbaine - 245-
- Bibliothèque Municipale - loue de Corporation de Valeurs Trans-Canada un local situé au NO 2065-2083 rue Beaubien pour un dépôt de livres - 246-
- Bouvier 2065-2083, - Projet d'acte par lequel Corporation de Valeurs Trans-Canada loue à la ville un local pour aménager un dépôt de livres pour la biblio. Municipale - 246-
- Bibliothèque Municipale, projet d'acte par lequel la ville loue un local au 2<sup>ème</sup> étage, angle Jeanne d'Arc et Bonnet - 246-
- Bellefleur réservoir - permission de relever la surface recouverte pour fins sportives, seulement - 246-
- Beaubien, rue le parcours / Projet de construction entre Compagnie de Chemin de fer du Canadien du Pacifique et Ville, pour un temple d'été - 247-
- Bossuet, du blo. Rosemont à l'avenue de Charrette, crest. éqant \$43 300. - 258-54
- Budget exécutif abrog. Rs 22 et 25-4-63 u: Conduite d'eau 50 pas de rue Craig, Clark, Ste-Anne - 255-
- Budget de la Commission de transport de Montréal pour l'exercice 1965-66 - 257-
- Budget de la ville pour l'exercice 1965-1966 - 258-64.
- Bellingham réservoir, démolition et reconstruction du mur sud-est de \$25 000. - 261-
- Bridge rue, accès à Civil Construction Inc. contrat pour pose et fourniture d'une conduite de 30 pouces en béton armé \$290,000. - 280-
- Brossard édifice, exécution de travaux d'aménagement Crédit de \$75,000. - 281-
- Bocage nord, fin de rue entre Grenet et de Serres Exp. \$744.00 - 284-
- Bossuet fin de la rue située de part et d'autre du blo. Jeanne Exp. \$9,932.00 - 284-
- Baillegé rue prolongement vers l'ouest jusqu'à la rue Taché Exp. \$79,202.00 - 285-
- Berri, abords ouest entre St-Catherine et avenue Viger Crd. Suppl. Exp. \$51,023.04 - 285-
- Belgrave angle sud-est et Upper Soderme, Exp. Cr. suppl. \$83.63 - 286-
- Bridge, Côté sud, ligne ouest de rue de l'ouest de Forfar, côté sud-ouest de Riverside élargie et ligne ouest côté est de Britannia, réaménagement urbain \$123,719.97 - 286-
- Berri et St. Cernage angle sud-ouest, fins de Métro - Exp. \$55,857.51 - 287-
- Brossard édifice, app. d'acte avec la Commission Hydro-électrique de Québec relativement à la fourniture d'énergie électrique pour cinq ans - 287-
- Blanger nord, entre la 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> avenue, projet d'acte avec la Cite de Saint-Michel modifications de 2 clauses insérées à un acte de vente à l'ancien - 288-
- Buc-a-Buc, regl. 1<sup>ère</sup> étude zone mod le no. 2791. - 290-
- Brethorn Plymouth, 4074 Grand Boulevard Regl. NO 3124, 2<sup>ème</sup> étude zone - 296-



- Berri et Chemin angle sud-est app. fins du Metro \$32,985<sup>00</sup> - 304 -
- Berri et St-Joseph angle nord-ouest fins du Metro app. \$647<sup>00</sup> - 305 -
- Banc Hyman M., Prolongation de délais, Terrain, côté nord de St-Joseph entre 13<sup>e</sup> et 13<sup>1/2</sup> avenues  
pour travaux de clôture de volume pour 1965-66 - 308 -
- Bibliothèque Municipale dépenses C.E. de demande des subventions publiques - 307 -  
app. projet de bail, durée de 62 ans, construction et exploitation
- Bloom David Co Inc édifice commercial formé du lot 1922 à l'ouest sud-est Hwy et Burnside - 310 -  
Projet d'acte accordant à la Ville une servitude sur la
- Bloom David Co Inc Terrain du Metro 401 - accessions et dépendances à la Station Hwy - 310 -  
Bail emphytéotique de 62 ans à
- Burnside et Hwy angle sud-est lot 1922, David Bloom Co Inc. - 310 -  
Permettant à Canadian Polish
- Belonger côté nord, entre Chatelain et de Porters, Welfer, projet de régl. 1<sup>re</sup> étude, zoning - 310-11 -  
app. pour fins d'agrandissement immeubles situés
- Bibliothèque municipale au nord-est de Montcalm et sud-est de Sherbrooke - 319 -  
côté sud, ligne ouest de rue ouest de Forfar, côté sud-est de Burnside élargie
- Bridge et ligne arrière des lots côté est de Britannia \$51,716.44 - app. - 319 -
- Bosmat rue, 2800, Soeurs Oblates du St-Esprit, Régl. 1<sup>re</sup> étude, zoning. - 321 -  
- 368 -  
~~322~~
- Bellin James N. conseil municipal, maire suppléant pour le terme commençant le 21 septembre 1965. - 322 -
- Berri rue élargie, abords ouest entre Ste-Catherine et Vign - Régl. \$45,705.17 - 336 -
- ~~Berri~~
- Burnside et Ontario Nord rue projetée (ouverture) entre Bleury et Victoria Exp. \$23,694.00 - 336 -
- Bris-à-brac et effets, d'occasion. Régl. no 3144, mod. le no 2771, 1<sup>re</sup> étude, zoning - 339 -  
- me -  
Régl. no 3155 permettant au Canadien
- Belonger côté sud, entre Chatelain et de Porters, Polish Welfer Institute d'ouverture un bâtiment - 343 -
- Bosmat rue, 2800, Soeurs Oblates du St-Esprit, Régl. no 3159, 2<sup>me</sup> étude, zoning - 344-45 -
- Bouscouros Marche édifiée, travaux d'aménagement coût \$20,000.00 - 371 -
- Beauséjour rue, Nivellement préliminaire, de la rue Beigue au boulevard Toupin \$5,000. - 372 -
- Bellingham réservoir, reconstruction du mur sud-est, Coût de \$4,000. - 373 -  
Exp. \$199,405.
- Bibliothèque municipale fins de l'agrandissement, immeubles sud-est de Sherbrooke - 375 -
- Bisson rue sud-ouest et nord-ouest de la rue Bea - Exp. - 376 -
- Bridge fins de la rue, prolongement de la rue Britannia - Exp. - 376 -
- Berri rue terrains à l'est et à l'ouest au sud de Mt. Royal fins du Metro Exp. \$589.65 - 377 -  
côté sud, ligne ouest de rue ouest de Forfar, côté sud-est de Burnside élargie
- Bridge et ligne arrière des lots côté est de Britannia - \$22,908.15 - Exp. - 377 -  
des subventions
- Bibliothèque municipale achat de volume 1965-66 et un bibliothécaire, dépenses de demande des - 383 -  
subventions
- Bibliothèque, achat pour la division des bibliothèques \$19,500. dépenses de demande des - 383 -
- Bulletin de Stationnement Règlement No. 3180, mod. le no 2024 - 390 -
- Beathe Marie fête, 6332, rue Jolibois, projet de règlement, 1<sup>re</sup> étude, zoning - 392 -  
lour à certaines conditions sur
- Burnoughs Business Machines Ltd, Compagnie d'assemblée électronique à la Ville - 383 -
- Bertrand Madame Lucie, 5611 rue Cadix, projet de régl. 1<sup>re</sup> étude zoning - 378 -
- Bassin pour douches construction sur l'île Ronde - Aluminium du Canada Limitée - 399 -
- Berri fermer une partie de la rue Berri entre St-Joseph et ~~St-Joseph~~ St-Joseph Hwy. 3183 - 408 -



décidé-

Condoléances - ex-conseiller E. D. Murray, catégorie "C", de 1947 au 1-9-55, Snyder-Paulnier - 9

Conseil des Arts de la région métropolitaine de mtl, rapports du secrétaire, trésorier et vérificateur, au 30-4-64 - 10

Crédits, virement - 10

Cockfield, Robert N., c.a., vérification des états financiers de la Ville pour 1963-64 et 1964 - 65, en remplacement de Guy E. Hault, c.a., démissionnaire - 10

Commission de Transport de mtl, règlement no 2968 mod. le 1981 - 12

Code de construction, règlement no 2969 mod. le 1900. - 13

Conduits souterrains, route transcanadienne, tronçon Décarie \$25,000. - 13

Clarence-Papineau - prolongement entre Notre-Dame et Myrtille du conseil des Parts Nationaux - 15

C.P.R. etc. - égout collecteur rue Duquesne, servitude perpétuelle, \$28,678.20 - expr. - 17-18

et la Ville, projet de contrat d'intention, station de métro Bonaventure et prolongement de ligne de métro, no 2 sous gare Windsor, ouest de Windsor - 17-18

Cavendish Blvd no 4840, The Montreal Ladies Benevolent and Protestant Orphan's Society, 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 21

Congrégation des Petits Frères de Marie, 2800 à 2806 Willowdale, 2<sup>ème</sup> étude zonage projet de règlement - 24-25

Collège Jean-de-Brebeuf - 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement no 2977 - 27-28

Commission des Ecoles Catholiques de mtl - 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement no 2979 - 29-30

Christ Memorial Lutheran Church, 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement no 2995 - 40-41

Commission des services électriques, N.P.-E. Marriette, nommé membre en remplacement de M. Knacken, allier - 44

Cour municipale, juge en chef nommé - M. Armand Guinette et Raymond Lafontaine, huissiers - 44

Chollet, Mme Gerard, "Jardin d'enfants les moineaux" no 4598 Marcell - 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 44-45

Commission des Ecoles Catholiques de mtl - école Charlevoix entre Delinelle et de Courcelles, nord du C.N.R. - 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 44-46

Commission des Ecoles Catholiques de mtl - école Madeline-de-Verchères - angle sud-est de Bellechasse et Cartier - 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 44-47

Commission des Ecoles Catholiques de mtl - école Coeur-Immaculée-de-Marie, 1845 Blvd Desmarais - 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 44-47

Condoléances - ex-conseiller Georges Poirier, catégorie "B" district no 8, de 1944 à 1962 - décidé - Snyder-Paulnier - 51

Condoléances - M. Alphonse Durivage, père du conseiller Claude Durivage - décidé - Snyder-Paulnier - 51

Condoléances - une minute de silence à la mémoire des 3 ouvriers qui sont morts au chantier du métro, rue du Haque - 51

Chollet, Mme Gerard, 4598 ans Marcell, règlement no 3001, 2<sup>e</sup> étude zonage - 52

Cavendish Blvd no 4840 - The Montreal Ladies Benevolent and Protestant Orphan's Society - 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3013 - 56

Commission des Ecoles Catholiques de mtl - école Charlevoix entre Delinelle et de Courcelles, nord du C.P.R. - 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement no 3021 - 59

Commission des Ecoles Catholiques de mtl - école Madeline-de-Verchères - angle sud-est de Bellechasse et Cartier - 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement no 3022 - 59

Commission des Ecoles Catholiques de mtl - école Coeur-Immaculée-de-Marie, 1845 Blvd Desmarais - 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement no 3023 - 59-60

Crédits, virement - 79

Cadillac, Chauveau, Bassuet et Sherbrooke, fins de ruelles, #9770 - expr. - 81

Charles-Gilbert Alfred-Laliberté et ligne est de James Morrice, #266 - expr. - 81

Conduits souterrains, construction, #192715.33 - 85

Circulation installation de feux, carrefours des blvds St-Laurent et Métropolitain #71,100 - 86

Crémazie Blvd angle sud-ouest de Berri - #28,193.57 - expr - métro - 86

Commission des Parts Nationaux - nord du terrain, ouest de Mercier, fin de rue, partie lat no 396 cad. par. p.-l. #235,184.55 - expr - 87

Conseil des Parts Nationaux - nord de limite, entre de La Salle et Letourneau, fins de rue - #9,181.69 - expr - 87

Craig, Wolfe, Blvd Dorchester et Papineau - fermer certaines rues et boulevards, règlement no 3027 - 93

9  
C



Craiget Wolfe (énergies) <sup>blvd. D'Archevêque et Papineau, la Ville vend à</sup> Société Radio-Canada, projet d'acte - 93-

Chabillez square <sup>construction d'un planétarium, projet de convention</sup> entre la Brasserie Dow du Québec et la Ville - 94-95-108-

Caisse de retraite <sup>pour les fonctionnaires municipaux, leurs veuves et leurs enfants,</sup> règlement no 3030 - 95-

Chauffage huile, distributeurs <sup>automatiques, projet de règlement, 1ère étude</sup> zonage - 96-

Charité Frères, côté nord de Sherbrooke <sup>entre Beaugrand et Notre-Dame,</sup> projet de règlement, 1ère étude zonage - 99-

Commission des <sup>Écoles Catholiques de ntl, école (mother seton) entre Bloomfield</sup> et de l'Épée, nord-ouest de Beetz, projet de règlement, 1ère étude zonage - 100-

Commission <sup>des Écoles Catholiques de ntl, école (Philippe La Barre) côté sud de</sup> Teck entre Belandier et Fletcher, projet de règlement, 1ère étude zonage - 100-

Cedar no 1650, Montreal General Hospital, projet de règlement, zonage, 1ère étude - 103-104-

Cours municipale, nomination par le juge en chef <sup>de M. Guy Archambault comme</sup> juge <sup>puis juge en chef</sup> - 107-

Condoléances - ex-conseiller P. E. nobbs, catégorie "C" de <sup>1940 à 1942</sup> Snyder - Saulnier - 117-

Condoléances - ex-conseiller Roger Provost, <sup>catégorie "C" de 1950 à 1960</sup> Snyder - Saulnier - 117-

Condoléances - ex-conseiller M. Paul Leblanc, <sup>catégorie "A" district no 10, de 1940 à 1944</sup> Snyder - Saulnier - 117-

Condoléances - ex-conseiller Jean Constantin, <sup>catégorie "A" district no 11, de 1940</sup> au 2-11-50 - Snyder - Saulnier - 117-

Chutes à neige construction (5) contrat à Verona Construction ltd, \$88,000. - 118-

C.-D.-N. égout tributaire, <sup>construction de l'embranchement Lacombe, contrat à</sup> Beavers Construction Co. - \$370,000. - 118-

Courcelle, fleuve St-Laurent, limites de la ville etc., étude du bassin de drainage, \$100,000. - 118-

Conduits souterrains appartenant à la Ville, expr - \$1,946.63. - 119-

Conduits souterrains appartenant à l'Hydro-Québec, expr. - \$13,404.84 - 120-

Cavendish blvd <sup>côté est, d'un point nord de Sherbrooke à Monkland, reconstruction d'un</sup> trottoir permanent, \$6,120. - mod. rés. Conseil 12-9-63 - 120-

Claude ave; <sup>entre chemin C.-D.-N. et Bataineau, prolongement, albani - original -</sup> ment pour prolongement vers l'ouest, abords; mod. rés. Conseil 17-11-63, \$498,917.84 - 120-

Cours de rivier, nord de Bover, ouest de Darlington, \$322,535. - expr - 120-

5e et 6e av <sup>2 côtés, nord de rue projetée, prolongement vers l'est du blvd Maricel -</sup> Duplessis de côté ntl-nord, abords; \$22,878. - expr - 120-

Champ-de-Mars angle nord-ouest de Berris, centre administratif de la Ville, expr - \$75,180. - 121-

Champ-de-Mars nord, ouest de Berris, centre administratif de la Ville, expr - \$22,980. - 122-

	Année de mesure	Métrons	Dates
Conseiller Cohen - flotte marchande canadienne de haute mer		148	27-11-64
Conseiller Cohen - Senier et Loger membres de la police noire	108-109	150	11-12-64 17-8-65
		347	4-10-65



- côte-des-Neiges et Queen Mary chemin angle nord-est, pour rue, domaine public - 123
- Code du logement, préparé par le service d'urbanisme, copie remise aux conseillers - 124
- Crémazie Louis - Octave place → angle sud-ouest de St-Dominique, fermer comme voie publique, partie lots nos 43-C-173 et 43-C-174 - règlement no 3034 - 125
- Caisse d'Economie → des pompiers de mtl et par la Ville, projet d'acte annulant servitude entre la Ville et Dominion Oxygen Co. Ltd - 127
- Catelli Food Products Ltd → rue à la Ville, lot no 340-8 cad. par. St-Louis, \$11.00 - projet d'acte - 127
- Château Champlain hôtel, projet d'acte avec la Ville et Scottish Trust Co., exécution - 129
- Ch-Colomb nous changé de la rue Amberst, abrogés. Conseil 20-1-64 - 129
- Ch-Colomb no 9747, Mme J. - David Néron, 1ère étude zonage, projet de règlement - 132
- Collège Sophie Barat, Société du Sacré-Coeur, 1105-25 est, Blvd Down, 1ère étude zonage, projet de règlement - 133
- Christophoules, Mme Helen → (Metropolitan Day Nursery and Kindergarten) 8566 Bloomfield - 1ère étude zonage, projet de règlement - 133
- Commission des → Ecoles Catholiques de mtl, école St-Martin, côté sud de Breabois entre Mousseau et Joffré, 1ère étude zonage, projet de règlement - 134
- côte-des-Neiges → et côté Ste-Catherine, angle nord-ouest, Dupuch, Général Hospital, 1ère étude zonage, projet de règlement - 134
- Chauffage huile, distributeurs automatiques, 2e étude zonage, règlement no 3041-136 à 138
- Charité Frères, côté nord de Sherbrooke → entre Beaugrand et St-Denis, 2e étude zonage, règlement no 3049 - 141
- Commission → des Ecoles Catholiques de mtl - école Mother Seton, entre Bloomfield et de l'Éché, nord du parc de Kestel, 2e étude zonage, règlement no 3065 - 141-142-147
- Commission → des Ecoles Catholiques de mtl - école Philippe Paré, côté sud De Teck entre Bilondeau et Fletcher - 2e étude zonage, règlement no 3051 - 142
- Cedar no 1650, Montréal Général Hospital, 2e étude zonage, règlement no 3064 - 146
- Crédits, virement - 151
- Craig angle nord-ouest → du square Victoria (côté ouest) parcelles 642,070; mètres, sud de Vitre, ouest du square Victoria, \$77,102; rue sud de Vitre entre Busby et square Victoria, \$35,170 - 152
- C. P. R. immeubles, acquis par la Ville, projet d'acte - 156
- Commission Jacques-Viger, démission de Mme W. Stanford Reid, comme membre - 156
- Cochin, Deryn, et Jean Legaret → président et syndic du conseil municipal de Paris, remettent au maire de Montréal, l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Paris, pour le projet conjoint (Paris-Montréal) - 157-158
- Crédits, 2 virements - 163
- Crémazie Blvd de Rioux, Beaucharnais et Waverly, ruelles \$1,324 - expr - 165
- côte-des-Neiges chemin → angle sud-ouest de Forest Hill, élargissement de Forest Hill, expr - \$16,075 - 166
- Chausseau prolongement vers l'ouest jusqu'au Blvd Assomption, \$13,937.73 - expr - 166
- Craig → côté nord pour sud; ouest par côté est de Wolfe; nord par ligne sud du Blvd Dorchester; est par côté ouest de Papineau; \$103,585.74 - expr - 166
- Clark de Craig à Sherbrooke, reconstruction d'église, \$531,700 - abrogés. Conseil 31-7-63 - 167
- Chabillez square → construction d'un planetarium, projet de convention avec Dawn Brewery Ltd, modifier rés. 30-4-64 - 167
- C. N. R. permet à la Ville, conduite souterraine, 2 côtés de St-Clément, projet de convention - 169
- Caisse d'Economie → des pompiers de mtl et par la Ville, annulent servitude entre la Ville et Dominion Oxygen Co. Ltd, projet d'acte, abrogés. Conseil 26-11-64 approuvé projet d'acte par lequel la Ville et Caisse d'Economie des pompiers de mtl annulent servitude entre la Ville et Dominion Oxygen Co. Ltd - 169
- Cedar no 1585, parc public (Mt-Royal), projet d'acte d'acquisition - 170
- Caisse de retraite pour certains employés municipaux, leurs veuves et leurs enfants - règlement no 3073 - 172-173
- Charles-Bill → Partruncourt, Alfred-Hubert et Victor-Pare, Protestant Board of School Commissioners of the city of Montréal (Blencoe School) projet de règlement, 1ère étude zonage - 174
- Ch-Colomb no 9747, Mme J. - David Néron, 2e étude zonage, règlement no 3078 - 175



- Collège → Sophie-Barat, Société du Sacré-Coeur, 1105-25, est, Blvd. Bonin, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement n° 3081 - 176-
- Christophe → Mme H. Lévesque (métropolitain Day Nursery and Kindergarten) 8506 Bloomfield, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement, n° 3082 - 176-177
- Commission → des Écoles Catholiques de Mtl, école St-Justin, côté sud de Presbiter, entre Mousseau et Joffre, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement n° 3084 - 177-
- Côte-des-Neiges → angl. nord-ouest de Côte-St-Catherine, Jewish General Hospital, 2<sup>e</sup> étude, zonage, règlement n° 3085 - 177-
- Canadian Allis-Chalmers Ltd, contrat pour vanes à papillon - \$19,000 - 188-
- Collecteur égout → construction, St-Jacques/Younille, \$150,000 - 188-
- Craig → côté nord, sud, ouest par côté est de Wolfe; nord par ligne sup. du Blvd. Borchester; est par côté ouest de Papineau, réalignement, voir plan #109, 885. 95 - expr. - 190-
- Commission des Écoles → catholiques de Mtl, la Ville, vend un terrain dans le domaine St-Sulpice, projet d'acte - 191-
- Chukly, M. Charles → rétrocede à la Ville une ligne sur chemin côté St-Luc entre Roseville et King Edward (projet d'acte) - 191-
- Commission Jacques-Vigne Règlement 3088 mod. le Règlement 2760 - 192
- Construction Règlement 3089 modifie le règlement n° 1900 - 192 -
- Côte-des-Neiges, Projet règlement 1<sup>er</sup> étude zonage 4738 Côte des Neiges St-Jon Richmond école privée - 193 -
- Candidates Mme Betty, 1<sup>er</sup> étude zonage, Sachée, 4425 Saint-Hubert - 193 -
- Charles-Hell of the city of Mtl (Héroux School), règlement 3094 2<sup>e</sup> étude zonage - 196 -
- Commission de Transport a) Rapport pour l'avenue terminée le 30 novembre 1964 b) Rapport du vice-président sur les affaires de la Commission pour la même avenue - 196 -
- Crédits, virement Mod. Rés. 26-11-1964 accordé en faveur de la C. de la C. à \$870,000. - 201 -
- Côte-des-Neiges égout tribulaire, construction de l'embranchement fœmbe - 202 -
- Canadian Pacific Railway Compagnie vente terrain de la ville, lot n° 465.7 du - 202 -
- Cedar, 1761 acquisition de cette propriété pour fondation publique (Mont-Royal) - 205 -
- CONSTRUCTION, règlement 3097 mod. le règlement n° 1900 - 205 -
- Commission des Écoles → catholiques de Mtl, école Judgen-Lussigny, Projet de règlement zonage, 1<sup>er</sup> étude - 206
- Chancellor Sey Hall, Projet de régl. 1<sup>er</sup> étude zonage, M. Mc Hill, modification construction du bâtiment - 207 -
- Charte de la Ville de Montréal - Modifications 209 à 216
- Crédit, virement 212
- Conseil, coût fourniture et installation système d'amplification satellite Conseil - 222 -
- Conduits souterrains construction, Crédit \$ 71,754.37 - 222 -
- Craig → côté nord-sud, ouest par côté est de Wolfe, nord par ligne sup. du Blvd. Borchester; est par côté ouest de Papineau, expr. Crédit suppl. \$51,570.43 - 223 -
- Canadian National Railway Compagnie et Mont-Royal Tunnel and Terminal Cie Ltd - 224 -
- Compagnie des Chemins de fer du Canada (Pacific) construction et garde chemise d'aération sur son terrain situé angle Avenue et Prospect - 225 -
- Cockfield N. C. A. Nommer faire vérification des états financiers de la Ville - 226 -
- Conseil des Arts, nomination de M. Philippe Furland, Louis Morisset - 226 -
- Caisse de retraite pour les Compagnies de Mtl. 4738 Règlement n° 3106, 1<sup>er</sup> étude zonage permettant en - 228-229 -
- Chemin de la Côte-des-Neiges - Le Richmond d'établir une école privée (coeur pendants) d'occuper, au lieu d'une garderie le jour - 234 -
- Candidates Betty, Ref. NO 3114, 2<sup>e</sup> étude zonage "Kenty Betty's Kindergarten Ass'n" 4425 St-Hubert - 235 -
- Commission des Écoles Catholiques de Montréal, école Judgen-Lussigny côté ouest - 237 -
- Commission de la rue du Convent, entre St-Antoine et St-Jacques, régl. n° 5110, 2<sup>e</sup> étude zonage - 237 -



Chancellor Day Hall (Mc Gill) <sup>No 311</sup> projet de regl. 2 <sup>e</sup> étude Modifier batiment existant	- 238-
Commission des écoles catholiques de Montréal, regl. 3113, 2 <sup>e</sup> étude zonage, Ecole St-Joseph-Joques sur côté sud-ouest des avenues de Holmès et de Patonville	- 239-
Crédits, Virement	- 243-
Conduite d'eau dans la Cité de Montréal-Nord, approuver projet d'acte	- 245-
Charte modifications additionnelles	- 246-
Corporation de Valerius Transcanada, loué à la Ville, local aux fins d'y aménager un dépôt de livres pour bibliothèque pour ans 2065-83 boulevard	- 246-
Caisses Populaires Marie-Reine des Coeurs filia. municipale en au 2 <sup>e</sup> étage angle Jeanneville et Forest	- 246-
Compagnie de Union de juda Canadien du Pacifique en impériale sur terminale la Cité situé parmis un boulevard	- 247-
Compagnie des Chemins de fer Canadien du Pacifique et maintenir une chambre sans théâtre sur WINDSOR	- 247-
Cedar avenue, 1650 Regl. 1 <sup>er</sup> étude zonage permettant au "Municipal General Hospital d'ajouter un étage à l'aile ouest de l'hôpital.	- 248-9-
Crédits, Virement	- 253-57-58.
Campes ouverture contrat pour refecton, jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 1967, des parcs, trottoirs etc à Nord Construction (1962) Limitée	- 254-
Conduite d'eau 30 pouces, abaque res. 22 et 25-4-65 <sup>béton armé</sup> Orlane Craig, rue Clark, Ste Catherine	- 255-
Craig, de la rue Sully à la rue Clark, sous conduite d'eau de 30 pouces, abaque res. du 22 et 25-4-65	- 255-
Clark, de la rue Craig à la rue Sheppard	- 255-
Collecteur égout <sup>21,850.42</sup> pour acquisition et possession préalable St-Joques/jeuville	- 255-
Commission des Ecoles Catholiques de Montréal école Alphonse Desjardins côté sud de St-Joques entre Lennox et le blo. de l'Assomption, 1 <sup>er</sup> étude zonage	- 257
Commission de Transport de Montréal - Budget exercice 1965-66 -	- 257-
Corporation de Gaz naturel du Québec - Projet de Entrepreneur avec Exposition universelle de 1967	- 267-
Carignonde, ouverture de la demi-est d'un point situé au nord de l'avenue Hélas-Contant \$ 7,400. engagement 6 nord	- 267-68-
Crédits, Virements	- 279-
Conduites et services d'eau, Pores, achat de compteurs à son crédit de \$1,500,000.	- 280-
Civil Construction Inc. Contrat pour fourniture et pose d'une conduite de 30 pouces en béton armé de les rues de Cudé, Wellington et Bridge	- 280-
Compté Wellington, rue, Pores d'une conduite de 30 pouces en béton armé - \$290,000.	- 280
Conduites de 24 et 16 pouces de diamètre en béton, armé dans la rue Notre-Dame de la Station 22/50 à la 5 <sup>e</sup> avenue à Ville St-Pierre, accordé à J.E. Construction \$550,000.	- 281-
Conduites de 16 pouces en béton armé dans le boulevard métropolitain, fourniture et installation accordé à Desautels Const. Inc. crédit de \$65,000.	- 281-
Conduites souterraines construction en totalité ou en partie Crédit de \$1,500,000.	- 281-
Conduites maîtresses de 48 pouces en acier <sup>tirant d'approche du Pont Champlain à</sup> extension Atwater et blo. de la Vendage Crédit \$110,000.	- 281-
Chelit du Port Mont-Royal, refecton des deux tronçons est et ouest Crédit de \$20,000.	- 281-
Circulation signaux, installation en totalité ou en partie Crédit de \$289,000.	- 282-
Communications systèmes pour les services municipaux - achat et installation Crédit \$537,000.	- 282-
Cremage et de l'Acadie boulevards, aménagement du carrefour Crédit \$119,900 <sup>00</sup>	- 282-5-
Campbell parc, passage permanent, de la 13 <sup>e</sup> avenue à la 12 <sup>e</sup> avenue \$51,400.	- 283-
Clôture à mailles de draine <sup>fourniture et érection, côté sud du canal de l'Agouade des</sup> finies de la Ville jusqu'au boulevard St-Selle	- 283-
Craig <sup>nord-ouest angle du square Victoria, fins de pose (agrandissement</sup> du square Victoria) Ex/Pr. \$ 7,900.	- 286-
Champlain Pont voie d'accès reliant à la rue University Ex/Pr. \$805,396 <sup>00</sup>	- 287-
Cremage blo St-Basile angle sud-ouest, fins de Meteo Ex/Pr. \$55,851 <sup>51</sup>	- 287-



- Commission Hydroélectrique de Québec et la ville / Projet d'acte, relativement à la fourniture de l'électricité pour 5 ans à l'édifice funéraires - 287-
- Corporation de la Voie Maritime de St-Jean / Projet de convention, maintenir une conduite pour service d'eau de 10 pouces de diamètre à l'ouest du pont de la Côte-Saint-Paul - 287-
- Chabourel me / et avenue de Beatonville angle nord-ouest, rétrocedant Habitables St-Sulpice que rétrocedant à la ville le lot no. 333-127 soult - au - recollait - fin de parc. - 287-
- Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique / Projet d'acte, construire, maintenir et entretenir une chambre sous le toit de la rue Windsor - 288-
- Cité de St-Michel / Projet d'acte avec la Ville - re: modification de 2 clauses insérées à un acte de vente à l'acheteur de certains lots, côté nord le prolonger entre 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> avenue - 288-
- Commission des accidents du Travail de Québec - dépôt de \$20,000 / aboyer Res. 28-5-62 dépôt de \$50,000 - 289-
- Clinique Tarnier Inc. regl. 1<sup>er</sup> étude zoning, 320 Square St-Louis - 289-90-
- Commission des écoles / catholiques de MtL, ériger école Our Lady of Pompeii, projet de règlement 1<sup>er</sup> étude zoning - 291-
- Commission des écoles / catholiques de Montréal, ériger école St-François Salono projet de règlement 1<sup>er</sup> étude zoning - 292-
- Commission des écoles / catholiques de Montréal, ériger école Marie-Reine-des-Cœurs projet de règlement, 1<sup>er</sup> étude zoning - 292-
- Cedar avenue, 1650, Montreal General Hospital, ajout 1<sup>er</sup> étage, Regl. no 3130, 2<sup>e</sup> étude - 298-
- Commission des écoles / catholiques de Montréal ériger école Alphonse Desjardins Règlement no 3132, 2<sup>e</sup> étude, zoning - 298-
- Cherrier et Benoit angle sud-est, espr. jusqu'à meter \$32,985<sup>00</sup> - 304-
- Collecteur égout de la rue Notre Dame entre Desautels et Toubert \$1,302,000<sup>00</sup> - 305-6-
- Chateaufort avenue, de Darlington à Van Horne, Corv. égout, abrogé les-11-7-1957 - 306-
- Commission des écoles catholiques de Montréal, projet d'acte d'édification de terrains - 308-
- Commission / des écoles catholiques de Montréal, projet d'acte vente partie du lot no 177-95 cadastre parcellaire de Montréal à l'ouest de Old Orchard, nord-est jusqu' - 308-
- Commission de Transport de Montréal regl. mod le 1981 - Retourné au Comité Exécutif - 308-
- Canadian Polish Welfare Institute, projet de regl. 1<sup>er</sup> étude zoning, nord de Belanger entre et Portneuf <sup>distalain</sup> - 310-11-
- Commission / des écoles catholiques de Montréal, école Saint-Wilfrid, côté nord de Jarry entre Chambois et Laoul, projet regl. 1<sup>er</sup> étude, zoning - 311-
- Côte-Sainte-Catherine chemin 4735, Jewish General Hospital - regl. 1<sup>er</sup> étude, zoning - 312-
- Duluth sud-est, Boulevard St-Jean, côté nord-est effacer ligne hiéroglyphique 13 juin 1892 - 307-
- Directeur des finances, délai si expédient pas en mais / des états et rapports financiers 1964-65 - 309-7
- Conduite d'aqueduc / de 24 pouces de diamètre en béton armé dans les rues St-James et Pullman, de la Compagnie des chemins de fer nationaux Crédit \$400,000. - 318-19
- Canning / à l'est, dans le quartier, borné par les rues St-Antoine, Chatham, de Kamouraska et Canning espr. fins de rue Cred. Supp. \$45,831.73 - 320-
- Cremazie blo / au sud, à l'ouest de l'avenue Wiseman, abrogation des. du Conseil du 13 juin et 12 septembre 1963, approuvant acte de vente à messieurs Roland Beauvin et Maurice Paradis - 320-
- Commission des écoles / catholiques de Montréal, ériger école (Notre-Dame de l'Espérance) située sur le côté sud de Villeneuve entre Hôtel-de-Ville et Henri-Julien 1<sup>er</sup> étude zoning - 321-
- Clement Marie Georgette, 2955, chemin de la Côte St-Catherine projet de Regl. 1<sup>er</sup> étude zoning - 324-
- Clock me, reconstruction d'un égout, de la rue Jean-Talbot en gagnant le sud - 334-
- Cinq me / Popincourt, à l'ouest par le côté est de la rue Wolfe Espr. \$105,142.37 - 336-
- Compresseurs achot (46) pour exécution de travaux municipaux permanents Rio. \$325,000.00 - 337-
- Compagnie des chemins de fer nationaux / un égout de 50 pouces sous ses voies, à la 55<sup>e</sup> avenue R-des-Prairies - 338-
- Cinqième - cinquième avenue - Rivière-des-Prairies / entretenir et utiliser égout et conduite sous ses voies - 338-
- Cigna Franco M. permission construire un bungalow côté ouest de l'actuel au nord du chemin Anvers - 338-
- Compagnie des chemins de fer nationaux / permet à la Ville d'utiliser 5 trames de conduits / pour décharge TOROOT - 338-
- Clinique Tarnier Inc, 320 Square St-Louis, Regl No 3142, 2<sup>e</sup> étude, zoning - 338-
- Commission des écoles catholiques de Montréal / école Our Lady of Pompeii, sur la rue de St-Jean, entre J-J. Doquier et No. St-Michel Regl no 3152, 2<sup>e</sup> étude - 342-



- Commission des écoles catholiques de MTL → Ecole St-François - Solano, 3580, rue Landriault, Règlement No 3153, 2<sup>ème</sup> étude, zoning - 342 -
- Commission des écoles catholiques de MTL → agrandir école Marie-Reine des Cœurs, angle sud-ouest des rues Tonnac et Bossuet, Regl. No. 3154, 2<sup>ème</sup> étude - 342-3
- Canadian Polish Welfare Institute → Côte nord de la rue Belanger entre les rues Chatelet et de Pointe, Regl. No. 3155, 2<sup>ème</sup> étude, zoning - 343 -
- Commission des écoles catholiques de MTL → école St-Welfred sur côté nord de la rue Jarry entre les rues Chambord et Laocel, Regl. No. 3157, 2<sup>ème</sup> étude, zoning - 344 -
- Côte Ste-Catherine Chemin, 4375, Jewish General Hospital, Regl. No 3158, 2<sup>ème</sup> étude, zoning - 344 -
- Commission des écoles catholiques de MTL → Ecole Notre-Dame de l'Espérance au côté de Villeneuve, entre avenues de l'Hotel-de-Ville et Henri-Julien Regl. No. 3160, 2<sup>ème</sup> étude, zoning, - 345 -
- Clement Mme,orgette, 2755, chemin de la Côte-St-Catherine, Regl. No 3161, 2<sup>ème</sup> étude, zoning - 345 -
- Coverage de la voie piétonne / érections de clôtures, crédit de \$9,000.<sup>00</sup> → 8675, 8605 avenue de l'Épée et 2740 rue Grand Trunk, - 336 -
- Conseil des Arts / 3000 ill 1965; du vérificateur de la ville pour le même exercice - 368 -
- Credits, Virements - 369 -
- Conduite d'aqueduc de 48 pipes en béton armé sous la rue Notre-Dame, coût. \$1,400,000. Retourné au C.E - 370 -
- Compagnie → du chemin de fer Canadien du Pacifique près du pont de la rue Sherbrooke à la rue Wentzel, réparation, crédit de \$70,000. - 370 -
- Calculatrice analogique McIlroy fourniture et installation, crédit de \$220,000. Dépense de demande, soumissionnaire - 371 -
- Caserne de Pompier no 7, 1217 rue Notre-Dame, travaux de réparation, crédit \$23,000. - 371 -
- Côte-des-Neiges Chemin → reconstruction du porage et des trottoirs (2 côtés de l'avenue Joconde à un point situé au nord de l'avenue Maplewood \$48,276.<sup>00</sup> - 372 -
- Cremozie boulevard, Caspary avenue, les vestiges et St-Dominique quad. Expr. \$26,542.<sup>00</sup> - 373 -
- Canning fins de la rue, immeuble sud-ouest de Canning, et sud-est de Notre-Dame Expr. \$87,475. - 374 -
- Curatelle avenue quad. Francheville, Saunière et Harvier - Expr. \$9,964.<sup>00</sup> - 374 -
- Charles-Hill fins de la rue, entre Alfred-Talbot et James-Morice - Expr. \$976.<sup>00</sup> - 374 -
- Cuvellier rue et Davidson au sud de Victoria fins de stationnement Expr. - 376-77 -
- Colborne rue entre, et voie d'eau de Canalachine, pote lot no 1482 - Expr. - 377 -
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 modifie acte introductif le 1<sup>er</sup> juillet 1964 - 379-397 -
- Caillon électronique → des la Tour de Lévis, à l'île Ste-Hélène, projet de contrat, entre Compagnie de l'Exposition de 1967 et Sun Life Assurance - ~~rapport~~ retourné - 379 -
- Centre permanent d'amusement La Ronde provincial et Ville de MTL. Acte de l'Exposition 1967 - 379 -
- Commission des Écoles Catholiques de Montréal, acte d'échange de terrains - retourné au C.E - 380 -
- Cinquième avenue raccordement avec la rue Bellechasse effectuée homologuée 5 juillet 1948 - 382 -
- Commission du Service civil, augmentation de traitement \$1,000 par année - 384 -
- Conseil des Arts, Regl. no 3172 mod le no 2325 - 386-387 -
- Compagnie Canadienne de l'Exposition universelle de 1967, Regl. 3182 <sup>no</sup> rebont de l'application de certains règlements - 387-397 -
- Contours exploitation à l'ancien domaine Regl. No. 3175 mod le no. 2512. <sup>no</sup> - 388 -
- Corière Martineau Regl. No. 3178 - fermer comme place publique - 389 -
- Commission → des écoles catholiques de Montréal (Ecole St-Robert) sur le côté ouest de l'avenue Old Orchard, projet de regl. 1<sup>ère</sup> étude, zoning - 392 -
- Côte-des-neiges Chemin, avenue de l'Épée / Compagnie, projet regl, 1<sup>ère</sup> étude, zoning - 396 -



Décarie tronçon, route transcanadienne, conduits souterrains, \$25,000. - 13-

Drainage bassin, district de Rivière-des-Prairies, \$100,000. - 14-

Duquesne rue égout collecteur - prolongement 100 Clarence, baguette de métro Dame et propriété du conseil des  
Partis nationaux, servitude perpétuelle, \$28678.20 - expr - 15-

Dicksonville School of Special Education, 4097 Madison, 1<sup>re</sup> étude zonage, projet de règlement - 20-

Dubois, Mme Jeannette (poussinière) Enrg. 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 2990 - 26-27

"Domremy - Montréal Inc." 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 2996 - 41-

Directeur des travaux publics, M.C.A. Boileau en remplacement de M. Lucien H'Allier - 43-

Desmarchaire Blvd no 1845 - école Coeur-Immaculé-de-Marie, Commission des Ecoles Catholiques de  
Mtl. 1<sup>re</sup> étude zonage, projet de règlement - 44-47-

Durivage, alphonse, frère du conseiller Claude Durivage, décédé - Snyder - Paulmier - 51-

Directeur des services - démission de M. Lucien Héty (retraité) -  
nominations de Mlle Germaine Pefin, \$20,000. - 52-

Desjardins, Roméo, conseiller, nommé Maire suppléant pour les 3 prochains mois - 52-

Dicksonville School of Special Education, 4097 ave. Madison, règlement no 3009, 2<sup>e</sup> étude zonage - 55-

Desmarchaire Blvd, no 1845 - école Coeur-Immaculé-de-Marie, C.C.C.M., 2<sup>e</sup> étude zonage  
règlement no 3023 - 59-60-

Dupuis sud, entre Coolbrook et Blvd Décarie, ruelles, \$19,215 - expr - 81-

Dudemaine, 2 côtés - de Laborest à l'autoroute des Laurentides, construction de trottoirs  
permanents, \$36,200 - mod. rés. Conseil 1-6-59 - 84-

Dudemaine - de Laborest à l'autoroute des Laurentides, construction d'un passage permanent - \$215,700 - 84-

Dudemaine - de Laborest à Bois-de-Boulogne, élargissement du passage mod. par Conseil 2-6-59 - 84-

Décarie Blvd - élargissement entre C.P.R. et Royal Mount, abroger rés. Conseil 3-8-61, \$6,667,342.22  
etc. - \$259,947 - expr - 89-

Décarie Blvd - élargissement entre Blvd métropolitain et chemin côte Ste-Catherine, abroger  
rés. Conseil 5-4-61 - \$500,000 - etc. - \$15,795.47 - 89-

Dépenses capitales, emprunt de \$110,095,000 - règlement, no 3028 mod. le 26/8 - 89-90-

Dorion côté ouest, entre Ste-Catherine et de Montigny, verser dans domaine public - 92-

Dorchester Blvd, Papineau, Craig et Wolfe - fermer certaines rues au ruelles, règlement  
no 3027 - 93-

Dorchester Blvd, Papineau, Craig et Wolfe (élargies) la Ville vend à Société Radio-Canada  
projet d'acte - 93-

Dow Brasserie, projet de convention - avec la Ville pour construction d'un planétarium au  
square Chaboillez - 94-95-108-

Distributeur automatique d'huile à chauffage, projet de règlement, 1<sup>re</sup> étude, zonage - 96-

Durocher no 7233, Mme Gisèle Théoéphile, projet de règlement, zonage, 1<sup>re</sup> étude - 98-

De Teck, côté sud - entre Bilquedeau et Fletcher, école (Philippe du Bois) Commission des Ecoles Catholiques  
de Mtl, projet de règlement, 1<sup>re</sup> étude zonage - 100-

Dudemaine angle nord-est - de Filion, Parish Transfiguration of our Lord - projet de règlement  
zonage, 1<sup>re</sup> étude - 100-

Drainage, étude du bassin, de Courcelle, fleuve St-Laurent, limite est de la ville, etc, \$100,000 - 118-119

Darlington ouest, nord de Boyer, cour de voirie, \$332,535 - expr - 120-

Dubuisson sud, ouest de Pierre-Tétrault, élargissement ruelle est-ouest, \$1,315 - expr - 121-

Domaine public pour rue, angle nord-est des chemins C-D-N et Queen Mary - 123-

Domaine public pour rue, côté est de la chapelle élargie, sud de Méry - 124-

Dominion Oxygen Co Ltd - servitude annulée par projet d'acte de la Ville et Caisse  
d'Économie des pompiers de Mtl - 127-

120 ave angle sud-est - de Laurier, lot no 184-163 cad. vill. inc. proclama. projet  
d'acte la Ville et Patrice Foranger hôtel onnulent nente à l'endos 7-8-64 - 128

Distributeur automatique d'huile à chauffage, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3041 - 126 à 128 -

Durocher no 7233, Mme Gisèle Théoéphile, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3046 - 140-

De Teck, côté sud - entre Bilquedeau et Fletcher, école Philippe du Bois, Commission des Ecoles Catholiques de  
Mtl - 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3051 - 142-



Dudemaine → angle nord-est de Filion, Parish Transfiguration of our Lord, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 2052 - 142 -

10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> ans, Masson et Laurier, ruelles; expr. - \$2,684 - 165 -

D'aigle ouverture côté est de Filion, entre Forbes et Blvd. Bonin - \$14,655 - 165 -

Dorchester → bord ligne sud pour nord; est par côté ouest de Papineau, sud par côté nord de Craig; ouest par côté est de Wolfe, \$103,585.74 expr. - 166 -

Dow Brewery Ltd → projet de convention pour construction d'un planétarium au square Chabouley, mod. rés. Comité 30-9-64 - 167 -

Domaine public, ruelle, angle nord-est → des ruelles nord de Beauharnois entre 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> ans - 168 -

Dominion Oxygen → Co. Ltd et la Ville servitude appuiee par projet d'acte entre la Ville et Caisse d'Économie des pompiers de Mtl, à traverser. Comité 11-1-64 approuvant projet d'acte par lequel la Ville et Caisse d'Économie des pompiers de Mtl annulent servitude entre la Ville et Dominion Oxygen Co. Ltd - 169 -

Directeur des services, nomination en permanence → melle Permain Pepin, \$20,000 - 187 -

Dominion Engineering Works Ltd, contrat pour vannes papillonnées, \$44,000 - 188 -

Decelles, Zwaïl, Gatineau et Jean-Brillant, parc, \$1,071,376 - expr. - 189 -

Dorchester → ligne sud, nord; est par côté ouest de Papineau; sud par côté nord de Craig, ouest par côté est de Wolfe, \$109,885.95 expr. - 190 -

Du Plessis Jean-Paul, 1<sup>re</sup> étude zonage pour adultes 2040 de Louisbourg - 194 -

Ducloux à l'est entre Jean-Brillant et Cimetière Notre-Dame-des-Neiges re: approuver projet d'acte - 202 -

Dorchester, Serri angle sud-est, ville acquise Province de Québec par le lot 428 - Projet d'acte - 203 -

DEBases Capitales, emprunt de \$45,009,000. Règlement 3096 Mod. 6-2-913 \$51,570.43 204-205 -

Dorchester boulevard Expr. section sud Blvd. Dorchester est Papineau sud Craig ouest Wolfe 4040 est SHERBROOKE - 203 -

Duquesne Château Ville loué à sa Majesté pour la Province de Québec à certaines conditions - 225 -

Droit de construire Métro, emplacement Ste-Catherine de Montigny, St-Hubert et Serri au sud de St-Zotique - 225 -

DOMAINE Public pour fins de public terrain appartenant à la ville, situé à l'ouest de Alou - 226 -

Du Plessis Jean-Paul, Regl. NO. 3107, 2<sup>e</sup> étude zonage, aux fins d'un projet d'acte 2040 rue de Louisbourg, 2<sup>e</sup> étage - 236 -

Duverney Judger Ecole CECM côté ouest rue du Carrefour Regl. NO 3110, 2<sup>e</sup> étude zonage - 237 -

Droit de construire Métro, borne Ste-Catherine, de Montigny - St-Hubert et Serri localités d'usage - 245 -

Desjardins Alphonse l'Assomption, 1<sup>re</sup> étude zonage côté CECM sur le côté sud de St-Zotique entre Lemoyne et le Blvd de - 257 -

Sanction et reconstruction du mur sud-est du réservoir Pellingham \$25000. - 267 -

Drain des filtres, Station de station construction Octroi du contrat à Nova Cons. Co. Ltd. (A-145) CREDIT de \$280,000.00 - 280 -

Desrosiers Construction Inc. pour l'entretien et installation d'une conduite de 16 pouces en béton armé dans le boulevard Métropolitain CREDIT de \$65,000. - 281 -

Duke, William, University, St-Paul quai, fins d'une voie publique Expr. \$314,245.00 - 284 -

De La Bièvre quai. Siebert, Telier et Dubucson, fins de parc, Expr. 344,160 - 285 -

de Hoopé entre Alma patra de ruelles au sud de St-Zotique Expr. C. Sup. \$4,769.63 - 285 -

deputonville et Dubouloche nord-ouest Proj. d'acte, les Habitations St-Sulpice Inc. intervenant à la Ville le lot NO-332-137-Sud-est au local pour fins de parc - 287 -

Dandurand 3580, Commission des écoles Cath. de Mtl / Ecole Saint-François Solano / Projet de règlement, 1<sup>re</sup> étude, zonage. - 292 -

Dagenais E. Construction Inc. app. d'acte échange de terrains - fins de l'acte de jeu - 306 -

Ducloux sud-est, Blvd St-Sauveur, côté nord-est approuver ligne homologuée 13-6-1892 - 307 -

Directeur des finances, délai de dépôt des taxes, déposition états financiers au bureau du greffier - 309 -

Louise Bloom Co. Inc. bail emphytéotique dans Station de Mtl - 310 -

D



- Louise Bloom Inc. acte de servitude, station de Métro Jarry - 310 -
- D. veuve Roland et Maurice Joubert, acte de vente, terrains situés sud blr. Maloufotlain à l'ouest de Wilmont - 320 -  
 abrog. par 12 juin et 12 septembre 1963
- de Lepoutigny, côté est entre de l'avenue et de l'avenue projet de règlement, 1<sup>er</sup> étude, zoning - 323 -  
 → Demore et Fabrigue St-Fabien
- de la Massonade <sup>opposé</sup> 19435, Service de la Massonade, règlement projet, 1<sup>er</sup> étude zoning - 325 -  
 Mod. résolution 4464
- Drouot, rue, de l'avenue de Monteuil à la rue Charles-Hell, construction d'un passage \$ 37,700<sup>00</sup> - 335 -
- Drouot, rue, → modifier Résolution 4 juin 1964 coût de \$ 9,000<sup>00</sup>, construction de trottoirs permanents - 335 -  
 sur les deux côtés, de l'avenue de Monteuil à la rue Charles-Hell
- Duchastel, blr. → blr. 108, 142.39 - Expr. - 336 -  
 Ouest par côté est de Wolfe, Est par côté ouest de Popincaud sud par côté nord de Craig
- Dandurand, rue, 3580, Commission des Ecoles Cath. COMTEL Ecole St-François - Solano, Regl. No. 3153 - 342 -  
 et 3140 Grand Tenuk, direction de Clature aux coins
- de l'Épée 8675 et 8685 du service de la voie publique crédit \$ 9,000. - 336 -
- Dépenses capitales emprunt, Regl. no 3166, modèle no 2913. - 349 -
- Dixième avenue, Havriane avenue, avenue Lomier, rue Masson quad. Expr. \$ 21,177<sup>00</sup> - 374 -
- de Gossais fins de la rue immeuble entre Joffe et blr. Pierre - Bernard - Expr. \$ 596<sup>00</sup> - 374 -
- de Lize, St-Dominique, avenue Caspary, boul. Lomier quad. Expr. \$ 26,542<sup>00</sup> - 373 -
- de Pointe-aux-Lacs fins de l'avenue entre Charles-Hell et Victor Doré - Expr. \$ 1,145<sup>00</sup> - 375 -
- Dubuisson fins de l'avenue entre Masson et blr. Pierre - Joubert Expr. \$ 773<sup>00</sup> - 376 -
- Dubuisson fins de l'avenue au nord-est de Joffe - Expr. - 376 -
- de Montigny, rue nord entre St-Denis et Sacré fins de Métro - Expr. \$ 11,781.13 - 377 -
- de Sabarney nord, côté est de l'autoroute des Laurentides Expr. \$ 1,730.55 - 377 -
- de Landriani, rue côté sud-ouest entre Lomier et St-Henri Efface ligne bordure 7-12-1893 - 382 -
- Ducharme <sup>l'ancien</sup> 21 Jean, Regl. no 3173, indemnité à la veuve - 387 -
- Davis Mme Sothie, 3835, avenue St-Jacques, projet de regl. 1<sup>er</sup> étude, zoning - 392 -
- de la rue, no 3840, St. Luke's United Church of Canada, projet de regl. 1<sup>er</sup> étude, zoning - 394 -  
 → entre les avenues Van Horne et Joffe, St. Patrick
- Deson Chemin côté ouest Explan Asylum, projet de regl. 1<sup>er</sup> étude, zoning - 395 -
- Domaine public, fins d'empan entre rue de St-Pierre et l'avenue Van Horne - 396 -  
 → terrains sur le prolongement de la rue Lomier
- des Carrières <sup>est</sup> no 1600, reconstruction du mur de la fosse à déchets de l'incinérateur, sud - 371 -
- de Chateaufort construction en épi - Crédit \$ 25,700. Mod. Res - 29-6-65 - 378 -
- Dubuisson avenue → entre Lomier et l'avenue Baldwin, lots P-397-303, 302, 301, 300 et - 398 -  
 P-398-141, des cadastres de la paroisse de la Trappe Pointe St-Jacques plus reçus par Expr.



E

Election district de Paragway 28-6-64, rapport du greffier de la Ville et président de l'élection - 9-

Egouts construction, items 12 à 22 incl. (assemblée du 28-7-64) - 13-

Elsdale, de Mohon à L'Herbille, reconstruction du pavage et trottoir (côté nord) \$20,100. - 14-

Egout tributaire <sup>sud de St-ambroise, prolongement rail avec du square Sir-Berger-Etienne Cartier</sup> <sup>servitude de, permanente \$5,331.26; temporaire \$2,118. - espr. -</sup> - 14-

Egout collecteur rue Duquesne, <sup>prolongement de Clarence - Bognon entre Notre-Dame et propriété</sup> <sup>du Conseil des arts nationaux, servitude perpétuelle, \$28,678.20. espr. -</sup> - 15-

Exposition Universelle de 1967 (Ciel Canadienne) projet d'acte de correction de bail avec la Ville - 17-

Eau fournie par la Ville à Montréal - nord, projet de convention - 17-

Enchère, vente de certains terrains appartenant à la Ville; <sup>a mod. rés. Conseil 19-3- et 6-6-64;</sup> <sup>à approuver les conditions -</sup> - 18-

Etienne-Brûlé, place no 2122, Mme Bernadette Fournier-Galarneau, <sup>1er étude zonage, projet de</sup> règlement - 23-24-

Exposition universelle canadienne, rapport du directeur adjoint des travaux publics, date du 28-7-64 44

Enchère vente, certains terrains appartenant à la Ville - 44-45-

Etienne-Brûlé, place, no 2122, Mme Bernadette Fournier-Galarneau, <sup>2e étude zonage,</sup> règlement no 3020 - 58-59

Etats financiers de la Ville au 30-4-64 - rapports des vérificateurs (art. 734 chartes) - 79-

Emprunts, procédures, règlement no 3025, mod. le 23-6-7 - 80-

Emprunt porté à \$27,000,000. règlement no 3026, mod. le 26-7-5 pour égouts, pavages et trottoirs <sup>80</sup> - 80-

Etienne-Parent - <sup>entre James morrice et Sugar - côté; Lower, cond. entre James morrice et Sugar -</sup> <sup>côté; James morrice entre Dudenaine et Louisbourg - espr. -</sup> - 81-

Egouts, construction, items 17 à 31 incl. (assemblée du 29-9-64) - 82-83

Eclairage réseau, rénovation <sup>à l'usine centrale de pompage et de filtration de l'aqueduc,</sup> <sup>contrat à Nell Rome et Cie, \$105,000. -</sup> - 85-

Emprunt de \$110,095,000 - pour dépenses capitales, règlement no 3028, mod. le 26-8- - 89-90-

Emprunt de \$20,000,000. - pour route transcanadienne - règlement no 3029 - 90-91-

Enchère, vente de certains terrains appartenant à la Ville: <sup>1. modifiée rés. Conseil 12-9-63 et 28-7-64 -</sup> <sup>2. approbation. -</sup> - 105-

Egout construction dans 35e ave, de 2e rue à 1ère rue (R.D.P.) \$36,300. - 107-

Exposition universelle canadienne, dernier rapport - 108-

Egouts construction, items 3 à 16 incl. (assemblée du 26-11-64) - 118-

Egouts construction, intersection Blvd St-Joseph et de La Roche, \$12,000. - 119-

Edifices publics, travaux d'aménagement, de réparation et d'amélioration - \$141,225. - 119-

Egout, nord de Montigny entre de Laramie et Patterson, servitude, \$20,047.11 espr. 121-

Enchère, vente de certains terrains appartenant à la Ville: <sup>1. - mod. rés. Conseil 28-7-64 -</sup> <sup>2. - approuver conditions de la vente -</sup> - 124-

Enchère <sup>vente annulée, par la Ville et Patrice Karangeville, 7-8-64, lot no 184-163 cad. vill.</sup> <sup>inc. Hochelaga, angle sud-est de Laurier et 12e Ave., projet d'acte. -</sup> - 128-

Emprunt de \$150,000. <sup>pour usage de sédimentation, égouts, règlement no 3039, mod. le</sup> <sup>règlement no 72 du village de Paragway -</sup> - 129-

Exposition Canadienne Universelle de 1967 projet de participation conjointe Paris - Montréal <sup>151-155 -</sup> - 152-158

Egout, côté nord du Blvd Souin, prolongement de 1340 ave (R.D.P.) espr - \$765. - 152-

Emprunt <sup>porté à \$152,000,000 pour construction et équipement fixe de lignes</sup> <sup>de métro, règlement no 3070 mod. le 26-8-3 -</sup> - 164-

Emprunt <sup>porté à \$61,700,000 pour achat de matériel roulant de lignes de métro,</sup> <sup>règlement no 3071 mod. le 26-8-4 -</sup> - 164-

Egouts reconstruction, Clark de Craig à Sherbrooke, \$531,700. <sup>→ abroger rés. Conseil</sup> <sup>31-7-63 -</sup> - 167-

Egout construction La Sauchetière <sup>→ de l'inspecteur à un point est de cathédrale, \$17,300. -</sup> <sup>mod. rés. Conseil 6-9-60 -</sup> - 168-

Egout reconstruction Brassier, de Notre-Dame à Ste-Clotilde, \$20,200, mod. rés. Conseil 19-3-64



- E
- Egout reconstruction → Ste-Clotilde, avec chemin Côte St-Paul à Brasserie, #17,100. - 168 -  
 mod. rés. Conseil 12-9-63
- Egout tributaire → Breezy/Ste-Emilie, construction, #2,100,000, contrat à Spirit Construction Co. Ltd. - 168 -
- Enchère, vente de certains terrains appartenant à la Ville rapport révisé - 170 -  
 - 180 -
- Enchère, vente de certains terrains, mod. rés. Conseil 26-11-64 - 171 -
- Employés municipaux (certains) leurs veuves et leurs enfants, Caisse de retraite, règlement no 3073 - 172-173 -
- Egouts construction, items 5 à 10 incl. (Assemblée du 19-2-65) - 188 -
- Egout collecteur construction St-Jacques/Youville, \$150,000 - 188 -  
 - 190 -
- Egout servitude perpétuelle par M. Louis-Joseph Paré, nord du Blvd. Paris, près 6<sup>e</sup> rue - 190 -  
 modifiée rés. Conseil 14 et 15-1-65
- Enchère vente: by approval, vente de certains terrains appartenant à la Ville - 191 -
- Egouts construction items 4 à 11 incl. (Assemblée du 26-2-1965) - 201 -  
 occidant contrat à Sever Cox. Co. au montant de \$870,000.
- Egout tributaire Côte-Des-Neiges, const. emboulement Tremble Mod. Rés. 26-11-1964 - 202 -  
 de l'avenue Leclerc ré: Université de Mtl, accès privatisés aux autobus
- Egout, construction, maintenance, entretien, entre Jean-Benoît et le Comité Notre-Dame-Des-Neiges à l'est - 202 -
- Enchère, vente de certains terrains appartenant à la Ville - 203-205 -
- Emprunt, Règlement no 3095 mod. le 2753 créent Fonds de Roulement de Ville de Mtl. - 204 -
- Emprunt, Règlement no 3096 mod. le ~~3113~~<sup>3913</sup> autorisent, un emprunt de \$45,000,000. - 204-205 -
- Enchère, Vente - 225 -
- Etats financiers, nomination Hensley Bourquin et Robert W. Cockfield et St-Hubert - 226 -
- Emile-Jermolait Avenue Ferme une partie de cette avenue entre Christophe - Colomb - 227 -  
 l'avenue 1965-66
- Egouts, déterminer le taux uniforme dont la construction sera décidée durant - 228 -
- Egout, construction de la rue Fosquet, du Blvd. Fosquet à l'avenue Charette - 253-54 -
- Egout, Mod. de Res. 33-12-1963 - votent un crédit de \$105,700 de la rue Wolfe, de Craig à Lockton - 254 -
- Eau Prix de l'approvisionnement pour l'exercice 1965-66 - 258-59-64 -
- Exposition internationale Universelle de 1967' Proj. de contrat avec Corporation de Bois Naturel du Québec re: construction réaménagement - 267 -
- Egout, construction, Item 25 et 25 non inscrit à l'ordre du jour (22-4-1965) - 268 -
- Egouts, construction, Item 4 à 20 inclusivement (Assemblée du 21-6-65) - 279 -
- Eclairage systèmes et achat et installation crédit de \$264,000. - 280 -
- Eau, Poses de conduites et services, ach. de compteurs crédit \$1,500,000. bornes-fontaines, soupapes et pistonnières - 280 -
- Edifice Bourcours, travaux d'aménagement, crédit de \$75,000. - 281 -
- Epurateur usiné, des eaux d'égouts, pour desservir le bassin de drainage du district R. des Prairies - 282 -
- Edifices publics, travaux d'aménagement, de réparation et d'améliorations crédit de \$103,000. - 282 -
- Energie électrique / Projet de contrat entre la Ville et la Commission Hydroélectrique de Québec pour une période de cinq ans à l'édifice Bourcours - 287 -
- Enchère - Vente - 289-294 -
- Emprunts / emprunt de \$10,000,000, Règlement no. 3124. construction d'égouts, de passages et de trottoirs - 304 -
- Egout collecteur de la rue Notre-Dame entre Desautels et Sébert \$1,300,000. - 305-6 -
- E. Dagenais Construction Limitée échange de terrains, app. d'acte - 306 -  
 Biffe de l'ordre du jour
- Dagenais E. Construction Limitée



- Égout, de la Vingt-neuvième avenue, du Vbr. Rosemont engageant le crédit \$20,000. - 307 -
- Enchère, vente, - 307 -
- Ebénage Hospel Church, 6000, Treizième avenue, quartier Rosemont, Regl. 1<sup>ère</sup> étude - 311 -
- Emprunt temporaire au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de \$20,000,000, en anticipation du 1<sup>er</sup> sept. du revenu de l'exercice 1965-66 - 312 -
- Égout construction, items 2 à 5 encl. (Assemblée du 12-7-65) - 318 -
- Emissaire O-8 de rivière-de-la-Prairie près de l'île de la Visitation prolongement, Crid. \$30,000. - 318 -
- Épuration usine (2) construction d'une nouvelle usine sur l'île Notre-Dame crédit \$2,000,000. - 319 -
- Enchère, vente, Mod. Res. du Conseil en date du 21-6-1965 - 320 -
- Exposition universelle de 1967 permanente à l'île Ste-Hélène - réseaux de conduites d'eau potable etc. - 320 -
- Emprunt dépenses capitales pour à \$265,000,000, Regl. N° 5139 mod. le no 2913 - 322 -
- Exposition universelle de 1967 Permettre soumissions publiques 2 usines d'épuration Ville Montroy et St-Hélène - 324 -
- Égout dans la rue Clark, de Jean-Tolba engageant le crédit \$2,000. - 334 -
- Égout dans la Place Yvonne, mod. Res. du 11 décembre 1961, portant crédit de \$79,600. - 335 -
- Équipement, achat de 46 compresseurs \$325,000. - 337 -
- Emprunt de \$150,000, Regl. N° 3141 abrogant le 3039, usine de sédimentation dans Suroagway - 337 -
- Enchère vente - 337 -
- Ebénage Hospel Church, 6000, Treizième avenue, quartier Rosemont, Regl. N° 3156, 2<sup>ème</sup> étude, garage - 343-44 -
- Égouts construction, items 6 à 27 endossement (Assemblée du 30-9-1965) - 369-70 -
- Emprunt pour dépenses capitales Regl. no 3166 mod. le no 2913 - 369 -
- Édifice du marché Bonsecours, travaux d'aménagement, crédit \$20,000. - 371 -
- Épuration usine sur l'île Notre-Dame, crédit de \$1,500,000. - 373 -
- Égout dans l'avenue de Châteaufort mod. Res. 29 juin 1965 - Crédit \$58,700. - 378 -
- Emplacement de l'exposition universelle de 1967 - définition, modifiant acte 1<sup>er</sup> juillet 1964 - 379-397 -
- Eau fourniture acte entre Ville de Montroy et Cité de LaSalle - 380 -
- Ensemble électronique location au cours de l'exercice 1965-66 - 382 -
- Eau, Regl. no 3177 mod. le no 3118, concernant le prix de l'approvisionnement - 389 -
- École Normale Jacques-Bourget, Religieuses de Sainte-Croix, projet, regl. 1<sup>ère</sup> étude, garage - 394 -
- Édifice rue no 56 11, Mme Fiac Bertrand, projet de regl. 1<sup>ère</sup> étude garage - 398 -



EXPROPRIATIONS

Fin de rue, angle nord-ouest de St-Hubert et du Rosaire, \$1,395.	14
Sud de St-Ambroise, <sup>prolongement de voie ouest du square Sir-Georges - Etienne - Cartier pour égout</sup> tribunaire; servitudes, permanentes \$5,331.26; temporaires \$2,118.	14
Clarence - Sagueny entre Notre-Dame <sup>et propriété Conseil des Partis Nationaux, égout collecteur de Dupre</sup> \$28,678.20.	15
Abords nord du Blvd <sup>de La Vérendoye entre Emard et Springland, fermer partie ruelle</sup> #9,045.	15
Mètres, ouest de St-Denis entre de Montigny et place Pasteur, \$4,020.34.	15 (E)
Ouverture de Légaré, entre chemin Côte Ste-Catherine et de La Peltrie, \$22,221.28.	15
Mètres, sud de Mt-Royal entre Berri et Rivard, \$57,184.06.	15
Abords sud, nord du Blvd Savin, ouest de St-Réal, \$23,607.99.	15
Servitude de non accès à Melrose <sup>affectant limite sud-ouest, partie lot 174-359 cad. par. mill. est de Melrose, nord de Western</sup> \$12,144.01.	16
Abords ouest de Berri élargie, entre Ste-Catherine et Viger. \$34,516.29.	16
Abords rue projetée ouest de Basile-Routhier, nord du Blvd Savin, \$23,360.92.	16
Fin de rue, ouest de Basile-Routhier, nord du Blvd Savin, \$17,677.39.	16
Ouverture de des Prairies entre Charland et limites sud de la Ville, \$67.46.	16
Mètres, entre Bilford et Rivard, sud du Blvd St-Joseph, \$216.95.	16
Mètres, sud de Montigny entre Blvd St-Laurent et St-Dominique. \$6,983.55.	17
Mètres, côté sud de Jarry <sup>entre Berri et Lajeunesse; côté ouest de Lajeunesse sud de Jarry; côté est de Berri, sud de Jarry</sup> \$11,974.50.	17
Projet d'acte d'échange <sup>avec la Province, élargissement de Kellys Blvd Henri-Bourassa entre Millen et St-Hubert et ouverture et élargissement entre meilleur et limite ouest de la Ville</sup> \$50,832.10.	18-43
Mètres - partie ruelle nord-sud <sup>nord de Beaubien entre de St-Vallier et Chateaubriand etc.</sup>	81
Ruelles, sud de Dupuis entre Coalbrook et Blvd Décarie, \$19,215.	81
Ruelles, Cadillac, Channeau, Bessuet et Sherbrooke, \$9,770.	81
Rue, partie sud-est de Charles-Bill entre <sup>Abred-Laliberté et ligne est de James</sup> Morrice, \$266.	81
Laurie - Conan entre <sup>James Morrice, et Suzor - côté; Etienne Parent entre James Morrice et Suzor - côté; James Morrice entre Dudenaine et Louisbourg</sup>	81
Ruelle sud de St-Antoine, est de Luignan, servitudes et fermeture.	82
Rues et ruelles, Forbin - Janson <sup>certaines parties de French, ruelles Sherbrooke, Joffre de Grosbois et Blvd Pierre-Bernard</sup>	82
Fermeture - <sup>certaines parties de French et ruelles Sherbrooke, Joffre, de Grosbois et Blvd Pierre-Bernard</sup>	82
Abords avenue du Président-Kennedy - angle sud-ouest d'Union et Président-Kennedy	82-94
Ouverture d'onzième avenue, nord de Laurier, mod. rés. Conseil 25-5-61-expro	84
Fin de ruelles, ouest de Berri, sud du Mt-Royal, \$363.75.	86
Mètres - nord de Montigny entre St-Denis et Savoie. \$14,075.82.	86
Mètres - angle sud-ouest du Blvd Crémazie et Berri, \$28,193.59.	86
Ouverture de Pasteur entre Elie-Blanchard et <sup>\$33,905.14 de l'autoroute provinciale</sup> raccordement au Blvd Henri-Bourassa.	86
Fin de rue, partie lot no 396 <sup>cad. par. f. - P. nord des terrains de Commission des Partis Nationaux, ouest de Mercier</sup> \$235,184.55.	87
Mètres, côté sud de Jarry entre Berri et Lajeunesse, <sup>\$4,264.35 côté ouest de Lajeunesse, sud de Jarry, côté est de Berri, sud de Jarry</sup>	87
Fin de rue, nord de limite de propriétés Conseil des Partis Nationaux entre La Salle et Letourneau <sup>\$9,181.69</sup>	87
Fonds et servitudes, petite rue St-Antoine, entre St-Jacques et Craig. \$938.76.	87
Fin de parc, nord de Jeanne, ouest de St-Evariste, \$507,519.17.	87



EXPROPRIATIONS

- Métro - angle nord-ouest d'Ontario et Bleury - \$371,574.19 - 88
- Métro - sud de Montigny entre St-Laurent et St-Dominique, \$14,042.70 - 88
- Prolongement de Poncet entre St-Réal et Hamon, \$1,322.80 - 88
- Fin de rue, nord de Beauharnois, est du bloc St-Laurent, \$3,520.14 - 88
- Élargissement de Balmaral (côté est) entre Ste-Catherine et Ontario, \$4,773 - 88
- Abrogés. Conseil - 3-8-61 - élargissement du bloc Décarie entre C.P.R. et Royalmount \$6,667,347.22 - etc. - \$259,94 - 89
- Abrogés. Conseil - 5-4-61 - \$500,000 - élargissement du bloc Décarie entre blocs métropolitain et chemin côté Ste-Catherine, etc. - 89
- Quote-part, partie, de la Ville pour coût de la route transcanadienne, \$1,500,000 - 91
- Immeubles requis pour construction de la route transcanadienne pour cession au gouvern. - 91
- Nord du bloc Henri-Bourassa - ouest de Larimier; 1 - élargissement et prolongement vers le nord jusqu'au bloc Savin, de St-Firmin; 2 - prolongement vers le nord jusqu'au bloc Savin, d'Homelin; 3 - ouverture rue est-ouest, nord du bloc Henri-Bourassa entre Homelin (prolongé) et St-Firmin (élargie); 4 - élargissement et prolongement de rue est-ouest, nord du bloc Henri-Bourassa, est d'Homelin; 5 - abords de rue est-ouest projetés. (3) 6 - fins de parcelles - \$79,401 - 91
- Remettre aux propriétaires - lots nos 791 et 792 cad. quartier St-Jacques, ouest de St-Timothée et nord de Ste-Catherine, items nos 6 et 7 plan A-61, St-Jacques - 106
- Métro - côtés est et ouest de St-Vallier, - \$1,207 - 107
- Conduits souterrains appartenant à la Ville - \$1,946.63 - 119
- Conduits souterrains appartenant à l'Hydro-Québec - \$13,404.84 - 120
- Mod. - rés. Conseil 19-11-63 - abrogé élargissement pour prolongement vers l'ouest, abords; servitude Claude entre chemin C-D-N et Bataillon, fermeture - \$498,917.84 - 120
- Cour de voirie, nord du chemin Doyer ouest de Darlington, \$332,535 - 120
- 2 côtés - du 500 6.0 acres, nord de rue projeté, prolongement vers l'est du bloc Maurice - Duplessis de Cité de Mt-Nord, abords, etc. \$22,848 - 120
- Pan coupé, angle sud-est - ruelles 170-392A et 170-355A, ouest de Belgrave, sud de Sherbrooke - \$735.00 - 121
- Servitude nord de Montigny entre St-Lorimier et Patterson, etc égent, \$20,047.11 - 121
- Élargissement ruelle est-ouest, sud de Dubois, ouest de Pierre-Tétrault, \$1,315 - 121
- Ruelles, nord de Jolicœur entre de Montaigny et Jolies, \$3,563 - 121
- Ruelles, sud du bloc Rosemont entre 16e et 19e av., \$2,830 - 121
- Centre administratif de la Ville, angle nord-ouest de Berri et Champ-de-Mars - \$75,180 - 121
- Centre administratif de la Ville, nord du Champ-de-Mars, ouest de Berri - \$22,080 - 122
- Nord du bloc La Vérendrye; - ruelles, fermeture, etc. bloc Montebello et Briand, entre Beaulieu et bloc Montebello, \$6,021 - 122
- Terrain de stationnement, sud de Jean-Talon entre de St-Vallier et de Châteaubriand, \$69,731.95 - 122
- Élargissement de Jeanne-Mance - côté ouest, nord d'Ontario, et Ontario côté nord, entre Bleury et Jeanne-Mance élargie, \$57,217.32 - 122
- Prolongement vers l'ouest - jusqu'à Louis-Versailles de rue no 26-50, ouest de Bessant, sud de Toulouse - \$7,890.88 - 122
- Métro - angle sud-ouest d'Ontario et Bleury, \$55,050.13 - 122
- Parc mt-Royal, côté nord de Cedar, est du chemin C-D-N, \$1,912,954.51 - 123
- Servitude - de non-accès aux melbros, limites sud-ouest, partie lot nos 174-359 cad. par. mt, est de melbros, nord de Western, \$1,374.93 - 123
- Abris - côté nord de Vitre, entre Cheneville et St-Urbain, élargissement, nord de Vitre entre côté et St-Urbain, etc. \$227,925 - 147
- Ruelle - sud de mt-Royal entre Rivard et Berri; servitude, sud de mt-Royal entre Rivard et Berri, \$2,438.68 - 148



EXPROPRIATIONS

- Egout côté nord du Blvd Souin, prolongement de 134 Ave (R.D.P.) \$765. - 152 -  
 Parc - angle nord-ouest de Craig et Square Victoria, \$642,070; mètres sud de Vitre, ouest des squares Victoria \$77,102. - 152 -  
 Côté sud de -> Bridge, ligne ouest de ruelle ouest de Forfar, côté sud-ouest de Riverside élargie et ligne ar-  
 rière des lots côté est de Britannia, \$73,567.59 - 154 -  
 Modifier -> rés. Conseil 19-3-56, prolongement de Western, nord C.P.R., entre Minto et Elmhurst - 154 -  
 Ouverture de West Broadway entre Coffee et Western - 154 - (E)  
 Prolongement de Western, nord du C.P.R. entre Minto et Elmhurst - 155 -  
 Mètres -> ligne ouest-ouest, nord-sud, longueur, travaux de génie civil, achat et installa-  
 tion d'équipement fixe, stations - \$22,480,000 - 164 -  
 Mètres - sud de La Paquette, ouest de côté du Beaver Hall, servitudes etc. expr \$697. - 165 -  
 Ruelles, de Reims, de Beauharnois, Waverly et Blvd Crémazie, \$1,324. - expr - 165 -  
 Ruelle, Boyce, Hochelaga, Longueville et Parkville, \$5,455. - expr - 165 -  
 Ruelles, Masson, Laurier, 10 e et 11 e avenues - \$2,684. - expr - 165 -  
 Rue sud de place Basile - Patenaude, \$7,127. - expr - 165 -  
 Ouverture de Daigle, côté est de Filion entre Forbes et Blvd Souin, \$14,855. - expr - 166 -  
 Parc coupé angle nord-ouest des ruelles nord de Beauharnois entre 180 et 190 Ave, \$705. - expr - 166 -  
 Elargissement de Forest Hill, angle sud-ouest de Forest Hill et chemin C-D-N, \$16,075. - 166 -  
 Quote-part de la Ville pour le coût de la route transcanadienne dans ses limites (retourne au C.E.) \$6,000. - 166 -  
 Prolongement vers l'ouest de Château jusqu'au Blvd de l'Assomption - \$13,937.73. 166 -  
 Nord -> ligne sud du Blvd Dorchester, est par côté ouest de Papineau, sud par côté  
 nord de Craig et ouest par côté est de Wolfe - \$103,585.74 - 166 -  
 Mètres, sud de Montigny entre Blvd St-Laurant et St-Dominique, \$27,699.70 - 166 -  
 Elargissement de -> ligne ouest-ouest, côté ouest nord de Ontario, et Ontario côté nord  
 entre Bleury et Jeanne-Mance élargie - \$50,776.99 - 167 -  
 Réaménagement urbain -> côté sud de Bridge, ligne ouest de ruelle ouest de Forfar, côté  
 sud-ouest de Riverside élargie et ligne arrière des lots côté  
 est de Britannia - \$93,344.90 - 167 -  
 Parc - Jean-Brillant, Decelles, Swail et Patenaude, \$1,071,376 - 189 -  
 Ruelles - Marseille, Langelier, Boyce et Parkville, \$2,460. - 189 -  
 Servitudes -> partie ruelle est-ouest sud de Savane, ouest de Mountain Sights, servitudes  
 \$2,780.; ruelle ouest de Mountain Sights entre Ferrill et de la Savane, \$896 -  
 abroger résolution Conseil 23-8-62, ruelles ouest de Mountain Sights entre Ferrill  
 et de la Savane, dévatement, \$441.72 rés. Conseil 23-8-62; ruelle dans domaine  
 public, ruelle, sud de la Savane, ouest de Mountain Sights - 189 -  
 abords nord rue projetée, nord d'Ontario et ouest de Kimberley - \$41,175.25 - 189 -  
 Mètres nord de Montigny entre St-Denis et Savane - \$12,188.46 - 190 -  
 Réaménagement urbain -> côté sud de Bridge - ligne ouest de ruelle ouest de Forfar, 190 -  
 côté sud-ouest de Riverside élargie et ligne arrière de Britannia, \$136,834.60 -  
 Nord -> ligne sud du Blvd Dorchester; est par côté ouest de Papineau; sud par côté nord de  
 Craig; ouest par côté est de Wolfe; \$109,885.75 - 190 -  
 Parc coupé d'un certain immeuble nord-ouest Louisa et Uran \$665.00 - 202 -  
 Parc -> certains ruelles et certains immeubles situés au  
 nord rue Pierre entre J.-J. Lacombe et Larose (décrite l'acquisition des crédits à cette fin) - 202 -  
 (Riverside - Princes et W) nord Blvd Souin entre 60 e et 61 e Avenue ouest certains immeubles  
 Station de pompage, terrain situé nord Blvd Souin à la hauteur de la 71 e Avenue - 203 -  
 Rue, Avenue Martin et terrain prolongement sud de Ladite Avenue \$3,622.00 - 203 -  
 Parc coupé, aménagement angle sud-est chemin Upper Lacombe et avenue Belgrave Credit supplémentaire \$1495.74 - 203 -  
 Réaménagement urbain, terrain coupés entre Sud de Budge, Forfar, Riverside, Britannia, \$230,064.06 - 224 -  
 Archives de la Ville de Montréal



EXPROPRIATIONS

- Ouverture rue Brunside entre Soudoy et Drummond et rue Drummond et Guy #135,945.00 - 224 -  
 Métro, angle sud-est du boul. St-Joseph et rue Pontiac partie entre fond et terrain #1941.00 - 242 -  
 Fins d'une voie publique 243-4-5  
 1 - entre les rues Notre-Dame et St-Maurice au nord-est de l'Université  
 2 - entre les rues St-Paul et St-Maurice, au nord-est de l'Université  
 3 - dans le quad. Nazareth, William, Duke et Ottawa  
 4 - dans le quad. Wellington, Nazareth, Ottawa et Duke  
 5 - dans le quad. Nazareth, Wellington, Duke et Bannan.  
 6 - dans le quad. Wellington, Nazareth, Bannan et Dalhousie  
 7 - entre rues Bannan et de la Commune, au nord-est de la rue Dalhousie;  
 8 - dans le quad. Ann, Bannan, Dalhousie et rue Hughes  
 9 - secteur borné rues Dalhousie, de la Commune, Colborne, Ann et rue Hughes  
 10 - sud rue Riverside, à l'ouest de la rue ouest de la rue Fafar.  
 Fins d'un meilleur aménagement des abords 243-244-5  
 1 - des rues Notre-Dame <sup>située au sud-ouest de la rue Dupré</sup> et Saint-Maurice, de certains immeubles  
 2 - nord-ouest rue Bannan, terrain situés à l'angle ouest Bannan et Duke  
 3 - Nord-ouest de Dalhousie, immeubles situés à l'angle est des rues Wellington <sup>et Dalhousie</sup>  
 4 - rue Nazareth, à l'ouest de la rue de la Commune.  
 5 - rue Bannan, sud-est de la dite rue et au sud-ouest de Dalhousie - 243-244-245  
 rue, immeuble situé à l'ouest du blv. St-Sauveur, au nord de St-Vesteur #1595.00 - 255 -  
 élargissement rue de Montigny entre Sanguinet et St-Denis, #48,790.00 - 255 -  
 Aménagement abords sud-est de Montigny (élargie) de certains immeubles au sud-ouest de St-Denis #88,215. - 255 -  
 Egout collecteur St-Jacques / Jouvville quad. Wellington, McGill, d'Yovville et des Soeurs Sises #21,850.42 - 255 -  
 rue, immeubles situés au nord de l'écage entre Sheret et de Jous - #744.00 - 284 -  
 Servitude à une rue et partie de rue à l'est de avenue Hector et sud de St-Victor #2,502. - 284 -  
 voie publique, immeuble quad. William, Université St-Paul et Duke #214,245.00 - 284 -  
 parc, immeubles au sud-est St-Antoine entre Chatham et Canning #82,275.00 - 284 -  
 rue, sud-est blv. Rosemont et nord-est de Lacombe #32,325.60 - 284 -  
 rue parcel, immeubles situés de part et d'autre du boul. Rosemont #9,932.00 - 284 -  
 parc, partie de l'immeuble quad. Liebert, Tellier, de la Buisie et Dubuisson #344,160. - 285 -  
 rue Liebert situé de la qualification précitée #19,835. - 285 -  
 avenue de la Prairie - quad. Liebert, Tellier et Dubuisson #26,975. - 285 -  
 rue Liebert entre Notre-Dame et propriété Chemin de fer nationaux <sup>entre Notre-Dame et Tellier</sup> #79,202.00 - 285 -  
 fins historiques, immeuble angle St-Paul et Place Jacques-Cartier #43,880 - 285 -  
 meilleur aménagement <sup>des abords ouest de la rue Fernand entre la rue Ste-Catherine</sup> et l'avenue Vega - Crédit sup. de #5,022.04 - 285 -  
 Servitudes <sup>se rapportant à la partie de la rue, seale entre la rue Alma</sup> et l'avenue de Gaspi, au sud de St-Zotique Cr. sup. #4,769.63 - 285 -  
 Parcours à l'angle sud-est du Chemin Appu, Lachine et avenue Algore Cr. sup. #83.13 - 286 -  
 Archives de la Ville de Montréal



EXPROPRIATIONS

Réaménagement urbain, /	côté sud de Bridge, ligne ouest de la rue, à l'ouest de la rue Forfar, côté-ouest, Riverside Credit Supp. \$123,719.97	-286-
Parc, (agrandissement du square Victoria /	immeubles angle nord-ouest de la rue Craig et du square Victoria (côté ouest) Cr. Supp. \$7,910.	-286-
rue, immeuble à l'angle nord-ouest des rues Milton et St-Urbain Cr. Supp. \$87,38		-286-
Stolonnement, /	immeubles entre St-Timothée et Saint-André, au nord de la rue Ste-Catherine, Cédit supplémentaire de \$299,581.35	-286-
Voie aux accès reliant le port Champlain à la rue University - Cédit Supp. de \$103,316.		-287-
Métro, angle sud-ouest du Blo. Cénogic et rue Serré, Céd. Supp. \$55,857.51		-287-
Métro, immeuble au nord de Haldoga et à l'est de Hogan, C. Supp. \$5,929.98		-287-
Métro, immeuble angle sud-est Serré et Currier \$32,985 <sup>00</sup>		-304-
Métro, angle nord-ouest du Blo. St-Joseph et Serré \$697 <sup>00</sup>		-305-
ruelle, à l'ouest du Blo. Pierre-Bernard au nord de Teffin au vue de sa fermeture \$667.		-306-
Drainage des eaux de surface du Blo. Henri-Bouasse expp. \$5,170. <sup>00</sup>		-319-
agrandissement de la bibliothèque municipale nord-est de Montcalm et sud-est de Sherbrooke		-319-
réaménagement urbain de Riverside d'Argie, et ligne arriera de Britannia Expp. \$8,716.44		-319-
rue, immeubles est de Canning, quad. St-Antoine, Clutham, de Kamouraska et Héning \$45,831 <sup>73</sup>		-320-
Meilleur aménagement des abords de la rue Fog d'Argie, au nord-ouest de Roy et sud-ouest de de Bullion \$27,230. <sup>00</sup>		-325-
ruelle, nord-ouest de Piqueur entre avenues du Sacré-Coeur et Christophe - Colomb \$2,662 <sup>00</sup>		-335-
Elargissement du passage sur côté sud de Notre-Dame, de la rue Montfort à la rue de l'Inspecteur \$164.06		-335-6-
Meilleur aménagement des abords ouest de Serré d'Argie, entre St-Catherine et avenue Sige \$48,703.19		-336-
Secteur borné au sud par côté nord de Craig et à l'ouest par côté est de la rue Wolfe. - \$108,412.39.		-336-
ouverture d'une rue propice au nord des rues Perron et D'Arès, entre Serré et Victoria \$33,694.00		-336-
ruelles, quad. Blo. Cénogic, avenue Cagnin, rues de Liège et St-Dominique \$26,542 <sup>00</sup>		-373-
Prolongement de l'avenue Saugeyment vers le sud-est (sud-ouest de Bonnet \$56,990.		-373-
fin de ruelle, quad. rue Mason, avenue Jamin, première et deuxième parcelle \$21,197. <sup>00</sup>		-374-
fin de la rue Canning au sud-est de Notre-Dame \$7,475 <sup>00</sup>		-374-
fin de ruelle, quad. Francherville, Sauré, Garnier et avenue Crotte - \$9,964 <sup>00</sup>		-374-
fin de la rue Gasbois entre Joffe et Blo. Pierre-Bernard \$896 <sup>00</sup>		-374-
fin de la rue Charles-Hill entre Alfred-Solbetti et nord-est de James-Morice \$896 <sup>00</sup>		-374-
Alfred-Solbetti <sup>del avenue</sup> entre de Louvbourg et Alexandre-Lacroix - \$916 <sup>00</sup>		-374-5-
de Pontrecoût avenue, entre les rues Charles-Hill et Victor-Doré - \$1,145 <sup>00</sup>		-375-
Alfred Solbetti, avenue entre rues Victor-Doré et Charles-Hill \$916 <sup>00</sup>		-375-
Alfred Solbetti, avenue ligne ouest de Joseph-Casavant, à l'est de James Morice \$896 <sup>00</sup>		-375-
Bibliothèque municipale agrandissement sud-est de Sherbrooke entre Serré et Montcalm		-375-
Blo Maurice-Lupinias prolongement dans Montcalm nord.		-375-
Perron Blo prolongement dans la Cité de Montréal - nord		-375-
Lubuisson avenue fin		-376-
rue, partie de la rue Joffe situ au sud-est de l'avenue Lubuisson \$965 <sup>00</sup>		-376-
Rue du Mont-Loyal no. 285, Hill Park Circle \$99,900-		-376-



Bridge rue fins, prolongement de la rue Britannia - 378-  
Terreins de Stationnement sud de Ontario entre Davidson et Cavellin - 376-7-  
voie publique partie du lot no 1482 entre Colborne et voie d'eau Canal Mackine - 377-  
Métro, nord de de Montigny entre St-Denis et l'avenue Paroie - #11,781.13 - 377-  
Métro, à l'ouest de Bevi, au sud de Mont-Loyal, avenue - 377-  
Reaménagement urbain, de Forfar, côté sud-ouest de Riverside #22,908.15 - 377-  
autoroute, des Laurentides, au nord de Salaberry - #1,730.55 - 377-  
Raccordement de la rue St-Patrick <sup>entre avenue Gilmore et de l'Église</sup> situés au nord de Cabot et ouest de Gilmore - 377-8-96-  
Parc, quad. borné par boul. Gouin, St-Denis, rue St-Charles et Rivière-des-Prêtres - 398-



Fortifications, ruelle des entre St-Gabriel et Blvd St-Lorent, fermer rue St-Jacques, entre St-Gabriel et  
 Notre-Dame et partie de St-Gabriel entre Notre-Dame et Craig et St-Jacques, régl. no 2970-18  
 Fortifications, ruelle des, - partie de rue St-Gabriel et St-Jacques, fermeture, construction du  
 nouveau Palais de Justice - 19-  
 Fort-Lorette entre Blvd Souvenir et rivières des Prairies, auxiliaire du clergé catholique, 1<sup>ère</sup> étude zonage,  
 projet de règlement - 23-  
 Fournier-Balarneau, Mme Bernadette, 2122 place Etienne-Brulé, 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de  
 règlement - 23-24-  
 Friendly Convalescent Home for the Aged (The) - 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 2993 - 29-  
 Fort-Lorette - entre Blvd Souvenir et rivières des Prairies, auxiliaire du clergé catholique, 2<sup>e</sup> étude  
 zonage, règlement no 3019 - 58-  
 Fournier-Balarneau, Mme Bernadette, 2122 place Etienne-Brulé, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement  
 no 3020 - 58-59-  
 Farbin-Janson (rues et ruelles) parties de French et ruelles, Sherbrooke, Joffre, de Prochain  
 et Blvd Pierre-Bernard - expr - 82-  
 French certaines parties, fermeture, ruelles, Sherbrooke, Joffre, de Prochain et Blvd Pierre-Bernard  
 expr - 82-  
 Feux de circulation, installation, carrefours de blvds St-Laurent et métropolitain, \$ 71,100 - 86-  
 Fortifications, ruelle des, entre Blvd St-Laurent et St-Gabriel; 2 - St-Jacques entre  
 Blvd St-Laurent et St-Gabriel; 3 - St-Gabriel (côté ouest) entre Notre-Dame et Craig;  
 4 - St-Gabriel (côté est) entre Notre-Dame et St-Jacques; 5 - St-Jacques (côté  
 ouest) entre Notre-Dame et point à 140' m. a., nord de Notre-Dame; 7-9-187  
 15-9-61 fins de rénovation urbaine, Blvd St-Laurent, Craig, St-Gabriel et  
 ruelle des Fortifications, effacement de lignes homologues - 92-  
 Fonctionnaires municipaux, leurs veuves et leurs enfants, Caisse de retraite, règlement no 3030 - 95-  
 Foisy, Jacques, 6732 Louis-Hémon, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude - 98-  
 Frères de la Charité, côté nord de Sherbrooke, entre Beaupré et St-Donat, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude - 99-  
 Filion angle nord-est de Dudemaine → "Parish Transfiguration of our Lord", projet de règlement,  
 zonage, 1<sup>ère</sup> étude - 100-  
 Foisy, Jacques, 6732 Louis-Hémon, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3047 - 140-  
 Frères de la Charité, côté nord de Sherbrooke → entre Beaupré et St-Donat, 2<sup>e</sup> étude zonage,  
 règlement no 3049 - 141-  
 Filion angle nord-est de Dudemaine → Parish Transfiguration of our Lord, 2<sup>e</sup> étude zonage,  
 règlement no 3052 - 142-  
 Farfar → ouest, ligne ouest de ruelle, côté sud-ouest de Riverside (large), ligne arrière des lots  
 côté est de Britannia, côté sud de Bridge, \$ 73,567.59 - expr - 154-  
 Forest Hill élargissement angle sud-ouest de Forest Hill et chemin C.-D.N. #16,075 - expr - 166-  
 Farfar → ligne ouest de ruelle ouest; côté sud-ouest de Riverside (large) et ligne arrière  
 côté est de Britannia; côté sud de Bridge, \$ 92,344.90 - réaménagement urbain expr - 167-  
 Farfar → ouest, ligne ouest, côté sud-ouest de Riverside (large) et ligne arrière, côté est de  
 Britannia, côté sud de Bridge; réaménagement urbain, \$ 136,834.60 - expr - 190-  
 Fonds de roulement, Règlement no 3075, mod. le 2753. - 204-  
 Farfar → ligne ouest de ruelle ouest; côté sud-ouest de Riverside (large) et ligne arrière côté est de  
 Britannia; côté sud de Bridge \$ 230,064.16 - réaménagement urbain - expr.  
 2<sup>e</sup> période, mois de longer des fondelles qui doivent être rélogés  
 Fonds de secours des sinistres de Ville La Salle versement de \$ 13,600. permettre le paiement des  
 de 1171. - 226-  
 Ferland McElulippe nomination membre du Conseil des Arts de la région métropolitaine  
 sur la rue Notre-Dame. - 226-  
 Fabrique St-Bernard, projet de régl. no. 3112, 2<sup>e</sup> étude zonage, construction d'une église - 238-  
 Forest, Jean-Paul, conseiller, nommer ruelle - suppléant pour le terme commençant 31-6-65 - 279-  
 Farfar → ligne ouest de ruelle ouest; côté sud-ouest de Riverside (large) et ligne arrière  
 côté est de Britannia, côté sud de Bridge, réaménagement urbain. Expr. \$ 123,719.97 - 286-  
 Fabrique de St-Espirit de Rosemont, 2851 rue Mason, agenda presbytérien Proj. expr. 1<sup>ère</sup> étude zonage - 291-  
 Freres Hospitaliers de St-André St-Jean de Dieu le 3 octobre 1961, acte de rétrocession - 306-  
 Farfar → entre 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> rue - Archives de la Ville de Montréal  
 Farmanon nous, Kevin Jack, Gene Raymond, prolongation de délai côté nord Blvd St-Joseph - 308-

F



Fofoe ↗ ligne ouest de ruele ouest, côté sud-ouest de l'assise élargie, ligne assise  
côté est de Britannia, côté sud de budge, Réam. urbain Expt. #81, 716.44 -319-

Fofoe ↗ " " " " " Expt. #22, 908.15 -377-

Franchville, Saunié, Mariner rue avenue Curatle quad. Expt. #9, 964<sup>c</sup> -374-

Falaise avenue une porte ↗ effacer ligne homologuée le 25 août 1947  
au nord de Jean Talon entre Mulberry et Lippé -381-

Falaise<sup>le</sup> avenue ~~de~~ a une largeur de 56 pieds, Regl. 3169 entre de Lippé et Glenwood -381-85-6-



Préfère de la Ville et président de l'élection, rapport sur l'élection de Saraguay 28-6-64 - 9-  
 Souin blvd nord, ouest de St-Réal, abords sud, \$ 23,607.99 - expr. - 15-  
 Souin blvd nord, ouest de Basile-Rauthier, abords rue projetée, \$23,360.92 - expr. - 16  
 Souin blvd nord, ouest de Basile-Rauthier, fins de rue - \$17,677.39 - expr. - 16  
 Souin blvd côté nord, est de Taché, hôpital Marie-Claret, 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 20-  
 Guénemont, Mme J. - M., 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 2988 - 35-36  
 Guénette Armand et Raymond Lafontaine <sup>nommés huissiers - audenciers par le juge en chef de la Cour municipale</sup> - 44-  
 Grand Blvd no 4195, 2<sup>e</sup> étage, Mme Claire Sigmond, 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 44-46-47-  
 Gadin, Georges, <sup>ex-conseiller, catégorie 'B' district no 8 de 1944 à 1963, décédé - Snyder, Pauline</sup> - 51-  
 Souin blvd, côté nord, est de Taché, hôpital Marie-Claret, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3010 - 55-56  
 Grand Blvd no 4195, Mme Claire Sigmond, 2<sup>e</sup> étude zonage, retourné au C. - E. - 57-  
 Grosbois, blvd Pierre-Bernard, Sherbrooke et Joffre - ruelles, rues et ruelles de Farbin-Janssen et parties de French - expr. - 82-  
 Grosbois, blvd Pierre-Bernard, Sherbrooke et Joffre - ruelles, fermeture de certaines parties de French - 82-  
 Grosbois <sup>blvd Pierre-Bernard, Sherbrooke et Joffre, annulation de 2 rues et ruelle projetées, verser dans domaine public, élargissement de Joffre (côté est) et blvd Pierre-Bernard (côté ouest)</sup> - 92-  
 Drillage, entrée nord-ouest du tunnel Atwater, \$32,000 - 119-  
 Payer nord, ouest de Darlington, cours de voirie, expr. \$33,535 - 120-  
 Duilbault angle sud-ouest de St-Dominique, fermer cour place publique, règlement no 3036 - 126  
 Duilbault <sup>angle sud-ouest de St-Dominique, projet d'acte de vente à The Finance and Extension Board of the MtL Presbytery, The United Church of Canada - et Blackstone Building Corp. et la ville annulent adjudication de terrains 16-10-63 - projet d'acte -</sup> - 128-  
 Dalland, Jean-M-C - 128-  
 Pleson, Mlle Joan, 4707 chemin Côte-Ste-Catherine, 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 132-  
 Souin est blvd, nos 1105-25 <sup>Société du Sacré-Coeur, "collège Sophie Barat" 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement -</sup> - 133-  
 Grosbois côté sud, <sup>entre Mousseau et Joffre, école St-Justin, Commission des écoles catholiques de MtL, 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement -</sup> - 134-  
 Souin blvd, côté nord, prolongement de 134<sup>e</sup> ave (R.D.R.) égout, expr. - \$765 - 152-  
 Greene/Ste-Emilie égout tributaire construction \$2,100,000. contrat de Spino <sup>Construction co. Ltd</sup> - 168-  
 Souin blvd <sup>côté nord, entre Talbot et Meunier, usage de pompage Talbot, la Ville libère l'hydro - Québec - etc</sup> - 169-  
 Blencoe School <sup>Protestant Board of School Commissioners of the City of MtL (Blencoe School/Victor-Paré, Charles-Bill, Pontrecaumont et Alfred-Laliberté - projet de règlement, 1<sup>ère</sup> étude zonage -</sup> - 174-  
 Pleson, Mlle Joan, 4707 chemin Côte-Ste-Catherine, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3077 - 175-  
 Souin est, nos 1105-25 <sup>Société du Sacré-Coeur, "collège Sophie-Barat", 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement no 3081 -</sup> - 176-  
 Grosbois <sup>côté sud, entre Mousseau et Joffre, école St-Justin, Commission des écoles catholiques de MtL, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3084 -</sup> - 177-  
 Pagnon, Arthur, conseiller, nommé Maire suppléant pour le terme commercial le 14-3-65 - 187-  
 Gatineau, Jean-Brillant, Decelles et Swail, parc, expr. - \$1,071,376 - 189-  
 Souin blvd nord, près de 6<sup>9e</sup> ave. servitude perpétuelle etc égout, M. Louis-Joseph Paré <sup>de Pontrecaumont et Alfred Laliberté</sup> - 190-  
 Blencoe School Regle. 3094, 2<sup>e</sup> étude égout école quad. Victor-Louis Charles-Gall <sup>\$1,170,400.00</sup> - 196-  
 Souin, reconstruction et élargissement du passage, Modification de résolution - 223-  
 Souin <sup>Expr.</sup> fins d'une station de pompage hauteur 71<sup>e</sup> bureau (Rivière-de-Pearies) - \$51,719.50 - 223-  
 Gollub Carter et Rose Schmelz, retirant certaines conditions et remplaçant entre Chiffonpierre <sup>et Bloomfield et faisant partie de la rue Jarry</sup> - 224-  
 Greene <sup>route Prospect</sup> Permettre Compagnie du Chemin de fer Canadien de construire et garder <sup>un chemin de fer</sup> Archives de la Ville de Montréal

G



- à Plymouth Brethren
- Grand Boulevard 4874, Projet de regl. 1<sup>er</sup> étude zoning permettant d'agrandir le temple
- Grand Boulevard 4874, <sup>à Plymouth Brethren agrandir le temple</sup> Regl. no 3124, 2<sup>es</sup> étude zoning - 296 -
- Galerie de filtres no 7 - (Contrat 4-153) \$3,500,000. - 306 -
- Guy Station de Motoc, <sup>David Bloom Co. Inc, bail amphithéâtrique</sup> et acte de servitude ougls Luyet Perrinide - 310 -
- Grand Trunk rue 2740 <sup>coût de \$9,000. pour travaux de rectification de</sup> trottoirs sur cours du service de la voie publique - 336 -
- Golf Municipal, Site pour Tournoi Omnium Golf Canadien en 1967 - 369 -
- Galerie de filtres no 7, contrat accordé à Atlas Construction Co. Ltd \$3,722,075<sup>00</sup> - 371 -
- Garnier, rue Franchville, Servé et avenue Curatle, <sup>quod.</sup> Exp. fins de rue \$9,964<sup>00</sup> - 374 -
- Guin sud et est de Jeanin <sup>maintenir lignes homologues du savoir 1961</sup> pour fins de additionnels de 5 ans pour ouverture de rue - 381 -
- Guinard avenue 3835, Mme Lorette Lavis, projet regl. 1<sup>er</sup> étude, zoning - 392 -
- ~~H~~ Guin 66, rue St-Denis, St-Charles, <sup>la</sup> fin de Prairie, fins de pac - Expropriation - 398 -
- Gilbert M. Jean-Paul, nomination directeur du service de la police - 406-7 -
- Gifford premier une partie de cette rue Regl. no 3183 - 408 -



Hault, Guy E., c. a.	remplacé par Robert W. Cockfield, c. a. pour vérification des états financiers de la Ville pour 1963-64 et 1964-65.	- 10 -
Henry Morgan Properties Ltd.	abroger le conseil 20-3-64 projet d'acte d'échange - approuvé projet d'acte d'échange avec la Ville.	18-
Hôpital Hôtel-Dieu, 3840 St-Urbain,	1 <sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement.	19-
Hôpital Marie-Claret, côté nord du Blvd. Savin, est de Taché,	1 <sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement.	20-
Hôpital Jewish General	1 <sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement.	20-21-
Hôpital Ste-Jeanne-d'Arc	1 <sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement.	21-
Happy School and Kindergarten,	2 <sup>e</sup> étude zonage, règlement no 2976.	27-
Hôpital Notre-Dame-de-la-Merci,	2 <sup>e</sup> étude zonage - règlement no 2982.	32-
Hôpital St. Francis Xavier Cabrini,	2 <sup>e</sup> étude zonage - règlement no 2983.	32-33-
Hôpital St. Mary	2 <sup>e</sup> étude zonage - règlement no 2984.	33-
Holy Family paroisse,	2 <sup>e</sup> étude zonage - règlement no 2991.	37-38
Huissier-audencier	nommé par le juge en chef de la Cour municipale, M. M. Armand Guinette et Raymond Lafontaine.	44-
Hélie, Lucien,	directeur des services, donnant sa démission (retraite) - meilleur pour du conseil.	52-
Hôpital Hôtel-Dieu, 3840 St-Urbain,	règlement no 3006 2 <sup>e</sup> étude zonage.	54-
Hôpital Marie-Claret,	côté nord du Blvd. Savin, est de Taché, règlement no 3010, 2 <sup>e</sup> étude zonage.	55-56-
Hôpital Ste-Jeanne-d'Arc	règlement no 3013, 2 <sup>e</sup> étude zonage.	56-
Hôpital Jewish General,	2 <sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3011.	56-
Henri-Bourassa Blvd, nord, ouest de Larivière, expr:	1. élargissement et prolongement vers le nord jusqu'au Blvd. Savin, de St-Firmin; 2. prolongement vers le nord jusqu'au Blvd. Savin, d'Hamelin; 3. ouverture rue est-ouest, nord du Blvd. Henri-Bourassa entre Hamelin (prolongée) et St-Firmin (élargie); 4. élargissement et prolongement rue est-ouest, nord du Blvd. Henri-Bourassa est d'Hamelin; 5. abords, rue est-ouest projetée mentionnée au paragraphe 3; 6. fins de parc: \$79,401.00 - retourné au C.-E.	91-
Henri-Bourassa Blvd, nord,	ouest de St-Firmin, rue, nord du Blvd. Henri-Bourassa entre St-Firmin et Hamelin - retourné au C.-E.	91-
Homologues lignes, effacement,	7-9-1876-1. rue des Fortifications entre Blvd. St-Laurent et St-Sabriel; 2. St-Jacques entre Blvd. St-Laurent et St-Sabriel; 3. St-Sabriel (côté ouest) entre Notre-Dame et Craig; 4. St-Sabriel (côté est) entre Notre-Dame et St-Jacques; 5. St-Jacques (côté ouest) entre Notre-Dame et un point à 140' m. a., nord de Notre-Dame; by 15-9-61 pour fins de rénovation urbaine, Blvd. St-Laurent, Craig, St-Sabriel et rue des Fortifications.	92-
Huile à chauffage, distributeurs automatiques,	projet de règlement, 1 <sup>ère</sup> étude, zonage.	96-
Hôpital Monted General, 1650 Cedar,	projet de règlement, zonage, 1 <sup>ère</sup> étude.	103-104-
Huissier-audencier nommé par le juge en chef de la Cour municipale,	M. Guy Archambault.	107-
Honigan, Lawrence, conseiller,	nommé maire suppléant pour le terme commençant 14-12-64.	118
Hydro-Québec,	conduites souterraines, expr. \$13,404.84.	120-
Homologues lignes	effacées 7-11-50 et 8-8-61. Parc et terrain de Bernard, Sherbrooke, des Ormeaux et limite nord-ouest de la ville.	123



- Homologues lignes effacement, 10 et 16-11-49, élargissement <sup>de Notre-Dame entre Windsor et des Seigneurs</sup> - 123
- Habitations St-Sulpice Inc. cède à la Ville; voies publiques, projet d'acte - 127
- Heils à chauffage, <sup>distributeur automatique, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement</sup> <sup>nr 3041</sup> - 136 à 138
- Homologues lignes effacement <sup>24-3-48 - prolongement de Western, nord des</sup> <sup>E.P.R. entre West Broadway et Elmhorst</sup> - 155
- Hochelaga, Langelier, Parkville et Boyce, ruelle \$5455. - apr - 165
- Hydro-Zuëbe <sup>libéré par la Ville, pour voie de passage Tolhurst, côté nord</sup> <sup>du blvd Bonaventure, Tolhurst et Meunier - projet d'acte</sup> - 169
- Henri-Bourassa <sup>blvd (blvd Perras) entre Hamelin et St-Firmin, Mme Madeline</sup> <sup>Lefebvre-Proulx rétrocedé à la Ville une lieure</sup> - 191
- Henri-Bourassa <sup>blvd (blvd Perras) entre Hamelin et St-Firmin, Mme Georges et</sup> <sup>Drené Proulx rétrocedent à la Ville une lieure</sup> - 191
- Hôpital 333 rue de M. William P. <sup>Regl. NO. 3091</sup> <sup>étude zonage</sup>, Poser une enseigne sur bâtiment - 195
- Healivah Merkaz Hatouh, approuver projet d'acte vente et placement angle nord-est <sup>Virginia et Jemineuf</sup> - 207
- Habitat <sup>établissement des normes relatives à l'entretien et l'occupation des immeubles</sup> <sup>résultants en vue d'améliorer les conditions de l'habitat</sup> - 231
- Habitat Loi <sup>Par le Gouvernement de la Province de Québec d'autoriser la Ville</sup> à négocier et conclure une entente avec Gouvernement fédéral re: Bn. Urbaine - 245
- Hector est de l'avenue et au sud de St-Victor Expr. \$2502.00 - 284
- Hochelaga nord et est de Hodion, fins de Metis - Expr. \$5929.98 - 287
- Habitations St-Sulpice Inc <sup>Projet acte, rétrocedent à la Ville pour fins de pure lot 333-127</sup> <sup>soult au blott angle nord-ouest de Clabonnet et de St-François</sup> - 287
- Homologues ligne effacée 13 juin 1892, blv. St-Servant (côté nord-est) sud-est Leblath - 307
- Henri-Bourassa blv. nord-ouest, sud-ouest, pointe de pierre avenue <sup>blott angle nord-est</sup> <sup>angle Expr. \$5,170<sup>00</sup></sup> - 319
- Hôtel de Chaplain restaurant remplacement <sup>de la portion existante en bordure de terre pour un</sup> <sup>bardeau en cède ~~pour un~~ \$25,000<sup>00</sup></sup> - 336
- Hill Park Circle, no 2815 (Parc du Mont Royal) Expr. \$77,900.00 - 376
- Homologation <sup>maintenir pour 5 ans additionnel lignes homologues le 5 avril</sup> <sup>1961 pour ouverture de rue à l'est de rue Jasmin et sud blv. Bourcier</sup> - 381
- Homologation <sup>Effacement ligne homologues le 25 août 1947 par la Ville de l'avenue de la Fabrice</sup> <sup>au nord de Jean-Talon entre Mulberry et avenue de Sieppe</sup> - 381
- Homologation <sup>effacé ligne homologues le 7 décembre 1892 sur la côte sud-ouest de</sup> <sup>la rue de Lanaudière entre Laurier et St-Basile</sup> - 382
- Homologation <sup>effacé ligne homologues le 19 mai 1908 pour élargissement côté nord-ouest</sup> <sup>de Lataste, entre l'avenue Lebrun et point situé à l'ouest de l'avenue Meunier</sup> - 382
- Homologation <sup>effacé ligne homologues le 17 juin 1936 sur 2 côtés de St-Zotique</sup> <sup>entre de Clotilde et St-Audie</sup> - 383
- Homologation <sup>effacé ligne homologues le 11 août 1963, à des fins historiques</sup> <sup>à l'angle des rues St-Paul et St-Claude</sup> - 383

	ans	Motions	Motions	Date
Conseiller Hanley - Jeux Olympiques de Montréal 1965 au parc Le Ber	181	217		26-2-65
Conseiller Hanley - amendement à la <sup>Loi nationale sur l'habitation pour familles</sup> <sup>de petits salariés</sup>	181	217		26-2-65
Conseiller Hanley - piste de course dans le parc Le Ber	181	217		26-2-65
Conseiller Hanley - Bain O'Connell remplacer par une piscine extérieure.	216	249		7-4-65
Conseiller Hanley - construction d'une piscine dans le district de Annon	216-17	249		7-4-65
Conseiller Hanley - Relativement à la réunion annuelle possible à certaines personnes	249	268-69		22-4-65
Conseiller Hanley - Modifier la loi nationale sur l'habitation	400	410		4-10-65 22-10-65



Homologation → approuvait ligne homologuée le 5 juillet 1948 avec fins d'un meilleur  
raccordement des Cinquièmes et sixième parues avec la rue Bellechasse -382-

Hopitaux → Cliniques, maisons de convalescences etc. modifient le  
Règlement no 2713, 1<sup>er</sup> étude zoning -391-

Hôtel-Sieu de Montréal, projet de règlement, 1<sup>er</sup> étude, zoning -392-

H







- Items 12 à 91 incl. construction d'égouts, pavages et trottoirs, (assemblée du 28-7-64) - 13-
- Institut des Filles Réparatrices du Divin-Coeur, 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement no 2973. - 25-
- Institut de Cardiologie de Montréal (Corporation) 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement no 2985 - 32-34-
- Institut Jeanne-Mance, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 2992 - 38-39-
- Items 17 à 38, 40 à 63, 65 à 69 et 71 à 87 - construction d'égouts, trottoirs et pavages (assemblée du 29-9-64) - 82-83
- Iseph, Mlle Erika, 5628 St-Urbain, projet de règlement, zonage, 1<sup>re</sup> étude - 98-
- Ignace-Bourget → école normale, long du prolongement Ste-Elle-Boulogne, sud du Blvd Henri-Bourassa, religieuses de Ste-Croix, projet de règlement, zonage, 1<sup>re</sup> étude - 102-
- Items 3 à 16 incl. construction d'égouts (assemblée du 26-11-64) - 118-
- Iseph, Mlle Erika, 5628 St-Urbain, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3045 - 140-
- Ignace-Bourget → école normale, long du prolongement de Ste-Elle-Boulogne, sud du Blvd Henri-Bourassa, religieuses de Ste-Croix, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3057. - 144-
- Items 4 à 7 incl. construction d'égout, trottoirs et pavages (assemblée du 11-12-64) - 151-
- Items 5 à 46 incl. construction d'égouts, trottoirs et pavages (assemblée du 19-2-65) - 188-
- Items 4 à 16 incl. construction d'égouts et de pavages (assemblée du 26-3-65) - 201
- Items 3 à 13 incl. Construction de trottoirs et de pavages et d'égouts (assemblée du 21-4-65) 253-54.
- Items 8 à 26 inc. (Lopp. non inscrit au l'ordre du jour 22-4-65) Trottoirs, pavages et égouts - 268-
- Items 4 à 75 inc, construction de trottoirs, d'égouts et de pavages (assemblée du 26-6-65) - 279-
- Incinérateur Saint-Patrick, transformateur en usine de broyage à de \$275,000. - 280-
- Items 5 à 8 inc. Construction de trottoirs et de pavages (assemblée 29-6-65) - 305-
- Items 2 à 17 incl. Construction de trottoirs, de pavages et d'égouts (assemblée du 12-7-65) - 318-
- Irwin avenue / Trinitaires à la rue Alford, 14<sup>od</sup> Rés du Conseil 8 juin 1964 \$64,700.<sup>00</sup> → construction d'un passage permanent d'un point situé au nord du boulevard des Trinitaires - 334-35-
- Items 6 à 82 incl. Construction d'égouts, de trottoirs et de pavages (assemblée du 30-9-65) - 369-70-
- Incinérateur de la fosse à déchets, crédit \$28,550.<sup>00</sup> → 1600 rue des Carrières, démolition et reconstruction, du mur - 371-
- Indemnité à la veuve et aux enfants de M. Jean Ludgerne / règlement no 3173 - 387-
- Institut de Diagnostic et de recherches cliniques de M.H. projet de règ. 1<sup>re</sup> étude zonage - 409-



- Jardin botanique, réparations à 2 pavillons, \$23,730. - 13 -
- Jacques-Lemaître avenue d'André-brasset, vers l'est, ouverture et nivellement, \$4,600. - 14 -
- Jarry côté sud - entre Berri et Lajeunesse, côté ouest de Lajeunesse, sud de Jarry, côté est de Berri, sud de Jarry - métro - expr. - \$11,974.50 - 17 -
- Jewish General Hospital, 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 20-21 -
- Jean-de-Bribeuf College, 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement no 2977 - 22-28
- Juge en chef de la Cour municipale - nommer M<sup>rs</sup>. Armand, Guinette et Raymond Labontaire, huissiers - 44 -
- Jewish General Hospital, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3011 - 56 -
- James Marrice - entre Audemains et Louisbourg; Laure-Conan entre James Marrice et Sugar-côté; Étienne-Parent entre James Marrice et Sugar-côté, expr. - 81 -
- Joffre, de - pres bois, blvd Pierre-Bernard et Sherbrooke, ruelles; rues et ruelles de Farbins-Jan-son et certains parties de French - expr. - 82 -
- Joffre, de - pres bois, blvd Pierre-Bernard et Sherbrooke, fermeture de certaines parties de French, expr. - 82 -
- Jean-Talon, station de métro (contrat 2-A-2) contrat de - bitonnage à skins construction ca. Ltd \$400,000 - 85 -
- Jarry côté sud - entre Berri et Lajeunesse; côté ouest de Lajeunesse, sud de Jarry; côté est de Berri, sud de Jarry - \$4,264.35 - métro - expr. - 87 -
- Jeanne, nord, ouest de St-Evariste, fins de parc - \$507,519.17 - expr. - 87 -
- Joffre (côté est) - élargissement et blvd Pierre-Bernard (côté ouest) ouverture de 2 rues et ruelle projetées, ruelles, Joffre, de pres bois et blvd Pierre-Bernard, verser domaine public - 92 -
- Jolicœur, nord, entre de Montigny et Jolicoeur, fins de ruelles, \$3,563 - expr. - 121 -
- Jean-Talon sud, entre St-Vallier et Chateaubriand, terrain de stationnement, \$69721.95 - expr. - 122 -
- Jeanne-Mance - côté ouest, nord d'Ontario. Ontario côté nord, entre Bleury et Jeanne-Mance élargie - \$57,217.32 - expr. - 122 -
- Jewish General Hospital - angle nord-ouest de côte-des-neiges et côte Ste-Catherine 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 134 -
- Jeanne et Jeannette, Mme Robert Leroux, 1446 de Louvain, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3058 - 144 -
- Jacques-Viger Commission, démission de Mme W. Stanford Reid, comme membre - 156 -
- Jeanne-Mance - élargissement, côté ouest, nord d'Ontario. Ontario côté nord, entre Bleury et Jeanne-Mance élargie - \$50,776.49 - expr. - 167 -
- Jarry parc partie, loué à Montreal Soccer Club Inc, projet de règlement (retourné au C.-E.) - 169 -
- Jarry parc partie, loué à Montreal Soccer Club Inc, projet d'acte (retourné au C.-E.) - 169 -
- Jewish General Hospital - angle nord-ouest de côte-des-neiges et côte Ste-Catherine, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3085 - 177 -
- Jean-Brillant, Decelles, Suvaik et Patineau, parc, \$1,071,376 - expr. - 189 -
- Jarry sud, entre Berri et Lajeunesse, ruelle, verser dans domaine public - 192 -
- Jacques-Viger Règlement No 3088 nord. le règlement no. 3760 - 192 -
- Jarry, entre Champagnon et Bonfield, Mrs Rose Schmelz et Estel Potlik retircedent à la Ville, en aménagement. - 192 -
- Jewish People's School - Projet de régl. 1<sup>ère</sup> étude zonage permettant d'agrandir l'école située au no 5170, avenue Van Horne - 257 -
- J. E. Construction Inc - Fourrière et pose de conduites de 24 et 16 pouces de diamètre en béton armé dans le boulevard Métropolitain à 1111 - EST coût de \$550,000. - 288 -
- Jacques-Cartier Place, angle nord-ouest et St-Paul, fins de Parc Expr. \$43,880. - 285 -
- Jewish People's School, 5170 Van Horne, Regl. no 3133, 2<sup>e</sup> étude zonage - 298 -
- Jean-Brillant, ouverture de la rue, acquit Majorité, fins de \$4,904.78 - 306 -
- Jewish General Hospital, 4735, chemin de la Côte Ste-Catherine Regl. 1<sup>ère</sup> étude - 312 -
- Jewish General Hospital, 4735, chemin de la Côte Ste-Catherine Regl. no 3158, 2<sup>e</sup> étude, zonage - 344 -
- Jean-Talon rue côté nord passage, de St-Dominique, au boul. St-Sauveur, coût \$34,400 - 372 -
- Joffre partie de rue, expr. fins de rue au sud-est de l'avenue Dubouison Expr. \$965 - 376 -



J'asmin rue, a l'est et Belvoir au sud, <sup>maintenir</sup> effacer ligne homologuée avril 1961 pour ouverture d'une rue -381-  
 Jean-Talon au nord <sup>rue</sup> effacer ligne homologuée 25 août 1947 pour un patte de l'avenue de la Falaise -381-  
 J'ogues rue, no 6332, Mme Rita Pestie, projet de règlement, <sup>des</sup> étude, zoning -392-

J



Kelly (Hubert Henri - Bourassa) <sup>entre millen et meilleur élargissement pour raccordement avec Blvd</sup>  
Perron entre millen et St Hubert; ouverture et élargissement entre  
meilleur et limite ouest de la ville, expr - \$50,832.10 - projet d'acte  
d'échange avec la Province - 18-43  
44 à 46-

Kopatsch, Mme Elisabeth, "Tante Elly's Kindergarten" 7950 Bloomfield, 1<sup>re</sup> étude zonage, projet de règlement - 52-53

Kopatsch, Mme Elisabeth, 7950 ave Bloomfield, règlement no 3002, 2<sup>e</sup> étude zonage - 189

Kimberley ouest, nord d'Ontario; abords nord de rue projetée, \$41,175.25 expr - 288-

Koussaga, M. Eddie projet d'acte de connection à route d'échange de terrain le 12-7-1951 - 308-

Komin Jock, Faïman Morris, Louis Hyman, côté nord Blvd St Joseph, <sup>entre 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> ave</sup> Prolongation de détail - 320-

Komouska de, St-Antoine, Challem, Conroy grad. <sup>est de Canning, fins d'une rue,</sup> Budget supplémentaire de \$45,837.73 Expr. -

K



- Leblanc, Léonard, élu conseiller du district de Saraguay le 28-6-64, entre la salle du Conseil. - 9 -
- La Vérendrye de Blvd - abords nord entre Emold et Springland, fermer partie de ruelle no P. 4674-292, servitudes, \$9,048. - expr. - 15
- Légare ouverture entre chemin côte Ste-Catherine et de La Peltrie, #2222. 28. - expr. - 15 -
- Lajeunesse côté ouest, sud de Jarry, côté est de Berri sud de Jarry, côté sud de Jarry entre Berri et Lajeunesse. - métro - \$11,974.50 - expr. - 17 -
- Lemay 6400, Maternelle Marionnette, 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 19-20 -
- Lapierre, Mme Danielle-Raymonde, 5494 ave Notre-Dame-de-Grâce, 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 22 -
- L'abbé, Mme F., 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 2994. - 39-40 -
- L'allier, Lucien remplacé M. C. - A. Boileau comme directeur des travaux publics - 43 -
- L'allier, Lucien remplacé M. P. E. Marissette comme membre de la Commission des services électriques - 44 -
- Lafontaine, Raymond et Armand Guénette, nommés huissiers-audenciers par le juge en chef de la Cour municipale - 44 -
- Lemay no 6400, Maternelle Marionnette, règlement no 3008, 2<sup>e</sup> étude zonage - 55 -
- Lapierre, Mme Danielle-Raymonde, 5494 ave N-D-G., 2<sup>e</sup> étude zonage règlement no 3016 - 57 -
- Laure-Conan - ave entre James Morrice et Suzor - côté; ave Etienne Parent entre James Morrice et Suzor - côté; James Morrice entre Tudemaine et Louisbourg; expr. - 81 -
- Lusignan est, sud de St-Antoine, fermer ruelle - expr. - 82 -
- Lebrun entre Hochelaga et Bayce, ruelles à l'est, construction de hangar permanent, \$28,300. - mode rés. Conseil 28-9-61 - 85 -
- Lajeunesse côté ouest, sud de Jarry, côté est de Berri, sud de Jarry; côté sud de Jarry entre Berri et Lajeunesse, métro - \$4,264.35 - expr. - 87 -
- Lorimier de ouest, nord du Blvd Henri - Bourassa expr. - 1. - élargissement et prolongement vers le nord, jusqu'au Blvd Guin, de St-Firmin; 2. prolongement vers le nord jusqu'au Blvd Guin, d'Hamelin; 3. ouverture rue est-ouest, nord du Blvd Henri - Bourassa entre Hamelin (prolongée) et St-Firmin (élargie); 4. élargissement et prolongement de ruelle est-ouest, nord du Blvd Henri - Bourassa, est d'Hamelin; 5. abords, rue est-ouest projetée paragrahe (3); 6. fin de parcelle \$79,401 - retourné au C.-E. - 91 -
- Le Royde, Révérend W.J., 8847-49 Berri, projet de règlement, 1<sup>ère</sup> étude zonage - 97 -
- Louis-Hémon, no 6732, M. Jacques Faisy, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude - 98 -
- Lestre parc, nord, entre Bloomfield et de l'Épée, école (Méthode Montessori) Commission des écoles catholiques de MtL - projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude - 100 -
- Larichelière, Dr. R., 80 ouest, Blvd St-Joseph, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude - 101 -
- Leroux, Mme Robert - "Jeannot et Jeannette", 1446 Loubain, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude - 103 -
- Leblanc, M. Paul, ex-conseiller, catégorie "A" district no 10, 1940 à 1944, démissionnaire 117
- Lacombe embranchement, construction - de l'épave tributaire C.-D.-N. contrat à Beaver construction co. - \$870,000. - 118 -
- La Roche de intersection Blvd St-Joseph, construction d'égoûts, \$12,000. - 119 -
- La Vérendrye Blvd, nord - entre Blvd Monk et Briand; entre Beaulieu et Blvd Monk, servitudes, fermeture, ruelles, \$6,021 - expr. - 122 -
- La Chapelle élargie, côté est, sud de Méry, pour rue, domaine public - 124 -
- Licences ou permis (taxes spéciales ou personnelles) règlement no 3031, mod. le 2820 - 124 -
- Logement, code, préparé par le service d'urbanisme, copie remise aux conseillers - 124 -
- La Pauchetière (ancienne rue Osborne déplacée) partiel, est de Stanley, règlement no 3037-126
- La Pauchetière - angle nord-est de Stanley, partiel lot no 611, cad. quartier Archives de la Ville de Montréal and Church Wardens of St. George's Church, projet d'acte - 127 -



- L'Espérance Construction Ltée, projet d'acte d'échange avec la Ville - 128-
- Laranger, Patrice → L'Ét. et la Ville annulent vente à l'enchère 7-8-67, lot no 184-163  
cod. vill. inv. Hochelaga, angle sud-est de Laurier et 12e Ave - 128-
- Louis-Colin 2 parties; 1 - approuver rés. Conseil 6-4-64  
2 - approuver projet d'acte Université de Montréal - 128-
- Lafleur, Mme Danièle-Raymonde → 5494 avenue Notre-Dame-de-Grâce, 2e étude  
zonage, projet de règlement - 131-
- L'Accueil le Relais Inc., 1409 Beauvillage, 1e étude zonage, projet de règlement - 132-
- Learoyd, Révérend W.J., 8847-49 Berri, 2e étude zonage, règlement no 3044 - 139-
- Louis-Hémon, no 6732, M. Jacques Faigy, 2e étude zonage, règlement no 3047 - 140-
- Le Parc de la Chapelle → entre Bloomfield et de l'Épée, école Mather (seton), Commission  
des écoles catholiques de mtl, 2e étude zonage, règlement no 3065 - 141-2-147-
- Larichelière, Dr. R., → 80 ouest, bloc St-Joseph, 2e étude zonage,  
règlement no 3055 - 143-
- Leroux, M. Robert, "Jeanne et Jeanette", → 1446 de Lorraine - 2e étude zonage,  
règlement no 3058 - 144-
- Lévesque, Jean → et Benys Cochins, syndic et président du conseil municipal de Paris,  
remettent au maire de Montréal, l'extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal de Paris, pour le projet conjoint (Paris-Montréal)  
157-158-
- Longueuil (mètres) → lignes est-ouest, nord-sud, travaux de génie civil, achat, installation  
des équipements fixes, stations, expr. etc. \$22,480,000 - 164-
- Longueuil (mètres) → lignes est-ouest, nord-sud, achat du matériel roulant, achat des  
véhicules d'entretien, ateliers, \$12,450,000 sur règlement no 2684 - 164-
- La Duchetière sud, ouest de côté du Beaver Hall, servitude, expr. - métro - \$697 - 165-
- Longelier, Parkville, Bayce et Hochelaga, ruelle, \$5,455 - expr - 165-
- Laurier, 10e et 11e Ave et Masson, ruelles, \$2,684 - expr - 165-
- La Duchetière - de l'Inspecteur à un point est de Cathédrale, construction d'un égout  
\$17,300 - mod. rés. Conseil 6-9-66 - 166-
- Lafleur, Mme → Danielle-Raymonde, no 5494 ave Notre-Dame-de-Grâce, 2e étude  
zonage - règlement no 3074 - 174-
- L'Accueil le Relais Inc., 1409 Beauvillage, 2e étude zonage, règlement no 3079 - 175-176-
- Longelier, Bayce, Parkville et Marseille, ruelles \$2,460 - expr - 189-
- Lefebvre-Frault → Mme Madeleine rétrocède à la Ville, une pièce sur bloc  
Henri-Bourassa (Nord-Paradis) entre Hamelin et St-Firmin - 191-
- Louisbourg 2040, zonage 1<sup>ère</sup> étude pour pour adultes N.J. Paul Duboisseau - 194-
- Lacombe, construction de l'embouchement des égouts tubulaires Côte-des-Neiges, Mod. Rs. 26-11-1964 - 207-
- Lusignan, est au sud de St-Antoine vente à Canadian Pacific Railway, lot no-465-7 - 202-
- Lemieux, rez-de-chaussée nord-est vente emplacement à Heshivah Merkaz Hatorah - 202-

	avis de Motem	MOTION	DATES
Conseiller Lynch-Staunton - amendements à la Charte de la Ville afin de supprimer les restrictions actuelles concernant le droit de coté aux élections municipales	196-197		
Conseiller Lynch-Staunton - Bient	300	314	29/65



*Diff. de l'ordre du jour*

Longueuil approuver projet de Convention entre Ville et Longueuil construction Tunnel Métro Longueuil - 203-

Licenses ou permis taxes spéciales, Règlement 3098 mod. le règlement NO 2820 - 205-206-

Ludys Invernay, <sup>Sible</sup> Commission des Écoles Catholique de Mtl. <sup>1<sup>re</sup> étude zonage</sup> Projet de règlement - 206-

Lasalle Fonds de secours aux sinistrés subvention de \$13,600.<sup>00</sup> - 226-

Saliberte Thérèse Mme, occuper, aux fins d'une école maternelle, l'ég. de - clausure 9565, 25<sup>e</sup> Avenue, quartier R. des Prairies - 229-230-

Louisbourg 2040, Dr Jean-Paul LaRue <sup>regl 3107, 2<sup>e</sup> étude zonage aux</sup> fils d'un foyer pour adulte - 236-

Loyla College <sup>Reglement 1<sup>er</sup> Zonage - Permission de construire une patinoire et un gymnase</sup> sur le côté est de West Broadway entre Sherbrooke et Western. - 248-

Loyla College <sup>Reglement 1<sup>er</sup> étude zonage, permission de construire une église sur</sup> le côté est de West Broadway au nord de Sherbrooke. - 248-

Lamotte, rue, Mod. Res. Tot. Credit de \$63,900. <sup>de la rue Tracy</sup> pour passage permanent à la rue de Meulles - 254-

Létourneau Côme, <sup>app. perp. d'acte</sup> situé ouest de la rue Boyer au nord de Searchin <sup>procté du lot</sup> - 256-

Laval avenue 3860 <sup>Regl. 1<sup>er</sup> étude zonage permettant aux Soeurs Missionnaires</sup> N-Dame d'Afrique d'agrandir leur résidence - 256-

Licenses ou permis, taxes spéciales ou personnelles, regl. 3117 mod. le NO 2820 - 258-264-

Loi des Accidents du Travail, Mod. Res 2-12-1957. <sup>passer fonds d'assurance pour accidents</sup> - 266-

Lacordaire rue, au nord-est et au sud-est blo. Rosemont, fins de rue, Expr. \$32,325.60 - 284-

Libert fins de parc quad. Feltier, de La Prairie et Dubuisson Expr. Credit \$344,160 - 285-

Libert fins de la rue de la quad. précité Expr. \$19,835.00. - 285-

Libert entre Notre-Dame et Compagnie des Chemins de fer nationaux Expr. \$79,20.00 - 285-

Saliberte Mme Thérèse <sup>9565, 25<sup>e</sup> Avenue, quartier Rivier-des-Prairies</sup> Regl. no 3119, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 292-

Logement Code du Règlement no 3122, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 294-5

Loyla College <sup>construire une patinoire et un gymnase, un bâtiment école à l'est</sup> de West Broadway. <sup>Regl. no 3128, 2<sup>e</sup> étude zonage</sup> - 297-

Laval avenue 3860, Soeurs Missionnaires, de Notre-Dame d'Afrique Regl. 3131, 2<sup>e</sup> étude, zonage - 298-

"La Route" construction <sup>credit de \$8,050,000. pour la route comprise entre le centre</sup> du Canal Lachine jusqu'à la rue Notre-Dame. - 295-

Laurier avenue, Mason, Neuvième et Dixième avenue, quad. fins de rue Expr. \$21,199.00 - 374-

Lachine canal, lot no 1482 entre Colborne, fins de voie publique, Expr. Retourné au C.-E. - 377-

Laurier des Autoroute Est est, au nord de Salberry - Expr. Credit \$1,730.55 - 377-

Les Immeubles Transport Provincial Inc. projet d'acte, voie d'accès station apta, paré de Montigny - 378-

Lévis Tour, la ville Ste-Hélène - installation d'un capteur électronique - <sup>(Retourné)</sup> Evra Fife Assurance - 379)

La Roche, centre permanent de mouvements à l'exposition universelle de 1967, entrée transportable - 379-

Lasalle Cité, projet d'acte pour fourniture d'eau à cette municipalité - 380-

Lemieux rue, fermer partie de cette rue <sup>entre la rue de la Peltrie et l'avenue Van Horne</sup> Regl. no 3171, ~~2<sup>e</sup> étude~~, zonage - 386-

Lemieux rue prolongement pour fins de parc, entre rue de la Peltrie et l'avenue Van Horne - 396-

Longue-Pointe paroisse <sup>Cadastre lots, P. 397-303-302, 301, 300 et P-398-141 - ni sont plus requis</sup> pour raccourcissement des ruelles au sud de l'avenue Dubuisson entre Salberry et Bellwin - 398-



- Murray, E. B. D., ex-conseiller, catégorie "C", de 1947 au 1-9-55, décès - Snyder-Saulnier - 9-
- Métro - ouest de St-Denis entre de Montigny et place Pasteur, #4,020.34 - expr - 15-
- Métro - sud de Mt-Royal entre Berri et Rivard, \$57,184.06 - expr - 15-
- Melrose - <sup>servituelle de serv-accès pour limite sud-ouest partie lot no 174-357 cad. par. mtl à l'est</sup> nord de W. inter., #12,144.01 - expr - 16-
- Métro - sud du Blvd St-Joseph entre Billard et Rivard - \$216.75 - expr - 16-
- Métro - sud de Montigny entre Blvd St-Louis et St-Dominique, #6,963.55 - expr - 17-
- Métro - sud de Jarry - <sup>entre Berri et Lafontaine, côté ouest de Lafontaine, sud de Jarry, côté est de Berri,</sup> sud de Jarry - #11,974.50 - expr - 17-
- Montréal-Nord, projet de convention avec Montréal pour fourniture de l'eau - 17-
- Métro station Bonaventure - <sup>prolongement de la ligne no 2 sous la gare Windsor, ouest de Windsor,</sup> projet de contrat d'intention entre la Ville et C.P.R. etc - 17-18-
- Morgan Henry Properties Ltd - <sup>alors rés. Conseil 20-3-64 approuvant projet d'acte d'échange</sup> approuver projet d'acte d'échange avec la Ville - 18-
- Maternelle Marionnette, 6400 Lemay, 1ère étude zonage, projet de règlement - 19-20-
- Madison no 4097, Dickanwise School of Special Education 1ère étude zonage, projet de règlement - 20-
- Marie-Claret hôpital, côté nord du Blvd Souin, est de Taché, 1ère étude zonage, projet de règlement - 20-
- Montreal Ladies Benevolent and Protestant <sup>Orphan Society, 4840 Blvd Canadien</sup> - 1ère étude zonage - 21-
- Mt-Royal quartier, 1ère étude zonage, projet de règlement mod. le 1265 - 22-
- Marchand, Marcel, 2e étude zonage - règlement no 2974 - 26-
- Montreal Boy's Association, 2e étude zonage - règlement no 2981 - 31-
- Mont-St-Antoine Ecole, 2e étude zonage, règlement no 2998 - 42-
- Marissette, P.-E. nommé membre de la <sup>Commission des services publics en remplacement de</sup> M. Lucien L'Allier - 44-
- Métro - rapport du directeur adjoint des travaux publics en date du 28-7-64. <sup>progrès de fin</sup> 2 ans - 44-
- Marcel no 4598, Mme Gérard Chollet "Jardin d'enfants les moineaux" <sup>1ère étude zonage, projet</sup> de règlement - 44-45-
- Madeline-de-Verchères école, <sup>angle sud-est de Bellechasse et Cartier, Commission des Ecoles</sup> Catholiques de mtl - 1ère étude zonage, projet de règlement - 44-47-
- Métro - 3 ouvriers qui sont morts sur un chantier, rue du Havre, <sup>une minute de silence</sup> Snyder-Saulnier - 51-
- Maire suppléant pour les 3 prochains mois, conseiller Roméo Desjardins - 52-
- Marcel no 4598, Mme Gérard Chollet, règlement no 3001, 2e étude zonage - 52-
- Maternelle Marionnette, 6400 rue Lemay, règlement no 3008, 2e étude zonage - 55-
- Madison no 4097, Dickanwise School of Special Education, règlement no 3009, 2e étude zonage - 55-
- Marie-Claret hôpital, côté nord du Blvd Souin, est de Taché, règlement no 3019, 2e étude zonage - 55-
- Montreal Ladies - <sup>Benevolent and Protestant Orphan Society, 4840 Blvd Canadien</sup> étude zonage, règlement no 3013 - 56-
- Mt-Royal quartier, 2e étude zonage, règlement no 3015 mod. le 1265 - 57-
- Madeline-de-Verchères école, <sup>C.-E.-C.-M. angle sud-est de Bellechasse et Cartier,</sup> 2e étude zonage, règlement no 3022 - 57-
- Métro - ruelle nord-sud, nord de Beaubien entre St-Vallier et Chateaubriand etc - expr - 61-
- Mansfield 2 côtés, d'un point nord du Blvd Dorchester <sup>à Cathcart - reconstruction de trottoirs perman-</sup> nents, #6,200 - (ret. au C.-E.) - 82-83-
- Mansfield, d'un point nord du Blvd Dorchester à Cathcart, <sup>#37,400 - (ret. au C.-E.)</sup> passage reconstruction et élargissement - 83-
- Mignault - <sup>d'un point sud du Blvd Rosemont à un point sud d'Ernest-Lavigne</sup> côtés, construction de trottoirs permanents, modernisés. Conseil 28-7-64, #12,700 - 85-
- Métro, station Jean-Talon (contrat 2-A-2) <sup>contrat de léto-nage à Spine Construction</sup> Co. Ltd - #400,000 - 85-
- Métropolitain et St-Laurent <sup>carrefours</sup> Blvd, installation de feux de circulation, #71,100 - 86-

M



- Mt-Royal sud, ouest de Berri, fins de ruelle, #363.75 expr. - 86
- Métro - nord de Montigny, entre St-Denis et Savail, #14,075.83 - 86
- Métro - angle sud-ouest du Blvd O'Connell et Berri, #28,193.59 expr. - 86
- Mercier ouest, nord - des terrains de commission des Parcs Nationaux, fins de ruelle -  
partiel lot no 396, cad. par. h. - P. #235,184.55 - expr. - 87
- Métro - angle nord-ouest d'Ontario et Bleury. #371,574.19 - expr. - 88
- Métro - sud de Montigny, entre Blvd St-Laurent et St-Dominique, #14,042.70 - expr. - 88
- Mercier angle nord-est de Notre-Dame, partiel lot no 397-136 - 92
- Martel, Jérôme, 6900-25<sup>e</sup> Avenue, 1<sup>ère</sup> étude, zonage, projet de règlement - 97
- Mont St-Antoine Inc. - Home Notre-Dame, côté nord de Sherbrooke entre Beauregard et  
St-Donat, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude - 99
- Mother Seton - école, nord du parc de l'Est, entre Bloomfield et de l'Épée, Commission  
des Écoles Catholiques de Mtl, projet de règlement, 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 100
- Marie-Reine-des-Coeurs paroisse - angle nord-ouest de Bessuet et Turenne,  
projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude - 103
- Montréal General Hospital, 1650 Cedar, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude - 103-104
- Montréal, Université, Extension de l'enseignement, subvention de \$1,500 - 106-107
- Métro - côtés est et ouest de St-Vallier, expr. - \$1,207 - 107
- Métro - rapport de l'ingénieur en chef en date du 28-9-64 - 107
- Maire suppléant pour le terme commençant le 14-12-64, conseiller Lawrence  
Hanigan - 118
- Montigny de - nord-est de Lavigne et Patterson, etc. égout  
servitude - expr. - \$20,047.11 - 121
- Métro, angle sud-ouest d'Ontario et Bleury - \$55,050.13 expr. - 122
- Mt-Royal Parc, agrandissement - côté nord de Cedar, est du chemin C-D-N  
expr. - \$1,912,954.51 - 123
- Melrose - servitude de no-n-accès, limite sud-ouest partiel lot no 174-359  
cad. par. Mtl, est de Melrose, nord de Western, expr. - 123
- Misy, sud, côté est de La Chapelle, parc rue, domaine public - 124
- Montréal Université, anc Louis-Colin: 1. - abroger rés. conseil 9-4-64 -  
2. - approuver projet d'acte - 128
- Metropolitain - Day Nursery and Kindergarten, Mme Helen Christopherson,  
8506 Bloomfield, 1<sup>ère</sup> étude, zonage, projet de règlement - 133
- Mt-Royal quartier, mod. le 1265, 1<sup>ère</sup> étude, zonage, projet de règlement - 134
- Mednick, Bernard, - angle nord-est de Wilderton et Bedford, 1<sup>ère</sup> étude  
zonage, projet de règlement - 134-135
- Martel, Jérôme, 6900-15<sup>e</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> étude, zonage, règlement no 3043 - 139
- Mont St-Antoine Inc. - Home Notre-Dame, côté nord de Sherbrooke entre Beauregard  
et St-Donat, 2<sup>e</sup> étude, zonage, règlement no 3050 - 141
- Mother Seton - école, nord du parc de l'Est, entre Bloomfield et de l'Épée, Commission  
des Écoles Catholiques de Mtl, 2<sup>e</sup> étude, zonage, règlement no 3065 - 141-2-147
- Marie-Reine-des-Coeurs - paroisse, angle nord-ouest de Bessuet et Turenne,  
2<sup>e</sup> étude, zonage, règlement no 3063 - 146
- Montréal General Hospital, 1650 Cedar, 2<sup>e</sup> étude, zonage, règlement no 3064 - 146
- Métro - rapport de l'ingénieur en chef en date du 25-11-64 - 147
- Mt-Royal, sud, entre Berri et Rivard, #2,438.68, expr. -  
ruelle - servitude - 147-148
- Montréal - Paris - projet de participation conjointe, Exposition Canadienne  
Universielle de 1967 - 151-155-157-158
- Marché Bonsecours, rénovation, #932155 - 152
- Métro - sud de Vitre, ouest du square Victoria, #77,102; rue sud de Vitre, entre  
Bessuet et square Victoria #352,190, parc angle sud-ouest de  
Craig et du square Victoria (côté ouest) #42,070 - expr. - 152



- Métro - (assemblée du 11 décembre) 1964 - 156 -
- Métro → construction et équipement fixe de lignes, emprunt porté à \$152,000,000 - règlement, no 3070, mod. le 2683 - 164 -
- Métro → achat de matériel roulant de lignes, emprunt porté à \$61,700,000, règlement no 3071, mod. le 2684 - 164 -
- Métro → lignes est-ouest, nord-sud, longueuil, aménagement, travaux de génie civil, achat et installation d'équipement fixe, stations, espr. etc. \$22,480,000 - 164 -
- Métro → lignes est-ouest, nord-sud, longueuil, achat du matériel roulant, véhicules d'entretien ateliers etc - \$12,450,000 - sur règlement no 2684 - 164 -
- Métro, sud de La Pauchetière, ouest de Côte Beaver Hall, servitude, etc, \$697, espr - 165 -
- Masson, Laurier, 10e et 11e axes, ruelles, \$2,684. - espr - 165 -
- Métro, sud de Montigny entre Blvd St Laurent et St-Dominique, \$27,699.70 - espr - 166 -
- Morgan Properties Ltd (Henry) → abroger rés. conseil 12-9-63, projet d'acte pour occupation temporaire du domaine public - 167 -
- Montreal Soccer Club louer une partie du parc Jarry, projet de règlement (retourné au C-E) 169 -
- Montreal Soccer Club louer une partie du parc Jarry, projet d'acte (retourné au C-E) 169 -
- Mt-Royal (parc public) no 1585 Cedar, projet d'acte d'acquisition - 170 -
- Metropolitan Day Nursery and Kindergarten → Mme Helen Christopherson, 8506 Bloomfield, 2e étude zonage, règlement no 3082 - 176-177 -
- Mt-Royal quartier, 2e étude zonage, mod. le 1265, projet de règlement (26-11-64) retourné au C-E - 178 -
- Mednick, Bernard, angle nord-est de Wilderton → et chemin Bedford, 2e étude zonage, projet de règlement - rejeté - 178 -
- Mt-Royal quartier, 2e étude zonage, mod. le 1265, règlement no 3086 (11-12-64) - 179-180 -
- Métro rapport de l'ingénieur en chef en date du 11-1-65 - 180 - (M)
- Maire suppléant pour le terme commençant le 14-3-65 - conseiller Arthur Sagan - 187 -
- Marseille, Langelier, Boyce et Parkville, ruelles, \$2,460, espr - 189 -
- Mountain Sights → ouest, sud de la Savane, ruelle est-ouest, fermeture \$2,980; ruelle ouest de Mountain Sights entre Ferrier et de la Savane, \$896; abroger rés. Conseil 23-8-62, ruelles ouest de Mountain Sights entre Ferrier et de la Savane, démantement \$444,72 rés. Conseil 23-8-62; domaine public, ruelle, sud de la Savane, ouest de Mountain Sights; espr - 189 -
- Métro, nord de Montigny entre St-Denis et Savois, \$12,188.46 espr - 190 -
- Montreal Université accorde Ville de Montréal servitude permanente à l'est de l'avenue LeBel - 202 -
- Métro, Projet de convention entre Ville et Cité de Longueuil - re tracé de Métro Longueuil - Biffé de l'ordure - 203 -
- Mont-Royal, acquisition fins de parc public, propriété portant no 1761 avenue Cedar - 203 -
- Modifications à la charte de Montréal - 1965 - 316 - 3092
- Martin Avenue, Espr. fins de rue de la prolongement sud de ladite Avenue, \$3622.00 - 203 -
- Mont-Royal tunnel ouest Terminal Company Limited et Canadian National Railway - 224 -
- Métro - Construire tube du Métro au-dessus du tunnel propriété de - 224 -
- Magher's Distillery Limited Projet d'acte Ville rétrocede parcelle de terrain située au bordue rue Ste-Anne - 225 -
- Métro - Droit de Construire emplacement borné par St-Catherine, le Montigny, - 225 -
- Morisset Louis, nomination membres du Conseil des Actes de la région métropolitaine de - 226 -
- Monkland Avenue 6657, M. Hedwige Power Regl. permettant d'occuper bâtiment au fins d'un - 230 -
- Mont-Royal, Quartier, projet de règlement 1<sup>re</sup> étude zonage, modifie le règlement NO. 1265 - 234 -
- Métro, acquisition et possession probable à cette fin, - 243 -
- Montreal Wood, construction d'une conduite d'eau - Approbation projet d'acte - 246 -



- de construction pour emplacement de Métro Ste-Catherine, de Montigny et Helmut et pour Métro, approuver cahier des charges, recevoir appel public d'offres relatif au droit - 245-
- Modifications additionnelles à la Charte de la Ville - 246-
- Montreal Board of Trade, et Yale Building Corporation relativement à la construction d'un Métro de l'édifice construit au N.O. de la Côte du Beaver Hall et de Belmont - 247-
- Métro Hall et rue Belmont, projet d'acte entre Ville et MTL Board of Trade and Yale Building Corporation - 247-
- Montreal General Hospital Regl. 1<sup>ère</sup> étude zonage, permission d'ajouter un étage à l'aire ouest de l'hôpital, sis au NO 1650, avenue Cedar - 248-4
- Montigny de Expr. poss. pual. élargissement de la rue entre Souvenir et St-Séverin Cre. #48,790 - 255-
- Montigny de, Expr. Meilleur aménagement des abords-sud-est immeuble ou sud-ouest St-Séverin Credit #88,915 - 255-
- Métro - credit supp. de \$11,290.48 acq. et poss. pual. une partie de l'avenue Miller au sud du blv. Henri-Bourassa - 255-
- Miller au sud blv. Henri-Bourassa Expr. credit supplémentaire de \$11,290.48 sur fins du Métro - 255-
- Maine Supplément pour le terme commençant le 21-6-1965 - Conseil J. Paul Forest - 279-
- Métropolitain Boulevard, fourniture et pose d'une conduite de 16" en béton armé accorda à Seymour Construction Limitée Credit de \$65,000. - 281-
- Mont-Royal Chêliet du Parc, réparation totale des deux terrasses et ouest Credit de \$20,000 - 281-
- Milton et St-Urbain, angle nord-ouest, fins de rue - Expr. #87.38 - 286-
- Métro, expr. immeubles angle sud-ouest du blv. Comogre et St-Séverin - \$55,857.51 - 287-
- Métro, immeuble situé au nord de Hochelaga et à l'est de la rue Hagar. Expr. \$5,989.28 - 287-
- Mississ. des Pins de Ste-Croix, 1475 Blv. Morgan, Projet de regl. 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 290-
- Morgan Blv. 1475, Mississ. des Pins de Ste-Croix, Projet de regl. 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 290-
- Mosson 2851, Fabrique de St-Esprit de l'ouest, projet de regl. 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 291-
- Marie-Reine-des-Grâces Ecole / Commun. des Ecoles Catholiques de Montréal / projet de règlement, 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 292-
- Montblond avenue, 6657, Mme Hedwige Power, Regl. No 3131 - 2<sup>ème</sup> étude zonage - 293-
- Mont-Royal quartier, regl. no 3135 mod le 1265, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 296-
- Montreal General Hospital, 1650 avenue Cedar Regl. No 3130, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 298-
- Métro, immeuble situé angle St-Séverin et Chénier - Expr. #32,985 - 304-
- Métro, terrain situé angle nord-ouest Blv. St-Joseph et St-Séverin Expr. #647<sup>00</sup> - 305-
- Marchés et balances publiques Regl. no 3136 mod. le no 1895 - 308-9-
- Mace Development Ltd à l'ouest de Victoria Kennedy Regl. 3138, financer une partie de la route entre boulevard et l'avenue du Président - 310-
- Métro Station Inc. (Sd) contrat d'entretien / et la Ville de Montréal, The T. Eaton Co. / limité et Mace Development Limited - 310-
- Mace Development Ltd / et The T. Eaton Co. Limited et la Ville de Montréal / relativement à la Station Grey, bail emphytéotique d'une durée de 60 ans - 310-
- Métro / Ville cède à David Bloom Co. Inc. emplacement formé du lot no 1927 angle Gray et Belmont - 310-
- Métro acte de servitude cède par David Bloom Co. Inc. re. Station Grey - 310-
- Mackay jetée, et île Notre-Dame, usines d'épuration credit de \$2,000,000. - 319-
- Montcalm nord-est, au sud-est de Sherbrooke, fins de l'agrandissement de la bibliothèque municipale - 319-
- Mackay jetée / Projet de convention portant accord à la Compagnie de l'exposition universelle / de 1967 de perception, demande de permis, octroi de contrat pour usine d'épuration - 324-
- Métro fins, Projet d'acte avec Taper Canada Limited - 326-
- Maine supplément pour le terme commençant le 21 septembre 1965 conseil James N. Bellin - 368-
- Mississ. des Pins de Ste-Croix, 1475 blv Morgan, Regl. No. 3145, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 339-
- Morgan Blv 1475, Mississ. des Pins de Ste-Croix Regl. No 3145, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 339-



- Masori, rue no 2851, Fabrique de St-Esprit de Rosemont, Regl. No 3151, 2<sup>ème</sup> étude, zonage -340-42-
- Marie-Rainée de Beauséjour, Commission des Ecoles Catho. de MTL, angle sud-ouest  
des rues Terrière et Bonnet Regl. no 3154, 2<sup>ème</sup> étude, zonage -342-43-
- Miséricorde avenue 13,435, Sœurs de la Miséricorde, Regl. No. 3164, 2<sup>ème</sup> étude, zonage -346-47-
- Montreal Vieux, élargissements de passages et de trottoirs crédit \$25,000.00 -370-
- Mousseau, rue, nivellement préliminaire, de rue Fochin-Joussin de Fleury, \$4,700. -372-
- Matériel et machinerie, achat pour travaux permanents \$1,513,350.00 -373-
- Masori avenue, avenues Laurier, Neuvaine et Dixième Avenue grad, fins de routes \$2,199. Expr. -373-
- Maurice-Duplessis de la Cité de Montreal-Nord, fins de voies publiques - Expr. -375-
- Mont-Royal parc, 2815 Hill Park Circle expr. fins d'impace \$99,900.00 -376-
- Metro fins de expr. nord de rue de Montigny, entre rue St-Denis et l'avenue Savoie \$11,781.13 -377-
- Metro fins de - expr. est et ouest de Perre, au sud de l'avenue Mont-Royal - \$58965 -377-
- Metro Station Perre-de-Montigny, app d'octes. Les Immeubles Tripartit Provincial Inc. -378-
- Musée public, affaire ligne homologuée du 11 avril 1963 pour fins historiques  
angle nord-ouest des rues St-Paul et Saint-Claude -382-
- Marchés, Regl. no 3174 mod le no 1895 concernant les marchés et les balances publics -388-
- Musées construction, Règlement no 3175 mod le regl no 2512 / de musées et centres  
Concernant la construction -388-
- Madonna di Pompei devoirs et Fabrique, côté sud de Savoy, 1<sup>ère</sup> étude zonage, Proj. regl. -394-
- Mont-Royal ~~parc~~ quartier, projet de règlement, 1<sup>ère</sup> étude, zonage -394- (M)
- Metro / faisceau de voies du Plateau Youville, installation d'un système de chauffage à vapeur de la bâtiment principal du -407-
- Mardi Atwater - Installations de parcomètres -409-
- Montcalm quartier, projet de regl. zonage 1<sup>ère</sup> étude mod le no 1396 -409-



McLean, E. D., 440 rue Bonsecours, reconstruction, règlement no 3069 - 153-  
 (Charnell St. Hall jet construction bâtiment no. faculté de droit  
 McGill University, Projet de regl. 1<sup>er</sup> étage garage, modifier bâtiment existant - 207-  
 McLean Eric, nommé comme membre du Conseil des Arts - 226-  
 McGill University, Royal Institute for Advancement of Learning, Regl No 3111, 2<sup>e</sup> étage garage. - 238-  
 McGill Station, Regl. 3137 à l'effet de former une partie de la rue Victoria entre Beaudette et Président Kennedy - 309-  
 McGill Station contrat d'interaction entre T. Eaton Company Ltd et Mass Development Limited - 310-  
 McIlroy, calculatrice analogique - crédit de \$220,000.00 - 371-

Mc



Notre-Dame-de-brâce ave, no 5494, Mme Danielle-Raymonde Lapiere, 1 <sup>re</sup> étude zonage, projet de règlement	22
Notre-Dame-de-la-Merci hôpital, 2 <sup>e</sup> étude zonage - règlement no 2982	32
Notre-Dame-de-la-Défense Fabrique, 2 <sup>e</sup> étude zonage - règlement no 2997	41-42
Notre-Dame-de-brâce ave, no 5494, Mme Danielle-Raymonde Lapiere, 2 <sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3016	57
Noël Romés Cie Ltée, contrat pour - rénovation du réseau d'éclairage extérieur à l'usine centrale de pompes et filtration de l'aqueduc, \$105,000.	85
Notre-Dame angle nord-ouest de Mercier, partie lot no 377-136, verser dans domaine public	92
Notre-Dame-du-Foyer Fabrique, côté sud de Bellechasse entre 40 et 41 <sup>es</sup> avenues, projet de règlement, zonage, 1 <sup>re</sup> étude	101
Notre-Dame-de-brâce quartier, projet de règlement, zonage, 1 <sup>re</sup> étude - mod. le 1264	105
Nobbs, P.E., ex-conseiller, catégorie "C" de 1940 à 1942, décès - Snyder-Saulnier	117
Neigl, construction de 5 chutes, contrat à Verora Construction Ltd - \$88,000.	118
Notre-Dame entre Windsor et des Seigneurs élargissement, effacement lignes homologues 10 et 16-11-49	123
Notre-Dame-de-brâce no 5494, Mme Danielle-Raymonde Lapiere - 1 <sup>re</sup> étude zonage, projet de règlement	131
Néron, Mme J. David, 9747 Ch-Colomb, 1 <sup>re</sup> étude zonage, projet de règlement	132
Notre-Dame-du-Foyer, Fabrique, côté sud de Bellechasse entre 40 et 41 <sup>es</sup> avenues - 2 <sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3053	142
Notre-Dame-de-brâce quartier, 2 <sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3061 mod. le 1264	145
Notre-Dame-de-brâce no 5494, Mme Danielle-Raymonde Lapiere, 2 <sup>e</sup> étude zonage - règlement no 3074	174
Néron, Mme J. David, 9747 Ch-Colomb, 2 <sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3078	175
Notre-Dame côté nord / entre Joffe et moussau, Regl no 3112, 2 <sup>e</sup> étude zonage construction d'une église et agrandissement du presbytère	
Nord Construction (1962) Ltée / contrat pour la réfection, jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 1967, des pavages, trottoirs et bordures, nécessité à la suite de l'ouverture de Coupes,	254
Nova Construction Co. Ltée / contrat pour la construction de la station élévatoire du drain des filtres (contrat A-145) \$280,000.	280
Notre-Dame rue / de la station de 2250 à la 5 <sup>e</sup> avenue à Ville St-Pierre, accordé. Contrat à J.E. Construction Inc. fourniture et installation conduites de 24 et 16 pouces en béton armé	280
Notre-Dame rue entre Assautela et Leblond, égout collecteur \$1,303,000.	305-6
Notre-Dame île, jetée Mackay, construction de 2 piscines d'épuration Credit \$2,000,000.	319
Notre-Dame de l'Espérance Ecole / Commission des écoles catholiques de Montréal, sur le côté sud de la rue Villeneuve projet de regl, 1 <sup>re</sup> étude zonage	331
Notre-Dame île / construction d'un incinérateur, projet de convention permettant à la Compagnie canadienne de l'incinération municipale de 1967 - à préparer plans, soumission et étayer contrat	334
Notre-Dame rue jusqu'au centre du canal Lachine construction de "la route" crédit \$8,059,000.	335
Notre-Dame rue côté sud, de la rue Montfat à la rue de St-Jacques élargissement d'égout - Expt. \$164,06	335-36
Notre-Dame de l'Espérance Ecole / Commission des écoles catholiques de Montréal, sur le côté sud de la rue Villeneuve, Regl. no 3160, 2 <sup>e</sup> étude, zonage.	345
Notre-Dame rue / conduite de 48 pouces en béton armé de la rue Haig jusqu'à l'avenue Georges V (contrat no 105.) \$1,400,000. Relié au C-E	370
Notre-Dame est rue, 1317, Casernes de Pompier no 7, travaux de réfection \$23,000.00	371
Notre-Dame île, construction d'une usine d'épuration \$1,500,000.	373
Neuvissime avenue, Desjardins avenue, Masson et Laurier quai, fins de crédits Expt. \$21,191	374
Notre-Dame rue / contrat accordé à Spira Construction Co. Ltée pour la fourniture et la pose d'une conduite d'aqueduc de 48 pouces en béton armé - \$1,560,000.	370



- Onzième avenue, ouverture, nord de Laurier, expr. mod. rés. Conseil 25-5-61 - 84 -
- Ontario angle nord-ouest de Bleury - métro - \$371,574.19 - expr. - 88 -
- O'Connor, Mme Vincent, 2262, Belgrave, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude - 102 -
- Ontario côté nord, entre Bleury <sup>et Jeanne-Mance élargie, Jeanne-Mance, côté ouest, nord d'Ontario</sup> et Jeanne-Mance élargie, Jeanne-Mance, côté ouest, nord d'Ontario, rive, élargissement \$57,217.32 - expr. - 122 -
- Ontario angle sud-ouest de Bleury, métro - \$55,050.13 - expr. - 122 -
- Ormeaux des, <sup>Cherbrooke, Blvd Pierre-Bernard et limite nord-ouest de la ville, hôtel</sup> parc et terrain de jeux, effacer lignes homologuées 7-11-50 et 8-8-61 - 123 -
- Ontario nord, entre Barri et ruelle de la Providence, fermer partie ruelle est-ouest - règlement no 3032 - 124-125
- O'Connor, Mme Vincent, <sup>2262 Belgrave, 2<sup>o</sup> étude zonage, projet de règlement</sup> retour au C. - 143 -
- Omer-Lancher Blvd. nom changé pour Blvd Rivière-des-Prairies, règlement no 3066 - 152-153
- 11<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> avec Masson et Laurier, ruelles, \$2,684 - expr. - 165 -
- Ontario <sup>côté nord, entre Bleury et Jeanne-Mance élargie, élargissement de Jeanne-Mance</sup> côté ouest, nord d'Ontario - \$50,776.99 - expr. - 167 -
- Ontario nord, ouest de Kimberley, abords nord de rue projetée, \$41,175.25 - expr. - 189 -
- Duffin, Parc-Ecole <sup>secteur poss. publ. mod. pas. 31-1-1963 - vers le domaine public</sup> sur fin d'un parc, sud chemin Upper Ladine, ouest avenue Old Richard - 255 -
- Old Richard Avenue, à l'ouest, nord de St-Jacques, sud Upper Ladine, Parc Ecole Duffin - 255 -
- Old Richard ouest, fermeture de la ruelle <sup>nord-est</sup> sur ruelle St-Jacques Règlement No 3116 - 256 -
- Our Lady of Pompeii Ecole, Commission des écoles Cath. de Mtl. - projet régl, 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 291 -
- ouverture de la rue Jean-Brillant - au prix de \$4,904.78 - 306 -
- Old Richard Avenue <sup>l'ouest au nord de St-Jacques</sup> projet côté ouest à Commission des écoles cath. Mtl. / no 177-95 <sup>Porte du lot</sup> - 308 -
- Ontario nord entre Bleury et Victoria, ouverture d'une rue projetée - Expr. \$305,694.20 - 336 -
- Outremont avenue côté ouest, au nord de Cuvillier, <sup>permettant à M. Franco Cigama de construire un bungalow</sup> - 338 -
- Our Lady of Pompeii Ecole / Sauriol, Regl No. 3152, 2<sup>ème</sup> étude, zonage <sup>Commission des écoles catholiques de Mtl sur le côté sud de la rue</sup> - 342 -
- Omnium de Golf Canadian 1967 Tenue au golf municipal - 369 -
- Ontario sud, entre Davidson et Cuvillier, fins de ruelle et terrain de stationnement, Expr. - 376-77 -
- Ontario côté nord ouest / Merivie, effacer ligne homologuée le 19 mai 1908 - 382 -
- Old Richard <sup>côté ouest, entre St-Jacques et chemin Upper Ladine, (CECM) école</sup> St-Raymond, projet de règlement, 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 392 -



Pointe-aux-Trembles, Cité, annexion, règlement n° 2966	11-12
Pavages construction, items 60 à 71 incl. (assemblée du 28-7-64)	13
Pavage et trottoir (côté nord) d'Eladale, de Molson à Lherveille, reconstruction, \$30,100.	14
Pavages reconstruction, square St-Louis sud, de St-Denis à Laval, \$42,100.	14
Prairies de l'entre Charland et limite sud de la Ville, ouverture, \$67,46 - expr.	16
Provincial de Québec - projet d'acte d'échange avec la ville, élargissement de Kelly (bord Henri-Bourassa), entre Millen et meilleur pour raccordement avec bord Perron entre Millen et St-Hubert, ouverture et élargissement de Kelly entre meilleur et limite ouest de la Ville, expr. - \$50,832.10 -	18-43
Palais de Justice nouveau - construction, parties rues St-Gabriel et St-Jacques et ruelle des Fortifications -	19
Papineau, Ste-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier, 2 <sup>e</sup> étude zonage - règlement n° 2977 mod. le 2/10 -	24
Pères Ste-Croix, Maison Provinciale, 2 <sup>e</sup> étude zonage, règlement n° 2980	30-31
Papineau, Ste-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier, quartiers, 2 <sup>e</sup> étude zonage - règlement n° 3000 mod. le 2/10 -	43
Pepin, Mlle Germaine, nommée directeur des services (\$20,000) en remplacement de M. Lucien Hébert, démisionnaire (retraite) -	52
Place des arts Régie, nomination des membres	79-80
Place des arts, loi, certains pouvoirs pour le Comité exécutif	80
Pavages, trottoirs et égouts, porter l'emprunt \$27,000,000, règlement n° 3026 mod. le 26/75	80-81
Pierre-Bernard, bord, - Sherbrooke, Joffre, de Probasio, ruelles, rues et ruelles de Forbin-Janssen et parties de French - expr.	82
Pierre-Bernard, bord - Sherbrooke, Joffre, de Probasio, ruelles, et parties de French, fermeture -	82
Président-Kennedy (abords) angle sud-ouest de Union - expr.	82-94
Pavages construction, items 62-63-65 à 69 et 70-87 (assemblée du 29-9-64)	82-83
Pavage permanent construction, ruelle est de Bilodeau entre Boyce et Ste-Clair, \$18,200 ret. au C.-E. (retourne au C.-E.)	82-83
Pavage Mansfield, d'un point nord du bord D'Archeater à Cathcart, reconstruction et élargissement ruelles est de St-Donat entre Hochelaga et Boyce - mod. n°	84
Pavage permanent construction, D'Archeater, de la forêt à Bois-de-Boulogne, mod. n° Conseil 15-8-62 - \$24,800.	84
Pavage permanent construction, élargissement, D'Archeater, de la forêt à Bois-de-Boulogne, mod. n° Conseil 2-6-59	84
Pavage permanent - construction, ruelle est de Lebrun, entre Hochelaga et Boyce, mod. n° Conseil 28-9-61, \$28,300	85
Pavages reconstruction - chemin côté St-Antoine, d'un point ouest de Royal à Sherbrooke \$15,600.	85
Pavages reconstruction, Union, du Président-Kennedy à Sherbrooke, \$26,400.	86
Pasteur ouverture, entre Elie-Blanchard et raccordement de l'autoroute provinciale au bord Henri- Bourassa, \$22,905.14 - expr.	86
Poncet prolongement, entre de St-Réal et Hamon, \$1,322.80 - expr.	88
Provincial de Québec gouvernement et Ville de MtL - projet d'acte - construction de la route transcanadienne	88
Pierre-Bernard, bord - (côté ouest) Joffre, côté est) verser domaine public et élargissement et ouverture de 2 rues et ruelle projetée, Sherbrooke, Joffre, de Probasio et bord Pierre-Bernard	89
Papineau, Craig, Wolfe et bord D'Archeater - fermer certaines rues et ruelles, règlement n° 3027 -	93
Papineau, bord D'Archeater, Craig et Wolfe (élargies) - projet d'acte, la Ville vend à Société Radio-Canada -	93
Planétarium construction - projet de convention entre la Ville et la Brasserie Duro du Québec Cité, square Charvillat -	94-95-108
Pères Ste-Croix, 4370 bord Pie IX, projet de règlement, zonage, 1 <sup>ère</sup> étude	99
Philippe La Barre - école, côté sud DeTeeck, entre Bilodeau et Fletcher, commission des Ecoles catholiques de MtL - projet de règlement, zonage, 1 <sup>ère</sup> étude -	100
Parish Transfiguration of our Lord - angle nord-est de D'Archeater et Filion - projet de règlement zonage, 1 <sup>ère</sup> étude -	100
Pointe-aux-Trembles, Cité, demande à la Commission municipale de Québec Archives de la Ville de Montréal 23 de loi (Commission) -	106

P



- Provost, Roger, ex-conseiller - catégorie "C", de 1950 à 1960, décès - Skyler-Saulnier - 117
- Parcs et terrains de jeux, travaux d'aménagement, \$415,000 - 118
- Pierre-Tétrault aulst, sud de Dubouison, élargissement ouelle est-ouest - 121
- Pierre-Bernard Blvd partie, parc et terrain de jeux, effacement lignes homologues 7-11-50 et 8-8-61 - 123
- Permis ou licences (tous spéciaux ou personnels) règlement no 3031 mod. le 25-20 - 124
- Pompier de mtl -> Caisse d'Économie, projet d'acte avec la Ville annule servitude de Dominion Oxygen Co. Ltd - 127
- Police de mtl, Association de Bienfaisance et de Retraite, mod. règlements - 131
- Papineau, Ste-Marie, Hochelaga -> maison neuve et mercier, quartier, mod. le 2110, 1<sup>er</sup> étude zonage, projet de règlement - 131
- Papineau no 7055, Mlle José Ariano, 1<sup>er</sup> étude zonage, projet de règlement - 134
- Pie IX Blvd no 4370, Pères Ste-Croix, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement, no 3048 - 140
- Philippe LaBarre -> école Philippe LaBarre, côté sud, Berthel entre Bilodeau et Fletcher, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3051 - 142
- Parish Transfiguration -> côté nord, angle nord-est de Dudenmain et Filion - 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3052 - 142
- Paris-Montréal -> projet de participation conjointe, exposition canadienne universelle de 1967 - 151-155-157-158
- Parage, reconstruction et élargissement, Blvd St-Laurent de Beaucharnois à Samois \$533,100 - 152
- Parkville, Boyce, Hochelaga et Langelier, ouelle \$5,455 - expr - 165
- Papineau -> côté ouest par est, sud par côté nord de Craig; ouest par côté est de Wolfe; nord par ligne sud par Blvd D'Archeville, \$103,585.74 expr - 166
- Planetarium -> construction au square Chabaille, projet de convention avec Brewery Ltd, mod. rés. Conseil 30-7-64 - 167
- Parage correction -> côté est de St-Urbain, nord de Fleury, \$1,000 - mod. rés. Conseil 28-3-62 - 167
- Pompier de mtl -> mtl, Caisse d'Économie et la Ville annulent servitude entre la Ville et Dominion Oxygen Co. Ltd, abrogés. Conseil 26-11-64 approuvant projet d'acte par lequel la Ville et Caisse d'Économie des pompiers de mtl annulent servitude entre la Ville et Dominion Oxygen Co. Ltd - 169
- Place des arts loi -> autoriser le Comité exécutif à exercer certains pouvoirs; abroger rés. Conseil 29-9-64 - 171
- Protestant -> Board of School Commissioners of the City of mtl (Glencoe School) Victor -> Dore, Charles - Bill, Pontrecaut et Alfred -> liberté, projet de règlement - 174
- Papineau, -> Ste-Marie, Hochelaga, maison neuve et mercier, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3075 mod. le 2110 - 174
- Papineau no 7055, Mlle José Ariano, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3083 - 177
- Pepin, Mlle Permaine, nommée -> en permanence à la fonction de directeur des services - \$20,000 - 187
- Pagé, Armand, c.v. -> nommé avocat en chef de la Ville, en remplacement de M. Honoré Parent - 187
- Parages construction, items 30 à 48 incl. (Assemblée du 19-2-65) - 188
- Parages et trottoirs, réfection, élargissement et ouverture -> de voies publiques \$209,000 - 188
- Parcs et terrains de jeux, travaux d'aménagement - \$2,300,000 - 189
- Parkville, Marseille, Langelier et Boyce, ouelles \$2,460 - expr - 189
- Papineau -> côté ouest est, sud par côté nord de Craig; ouest par côté est de Wolfe; nord par ligne sud du Blvd D'Archeville, \$109,885.95 expr - 190
- Paré, Louis-Joseph, servitude -> perpétuelle etc égoût, nord du Blvd Beauvoir - de la 69<sup>e</sup> avenue - 190
- Parc fermeture -> partie du lot no 332-126 cad. par. S.-A.-R. entre de Bretonvilliers et de Palonie, règlement no 3087 - 190
- Proulx -> M. Georges et D. Renée retire à la Ville une servitude sur Blvd Henri-Bouasson (Blvd Perron) entre Hamelin et St-Firmin - 191
- Papineau quartier 1<sup>er</sup> étude zonage mod. règlement no 2110 - 194
- Protestant Board of School Commissioners of the City of mtl. Regl. 3094, occupe école -> Victor-Dore Charles Bill, Pontrecaut et Alfred -> liberté; Glencoe School of the City, Archives de la Ville de Montréal - 196
- Pontrecaut Regl No 3094 -> école (Glencoe School) Protestant Board of School Commissioners - 196

P



P

- Pavages, construction, items 12 à 16 incl. (Assemblée du 26-2-65) - 201-
- Puisier, nord de route J.-J. Agnès et Larose pour fins d'un puits. - 202-
- Province de Québec, Projet d'acte Ville acquiert <sup>à certaines conditions, à 157,399.50</sup> partie lot 428 angle sud-est Berri et Lombard, - 203-
- Province de Québec, Ville acquiert partie des lots 226 et 227 côté ouest St-Hubert entre la Sandlotière <sup>et Viger, Projet d'acte # 4,513.60</sup> - 203-
- Permis ou licences, Règlement 3098 modifiant le règlement 2820 - 205-206-
- Papineau, Ste-Marie, Hochelaga, <sup>Mod. le no 2110</sup> 1<sup>er</sup> étude, zonage, projet de règlement, - 206-
- Pavage reconstruction et élargissement du blo. Larim, est rue Hébert <sup>jusqu'au limite ouest de la Ville, et du blo. Real engageant le sud</sup> - 223-
- Papineau, nord par ligne sud du blo. Dorchester <sup>côté ouest pour est; sud par côté, nord de Craig; ouest par côté est de Wolfe;</sup> - 223-
- Place Victoria St-Jacques Co. Inc. droit de construire sous la <sup>du square Victoria, une portion d'un tunnel pour piétons</sup> surface de la partie sud - 224-
- Province de Québec, Projet d'acte d'échange de certains terrains <sup>entre sa Majesté Guiléme Elizabeth II</sup> - 224-
- Prospect ougl theme permission au Canadian Pacifique de construire une <sup>cheminée d'aération</sup> - 225-
- Province de Québec, zone de la Ville, à certaines conditions le "Clubau Supérieur" 4040<sup>00</sup> est Sherbrooke - 225-
- Public Louvain, fins de cette terrain appartenant à la ville, situé à l'ouest de la <sup>rue Alma au sud de St-Zélie</sup> - 226-
- Parcomètres, installés à certains endroits - 226-
- Plombiers, Règlement modifiant le No. 2395 - 227-
- Pénalité, projet de règlement modifiant le No. 2680. - 227-228-
- Pompier de Montréal, projet de règlement établissent une Caisse de retraite - 228-229
- Record Charles Permission pour pension pour enfants 5558 7<sup>me</sup> Avenue Rosemont - 230-
- Power Hodwidge M. occuper aux fins d'un foyer pour orphelins 6657 avenue Monkland - 230-
- Papineau quartier, projet de regl. <sup>No. 3108</sup> 2<sup>e</sup> étude zonage, mod. le No 2110 - 236-
- Papineau quartier, Regl. No 3107, 2<sup>e</sup> étude zonage mod. le No 2110 - 237-
- Portier rue, angle sud-est blo. St-Joseph, Esp. fins de Matéo \$1,941<sup>00</sup> - 243-
- Petite Bourgogne, Projet de rénovation urbaine - 245-
- Province de Québec <sup>1- autoriser la ville à négocier et conclure une entente avec le gouvernement fédéral</sup> aux termes de l'article 23A de la loi nationale sur l'habitation <sup>prévoyant sa contribution au coût de la préparation d'un programme</sup> de rénovation urbaine pour la zone comprise entre l'avenue <sup>de Water, les voies de la Compagnie du Chemin de fer Canadien du</sup> <sup>Pacifique, au nord, la rue Guy, à l'est, et canal Jolibois au sud.</sup> - 245-
- <sup>2- accorder à la ville son assistance financière pour la préparation</sup> du programme de rénovation urbaine de la zone précitée - 245-
- Pavages, Construction, items 8 à 13 incl. (Assemblée du 21-4-65) - 253-54-
- Place des Arts, Legie, <sup>Préciser à l'expr. de l'immeuble connu sous les Nos 105 ouest Ste-Catherine,</sup> et 1416, rue St-Urbain (Lots P. 287, 288 et 289 du cadastre quartier St-Jamés) - 254-
- Pavage, construction et élargissement du pavage de la rue Vian, de Ontario à Hochelaga #219,000. - 254-
- Pavage, Mod. de R. 28-7-64 votant cred. de \$ 63,900. sur la rue Lamotte de Tracy à de Muelles - 254-
- "Projets" budget de la division technique des Services des Travaux publics / <sup>Conduite d'eau de 30 pouces en certains de la rue Craig, Clark. #13,561.98 représentant frais</sup> <sup>encourus: obrog. Rn 22 et 25-463</sup> - 255
- Parc-école Oxford, <sup>Decrète acquisition et poss. féd. - mod. les du 31-1-1963-</sup> verser de domaine public pour fins de parc ouest Upper Jolibois ouest old Richard - 255-
- Permis ou licences, Regl. No 3117 mod le no. 2820 - 258 à 64-
- Papineau <sup>Côté est entre de Larvain (Homologuée) et Boul. Cimézie</sup> Vente de terrain par voie de <sup>de soumissions</sup> ~~publiques~~ - 267-
- Poir-Notchard - Monument #1400. à Popol Cie Inc pour usage, frage sur les Chéniers - 267-
- Pavages, construction, Item 17 à 24 incl (rapp non inscrit à l'ordre du jour 22-4-65) - 268-

P



- Pavages, construction, items 53 à 95 inclusivement (Assemblée du 28-6-1965) -299-
- Pont Cloupin / <sup>approches intersector avenue Atwater et du boulevard de La Verendrye</sup> conduites maîtresses de 48 pous en acier Crédit de \$110,000 -281-
- Publics Bédifices, travaux d'aménagement - crédit de \$103,000. -282-
- Papineau, du boulev. Rosemont à la rue Pelonger, <sup>\$572,500.</sup> reconstruction et abaissement du trottoir -282-
- Parthenais (deux côtés) d'un point situé au nord de la rue Prieur en gagnant le nord. \$26,000. -283-
- Parc Campbell, de la 13<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> avenue, Construction d'un passage \$31,400. -283-
- Pont / <sup>de la rue Sherbrooke au-dessus des voies de la Compagnie du Chemin de fer</sup> Canadien du Pacifique à la rue Wurtel - Crédit de \$30,000. -283-
- Province de Québec, Projet d'acte d'échange de certains terrains entre la Ville et de Majisté La Reine Cg II -288-
- Procs de Ste-Croix <sup>Mission des Pères Ste-Croix, 1475 Bv. Morgan</sup> Projet de regl, 1<sup>re</sup> étude zonage -291-
- Picard Charles M., 5558 Septième Avenue, quartier Rosemont, Regl. no 3120, 2<sup>e</sup> étude zonage -293-
- Power Mme Helwige, 6657 avenue Montclair Regl. no. 3131, 2<sup>e</sup> étude zonage -293-
- Province de Québec <sup>Permission de vendre un emplacement au nord de Sherbrooke à l'ouest de Desfontaines à Société Canadienne de la Croix-rouge</sup> -299-
- Postier (Hôpital) <sup>Emplacement situé au nord de Sherbrooke et à l'ouest de Desfontaines</sup> au droit de la Province, à Société Canadienne de la Croix-rouge -299-
- Pavages, Construction, items 7 à 8 inclusivement (Assemblée du 29-6-65) -305-
- Pierre-Bernard boulevard au nord de Toffin en vue de sa fineture Expr. \$667<sup>00</sup> -306-
- Papineau quartiers Sainte-Moïse, Hochelaga, Regl. 1<sup>re</sup> étude zonage -311-
- Protégation de délaix 3<sup>e</sup> clause <sup>à l'Est nord du blo. St-Joseph entre 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> rues</sup> à Kamini, Faimon et Bone -308-
- Pavages, construction items 8 à 17 incl. (Assemblée du 12-7-65) -318-
- Pullman et St-Rémi mes, Fourniture et pose d'une conduite d'aqueduc de 24 pous de diamètre en béton 318-9- <sup>Crédit \$400,000</sup>
- Paradis Maurice et Roland Drouin <sup>abroger rés. du conseil du 2<sup>e</sup> juin et 12 septembre 1963</sup> projet d'acte de vente terrains sud et blo-Métropolitain et Wrenn <sup>crédit</sup> -320-
- Permission <sup>à la compagnie Canadienne de l'exposition universelle de 1967, de procéder à</sup> des modifications permanentes sur l'île Ste-Notève -320-
- Plote Pacific M. Pension annuelle de \$7,000. -326-
- Pavage permanent au la rue Irwin <sup>d'un point situé au nord du boulevard des trinitaires</sup> à la rue Allard nord. Rés -8-6-1964 - \$64,700<sup>00</sup> -334-5-
- Pavage permanent sur la rue Drouart <sup>de l'avenue Montclair à la rue Charles-Hill</sup> mod. Rés du Conseil 4 juin 1964 \$39,700<sup>00</sup> -335-
- Prieur <sup>nord-ouest entre avenues du Sacre-Coeur et Christophe-Colomb</sup> nord-ouest entre avenues du Sacre-Coeur et Christophe-Colomb Expr. \$2,662.00 -335-
- Papineau <sup>côté ouest pour est; sud par côté nord de Craig, ouest par côté est de Wolfe</sup> nord par ligne sud du blo. Dorchester Expr \$108,142.39 -336-
- Protestant Board of School Commissioners of the City of Montreal Mr. C. B. Southwaght. -338-
- Procs de Ste-Croix, 1475 blo. Morgan, Regl. no. 3145, 2<sup>e</sup> étude zonage, -339-
- Papineau quartier Regl. no 3147, mod le no. 2100 - 2<sup>e</sup> étude, zonage -340-
- Pavages, construction items 55 à 82 incl. (Assemblée du 30-9-1965) -364-70-
- Pavage, côté nord de Jean-Talon, de St-Dominique au boulev. St-Louis \$34,400. -372-
- Penas boulevard pedagement dans la cité de Montreal - nord - appropriation -375-
- Parc du Mont-Royal, fins d'un parc 2815, Hill Park Circle - \$99,900 - Expr. -376-
- Pavage - mod - rés 10-6-1963 <sup>sur nouvelles situations à l'est de l'avenue Rougemont</sup> de l'avenue Subisson en gagnant le sud jusqu'à Bonnet -378-
- Province de Québec <sup>loue à la Ville pour une période de vingt-cinq ans au loger</sup> annuel de \$25<sup>00</sup> - lot de grève porté du lot 116 de paroisse St-Louis -379-
- Province de Québec <sup>acte de bail emphytéotique, emplacement situé au côté sud-ouest</sup> de St-Vallier et au sud de Bellechasse -379-
- Philarmonique des Pompiers de Montreal subvention de \$5,000. -380-



- Plomberie, règlement no 3167, modifiant le no 2395 - 384-5-
- Prévention des incendies, regl. no 3179, mod le regl. no 2572 - 387-
- Papineau quartier projet de regl. 1<sup>er</sup> étude, zonage mod le regl no 2110 - 391-
- Postes d'essence, projet de règlement, 1<sup>er</sup> étude zonage mod. le no 2600 - 392-
- Police service, directeur - Résiliation contrat de J. Adam Robert 1-11-1965 - 406-7-
- Police service, nomination de Jean Paul Gilbert comme directeur - 406-7-
- Paul Martinau square fermé comme place publique Regl. no 3183 - 408-
- Permis ou licences, taxes spéciales, Regl. no 3184, mod le no 2820 - 408-
- Parcomètres installation aux abords du marché Atwater - 409-

P

	avec de Motions	Motions	Dates
Conseiller Parker - locuteurs des bâtiments dans quartier N-D-21	400	410	4-10-65 22-10-65



Quinzième avenue, n° 6900, M. Jérôme Martel, projet de règlement, 1<sup>re</sup> étude, zonage - 97 -  
Queen Mary angle nord-est de C-D-N, chemins, four rue, domaine public - 123 -  
Quinzième avenue, n° 6900, M. Jérôme Martel, 2<sup>e</sup> étude, zonage, règlement, n° 3043 - 139 -

Q



Règlement no 2964 concernant l'annexion de la Cité de St-Michel	10-11
Règlement no 2965 concernant l'annexion de la Ville de Roxboro	11
Règlement no 2966 concernant l'annexion de la Cité de Pointe-aux-Trembles	11-12
Règlement no 2967 mod. le 2940 concernant l'imposition de diverses taxes pour 1964-65	12
Règlement no 2968 mod. le 1981 concernant la Commission de Transport de Mtl	12
Règlement no 2969 mod. le 1900, code de construction	13
Route transcanadienne, tronçon Décarie, conduits souterrains \$25,000.	13
Rivière-des-Prairies district, bassin de drainage, \$100,000.	14
Rossair angle nord-ouest de St-Hubert, piézo de rue, \$1,395. - expr.	14
Règlement no 2970 - fermer St-Jacques entre St-Sabriel et Notre-Dame; partie de St-Sabriel entre Notre-Dame et Craig; St-Jacques et rue de la Fortification entre St-Sabriel et Blvd St-Laurent	18
Règlement projet, 1ère étude zonage - agrandissement et rénovation - à l'hôpital Hôtel-Dieu, 3840 rue St-Urbain	19
Règlement projet, 1ère étude zonage - Religieuses Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée - Conception, 5690 Blvd Rosemont	19
Règlement projet, 1ère étude zonage - Maternelle Marisnette, 6400 rue Lemay	19-20
Règlement projet, 1ère étude zonage - "Dicksonville School of Special Education" Madison - 4097 avenue	20
Règlement projet, 1ère étude zonage - Hôpital Marie-Claret, coté nord du Blvd Savin, est de Taché	20
Règlement projet, 1ère étude zonage - Jewish General Hospital	20-21
Règlement projet, 1ère étude zonage - Hôpital Ste-Jeanne-d'Arc	21
Règlement projet, 1ère étude zonage - The Mtl Ladies Benevolent and Protestant Orphans Society - 4840 Blvd Cavendish	21
Règlement projet, 1ère étude zonage - quartier St-Michel, mod. le 1371	21-22
Règlement projet, 1ère étude zonage - quartier Mt-Royal, mod. le 1265	22
Règlement projet, 1ère étude zonage - Mme Danielle-Raymonde Lafleur, 5494 ave N.-D.-de-S.	22
Règlement projet, 1ère étude zonage - quartier St-Jean-Baptiste, mod. le 1382	22-23
Règlement projet, 1ère étude zonage - quartiers Ste-Cunigonde, St-Henri, St-Paul, Ste-Anne, St-Sabriel et St-Joseph, mod. le 2875	23
Règlement projet, 1ère étude zonage - Auxiliaires du Clergé Catholique, rue du Fort-Lorette entre Blvd Bonin et Riv. des Prairies	23
Règlement projet, 1ère étude zonage - Mme Fournier-Salarnes, 2122 place Etienne-Brulé	23-24
Règlement no 2971, mod. le 2110, quartier Papineau, Ste-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier, 2e étude zonage	24
Règlement no 2972, La Congrégation des Petits Frères de Marie, 2800 à 2806 Willowdale, 2e étude zonage	24-25
Règlement no 2973, Institut des Filles Réparatrices du Divin-Coeur, 2e étude zonage	25
Règlement no 2974, M. Marcel Marchand - 2e étude zonage	26
Règlement no 2975, Mme Gérard Roch - 2e étude zonage	26-27
Règlement no 2976, Happy School and Kindergarten, 2e étude zonage	27
Règlement no 2977, Collège Jean-de-Brebeuf - 2e étude zonage	27-28
Règlement no 2978, Beth-Hillel Congrégation - 2e étude zonage	28-29
Règlement no 2979, Commission des Ecoles Catholiques de Mtl - 2e étude zonage	29
Règlement no 2980, Maison Provinciale des Pères de Ste-Croix - 2e étude zonage	30-31
Règlement no 2981, Montreal Bay's Association, 2e étude zonage	31

R



- Règlement no 2982, hôpital Notre-Dame-de-la-Merci, 2<sup>e</sup> étude zonage - 32 -
- Règlement no 2983, St. Francis Xavier Cabins, hôpital, 2<sup>e</sup> étude zonage - 32-33 -
- Règlement no 2984, Hôpital St. Mary, 2<sup>e</sup> étude zonage - 33 -
- Règlement no 2985, Corporation de l'Institut de Cardiologie de Mtl, <sup>2<sup>e</sup> étude</sup> zonage - 33-34 -
- Règlement no 2986, Mlle Francis St-Bermain, 2<sup>e</sup> étude zonage - 34 -
- Règlement no 2987, Fabrique de la paroisse St-Hermé-gilde, 2<sup>e</sup> étude zonage - 35 -
- Règlement no 2988, Mme J.-M. Beuquemont, 2<sup>e</sup> étude zonage - 35-36 -
- Règlement no 2989, Mme Ursula Schirmer, 2<sup>e</sup> étude zonage - 36 -
- Règlement no 2990, Mme Jeannette Dubois (Poupinère) Emg., 2<sup>e</sup> étude zonage - 36-37 -
- Règlement no 2991, église et presbytère paroisse Holy Family, 2<sup>e</sup> étude zonage - 37-38 -
- Règlement no 2992, Institut Jeanne-Mance, 2<sup>e</sup> étude zonage - 38-39 -
- Règlement no 2993, The Friendly Convalescent Home for the aged, 2<sup>e</sup> étude zonage - 39 -
- Règlement no 2994, Mme F. L'abbé - 2<sup>e</sup> étude zonage - 39-40 -
- Règlement no 2995, Christ Memorial Lutheran Church, 2<sup>e</sup> étude zonage - 40-41 -
- Règlement no 2996, "Domremy - Montréal Inc." 2<sup>e</sup> étude zonage - 41 -
- Règlement no 2997, Fabrique Notre-Dame-de-la-Défense, 2<sup>e</sup> étude zonage - 41-42 -
- Règlement no 2998, Ecole Mont-St-Antoine, 2<sup>e</sup> étude zonage - 42 -
- Règlement no 2999, mod. le 1920, quartiers Ahuntsic et Villieray, 2<sup>e</sup> étude zonage - 43 -
- Règlement no 3000, mod. le 2110, <sup>quartiers Papineau, St-Mari, Hédélaga,</sup> Maisonneuve et Mercier, 2<sup>e</sup> étude zonage - 43 -
- Règlement/projet 1<sup>ère</sup> étude zonage, Mme Gérard Chollet <sup>"Jardin d'enfants les moineaux"</sup> 4598 Marcal - 44-45 -
- Règlement/projet 1<sup>ère</sup> étude zonage, Mme Elisabeth Kopatsch, <sup>"Tante Elly's Kindergarten"</sup> 7950 Bloomfield - 44-46 -
- Règlement/projet 1<sup>ère</sup> étude zonage, Mme Ursula Schirmer, <sup>"Susan's Nursery", 1900 auel,</sup> Van Horne - 44-46 -
- Règlement/projet 1<sup>ère</sup> étude zonage, <sup>Commission des Ecoles Catholiques de Mtl (Ecole</sup> Charlevoix/entre Delinelle et de Courcelle, mod ddc. NR - 44-46 -
- Règlement/projet 1<sup>ère</sup> étude zonage, Mme Claire Sigmond, <sup>2<sup>e</sup> étage, no 4195</sup> Blvd Brandi - 44-46-47 -
- Règlement/projet - 1<sup>ère</sup> étude zonage, Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, <sup>école</sup> Madeleine-de-Verchère, angle sud-est de Bellechance et Cartier - 44-47 -
- Règlement/projet - 1<sup>ère</sup> étude zonage, Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, école <sup>Immaculé-de-Marie, no 1845</sup> Blvd Desmarçais - 44-47 -
- Règlement/projet - 1<sup>ère</sup> étude zonage, Fabrique de la Paroisse St-François-d'Assise, lot no <sup>395-435 cad. par. L.-P. est de Beauvillage entre la Fontaine et Notre-Dame</sup> - 44-47-48 -
- Règlement/projet, 1<sup>ère</sup> étude zonage, quartier Rivière-des-Prairies, mod. le 2876 - 44-48 -
- Règlement no 3001, 2<sup>e</sup> étude zonage, Mme Gérard Chollet, 4598 avenue Marcal - 52 -
- Règlement no 3002, 2<sup>e</sup> étude zonage, Mme Elisabeth Kopatsch, 7950 Bloomfield - 52-53 -
- Règlement no 3003, 2<sup>e</sup> étude zonage, Mme Ursula Schirmer, 1900 auel, Van Horne - 53 -
- Règlement no 3004, 2<sup>e</sup> étude zonage, mod. le 2876, quartier Rivière-des-Prairies - 53-54 -
- Règlement no 3005, 2<sup>e</sup> étude zonage, mod. le 2876, quartier Rivière-des-Prairies - 54 -
- Règlement no 3006, 2<sup>e</sup> étude zonage, hôpital Hôtel-Dieu, 3840 St-Urbain - 54 -
- Règlement no 3007, 2<sup>e</sup> étude zonage, Religieuses <sup>Franciscaines Missionnaires del Immy</sup> culte - Conception, 5690 Blvd Rosemont - 55 -
- Règlement no 3008, 2<sup>e</sup> étude zonage, Maternelle Marionette, 6400 Lemay - 55 -
- Règlement no 3009, 2<sup>e</sup> étude zonage, <sup>Dickinson School of Speech Therapy</sup> Madison - 55 -



Règlement no 3010, 2 <sup>e</sup> étude zonage, hôpital Marie - Claret, côté nord	du Blvd Bonin, est de Taché - 55-56 -
Règlement no 3012, 2 <sup>e</sup> étude zonage, hôpital Ste - Jeanne - d'Arc	56 -
Règlement no 3013, 2 <sup>e</sup> étude zonage, The <sup>Montreal Ladies Benevolent and Protestant Orphan Society</sup> 4840 Blvd Cavendish	56 -
Règlement no 3014, 2 <sup>e</sup> étude zonage, mod. le 1371, quartier St - Michel	57 -
Règlement no 3015, 2 <sup>e</sup> étude zonage, mod. le 1265, quartier Mt - Royal	57 -
Règlement no 3016, 2 <sup>e</sup> étude zonage, Mme Danielle - Raymond Lapierre, 5494 av. N. - D. - G.	57 -
Règlement no 3017, 2 <sup>e</sup> étude zonage, mod. le 1382, quartier St - Jean - Baptiste	57-58
Règlement no 3018, 2 <sup>e</sup> étude zonage, mod. le 2875 - <sup>quartiers Ste - Camille, St - Henri, St - Paul, Ste - Anne, St - Gabriel et St - Joseph</sup>	58 -
Règlement no 3019, 2 <sup>e</sup> étude zonage, Auxiliaires du Clergé Catholique, rue Fort - Lorette	entre Blvd Bonin et rivière des Prairies - 58 -
Règlement no 3020, 2 <sup>e</sup> étude zonage, Mme Bernadette Fournier - Salorneau 2122 place Etienne - Brûlé	58-59
Règlement no 3021, 2 <sup>e</sup> étude zonage, C. E. C. M. - <sup>(école Charlevoix) entre Delinelle et de Cancellis, nord du C. N. R.</sup>	59 -
Règlement projet, 2 <sup>e</sup> étude zonage, Mme Claire Sigmond 4195, Grand Blvd, retourné au C. E.	59 -
Règlement no 3022, 2 <sup>e</sup> étude zonage, C. E. C. M. - <sup>(école Madeleine - de - Berchères) angle sud - est de Bellechance et Cartier</sup>	59 -
Règlement no 3023, 2 <sup>e</sup> étude zonage, C. E. C. M. - <sup>(école Coeur Immaculé de Marie) 1845 Blvd Desmarais</sup>	59-60 -
Règlement no 3024, 2 <sup>e</sup> étude zonage, <sup>Fabrique Paroisse St - François - d'Assise, lot no 395-435 cad. par. R. - P., est de Beauvillages entre la Fontaine et Notre - Dame</sup>	60 -
Règlement no 3011, 2 <sup>e</sup> étude zonage, Jewish General Hospital	56 -
Règlement no 3025 mod. le 2369 - procédures pour les emprunts	80 -
Règlement no 3026 mod. le 2675, porter à \$27,000,000 emprunt pour <sup>égouts, passages et trottoirs</sup>	80-81
Route transcanadienne construction, projet d'entente entre le gouvernement de la P. 2 et la Ville	88 -
Règlement no 3028 mod. le 2618 - emprunt pour dépenses capitales, \$110,095,000 -	89-90 -
Règlement no 3029 autorisant un emprunt de \$20,000,000 pour route transcanadienne	90-91 -
Route transcanadienne, quote - part de la Ville, \$1,500,000 - espr.	91 -
Route transcanadienne construction, immeubles espr. - pour cession à la P. 2	91 -
Règlement projet - fermeture, St - Firmin, nord du Blvd Henri - Bourassa et ruelles nord <sup>du Blvd Henri - Bourassa entre Hamelin et St - Firmin (retourné au C. E.)</sup>	91 -
Règlement no 3027, fermeture, rues et ruelles, Craig Wolfe, Blvd Dorchester et Papineau	93 (R)
Radio - Canada Société, projet d'acte, la Ville nord <sup>emplacement, Craig et Wolfe élargies, Blvd Dorchester et Papineau</sup>	93 -
Règlement no 3020 établissant une Caisse de retraite <sup>pour les fonctionnaires municipaux, leurs familles et leurs enfants</sup>	95 -
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, concernant les distributeurs automatiques d'huile à chauffage	96 -
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, mod. le 1920, quartiers Ahuntsic et Villeray	96 -
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, Mme Phyllis Beck, 8634 Birnam	96-97
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, M. Jérôme Martel, 6900 - 25 <sup>ème</sup> Avenue	97 -
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, Révérend W. J. Leary, 8847 - 49 Berri	97 -
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, Mlle Erika d'Isch, 5628 St - Urbain	98 -
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, Mme Gisèle Thiephiles, 7233 Durocher	98 -
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, M. Jacques Fiory, 6732 Louis - Hémond	98 -
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, Père Ste - Croix, 4370 Blvd Pie IX	99 -
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, Frères de la Charité, <sup>côté nord de l'avenue, grand et St - Donat</sup>	99 -



- Règlement projet, 1ère étude zonage → mont St-Antoine Inc. (Homes Notre-Dame) côté nord de Sherbrooke entre Beaugrand et St Bonat - 99 -
- Règlement projet, 1ère étude zonage → Commission des Ecoles Catholiques de mtl, école (100 - Mother Seton) entre Bloomfield et del'Épée, nord par del'Épée.
- Règlement projet → 1ère étude zonage - Commission des Ecoles Catholiques de mtl, école (Philippe La Parrel) côté sud de Tech entre Bilaudan et Fletcher - 100 -
- Règlement projet → 1ère étude zonage, paroisse "Parish Transfiguration of our Lord" angle nord-est de Ducloux et Filion - 100 -
- Règlement projet → 1ère étude zonage, Fabrique Notre-Dame du Foyer, côté sud de Bellechasse entre 40e et 41e avenues - 101 -
- Règlement projet → 1ère étude zonage - association canadienne pour la santé mentale, 264-266 square St-Louis - 101 -
- Règlement projet, 1ère étude zonage, Dr. R. Larichelière, 80 avenue, blk St-Joseph - 101 -
- Règlement projet, 1ère étude zonage, Mme Vincent O'Connor, 2262 Belgrave - 102 -
- Règlement projet, 1ère étude zonage, Mlle Marie-Angèle Aird, 11, 180 Tangway - 102 -
- Règlement projet, 1ère étude zonage → religieuses de Ste-Croix pour école normale de Ste-Anne - 102 -
- Règlement projet → 1ère étude zonage, Mme Robert Leroux "Jeannette et Jeannette" 1446 Louvain - 103 -
- Règlement projet → 1ère étude zonage, paroisse Marie-Reine-des-Coeurs, angle nord-ouest de Besant et Turenne - 103 -
- Règlement projet → 1ère étude zonage, Montreal General Hospital, 1650 Cedar - 103-104 -
- Règlement projet → 1ère étude zonage - mod. le 2875, quartier Ste-Cunigonde St-Henri, St-Paul, St-Anne, St-Sabriel et St-Joseph - 104 -
- Règlement projet, 1ère étude zonage, mod. le 1242 quartier St-André - 104 -
- Règlement projet, 1ère étude zonage, mod. le 1264 quartier N-D-B. - 105 -
- Règlement projet, 1ère étude zonage, mod. le 1373 quartier St-Edouard - 105 -
- Règles → désignation d'une voie publique et changer le nom des 2 autres; mod. rés. Conseil 8-6-64 mod. rés. Conseil du 22 - 4-59 - 106 -
- Réservoir Bellingham (contrat A-11) réfection, contrat Atlas Construction Co - \$2,700,000. 119 -
- Restaurant - alphasim type "P" île Ste-Hélène, aménagement et équipement premiers soins, \$28,000, abrogés. Conseil 25-4-63 - 120 -
- Rosemont blk sud, entre 16 et 17e avenues, ruelles, \$2,830. expr - 121 -
- Règlement no 3031, mod. le 2820 concernant → taxes spéciales sur personnes, permis et licences - 124 -
- Règlement no 3032, fermer partie ruelle est-ouest → nord d'Ontario entre Berré et ruelle de la Providence. 124-125 -
- Règlement no 3033, mod. le 2745 concernant les auto-taxis - 125 -
- Règlement no 3034 fermer → comme voie publique partie lots nos 643-C-173 et 643-C-174 angle sud-ouest de place H.-O. Oremail et St-Dominique - 125 -
- Règlement no 3035 fermer partie place → Arthur-Buile, nord d'Ontario, angle de Sabatier - 126 -
- Règlement no 3036 fermer comme place publique, angle sud-ouest → de St-Dominique et Guilbault - 126 -
- Règlement no 3037 fermer partie → de La Parrel (ancienne rue Osborne) de place (est de Stanley) - 126 -
- Royal Institution → bar the advancement of learning et la Ville, projet d'acte de correction, pose conduit eau et drain sous Walbrook Place - 127 -
- Règlement no 3038 abrogeant certains règlements du village de Saraguay - 128 -
- Règlement no 3039 → mod. règlement no 72 du village de Saraguay, ruelle de sédimentation, égouts etc, emprunt de \$50,000. - 129 -
- Règlement no 3040, noms de voies, rues, ruelles, culs-de-sac, places etc - 129-130 -
- Règlement <sup>mod.</sup> de l'Association de Bienfaisance et de Retraite de la Police de mtl. - 131 -
- Règlement projet - 1ère étude zonage, Mme Danielle-Rosemond Lafleur → 5499 avenue N-D-B. - 131 -
- Règlement projet - 1ère étude zonage, mod. le 2110, quartier St-Jacques, etc → Papineau Ste-Marie - 131 -
- Règlement projet - 1ère étude zonage, mod. le 1413 quartier Rosemont - 131 -
- Règlement projet - 1ère étude zonage, Mlle Joan Pleeson, 4707 Catherine → Archives de la Ville de Montréal - 132 -



- Règlement projet, 1ère étude zonage mme J. David Néron, 9747 Christophe - Colombe - 132
- Règlement projet, 1ère étude zonage - L'Accueil le Relais Inc., 1409 Beaumont - 132
- Règlement projet, 1ère étude zonage, Sisters of the Immaculate Conception <sup>of the Blessed Virgin Mary</sup> 1450 de Senl - 132-133
- Règlement projet, 1ère étude zonage, Société du Sacré-Coeur - Colombe → Collège Sophie Barati - 133  
110.5. 55 est, 1000 Beauv.
- Règlement projet, 1ère étude zonage, mme Helen Christophales (metropolitan Day nursery and Kindergarten) 8506 Bloomfield - 133
- Règlement projet, 1ère étude zonage, Mlle José Ariens, 7055 Papineau - 134
- Règlement projet, 1ère étude zonage, Commission des Ecoles Catholiques de mtl (école St. Justin) côté sud de presbiter entre Masselard et Dufferin - 134
- Règlement projet, 1ère étude zonage, Jewish General Hospital, angle nord-ouest des chemins côté des neiges et côté St. Catherine - 134
- Règlement projet, 1ère étude zonage, mod. le 1265, quartier Mt-Royal - 134
- Règlement projet, 1ère étude zonage, M. Bernard Mednick, angle nord-est de Wilderton et Bedford - 134-135
- Règlement no 3041 2e étude zonage, concernant les distributeurs d'automatiques d'huile à chauffage - 136 à 138
- Règlement no 3042 2e étude zonage, mod. le 1920, quartiers Ahuntsic et Villeray - 139
- Règlement projet, 2e étude zonage, mme Phyllis Buck, 8634 Birnam, retourné au C-E - 139
- Règlement no 3043 2e étude zonage, M. Jérôme Martel, 6900-15e Avenue - 139
- Règlement no 3044 2e étude zonage, René W.J. LeRoy, 8847-49 Berri - 139
- Règlement no 3045 2e étude zonage, Mlle Erika d'Isch, 5628 St-Urbain - 140
- Règlement no 3046 2e étude zonage, Mme Gisèle Théophile, 7233 Durocher - 140
- Règlement no 3047 2e étude zonage, M. Jacques Feiry, 6732 Louis-Hémen - 140
- Règlement no 3048 2e étude zonage, Pères Ste-Oraie, 4370 Blvd Pie IX - 140-141
- Règlement no 3049 2e étude zonage, Frères de la Charité → côté nord de Sherbrooke entre Beaumont et St-Donat - 141
- Règlement no 3050 2e étude zonage, Mont St-Antoine Inc., 8000 Notre-Dame, côté nord de Sherbrooke, entre Beaumont et St-Donat - 141
- Règlement no 3065 2e étude zonage, Commission des Ecoles Catholiques de mtl (école Mother Bethel) entre Bloomfield et de l'Épée, nord du paroi de l'école 14-2-7 - 142
- Règlement no 3051 2e étude zonage, Commission des Ecoles Catholiques de mtl (école Philippe Lavallée) côté sud Du Teck, entre Bilandier et Fletcher - 142
- Règlement no 3052 2e étude zonage, Parish Transfiguration of our Lord, angle nord-est de Dufferin et St-Filipe - 142
- Règlement no 3053 2e étude zonage, Fabrique Notre-Dame du Foyer → côté sud de Bellechasse entre 40 et 41e Ave - 142 (R)
- Règlement no 3054 2e étude zonage, association canadienne pour la santé mentale, 264-266 square St-Louis - 143
- Règlement no 3055 2e étude zonage, Dr. R. Larichelière, 80 ouest, Blvd St-Joseph - 143
- Règlement projet, 2e étude zonage, Mme Vincent O'Connor → 2262 Belgrave (retourné au C-E) - 143
- Règlement no 3056 2e étude zonage, Mlle Marie-Angèle Aird, 1180 Tongue - 143-144
- Règlement no 3057 2e étude zonage, religieuses de Ste-Croix, école Immaculée Conception - Bourget, presbiterement Beau-de-Berlogne, sud Blvd Henri-Bourassa - 144
- Règlement no 3058 2e étude zonage, Mme Robert Leroux, "Jeanne et Jeannette" 1446 Lorrain - 144
- Règlement no 3059 2e étude zonage, mod. le 2875 → quartier Ste-Cunigonde, St-Henri, St-Paul, Ste-Anne, St-Basile et St-Joseph - 144-145
- Règlement no 3060 2e étude zonage, mod. le 1273, quartier St-André - 145
- Règlement no 3061 2e étude zonage, mod. le 1264, quartier N.-D.-S. - 145
- Règlement no 3062 2e étude zonage, mod. le 1373, quartier St-Edmond - 145-146
- Règlement no 3063 2e étude zonage, paroisse Marie-Reine-des-Coeurs, angle nord-ouest de Basault et Turanne - 146
- Règlement no 3064 2e étude zonage, Montreal General Hospital, 1650 Cedar - 146



- Règlement no 3066 changeant le nom du Blvd & rev-pavé en celui de Blvd Rivière-des-Prairies - 152-153
- Règlement no 3067 fermer partie lot no 5-530-A cad. vill. enc. côté St-Louis, ouest de Boyer, nord de Beaubien - 153
- Règlement no 3068 construction et modification des bâtiments et affichage dans l'arrondissement historique de la Ville de MtL - 153
- Règlement no 3069, M. E. D. McLean, 440 rue Bonsecours, reconstruction - 153
- Règlement projet, 1ère étude, zonage mod. le 1265 quartier Mt-Royal - 154
- Riverside élargie côté sud-ouest, ligne arrière des lots côté est de Britannia, côté sud de Bridge, ligne ouest de rue ouest de Farfar, expr. #73,567,59 - 154
- Reid, Mme W. Stanford, démission comme membre de la Commission Jacques-Viger - 156
- Revison des estimations, Bureau, M. Maurice Benoit, nommé de M. Paul Beaudry - 156
- Règlement no 3070 mod. le 2683 porter à \$152,000,000 l'embranchement construction et équipement fixe lignes de Métro - 164
- Règlement no 3071 mod. le 2684 porter à \$61,300,000 l'embranchement matériel roulant de lignes de Métro - 164
- Reims, Beaucharnois, Waverly et Blvd Ormazie, ruelles, expr. #1,324 - 165
- Route transcanadienne, coût, quote-part de la Ville dans ses limites, \$6,000,000 (retourner au C-E) - 166
- Riverside élargie côté sud-ouest, ligne arrière côté est de Britannia, côté sud de Bridge, ligne ouest de rue ouest de Farfar, \$92,344,90 expr. réaménagement urbain - 167
- Règlement projet - louer à Montréal Soccer Club Inc, une partie du parc Jarry, (retourner au C-E) - 169
- Règlement no 3072 mod. le 1448 concernant le bruit - 172
- Règlement no 3073 établir une Caisse de retraite pour certains employés municipaux - 173
- Règlement projet, 1ère étude zonage, mod. le 1920, quartiers Ahuntsic et Villeray - 173
- Règlement projet, 1ère étude zonage, mod. le 1373, quartier St-Edouard - 173-174
- Règlement projet, 1ère étude zonage, Protestant Board of School Commissioners of the City of Montreal (St-Joseph school, Victor-Doré, Charles-Bell, Paul-Émile et Alfred-Laliberté) - 174
- Règlement no 3074 2e étude zonage - Madame Danielle Raymond-Lafleur, 5494 avenue M. P. P. - 174
- Règlement no 3075 2e étude zonage mod. le 2110, quartier Papineau, Ste-Marie, Rochelaga, Maisonneuve et Mercier - 174
- Règlement no 3076 2e étude zonage mod. 1413 quartier Rosemont - 175
- Règlement no 3077 2e étude zonage, Mlle Joan Plesow, 4707 chemin côté Ste-Catherine - 175
- Règlement no 3078 2e étude zonage, Mme J. - David Néron, 9747 ch. - Colomb - 175
- Règlement no 3079, 2e étude zonage, L'Accueil Le Relais Inc, 1409 Beauvau - 175-176
- Règlement no 3080, 2e étude zonage, Sisters of the Immaculate Conception of the Blessed Virgin Mary, 1450 de la Rivière - 176
- Règlement no 3081, 2e étude zonage, Société du Sacré-Coeur "Collège Sophie-Barat" 1105-25 est, Blvd Bonin - 176
- Règlement no 3082, 2e étude zonage, Mme Helen Christophoulos (Metropolitan Day Nursery and Kindergarten) 2506 Bloomfield - 176-177
- Règlement no 3083, 2e étude zonage, Mlle José Ariens, 7055 Papineau - 177
- Règlement no 3084, 2e étude zonage, Commission des Ecoles Catholiques de MtL - 177
- Règlement no 3085, 2e étude zonage, Ecalle St-Justin côté sud de presbytère entre Maisonneuve et Jarry - 177
- Règlement no 3085, 2e étude zonage, Jewish General Hospital, angle nord-ouest côté Ste-Catherine et C-DN - 177
- Règlement projet, 2e étude zonage mod. le 1265, quartier Mt-Royal (26-11-64) (retourner au C-E) - 178
- Règlement projet, 2e étude zonage, M. Bernard Mednick, angle nord-est chemin Bedford - 178
- Règlement no 3086, 2e étude zonage mod. le 1265, quartier Mt-Royal (11-12-64) - 179-180
- Riverside élargie côté sud-ouest, ligne arrière côté est de Britannia, côté sud de Bridge, ligne ouest de rue ouest de Farfar, réaménagement urbain #136,834 - 190
- Règlement no 3087 fermer comme parc partie lot no 1 entre de Bretonvilliers et de Papineau - 190



Règlement projet concernant le commerce des animaux familiers (retourne) au C-E	192
Règlement no 3088 mod. le 2760, Commission Jacques-Viger	192
Règlement no 3089 mod. le 1900 concernant le code du bâtiment	192
Règlement no 3090 mod. le 270 concernant la voirie	193
Règlement projet 1 <sup>ère</sup> étude zonage, Dr. Jean Richmond, 4738 chemin C-D-N	193
Règlement projet 1 <sup>ère</sup> étude zonage, Mme Betty Condidus, "Auntie Betty's Kindergarten and Art" 4425 St. Hubert	193
Règlement projet 1 <sup>ère</sup> étude zonage, Dr. Jean-Paul DuRuisseau, 2040 Louisbourg	194
Règlement projet 1 <sup>ère</sup> étude zonage, M. Fernand Beaumont 8205-07, 8215-17, Arthur-Buis	194
Règlement projet 1 <sup>ère</sup> étude zonage, mod. le 2110 quartiers Papineau, Ste-Marie, Hochelaga	194
Règlement no 3091 permettant M. William P. Wolfe poser enseigne au no 222, rue de l'Hôpital	195
Règlement no 3092 2 <sup>ème</sup> étude zonage, mod. le 1920 quartiers Ahuntsic et Veilleux	195
Règlement no 3093 2 <sup>ème</sup> étude zonage, mod le 1373 quartier St-Edouard	195
Règlement no. 3094 2 <sup>ème</sup> étude zonage, Protestant Board of School Commissioners of the City of Montreal, (Denise School, Victor-Dor, Charles-Bell de Pointe-aux-Lacs et ALFRED-LIBERTE des rues Vieux et Lacombe # 665.	196
Loi sur l'Exp. d'un fin d'un pourcentage d'un certain immeuble au coin Nord-Ouest	202
Règlement No <del>275</del> 3095 mod. le 2753 créant le Fonds de Reullement de la Ville de Montréal	204
Règlement NO 3096 mod. le 2913 autorisant emprunt de \$45,000,000 pour dépenses capitales	204-205
Règlement NO 3097 mod. le 1900 concernant la construction des bâtiments	205
Règlement NO 3098 mod. le 2820 concernant les taxes spéciales et de permis	205-206
Règlement projet 1 <sup>ère</sup> étude zonage, mod. le 2110, quartiers Papineau, Ste-Marie, Hochelaga	206
Règlement projet 1 <sup>ère</sup> étude zonage, Commission Ecoles Catholiques de MTL. (Ecole Leger-Duvernay) côté ouest rue du Comte entre St-Antoine et St-Jacques.	206
Règlement projet 1 <sup>ère</sup> étude zonage mod le 2194 - Bureaux zones domiciliaires - de mod. Bâtiment (Chancellor Day Hall) et construisant nouveau bâtiment faculté de droit	206-207
Règlement projet 1 <sup>ère</sup> étude zonage Royal Institute for Advancement of Learning (Mc Hill University)	207
Riverside → élargie côté sud-ouest; ligne arrière côté est de Britannia, côté sud de Bridge, ligne ouest de rue ouest de Forpe, réam. Urbain #230, 064.16 Exp.	224
Réaménagement urbain → Riverside élargie côté sud-ouest; ligne arrière côté est de Britannia, côté sud de Parrifins, Bridge, ligne ouest de rue ouest de Forpe Exp. Credit suppl. #230 064.16 au Sud de St-Zotique	224
Ruelle, verser de le domaine public terrain appartenant à la Ville situé à l'ouest de Ruelle	226
Règlement projet <del>2100</del> 3100 Fermer une partie de l'avenue Emile-Jourdain, entre l'avenue Christophe-Colum et la rue St-Hubert	227
Règlement no 3101 modifiant le règlement NO. 2395 concernant la flombeece certains règlements	227
Règlement no 3102 modifiant le règlement NO 2680 modifiant quant à la pénalité le taux uniforme servant lequel les égouts, dont la construction	228
Règlement NO 3103 concernant sera décidée durant l'exercice 1965-66 seront mis à la charge des propriétaires veuves et leurs enfants.	228
Règlement NO 3104 établissant une caisse de retraite pour les propriétés de la Ville de Montréal, le no le no 169 est, rue St-Paul	228
Règlement no 3105 permettant à Madame T.C. Beaumont de modifier l'intérieur du bâtiment portant permettant à Mme Thérèse Salabert d'occuper, aux fins d'une école Maternelle	229
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 9565, 25 <sup>ème</sup> Avenue M. Charles Picard, d'occuper, aux fins d'une pension pour enfants	229
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 5555 7 <sup>ème</sup> Avenue Mme Hedwige Power, d'occuper, aux fins d'un foyer pour adultes	230
Règlement projet 1 <sup>ère</sup> étude zonage, le bâtiment portant le no 6657, avenue Monkland.	230
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, des immeubles résidentiels en vue d'améliorer la circulation de l'habitat	231
Règlement projet, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, modifiant le 1920, quartiers Ahuntsic et Veilleux	232



- plymouth Brethren d'agrandir le temple situé au
- Règlement projet, 1<sup>ère</sup> étude zoning, NO 4874, Grand Boulevard -233-233-
  - Règlement projet, 1<sup>ère</sup> étude zoning, mod. le 1265 quartier Mont-Royal -234-
  - Règlement projet, 1<sup>ère</sup> étude zoning, mod. le 1370 quartier St-Jean -234-
  - Règlement 3106, école privée, le 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment portant le NO 4738 Chemin de la Côte des Neiges -234-
  - Règlement NO 3114, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Mme Betty Caudelina d'occuper pour fins de garderie du jour "AUNT Betty's Kindergarten" au NO 4425 St-Hubert -239-235
  - Règlement NO 3107, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Le Jean-Paul Du Ruiman, foyer pour adultes au 2040, rue de Louisbourg -236-
  - Règlement projet, 2<sup>ème</sup> étude zoning, M. Fernand Bossinette, fins d'une maison de convalescence, 8205-07, 8215-17 Notman-Buis -236-
  - Règlement NO 3108, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Mod. le NO 2110, quartiers Popincourt, Ste-Marie, Mercier -237
  - Règlement NO 3109, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Mod. le NO 2110, quartiers Popincourt, Ste-Marie, Mercier -237-
  - Règlement NO 3110, 2<sup>ème</sup> étude zoning CECM (Ecole Lodge-Duverney) sur le côté ouest de la rue du Courant entre St-Antoine et St-Jacques -237-
  - Règlement projet, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Mod. le 2194, bureau dans les zones domiciliaires régies par le Royal Institute for Advancement of Learning, de modifier un bâtiment existant et de construire un nouveau bâtiment -238-
  - Règlement NO 3111, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Fabrique St-Benoit construire église sur le côté nord de la rue Notre-Dame entre Joffe et Masson et d'agrandir le presbytère -238-
  - Règlement NO 3112, 2<sup>ème</sup> étude zoning CECM (Ecole St-Jacques-Jean) sur le côté sud-ouest des avenues de Galicie et de Ste-Anne -239-
  - Règlement NO 3106, 2<sup>ème</sup> étude zoning, occuper au fins d'une école privée le 2<sup>ème</sup> étage au 4738, chemin de la Côte des Neiges -234-
  - Royal Institute for Advancement of Learning (McGill) Projet de regl. 2<sup>ème</sup> étude zoning Règle NO 3111 -238-
  - Renovation Urbaine, zone intitulée "La Petite Bourgogne" -245-
  - Renovation Urbaine, fin le gouvernement de la Province de Québec d'accorder à la Ville de Montréal son assistance financière pour préparer programme R. Urbaine -245-
  - Règlement NO 3115, permettre à la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique de construire, maintenir et entretenir une chambre pour le trottoir de la rue Windsor -247-
  - Règlement, 1<sup>ère</sup> étude zoning, mod. le NO 2876, quartier R-des-Prairies -247
  - Rivieres-des-Prairies quartier, 1<sup>ère</sup> étude zoning, mod. le no 2876 -247-
  - Règlement, 1<sup>ère</sup> étude zoning, Permettent au Loyola College de construire une patinoire et un gymnase sur le côté est de West Broadway entre Sherbrooke et Western -248-
  - Règlement, 1<sup>ère</sup> étude zoning, Permettent au Loyola College de construire une église sur le côté est de West Broadway, au nord de Sherbrooke -248-
  - Règlement 1<sup>ère</sup> étude zoning, Permettent au "Montreal General Hospital" d'ajouter un étage à l'aile ouest de l'hôpital sis au NO 1650 avenue Cedar -248-49-
  - Règlement NO 3116, à l'effet de fermer une partie de la rue nord-sud, sise à l'ouest de l'avenue Old Orchard, au nord de la rue St-Jacques -256
  - Règlement 1<sup>ère</sup> étude zoning, Permettent Soeurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique d'agrandir leur résidence située au NO 3860 avenue Laval -256-
  - Règlement 1<sup>ère</sup> étude zoning, Permettent CECM d'ouvrir et d'occuper (Ecole Alphonse Bojardine) sur côté sud de St-Zélie entre Tenay et blo. d'Assomption -259-
  - Règlement 1<sup>ère</sup> étude zoning, Permettent au Jewish People's School d'agrandir l'école située au no 5170, avenue Van Horne -257-
  - Règlement NO 3117 modifient le règlement no 2820 -258 à 264
  - Règlement NO 3118 imposent diverses taxes pour l'exercice 1965-66 et prix de l'eau -258-57-64-
  - Reseau égout, construction, projet de convention, entre Exposition de 1967 et Corp. Reg. Naturel de Québec -267-
  - Royal Cie Stee - \$19,500, opération de travaux de fosse et d'essais sur cloches pour Monument Mt-Louis -267-
  - Rivieres-des-Prairies, usine de l'épuration des eaux d'égouts - Crédit de \$ 100,000 -282-
  - Rosemont blo. à la rue Pelonier sur la rue Popincourt, recours et désignation de passage \$ 50,500 -282
  - Rosemont blo. sud-est et au nord-est de Lacombe, fins de rue Expr. \$ 32,325.60 -284-
  - Rosemont blo., fins de la rue Rosanet Expr. \$ 9,932.00 -284-
  - Rosemont prolongement vers l'ouest jusqu'à la rue Libert Expr. \$ 19,202. -285-



- Reverside / Côte sud-ouest, côté sud de la rue Bridge, ligne ouest de la rue St-Jacques à l'ouest de la rue Toft, fins de réam. urbain, Expi. Cr. supp. #123, 7.19.97 -286-
- Règlement ~~no 3119~~ <sup>Projet</sup>, 1<sup>ère</sup> étude zonage, Clinique Tarnier Inc. 320, square St-Jacques -287-90-
- Règlement Projet, 1<sup>ère</sup> étude, zonage, mod. le 1920 quartier Almonte et Villerey -290-
- Règlement Projet, 1<sup>ère</sup> étude zonage, mod. le no 2791 concernant établissements de buie-à-bue -290-
- Règlement Projet, 1<sup>ère</sup> étude zonage, "Mission des Pères de Ste-Cécile" 1475 blv. Morgan -290-
- Règlement Projet, 1<sup>ère</sup> étude zonage, Mlle Jequaline Turcotte, 1874, rue Springfield -291-
- Règlement Projet, 1<sup>ère</sup> étude zonage, Fabrique St-Esprit de Rosemont, 2851, rue Masson -291-
- Règlement Projet, 1<sup>ère</sup> étude zonage, C.E.C.M. Ecole Our Lady of Pompeii, sur côté sud de Sauriol -291-
- Règlement Projet, 1<sup>ère</sup> étude zonage, C.E.C.M. Ecole St-François-Soleau 3580 rue Landriand -292-
- Règlement Projet, 1<sup>ère</sup> étude zonage, C.E.C.M. Ecole Marie-Reine-des-Coeurs ou St-Thérèse et Front -292-
- Règlement No 3119 - Mme Thérèse Laliberté, 2<sup>ème</sup> étude zonage -292-
- Règlement No 3120 - Mme Charles Picard, 2<sup>ème</sup> étude zonage -293-
- Règlement No 3121 - Mme Hedwige Power, 6657, avenue Montclair, 2<sup>ème</sup> étude zonage -293-
- Règlement no 3122 - 2<sup>ème</sup> étude zonage - Établissent normes relatives à l'occupation et à l'entretien des immeubles -294-5
- Règlement no 3123, mod le 1920, quartier Almonte et Villerey, 2<sup>ème</sup> étude, zonage -295-6-
- Règlement no 3124, Plymouth Brethren, 2<sup>ème</sup> étude zonage -296-
- Règlement no 3125, mod le 1265, quartier Mt-Royal - 2<sup>ème</sup> étude zonage -296-
- Règlement no 3126, mod le 1370, quartier Saint-Jean, 2<sup>ème</sup> étude, zonage -296-7-
- Règlement no 3127, mod le 2876, quartier Rivière-des-Prairies, 2<sup>ème</sup> étude zonage -297-
- Règlement no 3128, Loyola College, 2<sup>ème</sup> étude, zonage -297-
- Règlement no 3129, The Congregation of the Holy Catholics of St. Ignace of Loyola Parish 2<sup>ème</sup> zone -297-
- Règlement no 3130, Mutual General Hospital, 2<sup>ème</sup> étude zonage -298-
- Règlement no 3131, Soeurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, 2<sup>ème</sup> étude, zonage -298-
- Règlement no 3132, C.E.C.M. Ecole Alphonse-Georgelin, 2<sup>ème</sup> étude, zonage -298-
- Règlement no 3133, Jewish People's School, 2<sup>ème</sup> étude zonage -298-
- Rivière-des-Prairies quartier, Regl. 3127 mod. le no 2876, 2<sup>ème</sup> étude, zonage -297-
- Règlement no 3134, autorisant un emprunt de \$10,000,000. construction d'égouts de ballons <sup>et ponceaux</sup> -304-
- Rosemont boulevard en gagnant le nord double simple - neuvième, aucune construction égout \$ 20,000. -307-
- Règlement no 3135 / Palmer et Notre-Dame et une partie du terrain de jadis n-ouest Palmer et St-Rémi <sup>fermer une partie de la rue no 1704-289, au nord-est de St-Rémi entre</sup> -307-
- Règlement, modifie le no 1981. <sup>Commission de Transport</sup> retourné au Comité exécutif -308-
- Règlement no 3136 concernant les marchés et balances publiques mod le no 1895 -308-9
- Reliure de volumes (Bibliothèque municipale, dépenses pour services exercés 1965-66 -309-
- Règlement 3137 à l'effet de fermer une partie de la rue Victoria, entre Burnside et avenue Président-Kennedy -309-
- Règlement no 3138 à l'ouest de Victoria entre Burnside et avenue du Président - Kennedy <sup>fermer une partie de la rue adjacente à la propriété de Mac Development Ltd,</sup> -310-
- Règlement <sup>Permettent à Canadian Polish Welfare Institute payé pour personnes âgées</sup> nord de Balouge entre Chatelain et de Poitane, 1<sup>ère</sup> étude, zonage -310-11-
- Règlement 1<sup>ère</sup> étude zonage Ebenezer Gospel Church, 6000, Treizième avenue, Rosemont -311-
- Règlement 1<sup>ère</sup> étude zonage modifie le no 3110 quartiers Popinaw etc., -311



- Commission des écoles catholiques de Montréal
- Règlement 1<sup>er</sup> étude zoning <sup>Matériel école (Saint-Wilfrid)</sup> -311-
- Règlement 1<sup>er</sup> étude zoning, Jewish General Hospital, 4735 chemin <sup>Ste Catherine</sup> Côte - 312 -
- Rivière des Prairies, prolongement de l'ennaisseur 0-8 près de l'île de la Visitation -318-
- Réaménagement urbain <sup>Riv. côté est de l'avenue, côté sud-ouest, ligne arrière, côté est Britannia</sup> côté sud de l'avenue, ligne arrière, côté est de l'avenue. Ex. 881, 716.44 -319-
- Rosemont quartier, projet, 1<sup>er</sup> étude zoning mod. le no 1413. -321-
- Règlement, projet, 1<sup>er</sup> étude zoning, mod le no 1920, quartier Ahuntsic et Villemarie -321-
- Règlement, projet, 1<sup>er</sup> étude zoning, Soeurs Oblates de St-Esprit, 2800, rue Rosemont -321-
- Règlement projet, 1<sup>er</sup> étude zoning, CECM - école Notre-Dame de l'Espérance -321-
- Règlement projet, 1<sup>er</sup> étude zoning, mod. le no 1413, quartier Rosemont -321-
- Règlement no 3140, mod le no 3118 imposant pour exercice 1965-66 diverses taxes -322-
- Règlement no 3139 mod le no 2913 emprunt pour à \$65,000,000 pour dépenses capitales -322-
- Règlement 1<sup>er</sup> étude zoning, Oeuvres et Fabrique de Saint-Fabien -323-
- Règlement, 1<sup>er</sup> étude zoning, St. Francis Xavier Coburn Hospital, 5655 St-Zotique -323-
- Règlement, projet, 1<sup>er</sup> étude zoning, M. Szepelovitz Chemin, 3917 avenue Van Horne -324-
- Règlement, projet, 1<sup>er</sup> étude zoning, Mme Stoyette Chemin, 2955 chemin de la Côte Ste-Catherine -324-
- Règlement, projet, 1<sup>er</sup> étude zoning, Soeurs de la Miséricorde, 12, 455 de la Miséricorde -325-
- Roy, rue, élargie, nord-ouest de ladite rue Roy, sud-ouest de la rue de Bullion 27,230 Ex. -335-
- Restaurant Hélène-de-Champlain <sup>remplacement de la toiture en bardage de tôle</sup> du boulevard LeClerc. \$25,000. -336-
- Règlement no 3141, <sup>abrogent le règlement no. 3039, mod. le règlement no. 73 du village</sup> de Senneville autorisant l'installation d'une usine de sédimentation \$150,000. -337-
- Règlement no 3142, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Clinique Tarnier Inc. 320 Square Saint-Jouis -338-
- Règlement no 3143, 2<sup>ème</sup> étude zoning, mod. le no 1920, quartiers Ahuntsic et Villemarie -339-
- Règlement no 3144, 2<sup>ème</sup> étude zoning, mod le no 2791 bois-à-bras et affût d'occasions -339-
- Règlement no 3145, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Péris de Ste-Cécile, 1475, blv. Morgan -339-
- Règlement no 3146, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Mlle Jacqueline Turcotte 1874, rue Springwood -339-40-
- Règlement no 3151, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Fabrique de St-Esprit de Rosemont, 2851, rue Masson 340-40-
- Règlement no 3152, 2<sup>ème</sup> étude zoning, CECM. des Fils de l'Empire (Ceska) sur côté sud de Sauriol -342-
- Règlement no 3153, 2<sup>ème</sup> étude zoning, CECM. Ecole St-François-Seno, 3580, rue Dandurand -342-
- Règlement no 3154, 2<sup>ème</sup> étude zoning, CECM. Ecole Marie-Reine des Cœurs <sup>angle ouest</sup> Truons et Rosemont -343-43-
- Règlement no 3155, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Canadian Polish Welfare Institute -343-
- Règlement no 3156, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Ebenezer Gospel Church, 6000, 13<sup>ème</sup> Avenue Rosemont -343-44-
- Règlement no 3147, 2<sup>ème</sup> étude zoning, mod. le no 2110, quartiers Hochelaga, Maisonneuve et Marie <sup>Popineau, Ste-Moïse</sup> -340-
- Règlement no 3157, 2<sup>ème</sup> étude zoning, CECM, école St-Wilfrid, côté nord de Jarry -344-
- Règlement no 3158, 2<sup>ème</sup> étude zoning, 4735, chemin de la Côte Ste-Catherine -344-
- Règlement no 3148, 2<sup>ème</sup> étude zoning, mod le no. 2875 quartiers Ste-Agnès, St-Henri -341-
- Règlement no 3149, 2<sup>ème</sup> étude zoning, mod le no 1920 quartiers Ahuntsic et Villemarie -341-
- Règlement no 3159, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Soeurs Oblates de St-Esprit, 2800, rue Rosemont -344-45-
- Règlement no 3160, 2<sup>ème</sup> étude zoning, CECM. Ecole Notre-Dame de l'Espérance -345-



- Règlement no 3150, 2<sup>ème</sup> étude zoning, mod le no 1413 quartier Rosemont - 345-
- Règlement no 3161, 2<sup>ème</sup> étude zoning, même propriété Clément, 2955 Chemin de la Côte St-Catherine - 345-
- Règlement no 3162, 2<sup>ème</sup> étude zoning, St. Francis Xavier Cabrini Hospital, 5655 St-Zotique - 345-
- Règlement no 3163, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Chaim Segalowitz, 3917 Avenue Van Horne - 346-
- Règlement no 3164, 2<sup>ème</sup> étude zoning, Soeurs de la Miséricorde, 13, 485 Avenue de la Miséricorde - 346-7-
- Règlement no 3165, 1<sup>ère</sup> étude zoning, Ouvre et Fabrique St-Fabien, Côte est de de Repentigny - 347-
- Règlement no 3166, mod le no 2913 relatif à un rapport pour dépenses capitales - 369-
- Réservoir, Sellenham, travaux de démolition et reconstruction Mur sud-est - 373-
- Roulement prolongement de cette avenue exp. \$56,990<sup>00</sup> - 373-
- Réaménagement urbain de Forfar, côté sud-ouest de Riverside \$22,708.15 exp - 377-
- Roulement avenue à l'est, avenue Dubuisson engagent le sud <sup>protection</sup> <sub>Rivière</sub> <sup>St-Laurant</sup> <sub>provoque,uelle</sub> - 378-
- Rivière des Prairies lot de graine sur le lit de la rivière partie du lot 116 du cadastre de la paroisse de la paroisse - 379-
- Rivière des Prairies Conseil de la Ville, mod. 10<sup>ème</sup> paragraphe de res. no. 7 - 18-9-62 - 384-
- Revisé des Estimation bureau, Traitement du président - 384-
- Règlement no 3167 modifiant le no 2375 concernant la plomberie - 384-5-
- Règlement no 3169 permettant l'ouverture de l'avenue de Falcois à une largeur de 56 pieds entre de Sufferet Howard - 381-5-6-
- Règlement no 3170 autorisant M. J. J. Cottar à poser une enseigne à 415 St-Saint-Basile - 386-
- Règlement no 3171, ferme porte de la rue Lemieux entre rue de la Pêche et avenue Van Horne - 386-
- Règlement no 3172 mod. le no 2395, vuant le Conseil des Arts de la région métropolitaine - 386-7-
- Règlement no 3173 indemnité à la veuve et aux enfants de M. Jean Ducharme, lieutenant-professeur - 387-
- Règlement no 3172 pour exempter de taxes la Compagnie Canadienne de l'Espritisme universelle de 1967 - 387-97-
- Règlement no 3174 mod le no 1895, concernant les marchés et balances publiques - 388-
- Règlement no 3175 mod le no 2512 autorisant la construction de musées <sup>apportant dans la ville et</sup> <sub>l'opportunité de Contreas</sub> - 388-
- Règlement no 3176 créant le service du secrétariat administratif de la Ville. - 388-
- Règlement no 3177 mod le no 3118 imposant pour l'exercice 1965-66 diverses taxes - 389-
- Règlement no 3178 à l'effet de fermer comme place publique partie du dépôt "Carrière Martineau" - 389-
- Règlement no 3179 mod. le no 2572, concernant la prévention des incendies - 389-
- Règlement no 3180 mod. le no 2024 relatif aux billets de stationnement - 390-
- Règlement no 3181 pour <sup>remplacer par règlement plusieurs résolutions adoptées</sup> <sub>depuis le 10 mars 1960, date de la refonte de la Charte</sub> - 390-
- Règlement no 3168 mod le no 270, concernant la voirie, déjà modifié - 385-
- Règlement projet, 1<sup>ère</sup> étude zoning mod. le no 2713 concernant les hôpitaux, cliniques etc., - 391-
- Règlement projet, 1<sup>ère</sup> étude zoning, mod le no 2110, quartier Populaire, St-Marie - - - 391-
- Règlement projet, 1<sup>ère</sup> étude zoning, mod. le no 2875, quartier St-Camille, St-Henri - 392-
- Règlement projet, 1<sup>ère</sup> étude zoning, madame Lita Peattie, 6332 rue Jolicoeur - 392-
- Règlement projet, 1<sup>ère</sup> étude zoning, construction des postes d'essence mod le no 2600. - 392-
- Règlement projet, 1<sup>ère</sup> étude zoning, CECM singer et occuper école Saint-Raymond - 392-
- Règlement projet, 1<sup>ère</sup> étude zoning, Hospital Hotel Dieu de Montréal - 392-



- Règlement projet, 1<sup>re</sup> étude, zonage, madame Noémie Davis, 3835 avenue Armand -392-  
 Règlement projet, 1<sup>re</sup> étude zonage, Devore et Fabrique Madonna Di Pompei -394-  
 Règlement projet, 1<sup>re</sup> étude, zonage, Religieuses Ste-Croix (Scole normale Ignace Bourget) -394-  
 Règlement projet, 1<sup>re</sup> étude zonage, St. Luke's United Church of Canada, 3480, boulevard Stearic -394-  
 Règlement projet, 1<sup>re</sup> étude zonage, quartiers Almontic et Villeray mod. le no 1920 -395-  
 Règlement projet, 1<sup>re</sup> étude zonage, quartier Mont-Loyal mod. le no 1265 -395-  
 Règlement projet, 1<sup>re</sup> étude zonage, St. Patrick's Anglican Aylem, cité ouest ch. Deacon -395-  
 Règlement projet, 1<sup>re</sup> étude, zonage, mod le no 2812 -396-  
 Règlement projet, 1<sup>re</sup> étude zonage, madame Lise Bertrand, 5611 rue Cadie -398-  
 Rende ile construction d'un aquarium et d'un bassin pour dauphins - Ville de Montréal et Administration du Canada -399-  
 Robert M. J. Adrien, Directeur du service de la Police - Résiliation de contrat - 406-7-  
 Restaurants Division, dispenser le Comité Exécutif des dépenses / publiques pour exercice 1965-66 -407-  
 Règlement no 3183 pour former, comme voie publique, une partie de la rue Beeri et une partie de la rue Gilford et comme place publique le square Paul. Martineau -408-  
 Règlement no 3184 mod le regl. no 2820 concernant les taxes spéciales, licences ou permis -408-  
 Règlement projet, 1<sup>re</sup> étude zonage, mod le 1396 concernant le quartier Montcalm -409-  
 Règlement projet, 1<sup>re</sup> étude zonage, mod le 2876 Zonage quartier Rivière-des-Prairies -409-  
 Règlement projet, 1<sup>re</sup> étude zonage, Institut de Diagnostique et de Recherches Cliniques de Montréal -409-  
 Rivière-des-Prairies quartier, 1<sup>re</sup> étude zonage mod. le no 2876 -409-



Saraguay district, election 28-6-64, rapport du greffier de la Ville et président de l'élection 9  
 Siv-Georges - Etienne - Cartier square <sup>mité</sup> <sup>ouest</sup> prélingement sud de St-Ambroise, égout tributaire -  
 Servitudes, <sup>bermer</sup> partie de ruelle n° P. 4674-292, abords nord, blvd de La Vérendrye, entre Enard  
 et Springland, \$2045. - expr. - 14 -  
 Servitude - de nord-ouest à mètres pour limite sud-ouest, partie lot n° 174-257 cad. par.  
 mtl, est de melrose, nord de Western, \$12,144.01, expr. - 15 -  
 Schirmer, Mme. Ursula, 2e étude zonage, règlement n° 2989. - 36 -  
 Schirmer, Mme. Ursula, "Susan's Nursery" 1900 ouest Van Horne, 1ère étude zonage, projet de règlement. 47 -  
 Sigmond, Mme. Claire, 2e étage, 4195 blvd Brand, 1ère étude zonage, projet de règlement. 44-46-47 -  
 Schirmer, Mme. Ursula, 1900 ouest Van Horne, règlement n° 3003, 2e étude zonage. - 53 -  
 Sigmond, Mme. Claire, 2e étage, 4195 blvd Brand, 2e étude zonage - retourné au C-E. 59 -  
 Sherbrooke, Bossuet, Chauveau et Cadillac, ruelles, expr. - \$7,770. - 81 -  
 Sherbrooke, Joffre, de Grosbois et blvd Pierre-Bernard, ruelles, - rues et ruelles parties de French, fermeture  
 expr. - 82 -  
 Sherbrooke, Joffre, de Grosbois et blvd Pierre-Bernard, ruelles, parties de French, fermeture, expr. - 82 -  
 Souterrains conduits, construction, \$192,715.33. - 85 -  
 Spina Construction Co. Ltd. - contrat de hétéronage, station de métro Jean-Talon Contrat 242  
 \$400,000. - 85 -  
 Sherbrooke, Joffre, de Grosbois et blvd Pierre-Bernard, élargissement de Joffre (côté est) et blvd Pierre-Ber-  
 nord (côté ouest) orniture de 2 rues et ruelle projetée verser domaine public - 92 -  
 Scottish Trust Co. projet d'acte d'échange avec la Ville - 94 -  
 Sherbrooke - côté nord, entre Beaupré et St-Donat, Frères de la Charité, projet  
 de règlement, zonage, 1ère étude. - 99 -  
 Sherbrooke, côté nord, entre Beaupré et St-Donat, Mont St-Antoine Inc., Home Natre -  
 Dome, projet de règlement, zonage, 1ère étude. - 99 -  
 Subvention de \$1,500.00 à l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal - 106-107  
 Souterrains conduits appartenant à la Ville, \$1,946.63. expr. - 119 -  
 Souterrains conduits appartenant à l'Hydro-Québec, expr. - \$12,404.84 - 120 -  
 6e et 5e av. - 2 côtés, nord de rue projetée, prolongement, nord-est au blvd Maurice-Duplessis  
 de côté de mtb-nord, abords. - \$22,848. - expr. - 120 -  
 Sherbrooke sud, ouest de Belgrane - 1er coupé, angle sud-est, ruelles 170-392A et 170-355A  
 \$735. - expr. - 121 -  
 Stationnement terrain, sud de Jean-Talon entre St-Vallier et Château-Richer, \$69,721.95, expr. -  
 122 -  
 Sherbrooke - des ornements, limite nord-ouest de la ville, blvd Pierre-Bernard, parties, hors  
 et terrain de jeux effacés lignes homologues 7-11-50 et 8-8-61. - 123 -  
 Stanley - angle nord-est de la Banquette, partie lot n° 611 cad. quartier St-Jacques, T.H.  
 Involvement and Church Wardens of St. George's Church, projet d'acte - 127 -  
 Servitude annulée - à Dominion Oxygen Co. Ltd par projet d'acte entre la Ville et  
 Caisse d'Économie des Pompes de Mtl. - 127 -  
 Scottish Trust Co. - projet d'acte avec la Ville, excavation pour hôtel château  
 Champlain. - 127 -  
 Saraguay village, abroger certains règlements, règlement n° 3038 - 128-129 -  
 Saraguay - village, blvd règlement n° 72, usine de sédimentation, égouts, emprunt  
 de \$150,000. - règlement n° 3039. - 129 -  
 Saraguay quartier, usine de sédimentation, égouts, \$115,000 - 129 -  
 Sisters of the Immaculate Conception - ab. thl Blessed Virgin Mary, 1450 de Ber, 1ère  
 étude zonage, projet de règlement. - 132-133 -  
 Société du Sacré-Coeur, "Collège Sophie Barat" - 1105-25 est, blvd Savin, 1ère étude zonage  
 projet de règlement. - 133 -  
 Sherbrooke entre Beaupré et St-Donat - côté nord, Frères de la Charité, 2e étude zonage  
 règlement n° 3049. - 141 -  
 Sherbrooke entre Beaupré et St-Donat - côté nord, Mont St-Antoine Inc., Home Natre - Dome  
 2e étude zonage, règlement n° 3050. - 141 -  
 St-Laurent - 2 côtés, de Saunié à Somerville, trottoirs - \$77,300.2  
 2 côtés, de Beaupré à Saunié, trottoirs - \$76,400. -  
 2 côtés, du blvd Henri-Bourassa à Somerville, égouts - \$365,200 - Archives de la Ville de Montréal  
 de Saunié au blvd Savin et de blvd Savin à Somerville, parage, \$576,000. - 151 -

S



- Spence Construction Co. Ltd → contrat pour construction de l'école tribulaire  
Greene/Ste-Emilie, \$3,100,000 - 168-
- Sisters → of the Immaculate Conception of the Blessed Virgin Mary, 1450 de Steil,  
2<sup>e</sup> étud zonage, règlement n° 3080 - 176-
- Société → du Sacré-Coeur, "Collège Saphir-Barat", 1105-25<sup>e</sup> St, Hbd Steine 2<sup>e</sup>  
étud zonage, règlement n° 3081 - 176-
- Zwail, Batinneau, Jean-Brillant et Decelles, parc, expr. \$1,071,376. - 189-
- Sarane → sud-ouest de Mountain Sights, ruelle est-ouest, fermeture,  
#2,980.; ouest de Mountain Sights entre Ferrier et de la Sarane,  
#896.; abri ré. conseil 23-8-62, ruelles ouest de Mountain Sights  
entre Ferrier et de la Sarane, désistement \$441,72, ré. Conseil 23-8-62;  
verser dans domaine public sud de la Sarane, ouest de Mountain  
Sights, expr. - 189-
- 6<sup>e</sup> Avenue → nord du Blvd Spurr, servitude perpétuelle, etc. égouts,  
M. Louis-Joseph Paré - 190-
- St-Basile domaine catholique de Mt. ~~la ville vend ses terrains à la Commission des Ecoles~~ - 191-
- Souterrains Conduits Credit de \$71,754.27 - 222 -
- Station de Pompe, Expr. terrain situé nord Ste. Genevieve à la hauteur 71<sup>e</sup> Avenue (Riviera des Pines) - 223 -
- Square Victoria → sous la surface du patio sud - projet d'acte n. droit de construire  
tunnels pour piétons à Place Victoria - St-Jacques Co. Inc. - 224 -  
et Bonfille feront partie réajustement de la rue Jarry.
- Schmelz, Rose et Ester Bottlieb, retirés de la ville, un emplacement auto. ave. Champoigne - 224 -
- Subrooke, 4040<sup>e</sup> St, Ville loue à la Province de Québec le Château Infesone - 225 -
- Subventions à diverses institutions - 226 -
- Subventions au Fonds de secours des sinistres de Ville LaSalle \$12,600. - 226 -
- Sinistres de Ville LaSalle, intervention de \$12,600 FONDS DE SECOURS. - 226 -  
fusion pour enfants de rez-de-chaussée
- Septième Avenue 5558, Permission à Charles Picard d'occuper au plus d'une - 230 -
- Subventions à diverses organisations ou personnes - 256 -
- Sœurs Missionnaires de N-Dame d'Afrique → ce étude zonage, agencer leur  
résidence au 3860 Avenue LaSalle - 256 -
- Systèmes d'éclairage achat et installation credit de \$264,000. - 280 -
- Station épuratoire du drain des filtres, (A-145) Contrat à Norma Cons. G. Ltd \$280,000. - 280 -
- Souterrains conduits, en totalité ou en partie, construction Credit \$119,000. - 281 -
- Signaux de circulation, achat et installation - 282 -
- Système de communications pour les services municipaux Ci. de \$537,000. - 282 -

Conseiller Sauvageau - Commission du Service Civil.

Amplification	Métier	Date
147	157	11-12-64



- Sherbrooke rue / Pont au-dessus des voies de la Compagnie du chemin de fer canadien  
du Pacifique à la rue Wurtela, crédit de \$ 30,000 - 283 -
- La Majesté la Reine Elg. II au droits du Canada frs. d'ode, ville cède certains terrains sur l'île Ste-Hélène - 288 -
- Subventions à diverses organisations - 289 -
- Springfield 1874, Mlle Jacqueline Turcotte, projet de régl. 1<sup>ère</sup> étude zoning - 290 -
- Septième avenue (Rosemont) 5558, M. Charles Picard, régl. 3120, 2<sup>e</sup> étude, zoning - 293 -
- Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, 3860 avenue Laval, régl. 3131, 3<sup>e</sup> étude - 298 -
- Société Canadienne de la Croix Rouge / emplacement au nord de Sherbrooke, à l'ouest  
de la rue Pépartaine (Hôpital Pasteur) - 299 -
- Société St-Jean-Baptiste de Montréal, même emplacement, situé angle nord-ouest Sherbrooke et St-Juin - 299 -
- Salabury / précablable de 2 lignes de terrains crédit supp. \$ 14,265.70 - 307 -
- Société St-Jean-Baptiste / projet d'acte de modification relativement à la vente du terrain  
situé angle nord-ouest des rues Sherbrooke et St-Juin \$ 5170 - 313 -
- Subvention - Dixième avenue sud-ouest, M. Henri Bourassa nord-ouest, drainage des eaux de surface Epp. - 319 -
- Sherbrooke sud-est, nord-est de Montcalm fins d'agrandissement de la bibliothèque municipale Epp. - 319 -
- Sœurs Oblates du St-Esprit, 2000 rue Bonnet, projet de régl. 1<sup>ère</sup> étude, zoning - 321 -
- Segalowitz Chaim M. 3917 avenue Van Horne, projet de règlement, 1<sup>ère</sup> étude, zoning - 324 -
- Sœurs de la Miséricorde, 12435<sup>00</sup> rue de la Miséricorde, projet de régl. 1<sup>ère</sup> étude, zoning - 325 -
- Saraguay village / Regl. No. 3141, abrogeant le no 3039 autorisant l'installation d'une  
usine de sédimentation et un emprunt de \$ 150,000.00 - 337 -
- Saraguay quartier / abroger les. du Conseil 26 novembre 1964 portant un crédit additionnel de  
\$ 115,000.00 pour installation d'une usine de sédimentation - 337 -
- Southmoyd C. H. M<sup>rs</sup>. nomination - Protestant Board of School Commissioners of the City of Montreal - 338 -
- Springfield avenue 1874, Mlle Jacqueline Turcotte, Regl. no 3146, 2<sup>ème</sup> étude, zoning - 339-40 -
- Samuel rue, côté sud / situé rue J.-D. Saguiet et boulevard St-Michel, Regl. No 3152 de M.C.  
2<sup>ème</sup> étude zoning, Ecole des Frères of Profes - Commissaires Ecoles Catholiques - 342 -
- Sœurs Oblates du St-Esprit, 2880, rue Bonnet, Regl. No 3159, 2<sup>ème</sup> étude, zoning - 344-45 -
- Segalowitz Chaim, 3917 avenue Van Horne, Regl. No 3163, 2<sup>ème</sup> étude - 346 -
- Sherbrooke rue / au-dessus des voies de la Compagnie du chemin de fer du Canada du Pacifique  
à la rue Wurtela pour la réparation \$ 70,000 - 370 -
- Sauvée rue, Frontenac, Garnier et avenue Conotte quad. fins de rue Epp. \$ 9,964.00 - 374 -
- Sherbrooke sud-est entre Grandby et Montcalm fins d'agrandissement de la bibliothèque municipale - Epp. \$ 190,425.00 - 375 -
- Saraguay quartier / Projet de bail entre Province de Québec pour période de 25 ans au  
taux annuel de \$ 55.00 par pied de lot 46116 de la paroisse de St-Jacques - 379 -
- Sea Life Assurance Company / Projet de contrat entre compagnie Canadienne de l'Exposition  
universelle de 1967 relativement à l'installation d'un carillon - 379 -
- Subvention de \$ 5,000. à la Philharmonique des Pompiers de Montréal - 380 -
- Sectional administrative service Regl. no 3176 Orient Adot service - 388 -
- Statements billets Regl no 3180 mod le no 2824 - 390 -
- Spino Construction Co. Ltd. / Crédit accordé pour la fourniture et pose d'une conduite  
d'égout de 48 pouces en béton armé de la rue Notre-Dame \$ 1,500,000. - 370 -
- Submissions publiques / Division des restaurants, Comité Exécutif demande de l'édification  
de demander des soumissions pour l'opéerie 1965-66 - 407 -



St-Michel, cité, annexion, règlement no 2964.	10-11
St-Louis square sud, de St-Denis à Laval, reconstruction du passage, \$42,100.	14
St-Hubert angle nord-ouest du Passaire, fins de rue, \$1,395. - expr.	14
St-Ambroise sud, <sup>prolongement voie au sud du square Sir-Georges-Etienne - Cartier, égent tributaire</sup> servitudes, permanente \$5,331.26; temporaire \$2,118. - expr.	14
St-Denis ouest entre de Montigny et Pasteur place, mètres, \$4,020.34 - expr.	15
St-Réal ouest, nord du Blvd Lavoie, abords sud, \$23,607.99 - expr.	15
St-Joseph Blvd sud, entre Sifford et Rivard mètres \$216.95 - expr.	16
St-Jacques - entre St-Gabriel et Notre-Dame, partie de St-Gabriel entre Notre-Dame et Craig et St-Jacques et ruelles des Fortifications entre St-Gabriel et Blvd St-Laurent, fermeture règlement 2970 -	18
St-Gabriel - St-Jacques et ruelles des Fortifications parties, fermeture, construction du nouveau Palais de Justice.	19
St-Urbain 3840, hôpital Hôtel-Dieu, 1ère étude zonage, projet de règlement -	19
St-Michel quartier, 1ère étude zonage, projet de règlement mod. le 1371.	21-22
St-Jean-Baptiste quartier, 1ère étude zonage, projet de règlement mod. le 1382	22-23
Ste-Cunégonde, <sup>St-Henri, St-Paul, Ste-Anne, St-Gabriel et St-Joseph quartiers, 1ère étude</sup> zonage, projet de règlement, mod. le 2875.	23
Ste-Jeanne-d'Arc hôpital, 1ère étude zonage - projet de règlement -	21
Ste-Croix Pères, Maison Provinciale, 2e étude zonage - règlement no 2980.	30-31
St-François Xavier Calvini Hospital, 2e étude zonage, règlement no 2983.	32-33
St. Mary hôpital, 2e étude zonage, règlement no 2984.	33
St-Bernard, Mlle Francis, 2e étude zonage, règlement no 2986.	34
St-Herménégilde Fabrique et paroisse, 2e étude zonage - règlement no 2987.	35
St-François-d'Assise <sup>Fabrique de la Paroisse, lot no 395-425 cad. par. L.-P. est de Beauvillage</sup> entre La Fontaine et Notre-Dame - 1ère étude zonage, projet de règlement 44-47-48.	
St-Urbain no 3840, hôpital Hôtel-Dieu, règlement no 3006, 2e étude zonage.	54
Ste-Jeanne-d'Arc hôpital, règlement no 3013, 2e étude zonage.	56
St-Michel quartier, 2e étude zonage, règlement no 3014 mod. le 1371.	57
St-Jean-Baptiste, quartier, 2e étude zonage, règlement no 3017 mod. le 1382.	57-58
Ste-Cunégonde, <sup>St-Henri, St-Paul, Ste-Anne, St-Gabriel et St-Joseph, quartiers, 2e étude zonage</sup> règlement no 3018 mod. le 2875.	58
St-François-d'Assise <sup>Fabrique de la Paroisse, lot no 395-435 cad. par. L.-P. est de Beauvillage entre</sup> La Fontaine et Notre-Dame - 2e étude zonage, règlement no 3024.	60
St-Antoine sud, est de Lusignan, ruelle, fermeture, etc. - expr.	82
St-Donat entre Hochelaga et Boyce - <sup>ruelles à l'est, construction d'un passage permanent</sup> \$24,800 - mod. des. Conseil 15-8-62	84
St-Antoine chemin Côte, d'un point ouest de Royal à Sherbrooke, reconstruction du passage, \$15,410.	85
St-Laurent et métropolitain <sup>blvds, lieux de circulation, installation, etc.</sup> (scarrepan)	\$71,100 - 86
St-Antoine petite rue, entre St-Jacques et Craig, fonds et servitudes \$938.76 - expr.	87
St-Laurent Blvd est, nord de Beauharnois, fins de rue \$3,520.14 - expr.	88
St-Evariste ouest, nord de Jeanne, fins de parc, \$507,519.17 expr.	87
St-Firmin ouest, nord du Blvd <sup>Henri-Bourassa, ruelle, nord du Blvd Henri-Bourassa</sup> entre St-Firmin et Hamelin (retourne au C.-E.)	91
St-Firmin, nord du <sup>blvd Henri-Bourassa, ruelles nord du Blvd Henri-Bourassa entre Hamelin</sup> et St-Firmin, projet de règlement. (retourne au C.-E.)	91
St-Urbain no 5028, Mlle Erikad'oseph, projet de règlement, zonage, 1ère étude.	98



St-Jacques entre Blvd St-Laurent et St-Gabriel; 1 - ruelle des Fortifications  
 entre Blvd St-Laurent et St-Gabriel; 3 - St-Gabriel (côté  
 ouest) entre Notre-Dame et Craig; 4 - St-Gabriel (côté est) entre  
 Notre-Dame et St-Jacques; 5 - St-Jacques (côté est) entre Notre-Dame  
 et un point à 140' m. a., nord de Notre-Dame; 7-9-1876;  
 15-7-61 fin de rénovation urbaine, Blvd St-Laurent, Craig,  
 St-Gabriel et ruelle des Fortifications; effacement des lignes  
 homologuées. - 92 -

- Ste-Croix Peres, 4370 Blvd Pie IX, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude. - 99 -
- St-Antoine Linc. Mont, → "Home Notre-Dame" côté nord de Sherbrook entre Beaugrand  
 et St-Donat, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude. - 99 -
- St-Louis square nos 264-266 → association Canadienne pour la santé mentale -  
 projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude. - 101 -
- St-Joseph Blvd, 80 ouest, Dr. R. Larichelière, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude. - 101 -
- Ste-Croix religieuses - école normale Ignace-Bourget, prolongement de Bois-de-Bon-  
 logne, sud de Henri-Bourassa, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude. 102 -
- Ste-Cunégonde, St-Henri, → St-Paul, Ste-Anne, St-Gabriel et St-Joseph, quartiers - 104 -  
 projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude mod. le 2875 -
- St-André quartier, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude, mod. le 1242 - 104 -
- St-Edmond quartier, projet de règlement, zonage, 1<sup>ère</sup> étude, mod. le 1373 - 105 -
- St-Timothée ouest → nord de Ste-Catherine lot nos 791 et 792 cad. quartier St-Jacques,  
 itens nos 6 et 7, plan A-61 St-Jacques, remettre aux propriétaires - 106 -
- St-Vallier, côté est et ouest, metre, \$1,207. - espr. - 107 -
- St-Laurent fleuve, de Courcelle, limite est de la ville, etc. étude du bassin de drainage - \$100,000. - 118-119 -
- St-Joseph, Blvd intersection de La Roche, construction d'égoûts. \$12,000. - 119 -
- Ste-Hélène île, restaurant, espagnol type "P", aménagement et équipement premiers  
 soins, \$28,000. - abrogé après conseil 25-4-63 - 120 -
- St-Dominique → angle sud-ouest de place Louis-Ottave - Ormazil, former comme  
 voie publique, partie lots nos 643-C-173 et 643-C-174. règlement no 3034 - 125 -
- St-Dominique - angle sud-ouest de Duilbault, former comme place publique,  
 règlement no 3036 - 126 -
- St-George's Church → Oncombert and Church Warden, projet d'acte, partie lot no 61,  
 cad. quartier St-Jacques, angle nord-est de Ste-Elisabeth et La Sandetière - 127 -
- St-Sulpice Habitations, cède voies publiques à la Ville, projet d'acte - 127 -
- St-Dominique → angle sud-ouest de Duilbault, projet d'acte de vente à The Finance and  
 Extension Board of the MtL Presbytery, The United Church of Canada - 128 -
- Ste-Catherine côté chemin no 4707 Mlle Joan Plesson → 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet  
 de règlement - 132 -
- St-Justin école - côté sud de presbois entre Maxwell et Joffe, commission des  
 écoles catholiques de MtL, 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 134 -
- Ste-Catherine Côte → chemin angle nord-ouest de côté des règles, Jewish General  
 Hospital, 1<sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement - 134 -
- St-Urbain no 562 & Mlle Erika d'Isch, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3045 - 140 -
- Ste-Croix Peres, 4370 Blvd Pie IX, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3048 - 140-141 -
- St-Antoine Linc. - mont "Home Notre-Dame" côté nord de Sherbrook, entre Beaugrand  
 et St-Donat, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3050 - 141 -
- St-Louis square nos 264-266, association Canadienne pour la santé mentale -  
 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3054 - 142 -
- St-Joseph Blvd no 80 ouest → Dr. R. Larichelière, 2<sup>e</sup> étude zonage,  
 règlement no 3055 - 142 -
- Ste-Croix religieuses → école normale Ignace-Bourget, prolongement de Bois-de-Bon-  
 logne, sud Blvd Henri-Bourassa, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3057 - 144 -
- Ste-Cunégonde → St-Henri, St-Paul, Ste-Anne, St-Gabriel et St-Joseph, 2<sup>e</sup> étude  
 zonage, règlement no 3059 mod. le 2875 - 144-145 -
- St-André quartier → 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3060 mod. le 1242 - 145 -



- St-Edouard quartier, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3062 mod. le 1372 - 145-146
- St-Laurent Blvd, de Beauharnois à Savini - passage, reconstruction et élargissement, \$533,100 - 152-
- St-Urbain, nord de Fleury, correction du passage côté est, \$1,000. mod. rés. Conseil, 28-3-62 - 167-
- Ste-Clothilde - du chemin côté St-Paul à Brassier, reconstruction d'un égout, mod. rés. Conseil 12-9-63, \$17,100. - 168-
- Ste-Emilie/Breene égout tributaire, \$2,100,000 - contrat à l'ins Construction Co. Ltd - 168
- St-Clément, 2 côtés, C. M. R. permet à la Ville, conduits souterrains, projet de convention - 169-
- St-Edouard quartier, projet de règlement, 1<sup>ère</sup> étude zonage, mod. le 1373 - 173-174
- Ste-Catherine Côte, chemin, no 4707, Mlle Jean Bleas, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3077 - 175-
- St-Justin → égout côté sud de presbois entre mousseau et Joffe, Commission des Ecoles Catholiques de mtl, 2<sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3084 - 177-
- St-Jacques/Yauville construction de l'égout collecteur, \$150,000 - 188-
- St-Sulpice domaine → la Mille nord à la Commission des Ecoles Catholiques de mtl, un terrain, projet d'acte - 191-
- St-Luc Côte chemin entre Rosedale et King Edward, M. Charles Chukly, retrocede à la Ville une ligne - 191-
- St-Hubert No 4425, zonage 1<sup>ère</sup> étude Barrière de jour Mme Betty Candidus
- St-Edouard quartier, 2<sup>e</sup> étude zonage règlement no 3093 mod le 1573 - 195-
- St-Antoine sud et est de Lussignault lot no 465-7, vente à Canadian Pacific Railway \$5,500. approuvé projet d'acte - 202-
- St-Hubert côté ouest entre la Duchetiere et Vigne Ville acquiert Province de Quebec par acte de lots 226 et 227 au montant de \$4,513.60, Projet d'acte - 203-
- St-Jacques Co. Inc, Place Victoria - Projet d'acte accorde droit de construire tunnel pour piétons - 224-
- St-Paul 169 est permittu à Mme T.C. Grainard de modifier l'intérieur du bâtiment - 229-
- St-Jean, quartier, projet de règlement, 1<sup>ère</sup> étude zonage mod. le NO. 1370 - 234-
- St-Hubert 4425, Regl. NO 3114, 2<sup>e</sup> étude zonage "Municip. Betty's Kindergarten and Hort" - 239-
- St-Josac Jogens Ecole des avenues de Galinier et de Sutorvilliers CECM. Regl No 3113, 2<sup>e</sup> étude zonage sur la côté sud-ouest - 235-
- St-Joseph angle sud et rue Portier, Exp. fins de Métro terrain en profondeur \$1,941. - 239-
- Ste-Catherine 105 ouest, autoriser Regie de la Place des Arts à exproprier cet immeuble - 243-
- St-Urbain 1416, autoriser Regie de la Place des Arts à exproprier cet immeuble - 254-
- Ste-Catherine, de Clark à Wolfe, Proj. Res. 22 et 25-4-63, coût de 1,045,000. - 254-  
conservation conduite d'eau de 30  
pous, en beton armé
- St-Benoit ouest, nord de St-Urbain, fins de rue Exp. credit de \$1,595.00 - 255-
- St-Viateur nord de, ouest de St-Benoit, Exp. fins de rue. Credit de \$1,595.00 - 255-  
Wellington M.C. Diel
- St-Jacques/Yauville, égout collecteur, Exp. quad d'Yauville et les Soeurs, Buisson A. 2,285.42 - 255- (ST)
- St-Jacques nord, ouest avenue Old Orchard, sud Chemin Yvon-Jacques Parc - école d'été - 255-
- St-Zotique sud (Desjardins) pr. de regl. 1<sup>ère</sup> étude, zonage entre rue Lamoy et St. de l'Assomption, CECM (Ecole Alphonse) - 257-
- St-Patrick, incinerateur transformation en usine de bruyage \$275,000. - 280-
- St-Victor sud, à l'est de l'avenue Hector servitudes qui se rapportent à une rue et à une partie de rue - Exp. \$2,502.00 - 284-
- St-Paul quad. William, Universites et Duke pour public Exp. \$214,245.00 - 284-
- St-Antoine sud-est entre Clatham et Canning, fins de parc Exp. \$82,275.00 - 284-
- St-Paul angle nord-est et de la Place Jacques-Cartier, fins historiques Exp. \$43,880 - 285-
- St-Urbain et Milton, mes angle nord-ouest, fins d'une rue, Exp. \$57.38 - 286-
- St-Timothée rue, au nord de Ste-Catherine, à l'est de St-Audie / Exp. \$103,794.00 - 287-  
Fins d'un parc Archives de la Ville de Montréal  
\$299,581.20.



- Saint-André, côté est, ~~entre~~ nord de St-Catherine, fins pcc de Stationnement Expr. 299,581.38 - 286 -  
 St-Michel Cite / Projet d'acte avec la ville ayant pour objet la modification de 2 clauses  
 insérées à un acte de vente sur le côté nord de Steyne, entre la 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> - 288 -
- St-Hélène île, Projet d'acte Sa Majesté le Reine Elys II au profit du Canada, cession de certains terrains - 288 -
- St-Louis square, 320, Clinique Tarnier Inc., proj. de regl. 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 289-90 -
- St-François-Solano, Ecole, Commission des Ecoles Catholiques de Montréal  
 3580 rue Dandurand, Projet de regl. 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 292 -
- St-Jean quartier, Regl. No 3126 mod. le no 1370, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 296-297 -
- St-Jean-Baptiste Société, vente emplacement angle nord-ouest Stebecke et St-Louis - 299 -
- St-Joseph Blo. et Bv. angle nord-ouest, fins du Metro, Expr. 8647<sup>00</sup> - 305 -
- St-Laurent boulevard, (côté nord-est) sud-est de Duluth, effacer ligne homologuée 13-6-1892 - 307 -
- St-Rémi / Règlement no 3135, fermer une partie de la rue no 1704-239, située au  
 nord-est de St-Rémi entre Palm et Notre-Dame - 307 -  
 entre 12<sup>e</sup> et 13<sup>ème</sup> avenues prolongation de délais suspendue application
- St-Joseph blo. 166 Clause 3<sup>e</sup>, contrat de vente à Korium park, Fairman Mario, Boultzman - 308 -
- St-Wilfred (Ecole) Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, Regl. 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 311 -  
 et St-Jean
- St-Jean-Baptiste Société modification à acte de vente emplacement nord-ouest Stebecke - 313 -
- Sainte-Cécile quartiers, mod. le no 2875, 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 313 -
- St-Rémi et Pullman, fourniture et pose d'une conduite d'égout de 24 pouces par tronçon Cédit 8400,000 - 318-19 -
- St-Hélène île / Permission à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de  
 1967 - procéder à des modifications de structures permanentes - 320 -
- St-Fabien Oeuvre et Fabrique, Règlement projet, 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 323 -
- St-François Xavier Cabrini Hospital, 5655 St-Zotique, projet de regl. 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 323 -
- St-Louis square, no 320, Clinique Tarnier Inc. Regl. No. 3142, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 338 -
- St-Esprit de la Croix Fabrique, 2851 rue Marson, Regl. No. 3151, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 340-42 -
- St-François Solano école, 3580 rue Dandurand, C.E.C.M. Regl. No 3152, 2<sup>ème</sup> étude, zonage, - 342 -
- St-Wilfred Ecole, C.E.C.M. côté nord de Jarry, Regl. no 3157, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 344 -
- St-Cécile quartiers Regl. No. 3148 mod. le no 2875, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 341 -
- St-François Xavier Cabrini Hospital, 5655 St-Zotique, Regl. No. 3162, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 345 -
- St-Fabien Oeuvre et Fabrique sur côté est de l'avenue de Papineau, Regl. No 3165, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 347 -
- St-Patrick, raccordement entre Helmore et rue de l'Eglise - Expr. # 412, 770-78-377-8-396 -
- St-Vallier, rue, sud-ouest, sud-est de la rue Bellechasse, voir amphylthétique au droit de la Province - 379 -
- St-Hélène île, tour de Lewis, caillou électrique - sur Site d'Occupance et Cis de l'Expo. - 379 -  
 deux côtés entre l'avenue de Chateaubriand et rue St-Audré, Effacer ligne
- St-Zotique rue homologuée du 17 juin 1936 - 382 -
- St-Paul et St-Claude angle nord-est, effacer ligne homologuée du 11 avril 1963. - 382 -
- St-Paul est, no 415, M. J. J. Trotter Regl. no 3170 - pour une enseigne - 386 -
- St-Cécile quartiers, ~~Regl. no~~ Projet de regl. 1<sup>ère</sup> étude, zonage mod. le no 2875. - 392 -
- St-Raymond Ecole / Projet de regl. 1<sup>ère</sup> étude, zonage permettant à la Commission des écoles  
 Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper cette école. - 392 -
- St-Luke's United Church of Canada, 3480 Bv. Décarie, proj. de regl. 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 394 -
- St-Patrick Orphan Asylum, côté ouest du chemin Duvernay, projet de regl. 1<sup>ère</sup> étude, zonage - 395 -
- St-Audré quartiers certaine partie, projet de regl. 1<sup>ère</sup> étude, zonage mod. le no. 2905. - 396 -
- St-Denis rue, St-Charles, Bv. Jarry, la rivière des Prairies grand. fond. pcc - Expr. - 398 -



Taxes diverses imposition pour 1964-65, règlement no 2967 mod. le 2940 -	-12-
Transport, Commission de Mtl, règlement no 2968 mod. le 1981 -	-12-
Trottoirs construction, items 22 à 59 incl. (assemblée 28-7-64) -	-13-
Transcanadienne route, tronçon Décarie, conduits souterrains - \$25,000. -	-13-
Trottoir et passage (côté nord) d'Eladale, de Molson à Iberville, reconstruction, \$30,100. -	14-
Taché à l'est, côté nord de Souin, hôpital Marie-Claret, 1 <sup>ère</sup> étude zonage, projet de règlement -	-20-
Travaux publics, directeur, M. C-A. Boileau, en remplacement de M. Lucien L'Allier -	-43-
Taché est, côté nord du blvd Souin, hôpital Marie-Claret, 2 <sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3010 -	55-56-
Trottoirs, passages et égouts, emprunt parti à \$27,000,000. - règlement no 3026 mod. le 26 75 -	80-81
Trottoirs construction, items 32 à 38 et 40 à 61 incl. (assemblée du 29-9-64) -	82-83
Trottoirs permanents reconstruction, 2 côtés de Mansfield, d'un point <sup>nord du blvd D'Archeville à Cathcart</sup> retourné au C-E, \$6,200. -	82-83
Trottoirs permanents construction, côté nord <sup>de rue projetée no 331-63 de Radisson à des bro</sup> seillers \$1,600. - mod. rés. 26-9-62 -	84-
Trottoirs permanents construction - 2 côtés de Victor-Dore, d'un point ouest de Suzor - côté à <sup>rue projetée no P-6, \$8,900. - mod. rés. Conseil 3-3-59 -</sup>	84-
Trottoirs permanents construction - 2 côtés de Dudenais, de la forest à l'autoroute des hauteurs <sup>\$36,200. mod. rés. Conseil 1-6-59 -</sup>	84-
Trottoirs permanents construction - 2 côtés de Mignault, d'un point situé sud du blvd Rosemont à un <sup>point situé au sud d'Orléans Lavigne, \$12,700. - mod. rés. Conseil 28-7-64 -</sup>	85-
Transcanadienne route construction, projet d'entente entre <sup>le Gouvernement de P. Q. et la</sup> Ville -	88-
Transcanadienne route, emprunt de \$20,000,000. - règlement no 3029 -	90-91-
Transcanadienne route, partie de quote-part de la Ville - \$1,500,000. - expr. -	91-
Transcanadienne route, immeubles expr. - pour cession à la P. Q. -	91-
Thiophilos, Mme Bisèle, 7233 Durocher, projet de règlement, zonage, 1 <sup>ère</sup> étude -	98-
Tanguay no 11, 180, Mlle Marie-Angèle Aird, projet de règlement, zonage, 1 <sup>ère</sup> étude -	102-
Turenne angle nord-est de Bassuet, paroisse Marie-Reine-des-Coeurs, projet de règlement, zonage, 1 <sup>ère</sup> étude -	103-
35 <sup>e</sup> Avenue de 2 <sup>e</sup> rue à 1 <sup>ère</sup> rue (R.D.P.) construction d'égouts, \$36,300. -	107-
Terrains de jeux et parcs, travaux d'aménagement, \$415,000. -	118-
Tunnel (Atwater), entrée nord-ouest, grillage, \$32,000. -	119-
Trottoir permanent, reconstruction, côté est du blvd Cavendish <sup>mod. rés. Conseil 12-9-63 - d'un point nord de Sherbrooke à</sup> Monkland, \$6,100. -	120
Toulous sud, ouest de Bassuet <sup>→ rue no 26-150, prolongement vers l'ouest jusqu'à Louis-   Villot, \$7,890. 88 - expr -</sup>	122-
Taxis, règlement no 3033 mod. le 2745 -	125-
Thiophilos, Mme Bisèle, 7233 Durocher, 2 <sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3046 -	140-
Tanguay no 11, 180, Mlle Marie-Angèle Aird, 2 <sup>e</sup> étude zonage, règlement no 3056 -	143-144
Turenne angle nord-ouest <sup>→ de Bassuet, paroisse Marie-Reine-des-Coeurs, 2<sup>e</sup> étude   zonage, règlement no 3063 - (retourné au C-E)</sup>	146-
Transcanadienne route, part, quote-part de la Ville dans les limites, expr. \$6,000,000. -	166-
Tolhurst <sup>→ ligne de pontage, côté nord du blvd Souin entre Tolhurst et Meunier, la   ville libère 1<sup>er</sup> Hydro-Zuelbec etc.</sup>	169-
Trottoirs construction, items 11 à 29 incl. (assemblée 19-2-65) -	188-
Trottoirs et passages réparation, élargissement et ouverture de voies publiques, \$200,000 -	188-
Terrains de jeux et parcs, travaux d'aménagement - \$2,300,000. -	189-
Transport Commission de Mtl. rapport exercice terminé 30 novembre 1964 Rapport du constructeur pour le même exercice	- 196 -

T



- TUNNEL → Pour puits sous la surface de la partie sud du square Victoria. Re. Projet  
 d'acte droit de construction à Place Victoria - St Jacques Co. Inc. - 224 -  
 1, pour déterminer taux uniforme suivant lequel les agents  
 Taxes Projet de règlement pour la construction sera décidé durant l'exercice 1965-66 - 228.
- Trottoirs, construction, items 4 à 7 incl. (assemblée du 21-4-65) 253-54-
- Taxes spéciales, Regl. no. 3117 mod. le no 2820. - 258 à 264 -
- Taxes diverses, Regl. NO 3118 pour l'exercice 1965-66 - 258-59-64 -
- Transcanadienne Route, Credit supplémentaire \$4,000,000. - 267 -
- Trottoirs, construction, items 8 à 16 incl. non inscrits à l'ordre du jour (22-4-1965) - 268 -
- Trottoirs, construction, items 21 à 25 incl. (assemblée du 21-6-1965) - 279 -
- Terrassement et ouest, décret du Parc Mont-Royal - réfection Credit de \$20,000. - 281 -
- Trottoirs permanents sur les 2 côtés de l'avenue Van Horne, Mod. no 3-9-1957. Ci. sup. \$59,100. - 283 -
- Tellier rue, fins de parc, mod. Feclut, de la Buence et Lubrication - Sps. \$344,160 - 285 -
- The House of Misses School for girls proj. d'acte côté nord de l'avenue Westbury et Lemieux - 288 -
- Tancotte Mlle Jacqueline, 1874 Springland projet de regl. 1<sup>re</sup> étude, zonage - 291 -  
 → of the Roman Catholics of St. Ignace of Fogola Parish, construction égale  
 The Congregation sur le côté est de West Broadway, Regl 3129, 2<sup>de</sup> étude, zonage - 297 -
- Trottoirs, items 5 et 6 (assemblée du 29-6-65) - 305 -
- Teffin nord, à l'ouest du Vt. Parc - Grand Exp. (poss. probable d'une autre Exp. \$667<sup>00</sup>) - 306 -
- The T. Eaton Co. Ltd et Marc Development Ltd, relativement à la Station Mc Gill, contrat d'intention - 310 -
- Troisième avenue, quartier Rosemont, 6000, Ebenezer Gospel Church, Regl. 1<sup>re</sup> étude, zonage - 311 -
- Trottoirs, construction items 5 et 6 (assemblée du 12-7-1965) - 318 -
- Taxes pour l'exercice 1965-66 Regl. no 3140 mod. le no 3118 - 322 -
- Toraco Canada Limitée approuver projet d'acte aux fins du Metro - 326 -  
 → de l'avenue de Montarville à la rue Charles-Hill
- Trottoirs sur 2 côtés de la rue Bonast / Credit de \$9,800.00 - 335 -
- Turot pour de triage / d'entretenir et d'installer cinq traverses de tuyaux souterrains - 338 -  
 → Compagnie des élamins de fer notineaux permit à la ville
- Turotte Mlle Jacqueline, 1874, rue Springland, Regl no 3146, 2<sup>ème</sup> étude, zonage - 339-40 -
- Troisième avenue quartier Rosemont 6000, Ebenezer Gospel Church, Regl no 3156, 3<sup>ème</sup> étude, zonage 343-4 -
- Trottoirs, construction, items 28 à 54 incl. (assemblée du 30-9-1965) - 369-70 -
- Toupin blo. par nivellement préliminaire du blo. ~~St~~ <sup>Point entrée au nord</sup> ~~St~~ <sup>de rue proj. no 88-389</sup> ~~St~~ <sup>de la Commission</sup> ~~St~~ <sup>de la Commission</sup> - 372 -
- Traitement augmentation. présidents du Bureau de Révision des Citoyens et des Services techniques - 384 -
- Trottoir M.J.J. 415 est, rue St-Paul Regl no 3170 permettrait de poser une enseigne - 386 -  
 397 -
- Taxes exemption - Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967 - 387 -
- Taxes, Regl. no 3177 mod. le no 3118 pour l'exercice 1965-66 - 389 -
- Travaux d'hiver pour la division du Jardin Botanique Credit \$230,000.00 - 407 -
- Taxes spéciales imposées sous forme de permis ou licences, Regl. 3184 mod. le 2820 - 408 -



Virement de certains crédits		10-
Vérification des états financiers de la Ville pour 1963-64 et 1964-65 par Robert W. Cockfield, c. a., en remplacement de Guy C. Hault, c. a.		10-
Vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville	à mod. rés. Conseil 19-3 et 8-6-64 - by approved conditions:	18-
Vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville		44-45-
Van Horne 1900 avenue, Mme Ursula Schirmer "Susan's Nursery", projet de règlement 1 <sup>ère</sup> étude zonage		47-46
Van Horne 1900 avenue, Mme Ursula Schirmer, règlement no 3003, 2 <sup>e</sup> étude zonage		53-
Vérificateurs rapports (art. 734 charte) états financiers de la Ville au 30-4-64		79-
Virement de certains crédits		79-
Union angle sud-ouest de Président-Kennedy, abords espr		82-94-
Victor-Doré, 2 côtés	d'un point situé au nord de l'avenue projetée no P-6, construction de trottoirs permanents, # 8,900. mod. rés. Conseil 3-3-59-	84-
Union, du Président-Kennedy à Sherbrooke, reconstruction du passage, #26,400.		86-
Vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville: 2 - approbation	1 - modifier rés. Conseil 12-9-63 et 28-7-64 -	105-
Université de Montréal, Extension de l'enseignement, subvention de \$1,500.		106-107
Voies publiques	→ dénomination et changement de nom de (2) - → mod. rés. Conseil 8-6-64 mod. rés. Conseil du 27-4-59 -	106-
Verona Construction Ltd, contrat pour construction de 5 chutes à neige etc.	#88,000.	118-
Voirie cours nord de Boyer, avenue de Darlington, #332,535 - espr		120-
Vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville: 2 - approbation	1 - mod. rés. Conseil 28-7-64 - 2 - approuver conditions de vente -	124-
United Church of Canada, The Finance and Extension Board of the MtL Presbytery, projet d'acte de vente, angle sud-ouest de St-Dominique et Duillault		128-
Vente à l'enchère du 7-8-64 annulée par la Ville et Patrice Laranger & Cie, lot no 184-163 cad. vill. inc. Hochelaga, angle sud-est de Laurier et 120 <sup>e</sup> ave, projet d'acte		128-
Université de MtL avenue Louis-Colin: 1 - abrégé rés. Conseil 9-4-64 - 2 - approuver projet d'acte -		128-
Vitré, nord, entre Chenaille et St-Urbain, élargissement; entre Côte et St-Urbain, abords etc	#227,925. - espr -	147-
Virement de certains crédits		151-
Victoria	→ square angle nord-ouest de Craig, parc #642,070; métro, sud de Vitré, ouest du square Victoria #77,102 - rues sud de Vitré entre Rusby et square Victoria #252,190 - espr -	152-
Virements de certains crédits (2)		163-
Vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville - rapport reconsidéré		170-180
Vente à l'enchère de certains terrains, modifier rés. Conseil 26-11-64		171-
Victor-Doré	→ Charles-Bill, Poutincourt et Alfred-Saliberti, Protestant Board of School Commissioners of the City of MtL (Blancae School) projet de règlement, 1 <sup>ère</sup> étude zonage	174-
Vannes à papillon, #44,000. - contrat à Dominion Engineering Works Ltd		188-
Voies publiques élargissement et ouverture, réparation de passages et trottoirs, \$200,000.		188-
Vannes à papillon, contrat à Canadian Alloys-Chalmers Ltd, #19,000.		188-
Vente à l'enchère: à mod. rés. Conseil 14 et 15-1-65; by approved conditions de certains terrains appartenant à la Ville		191-
Voirie Règlement No 3090 mod règlement 270		193-
VICTOR-DORÉ, Charles-Bill, Poutincourt et Alfred-Saliberti, Protestant Board of School Commission of the City of MtL (Blancae School) Règlement 3094, 2 <sup>e</sup> étude		196-
Vérificateur Rapport sur les affaires de la Commission de transport de MtL au 30 novembre 1964		196-
Virement de certains crédits		201-
Viau Nord-ouest intersection Avenue Expropriation fin d'un peu coupé d'un certain immeuble et cimetière des Nages (approbation d'actes) pour un square	#665.	202
Université de MtL. accorde servitude permanente est de la Cellar entre Jean-Benoît		202-



#edunah Merlag Hatorah

Végina angle nord-est <sup>st</sup> Lamiens emplacement projet d'acte vente à - 202-

Vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la ville - 203-205-

Virement, crédit - 222-

Upper Lachine, Expr. aménagement d'un parc <sup>angle sud-est de l'avenue Belgique</sup> # 1,493.74 - 223-

Vente à l'archevêque catholique romain de Mt-L emplacement situé entre de l'inspecteur de la Cathédrale, de la Sauvegarde et St-Antoine - 225-

Vente à l'enchère - 225-

Vingt-cinquième Avenue R. Des Prairies No 9565, Permettent à Mme Thérèse Soliberti d'occuper aux fins d'une école maternelle le rez-de-chaussée - 229-230-

Virement, certains crédits - 243-

University Expr. Nord-est entre Notre Dame et St-Maurice - 243-4-5

University Expr. Nord-est entre St-Paul et St-Maurice 243-4-5.

Université de Montréal, recouverte du réservoir Allingham à des fins sportives publies - 246-

Virement, crédits - 253-57-58

Viau, de l'autoroute Hochelaga, reconstruction et élargissement du passage - 254-

Vente à M. Coine Jetaummar, app. projet d'acte, partie du lot 105-530 A, cadastre du village Saint-Sauveur - 256

Van Horne No 5710, JEWISH PEOPLE'S SCHOOL, agrandir l'école Proj. regl. 1<sup>er</sup> étude zoning - 257-

Vente par voie de soumissions publiques terrain côté est Papineau entre le terrain et Blv. Comogrie - 267-

Vente à l'enchère - Mod. rés. du 26-2-1965 - 267-

Virements, crédits - 279-

Usine de purification des eaux d'épuration dans le district de Rivière-des-Prairies - 282-

Van Horne avenue / sur les 2 côtés, de l'avenue Wilderton au Chemin Hudson, sur le côté nord, et avenue Lantier au Chemin Hudson côté sud, Mod. rés. 3-9-1957 - 283-

University, William, St Paul et Duke, fins de voie publique Expr. # 214,245.00 - 284,

Upper Lachine angle sud-est et avenue Belgique, Expr. A. Supp. # 53.63 - 286-

Victoria Square angle nord-ouest de Craig (agrandissement square Victoria) Expr. # 7,900. - 286

University, rue, accès, rliout au pont Champlain, Expr. # 103,396<sup>00</sup> - 287

Végina, rue, entre Westbury et Lamiens, projet d'acte / vente emplacement à 7, rue House of Rivkah School for Girls - 288-

Vente à l'enchère - 289-294.

Van Horne avenue 5710, Jewish People's School, Regl. 3133, 2<sup>ème</sup> étude zoning - 298-

Vente à la Société <sup>St-Jean Baptiste</sup> ~~Canadienne~~ de Mt-L emplacement nord-ouest angle de l'avenue et St-Jean - 299-

Vingt-neuvième avenue, du boulevard Rosemont en gagnant le nord, exs. d'un égout \$ 20,000. - 307-

vente à l'enchère - 307.

Victoria fermer une portion de la rue entre Bonvide et avenue du Président Kennedy Regl. no 3137. - 307-

Van Horne avenue 3917, M. Chaim Segolowitz, projet de règlement / 2<sup>ème</sup> étude, zoning - 324-

pour les états financiers de la ville au 30 avril 1965.

Verificateurs Rapport sur l'acte de article 734 de la Charte de la ville. - 334-

Usine de sédimentation pour le quartier Saraguay Regl. no 3141 abrogé le 30 37 - 337-

Usine de sédimentation abrogé les 26 novembre 1964 de \$ 115,000. pour l'installation - 337-

Vente à l'enchère - 337-

Van Horne avenue, 3917, M. Chaim Segolowitz, Regl. no 3163, 2<sup>ème</sup> étude, zoning - 346-

Verificateurs Rapport, sur les affaires du Conseil des Arts exercé le 30-4-1965 - 368-

U-V



Virement de certains crédits - 369 -  
Vieux Montréal reconstruction de parages et trottoirs avec matériaux d'époque - \$25,000.00 - 370 -  
Usine d'épuration construction sur l'île Notre-Dame - \$1,500,000.00 - 373 -  
Volume achat pour la bibliothèque municipale pour exercice 1965-66 - Dépense permissions 383 -  
Voie, Règlement no 3168 modifiant le no. 270 - 385 -

17



- Western nord, est de Melrose; similitude de non-accès à Melrose pour limite sud-ouest partiel  
lot no 174-357 cad. par. de Mtl, \$12,144.01, expr. - 16-
- Windsor ouest - station de métro Bonaventure et prolongement de la ligne de métro no 2 sous la gare  
Windsor, projet de contrat d'intention entre la Ville et C.P.R. etc. - 17-18-
- Willowdale 2800 à 2806, La Congrégation des Petits Frères de Marie, 2<sup>e</sup> étude zonage - règlement  
no 2972 - 24-25-  
-93-
- Wolfe, Blvd Dorchester, Papineau et Craig, fermeture de rues et ruelles, règlement no 3027 - 93-
- Wolfe et Craig (élargie) Blvd Dorchester et Papineau, projet d'acte, la Ville vend à Société  
Radio-Canada - 93-
- Walbrae - Place sur fosse conduite d'eau et drain, projet d'acte de correction entre la Ville et The  
Royal Institution for the Advancement of Learning - 127-
- Wilderton angle nord-est de Bedford, M. Bernard Mednick, 1<sup>re</sup> étude zonage, projet de règlement 134  
135-
- Western prolongement, nord du C.P.R. entre Minto et Elmhurst, mod. rés. Conseil 19-3-56 expr. - 154-
- West Broadway ouverture, entre Coffee et Western - expr. - 154-
- Western prolongement, nord du C.P.R. entre Minto et Elmhurst - expr. - 155-
- Western prolongement, nord du C.P.R. entre West Broadway et Elmhurst, effacer lignes homologues  
gués 27-3-48 - 155-
- Waverly, Blvd Crémazie, Reims et Beaucharnois, ruelles, #1,324 expr. - 165-
- Wolfe - côté est par ouest, nord par ligne sud du Blvd Dorchester; est par côté ouest de Papineau;  
sud par côté nord de Craig; #103,585.74 expr. - 166-
- Wilderton - angle nord-est du chemin Bedford, 2<sup>e</sup> étude zonage, projet de règlement,  
M. Bernard Mednick - rejete - 178-
- Wolfe - côté est, ouest, nord, ligne sud du Blvd Dorchester; est, côté ouest de Papineau; sud,  
côté nord de Craig; #109,885.95 expr. - 190-
- Wolfe. M. William P. 222 rue de l'Hôpital, 1<sup>re</sup> étude zonage pour enseigne sur le bâtiment  
No 3091. - 195-
- Wolfe - côté est; mod. ligne sud du Boulevard Dorchester; est par côté ouest de Papineau; sud  
côté nord de Craig; Credit supplémentaire Expr. \$51,570.43 - 223-
- Windsor rue, Projet de regl NO.3115 de construire une chambre sous le trottoir  
Permission à la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique - 247-
- West Broadway - côté est, entre Sherbrooke et Western, regl. 1<sup>re</sup> étude zonage, permettant au Loyola  
College de construire une patinoire et un gymnase. - 248-
- West Broadway - côté est au nord de Sherbrooke, Regl. 1<sup>re</sup> étude zonage, permettant au Loyola  
College de construire une église - 248-
- Wolfe - de la rue Craig au boulevard Dorchester, Mod. de res. en date du 25 décembre 1963  
votant un crédit de \$103,700. pour la construction d'un égout. - 254-
- Wellington rue, Pose et fourniture d'une conduite de 30 pouces en béton armé /  
accorder contrat à Civil Construction Inc. \$290,000. - 280-
- Wentele, réparation du pont de la rue Sherbrooke, au-dessus des voies de la Cie  
du Chemin de fer Canadien du Pacifique Crédit \$20000. - 283-
- William University, St Paul et Duke, quai. finis fins de voie publique Expr. \$214,245.00 - 284-
- Windsor rue, Construire, maintenir et entretenir une chambre sous le trottoir  
projet d'acte permet - Ville et Compagnie du Chemin de fer du Canadien du Pacifique - 288-
- West Broadway - côté est, entre Sherbrooke et Western, regl. NO 3128, 5<sup>ème</sup> étude, zonage permettant au  
Loyola College de construire une patinoire et un gymnase - 297
- West Broadway - côté est, au nord de Sherbrooke, Regl. 3129, 2<sup>ème</sup> étude, zonage, permettant au  
Loyola College de construire une église - 297-
- Wolfe - côté est par ouest, nord par ligne sud du Blvd Dorchester; est par côté ouest de Papineau;  
sud par côté nord de Craig; Expr. \$108,142.39 - 336-
- Wentele rue, pont de la rue Sherbrooke reconstruction \$70000. = - 370



Youville/St-Jacques construction de l'égout collecteur, \$150,000. - 188 -  
et MTL Board of Trade et la Ville - Projet d'acte relativement à la construction  
de la Building Corporation, traction d'un accès au Métro Angle N-O - Beover Hallet Belmont - 247 -  
d'un point avant de St-François-Xavier à point  
Youville Place construction d'un égout avant de St-Pierre, Co. # 79,600. Mod. Res. 11 décembre 1964. - 335 -  
Youville plateau voies du métro, installation d'un système de chauffage à vapeur - 407 -

X  
Y  
Z



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le vingt-huitième jour de juillet courant, à huit heures du soir, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the twenty-eighth day of July, at eight o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 24 juillet 1964.

City Hall, July 24, 1964.

Monsieur,

Sir,

Vous êtes prié d'assister, le MARDI, VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET courant, à HUIT HEURES du soir, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée spéciale dudit Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

You are requested to attend the special meeting of the Council to be held on TUESDAY, the TWENTY-EIGHTH day of JULY instant, at EIGHT O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier adjoint de la Ville,

Assistant City Clerk.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE	SPECIAL MEETING
DU	OF THE
Conseil de la	Council of the
Ville de Montréal.	City of Montreal
MARDI, 28 JUILLET 1964 à 8 heures du soir	TUESDAY, JULY 28, 1964 at 8 o'clock P.M.

Formule CK 1216

Form CK 1216



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

- 2 -

Rapport du greffier de la Ville et président de l'élection sur l'élection tenue dans le district de Saraguay le 28 juin 1964.

Report of the City Clerk and Returning Officer on the election held in the district of Saraguay on June 28, 1964.

*Conseil des Arts*

*Council of Arts*

- 3 -

*Rapports*

*Reports*

a) du secrétaire et du trésorier du Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 1964; et

a) from the Secretary and the Treasurer of the Greater Montreal Council of Arts for the fiscal year ended April 30th, 1964; and

b) du vérificateur de la Ville sur les affaires dudit Conseil des Arts pour le même exercice.

b) from the Auditor of the City on the affairs of the said Council of Arts for the same fiscal year.

RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIF

REPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE

*Virement de crédits*

*Transfer of credits*

- 4 -

À l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

To transfer certain credits.

*Nomination*

*Appointment*

- 5 -

À l'effet de nommer M. Robert N. Cockfield, c.a., pour faire la vérification des états financiers de la Ville pour les exercices 1963-64 et 1964-65, en remplacement de M. Guy E. Hoult, c.a., démissionnaire.

To appoint Mr. Robert N. Cockfield, C.A., for the auditing of the City's financial statements for the 1963-64 and 1964-65 fiscal years, in order to replace Mr. Guy E. Hoult, C.A., who has resigned.

*Projets de règlements*

*Draft by-laws*

- 6 -

Soumettant un projet de règlement concernant l'annexion de la Cité de Saint-Michel.

Submitting a draft by-law concerning the annexation of the City of Saint-Michel.

- 7 -

Soumettant un projet de règlement concernant l'annexion de la Ville de Roxboro.

Submitting a draft by-law concerning the annexation of the Town of Roxboro.

- 8 -

Soumettant un projet de règlement concernant l'annexion de la Cité de la Pointe-aux-Trembles.

Submitting a draft by-law concerning the annexation of the City of Pointe-aux-Trembles.

- 9 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no. 2940 concernant l'imposition de diverses taxes pour l'exercice 1964-65.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2940 concerning the levying of various taxes for the 1964-65 fiscal year.

- 10 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no. 1981 établissant une commission désignée sous le nom de Commission de Transport de Montréal, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1981 creating a Commission designated under the name of Montréal Transportation Commission, as amended.

- 11 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no. 1900 concernant la construction des bâtiments dans la Ville de Montréal, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1900 concerning the erection of buildings in the City of Montreal, as amended.



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

*Construction d'égouts*

*Laying of sewers*

- 12 -

À l'effet de voter un crédit de \$31,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée portant les nos 395-417 et 395-434, de la rue Notre-Dame à la rue La Fontaine.

To vote a credit of \$31,000.00 for the laying of a sewer in the projected street bearing Nos. 395-417 and 395-434, from Notre-Dame Street to La Fontaine Street.

- 13 -

À l'effet de voter un crédit de \$65,800.00 pour la reconstruction d'un égout dans le square Saint-Louis sud, de la rue Saint-Denis à l'avenue Laval.

To vote a credit of \$65,800.00 for the reconstruction of a sewer in the south section of Saint-Louis Square, from Saint-Denis Street to Laval Avenue.

- 14 -

À l'effet de voter un crédit de \$13,200.00 pour la reconstruction d'un égout dans la rue Marie-Anne, de l'égout existant à l'ouest de la rue Parthenais à l'avenue des Érables.

To vote a credit of \$13,200.00 for the reconstruction of a sewer in Marie-Anne Street, from the existing sewer west of Parthenais Street to des Érables Avenue.

- 15 -

À l'effet de voter un crédit de \$5,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue Saint-Zotique, de l'égout existant à l'est de la rue Drolet en gagnant l'est.

To vote a credit of \$5,000.00 for the laying of a sewer in Saint-Zotique Street, from the existing sewer east of Drolet Street eastwards.

- 16 -

À l'effet de voter un crédit de \$48,500.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Alfred-Laliberté, de l'égout existant à l'ouest de la rue Pasteur à la rue Joseph-Casavant.

To vote a credit of \$48,500.00 for the laying of a sewer in Alfred-Laliberté Avenue, from the existing sewer west of Pasteur Street to Joseph-Casavant Street.

- 17 -

À l'effet de voter un crédit de \$5,500.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Laure-Conan, de l'égout existant à l'ouest de la rue Suzor-Coté en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$5,500.00 for the laying of a sewer in Laure-Conan Avenue, from the existing sewer west of Suzor-Coté Street westwards.

- 18 -

À l'effet de voter un crédit de \$138,800.00 pour la reconstruction de l'égout dans la rue Ranger, du boulevard Gouin à un point situé au nord de la rue Bocage.

To vote a credit of \$138,800.00 for the reconstruction of the sewer in Ranger Street, from Gouin Boulevard to a point located north of Bocage Street.

- 19 -

À l'effet de voter un crédit de \$109,500.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Martin (Saraguay), du boulevard Gouin en gagnant le sud.

To vote a credit of \$109,500.00 for the laying of a sewer in Martin Avenue (Saraguay), from Gouin Boulevard southwards.

- 20 -

À l'effet de voter un crédit de \$172,400.00 pour la reconstruction d'un égout dans la rue Fréchette, du boulevard Gouin à un point situé au nord de la rue Bocage.

To vote a credit of \$172,400.00 for the reconstruction of a sewer in Fréchette Street, from Gouin Boulevard to a point located north of Bocage Street.

- 21 -

À l'effet de voter un crédit de \$25,800.00 pour la reconstruction d'un égout dans l'avenue de la Miséricorde, de la rue Bocage sud à la rue Bocage nord.

To vote a credit of \$25,800.00 for the reconstruction of a sewer in de la Miséricorde Avenue, from the south portion of Bocage Street to the north portion of Bocage Street.

- 22 -

À l'effet de voter un crédit de \$18,100.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée portant le no 25-65, de la rue projetée portant le no 25-18 à la rue projetée portant le no 25-90 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

To vote a credit of \$18,100.00 for the laying of a sewer in the projected street bearing No. 25-65, from the projected street bearing No. 25-18 to the projected street bearing No. 25-90 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

*Construction de trottoirs*

*Laying of sidewalks*

- 23 -

À l'effet de voter un crédit de \$6,900.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Letellier, du boulevard Gouin aux voies de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

To vote a credit of \$6,900.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Letellier Street, from Gouin Boulevard to the tracks of the Canadian Pacific Railway Company.



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

- 24 -

À l'effet de voter un crédit de \$1,400.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue Ontario, de l'avenue Lebrun en gagnant l'est.

To vote a credit of \$1,400.00 for the laying of a permanent sidewalk on the south side of Ontario Street, from Lebrun Avenue eastwards.

- 25 -

À l'effet de voter un crédit de \$3,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Louvain, de l'avenue Millen en gagnant l'ouest, et pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de ladite rue de Louvain, d'un point situé à l'ouest de l'avenue Millen à la rue Foucher.

To vote a credit of \$3,600.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of de Louvain Street, from Millen Avenue westwards, and for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of the said de Louvain Street, from a point located west of Millen Avenue to Foucher Street.

- 26 -

À l'effet de voter un crédit de \$700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Emile-Journault, d'un point situé à l'ouest de l'avenue Millen en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$700.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Emile-Journault Avenue, from a point located west of Millen Avenue westwards.

- 27 -

À l'effet de voter un crédit de \$3,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Legendre, de l'avenue Millen en gagnant l'ouest, et pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de ladite rue Legendre, d'un point situé à l'ouest de l'avenue Millen à la rue Foucher.

To vote a credit of \$3,700.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Legendre Street, from Millen Avenue westwards, and for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of the said Legendre Street, from a point located west of Millen Avenue to Foucher Street.

- 28 -

À l'effet de voter un crédit de \$3,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Chabanel, de l'avenue Millen en gagnant l'ouest, et pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de ladite rue Chabanel, d'un point situé à l'ouest de l'avenue Millen à la rue Foucher.

To vote a credit of \$3,700.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Chabanel Street, from Millen Avenue westwards, and for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of the said Chabanel Street, from a point located west of Millen Avenue to Foucher Street.

- 29 -

À l'effet de voter un crédit de \$15,200.00 pour la reconstruction d'un trottoir permanent sur le côté est du chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue Summerhill à l'avenue McGregor.

To vote a credit of \$15,200.00 for the reconstruction of a permanent sidewalk on the east side of Côte-des-Neiges Road, from Summerhill Avenue to McGregor Avenue.

- 30 -

À l'effet de voter un crédit de \$4,200.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue de Marseille, de l'avenue de Carignan à un point situé à l'ouest de l'avenue Henri-de-Salières.

To vote a credit of \$4,200.00 for the laying of a permanent sidewalk on the south side of de Marseille Street, from de Carignan Avenue to a point located west of Henri-de-Salières Avenue.

- 31 -

À l'effet de voter un crédit de \$3,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue de Carignan, de la rue de Marseille (nord) en gagnant le sud.

To vote a credit of \$3,300.00 for the laying of a permanent sidewalk on the east side of de Carignan Avenue, from de Marseille Street (north) southwards.

- 32 -

À l'effet de voter un crédit de \$9,000.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Aylmer, de la rue Sainte-Catherine à la rue Mayor.

To vote a credit of \$9,000.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Aylmer Street, from Sainte-Catherine Street to Mayor Street.



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.

TUESDAY, JULY 28, 1964.

- 33 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,100.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Aylmer, de l'avenue du Président-Kennedy à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$7,100.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Aylmer Street, from du Président-Kennedy Avenue to Sherbrooke Street.

- 34 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Jacques-Lemaistre, de l'avenue André-Grasset en gagnant l'est.

To vote a credit of \$5,500.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Jacques-Lemaistre Avenue, from André-Grasset Avenue eastwards.

- 35 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Merritt, de l'avenue Charland aux limites sud de la Ville.

To vote a credit of \$2,100.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Merritt Avenue, from Charland Avenue to the south limits of the City.

- 36 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Joseph-Nolin, de la rue Sainte-Claire à la rue Aubry.

To vote a credit of \$10,000.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Joseph-Nolin Street, from Sainte-Claire Street to Aubry Street.

- 37 -

A l'effet de voter un crédit de \$15,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue des Ormeaux, de la rue de Grosbois à un point situé au nord de la rue Tiffin.

To vote a credit of \$15,300.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of des Ormeaux Street, from de Grosbois Street to a point located north of Tiffin Street.

- 38 -

A l'effet de voter un crédit de \$16,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Lamotte, de la rue de Tracy à la rue de Meulles.

To vote a credit of \$16,700.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of de Lamotte Street, from de Tracy Street to de Meulles Street.

- 39 -

A l'effet de voter un crédit de \$21,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue Aird, de la rue Hochelaga à la rue Boyce.

To vote a credit of \$21,300.00 for the laying of a permanent sidewalk on the east side of Aird Avenue, from Hochelaga Street to Boyce Street.

- 40 -

A l'effet de voter un crédit de \$17,700.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés du square Saint-Louis sud, de la rue Saint-Denis à l'avenue Laval.

To vote a credit of \$17,700.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of the south section of Saint-Louis Square, from Saint-Denis Street to Laval Avenue.

- 41 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,000.00 pour la reconstruction du trottoir permanent sur le côté est de l'avenue Laval, du square Saint-Louis sud au square Saint-Louis nord.

To vote a credit of \$6,000.00 for the reconstruction of the permanent sidewalk on the east side of Laval Avenue, from the south section of Saint-Louis Square to the north section of Saint-Louis Square.

- 42 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,700.00 pour la reconstruction du trottoir permanent sur le côté sud du square Saint-Louis nord, de la rue Saint-Denis à l'avenue Laval.

To vote a credit of \$8,700.00 for the reconstruction of the permanent sidewalk on the south side of the north section of Saint-Louis Square, from Saint-Denis Street to Laval Avenue.

- 43 -

A l'effet de voter un crédit de \$900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Tolhurst, vis-à-vis le lot no 270-542-1 (ancienne emprise de la rue Dazé).

To vote a credit of \$900.00 for the laying of a permanent sidewalk on the east side of Tolhurst Street, opposite lot No. 270-542-1 (former right-of-way of Dazé Street).

- 44 -

A l'effet de voter un crédit de \$24,800.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Ranger, du boulevard Gouin à un point situé au nord de la rue Bocage.

To vote a credit of \$24,800.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Ranger Street, from Gouin Boulevard to a point located north of Bocage Street.



3

MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

- 45 -

À l'effet de voter un crédit de \$18,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Boyce, d'un point situé à l'ouest de l'avenue de Carignan à la rue Duquesne.

To vote a credit of \$18,800.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Boyce Street, from a point located west of de Carignan Avenue to Duquesne Street.

- 46 -

À l'effet de voter un crédit de \$17,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Tracy, de la rue de Louisbourg à un point situé au nord de la rue de Lamotte.

To vote a credit of \$17,100.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of de Tracy Street, from de Louisbourg Street to a point located north of de Lamotte Street.

- 47 -

À l'effet de voter un crédit de \$12,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Mignault, d'un point situé au sud du boulevard Rosemont à un point situé au sud de l'avenue Ernest-Lavigne.

To vote a credit of \$12,700.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Mignault Street, from a point located south of Rosemont Boulevard to a point located south of Ernest-Lavigne Avenue.

- 48 -

À l'effet de voter un crédit de \$4,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Faribault, de l'avenue de Carignan à l'avenue Henri-de-Salières.

To vote a credit of \$4,900.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Faribault Street, from de Carignan Avenue to Henri-de-Salières Avenue.

- 49 -

À l'effet de voter un crédit de \$2,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dudemaine, de la rue Letellier à la rue de Saint-Réal.

To vote a credit of \$2,100.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Dudemaine Street, from Letellier Street to de Saint-Réal Street.

- 50 -

À l'effet de voter un crédit de \$4,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue de Repentigny, de l'avenue Guillaume-Couture à l'avenue Ernest-Lavigne.

To vote a credit of \$4,500.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of de Repentigny Avenue, from Guillaume-Couture Avenue to Ernest-Lavigne Avenue.

- 51 -

À l'effet de voter un crédit de \$28,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Chabot, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger.

To vote a credit of \$28,900.00 for the laying of a permanent sidewalk on the east side of Chabot Street, from Saint-Zotique Street to Bélanger Street.

- 52 -

À l'effet de voter un crédit de \$2,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de l'avenue Elsdale, de la rue Molson à la rue d'Iberville.

To vote a credit of \$2,000.00 for the laying of a permanent sidewalk on the south side of Elsdale Avenue, from Molson Street to d'Iberville Street.

- 53 -

À l'effet de voter un crédit de \$2,800.00 pour la reconstruction du trottoir permanent sur le côté ouest de l'avenue Péloquin, d'un point situé au nord de la rue Sauvé à la rue Sauriol.

To vote a credit of \$2,800.00 for the reconstruction of the permanent sidewalk on the west side of Péloquin Avenue, from a point located north of Sauvé Street to Sauriol Street.

- 54 -

À l'effet de voter un crédit de \$19,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue des Prairies, de la rue Champdoré à l'avenue Charland.

To vote a credit of \$19,000.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of des Prairies Street, from Champdoré Street to Charland Avenue.

- 55 -

À l'effet de voter un crédit de \$9,200.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Desautels, de la rue Hochelaga à la rue Boyce.

To vote a credit of \$9,200.00 for the laying of a permanent sidewalk on the east side of Desautels Street, from Hochelaga Street to Boyce Street.

- 56 -

À l'effet de voter un crédit de \$26,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Fréchette, du boulevard Gouin à un point situé au nord de la rue Bocage.

To vote a credit of \$26,900.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Fréchette Street, from Gouin Boulevard to a point located north of Bocage Street.



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

- 57 -

A l'effet de voter un crédit de \$25,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bocage, de l'avenue de la Miséricorde à la rue Lachapelle.

To vote a credit of \$25,300.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Bocage Street, from de la Miséricorde Avenue to Lachapelle Street.

- 58 -

A l'effet de voter un crédit de \$14,100.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue de la Miséricorde, du boulevard Gouin à la rue Bocage.

To vote a credit of \$14,100.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of de la Miséricorde Avenue, from Gouin Boulevard to Bocage Street.

- 59 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,400.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la rue Arcand, de la rue Hochelaga à la rue Boyce.

To vote a credit of \$9,400.00 for the laying of a permanent sidewalk on the west side of Arcand Street, from Hochelaga Street to Boyce Street.

*Construction de pavages*

*Laying of pavings*

- 60 -

A l'effet de voter un crédit de \$75,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Letellier, du boulevard Gouin aux voies de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

To vote a credit of \$75,000.00 for the laying of a permanent paving on Letellier Street, from Gouin Boulevard to the tracks of the Canadian Pacific Railway Company.

- 61 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Ontario, de l'avenue Lebrun en gagnant l'est.

To vote a credit of \$12,100.00 for the laying of a permanent paving on Ontario Street, from Lebrun Avenue eastwards.

- 62 -

A l'effet de voter un crédit de \$69,100.00 pour la reconstruction du pavage sur le square Saint-Louis nord, de la rue Saint-Denis à l'avenue Laval.

To vote a credit of \$69,100.00 for the reconstruction of the paving on the north section of Saint-Louis Square, from Saint-Denis Street to Laval Avenue.

- 63 -

A l'effet de voter un crédit de \$14,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle sise à l'est de la rue Garnier, entre les rues de Drucourt et Beaubien.

To vote a credit of \$14,800.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Garnier Street, between de Drucourt and Beaubien Streets.

- 64 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle sise à l'est de la rue Rancourt, au sud de l'avenue Charland.

To vote a credit of \$9,600.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Rancourt Street, south of Charland Avenue.

- 65 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle sise à l'est de la vingt-septième avenue, au nord de la rue Bélanger.

To vote a credit of \$5,700.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Twenty-seventh Avenue, north of Bélanger Street.

- 66 -

A l'effet de voter un crédit de \$17,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue de Repentigny, de l'avenue Guillaume-Couture à l'avenue Ernest-Lavigne.

To vote a credit of \$17,900.00 for the laying of a permanent paving on de Repentigny Avenue, from Guillaume-Couture Avenue to Ernest-Lavigne Avenue.

- 67 -

A l'effet de voter un crédit de \$78,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Péloquin, de la rue Sauvé à la rue Sauriol.

To vote a credit of \$78,400.00 for the laying of a permanent paving on Péloquin Avenue, from Sauvé Street to Sauriol Street.

- 68 -

A l'effet de voter un crédit de \$17,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Louvain, de l'avenue Millen en gagnant l'ouest, et pour la reconstruction du pavage de ladite rue de Louvain, d'un point situé à l'ouest de l'avenue Millen à la rue Foucher.

To vote a credit of \$17,600.00 for the laying of a permanent paving on de Louvain Street, from Millen Avenue westwards, and for the reconstruction of the paving on the said de Louvain Street, from a point located west of Millen Avenue to Foucher Street.



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

- 69 -

A l'effet de voter un crédit de \$21,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Chabanel, de l'avenue Millen en gagnant l'ouest, et pour la reconstruction du pavage de ladite rue Chabanel, d'un point situé à l'ouest de l'avenue Millen à la rue Foucher.

To vote a credit of \$21,500.00 for the laying of a permanent paving on Chabanel Street, from Millen Avenue westwards, and for the reconstruction of the paving on the said Chabanel Street, from a point located west of Millen Avenue to Foucher Street.

- 70 -

A l'effet de voter un crédit de \$19,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Legendre, de l'avenue Millen à la rue Foucher.

To vote a credit of \$19,600.00 for the laying of a permanent paving on Legendre Street, from Millen Avenue to Foucher Street.

- 71 -

A l'effet de voter un crédit de \$21,700.00 pour la construction et la reconstruction du pavage permanent de l'avenue Émile-Journault, de l'avenue Millen à la rue Foucher.

To vote a credit of \$21,700.00 for the laying and reconstruction of the permanent paving on Émile-Journault Avenue, from Millen Avenue to Foucher Street.

- 72 -

A l'effet de voter un crédit de \$28,900.00 pour la reconstruction du pavage sur la rue Aylmer, de la rue Sainte-Catherine à la rue Mayor, et pour son raccordement dans la rue Mayor.

To vote a credit of \$28,900.00 for the reconstruction of the paving on Aylmer Street, from Sainte-Catherine Street to Mayor Street, and its connection on Mayor Street.

- 73 -

A l'effet de voter un crédit de \$24,100.00 pour la reconstruction du pavage sur la rue Aylmer, de l'avenue du Président-Kennedy à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$24,100.00 for the reconstruction of the paving on Aylmer Street, from du Président-Kennedy Avenue to Sherbrooke Street.

- 74 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Merritt, de l'avenue Charland aux limites sud de la Ville.

To vote a credit of \$9,900.00 for the laying of a permanent paving on Merritt Avenue, from Charland Avenue to the south limits of the City.

- 75 -

A l'effet de voter un crédit de \$39,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Joseph-Nolin, de la rue Sainte-Claire à la rue Aubry.

To vote a credit of \$39,100.00 for the laying of a permanent paving on Joseph-Nolin Street, from Sainte-Claire Street to Aubry Street.

- 76 -

A l'effet de voter un crédit de \$71,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue des Ormeaux, de la rue de Grosbois à un point situé au nord de la rue Tiffin.

To vote a credit of \$71,800.00 for the laying of a permanent paving on des Ormeaux Street, from de Grosbois Street to a point located north of Tiffin Street.

- 77 -

A l'effet de voter un crédit de \$63,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Lamotte, de la rue de Tracy à la rue de Meulles, et pour son raccordement temporaire sur la rue de Tracy, de la rue de Lamotte au pavage existant au sud de la rue de Salaberry.

To vote a credit of \$63,900.00 for the laying of a permanent paving on de Lamotte Street, from de Tracy Street to de Meulles Street, and its temporary connection on de Tracy Street, from de Lamotte Street to the existing paving south of de Salaberry Street.

- 78 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle sise à l'ouest de l'avenue Champagneur, au sud de l'avenue Ball.

To vote a credit of \$7,300.00 for the laying of a permanent paving on the lane located west of Champagneur Avenue, south of Ball Avenue.

- 79 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,100.00 pour la reconstruction du pavage sur la rue Tolhurst, en vue de la fermeture de la rue Dazé, vis-à-vis le lot no 270-542-1.

To vote a credit of \$6,100.00 for the reconstruction of the paving on Tolhurst Street, with a view to closing Dazé Street, opposite lot No. 270-542-1.



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

- 80 -

A l'effet de voter un crédit de \$84,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Ranger, du boulevard Gouin à un point situé au nord de la rue Bocage.

To vote a credit of \$84,900.00 for the laying of a permanent paving on Ranger Street, from Gouin Boulevard to a point located north of Bocage Street.

- 81 -

A l'effet de voter un crédit de \$91,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Boyce, d'un point situé à l'ouest de l'avenue de Carignan à la rue Duquesne.

To vote a credit of \$91,200.00 for the laying of a permanent paving on Boyce Street, from a point located west of de Carignan Avenue to Duquesne Street.

- 82 -

A l'effet de voter un crédit de \$66,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Tracy, de la rue de Louisbourg à un point situé au nord de la rue de Lamotte.

To vote a credit of \$66,400.00 for the laying of a permanent paving on de Tracy Street, from de Louisbourg Street to a point located north of de Lamotte Street.

- 83 -

A l'effet de voter un crédit de \$76,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Mignault, d'un point situé au sud du boulevard Rosemont à un point situé au sud de l'avenue Ernest-Lavigne.

To vote a credit of \$76,100.00 for the laying of a permanent paving on Mignault Street, from a point located south of Rosemont Boulevard to a point located south of Ernest-Lavigne Avenue.

- 84 -

A l'effet de voter un crédit de \$21,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Faribault, de l'avenue de Carignan à l'avenue Henri-de-Salières.

To vote a credit of \$21,700.00 for the laying of a permanent paving on Faribault Street, from de Carignan Avenue to Henri-de-Salières Avenue.

- 85 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dudemaine, de la rue Letellier à la rue de Saint-Réal.

To vote a credit of \$10,000.00 for the laying of a permanent paving on Dudemaine Street, from Letellier Street to de Saint-Réal Street.

- 86 -

A l'effet de voter un crédit de \$86,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue des Prairies, de la rue Champdoré à l'avenue Charland.

To vote a credit of \$86,500.00 for the laying of a permanent paving on des Prairies Street, from Champdoré Street to Charland Avenue.

- 87 -

A l'effet de voter un crédit de \$135,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Fréchette, du boulevard Gouin à un point situé au nord de la rue Bocage.

To vote a credit of \$135,100.00 for the laying of a permanent paving on Fréchette Street, from Gouin Boulevard to a point located north of Bocage Street.

- 88 -

A l'effet de voter un crédit de \$116,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bocage, de l'avenue de la Miséricorde à la rue Lachapelle.

To vote a credit of \$116,700.00 for the laying of a permanent paving on Bocage Street, from de la Miséricorde Avenue to Lachapelle Street.

- 89 -

A l'effet de voter un crédit de \$69,800.00 pour l'élargissement du pavage sur le côté est de l'avenue de la Miséricorde, du boulevard Gouin en gagnant le nord, et pour la construction d'un pavage permanent sur ladite avenue de la Miséricorde, d'un point situé au nord du boulevard Gouin à la rue Bocage.

To vote a credit of \$69,800.00 for the widening of the paving on the east side of de la Miséricorde Avenue, from Gouin Boulevard northwards, and for the laying of a permanent paving on the said de la Miséricorde Avenue, from a point located north of Gouin Boulevard to Bocage Street.

- 90 -

A l'effet de voter un crédit de \$28,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle sise à l'est de l'avenue Papineau, entre les rues Everett et L.-O.-David.

To vote a credit of \$28,700.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Papineau Avenue, between Everett and L.-O.-David Streets.

- 91 -

A l'effet de voter un crédit de \$34,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles sises à l'est de la rue Desmarceau, entre la rue Notre-Dame et l'avenue Dubuisson.

To vote a credit of \$34,300.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Desmarceau Street, between Notre-Dame Street and Dubuisson Avenue.



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

*Autres travaux*

*Other works*

- 92 -

A l'effet de voter un crédit de \$23,730.00 pour l'exécution en régie de travaux de réparations à deux pavillons situés à l'entrée du jardin botanique.

To vote a credit of \$23,730.00 for the carrying out by day labour of repair works to two pavilions located at the entrance to the Botanical Garden.

- 93 -

A l'effet de voter un crédit de \$25,000.00 pour les études préliminaires, la préparation des plans, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes en vue de la construction des conduits souterrains requis le long des voies locales de la route transcanadienne — tronçon Décarie.

To vote a credit of \$25,000.00 for the preliminary studies, the preparation of plans, the correlative works and other incidental expenditures with a view to laying the underground conduits required along the service roads of the Trans-Canada Highway — Décarie section.

- 94 -

A l'effet de voter un crédit de \$4,600.00 pour l'ouverture et le nivellement préliminaire de l'avenue Jacques-Lemaistre, de l'avenue André-Grasset en gagnant l'est.

To vote a credit of \$4,600.00 for the opening and preliminary levelling of Jacques-Lemaistre Avenue, from André-Grasset Avenue eastwards.

- 95 -

A l'effet de voter un crédit de \$30,100.00 pour la reconstruction du pavage et du trottoir (côté nord) de l'avenue Elsdale, de la rue Molson à la rue d'Iberville.

To vote a credit of \$30,100.00 for the reconstruction of the paving and sidewalk (north side) on Elsdale Avenue, from Molson Street to d'Iberville Street.

- 96 -

A l'effet de voter un crédit de \$42,100.00 pour la reconstruction du pavage sur le square Saint-Louis sud, de la rue Saint-Denis à l'avenue Laval.

To vote a credit of \$42,100.00 for the reconstruction of the paving on the south section of Saint-Louis Square, from Saint-Denis Street to Laval Avenue.

- 97 -

A l'effet de voter un crédit de \$100,000.00 pour l'étude du bassin de drainage du district de Rivière-des-Prairies, y compris les frais d'ingénieurs, l'engagement d'experts en hydraulique, l'achat d'appareils de mesure et de contrôle, les sondages et les autres travaux préliminaires.

To vote a credit of \$100,000.00 for the study of the drainage basin of Rivière-des-Prairies district, including the engineers' fees, the hiring of hydraulic experts, the purchase of measuring and checking equipment, soundings and other preliminary works.

*Expropriations*

*Expropriations*

- 98 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, pour fins de rue, d'un certain terrain situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Hubert et du Rosaire, et de voter un crédit de \$1,395.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for street purposes, of a certain parcel of land located at the north-west corner of Saint-Hubert and du Rosaire Streets, and to vote a credit of \$1,395.00 for such purpose.

- 99 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable

To ordain the acquisition and prior possession

a) d'une servitude permanente devant grever certaines parties de terrains situées au sud de la rue Saint-Ambroise, dans le prolongement de la voie ouest du square Sir-Georges-Étienne-Cartier, et permettant la construction, le maintien, l'entretien, la réparation et le remplacement d'une partie d'un égout tributaire, et de voter un crédit de \$5,331.26 à cette fin; et

a) of a permanent servitude which is to affect certain portions of parcels of land located south of Saint-Ambroise Street, in the extension of the west thoroughfare of Sir-Georges-Étienne-Cartier Square, in order to allow the laying, maintenance, up-keep, repairing and replacement of part of a tributary sewer, and to vote a credit of \$5,331.26 for such purpose; and

b) d'une servitude temporaire devant grever certaines parties du terrain situé au même endroit et permettant d'y faire tous travaux et toute excavation requis par la construction de l'égout ci-dessus, et de voter un crédit de \$2,118.00 à cette fin.

b) of a temporary servitude which is to affect certain portions of the parcel of land situated at the same location, in order to allow the carrying out thereon of any work and excavation required for the laying of the above-mentioned sewer, and to vote a credit of \$2,118.00 for such purpose.



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

- 100 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable d'une servitude perpétuelle devant grever certains terrains situés dans le prolongement de l'avenue Clarence-Gagnon, entre la rue Notre-Dame et la propriété du Conseil des Ports Nationaux, en vue du maintien, de l'entretien, de la réparation et de la reconstruction des deux canalisations qui forment l'égout collecteur de la rue Duquesne, et de voter un crédit de \$28,678.20 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of a perpetual servitude which is to affect certain parcels of land located in the extension of Clarence-Gagnon Avenue, between Notre-Dame Street and the National Harbour Board property, in order to maintain, up-keep, repair and reconstruct the two mains which make up the trunk sewer in Duquesne Street, and to vote a credit of \$28,678.20 for such purpose.

- 101 -

À l'effet

a) de décréter l'acquisition et la possession préalable du fonds d'une partie de la ruelle portant le no P.4674-292, en vue de sa fermeture parce que jugée inutile, ainsi que des servitudes qui s'y rapportent, pour fins d'un meilleur aménagement des abords nord du boulevard de La Vérendrye, entre l'avenue Emard et la rue Springland, et de voter un crédit de \$9,045.00 à cette fin; et

b) de fermer la partie de ruelle mentionnée au paragraphe a) ci-dessus.

To ordain

a) the acquisition and prior possession of the bed of part of the lane bearing No. P.4674-292 with a view to closing it because it is deemed useless, as well as of the servitudes affecting it, in order to improve the north approaches to de La Vérendrye Boulevard, between Emard Avenue and Springland Street, and to vote a credit of \$9,045.00 for such purpose; and

b) the closing of the part of the lane mentioned in paragraph a) above.

*Crédits supplémentaires*

*Additional credits*

- 102 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$4,020.34 pour l'acquisition et la possession préalable, pour les fins du métro, de certains immeubles situés à l'ouest de la rue Saint-Denis, entre la rue de Montigny et la place Pasteur.

To vote an additional credit of \$4,020.34 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain immovables located west of Saint-Denis Street, between de Montigny Street and Pasteur Place.

- 103 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$22,221.28 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Légaré, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la rue de La Peltrie.

To vote an additional credit of \$22,221.28 for the acquisition and prior possession of the immovables required for the opening of Légaré Street, between Côte-Sainte-Catherine Road and de La Peltrie Street.

- 104 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$57,184.06 pour l'acquisition et la possession préalable, pour les fins du métro, de certains immeubles situés au sud de l'avenue du Mont-Royal, entre les rues Berri et Rivard.

To vote an additional credit of \$57,184.06 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain immovables located south of du Mont-Royal Avenue, between Berri and Rivard Streets.

- 105 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$23,607.99 pour l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles requis pour l'aménagement des abords sud de la voie publique et situés au nord du boulevard Gouin, à l'ouest de la rue de Saint-Réal.

To vote an additional credit of \$23,607.99 for the acquisition and prior possession of certain immovables for the construction of the south approaches to the public thoroughfare and located north of Gouin Boulevard, west of de Saint-Réal Street.

- 106 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$12,144.01 pour l'acquisition et la possession préalable d'une servitude de non accès à l'avenue Melrose affectant la limite sud-ouest d'une partie du lot no 174-359 du cadastre de la paroisse de Montréal, située à l'est de l'avenue Melrose, au nord de l'avenue Western.

To vote an additional credit of \$12,144.01 for the acquisition and prior possession of a servitude of non-access to Melrose Avenue affecting the south-west limit of a part of lot No. 174-359 of the cadastre of the Parish of Montréal, located east of Melrose Avenue, north of Western Avenue.

- 107 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$34,516.29 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour un meilleur aménagement des abords ouest de la rue Berri élargie, entre la rue Sainte-Catherine et l'avenue Viger.

To vote an additional credit of \$34,516.29 for the acquisition and prior possession of the immovables required to improve the west approaches to widened Berri Street, between Sainte-Catherine Street and Viger Avenue.



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

- 108 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$23,360.92 pour l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles requis pour l'aménagement des abords d'une rue projetée à l'ouest de la rue Basile-Routhier et au nord du boulevard Gouin.

To vote an additional credit of \$23,360.92 for the acquisition and prior possession of certain immovables required for the construction of the approaches to a projected street west of Basile-Routhier Street and north of Gouin Boulevard.

- 109 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$17,677.39 pour l'acquisition et la possession préalable, pour fins de rue, de certains immeubles situés à l'ouest de la rue Basile-Routhier et au nord du boulevard Gouin.

To vote an additional credit of \$17,677.39 for the acquisition and prior possession, for street purposes, of certain immovables located west of Basile-Routhier Street, north of Gouin Boulevard.

- 110 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$67.46 pour l'acquisition et la possession préalable d'un immeuble requis en vue de l'ouverture de la rue des Prairies, entre l'avenue Charland et les limites sud de la Ville.

To vote an additional credit of \$67.46 for the acquisition and prior possession of an immovable required for the opening of des Prairies Street, between Charland Avenue and the south limits of the City.

- 111 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$216.95 pour l'acquisition et la possession préalable, pour les fins du métro, de certains immeubles situés entre les rue Gilford et Rivard, au sud du boulevard Saint-Joseph.

To vote an additional credit of \$216.95 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain immovables located between Gilford and Rivard Streets, south of Saint-Joseph Boulevard.

- 112 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$6,983.55 pour l'acquisition et la possession préalable, pour les fins du métro, de certains immeubles situés au sud de la rue de Montigny, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique.

To vote an additional credit of \$6,983.55 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain immovables located south of de Montigny Street, between Saint-Laurent Boulevard and Saint-Dominique Street.

- 113 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$11,974.50 pour l'acquisition et la possession préalable, pour les fins du métro, de certains immeubles situés sur le côté sud de la rue Jarry, entre les rues Berri et Lajeunesse, sur le côté ouest de la rue Lajeunesse, au sud de la rue Jarry, et sur le côté est de la rue Berri, au sud de la rue Jarry.

To vote an additional credit of \$11,974.50 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain immovables located on the south side of Jarry Street, between Berri and Lajeunesse Streets, on the west side of Lajeunesse Street, south of Jarry Street, and on the east side of Berri Street, south of Jarry Street.

*Approbation d'actes*

*Approval of deeds*

- 114 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte de correction d'un bail entre la Ville de Montréal et la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967, concernant une partie de l'emplacement requis pour la tenue de l'Exposition universelle canadienne de 1967.

To approve a draft deed of correction of a lease between the City of Montreal and the Canadian Corporation for the 1967 World Exhibition, concerning part of the site required for the holding of the Canadian World Exhibition of 1967.

- 115 -

A l'effet d'approuver un projet de convention pour la fourniture d'eau, à certaines conditions, par la Ville de Montréal à la Ville de Montréal-Nord.

To approve a draft agreement for the supply of water by the City of Montreal to the Town of Montreal North, on certain conditions.

- 116 -

A l'effet d'approuver un projet de contrat d'intention entre la Ville de Montréal et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et autres compagnies, concernant la station de métro Bonaventure, ainsi que le prolongement de la ligne no 2 dudit métro sous la gare Windsor et les voies de ces compagnies, à l'ouest de la rue Windsor.

To approve a draft deed of intent between the City of Montreal and the Canadian Pacific Railway Company and other companies, concerning the Bonaventure Metro station as well as the extension of line No. 2 of the said Metro under Windsor Station and the tracks of those companies, west of Windsor Street.



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.

TUESDAY, JULY 28, 1964.

- 117 -

A l'effet

a) d'abroger la résolution du Conseil en date du 20 mars 1964 approuvant un projet d'acte d'échange de certains terrains entre Henry Morgan Properties Limited et la Ville de Montréal; et

b) d'approuver un projet d'acte d'échange de certains terrains entre Henry Morgan Properties Limited et la Ville de Montréal.

To

a) repeal the resolution of Council dated March 20, 1964, approving a draft deed of exchange of certain parcels of land between Henry Morgan Properties Limited and the City of Montreal; and

b) approve a draft deed of exchange of certain parcels of land between Henry Morgan Properties Limited and the City of Montreal.

- 118 -

A l'effet

a) d'approuver un projet d'acte d'échange de certains terrains entre Sa Majesté la Reine, aux droits de la Province de Québec, et la Ville de Montréal; et

b) de voter un crédit supplémentaire de \$50,832.10 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Kelly (boulevard Henri-Bourassa), entre l'avenue Millen et la rue Meilleur, pour le raccordement de ladite rue Kelly avec le boulevard Perras, entre l'avenue Millen et la rue Saint-Hubert, et également pour l'ouverture et l'élargissement de la rue Kelly, entre la rue Meilleur et la limite ouest de la Ville.

To

a) approve a draft deed of exchange of certain parcels of land between Her Majesty the Queen, in the rights of the Province of Quebec, and the City of Montreal; and

b) vote an additional credit of \$50,832.10 for the acquisition of the immovables required for the widening of Kelly Street (Henri-Bourassa Boulevard), between Millen Avenue and Meilleur Street, for the junction of the said Kelly Street with Perras Boulevard, between Millen Avenue and Saint-Hubert Street, and also for the opening and widening of Kelly Street, between Meilleur Street and the west limit of the City.

*Vente à l'enchère*

*Sale by auction*

- 119 -

A l'effet

a) de modifier les résolutions du Conseil en date des 19 mars et 8 juin 1964 approuvant les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville; et

b) d'approuver les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville.

To

a) amend the resolutions of Council dated March 19, and June 8, 1964 approving the conditions of the sale by auction of certain parcels of land owned by the City; and

b) approve the conditions of the sale by auction of certain parcels of land owned by the City.

*Nouveau Palais de Justice*

*New Court House*

- 120 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Gabriel et Notre-Dame, une partie de la rue Saint-Gabriel, entre les rues Notre-Dame et Craig, et la rue Saint-Jacques et la ruelle des Fortifications, entre la rue Saint-Gabriel et le boulevard Saint-Laurent.

Submitting a draft by-law to close Saint-Jacques Street, between Saint-Gabriel and Notre-Dame Streets, a section of Saint-Gabriel Street, between Notre-Dame and Craig Streets, and Saint-Jacques Street and des Fortifications Lane, between Saint-Gabriel Street and Saint-Laurent Boulevard.

- 121 -

A l'effet de permettre au gouvernement de la Province de Québec d'entreprendre les travaux de construction du nouveau Palais de Justice dans les parties des rues Saint-Gabriel et Saint-Jacques et de la ruelle des Fortifications qui seront fermées pour cette fin.

To allow the Government of the Province of Quebec to start construction of the new Court House in the sections of Saint-Gabriel and Saint-Jacques Streets and des Fortifications Lane which will be closed for that purpose.

*Projets de règlements de zonage  
(1ère étude)*

*Draft zoning by-laws  
(1st study)*

- 122 -

Soumettant un projet de règlement permettant un agrandissement et une rénovation à l'hôpital Hôtel-Dieu, situé au no 3840, rue Saint-Urbain.

Submitting a draft by-law allowing an extension and renovation at Hôtel-Dieu Hospital, located at 3840 Saint-Urbain Street.

- 123 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux Religieuses Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception d'agrandir et d'occuper le pensionnat sis au no 5690, boulevard Rosemont.

Submitting a draft by-law allowing the Franciscan Missionary Sisters of the Immaculate Conception to enlarge and occupy the boarding-school located at 5690 Rosemont Boulevard.

- 124 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Maternelle Marionnette d'occuper une partie du bâtiment sis au no 6400, rue Lemay.

Submitting a draft by-law allowing Maternelle Marionnette to occupy part of the building located at 6400 Lemay Street.



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

- 125 -

Soumettant un projet de règlement permettant à "Dickanwise School of Special Education" d'occuper pour école privée, le bâtiment sis au no 4097, avenue Madison.

Submitting a draft by-law allowing Dickanwise School of Special Education to occupy as a private school the building located at 4097 Madison Avenue.

- 126 -

Soumettant un projet de règlement permettant la construction de l'hôpital Marie-Claret, situé du côté nord du boulevard Gouin, à l'est de la rue Taché.

Submitting a draft by-law allowing the construction of Marie-Claret Hospital, located on the northside of Gouin Boulevard, east of Taché Street.

- 127 -

Soumettant un projet de règlement permettant au "Jewish General Hospital" d'agrandir son bâtiment.

Submitting a draft by-law allowing the Jewish General Hospital to enlarge its building.

- 128 -

Soumettant un projet de règlement permettant de modifier l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc.

Submitting a draft by-law allowing the alteration of Sainte-Jeanne-d'Arc Hospital.

- 129 -

Soumettant un projet de règlement permettant à "The Montreal Ladies Benevolent and Protestant Orphans Society" d'établir un foyer nourricier au no 4840, boulevard Cavendish, sous le nom de "Summerhill House".

Submitting a draft by-law allowing The Montreal Ladies Benevolent and Protestant Orphans Society to establish a foster-home at 4840 Cavendish Boulevard under the name of Summerhill House.

- 130 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1371 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Michel, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1371 concerning the erection and occupancy of buildings in St. Michael Ward, as amended.

- 131 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1265 concerning the erection of buildings in Mount Royal Ward, as amended.

- 132 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Danielle-Raymonde Lapierre d'occuper, pour fins d'une école privée, une partie du bâtiment sis au no 5494 de l'avenue Notre-Dame-de-Grâce.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Danielle Raymonde Lapierre to occupy, for the purposes of a private school, part of the building located at 5494 Notre-Dame-de-Grâce Avenue.

- 133 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1382 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1382 concerning the erection and occupancy of buildings in St. Jean-Baptiste Ward, as amended.

- 134 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2875 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph", tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2875 entitled: "Zoning by-law of Sainte-Cunégonde, St. Henry, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel and Saint-Joseph Wards", as amended.

- 135 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux Auxiliaires de Clergé Catholique de construire leur maison mère, rue du Fort-Lorette, entre le boulevard Gouin et la rivière des Prairies.

Submitting a draft by-law allowing the Catholic Clergy Auxiliaries to build their Mother House on du Fort-Lorette Street, between Gouin Boulevard and des Prairies River.

- 136 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Bernadette Fournier-Galarneau d'occuper, pour fins d'une école privée, une partie du bâtiment sis au no 2122 place Étienne-Brulé.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Bernadette Fournier-Galarneau to occupy, for the purposes of a private school, part of the building located at 2122 Étienne-Brulé Place.



MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

*Projets de règlements de zonage  
(2e étude)*

*Draft zoning by-laws  
(2nd study)*

- 137 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards", as amended.

- 138 -

Soumettant un projet de règlement permettant à La Congrégation des Petits Frères de Marie de modifier les bâtiments portant les nos 2800 à 2806 de l'avenue Willowdale.

Submitting a draft by-law allowing La Congrégation des Petits Frères de Marie to alter the buildings bearing Nos. 2800 to 2806 Willowdale Avenue.

- 139 -

Soumettant un projet de règlement permettant à l'Institut des Filles Réparatrices du Divin-Cœur de modifier leurs bâtiments.

Submitting a draft by-law allowing l'Institut des Filles Réparatrices du Divin Cœur to alter their buildings.

- 140 -

Soumettant un projet de règlement permettant à M. Marcel Marchand d'établir un foyer nourricier.

Submitting a draft by-law allowing Mr. Marcel Marchand to establish a foster-home.

- 141 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Gérard Roch d'établir un foyer nourricier.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Gérard Roch to establish a foster-home.

- 142 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Happy School & Kindergarten d'établir une garderie de jour.

Submitting a draft by-law allowing Happy School & Kindergarten to establish a day-nursery.

- 143 -

Soumettant un projet de règlement permettant l'agrandissement du Collège Jean-de-Brébeuf.

Submitting a draft by-law allowing the extension of College Jean-de-Brébeuf.

- 144 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Beth-Hillel Congregation de construire une synagogue.

Submitting a draft by-law allowing Beth-Hillel Congregation to build a synagogue.

- 145 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal de construire et d'agrandir des écoles.

Submitting a draft by-law allowing the Montreal Catholic School Commission to build and enlarge schools.

- 146 -

Soumettant un projet de règlement permettant l'agrandissement de la Maison Provinciale des Pères de Ste-Croix.

Submitting a draft by-law allowing the extension of the Maison Provinciale des Pères de Ste-Croix.

- 147 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Montreal Boy's Association d'ajouter une annexe à son bâtiment.

Submitting a draft by-law allowing the Montreal Boy's Association to add an annex to their building.

- 148 -

Soumettant un projet de règlement permettant l'agrandissement de l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci.

Submitting a draft by-law allowing the extension of Notre-Dame de la Merci Hospital.

- 149 -

Soumettant un projet de règlement permettant à St. Francis Xavier Cabrini Hospital d'ajouter un étage à son hôpital.

Submitting a draft by-law allowing St. Francis Xavier Cabrini Hospital to add a storey to its hospital.

- 150 -

Soumettant un projet de règlement permettant l'agrandissement de l'hôpital St. Mary.

Submitting a draft by-law allowing the extension of St. Mary's Hospital.

- 151 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Corporation de l'Institut de Cardiologie de Montréal de construire un édifice.

Submitting a draft by-law allowing the Corporation of the Montreal Cardiological Institute to erect a building.

- 152 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mlle Françoise Saint-Germain d'établir une école privée.

Submitting a draft by-law allowing Miss Françoise Saint-Germain to establish a private school.



8

MARDI, LE 28 JUILLET 1964.  
TUESDAY, JULY 28, 1964.

- 153 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Fabrique de la paroisse Saint-Herménégilde de modifier l'église et le presbytère.

Submitting a draft by-law allowing the Fabric of Saint-Herménégilde Parish to alter the church and the presbytery.

- 154 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme J.-M. Guèvremont d'établir une pouponnière.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. J. M. Guèvremont to establish a boarding-house for children.

- 155 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Ursula Schirmer d'établir une garderie de jour.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Ursula Schirmer to establish a day-nursery.

- 156 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Jeannette Dubois (pouponnière) Enrg. d'établir un foyer nourricier.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Jeannette Dubois (boarding-house for children) Enrg. to establish a foster-home.

- 157 -

Soumettant un projet de règlement permettant la construction de l'église et du presbytère de la paroisse Holy Family.

Submitting a draft by-law allowing the construction of the church and presbytery of the Holy Family Parish.

- 158 -

Soumettant un projet de règlement permettant à l'Institut Jeanne-Mance d'établir une maison de bienfaisance.

Submitting a draft by-law allowing the Jeanne-Mance Institute to establish a charity house.

- 159 -

Soumettant un projet de règlement permettant à The Friendly Convalescent Home for the Aged d'établir un foyer pour adultes.

Submitting a draft by-law allowing The Friendly Convalescent Home for the Aged to establish an adults' home.

- 160 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme F. L'Abbé d'établir une école maternelle.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. F. L'Abbé to establish a kindergarten.

- 161 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Christ Memorial Lutheran Church de construire une église.

Submitting a draft by-law allowing Christ Memorial Lutheran Church to build a church.

- 162 -

Soumettant un projet de règlement permettant à "Domremy-Montréal Inc." d'occuper un bâtiment pour fins de clinique de réhabilitation.

Submitting a draft by-law allowing "Domremy-Montréal Inc." to occupy a building for the purposes of a rehabilitation clinic.

- 163 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Défense de modifier et d'occuper un bâtiment pour fins de culte.

Submitting a draft by-law allowing the Fabric of Notre-Dame de la Défense to alter and occupy a building for worship purposes.

- 164 -

Soumettant un projet de règlement permettant à l'École Mont-Saint-Antoine de construire des pavillons au nord de son édifice.

Submitting a draft by-law allowing Mont Saint-Antoine School to build pavilions north of its building.

- 165 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards, as amended.

- 166 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards", as amended.

*Nominations*

*Appointments*

- 167 -

À l'effet de nommer M. C.-A. Boileau directeur du service des travaux publics, en remplacement de M. Lucien L'Allier.

To appoint Mr. C. A. Boileau Director of the Public Works Department to replace Mr. Lucien L'Allier.

- 168 -

À l'effet de nommer M. P.-E. Morissette, directeur adjoint du service des travaux publics, membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de M. Lucien L'Allier.

To appoint Mr. P. E. Morissette, Assistant Director of the Public Works Department, member of the Electrical Commission of the City of Montreal, to replace Mr. Lucien L'Allier.

- 169 -

À l'effet d'autoriser le juge en chef de la Cour municipale de la Ville de Montréal de nommer MM. Armand Guénette et Raymond Lafontaine, huissiers-audienciers à ladite Cour.

To authorize the chief judge of the Municipal Court of the City of Montreal to appoint Messrs. Armand Guénette and Raymond Lafontaine court-ushers at the said court.

- 170 -

Le métro.

The Metro.

- 171 -

Exposition universelle canadienne.

Canadian World Exhibition.

- 172 -

Avis de motions.

Notices of motions.



ASSEMBLEE SPECIALE

TENUE MARDI, 28 JUILLET 1964,  
A 8:00 HEURES DU SOIR.

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, F. Drapeau, Niding, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, Sauvageau, Bourque, Martellani, Gagné, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Caplette, Brisebois, Alie, Brock, Forest, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Laliberté, Marchand, McKenna, Parker, Hanley, Lépine, Loiseleur, Lessard, Masson et Bourdon, et MM. Albert Castonguay et Vincent Chené, greffiers adjoints de la Ville, et Gérard Duhamel, rédacteur grade 3 au cabinet du directeur du service du secrétariat;

Les conseillers Landes, Guillet, Roy, Payette, Bellin et Leblanc ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

- 1.- Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par le conseiller Saulnier, la motion suivante est, du consentement unanime, soumise et adoptée:

"Que ce Conseil a appris avec le plus vif regret le décès de M. E.G.D. Murray, qui a été conseiller de la catégorie "C" de 1947 au 1er septembre 1955;

Qu'il désire en cette occasion offrir ses condoléances à la famille du regretté défunt."

ORDRE DU JOUR

- 2.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 29 juin 1964.

- 3.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport du greffier de la Ville et président de l'élection sur l'élection tenue dans le district de Saraguay le 28 juin 1964:

312.7-3/1

(Pour rapport voir page - volume - des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives.

A ce stade de la séance, le conseiller Léonard Leblanc, qui a été élu aux élections tenues dans le district de Saraguay le 28 juin 1964, entre dans la salle des délibérations et occupe son fauteuil;

Le président du Comité exécutif lui souhaite la plus cordiale bienvenue parmi les membres du Conseil.



SPECIAL MEETING

HELD ON TUESDAY, JULY 28, 1964  
AT 8:00 O'CLOCK P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

. and Bourdon, and Messrs. Albert Castonguay and Vincent Chené, Assistant City Clerks, and Gérard Duhamel, Editor of minutes Grade 3 of the office of the director of the City Clerk's Department;

Councillors Landes, Guillet, Roy, Payette, Bellin and Leblanc were also present at this meeting at ulterior stages.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

1.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, the following motion was, by unanimous consent, submitted and adopted:

"That this Council has learned with deep sorrow of the death of Mr. E.G.D. Murray, who was Class "C" Councillor from 1947 to September 1, 1955;

That it wishes on this occasion to offer its deepest sympathy to the family of the deceased."

ORDER OF THE DAY

2.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on June 29, 1964, be considered as read and be ratified.

3.- Article 2 of the order of the day being read to consider the report of the City Clerk and Returning Officer on the election held in the district of Saraguay on June 28, 1964;

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record.

At this stage of the meeting, Councillor Léonard Leblanc, who was elected at the elections held in Saraguay District on June 28, 1964, entered the Council Room and took his seat;

The Chairman of the Executive Committee wished him a most cordial welcome amongst the Councillors.



4.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération les rapports suivants du Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal:

(Pour rapports 255-1 voir page - volume - des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que lesdits rapports soient déposés aux archives.

5.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 277-1 voir page 89 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

6.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1575.2-1  
(Pour rapport voir page 89 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

7.- L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 120.6-1 voir page 89 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que le rapport du Comité exécutif en date du 28 juillet 1964 soumettant un projet de règlement concernant l'annexion de la Cité de Saint-Michel soit substitué au rapport du Comité exécutif en date du 24 juillet courant.

(Pour rapport 120,6-1 voir page 89 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 2964 voir page 373 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau et Niding,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

4.- Article 3 of the order of the day being read to consider the following reports of the Greater Montreal Council of Arts:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, F. Drapeau  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said reports be filed of record.

5.- Article 4 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

6.- Article 5 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

7.- Article 6 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that the report of the Executive Committee dated July 28, 1964 submitting a draft by-law concerning the annexation of the City of Saint-Michel be substituted for a report of the Executive Committee dated July 24, instant.

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau and Niding,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.



MARDI 28 JUILLET 1964

Les articles 1 à 6 inclusivement étant lus, ils sont agréés.  
L'article 7 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.  
Les articles 8, 9 et 10 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

8.- L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 120.5-voir page 89 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que le rapport du Comité exécutif en date du 28 juillet 1964 soumettant un projet de règlement concernant l'annexion de la Ville de Roxboro soit substitué au rapport du Comité exécutif en date du 24 juillet courant.

(Pour rapport 120.5-voir page 89 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 2965 voir page 373 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.  
L'article 4 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.  
Les articles 5 à 10 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

9.- L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 120.4-voir page 90 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que le rapport du Comité exécutif en date du 28 juillet 1964 soumettant un projet de règlement concernant l'annexion de la Cité de la Pointe-aux-Trembles soit substitué au rapport du Comité exécutif du 24 juillet courant.

(Pour rapport 120.4-voir page 90 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 2966 voir page 371 volume 59 des rapports)



TUESDAY, JULY 28, 1964.

Articles 1 to 6 inclusive being read, they were agreed to.

Article 6 being read and a debate arising, it was agreed to.

Articles 8, 9 and 10 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

8.- Article 7 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that the report of the Executive Committee dated July 28, 1964 submitting a draft by-law concerning the annexation of the town of Roxboro, be substituted for a report of the Executive Committee dated July 24, instant.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

Article 4 being read and a debate arising, it was agreed to.

Articles 5 to 10 inclusive being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

9.- Article 8 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that the report of the Executive Committee dated July 28, 1964 submitting a draft by-law concerning the annexation of the City of Pointe-aux-Trembles be substituted for a report of the Executive Committee dated July 24, instant.



MARDI 28 JUILLET 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 2 à 10 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

10.- L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.65 voir page 90 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 2967 voir page 370 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

11.- L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1003.6-1  
(Pour rapport voir page 90 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 2968 voir page 370 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Articles 2 to 10 inclusive being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

10.- Article 9 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

11.- Article 10 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.



MARDI 28 JUILLET 1964

12.- L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

475.17-1  
 (Pour rapport voir page 90 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement 2969 voir page 369 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
 F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
 F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

13.- Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude en bloc des articles 12 à 91 inclusivement de l'ordre du jour.

Le Conseil procède en conséquence à l'étude des rapports suivants du Comité exécutif constituant les articles 12 à 91 inclusivement de l'ordre du jour:

ALCY-47 à 64 91 à 118  
 (Pour rapports voir pages volume 59 des rapports)

Et, un débat s'engageant sur les articles 19, 29, 54 et 86, il est ensuite

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que les rapports du Comité exécutif constituant les articles 12 à 91 inclusivement de l'ordre du jour soient adoptés.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 4<sup>e</sup> AOUT 1964



RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOUT 1964



RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

14.- L'article 92 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(619.1-1)  
 (Pour rapport voir page 118 volume 59 des rapports)  
 1000.1-4-1/1

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
 F. Drapeau et Niding, il est

15.- L'article 93 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2004.42-1  
 (Pour rapport voir page 119 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
 F. Drapeau et Niding, il est



TUESDAY, JULY 28, 1964.

12.- Article 11 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

13.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study as a whole of articles 12 to 91 inclusive of the order of the day.

Council proceeded accordingly with the study of the following reports from the Executive Committee constituting articles 12 to 91 inclusive of the order of the day:

And, a debate arising on articles 19, 29, 54 and 86, it was then

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that the reports from the Executive Committee constituting articles 12 to 91 inclusive of the order of the day be adopted.

14.- Article 92 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

15.- Article 93 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



MARDI 28 JUILLET 1964

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOÛT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

16.- L'article 94 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

ALCV-63

(Pour rapport voir page 119 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Laliberté, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOÛT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

17.- L'article 95 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

ALCV- 56

(Pour rapport voir page 119 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle et Montpetit,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOÛT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

18.- L'article 96 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

ALCV-50

(Pour rapport voir page 120 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock et  
Forest, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOÛT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

19.- L'article 97 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

130.4-1/1

(Pour rapport voir page 120 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOÛT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

20.- L'article 98 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3218.1-4/1

(Pour rapport voir page 120 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOÛT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

21.- L'article 99 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3455.1-3/1

(Pour rapport voir page 121 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard et  
Lépine, il est



TUESDAY, JULY 28, 1964.

16.- Article 94 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

17.- Article 95 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle and Montpetit,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

18.- Article 96 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and Forest,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

19.- Article 97 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

20.- Article 98 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

21.- Article 99 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard and  
Lépine, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



MARDI 28 JUILLET 1964

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOUT 1964

RESOLU: - que ledit rapport soit adopté.

22.- L'article 100 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

4586.1-2/1

(Pour rapport voir page 121 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Sauvageau,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOUT 1964

RESOLU: - que ledit rapport soit adopté.

23.- L'article 101 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3182.1-2/1

(Pour rapport voir page 122 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard et  
Lépine, il est

24.- L'article 102 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-8/1

(Pour rapport voir page 122 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

RESOLU: - que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOUT 1964

RESOLU: - que ledit rapport soit adopté.

25.- L'article 103 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3462.1-3/1

(Pour rapport voir page 123 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Gagné, il est

26.- L'article 104 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-23/1

(Pour rapport voir page 123 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock et  
Forest, il est

RESOLU: - que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOUT 1964

RESOLU: - que ledit rapport soit adopté.

27.- L'article 105 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1904.2/1

(Pour rapport voir page 123 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est



TUESDAY, JULY 28, 1964.

22.- Article 100 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, and Sauvageau,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

23.- Article 101 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard and  
Lépine, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

24.- Article 102 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

25.- Article 103 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Gagné, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

26.- Article 104 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Brock, and  
Forest, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

27.- Article 105 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOUT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

28.- L'article 106 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3861.4-2/1

(Pour rapport voir page 124 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin et Brisebois,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOUT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

29.- L'article 107 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3141.1-2/1

(Pour rapport voir page 124 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau, Melançon  
et Bonin, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOUT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

30.- L'article 108 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1904.2-1

(Pour rapport voir page 124 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Laliberté, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOUT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

31.- L'article 109 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1904.2-1

(Pour rapport voir page 125 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Laliberté, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 10 AOUT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

32.- L'article 110 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3216.1-2/1

(Pour rapport voir page 125 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Laliberté, il est

33.- L'article 111 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-16/1

(Pour rapport voir page 125 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock et  
Forest, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

28.- Article 106 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Brisebois,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

29.- Article 107 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon and  
Bonin, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

30.- Article 108 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Laliberté, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

31.- Article 109 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Laliberté, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

32.- Article 110 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Laliberté, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

33.- Article 111 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and  
Forest, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



34.- L'article 112 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-7/1

(Pour rapport voir page 126 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

35.- L'article 113 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-16/1

(Pour rapport voir page 126 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

36.- L'article 114 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

621.13-1

(Pour rapport voir page 126 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

37.- L'article 115 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

280.11-1

(Pour rapport voir page 127 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

38.- L'article 116 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.14-12/1

(Pour rapport voir page 127 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et advenant 9 heures 20 du soir, ce jour,  
il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 9 heures 30 du soir, ce jour.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

34.- Article 112 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

35.- Article 113 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

36.- Article 114 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

37.- Article 115 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

38.- Article 116 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and at 9:20 o'clock P.M., this day, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 9:30 o'clock P.M., this day.



MARDI 28 JUILLET 1964

Et, advenant 9 heures 30 du soir, ce jour, le maire reprend le fauteuil et les mêmes conseillers étant présents, le Conseil continue l'étude de la motion des conseillers Snyder, Saulnier, Labelle et F. Drapeau à l'effet d'adopter le rapport du Comité exécutif constituant l'article 116 de l'ordre du jour laissée en suspens à un stade antérieur de la présente séance.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

39.- L'article 117 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3062.5-2/1

(Pour rapport voir page 128 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

40.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Labelle, il est

RESOLU:- que l'étude du rapport du Comité exécutif constituant l'article 118 de l'ordre du jour soit différée à une phase ultérieure de la présente séance.

41.- L'article 119 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3583.7-4/1 etc.

(Pour rapports voir page 130 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

42.- L'article 120 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3365.1-3/1

(Pour rapport voir page 130 volume 59 des rapports)

(Pour règlement 2970 voir page 369 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Loisel et Hanley,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Loisel et Hanley,

Que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.



18

TUESDAY, JULY 28, 1964.

And, at 9:30 o'clock P.M., this day, the Mayor resumed the Chair and the same Councillors being present, Council continued the study of the motion from Councillors Snyder, Saulnier, Labelle and F. Drapeau to adopt the report from the Executive Committee constituting article 116 of the order of the day left in abeyance at a previous stage of the present meeting.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

39.- Article 117 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

40.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Labelle, it was

RESOLVED:- that the study of the report from the Executive Committee constituting article 118 of the order of the day be deferred at an ulterior stage of the present meeting.

41.- Article 119 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

42.- Article 120 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Loiselle and Hanley,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Article 1 being read, it was agreed to.

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Loiselle and Hanley,

That said draft by-law be now adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.



MARDI 28 JUILLET 1964

43.- L'article 121 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3365.1-3/1  
(Pour rapport voir page 131 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Loiséle et Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

44.- L'article 122 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

390.21-1  
(Pour rapport voir page 131 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 368 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Brock,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Brock,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

45.- L'article 123 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.50-1  
(Pour rapport voir page 131 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 368 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Sauvageau et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Sauvageau et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

46.- L'article 124 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.52-1  
(Pour rapport voir page 132 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 367 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque et  
Guillet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.



19

TUESDAY, JULY 28, 1964.

43.- Article 121 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Loiselle and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

44.- Article 122 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Brock,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Brock,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

45.- Article 123 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Sauvageau and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Sauvageau and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

46.- Article 124 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque and  
Guillet, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.



Les articles 1, 2 et 3 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
et Guillet, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

47.- L'article 125 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.53-1  
(Pour rapport voir page 132 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 367 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

48.- L'article 126 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

390.9-1  
(Pour rapport voir page 132 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 366 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Laliberté, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Laliberté, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

49.- L'article 127 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

390.14-1  
(Pour rapport voir page 133 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 366 volume 59 des rapports)



TUESDAY, JULY 28, 1964.

Articles 1, 2 and 3 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque  
and Guillet, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

47.- Article 125 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

48.- Article 126 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Laliberté, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Laliberté, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

49.- Article 127 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:



Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

50.- L'article 128 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

390.11-1

(Pour rapport voir page 133 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 365 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Brock, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Brock, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

51.- L'article 129 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.51-1

(Pour rapport voir page 133 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 365 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois  
et Parker, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois  
et Parker, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

52.- L'article 130 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1805-1

(Pour rapport voir page 134 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 364 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Brock, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

50.- Article 128 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, and Brock, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Brock, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

51.- Article 129 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois  
and Parker, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin Brisebois  
and Parker, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

52.- Article 130 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Brock, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.



MARDI 28 JUILLET 1964

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Brock, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

53.- L'article 131 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1804.1-10/1

(Pour rapport voir page 134 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 364 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné, Cohen, Charness  
et Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné, Cohen, Charness  
et Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

54.- L'article 132 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.60-1

(Pour rapport voir page 134 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 363 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Bellin, Brisebois  
et Parker,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois  
et Parker, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

55.- L'article 133 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1808.A-3/1

(Pour rapport voir page 135 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 363 volume 59 des rapports)



TUESDAY, JULY 28, 1964.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Brock, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

53.- Article 131 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné, Cohen, Charness  
and Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2, 3 and 4 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné, Cohen, Charness  
and Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

54.- Article 132 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois  
and Parker,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois  
and Parker, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

55.- Article 133 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:



MARDI 28 JUILLET 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau, Melançon,  
Bonin, Alie et Brock, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau, Melançon,  
Bonin, Alie et Brock, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

56.- L'article 134 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1801.A-3/1

(Pour rapport voir page 135 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 362 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette, Loisel, Lépine,  
Martellani, Lessard et Lépine, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette, Loisel, Lépine,  
Martellani, Lessard et Lépine, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

57.- L'article 135 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.57-1

(Pour rapport voir page 135 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 362 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Laliberté, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Laliberté, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

58.- L'article 136 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.59-1

(Pour rapport voir page 136 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 361 volume 59 des rapports)



TUESDAY, JULY 28, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon,  
Bonin, Alie and Brock, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon,  
Bonin, Alie and Brock, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

56.- Article 134 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Loisel, Martellani, Lessard and Lépine, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Loisel, Martellani, Lessard and Lépine, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

57.- Article 135 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Laliberté, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Laliberté, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

58.- Article 136 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:



Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Laliberté, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Laliberté, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

59.- L'article 137 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 2971 voir page 361 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Marchand, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Marchand, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

60.- L'article 138 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la CONGREGATION DES PETITS FRERES DE MARIE de modifier les bâtiments portant les numéros 2800 à 2806 de l'avenue Willowdale, étant lu:

(Pour règlement 2972 voir page 360 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness et  
Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Saulnier,

Que ledit article 1 soit modifié en remplaçant les mots et les chiffres "les bâtiments portant les nos 2800 à 2806 de l'avenue Willowdale" par les mots et les chiffres "et d'occuper pour fin de résidence de ses membres les bâtiments de deux (2) étages portant les numéros 2800 à 2806 de l'avenue Willowdale."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Laliberté, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Laliberté, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

59.- Article 137 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law amending By-law No. 2110 entitled: "Zoning By-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards", as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Marchand, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Marchand, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

60.- Article 138 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow LA CONGREGATION DES PETITS FRÈRES DE MARIE to alter the buildings bearing Nos. 2800 to 2806 Willowdale Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and  
Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

That said article 1 be amended by replacing therein the words and figures "the buildings bearing Nos. 2800 to 2806 Willowdale Avenue" by the following words and figures: "and occupy as dwellings for its members the two (2) -storey buildings bearing Nos. 2800 to 2806 Willowdale Avenue."

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Said article 1, as amended, was then agreed to.



MARDI 28 JUILLET 1964

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié

- a) en y ajoutant après les mots "à condition" les mots "que la hauteur et le volume de ces bâtiments demeurent inchangés et"; et
- b) en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux."

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness et  
Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

61.- L'article 139 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à l'INSTITUT DES FILLES REPARATRICES DU DIVIN COEUR de modifier leurs bâtiments, étant lu:

(Pour règlement 2973 voir page 360 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness et  
Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en remplaçant les mots et les chiffres "et d'occuper les bâtiments portant les nos 5609-5615 de l'avenue Woodbury" par les mots et les chiffres "les bâtiments de deux (2) étages portant les nos 5609-5615 de l'avenue Woodbury et de les occuper pour fin de résidence de ses membres."

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit remplacé par le suivant:

"ARTICLE 2.- Cette permission est accordée à condition que le volume des bâtiments ne soit pas augmenté et que la requérante se soumette aux exigences des règlements municipaux."

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness et  
Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended

- a) by adding thereto after the words "on condition" the words "that the height and volume of those buildings remain unchanged and"; and
- b) by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and  
Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

61.- Article 139 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow L'INSTITUT DES FILLES REPARATRICES DU DIVIN COEUR to alter their buildings, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and  
Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by replacing therein the words and figures "and occupy the buildings bearing Nos. 5609-5615 Woodbury Avenue" by the following words and figures: "the two (2) -storey buildings bearing Nos. 5609-5615 Woodbury Avenue and occupy them as dwellings for its members."

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be replaced by the following:

"ARTICLE 2.- Such permission is granted on condition that the volume of the buildings be not increased and the applicant meet the requirements of the municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and  
Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.



MARDI 28 JUILLET 1964

62.- L'article 140 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à M. MARCEL MARCHAND d'établir un foyer nourricier, étant lu:

(Pour règlement 2974 voir page 360 volume 59 des rapports)  
Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau, Melançon  
et Bonin, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en en remplaçant les mots "incompatibles avec les présentes" par les mots "relatives à l'occupation des bâtiments".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau, Melançon  
et Bonin, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

63.- L'article 141 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à MME GERARD ROCH d'établir un foyer nourricier, étant lu:

(Pour règlement 2975 voir page 359 volume 59 des rapports)  
Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Marchand et Roy,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en en remplaçant les mots "incompatibles avec les présentes" par les mots "relatives à l'occupation des bâtiments".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

62.- Article 140 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow MR. MARCEL MARCHAND to establish a foster-home, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon  
and Bonin, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by replacing therein the words "inconsistent with these presents" by the words "relating to the occupancy of buildings".

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws".

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon  
and Bonin, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

63.- Article 141 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow MRS. GERARD ROCH to establish a foster-home, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Marchand and Roy,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by replacing therein the words "inconsistent with these presents" by the words "relating to the occupancy of buildings".

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2, being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws".

Said article 2, as amended, was then agreed to.



MARDI 28 JUILLET 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Marchand et Roy,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

64.- L'article 142 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à HAPPY SCHOOL & KINDERGARTEN d'établir une garderie de jour, étant lu:

(Pour règlement 2976 voir page 359 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en remplaçant les mots et le chiffre "au règlement de zonage no 1264 incompatibles avec les présentes," par les mots et le chiffre "du règlement de zonage no 1264, relatives à l'occupation des bâtiments,".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié

- a) en y ajoutant après les mots "à condition que" les mots et le chiffre "le nombre d'enfants admis dans cette garderie soit limité à vingt-huit (28) et que"; et
- b) en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux,".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

65.- L'article 143 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant l'agrandissement du COLLEGE JEAN-DE-BREBEUF, étant lu:

(Pour règlement 2977 voir page 359 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness et  
Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Marchand and Roy,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

64.- Article 142 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow HAPPY SCHOOL & KINDERGARTEN to establish a day-nursery, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by replacing therein the words and figure "of zoning By-law No. 1264 inconsistent with these presents," by the following words and figure "of zoning By-law No. 1264 relating to the occupancy of buildings,".

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended

- a) by adding thereto after the words "on condition that" the following words and figure "the number of children admitted to that day-nursery be limited to twenty-eight (28) and"; and
- b) by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

65.- Article 143 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the extension of COLLEGE JEAN-DE-BREBEUF, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and  
Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.



MARDI 28 JUILLET 1964

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit remplacé par le suivant:

"ARTICLE 1.- Nonobstant toutes dispositions du règlement de zonage no 1265 incompatibles avec les présentes, il est permis, sur les lots nos P-30, P-40B, P-40A, 41 et P-42 du cadastre officiel du village incorporé de la Côte-des-Neiges, d'agrandir et de modifier le COLLEGE JEAN-DE-BREBEUF comme suit:

- 1°) ajouter une cuisine d'un étage de dimensions irrégulières;
- 2°) ajouter une cage d'escalier d'environ vingt-huit (28) pieds de hauteur;
- 3°) ajouter un gymnase d'environ cinquante-deux (52) pieds de hauteur;
- 4°) ajouter un auditorium d'environ trente-deux (32) pieds de hauteur;
- 5°) prolonger le pavillon Lallemant d'une hauteur de huit (8) étages;
- 6°) permettre les constructions connexes réunissant les divers bâtiments."

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en remplaçant les mots "le projet réponde" par les mots "les projets répondent", et les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness et  
Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

66.- L'article 144 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à BETH-HILLEL CONGREGATION de construire une synagogue, étant lu:

(Pour règlement 2978 voir page 358 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Cohen, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en y ajoutant après les mots "une synagogue" les mots et les chiffres "de dix-huit (18) à vingt-cinq (25) pieds de hauteur".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.



TUESDAY, JULY 23, 1964.

Article 1, being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be replaced by the following:

"ARTICLE 1.- Notwithstanding any provision of zoning By-law No. 1265 inconsistent with the presents, the alteration and extension of COLLEGE JEAN-DE-BREBEUF shall be permitted on lots Nos. P-30, P-40B, P-40A, 41 and P-42 of the official cadastre of the Incorporated Village of Côte-des-Neiges, as follows:

- 1o) add one-storey kitchen of irregular dimensions;
- 2o) add a staircase approximately twenty-eight feet (28') in height;
- 3o) add a gymnasium approximately fifty-two feet (52') in height;
- 4o) add an auditorium approximately thirty-two feet (32') in height;
- 5o) increase the height of the Lallemant Pavilion by eight (8) storeys;
- 6o) allow accessory structures joining together the various buildings."

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "project" by the word "projects" and the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and  
Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

66.- Article 144 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow BETH-HILLEL CONGREGATION to build a synagogue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Cohen, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by adding thereto after the words "a synagogue" the words and figures "eighteen (18) to twenty-five (25) feet in height".

Said article 1, as amended, was then agreed to.



MARDI 28 JUILLET 1964

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Cohen, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

67.- L'article 145 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL de construire et d'agrandir des écoles, étant lu:

(Pour règlement 2979 voir page 358 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié

- a) en y ajoutant après les mots "de construire une école", les mots et le chiffre "de deux (2) étages"; et
- b) en y ajoutant à la fin les mots et les chiffres "sur le lot 34-98 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié

- a) en y ajoutant après les mots "de construire une école", les mots et les chiffres "de un (1), deux (2) et trois (3) étages"; et
- b) en y ajoutant à la fin les mots et les chiffres "sur les lots 323-257 à 269 inclusivement et P-323-270 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 3 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 3 soit modifié

- a) en remplaçant le mot "d'agrandir" par les mots "de prolonger";



TUESDAY, JULY 28, 1964.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Cohen, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

67.- Article 145 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow THE MONTREAL CATHOLIC SCHOOL COMMISSION to build and enlarge schools, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended

- a) by adding thereto after the words "to build a school", the following words and figure "of two (2) storeys"; and
- b) by adding thereto at the end the words and figures "on lot 34-98 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe."

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended

- a) by adding thereto after the words "to build a school", the following words and figures "of one (1), two (2) and three (3) storeys"; and
- b) by adding thereto at the end the words and figures "on lots 323-257 to 269 inclusive and P-323-270 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

Article 3 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 3 be amended

- a) by replacing therein the words "to enlarge" by the words "to extend"; and



MARDI 28 JUILLET 1964

- b) en y ajoutant à la fin les mots et le chiffre "par un agrandissement de trois (3) étages de hauteur et l'addition d'une annexe d'un seul étage."

Ledit article 3, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 4 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 4 soit modifié

- a) en en remplaçant les mots "de construire l'école Saint-Fabien" par les mots et les chiffres "d'occuper, pour fins d'éducation, le lot 38-92 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe et de construire une école de deux (2) étages (Ecole St-Fabien),"; et
- b) en y ajoutant à la fin les mots et les chiffres "sur les lots 40-207, 208, 209, 210, 211 et 212 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe."

Ledit article 4, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 5 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 5 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux."

Ledit article 5, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

68.- L'article 146 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre l'agrandissement de la MAISON PROVINCIALE DES PERES DE STE-CROIX, étant lu:

(Pour règlement 2980 voir page 357 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Cohen, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en y ajoutant à la fin les mots et les chiffres suivants:

"sur les lots 156-23, -24, -25 et P-26 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges."

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

- b) by adding thereto at the end the words and figure "with an enlargement of three (3) storeys and the addition of an annex of a single storey."

Said article 3, as amended, was then agreed to.

Article 4 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 4 be amended

- a) by replacing therein the words "to build Saint-Fabien School" by the following words and figures "to occupy, for educational purposes, lot 38-92 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe and build a school of two (2) storeys (Saint-Fabien School);" and
- b) by adding thereto at the end the words and figures "on lots 40-207, 208, 209, 210, 211 and 212 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe."

Said article 4, as amended, was then agreed to.

Article 5 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 5 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 5, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

68.- Article 146 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the extension of the MAISON PROVINCIALE DES PERES DE STE-CROIX, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Cohen, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by adding thereto at the end the following words and figures:

"on lots 156-23, -24, -25 and P-26 of the cadastre of the Incorporated Village of Côte-des-Neiges."

Said article 1, as amended, was then agreed to.



L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit remplacé par le suivant:

"ARTICLE 2.- Cette permission est accordée à condition que l'agrandissement ait deux étages et que les requérants se soumettent aux exigences des règlements municipaux."

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Cohen, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

69.- L'article 147 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à MONTREAL BOY'S ASSOCIATION d'ajouter une annexe à son bâtiment, étant lu:

(Pour règlement 2981 voir page 357 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Saulnier,

Que ledit article 1 soit modifié

a) en y ajoutant après les mots "un nouveau bâtiment" les mots et les chiffres "de un (1) et deux (2) étages"; et

b) en y ajoutant à la fin les mots et les chiffres "sur les lots 3170-2, -3, -4 du cadastre de la paroisse de Montréal."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.



31

TUESDAY, JULY 28, 1964.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be replaced by the following:

"ARTICLE 2.- Such permission is granted on condition that the extension be of two storeys and the applicants meet the requirements of the municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Cohen, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

69.- Article 147 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the MONTREAL BOY'S ASSOCIATION to add an annex to their building, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

That said article 1 be amended

- a) by adding thereto after the words "a new building" the following words and figures "of one (1) and two (2) storeys"; and
- b) by adding thereto at the end the following words and figures "on lots 3170-2, -3, -4 of the cadastre of the Parish of Montréal."

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.



MARDI 28 JUILLET 1964

70.- L'article 148 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant l'agrandissement de l'HOPITAL NOTRE-DAME DE LA MERCI, étant lu:

(Pour règlement 2982 voir page 357 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en y ajoutant à la fin les mots et les chiffres suivants: "sur les lots 275-7, -9, -10, P-275-8, 277-13 à -16 et P-277-17, -18 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet."

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit remplacé par le suivant:

"ARTICLE 2.- Cette permission est accordée à condition que le bâtiment ait deux (2), quatre (4) et cinq (5) étages en plus du sous-sol et que la requérante se soumette aux exigences des règlements municipaux."

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

71.- L'article 149 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à ST.FRANCIS XAVIER CABRINI HOSPITAL d'ajouter un étage à son hôpital, étant lu:

(Pour règlement 2983 voir page 356 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié

a) en remplaçant les mots "un étage à son hôpital" par les mots "un troisième étage à une partie de l'hôpital"; et

b) en y ajoutant à la fin les mots et les chiffres suivants: "sur les lots 17, P-18, subdivision 652 à P.-679 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe."

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est



TUESDAY, JULY 28, 1964.

70.- Article 148 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the extension of NOTRE-DAME DE LA MERCI HOSPITAL, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by adding thereto at the end the following words and figures: "on lots 275-7, -9, -10, P-275-8, 277-13 to -16 and P-277-17, -18 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet."

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be replaced by the following:

"ARTICLE 2.- Such permission is granted on condition that the building be of two (2), four (4) and five (5) storeys in addition to the basement and the applicant meet the requirements of the municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

71.- Article 149 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow ST. FRANCIS XAVIER CABRINI HOSPITAL to add a storey to its hospital, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended

- a) by replacing therein the words "a storey to its hospital" by the words "a third storey to a section of the hospital"; and
- b) by adding thereto at the end the following words and figures: "on lots 17, P-18, subdivision 652 to P-679 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe."

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was



Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

72.- L'article 150 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre l'agrandissement de l'HOPITAL ST. MARY, étant lu:

(Pour règlement 2984 voir page 356 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en y ajoutant à la fin les mots et les chiffres "par l'addition d'une cuisine de deux (2) et trois (3) étages et d'une cage d'ascenseur".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

73.- L'article 151 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à la CORPORATION DE L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL de construire un édifice, étant lu:

(Pour règlement 2985 voir page 356 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est



3

TUESDAY, JULY 28, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

72.- Article 150 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the extension of ST. MARY'S HOSPITAL, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by adding thereto at the end the following words and figures "by adding a kitchen of two (2) and three (3) storeys and an elevator shaft."

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

73.- Article 151 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the CORPORATION OF THE MONTREAL HEART INSTITUTE to erect a building, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was



MARDI 28 JUILLET 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en en remplaçant les mots "de construire un édifice à l'angle sud-est des rues Bélanger et Viau" par les mots et les chiffres "d'occuper les lots 189, subdivision 1127 à 1129, 1133 à 1144-1, 1154-1 à 1184-1, 1204-1 à 1222, 1223-1, 1235-1 à 1263-1 du cadastre du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, et de construire un édifice d'au plus six (6) étages et ses dépendances à l'angle sud-est des rues Bélanger et Viau."

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux."

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

74.- L'article 152 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à M<sup>lle</sup> FRANCOISE SAINT-GERMAIN d'établir une école privée, étant lu:

(Pour règlement 2986 voir page 355 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié

- a) en en remplaçant les mots "incompatibles avec les présentes" par les mots "relatives à l'occupation des bâtiments"; et
- b) en y ajoutant après le mot "bâtiment" les mots et le chiffre "de deux (2) étages".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux."

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by replacing therein the words "to erect a building at the southeast corner of Bélanger and Viau Streets" by the following words and figures "to occupy lots 189, subdivision 1127 to 1129, 1133 to 1144-1, 1154-1 to 1184-1, 1204-1 to 1222, 1223-1, 1235-1 to 1263-1 of the cadastre of the Incorporated Village of Côte-de-la-Visitation, and erect a building of six (6) storeys at the most and its dependencies at the southeast corner of Bélanger and Viau Streets."

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

74.- Article 152 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow MISS FRANCOISE SAINT-GERMAIN to establish a private school, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended

- a) by replacing therein the words "inconsistent with these presents" by the words "relating to the occupancy of buildings"; and
- b) by adding thereto after the word "building" the following words and figure "of two (2) storeys".

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.



MARDI 28 JUILLET 1964

75.- L'article 153 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-HERMENEGILDE de modifier l'église et le presbytère, étant lu:

(Pour règlement 2987 voir page 355 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauvageau, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié

a) en remplaçant les mots "d'utiliser l'église et le presbytère"  
par les mots "d'utiliser les sous-sols de l'église et du presbytère";  
et

b) en y ajoutant à la fin les mots et les chiffres suivants:

"soit aux no 6040 rue La Fontaine et 755 rue  
Duquesne respectivement."

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux."

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauvageau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

76.- L'article 154 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à MME J.-M. GUEVREMONT d'établir une pouponnière, étant lu:

(Pour règlement 2988 voir page 355 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauvageau, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié

a) en remplaçant les mots "incompatibles avec les présentes" par les  
mots "relatives à l'occupation des bâtiments"; et

b) en remplaçant les mots "dans le bâtiment" par les mots "au rez-de-  
chaussée du bâtiment".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

75.- Article 153 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow THE FABRIC OF SAINT-HERMENEGILDE PARISH to alter the church and the presbytery, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Sauvageau, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended

- a) by replacing therein the words "use the church and the presbytery" by the words "use the basements of the church and of the presbytery"; and
- b) by adding thereto at the end the following words and figures:

"that is at 6040 LaFontaine Street and 755 Duquesne Street respectively."

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Sauvageau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

76.- Article 154 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow MRS. J.M. GUEVREMONT to establish a boarding-house for children, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Sauvageau, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended

- a) by replacing therein the words "inconsistent with these presents" by the words "relating to the occupancy of buildings"; and
- b) by replacing therein the words "in the building" by the words "on the ground floor of the building".



MARDI 28 JUILLET 1964

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauvageau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

77.- L'article 155 de l'ordre de jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à MME URSULA SCHIRMER d'établir une garderie de jour, étant lu:

(Pour règlement 2989 voir page 354 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Alie, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié

- a) en en remplaçant les mots "incompatibles avec les présentes" par les mots "relatives à l'occupation des bâtiments"; et
- b) en en remplaçant les mots "garderie de jour dans le bâtiment" par les mots "garderie de jour au rez-de-chaussée du bâtiment".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Alie, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

78.- L'article 156 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à JEANNETTE DUBOIS (POUPONNIERE ENRG.) d'établir un foyer nourricier, étant lu:

(Pour règlement 2990 voir page 354 volume 59 des rapports)



TUESDAY, JULY 28, 1964.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2, be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Sauvageau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

77.- Article 155 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow MRS. URSULA SCHIRMER to establish a day-nursery, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Alie, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended

- a) by replacing therein the words "inconsistent with these presents" by the words "relating to the occupancy of buildings"; and
- b) by replacing therein the words "day-nursery in the building" by the words "day-nursery on the ground floor of the building".

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Alie, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

78.- Article 156 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow JEANNETTE DUBOIS (BOARDING-HOUSE FOR CHILDREN) ENRG. to establish a foster-home, being read:



MARDI 28 JUILLET 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en en remplaçant les mots "incompatibles avec les présentes" par les mots "relatives à l'occupation des bâtiments".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

79.- L'article 157 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre la construction de l'église et du presbytère de la PAROISSE HOLY FAMILY, étant lu:

(Pour règlement 2991 voir page 354 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit remplacé par le suivant:

"ARTICLE 2.- Le corps principal de l'église et le presbytère devront avoir deux (2) étages de hauteur ou une hauteur équivalente. Toutefois, une partie de l'église pourra s'élever à un maximum de soixante (60) pieds de hauteur pour au plus un sixième (1/6) de sa superficie et le campanile pourra s'élever jusqu'à cent quinze (115) pieds."

Ledit article 2, tel qu'il a été remplacé, est alors agréé.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by replacing therein the words "inconsistent with these presents" by the words "relating to the occupancy of buildings".

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws".

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

79.- Article 157 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the construction of the church and the presbytery of HOLY FAMILY PARISH, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be replaced by the following:

"ARTICLE 2.- The main body of the church and the presbytery shall have a height of two (2) storeys or an equivalent height. However, part of the church may have a maximum height of sixty feet (60') over not more than one sixth (1/6) of its area, and the bell-tower may have a height not exceeding one hundred and fifteen feet (115').".

Said article 2, as replaced, was then agreed to.



MARDI 28 JUILLET 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit modifié en y ajoutant après l'article 2 l'article suivant:

"ARTICLE 3.- Cette permission est accordée à condition qu'une redivision des lots soit faite comportant l'annulation des ruelles et donnant un seul numéro à l'emplacement décrit dans la demande de permis spécial, soit les lots P-2629-217, 218, 219, 220, 221, 2629-P-224, P-230 et P-229, P-2629-224, 2629-225, -226, -227 et -228 du cadastre de la paroisse de St-Laurent."

L'article 3, maintenant article 4, étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que l'article 4 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 4, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

80.- L'article 158 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à l'INSTITUT JEANNE-MANCE d'établir une maison de bienfaisance, étant lu:

(Pour règlement 2992 voir page 353 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau  
et Bourque, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié

- a) en en remplaçant les mots "incompatibles avec les présentes" par les mots "relatives à l'occupation des bâtiments"; et
- b) en y ajoutant après le mot "bâtiment" les mots et le chiffre "de deux (2) étages".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.



38

TUESDAY, JULY 28, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be amended by adding after article 2 thereof, the following article:

"ARTICLE 3.- Such permission is granted on condition that a redivision of the lots be made involving the cancellation of the lanes and giving a single number to the site described in the special permit request, that is lots P-2629-217, 218, 219, 220, 221, 2629-P-224, P-230 and P-229, P-2629-224, 2629-225, -226, -227 and -228 of the cadastre of the Parish of St-Laurent."

Article 3, which has now become article 4, being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that article 4 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 4, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

80.- Article 158 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow THE JEANNE-MANCE INSTITUTE to establish a charity house, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau  
and Bourque, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended

- a) by replacing therein the words "inconsistent with these presents" by the words "relating to the occupancy of buildings"; and
- b) by adding thereto after the word "building" the following words and figure "of two (2) storeys".

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.



MARDI 28 JUILLET 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau  
et Bourque, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

81.- L'article 159 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à THE FRIENDLY CONVALESCENT HOME FOR THE AGED d'établir un foyer pour adultes, étant lu:

(Pour règlement 2993 voir page 353 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié

- a) en remplaçant les mots "incompatibles avec les présentes" par les mots "relatives à l'occupation des bâtiments"; et
- b) en y ajoutant après le mot "bâtiment" les mots et le chiffre "de deux (2) étages".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

82.- L'article 160 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à MME F. L'ABBE d'établir une école maternelle, étant lu:

(Pour règlement 2994 voir page 353 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins  
et Montpetit, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

39

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau  
and Bourque, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

81.- Article 159 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow THE FRIENDLY CONVALESCENT HOME FOR THE AGED to establish an adults' home, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended

- a) by replacing therein the words "inconsistent with these presents" by the words "relating to the occupancy of buildings"; and
- b) by adding thereto after the word "building" the following words and figure "of two (2) storeys".

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws".

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

82.- Article 160 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow MRS. F. L'ABBE to establish a kindergarten, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins  
and Montpetit, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.



L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié

- a) en en remplaçant les mots "incompatibles avec les présentes" par les mots "relatives à l'occupation des bâtiments"; et
- b) en en remplaçant les mots "une école maternelle dans le bâtiment" par les mots "une école maternelle au rez-de-chaussée du bâtiment".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins  
et Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

83.- L'article 161 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à CHRIST MEMORIAL LUTHERIAN CHURCH de construire une église, étant lu:

(Pour règlement 2995 voir page 352 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois  
et Parker, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié

- a) en y ajoutant après le mot "église" les mots "de forme irrégulière"; et
- b) en y ajoutant à la fin les mots et les chiffres "sur les lots 163-221 à 224, P-163-225 et P-163-227 du cadastre de la paroisse de Montréal".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit modifié en y ajoutant après l'article 1 l'article suivant:

"ARTICLE 2.- Le corps principal du bâtiment peut s'élever à une hauteur variant de quinze (15) à trente (30) pieds, sauf pour une partie n'excédant pas un cinquième (1/5) de sa superficie où il peut atteindre une hauteur maximum de soixante (60) pieds."



TUESDAY, JULY 28, 1964.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended

- a) by replacing therein the words "inconsistent with these presents" by the words "relating to the occupancy of buildings"; and
- b) by replacing therein the words "a kindergarten in the building" by the words "a kindergarten on the ground floor of the building".

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins  
and Montpetit, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

83.- Article 161 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow CHRIST MEMORIAL LUTHERIAN CHURCH to build a church, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois  
and Parker, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended

- a) by adding thereto after the word "church" the words "of irregular shape"; and
- b) by adding thereto at the end the following words and figures "on lots 163-221 to 224, P-163-225 and P-163-227 of the cadastre of the Parish of Montréal."

Said article 1, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be amended by adding thereto after article 1 the following article:

"ARTICLE 2.- The main body of the building may have a height varying from fifteen (15) to thirty (30) feet, except for a portion not exceeding one fifth (1/5) of its area where it may reach a maximum height of sixty (60) feet."



MARDI 28 JUILLET 1964

L'article 2, maintenant article 3, étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 3 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 3, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois  
et Parker, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

84.- L'article 162 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à "DOMREMY-MONTREAL INC." d'occuper un bâtiment pour fins de clinique de réhabilitation, étant lu:

(Pour règlement 2996 voir page 352 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins  
et Montpetit, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié

- a) en en remplaçant les mots "incompatibles avec les présentes" par les mots "relatives à l'occupation des bâtiments"; et
- b) en en remplaçant les mots "dans le bâtiment" par les mots "au rez-de-chaussée du bâtiment".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins  
et Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

85.- L'article 163 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement pour permettre à la FABRIQUE NOTRE-DAME DE LA DEFENSE de modifier et d'occuper un bâtiment pour fins de culte, étant lu:

(Pour règlement 2997 voir page 352 volume 59 des rapports)



TUESDAY, JULY 28, 1964.

Article 2, which has now become article 3, being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 3 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 3, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois  
and Parker, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

84.- Article 162 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow "DOMREMY-MONTREAL INC." to occupy a building for the purposes of a rehabilitation clinic, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins  
and Montpetit, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended

- a) by replacing therein the words "inconsistent with these presents" by the words "relating to the occupancy of buildings"; and
- b) by replacing therein the words "in the building" by the words "on the ground floor of the building".

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins  
and Montpetit, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

85.- Article 163 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the FABRIC OF NOTRE-DAME DE LA DEFENSE to alter and occupy a building for worship purposes, being read:



MARDI 28 JUILLET 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit remplacé par le suivant:

"ARTICLE 2.- Cette permission est accordée à condition que la hauteur du bâtiment et la forme du toit ne soient pas modifiées et que la requérante se soumette aux exigences des règlements municipaux."

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

86.- L'article 164 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à l'ECOLE MONT SAINT-ANTOINE de construire des pavillons au nord de son édifice, étant lu:

(Pour règlement 2998 voir page 351 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauvageau, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en remplaçant les mots et les chiffres "l'ECOLE MONT SAINT-ANTOINE de construire huit (8) pavillons à l'arrière de l'ECOLE MONT SAINT-ANTOINE sise au no 8147 est de la rue Sherbrooke" par les mots et les chiffres "l'ECOLE MONT SAINT-ANTOINE INC. de construire et d'occuper, sur sa propriété actuelle, huit (8) pavillons de deux (2) étages, isolés, à l'arrière du bâtiment principal sis au no 8147 est de la rue Sherbrooke."

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en remplaçant les mots "services municipaux concernés" par les mots "règlements municipaux."

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauvageau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study of said draft by-law.

Article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be replaced by the following:

"ARTICLE 2.- Such permission is granted on condition that the height of the building and the shape of the roof be not altered and the applicant meet the requirements of the municipal by-laws."

Said article 2, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

86.- Article 164 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow MONT SAINT-ANTOINE SCHOOL to build pavilions north of its building, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Sauvageau, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by replacing therein the words and figures "MONT SAINT-ANTOINE SCHOOL shall be permitted to build eight (8) pavilions in the rear of MONT SAINT-ANTOINE SCHOOL located at 8147 Sherbrooke Street East" by the following words and figures "MONT SAINT-ANTOINE SCHOOL INC. shall be permitted to build and occupy, on its present property, eight (8) detached pavilions of two (2) storeys in the rear of the main building located at 8147 Sherbrooke Street East."

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing therein the words "municipal departments concerned" by the words "municipal by-laws."

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Sauvageau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.



87.- L'article 165 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 2999 voir page 351 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

10 AOÛT 1964

88.- Ce Conseil revient à l'étude de l'article 118 de l'ordre du jour. L'article 118 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3136.5-2/1 128-129  
(Pour rapport voir pages volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

89.- L'article 166 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3000 voir page 350 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauvageau, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauvageau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

90.- L'article 167 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Coll. Nom 14,314  
(Pour rapport voir page 139 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.



13

TUESDAY, JULY 28, 1964.

87.- Article 165 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of building in Ahuntsic and Villeray Wards, as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 and 7 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

88.- This Council resumed the study of article 118 of the order of the day. Article 118 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

89.- Article 166 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards", as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Sauvageau, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2, 3, 4, 5 and 6 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Sauvageau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

90.- Article 167 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



91.- L'article 168 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Coll. Nom 2924

(Pour rapport voir page 139 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

92.- L'article 169 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

23050 20598

(Pour rapports voir page 139 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

93.- L'article 170 de l'ordre du jour relatif au métro étant lu, le président du Comité exécutif donne des explications additionnelles au rapport du directeur adjoint du service des travaux publics en date du 28 juillet 1964 sur les progrès et les activités de ce projet, deux ans après la mise en chantier de plusieurs contrats.

(Pour rapport voir dossier du Conseil)

94.- L'article 171 de l'ordre du jour relatif à l'exposition universelle canadienne étant lu, le président du Comité exécutif explique que le rapport du directeur adjoint du service des travaux publics en date du 28 juillet 1964, lequel a été distribué à tous les conseillers, parle par lui-même.

(Pour rapport voir dossier du Conseil)

95.- Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soient soumis les rapports suivants du Comité exécutif:

- 1.- A l'effet d'approuver les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville.
- 2.- Soumettant un projet de règlement permettant à MME GERARD CHOLLET d'occuper, sous la raison sociale "Jardin d'enfants les moineaux", pour fins d'école maternelle, une partie du bâtiment sis au no 4598, avenue Marcil.
- 3.- Soumettant un projet de règlement permettant à MME ELISABETH KOPATSCH d'occuper, pour fins de garderie de jour, sous la raison sociale "Tante Elly's Kindergarten", le bâtiment sis au no 7950, avenue Bloomfield.
- 4.- Soumettant un projet de règlement permettant à MME URSULA SCHIRMER d'occuper, sous la raison sociale "Susan's Nursery", pour fins d'une garderie de jour et de nuit, et d'une maison de pension pour enfants de moins de 12 ans, le bâtiment sis au no 1900 ouest, avenue Van Horne.
- 5.- Soumettant un projet de règlement permettant à la COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL d'ériger une école (école Charlevoix) située entre les rues Delinelle et de Courcelle, au nord de la voie ferrée de la Compagnie des chemins de fer nationaux.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

91.- Article 168 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

92.- Article 169 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

93.- Article 170 of the order of the day relating to the Metro being read, the Chairman of the Executive Committee gave complementary information to the report dated July 28, 1964, from the Assistant Director of the Public Works Department, on the progress and activities of this project, two years after the beginning of the work on a number of contracts.

94.- Article 171 of the order of the day relating to the Canadian World Exhibition being read, the Chairman of the Executive Committee explained that the report from the Assistant Director of the Public Works Department dated July 28, 1964, which was distributed to the Councillors, is self-explanatory.

95.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council allow that the following reports from the Executive Committee to be submitted:

- 1.- To approve the conditions of the sale by auction of certain parcels of land owned by the City.
- 2.- Submitting a draft by-law to allow MRS. GERARD CHOLLET to occupy, under the name of "Jardin d'enfants les moineaux", for the purposes of a kindergarten, part of the building located at 4598 Marcell Avenue.
- 3.- Submitting a draft by-law to allow MRS. ELISABETH KOPATSCH to occupy for the purposes of a day-nursery, under the name of "Tante Elly's Kindergarten", the building located at 7950 Bloomfield Avenue.
- 4.- Submitting a draft by-law to allow MRS. URSULA SCHIRMER to occupy, under the name of "Susan's Nursery", for the purposes of a day-and-night-nursery and a boarding-house for children less than 12 years of age, the building located at 1900 Van Horne Avenue West.
- 5.- Submitting a draft by-law to allow the MONTREAL CATHOLIC SCHOOL COMMISSION to build a school (Charlevoix School) located between Delinelle and de Courcelle Streets, north of the Canadian National Railways' track.



- 6.- Soumettant un projet de règlement permettant à MME CLAIRE SIGMOND d'occuper pour fins d'une garderie de jour le 2ème étage du bâtiment no 4195 boulevard Grand situé dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.
- 7.- Soumettant un projet de règlement permettant à la COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL d'agrandir l'école Madeleine-de-Verchères, située à l'angle sud-est des rues de Bellechasse et Cartier.
- 8.- Soumettant un projet de règlement permettant à la COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL d'agrandir l'école Coeur-Immaculé-de-Marie située au 1845, boulevard Desmarchais.
- 9.- Soumettant un projet de règlement permettant à la FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-FRANCOIS-D'ASSISE de construire une église et un presbytère sur le lot no 395-435 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, situé à l'est de la rue de Beurivage, entre les rues La Fontaine et Notre-Dame.
- 10.- Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2876 intitulé: "Règlement de zonage du quartier Rivière-des-Prairies", tel qu'il a été modifié par les règlements nos 2889 et 2954.

Le sous-paragraphe 1 ci-dessus étant lu, le rapport est en conséquence soumis.

3085.7-5/1 etc.  
(Pour rapports: voir page 140 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Le sous-paragraphe 2 ci-dessus étant lu, le rapport est en conséquence soumis.

1418.47-1  
(Pour rapport voir page 141 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 350 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

Le sous-paragraphe 3 ci-dessus étant lu, le rapport est en conséquence soumis.

1418.48-1  
(Pour rapport voir page 141 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 349 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

- 6.- Submitting a draft by-law to allow MRS. CLAIRE SIGMOND to occupy for the purposes of a day-nursery the second floor of the building located at 4195 Grand Boulevard in Notre-Dame-de-Grâce Ward.
- 7.- Submitting a draft by-law to allow the MONTREAL CATHOLIC SCHOOL COMMISSION to enlarge Madeleine-de-Verchères School, located at the southeast corner of de Bellechasse and Cartier Streets.
- 8.- Submitting a draft by-law to allow the MONTREAL CATHOLIC SCHOOL COMMISSION to enlarge Coeur-Immaculée-de-Marie School located at 1845 Desmarchais Boulevard.
- 9.- Submitting a draft by-law to allow the FABRIC OF SAINT-FRANCIS OF ASSISI PARISH to build a church and a presbytery on lot No. 395-435 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, located east of de Beaurivage Street, between LaFontaine and Notre-Dame Streets.
- 10.- Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2876 entitled "Zoning By-law of Rivière-des-Prairies Ward", as amended by By-laws Nos. 2889 and 2954.

Sub-paragraph 1, above, being read, the report was accordingly submitted.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

Sub-paragraph 2, above, being read, the report was accordingly submitted.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

Sub-paragraph 3, above, being read, the report was accordingly submitted.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.



Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU: - que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

Le sous-paragraphe 4 ci-dessus étant lu, le rapport est en conséquence soumis.

1418.49-1  
(Pour rapport voir page 142 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 349 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU: - que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU: - que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

Le sous-paragraphe 5 ci-dessus étant lu, le rapport est en conséquence soumis.

358.21-2/1  
(Pour rapport voir page 142 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 349 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU: - que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU: - que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

Le sous-paragraphe 6 ci-dessus étant lu, le rapport est en conséquence soumis.

1418.1-1  
(Pour rapport voir page 143 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 348 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU: - que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

Sub-paragraph 4, above, being read, the report was accordingly submitted.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

Sub-paragraph 5, above, being read, the report was accordingly submitted.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

Sub-paragraph 6, above, being read, the report was accordingly submitted.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.



MARDI 28 JUILLET 1964

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU: que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

Le sous-paragraphe 7 ci-dessus étant lu, le rapport est en conséquence soumis.

358.28-1  
(Pour rapport voir page 143 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 348 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU: que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU: que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

Le sous-paragraphe 8 ci-dessus étant lu, le rapport est en conséquence soumis.

358.5-1  
(Pour rapport voir page 144 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 348 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU: que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU: que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

Le sous-paragraphe 9 ci-dessus étant lu, le rapport est en conséquence soumis.

306.13-1  
(Pour rapport voir page 144 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 347 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU: que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

Sub-paragraph 7, above, being read, the report was accordingly submitted.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

Sub-paragraph 8, above, being read, the report was accordingly submitted.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and study article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

Sub-paragraph 9, above, being read, the report was accordingly submitted.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.



MARDI 28 JUILLET 1964

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

Le sous-paragraphe 10 ci-dessus étant lu, le rapport est en conséquence soumis.

1812.A-4/1

(Pour rapport voir page 145 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 346 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 à 11 inclusivement sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne  
SINE DIE.

Je donne mon assentiment et j'appose  
ma signature aux résolutions, etc.  
contenues dans ce procès-verbal,  
ce 30<sup>e</sup> jour de juillet 1964,

*Gabriel Morin*

GREFFIER DE LA VILLE.

*Jean Drapeau*  
MAIRE.

*Roméo Deyard*

MEMBRE PRESIDANT.



TUESDAY, JULY 28, 1964.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

Sub-paragraph 10, above, being read, the report was accordingly submitted.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 to 11 inclusive were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

The order of the day being exhausted, Council adjourned  
SINE DIE.

I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 30<sup>th</sup> day of July 1964,

*Jean Drapeau*  
MAYOR.

*Gabriel Monin*

CITY CLERK.

*Roméo Royfordius*

PRESIDING MEMBER.



LUNDI, LE 14 SEPTEMBRE 1964.  
MONDAY, SEPTEMBER 14, 1964.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le quatorzième jour de septembre courant, à huit heures du soir, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the fourteenth day of September, at eight o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 10 septembre 1964.

City Hall, September 10, 1964.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le LUNDI, QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE courant, à HUIT HEURES du soir, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée spéciale du Conseil convoquée à la demande du président du Comité exécutif, conformément à l'article 146 de la charte de la Ville, aux fins de nommer temporairement un directeur des services.

Vous serez également appelé à prendre en délibération les articles inscrits au verso du présent avis et portant les numéros 3 à 28 inclusivement.

Sir,

You are requested to attend the special meeting of the Council to be held on MONDAY, the FOURTEENTH day of SEPTEMBER instant, at EIGHT O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with Section 146 of the City Charter, at the request of the Chairman of the Executive Committee, for the purpose of appointing temporarily a Director of Departments.

You will also be called upon to consider the items listed on the reverse side of this notice and bearing Nos. 3 to 28 inclusive.

Le greffier de la Ville,

*Gabriel Morin*

City Clerk.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

DU

Conseil de la

Ville de Montréal

LUNDI, 14 SEPTEMBRE 1964  
à 8 heures du soir

SPECIAL MEETING

OF THE

Council of the

City of Montreal

MONDAY, SEPTEMBER 14, 1964  
at 8 o'clock P.M.



LUNDI, LE 14 SEPTEMBRE 1964.  
MONDAY, SEPTEMBER 14, 1964.

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

- 2 -

Nomination temporaire d'un directeur des services.

Temporary appointment of a Director of Departments.

- 3 -

Nomination du maire suppléant.

Appointment of the Acting Mayor.

RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIF

*Projets de règlements de zonage  
(2e étude)*

REPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE

*Draft zoning by-laws  
(2nd study)*

- 4 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Gérard Chollet d'occuper, sous la raison sociale "Jardin d'enfants les moineaux", pour fins d'une école maternelle, une partie du bâtiment sis au no 4598, avenue Marcil.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Gérard Chollet to occupy, under the name of "Jardin d'enfants les moineaux", for the purposes of a kindergarten, part of the building located at 4598 Marcil Avenue.

- 5 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Elisabeth Kopatsch d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, sous la raison sociale "Tante Elly's Kindergarten", le bâtiment sis au no 7950, avenue Bloomfield.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Elisabeth Kopatsch to occupy for the purposes of a day-nursery, under the name of "Tante Elly's Kindergarten", the building located at 7950 Bloomfield Avenue.

- 6 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Ursula Schirmer d'occuper, sous la raison sociale "Susan's Nursery", pour fins d'une garderie de jour et de nuit, et d'une maison de pension pour enfants de moins de 12 ans, le bâtiment sis au no 1900 ouest, avenue Van Horne.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Ursula Schirmer to occupy, under the name of "Susan's Nursery", for the purposes of a day and night-nursery and a boarding-house for children less than 12 years of age, the building located at 1900 Van Horne Avenue West.

- 7 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2876 intitulé: "Règlement de zonage du quartier Rivière-des-Prairies", tel qu'il a été modifié par les règlements nos 2889 et 2954. (1ère étude — 29 juin 1964)

Submitting a draft by-law amending By-law No. 2876 entitled: "Zoning by-law of Rivière-des-Prairies Ward", as amended by By-laws Nos. 2889 and 2954. (1st study — June 29, 1964)

- 8 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2876 intitulé: "Règlement de zonage du quartier Rivière-des-Prairies", tel qu'il a été modifié par les règlements nos 2889 et 2954. (1ère étude — 28 juillet 1964).

Submitting a draft by-law amending By-law No. 2876 entitled: "Zoning by-law of Rivière-des-Prairies Ward", as amended by By-laws Nos. 2889 and 2954. (1st study — July 28, 1964).

- 9 -

Soumettant un projet de règlement permettant un agrandissement et une rénovation à l'hôpital Hôtel-Dieu, situé au no 3840, rue Saint-Urbain.

Submitting a draft by-law allowing an extension and renovation at Hôtel-Dieu Hospital, located at 3840 Saint-Urbain Street.

- 10 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux Religieuses Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception d'agrandir, et d'occuper le pensionnat sis au no 5690, boulevard Rosemont.

Submitting a draft by-law allowing the Franciscan Missionary Sisters of the Immaculate Conception to enlarge and occupy the boarding-school located at 5690 Rosemont Boulevard.

- 11 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Maternelle Marionnette d'occuper une partie du bâtiment sis au no 6400, rue Lemay.

Submitting a draft by-law allowing Maternelle Marionnette to occupy part of the building located at 6400 Lemay Street.



LUNDI, LE 14 SEPTEMBRE 1964.  
MONDAY, SEPTEMBER 14, 1964.

## - 12 -

Soumettant un projet de règlement permettant à "Dickanwise School of Special Education" d'occuper pour fins d'une école privée le bâtiment sis au no 4097, avenue Madison.

Submitting a draft by-law allowing Dickanwise School of Special Education to occupy as a private school the building located at 4097 Madison Avenue.

## - 13 -

Soumettant un projet de règlement permettant la construction de l'hôpital Marie-Claret du côté nord du boulevard Gouin, à l'est de la rue Taché.

Submitting a draft by-law allowing the construction of Marie-Claret Hospital on the north side of Gouin Boulevard, east of Taché Street.

## - 14 -

Soumettant un projet de règlement permettant au "Jewish General Hospital" d'agrandir son bâtiment.

Submitting a draft by-law allowing the Jewish General Hospital to enlarge its building.

## - 15 -

Soumettant un projet de règlement permettant de modifier l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc.

Submitting a draft by-law allowing the alteration of Sainte-Jeanne-d'Arc Hospital.

## - 16 -

Soumettant un projet de règlement permettant à "The Montreal Ladies Benevolent and Protestant Orphans Society" d'établir un foyer nourricier au no 4840, boulevard Cavendish, sous le nom de "Summerhill House".

Submitting a draft by-law allowing The Montreal Ladies Benevolent and Protestant Orphans Society to establish a foster-home at 4840 Cavendish Boulevard, under the name of Summerhill House.

## - 17 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1371 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Michel, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1371 concerning the erection and occupancy of buildings in St. Michel Ward, as amended.

## - 18 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1265 concerning the erection of buildings in Mount Royal Ward, as amended.

## - 19 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Danielle-Raymonde Lapierre d'occuper, pour fins d'une école privée, une partie du bâtiment sis au no 5494, avenue Notre-Dame-de-Grâce.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Danielle Raymonde Lapierre to occupy, for the purposes of a private school, part of the building located at 5494 Notre-Dame-de-Grâce Avenue.

## - 20 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1382 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1382 concerning the erection and occupancy of buildings in St. Jean-Baptiste Ward, as amended.

## - 21 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2875 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph", tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2875 entitled: "Zoning by-law of Sainte-Cunégonde, St. Henry, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel and Saint-Joseph Wards", as amended.

## - 22 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux Auxiliaires du Clergé Catholique de construire leur maison mère sur la rue du Fort-Lorette, entre le boulevard Gouin et la rivière des Prairies.

Submitting a draft by-law allowing the Catholic Clergy Auxiliaries to build their Mother House on du Fort-Lorette Street, between Gouin Boulevard and des Prairies River.



LUNDI, LE 14 SEPTEMBRE 1964.  
MONDAY, SEPTEMBER 14, 1964.

- 23 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Bernadette Fournier-Galarneau d'occuper, pour fins d'une école privée, une partie du bâtiment sis au no 2122, place Étienne-Brûlé.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Bernadette Fournier-Galarneau to occupy, for the purposes of a private school, part of the building located at 2122 Étienne-Brûlé Place.

- 24 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'ériger une école (école Charlevoix) entre les rues Delinelle et de Courcelle, au nord de la voie ferrée de la Compagnie des chemins de fer nationaux.

Submitting a draft by-law allowing the Montreal Catholic School Commission to build a school (Charlevoix School) between Delinelle and de Courcelle Streets, north of the Canadian National Railways' track.

- 25 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Claire Sigmond d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le 2ème étage du bâtiment sis au no 4195, Grand-Boulevard.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Claire Sigmond to occupy, for the purposes of a day-nursery, the second floor of the building located at 4195 Grand Boulevard.

- 26 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'agrandir l'école Madeleine-de-Verchères, située à l'angle sud-est des rues de Bellechasse et Cartier.

Submitting a draft by-law allowing the Montreal Catholic School Commission to enlarge Madeleine-de-Verchères School, located at the southeast corner of de Bellechasse and Cartier Streets.

- 27 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'agrandir l'école Cœur-Immaculé-de-Marie, située au no 1845, boulevard Desmarchais.

Submitting a draft by-law allowing the Montreal Catholic School Commission to enlarge Cœur-Immaculé-de-Marie School, located at 1845 Desmarchais Boulevard.

- 28 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Fabrique de la Paroisse Saint-François-d'Assise de construire une église et un presbytère sur le lot no 395-435 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, situé à l'est de la rue de Beaurivage, entre les rues LaFontaine et Notre-Dame.

Submitting a draft by-law allowing the Fabric of St. Francis of Assisi Parish to build a church and a presbytery on lot No. 395-435 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, located east of de Beaurivage Street, between LaFontaine and Notre-Dame Streets.



tenue lundi 14 septembre 1964 à  
8 heures du soir.

SONT PRESENTS: Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, Niding, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Desjardins, Robert, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Roy, Martellani, Gagné, Cohen, Lynch-Staunton, Caplette, Brisebois, Brock, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Laliberté, Marchand, McKenna, Lépine, Lessard, Masson, Bourdon et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints;

Les conseillers LaRoche, Bourret, Charness, Payette et Bellin ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

En l'absence du maire et vu la vacance à la fonction de maire suppléant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que le conseiller Desjardins soit choisi pour présider la présente séance.

-o-o-o-o-o-o-o-

1.- Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, les motions suivantes  
sont, du consentement unanime, soumises et adoptées:

"Que ce Conseil a appris avec le plus vif regret le décès de M. Georges Godin, qui a été conseiller de la catégorie "B" du district no 8 de 1944 à 1962;

Qu'il désire en cette occasion offrir ses condoléances à la famille du regretté défunt.";

"Que ce Conseil a appris avec le plus vif regret le décès de M. Alphonse Durivage, père du conseiller Claude Durivage;

Qu'il désire en cette occasion offrir ses condoléances à la famille du regretté défunt.".

2.- Du consentement unanime, les membres de ce Conseil observent une minute de silence à la mémoire des trois ouvriers qui ont trouvé une mort tragique sur un chantier de construction du métro situé dans la rue du Havre.

#### ORDRE DU JOUR

3.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 28 juillet 1964.



HELD ON MONDAY, SEPTEMBER  
14, 1964, AT 8:00 O'CLOCK P.M.

WERE PRESENT: Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, A. Castonguay and V. Chené, Assistant City Clerks; and Leblanc,

Councillors LaRoche, Bourret, Charness, Payette and Bellin were also present at this meeting at ulterior stages.

The Mayor being absent and the office of Acting Mayor being vacant, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that Councillor Desjardins be chosen to preside at the present meeting.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

1.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, the following motions were, by unanimous consent, submitted and adopted:

"That this Council has learned with deep sorrow of the death of Mr. Georges Godin, who was Class "B" Councillor in District No. 8 from 1944 to 1962;

That it wishes on this occasion to offer its deepest sympathy to the family of the deceased.";

"That this Council has learned with deep sorrow of the death of Mr. Alphonse Durivage, father of Councillor Claude Durivage;

That it wishes on this occasion to offer its deepest sympathy to the family of the deceased.".

2.- By unanimous consent, the Councillors observed one minute's silence in memory of the three workers who died tragically on a Metro work site located on du Havre Street.

ORDER OF THE DAY

3.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on July 28, 1964, be considered as read and be ratified.



4.- A ce stade de la séance, le greffier de la Ville, du consentement unanime, donne lecture d'une communication de M. Lucien Hétu, directeur des services, donnant sa démission comme titulaire de cette fonction.

Le président du Comité exécutif déclare que c'est avec regret qu'il a appris le départ de M. Lucien Hétu, il fait l'éloge de ce dernier et souligne la loyauté et le dévouement que cet employé a toujours démontrés dans l'accomplissement de ses hautes fonctions.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée à l'unanimité, il est alors

RESOLU:- que ce Conseil apprécie à leur juste valeur les immenses services que M. Lucien Hétu a rendus à la Ville de Montréal au cours de sa longue carrière municipale et qu'il désire lui exprimer sa reconnaissance en même temps que lui formuler ses meilleurs vœux d'une longue et heureuse retraite.

5.- L'article 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination temporaire d'un directeur des services étant lu,

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Hamelin,  
il est

RESOLU:- que Mlle Germaine Pepin, actuellement directeur adjoint des services, soit nommée temporairement directeur des services, au même traitement annuel que celui du dernier titulaire de cette fonction, soit \$ 20,000.00.

6.- L'article 3 de l'ordre du jour relatif à la nomination du maire suppléant étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que le conseiller Roméo Desjardins soit nommé maire suppléant pour les trois prochains mois.

7.- L'article 4 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mme Gérard Chollet d'occuper, sous la raison sociale "Jardin d'enfants les moineaux", pour fins d'une école maternelle, une partie du bâtiment sis au no 4598, avenue Marcil, étant lu:

(Pour règlement 3001 voir page 146 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

8.- L'article 5 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mme Elisabeth Kopatsch d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, sous la raison sociale "Tante Elly's Kindergarten", le bâtiment sis au no 7950, avenue Bloomfield, étant lu:

(Pour règlement 3002 voir page 146 volume 59 des rapports)



4.- At this stage of the meeting, the City Clerk, by unanimous consent, read a communication from Mr. Lucien Hétu, Director of Departments, tendering his resignation, as holder of that office.

The Chairman of the Executive Committee stated that he learned with regret of the departure of Mr. Lucien Hétu, he praised him and pointed out the loyalty and devotion this employee has always shown in the carrying out of the duties of his high office.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded unanimously, it was then

RESOLVED:- that this Council fully appreciates the immense services that Mr. Lucien Hétu has rendered to the City of Montreal during his long municipal career, and that it wishes to express its gratitude and extend to him its best wishes for a long and happy retirement.

5.- Article 2 of the order of the day relating to the temporary appointment of a Director of Departments being read,

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Hamelin,  
it was

RESOLVED:- that Miss Germaine Pepin, the present Assistant Director of Departments, be temporarily appointed as Director of Departments, at the same yearly salary of \$20,000.00, as was paid to the former incumbent.

6.- Article 3 of the order of the day relating to the appointment of the Acting Mayor being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that Councillor Roméo Desjardins be appointed Acting Mayor for the next three months.

7.- Article 4 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Gérard Chollet to occupy, under the name of "Jardin d'enfants les moineaux", for the purposes of a Kindergarten, part of the building located at 4598 Marcell Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

8.- Article 5 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Elisabeth Kopatsch to occupy for the purpose of a day-nursery, under the name of "Tante Elly's Kindergarten", the building located at 7950 Bloomfield Avenue, being read:



LUNDI 14 SEPTEMBRE 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Robert et Gagnon,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Robert et Gagnon,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

9.- L'article 6 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mme Ursula Schirmer d'occuper, sous la raison sociale "Susan's Nursery", pour fins d'une garderie de jour et de nuit, et d'une maison de pension pour enfants de moins de 12 ans, le bâtiment sis au no 1900 ouest, avenue Van Horne, étant lu:

(Pour règlement 3003 voir page 146 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton et  
McKenna, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 2 soit remplacé par le suivant:

"ARTICLE 2.- Ces permissions sont accordées à condition que le nombre maximum d'enfants soit limité à 22, soit 12 en pension au premier étage, et 10 en garderie au rez-de-chaussée, et que, par ailleurs, les exigences des règlements municipaux soient respectées."

Ledit article 2 tel qu'il a été remplacé est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

10.- L'article 7 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement 2876 intitulé: "Règlement de zonage du quartier Rivière-des-Prairies", tel qu'il a été modifié par les règlements 2889 et 2954, étant lu, (1ère étude - 29 juin 1964):

(Pour règlement 3004 voir page 146 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est



MONDAY, SEPTEMBER 14, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert and Gagnon,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert and Gagnon,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

9.- Article 6 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Ursula Schirmer to occupy, under the name of "Susan's Nursery", for the purposes of a day-and-night nursery and a boarding-house for children less than 12 years of age, the building located at 1900 Van Horne Avenue West, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and  
McKenna, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 2 be replaced by the following:

"ARTICLE 2.- Such permissions are granted on condition that the maximum number of children be limited to 22, that is 12 boarding on the second floor, and 10 in the nursery on the ground floor, and that, in other respects, the requirements of the municipal by-laws be complied with."

Said article 2, as replaced, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

10.- Article 7 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 2876 entitled: "Zoning By-law of Rivière-des-Prairies Ward", as amended by By-laws Nos. 2889 and 2954, being read, (1st study - June 29, 1964):

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was



LUNDI 14 SEPTEMBRE 1964

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en y insérant ce qui suit dans la liste des établissements d'industrie de la classe I-B, avant les mots "ferblantiers-couvreurs":

"Fer-blanc; objets, articles de: fabrication".

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Les articles 2 à 6 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

11.- L'article 8 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement 2876 intitulé: "Règlement de zonage du quartier Rivière-des-Prairies", tel qu'il a été modifié par les règlements 2889 et 2954, étant lu, (1ère étude - 28 juillet 1964):

(Pour règlement 3005 voir page 146 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 à 11 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

12.- L'article 9 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant un agrandissement et une rénovation à l'hôpital Hôtel-Dieu, situé au no 3840, rue Saint-Urbain, étant lu:

(Pour règlement 3006 voir page 146 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Brock,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Brock,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

13.- L'article 10 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant aux Religieuses Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception d'agrandir et d'occuper le pensionnat sis au no 5690, boulevard Rosemont, étant lu:

(Pour règlement 3007 voir page 147 volume 59 des rapports)



On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by inserting before the words "Tinsmith-roofers" in the list of industrial establishments, Class I-B, the following:

"Tin objects, articles: manufacturing".

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Articles 2 to 6 inclusive being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

11.- Article 8 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 2876 entitled: "Zoning by-law of Rivière-des-Prairies Ward", as amended by By-laws Nos. 2889 and 2954, being read, (1st study - July 28, 1964):

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 to 11 inclusive being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

12.- Article 9 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow an extension and renovation at Hôtel-Dieu Hospital, located at 3840 Saint-Urbain Street, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Brock,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Brock,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

13.- Article 10 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Franciscan Missionary Sisters of the Immaculate Conception to enlarge and occupy the boarding-school located at 5690 Rosemont Boulevard, being read:



LUNDI 14 SEPTEMBRE 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

14.- L'article 11 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Maternelle Marionnette d'occuper une partie du bâtiment sis au no 6400, rue Lemay, étant lu:

(Pour règlement 3008, voir page 147 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Bourque,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Bourque,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

15.- L'article 12 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à "Dickanwise School of Special Education" d'occuper pour fins d'une école privée le bâtiment sis au no 4097, avenue Madison, étant lu:

(Pour règlement 3009 voir page 147 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin et Brisebois,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin et Brisebois,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

16.- L'article 13 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant la construction de l'hôpital Marie-Claret du côté nord du boulevard Gouin, à l'est de la rue Taché, étant lu:

(Pour règlement 3010 voir page 147 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.



MONDAY, SEPTEMBER 14, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

14.- Article 11 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow "Maternelle Marionnette" to occupy part of the building located at 6400 Lemay Street, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bourque,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bourque,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

15.- Article 12 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Dickanwise School of Special Education to occupy as a private school the building located at 4097 Madison Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Brisébois,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Brisebois,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

16.- Article 13 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the erection of Marie-Claret Hospital on the north side of Gouin Boulevard, east of Taché Street, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.



LUNDI 14 SEPTEMBRE 1964

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

17.- L'article 14 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au "Jewish General Hospital" d'agrandir son bâtiment, étant lu:

(Pour règlement 3011 voir page 147 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

18.- L'article 15 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant de modifier l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc, étant lu:

(Pour règlement 3012 voir page 147 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

19.- L'article 16 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à "The Montreal Ladies Benevolent and Protestant Orphans Society" d'établir un foyer nourricier au no 4840, boulevard Cavendish, sous le nom de "Summerhill House", étant lu:

(Pour règlement 3013 voir page 147 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin et Brisebois,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin et Brisebois,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.



Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

17.- Article 14 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Jewish General Hospital to enlarge its building, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

18.- Article 15 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the alteration of Sainte-Jeanne-d'Arc Hospital, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

19.- Article 16 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow The Montreal Ladies Benevolent and Protestant Orphans Society to establish a foster-home by the name of "Summerhill House" located at 4840 Cavendish Boulevard, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Brisebois,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Brisebois,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.



20.- L'article 17 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement 1371 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Michel, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3014 voir page 147 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

21.- L'article 18 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3015 voir page 147 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné, Cohen, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 3 et 4 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné, Cohen, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

22.- L'article 19 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mme Danielle-Raymonde Lapière d'occuper, pour fins d'une école privée, une partie du bâtiment sis au no 5494, avenue Notre-Dame-de-Grâce, étant lu:

(Pour règlement 3016 voir page 147 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin et Brisebois,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin et Brisebois,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

23.- L'article 20 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement 1382 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3017 voir page 147 volume 59 des rapports)



MONDAY, SEPTEMBER 14, 1964.

20.- Article 17 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1371 concerning the erection and occupancy of buildings in St. Michael Ward, as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

21.- Article 18 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1265 concerning the erection of buildings in Mount Royal Ward, as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné, Cohen, Lynch-Staunton  
and McKenna, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read and a debate arising, it was agreed to.

Articles 3 and 4 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné, Cohen, Lynch-Staunton  
and McKenna, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

22.- Article 19 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Danielle-Raymonde Lapierre to occupy for the purposes of a private school part of the building located at 5494 Notre-Dame-de-Grâce Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Brisebois,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Brisebois,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

23.- Article 20 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1382 concerning the erection and occupancy of buildings in St. Jean-Baptiste Ward, as amended, being read:



Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau, Melançon et  
Bonin, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau, Melançon et  
Bonin, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

24.- L'article 21 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement 2875 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph", tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3018 voir page 147 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard  
et Lépine, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard  
et Lépine, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

25.- L'article 22 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant aux Auxiliaires du Clergé Catholique de construire leur maison mère sur la rue du Fort-Lorette, entre le boulevard Gouin et la rivière des Prairies, étant lu:

(Pour règlement 3019 voir page 147 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

26.- L'article 23 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mme Bernadette Fournier-Galarneau d'occuper, pour fins d'une école privée, une partie du bâtiment sis au no 2122, place Etienne-Brûlé, étant lu:

(Pour règlement 3020 voir page 147 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.



MONDAY, SEPTEMBER 14, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon and  
Bonin, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon and  
Bonin, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

24.- Article 21 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 2875 entitled: "Zoning by-law of Sainte-Cunégonde, St. Henry, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel and Saint-Joseph Wards", as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard  
and Lépine, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard  
and Lépine, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

25.- Article 22 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Catholic Clergy Auxiliaries to erect their Mother House on du Fort-Lorette Street, between Gouin Boulevard and des Prairies River, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

26.- Article 23 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Bernadette Fournier-Galarneau to occupy, for the purposes of a private school, part of the building located at 2122 Etienne-Brûlé Place, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.



LUNDI 14 SEPTEMBRE 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

27.- L'article 24 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'ériger une école (école Charlevoix) entre les rues Delinelle et de Courcelle, au nord de la voie ferrée de la Compagnie des chemins de fer nationaux, étant lu:

(Pour règlement 3021 voir page 147 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard,  
et Lépine, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard  
et Lépine, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

28.- L'article 25 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mme Claire Sigmond d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le 2ème étage du bâtiment sis au no 4195, Grand-Boulevard, étant lu:

(Pour règlement - voir page 148 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

29.- L'article 26 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'agrandir l'école Madeleine-de-Verchères, située à l'angle sud-est des rues de Bellechasse et Cartier, étant lu:

(Pour règlement 3022 voir page 148 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau et Bourque,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau et Bourque,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

30.- L'article 27 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'agrandir l'école Coeur-Immaculée-de-Marie, située au no 1845, boulevard Desmarchais, étant lu:

(Pour règlement 3023 voir page 148 volume 59 des rapports)



On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

27.- Article 24 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build a school (Charlevoix School) located between Delinelle and de Courcelle Streets, north of the Canadian National Railway's track, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard and  
Lépine, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard and  
Lépine, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

28.- Article 25 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Claire Sigmond to occupy, for the purposes of a day-nursery, the second floor of the building located at 4195 Grand-Boulevard, being read:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be referred back to the Executive Committee for further study.

29.- Article 26 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to enlarge Madeleine-de-Verchères School, located at the south-east corner of de Bellechasse and Cartier Streets, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau and Bourque,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau and Bourque,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

30.- Article 27 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to enlarge Coeur-Immaculé-de-Marie School located at 1845 Desmarchais Boulevard, being read:



LUNDI 14 SEPTEMBRE 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard  
et Lépine, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard  
et Lépine, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

31.- L'article 28 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Fabrique de la Paroisse Saint-François-d'Assise de construire une église et un presbytère sur le lot no 395-435 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, situé à l'est de la rue de Beaurivage, entre les rues LaFontaine et Notre-Dame, étant lu:

(Pour règlement 3024 voir page 148 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne  
SINE DIE.

La présente est pour certifier que le  
mairie n'a pu, par suite de son absence de la ville,  
donner son assentiment et signer les résolutions, etc.  
contenues dans le procès-verbal ci-dessus (14 septembre  
1964) dans les quarante-huit heures après que je les lui  
ai présentées,

Signé ce 17 septembre 1964,

*Gabriel Monn*

Greffier de la Ville.

Vu l'absence du maire, j'appose ma signature  
au présent procès-verbal en conformité de  
l'article 67 de la charte de la Ville,

Signé ce 17 septembre 1964,

*Lucien Arsenault*

Président du Comité exécutif.

*Gabriel Monn*

GREFFIER DE LA VILLE.

*Roméo Dufresne*

MAIRE SUPPLÉANT.



MONDAY, SEPTEMBER 14, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard  
and Lépine, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard  
and Lépine, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

31.- Article 28 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Fabric of St. Francis of Assisi Parish to build a church and a presbytery on lot No. 395-435 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, located east of de Beaurivage Street, between LaFontaine and Notre-Dame Streets, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

The order of the day being exhausted, Council adjourned  
SINE DIE.

The present is to certify that the Mayor,  
being away from the City, has not been able to give his  
assent and sign the resolutions, etc. contained in these  
above minutes (September 14, 1964) within forty-eight  
hours after I have submitted them to him,

Signed this 17th day of September, 1964,

*Gabriel Morin*

City Clerk.

*Lucien Soulier*

In the absence of the Mayor, I am  
affixing my signature to the present  
minutes in conformity with Article 67  
of the City Charter,

Signed this 17th day of September, 1964,

Chairman of the Executive Committee.

*Ronnie Desjardins*

Archives de la Ville de Montréal

ACTING MAYOR.

*Gabriel Morin*

CITY CLERK.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le vingt-neuvième jour de septembre courant, à huit heures du soir, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the twenty-ninth day of September, at eight o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 25 septembre 1964.

City Hall, September 25, 1964.

Monsieur,

Sir,

Vous êtes prié d'assister, le MARDI, VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE courant, à HUIT HEURES du soir, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée régulière du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

You are requested to attend the regular meeting of the Council to be held on TUESDAY, the TWENTY-NINTH day of SEPTEMBER instant, at EIGHT O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Ville.

*Gabriel Morin*

City Clerk.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

REGULAR MEETING

DU

OF THE

Conseil de la

Council of the

Ville de Montréal

City of Montreal

MARDI, 29 SEPTEMBRE 1964  
à 8 heures du soir

TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964  
at 8 o'clock P.M.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

**ORDRE DU JOUR**

**ORDER OF THE DAY**

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

*Rapport des vérificateurs*

*Report of Auditors*

- 2 -

Rapport des vérificateurs nommés en vertu de l'article 734 de la charte de la Ville sur les états financiers de ladite Ville au 30 avril 1964.

Report of the Auditors appointed in virtue of Article 734 of the City Charter on the financial statements of said City as of April 30th, 1964.

**RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**REPORTS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE**

*Virement de crédits*

*Transfer of credits*

- 3 -

A l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

To transfer certain credits.

*Place des Arts*

*Place des Arts*

- 4 -

A l'effet de nommer les membres de la Régie de la Place des Arts.

To appoint the members of the Régie de la Place des Arts.

- 5 -

A l'effet d'autoriser le Comité exécutif à exercer certains pouvoirs qui font l'objet de la loi de la Place des Arts.

To authorize the Executive Committee to exercise certain powers provided for in the Place des Arts Act.

*Projets de règlements*

*Draft by-laws*

- 6 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2369, modifié par les règlements nos 2418, 2478, 2628 et 2912, déterminant comment les emprunts autorisés par règlement seront effectués, la procédure à suivre et les conditions à observer en pareil cas, et modifiant, en conséquence, certains règlements d'emprunt.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2369, as amended by By-laws Nos. 2418, 2478, 2628 and 2912, establishing how loans authorized by by-law shall be made, the procedure to be followed and the conditions to be observed in such cases, and consequently amending certain loan by-laws.

- 7 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2675 amendé par les règlements nos 2739, 2815 et 2919, de façon à porter à \$27,000,000 le montant de l'emprunt autorisé pour la construction d'égouts, de pavages et de trottoirs.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2675 as amended by By-laws Nos. 2739, 2815 and 2919, so as to increase to \$27,000,000 the amount of the loan authorized for the laying of sewers, pavings and sidewalks.

*Expropriation pour les fins du métro*

*Expropriation for Metro purposes*

- 8 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, pour les fins du métro, quant au fonds et aux servitudes qui s'y rapportent,

To ordain the acquisition, and prior possession, for Metro purposes, of the land and related servitudes in connection with:

a) d'une partie de la ruelle nord-sud sise au nord de la rue Beaubien, entre la rue de Saint-Vallier et l'avenue de Chateaubriand; et

a) a section of the north-south lane located north of Beaubien Street, between de Saint-Vallier Street and de Chateaubriand Avenue; and

b) de la partie de cette même ruelle sise au sud de la partie précitée, et de la ruelle est-ouest située à l'ouest de l'avenue de Chateaubriand, au nord de la rue Beaubien.

b) the section of that lane located south of the above-mentioned section, and the east-west lane located west of de Chateaubriand Avenue, north of Beaubien Street.

*Expropriations*

*Expropriations*

- 9 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, pour fins de ruelles, de certains immeubles situés au sud de l'avenue Dupuis, entre l'avenue Coolbrook et le boulevard Décarie, et de voter un crédit de \$19,215.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for the purposes of lanes, of certain immovables located south of Dupuis Avenue, between Coolbrook Avenue and Décarie Boulevard, and to vote a credit of \$19,215.00 for such purpose.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

- 10 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, pour fins de ruelles, de certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par les rues de Cadillac, Chauveau, Bossuet et Sherbrooke, et de voter un crédit de \$9,770.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for lane purposes, of certain immovables located in the quadrilateral bounded by de Cadillac, Chauveau, Bossuet and Sherbrooke Streets, and to vote a credit of \$9,770.00 for such purpose.

- 11 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, pour fins de rue, de la partie sud-est de la rue Charles-Gill sise entre l'avenue Alfred-Laliberté et une ligne située à l'est de la rue James Morrice, et de voter un crédit de \$266.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for street purposes, of the south-east section of Charles-Gill Street located between Alfred-Laliberté Avenue and a line located east of James Morrice Street, and to vote a credit of \$266.00 for such purpose.

- 12 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable pour les fins

To ordain the acquisition and prior possession for the purposes

a) de l'avenue Laure-Conan, d'un immeuble situé entre les rues James Morrice et Suzor-Côté;

a) of Laure-Conan Avenue, of an immovable located between James Morrice and Suzor-Côté Streets;

b) de l'avenue Étienne-Parent, d'un immeuble situé entre les rues James Morrice et Suzor-Côté. et

b) of Étienne-Parent Avenue, of an immovable located between James Morrice and Suzor-Côté Streets; and

c) de la rue James Morrice, d'un immeuble situé entre les rues Dudemaine et de Louisbourg.

c) of James Morrice Street, of an immovable located between Dudemaine and de Louisbourg Streets.

- 13 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, quant aux fonds et aux servitudes qui s'y rapportent, de la ruelle sise au sud de la rue Saint-Antoine et à l'est de la rue Lusignan, en vue de sa fermeture parce que jugée inutile.

To ordain the acquisition and prior possession of the land and related servitudes in connection with the lane located south of Saint-Antoine Street, east of Lusignan Street, with a view to its closing, as it is deemed useless.

- 14 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, pour fins de rues et de ruelle, de la rue de Forbin-Janson, de certaines parties de la rue French et des ruelles sises dans le quadrilatère borné par les rues Sherbrooke, Joffre et de Grosbois et le boulevard Pierre-Bernard.

To ordain the acquisition and prior possession, for street and lane purposes, of de Forbin-Janson Street, of certain sections of French Street and of lanes located in the quadrilateral bounded by Sherbrooke, Joffre and de Grosbois Streets and Pierre-Bernard Boulevard.

- 15 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, en vue de leur fermeture parce que jugées inutiles, de certaines parties de la rue French et des ruelles sises dans le quadrilatère borné par les rues Sherbrooke, Joffre et de Grosbois et le boulevard Pierre-Bernard.

To ordain the acquisition and prior possession, with a view to their closing, since they are deemed useless, of certain sections of French Street and of the lanes located in the quadrilateral bounded by Sherbrooke, Joffre and de Grosbois Streets and Pierre-Bernard Boulevard.

- 16 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'un meilleur aménagement des abords de l'avenue du Président-Kennedy, de certains terrains situés à l'angle sud-ouest des avenues Union et du Président-Kennedy.

To ordain the acquisition and prior possession, for the improvement of the surroundings of President-Kennedy Avenue, of certain parcels of land located at the south-west corner of Union and President-Kennedy Avenues.

#### *Construction d'égouts*

#### *Laying of sewers*

- 17 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,452.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Forest Hill, côté sud, d'un point situé à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$5,452.00 for the laying of a sewer in Forest Hill Avenue, south side, from a point west of Côte-des-Neiges Road, westwards.

- 18 -

A l'effet de voter un crédit de \$40,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée portant les nos 325-381 et 382 (avenue Alfred-Laliberté), de la rue Pasteur à la rue projetée portant le no 325-415.

To vote a credit of \$40,600.00 for the laying of a sewer in the projected street bearing Nos. 325-381 and 382 (Alfred-Laliberté Avenue), from Pasteur Street to the projected street bearing No. 325-415.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

## - 19 -

A l'effet de voter un crédit de \$14,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée portant le no 325-379 (rue Frigon), de l'avenue Alfred-Laliberté en gagnant le nord.

To vote a credit of \$14,800.00 for the laying of a sewer in the projected street bearing No. 325-379 (Frigon Street), from Alfred-Laliberté Avenue northwards.

## - 20 -

A l'effet de voter un crédit de \$28,700.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée portant les nos 325-436 et 437 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, de l'égout existant au sud de la rue projetée portant le no 325-444 du même cadastre en gagnant le sud.

To vote a credit of \$28,700.00 for the laying of a sewer in the projected street bearing Nos. 325-436 and 437 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet, from the existing sewer south of the projected street bearing No. 325-444 of the same cadastre towards the south.

## - 21 -

A l'effet de voter un crédit de \$ 36,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue Vézina, de la rue Lemieux à l'avenue Westbury.

To vote a credit of \$36,200.00 for the laying of a sewer in Vézina Street, from Lemieux Street to Westbury Avenue.

## - 22 -

A l'effet de voter un crédit de \$30,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée portant les nos 325-414 et 415 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, côté ouest, de l'avenue Alfred-Laliberté à la rue projetée portant le no 325-444 du même cadastre.

To vote a credit of \$30,800.00 for the laying of a sewer in the projected street bearing Nos. 325-414 and 415 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet, west side, from Alfred-Laliberté Avenue to the projected street bearing No. 325-444 of the same cadastre.

## - 23 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,600.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Parkville, côté nord, de l'égout existant au nord de la rue de Marseille en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$6,600.00 for the laying of a sewer in Parkville Avenue, north side, from the existing sewer north of de Marseille Street westwards.

## - 24 -

A l'effet de voter un crédit de \$22,100.00 pour la construction d'un égout dans la rue Birnam, de la rue de Port-Royal en gagnant le nord.

To vote a credit of \$22,100.00 for the laying of a sewer in Birnam Street, from de Port-Royal Street northwards.

## - 25 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,400.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée portant le no 325-444, du boulevard de l'Acadie à la rue Drouart.

To vote a credit of \$12,400.00 for the laying of a sewer in the projected street bearing No. 325-444, from de l'Acadie Boulevard to Drouart Street.

## - 26 -

A l'effet de voter un crédit de \$39,700.00 pour la construction d'un égout dans la rue Charles-de-LaTour, de la rue Mazurette à la rue de Louvain.

To vote a credit of \$39,700.00 for the laying of a sewer in Charles-de-LaTour Street, from Mazurette Street to de Louvain Street.

## - 27 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,400.00 pour la construction d'un égout dans la rue Sauvé, de l'égout existant à l'ouest de l'avenue Péloquin en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$7,400.00 for the laying of a sewer in Sauvé Street, from the existing sewer west of Péloquin Avenue westwards.

## - 28 -

A l'effet de voter un crédit de \$44,300.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Alfred-Laliberté, de la rue Victor-Doré à l'avenue de Poutrincourt.

To vote a credit of \$44,300.00 for the laying of a sewer in Alfred-Laliberté Avenue, from Victor-Doré Street to de Poutrincourt Avenue.

## - 29 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,500.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée portant le no 394-637, de la rue Beaugrand en gagnant l'est.

To vote a credit of \$12,500.00 for the laying of a sewer in the projected street bearing No. 394-637, from Beaugrand Street eastwards.

## - 30 -

A l'effet de voter un crédit de \$18,900.00 pour la construction d'un égout dans la rue Bouvret, de l'avenue Henri-de-Salières à l'avenue de la Pépinière.

To vote a credit of \$18,900.00 for the laying of a sewer in Bouvret Street, from Henri-de-Salières Avenue to de la Pépinière Avenue.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

- 31 -

A l'effet de voter un crédit de \$35,700.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Dubuisson, de la rue Saint-Donat au boulevard Liébert.

To vote a credit of \$35,700.00 for the laying of a sewer in Dubuisson Avenue, from Saint-Donat Street to Liébert Boulevard.

*Construction de trottoirs*

*Laying of sidewalks*

- 32 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dugas, de l'avenue de Carignan à l'avenue de la Pépinière.

To vote a credit of \$12,300.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Dugas Street, from de Carignan Avenue to de la Pépinière Avenue.

- 33 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue de Carignan, de la rue Boyce à la rue Dugas.

To vote a credit of \$2,500.00 for the laying of a permanent sidewalk on the east side of de Carignan Avenue, from Boyce Street to Dugas Street.

- 34 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de l'avenue Henri-de-Salières, d'un point situé au nord de la rue de Marseille à la rue Faribault.

To vote a credit of \$5,000.00 for the laying of a permanent sidewalk on the west side of Henri-de-Salières Avenue, from a point located north of de Marseille Street to Faribault Street.

- 35 -

A l'effet de voter un crédit de \$13,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de l'avenue Millen, de la rue Chabanel à la rue de Louvain.

To vote a credit of \$13,100.00 for the laying of a permanent sidewalk on the west side of Millen Avenue, from Chabanel Street to de Louvain Street.

- 36 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Vézina, de la rue Lemieux à l'avenue Westbury.

To vote a credit of \$10,700.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Vézina Street, from Lemieux Street to Westbury Avenue.

- 37 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,200.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Cathcart, de l'avenue McGill College à la rue Mansfield.

To vote a credit of \$3,200.00 for the laying of a permanent sidewalk on the north side of Cathcart Street, from McGill College Avenue to Mansfield Street.

- 38 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue Cathcart, de l'avenue McGill College à la rue Mansfield.

To vote a credit of \$7,300.00 for the laying of a permanent sidewalk on the south side of Cathcart Street, from McGill College Avenue to Mansfield Street.

- 39 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,200.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Mansfield, d'un point situé au nord du boulevard Dorchester à la rue Cathcart.

To vote a credit of \$6,200.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Mansfield Street, from a point located north of Dorchester Boulevard to Cathcart Street.

- 40 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Sainte-Clotilde, de la rue Saint-Rémi au chemin de la Côte-Saint-Paul.

To vote a credit of \$11,300.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Sainte-Clotilde Street, from Saint-Rémi Street to Côte-Saint-Paul Road.

- 41 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,300.00 pour la reconstruction du trottoir permanent sur le côté ouest de la rue Saint-Rémi, de la rue Notre-Dame à la rue Sainte-Clotilde.

To vote a credit of \$8,300.00 for the reconstruction of the permanent sidewalk on the west side of Saint-Rémi Street, from Notre-Dame Street to Sainte-Clotilde Street.

- 42 -

A l'effet de voter un crédit de \$15,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue projetée portant les nos 5-4-1 et -2, 6-184-1, 2-119-1, 330-137-1 et -2 et 4-5-1 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, au nord de la rue de Louisbourg et à l'ouest de la rue James Morrice.

To vote a credit of \$15,200.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of the projected street bearing Nos. 5-4-1 and -2, 6-184-1, 2-119-1, 330-137-1 and -2 and 4-5-1 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet, north of de Louisbourg Street and west of James Morrice Street.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

- 43 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Charton, de l'avenue Charland en gagnant le nord.

To vote a credit of \$2,100.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Charton Avenue, from Charland Avenue northwards.

- 44 -

A l'effet de voter un crédit de \$14,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Louisbourg, de la rue James Morrice à l'avenue Alfred-Laliberté.

To vote a credit of \$14,100.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of de Louisbourg Street, from James Morrice Street to Alfred-Laliberté Avenue.

- 45 -

A l'effet de voter un crédit de \$127,600.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés du chemin de la Côte-Saint-Antoine, d'un point situé à l'est de l'avenue Grey à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$127,600.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Côte-Saint-Antoine Road, from a point located east of Grey Avenue to Sherbrooke Street.

- 46 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,000.00 pour la reconstruction d'un trottoir permanent sur le côté nord du chemin de la Côte-Saint-Antoine, de l'avenue Old Orchard à l'avenue Marçil.

To vote a credit of \$6,000.00 for the reconstruction of a permanent sidewalk on the north side of Côte-Saint-Antoine Road, from Old Orchard Avenue to Marçil Avenue.

- 47 -

A l'effet de voter un crédit de \$18,800.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Dandurand, de l'avenue de Lorimier à l'avenue Papineau.

To vote a credit of \$18,800.00 for the laying of a permanent sidewalk on the north side of Dandurand Street, from de Lorimier Avenue to Papineau Avenue.

- 48 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Poncet, de la rue Hamon à la rue de Saint-Réal.

To vote a credit of \$5,000.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Poncet Street from Hamon Street to de Saint-Réal Street.

- 49 -

A l'effet de voter un crédit de \$42,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Mozart, de l'avenue Henri-Julien au boulevard Saint-Laurent.

To vote a credit of \$42,600.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Mozart Avenue, from Henri-Julien Avenue to Saint-Laurent Boulevard.

- 50 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,800.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue Vincent-Quiblier, de l'avenue Jacques-Lemaistre à l'avenue Jacques-Lemaistre.

To vote a credit of \$7,800.00 for the laying of a permanent sidewalk on the east side of Vincent-Quiblier Avenue, from Jacques-Lemaistre Avenue to Jacques-Lemaistre Avenue.

- 51 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,200.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Béique, de la rue Beauséjour en gagnant le sud jusqu'au trottoir existant.

To vote a credit of \$3,200.00 for the laying of a permanent sidewalk on the east side of Béique Street, from Beauséjour Street southwards up to the existing sidewalk.

- 52 -

A l'effet de voter un crédit de \$4,700.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de l'avenue Jacques-Lemaistre, de l'avenue Vincent-Quiblier à un point situé au sud de la rue projetée portant le no 332-549.

To vote a credit of \$4,700.00 for the laying of a permanent sidewalk on the west side of Jacques-Lemaistre Avenue, from Vincent-Quiblier Avenue to a point located south of the projected street bearing No. 332-549.

- 53 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue projetée portant le no 332-549, de l'avenue Jacques-Lemaistre à l'avenue Vincent-Quiblier.

To vote a credit of \$7,200.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of the projected street bearing No. 332-549, from Jacques-Lemaistre Avenue to Vincent-Quiblier Avenue.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

- 54 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Étienne-Parent, d'un point situé à l'ouest de la rue Suzor-Côté à la rue James Morrice.

To vote a credit of \$1,700.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Étienne-Parent Avenue, from a point located west of Suzor-Côté Street to James Morrice Street.

- 55 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Charles-Gill, de la rue Joseph-Casavant à l'avenue Alfred-Laliberté.

To vote a credit of \$7,300.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Charles-Gill Street, from Joseph-Casavant Street to Alfred-Laliberté Avenue.

- 56 -

A l'effet de voter un crédit de \$18,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue James Morrice, de la rue Dudemaine à la rue de Louisbourg.

To vote a credit of \$18,000.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of James Morrice Street, from Dudemaine Street to de Louisbourg Street.

- 57 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,700.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue Beauséjour, de la rue Béique en gagnant l'est.

To vote a credit of \$1,700.00 for the laying of a permanent sidewalk on the south side of Beauséjour Street, from Béique Street eastwards.

- 58 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Lacordaire, de la rue Cabrini à la rue Saint-Zotique.

To vote a credit of \$3,800.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Lacordaire Street, from Cabrini Street to Saint-Zotique Street.

- 59 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de l'avenue Dubuisson, de la rue Saint-Donat au boulevard Liébert.

To vote a credit of \$6,500.00 for the laying of a permanent sidewalk on the south side of Dubuisson Avenue, from Saint-Donat Street to Liébert Boulevard.

- 60 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Laure-Conan, d'un point situé à l'ouest de la rue Suzor-Côté à la rue James Morrice.

To vote a credit of \$1,700.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Laure-Conan Avenue, from a point located west of Suzor-Côté Street to James Morrice Street.

- 61 -

A l'effet de voter un crédit de \$160,800.00 pour la reconstruction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Fleury, de la rue Francis au boulevard Saint-Laurent.

To vote a credit of \$160,800.00 for the reconstruction of permanent sidewalks on both sides of Fleury Street, from Francis Street to Saint-Laurent Boulevard.

*Construction de pavages*

*Laying of pavings*

- 62 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle sise à l'est du boulevard Lapointe, au nord de l'avenue Souigny.

To vote a credit of \$12,800.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Lapointe Boulevard, north of Souigny Avenue.

- 63 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle sise à l'est de l'avenue Bilaudeau, au nord de la rue de Marseille.

To vote a credit of \$6,100.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Bilaudeau Avenue, north of de Marseille Street.

- 64 -

A l'effet de voter un crédit de \$18,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles sises à l'est de l'avenue Bilaudeau, entre les rue Boyce et Sainte-Claire.

To vote a credit of \$18,200.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Bilaudeau Avenue, between Boyce and Sainte-Claire Streets.

- 65 -

A l'effet de voter un crédit de \$45,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dugas, de l'avenue de Carignan à l'avenue de la Pépinière.

To vote a credit of \$45,400.00 for the laying of a permanent paving on Dugas Street, from de Carignan Avenue to de la Pépinière Avenue.

- 66 -

A l'effet de voter un crédit de \$19,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue de Carignan, de la rue Boyce à la rue Dugas.

To vote a credit of \$19,500.00 for the laying of a permanent paving on de Carignan Avenue, from Boyce Street to Dugas Street.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

- 67 -

A l'effet de voter un crédit de \$42,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la dixième avenue, entre l'avenue Laurier et la rue Masson.

To vote a credit of \$42,500.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Tenth Avenue, between Laurier Avenue and Masson Street.

- 68 -

A l'effet de voter un crédit de \$48,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Vézina, de la rue Lemieux à l'avenue Westbury.

To vote a credit of \$48,500.00 for the laying of a permanent paving on Vézina Street, from Lemieux Street to Westbury Avenue.

- 69 -

A l'effet de voter un crédit de \$17,300.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage de la rue Cathcart, de l'avenue McGill College à la rue Mansfield.

To vote a credit of \$17,300.00 for the reconstruction and widening of the paving on Cathcart Street, from McGill College Avenue to Mansfield Street.

- 70 -

A l'effet de voter un crédit de \$37,400.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage sur la rue Mansfield, d'un point situé au nord du boulevard Dorchester à la rue Cathcart.

To vote a credit of \$37,400.00 for the reconstruction and widening of the paving on Mansfield Street, from a point located north of Dorchester Boulevard to Cathcart Street.

- 71 -

A l'effet de voter un crédit de \$79,700.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage de la rue Sainte-Clotilde, de la rue Saint-Rémi au chemin de la Côte-Saint-Paul.

To vote a credit of \$79,700.00 for the reconstruction and widening of the paving on Sainte-Clotilde Street, from Saint-Rémi Street to Côte-Saint-Paul Road.

- 72 -

A l'effet de voter un crédit de \$78,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée portant les nos 5-4-1 et -2, 6-184-1, 2-119-1, 330-137-1 et -2 et 4-5-1 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, au nord de la rue de Louisbourg et à l'ouest de la rue James Morrice.

To vote a credit of \$78,100.00 for the laying of a permanent paving on the projected street bearing Nos. 5-4-1 and -2, 6-184-1, 2-119-1, 330-137-1 and -2 and 4-5-1, of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet, north of de Louisbourg Street and west of James Morrice Street.

- 73 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Charton, de l'avenue Charland en gagnant le nord.

To vote a credit of \$9,800.00 for the laying of a permanent paving on Charton Avenue, from Charland Avenue northwards.

- 74 -

A l'effet de voter un crédit de \$82,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Louisbourg, de la rue James Morrice à l'avenue Alfred-Laliberté.

To vote a credit of \$82,800.00 for the laying of a permanent paving on de Louisbourg Street, from James Morrice Street to Alfred-Laliberté Avenue.

- 75 -

A l'effet de voter un crédit de \$28,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Saint-Denis, entre les rues Legendre et Chabanel.

To vote a credit of \$28,600.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Saint-Denis Street, between Legendre and Chabanel Streets.

- 76 -

A l'effet de voter un crédit de \$19,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Louis-Veuillot, entre les rues Hochelaga et Desaulniers.

To vote a credit of \$19,300.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Louis-Veuillot Street, between Hochelaga and Desaulniers Streets.

- 77 -

A l'effet de voter un crédit de \$22,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de l'avenue du Parc, entre l'avenue Beaumont et la rue Jean-Talon.

To vote a credit of \$22,700.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located west of Park Avenue, between Beaumont Avenue and Jean-Talon Street.

- 78 -

A l'effet de voter un crédit de \$36,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Poncet, de la rue Hamon à la rue de Saint-Réal.

To vote a credit of \$36,800.00 for the laying of a permanent paving on Poncet Street, from Hamon Street to de Saint-Réal Street.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

- 79 -

A l'effet de voter un crédit de \$139,100.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage de l'avenue Mozart, de l'avenue Henri-Julien au boulevard Saint-Laurent.

To vote a credit of \$139,100.00 for the reconstruction and widening of the paving on Mozart Avenue, from Henri-Julien Avenue to Saint-Laurent Boulevard.

- 80 -

A l'effet de voter un crédit de \$25,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée portant le no 332-549, de l'avenue Jacques-Lemaistre à l'avenue Vincent-Quiblier.

To vote a credit of \$25,000.00 for the laying of a permanent paving on the projected street bearing No. 332-549, from Jacques-Lemaistre Avenue to Vincent-Quiblier Avenue.

- 81 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Étienne-Parent, d'un point situé à l'ouest de la rue Suzor-Côté à la rue James Morrice.

To vote a credit of \$6,700.00 for the laying of a permanent paving on Étienne-Parent Avenue, from a point located west of Suzor-Côté Street to James Morrice Street.

- 82 -

A l'effet de voter un crédit de \$66,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue James Morrice, de la rue Dudemaine à la rue de Louisbourg.

To vote a credit of \$66,900.00 for the laying of a permanent paving on James Morrice Street, from Dudemaine Street to de Louisbourg Street.

- 83 -

A l'effet de voter un crédit de \$54,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Charles-Gill, de la rue Joseph-Casavant à l'avenue Alfred-Laliberté.

To vote a credit of \$54,000.00 for the laying of a permanent paving on Charles Gill Street, from Joseph-Casavant Street to Alfred Laliberté Avenue.

- 84 -

A l'effet de voter un crédit de \$25,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la voie ouest de la rue Lacordaire, de la rue Cabrini à la rue Saint-Zotique.

To vote a credit of \$25,400.00 for the laying of a permanent paving on the west lane of Lacordaire Street, from Cabrini Street to Saint-Zotique Street.

- 85 -

A l'effet de voter un crédit de \$55,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Dubuisson, de la rue Saint-Donat au boulevard Liébert.

To vote a credit of \$55,800.00 for the laying of a permanent paving on Dubuisson Avenue, from Saint-Donat Street to Liébert Boulevard.

- 86 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Laure-Conan, d'un point situé à l'ouest de la rue Suzor-Côté à la rue James Morrice.

To vote a credit of \$6,700.00 for the laying of a permanent paving on Laure-Conan Avenue, from a point located west of Suzor-Côté Street to James Morrice Street.

- 87 -

A l'effet de voter un crédit de \$942,100.00 pour l'élargissement du pavage de la rue Fleury, d'un point situé à l'ouest de l'avenue Papineau à la rue Francis, et pour la reconstruction et l'élargissement de ladite rue Fleury, de l'avenue Papineau en gagnant l'ouest et de la rue Francis au boulevard Saint-Laurent.

To vote a credit of \$942,100.00 for the widening of the paving on Fleury Street, from a point located west of Papineau Avenue to Francis Street, and for the reconstruction and widening of the said Fleury Street, from Papineau Avenue westwards and from Francis Street to Saint-Laurent Boulevard.

*Modifications de résolutions*

*Amendments to resolutions*

- 88 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 15 août 1962 votant un crédit de \$24,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Saint-Donat, entre les rues Hochelaga et Boyce.

To amend the resolution of Council dated August 15, 1962 voting a credit of \$24,800.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Saint-Donat Street, between Hochelaga and Boyce Streets.

- 89 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 26 septembre 1962 votant un crédit de \$1,600.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue projetée no 331-63, de la rue Radisson à la rue des Groseilliers.

To amend the resolution of Council dated September 26, 1962 voting a credit of \$1,600.00 for the laying of a permanent sidewalk on the north side of projected street No. 331-63, from Radisson Street to des Groseilliers Street.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

- 90 -

À l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 25 mai 1961 décrétant l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture de la onzième avenue, au nord de l'avenue Laurier.

To amend the resolution of Council dated May 25, 1961 ordaining the acquisition of the immovables required for the opening of Eleventh Avenue, north of Laurier Avenue.

- 91 -

À l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 3 mars 1959 votant un crédit de \$8,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Victor-Doré, d'un point situé à l'ouest de la rue Suzor-Côté à la rue projetée no P-6.

To amend the resolution of Council dated March 3, 1959 voting a credit of \$8,900.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Victor-Doré Street, from a point located west of Suzor-Côté Street to projected street No. P-6.

- 92 -

À l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 1er juin 1959 votant un crédit de \$36,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dudemaine, de la rue Laforest à l'Autoroute des Laurentides.

To amend the resolution of Council dated June 1, 1959 voting a credit of \$36,200.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Dudemaine Street, from Laforest Street to the Laurentian Autoroute.

- 93 -

À l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 2 juin 1959 votant un crédit de \$215,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dudemaine, de la rue Laforest à l'Autoroute des Laurentides, et pour l'élargissement du pavage de la rue Dudemaine, de la rue Laforest à l'avenue de Bois-de-Boulogne.

To amend the resolution of Council dated June 2, 1959 voting a credit of \$215,700.00 for the laying of a permanent paving on Dudemaine Street, from Laforest Street to the Laurentian Autoroute, and for the widening of the paving on Dudemaine Street, from Laforest Street to de Bois-de-Boulogne Avenue.

- 94 -

À l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 28 juillet 1964 votant un crédit de \$12,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Mignault, d'un point situé au sud du boulevard Rosemont à un point situé au sud de l'avenue Ernest-Lavigne.

To amend the resolution of Council dated July 28, 1964 voting a credit of \$12,700.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Mignault Street, from a point located south of Rosemont Boulevard to a point located south of Ernest-Lavigne Avenue.

- 95 -

À l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 28 septembre 1961 votant un crédit de \$28,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de l'avenue Lebrun, entre les rues Hochelaga et Boyce.

To amend the resolution of Council dated September 28, 1961, voting a credit of \$28,300.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Lebrun Avenue, between Hochelaga and Boyce Streets.

*Autres travaux*

*Other works*

- 96 -

À l'effet de voter un crédit de \$15,600.00 pour la reconstruction du pavage sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine, d'un point situé à l'ouest de l'avenue Royal à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$15,600.00 for the reconstruction of the paving on Côte-Saint-Antoine Road, from a point located west of Royal Avenue to Sherbrooke Street.

- 97 -

À l'effet de voter un crédit de \$192,715.33 pour la construction de conduits souterrains.

To vote a credit of \$192,715.33 for the laying of underground conduits.

- 98 -

À l'effet d'accorder à Noël Roméo Cie Limitée le contrat pour la rénovation du réseau d'éclairage extérieur à l'usine centrale de pompage et de filtration de l'aqueduc, et de voter un crédit de \$105,000.00 à cette fin.

To award to Noël Roméo Cie Limitée the contract for the renovation of the exterior lighting system of the waterworks central pumping and filtration plant, and to vote a credit of \$105,000.00 for such purpose.

- 99 -

À l'effet d'accorder à Spino Construction Co. Ltd. le contrat pour le bétonnage de la station de métro Jean-Talon (contrat 2-A-2), et de voter un crédit de \$400,000.00 à cette fin.

To award to Spino Construction Co. Ltd. the contract for the concreting of the Jean-Talon Metro station (contract 2-A-2), and to vote a credit of \$400,000.00 for such purpose.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

- 100 -

A l'effet de voter un crédit de \$26,400.00 pour la reconstruction du pavage sur l'avenue Union, de l'avenue du Président-Kennedy à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$26,400.00 for the reconstruction of the paving on Union Avenue, from President-Kennedy Avenue to Sherbrooke Street.

- 101 -

A l'effet de voter un crédit de \$71,100.00 pour le réaménagement du carrefour des boulevards Saint-Laurent et Métropolitain et pour l'exécution en régie de l'installation permanente de feux de circulation dans ledit carrefour, y compris les frais d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$71,100.00 for the redevelopment of the cross-roads at Saint-Laurent and Metropolitan Boulevards, and for the carrying out by day labour of the works for the permanent installation of traffic lights at the said cross-roads, including engineering, supervision and inspection fees, the related works and incidental and unforeseen expenditures related thereto.

*Crédits supplémentaires*

*Additional credits*

- 102 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$363.75 pour l'acquisition et la possession préalable, pour fins de ruelle, de certains immeubles situés à l'ouest de la rue Berri, au sud de l'avenue du Mont-Royal.

To vote an additional credit of \$363.75 for the acquisition and prior possession, for lane purposes, of certain immovables located west of Berri Street, south of du Mont-Royal Avenue.

- 103 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$14,075.83 pour l'acquisition et la possession préalable, pour les fins du métro, de certains immeubles situés au nord de la rue de Montigny, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Savoie.

To vote an additional credit of \$14,075.83 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain immovables located north of de Montigny Street, between Saint-Denis Street and Savoie Avenue.

- 104 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$28,193.59 pour l'acquisition et la possession préalable, pour les fins du métro, de certains immeubles situés à l'angle sud-ouest du boulevard Crémazie et de la rue Berri.

To vote an additional credit of \$28,193.59 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain immovables located at the southwest corner of Crémazie Boulevard and Berri Street.

- 105 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$32,905.14 pour l'acquisition et la possession préalable du terrain requis pour l'ouverture de la rue Pasteur, entre l'avenue Elie-Blanchard et le raccordement de l'autoroute provinciale au boulevard Henri-Bourassa.

To vote an additional credit of \$32,905.14 for the acquisition and prior possession of the parcel of land required for the opening of Pasteur Street, between Elie-Blanchard Avenue and the junction of the Provincial Autoroute with Henri-Bourassa Boulevard.

- 106 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$235,184.55 pour l'acquisition et la possession préalable, pour fins de rue, d'une partie du lot no 396 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, située immédiatement au nord des terrains de la Commission des Ports Nationaux, à l'ouest de l'avenue Mercier.

To vote an additional credit of \$235,184.55 for the acquisition and prior possession, for street purposes, of a part of lot No. 396 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, located just north of the property of the National Harbours Board, west of Mercier Avenue.

- 107 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$4,264.35 pour l'acquisition et la possession préalable, pour les fins du métro, de certains immeubles situés sur le côté sud de la rue Jarry, entre les rues Berri et Lajeunesse, sur le côté ouest de la rue Lajeunesse, au sud de la rue Jarry, et sur le côté est de la rue Berri, au sud de la rue Jarry.

To vote an additional credit of \$4,264.35 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain immovables located on the south side of Jarry Street, between Berri and Lajeunesse Streets, on the west side of Lajeunesse Street, south of Jarry Street, and on the east side of Berri Street, south of Jarry Street.

- 108 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$9,181.69 pour l'acquisition et la possession préalable, pour fins de rues, de certains immeubles situés au nord de la limite de la propriété du Conseil des Ports Nationaux, entre les avenues de La Salle et Letourneux.

To vote an additional credit of \$9,181.69 for the acquisition and prior possession, for street purposes, of certain immovables located north of the limit of the property of the National Harbours Board, between de LaSalle and Letourneux Avenues.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

- 109 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$938.76 pour l'acquisition et la possession préalable du fonds et des servitudes se rapportant à la petite rue Saint-Antoine située entre les rues Saint-Jacques et Craig.

To vote an additional credit of \$938.76 for the acquisition and prior possession of the bed and servitudes of Little Saint-Antoine Street, located between Saint-Jacques and Craig Streets.

- 110 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$507,519.17 pour l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation, pour fins de parc, de certains immeubles situés au nord de la rue Jeanne, à l'ouest de la rue Saint-Evariste.

To vote an additional credit of \$507,519.17 for the acquisition, by mutual agreement or by way of expropriation, for park purposes, of certain immovables located north of Jeanne Street, west of Saint-Evariste Street.

- 111 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$371,574.19 pour l'acquisition et la possession préalable, pour les fins du métro, de certains immeubles situés à l'angle nord-ouest des rues Ontario et de Bleury.

To vote an additional credit of \$371,574.19 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain immovables located at the north-west corner of Ontario and de Bleury Streets.

- 112 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$14,042.70 pour l'acquisition et la possession préalable, pour les fins du métro, de certains immeubles situés au sud de la rue de Montigny, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique.

To vote an additional credit of \$14,042.70 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain immovables located south of de Montigny Street, between Saint-Laurent Boulevard and Saint-Dominique Street.

- 113 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,322.80 pour l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles requis pour le prolongement de la rue Poncet, entre les rues de Saint-Réal et Hamon.

To vote an additional credit of \$1,322.80 for the acquisition and prior possession of certain immovables required for the extension of Poncet Street, between de Saint-Réal and Hamon Streets.

- 114 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$3,520.14 pour l'acquisition et la possession préalable, pour fins de rue, de certains immeubles situés au nord de la rue de Beauharnois, à l'est du boulevard Saint-Laurent.

To vote an additional credit of \$3,520.14 for the acquisition and prior possession, for street purposes, of certain immovables located north of de Beauharnois Street, east of Saint-Laurent Boulevard.

- 115 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$4,773.00 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Balmoral (côté est), entre les rues Sainte-Catherine et Ontario.

To vote an additional credit of \$4,773.00 for the acquisition and prior possession of the immovables required for the widening of Balmoral Street (east side), between Sainte-Catherine and Ontario Streets.

*Route transcanadienne*

*Trans-Canada Highway*

- 116 -

*Approbation d'acte*

*Approval of deed*

A l'effet d'approuver un projet d'entente entre le Gouvernement de la Province de Québec et la Ville de Montréal relatif à la construction de la route transcanadienne.

To approve a draft agreement between the Government of the Province of Quebec and the City of Montreal relating to the construction of the Trans-Canada Highway.

*Abrogation de résolutions*

*Repeal of resolutions*

- 117 -

A l'effet

To

a) d'abroger la résolution du Conseil en date du 3 août 1961 décrétant l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement du boulevard Décarie, entre les voies de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et l'avenue Royalmount, et votant un crédit de \$6,667,347.22 à cette fin; et

a) repeal the resolution of Council dated August 3, 1961 ordaining the acquisition and prior possession of the immovables required for the widening of Décarie Boulevard, between the tracks of the Canadian Pacific Railways and Royalmount Avenue, and voting a credit of \$6,667,347.22 for such purpose; and

b) de donner aux avocats de la Ville des instructions de se désister de toutes procédures intentées jusqu'à ce jour au sujet de l'expropriation mentionnée au paragraphe a) ci-dessus, et d'imputer sur le crédit pour dépenses contingentes — dépenses imprévues d'administration la somme de \$259.94 représentant les frais encourus en vertu de ladite résolution du Conseil du 3 août 1961.

b) instruct the City attorneys to withdraw any proceedings taken up to this date in connection with the expropriation mentioned in Paragraph a) above, and to charge to the credit for contingencies — unforeseen administrative expenditures, the amount of \$259.94 for costs incurred pursuant to the said resolution of Council dated August 3, 1961.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

- 118 -

A l'effet

a) d'abroger la résolution du Conseil en date du 5 avril 1961 votant un crédit de \$500,000.00 pour la préparation des plans, pour les sondages et les autres travaux préliminaires en vue de l'élargissement du boulevard Décarie, entre le boulevard Métropolitain et les environs du chemin de la Côte-Sainte-Catherine; et

b) d'imputer sur l'article "Division technique — Projets" du budget du service des travaux publics la somme de \$15,795.47 représentant les frais encourus en vertu de ladite résolution du Conseil du 5 avril 1961.

*Projets de règlements*

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2618 autorisant un emprunt de \$110,095,000 pour dépenses capitales, tel qu'il a été modifié.

To

a) repeal the resolution of Council dated April 5, 1961 voting a credit of \$500,000.00 for the preparation of plans, soundings and other preliminary works for the widening of Décarie Boulevard, between the Metropolitan Boulevard and the surroundings of Côte-Sainte-Catherine Road; and

b) charge to the item "Engineering Division — Projects" of the budget of the Public Works Department, the amount of \$15,795.47 for costs incurred pursuant to the said resolution of Council dated April 5, 1961.

*Draft by-laws*

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2618 authorizing a loan of \$110,095,000 for capital expenditures, as amended.

- 119 -

Soumettant un projet de règlement autorisant un emprunt de \$20,000,000 pour la route transcanadienne.

*Expropriations*

A l'effet de voter un crédit de \$1,500,000.00 pour défrayer une partie de la quote-part de la Ville dans le coût de la route transcanadienne dans les limites de la Ville de Montréal.

- 120 -

Submitting a draft by-law to authorize a loan of \$20,000,000 for the Trans-Canada Highway.

*Expropriations*

To vote a credit of \$1,500,000.00 to cover part of the share of the City in the cost of the Trans-Canada Highway within the limits of the City of Montreal.

- 121 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour la construction de la route transcanadienne en vue de les céder au Gouvernement de la Province de Québec pour la construction de ladite route.

*Aménagement du quadrilatère borné par le boulevard Gouin, l'avenue Hamelin, le boulevard Henri-Bourassa et la rue de Saint-Firmin.*

*Expropriations*

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles situés au nord du boulevard Henri-Bourassa et à l'ouest de l'avenue de Lorimier, et requis pour:

1. l'élargissement et le prolongement, en gagnant le nord jusqu'au boulevard Gouin, de la rue de Saint-Firmin;

2. le prolongement, en gagnant le nord jusqu'au boulevard Gouin, de l'avenue Hamelin;

3. l'ouverture d'une rue est-ouest sise au nord du boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Hamelin (prolongée) et la rue de Saint-Firmin (élargie);

4. l'élargissement et le prolongement de la ruelle est-ouest sise au nord du boulevard Henri-Bourassa et à l'est de l'avenue Hamelin;

5. un meilleur aménagement des abords de la rue est-ouest projetée mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus; et

6. fins de parc,

et de voter un crédit de \$79,401.00 à ces fins.

- 122 -

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required for the construction of the Trans-Canada Highway with a view to their transfer to the Government of the Province of Quebec for the construction of the said highway.

*Development of the quadrilateral bounded by Gouin Boulevard, Hamelin Avenue, Henri-Bourassa Boulevard and de Saint-Firmin Street.*

*Expropriations*

To ordain the acquisition and prior possession of certain immovables located north of Henri-Bourassa Boulevard and west of de Lorimier Avenue, which are required for:

1. the widening and extension northwards up to Gouin Boulevard, of de Saint-Firmin Street;

2. the extension northwards up to Gouin Boulevard, of Hamelin Avenue;

3. the opening of an east-west street located north of Henri-Bourassa Boulevard, between Hamelin Avenue (extended) and de Saint-Firmin Street (widened);

4. the widening and extension of the east-west lane located north of Henri-Bourassa Boulevard and east of Hamelin Avenue;

5. the improvement of the approaches to the projected east-west street mentioned in paragraph 3 above; and

6. park purposes,

and to vote a credit of \$79,401.00 for such purposes.

- 123 -



74

MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

*Domaine public*

*Public domain*

- 124 -

A l'effet de verser dans le domaine public de la Ville, pour fins de rue, un terrain situé au nord du boulevard Henri-Bourassa et à l'ouest de la rue de Saint-Firmin, et, pour fins de ruelle, certains terrains situés au nord dudit boulevard Henri-Bourassa, entre ladite rue de Saint-Firmin et l'avenue Hamelin.

To transfer to the public domain of the City, for street purposes, a parcel of land located north of Henri-Bourassa Boulevard and west of de Saint-Firmin Street, and, for lane purposes, certain parcels of land located north of the said Henri-Bourassa Boulevard, between the said de Saint-Firmin Street and Hamelin Avenue.

*Projet de règlement*

*Draft by-law*

- 125 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer certaines parties de la rue de Saint-Firmin sises au nord du boulevard Henri-Bourassa, et certaines parties de ruelles sises au nord de ce même boulevard, entre l'avenue Hamelin et la rue de Saint-Firmin.

Submitting a draft by-law to close certain sections of de Saint-Firmin Street located north of Henri-Bourassa Boulevard, and certain sections of lanes located north of the same boulevard, between Hamelin Avenue and de Saint-Firmin Street.

*Domaine public*

*Public domain*

- 126 -

A l'effet de verser dans le domaine public de la Ville, pour les fins de la rue Dorion, une lisière de terrain située sur le côté ouest de cette rue, entre les rues Sainte-Catherine et de Montigny.

To transfer to the public domain of the City, for the purposes of Dorion Street, a strip of land located on the west side of that street, between Sainte-Catherine and de Montigny Streets.

- 127 -

A l'effet de verser dans le domaine public de la Ville une partie du lot no 397-136 située à l'angle nord-est de l'avenue Mercier et de la rue Notre-Dame.

To transfer to the public domain of the City part of lot No. 397-136 located at the northeast corner of Mercier Avenue and Notre-Dame Street.

- 128 -

A l'effet de verser dans le domaine public de la Ville, pour l'élargissement de la rue Joffre (côté est) et du boulevard Pierre-Bernard (côté ouest) et pour l'ouverture de deux rues et d'une ruelle projetées, certains terrains situés dans le quadrilatère borné par les rues Sherbrooke, Joffre et de Grosbois et le boulevard Pierre-Bernard.

To transfer to the public domain of the City, for the widening of Joffre Street (east side) and Pierre-Bernard Boulevard (west side) and for the proposed opening of two streets and a lane, certain parcels of land located in the quadrilateral bounded by Sherbrooke, Joffre and de Grosbois Streets and Pierre-Bernard Boulevard.

*Lignes homologuées*

*Homologated lines*

- 129 -

A l'effet de modifier le plan général de la Ville en vue d'effacer certaines lignes homologuées

To amend the master plan of the City with a view to erase certain lines homologated

a) le 7 septembre 1876 pour

a) on September 7, 1876 for

1. la ruelle des Fortifications, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Gabriel;
2. la rue Saint-Jacques, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Gabriel;
3. la rue Saint-Gabriel (côté ouest), entre les rues Notre-Dame et Craig;
4. la rue Saint-Gabriel (côté est), entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques; et
5. la rue Saint-Jacques (côté ouest), entre la rue Notre-Dame et un point situé à 140 pieds, mesures anglaises, au nord de la rue Notre-Dame; et

1. des Fortifications Lane, between Saint-Laurent Boulevard and Saint-Gabriel Street;
2. Saint-Jacques Street, between Saint-Laurent Boulevard and Saint-Gabriel Street;
3. Saint-Gabriel Street (west side), between Notre-Dame and Craig Streets;
4. Saint-Gabriel Street (east side), between Notre-Dame and Saint-Jacques Streets; and
5. Saint-Jacques Street (west side), between Notre-Dame Street and a point located at 140 feet, English measure, north of Notre-Dame Street; and

b) le 15 septembre 1961 pour fins de rénovation urbaine dans la quadrilatère borné par le boulevard Saint-Laurent, les rues Craig et Saint-Gabriel et la ruelle des Fortifications.

b) on September 15, 1961 for urban renewal purposes in the quadrilateral bounded by Saint-Laurent Boulevard, Craig and Saint-Gabriel Streets and des Fortifications Lane.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

*Société Radio-Canada*  
*Projet de règlement*

*Canadian Broadcasting Corporation*  
*Draft by-law*

- 130 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer certaines rues et ruelles situées dans le quadrilatère borné par les rues Craig et Wolfe, le boulevard Dorchester et l'avenue Papineau.

Submitting a draft by-law to close certain streets and lanes located in the quadrilateral bounded by Craig and Wolfe Streets, Dorchester Boulevard and Papineau Avenue.

*Approbation d'acte*

*Approval of deed*

- 131 -

À l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, à certaines conditions, à la Société Radio-Canada, l'emplacement borné par les rues Craig et Wolfe (élargies), le boulevard Dorchester et l'avenue Papineau.

To approve a draft deed through which the City of Montreal will sell, on certain conditions, to the Canadian Broadcasting Corporation, the site bounded by widened Craig and Wolfe Streets, Dorchester Boulevard and Papineau Avenue.

*Approbation d'actes*

*Approval of deeds*

- 132 -

À l'effet d'approuver un projet d'acte d'échange de certains terrains entre The Scottish Trust Company et la Ville de Montréal.

To approve a draft deed of exchange of certain parcels of land between The Scottish Trust Company and the City of Montreal.

- 133 -

À l'effet d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Brasserie Dow du Québec Limitée pour la construction d'un planétarium dans les limites du square Chaboillez.

To approve a draft agreement between the City of Montreal and Dow Breweries Quebec Limited for the construction of a planetarium within the limits of Chaboillez Square.

*Projets de règlements*

*Draft by-laws*

- 134 -

Soumettant un projet de règlement établissant une Caisse de retraite pour les fonctionnaires municipaux, leurs veuves et leurs enfants, et abrogeant les règlements nos 2410, 2531, 2660, 2721 et 2733.

Submitting a draft by-law establishing a Pension Fund for municipal employees, their widows and children, and repealing By-laws Nos. 2410, 2531, 2660, 2721 and 2733.

- 135 -

Soumettant un projet de règlement concernant les distributeurs automatiques d'huile à chauffage.

Submitting a draft by-law concerning automatic vendors of heating oil.

*Projets de règlements de zonage*  
*(1ère étude)*

*Draft zoning by-laws*  
*(1st study)*

- 136 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards, as amended.

- 137 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Phyllis Buck d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 8634, rue Birnam.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Phyllis Buck to occupy, for the purposes of a day-nursery, the ground floor of the building bearing No. 8634 Birnam Street.

- 138 -

Soumettant un projet de règlement permettant à M. Jérôme Martel d'occuper, pour fins d'un foyer pour vieillards, le bâtiment à niveaux différents portant le no 6900, quinzième avenue.

Submitting a draft by-law allowing Mr. Jérôme Martel to occupy, for the purposes of a home for old people, the split-level building bearing No. 6900 Fifteenth Avenue.

- 139 -

Soumettant un projet de règlement permettant au Révérend W. J. Learoyd d'occuper respectivement le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment portant les nos 8847-49, rue Berri, aux fins d'une école privée et d'une résidence de ministre du culte.

Submitting a draft by-law allowing Reverend W. J. Learoyd to occupy the ground floor and the second floor respectively of the building bearing Nos. 8847-49 Berri Street, for the purposes of a private school and a clergyman residence.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

- 140 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mlle Erika d'Isep d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 5628, rue Saint-Urbain.

Submitting a draft by-law allowing Miss Erika d'Isep to occupy, for the purposes of a day-nursery, the ground floor of the building bearing No. 5628 Saint-Urbain Street.

- 141 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Gisèle Théophilos d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 7233, rue Durocher.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Gisèle Théophilos to occupy, for the purposes of a day-nursery, the ground floor of the building bearing No. 7233 Durocher Street.

- 142 -

Soumettant un projet de règlement permettant à M. Jacques Foisy d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 6732, rue Louis-Hémon.

Submitting a draft by-law allowing Mr. Jacques Foisy to occupy, for the purposes of a day-nursery, the ground floor of the building bearing No. 6732 Louis-Hémon Street.

- 143 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux Pères Sainte-Croix d'agrandir leur bâtiment portant le no 4370, boulevard Pie-IX.

Submitting a draft by-law allowing the Fathers of the Holy Cross to enlarge their building bearing No. 4370 Pie-IX Boulevard.

- 144 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la communauté des Frères de la Charité d'ériger une résidence communautaire sur le côté nord de la rue Sherbrooke, entre les rues Beaugrand et Saint-Donat.

Submitting a draft by-law allowing the Order of the Brothers of Charity to build a community residence on the north side of Sherbrooke Street, between Beaugrand and Saint-Donat Streets.

- 145 -

Soumettant un projet de règlement permettant au Mont Saint-Antoine Inc. d'agrandir le bâtiment portant le nom de "Home Notre-Dame" situé sur le côté nord de la rue Sherbrooke, entre les rues Beaugrand et Saint-Donat.

Submitting a draft by-law allowing Mont Saint-Antoine Inc. to enlarge the building called "Home Notre-Dame" located on the north side of Sherbrooke Street, between Beaugrand and Saint-Donat Streets.

- 146 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'ériger une école (Mother Seton) entre les avenues Bloomfield et de l'Épée au nord du parc de Lestre.

Submitting a draft by-law allowing the Montreal Catholic School Commission to build a school (Mother Seton) between Bloomfield and de l'Épée Avenues, north of the Lestre Park.

- 147 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'ériger une école (Philippe La Barre) sur le côté sud de la rue De Teck, entre les avenues Bilaudeau et Fletcher.

Submitting a draft by-law allowing the Montreal Catholic School Commission to build a school (Philippe La Barre) on the south side of De Teck Street, between Bilaudeau and Fletcher Avenues.

- 148 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la paroisse "Parish Transfiguration of our Lord" de construire une église et un presbytère à l'angle nord-est des rues Dudemaine et Fillion.

Submitting a draft by-law to allow the Parish "Transfiguration of our Lord" to build a church and presbytery at the north-east corner of Dudemaine and Fillion Streets.

- 149 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Fabrique Notre-Dame du Foyer d'agrandir l'église-presbytère située sur le côté sud de la rue de Bellechasse, entre les quarantième et quarante et unième avenues.

Submitting a draft by-law to allow the "Notre-Dame du Foyer" fabric to extend the church-presbytery located on the south side of de Bellechasse Street, between Fortieth and Forty-first Avenues.

- 150 -

Soumettant un projet de règlement permettant à l'Association Canadienne pour la santé mentale d'occuper, pour fins d'un centre de réhabilitation sociale, le sous-sol et le rez-de-chaussée du bâtiment portant les nos 264-266, square Saint-Louis.

Submitting a draft by-law to allow the Canadian Mental Health Association to occupy, for the purposes of a centre of social rehabilitation, the basement and ground floor of the building bearing Nos. 264-266 Saint-Louis Square.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

- 151 -

Soumettant un projet de règlement permettant au docteur R. Larichelière d'agrandir et de modifier, pour fins d'une clinique, le bâtiment portant le no 80 ouest, boulevard Saint-Joseph.

Submitting a draft by-law to allow Dr. R. Larichelière to extend and alter, for the purposes of a clinic, the building bearing No. 80 Saint-Joseph Boulevard West.

- 152 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Vincent O'Connor d'occuper, pour fins d'un foyer pour adultes, le deuxième étage du bâtiment portant le no 2262, avenue Belgrave.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Vincent O'Connor to occupy, for the purposes of a home for adults, the second floor of the building bearing No. 2262 Belgrave Avenue.

- 153 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mlle Marie-Ange Aird d'occuper, pour fins d'une école privée, le bâtiment portant le no 11,180, rue Tanguay.

Submitting a draft by-law to allow Miss Marie-Ange Aird to occupy, for the purposes of a private school, the building bearing No. 11,180 Tanguay Street.

- 154 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux religieuses de Sainte-Croix d'ajouter deux bâtiments à l'école normale Ignace-Bourget le long du prolongement de l'avenue de Bois-de-Boulogne, au sud du boulevard Henri-Bourassa.

Submitting a draft by-law to allow the Sisters of the Holy Cross to add two buildings to the Ignace-Bourget Teachers' College, alongside the extension of de Bois-de-Boulogne Avenue, south of Henri-Bourassa Boulevard.

- 155 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Robert Leroux d'occuper, pour fins d'une école privée, sous la raison sociale "Jeannot & Jeannette", une partie du rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 1446, rue de Louvain.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Robert Leroux to occupy, for the purpose of a private school, under the firm name of "Jeannot & Jeannette", part of the ground floor of the building bearing No. 1446 de Louvain Street.

- 156 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2875 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph", tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2875 entitled: "Zoning by-law of Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, St. Ann, Saint-Gabriel and Saint-Joseph Wards", as amended.

- 157 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1242 concernant la construction et l'occupation des bâtiments dans une partie du quartier Saint-André, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1242 concerning the erection and occupancy of buildings in a part of St. Andrew Ward, as amended.

- 158 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1264 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1264 concerning the erection of buildings in Notre-Dame-de-Grâce Ward, as amended.

- 159 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1373 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Edouard, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1373 concerning the erection and occupancy of buildings in St. Edward Ward, as amended.

*Vente à l'enchère*

*Sale by auction*

- 160 -

A l'effet

To

a) de modifier les résolutions du Conseil en date des 12 septembre 1963 et 28 juillet 1964 approuvant les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville; et

a) amend the resolutions of Council dated September 12, 1963 and July 28, 1964 approving the conditions of the sale by auction of certain parcels of land owned by the City; and

b) approuvant les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville.

b) approve the conditions of the sale by auction of certain parcels of land owned by the City.



MARDI, LE 29 SEPTEMBRE 1964.  
TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

*Désistement partiel d'expropriations*

*Partial withdrawal of expropriations*

- 161 -

À l'effet de donner aux avocats de la Ville des instructions de faire la procédure nécessaire pour remettre aux expropriés les lots nos 791 et 792 du cadastre du quartier Saint-Jacques situés à l'ouest de la rue Saint-Timothée et au nord de la rue Sainte-Catherine, étant les item 6 et 7 du plan A-61 Saint-Jacques et non requis par la Ville pour les fins pour lesquelles ils ont été expropriés.

To instruct the City attorneys to take the necessary proceedings in order to remit to the expropriated parties lots Nos. 791 and 792 of the cadastre of Saint-Jacques Ward, located west of Saint-Timothée Street and north of Sainte-Catherine Street, being Items 6 and 7 of Plan A-61 Saint-Jacques, which are not required by the City for the purposes for which they were expropriated.

*Requête à la Commission municipale de Québec relative à la Cité de la Pointe-aux-Trembles.*

*Request to the Quebec Municipal Commission regarding the City of Pointe-aux-Trembles.*

- 162 -

À l'effet de demander à la Commission municipale de Québec d'appliquer les dispositions de l'article 23 de la loi de ladite Commission relative à l'annexion de la Cité de la Pointe-aux-Trembles.

To request the Quebec Municipal Commission to enforce the provisions of Section 23 of the Act governing the said commission, regarding the annexation of the City of Pointe-aux-Trembles.

*Noms de rues*

*Street names*

- 163 -

À l'effet

To

a) de dénommer une voie publique et de changer le nom de deux autres voies; et

a) name a public thoroughfare and change the names of two others; and

b) de modifier la résolution du Conseil en date du 8 juin 1964 modifiant la résolution du 22 avril 1959 dénommant certaines voies publiques et changeant le nom d'autres voies.

b) amend the resolution of Council dated June 8, 1964 which amended the resolution of April 22, 1959 naming certain public thoroughfares and changing the names of others.

*Subvention*

*Subsidy*

- 164 -

À l'effet d'octroyer une subvention de \$1,500.00 à l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal.

To grant \$1,500.00 to the Extension Department of the University of Montreal.

*Nomination*

*Appointment*

- 165 -

À l'effet d'autoriser le juge en chef de la Cour municipale de la Ville de Montréal à nommer M. Guy Archambault huissier-audiencier à ladite Cour.

To authorize the chief judge of the Municipal Court of the City of Montreal to appoint Mr. Guy Archambault court-usher at the said court.

- 166 -

Le métro.

The Metro.

- 167 -

Exposition universelle canadienne.

Canadian World Exhibition.

- 168 -

Avis de motion.

Notices of motions.



tenue MARDI 29 septembre 1964  
à 8 heures du soir.

SONT PRESENTS: Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, J.-N. Drapeau, Montpetit, Sigouin, Desjardins, Bourret, Roy, Cohen, Lynch-Staunton, Caplette, Brisebois, Alie, Brock, Forest, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Durivage, Laliberté, Marchand, Bellin, Hanley, Lépine, Loïselle, Lessard, Bourdon et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, Vincent Chené et A. Castonguay, greffiers adjoints;

Les conseillers Niding, Hamelin, Angers, Robert, LaRoche, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Guillet, Martellani, Gagné, Charness, Payette, et Masson ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

Le conseiller Desjardins, maire suppléant, occupe le fauteuil.

ORDRE DU JOUR

1.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 14 septembre 1964.

2.- L'article 2 de l'ordre du jour relatif au rapport des vérificateurs nommés en vertu de l'article 734 de la charte de la Ville sur les états financiers de ladite Ville au 30 avril 1964, étant lu:

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives.

3.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Our rapport 277-1 voir page 149 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

4.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 190.8-1 voir page 149 volume 59 des rapports)



HELD ON TUESDAY, SEPTEMBER  
29, 1964, AT 8:00 O'CLOCK P.M.

WERE PRESENT: Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Leblanc, and Messrs. Gabriel Morin,  
City Clerk, Vincent Chené and A. Castonguay, Assistant City Clerks;

Councillors Niding,.....

(for names, see opposite page)

and Masson were also present at this meeting at ulterior stages.

Councillor Desjardins, Acting Mayor, took the Chair.

ORDER OF THE DAY

1.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on September 14, 1964, be considered as read and be ratified.

2.- Article 2 of the order of the day relating to the report of the Auditors appointed in virtue of Article 734 of the City Charter on the financial statements of said City as of April 30, 1964 being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record.

3.- Article 3 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

4.- Article 4 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:



MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

5.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 190.8-1 voir page 150 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

6.- L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 325.A-1 voir page 150 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 3025 voir page 336 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 3 étant lu, il est agréé.

L'article 4 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 5 à 9 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

7.- L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2000.4-1 voir page 150 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 3026 voir page 336 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.



Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

5.- Article 5 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes, F. Drapeau  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

6.- Article 6 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes, F. Drapeau  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading  
of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read and a debate arising, it was agreed to.

Article 3 being read, it was agreed to.

Article 4 being read and a debate arising, it was agreed to.

Articles 5 to 9 inclusive being read, they were agreed to.

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

That said draft by-law be now adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

7.- Article 7 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading  
of the draft by-law attached thereto.



MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

8.- L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-18/1

(Pour rapport voir page 151 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins  
et Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

7 OCT 1964

9.- L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

R-3224.1-2/1

(Pour rapport voir page 151 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Gagné, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

7 OCT 1964

10.- L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

R-3180.1-2/1

(Pour rapport voir page 152 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

7 OCT 1964

11.- L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3190.1-2/1

(Pour rapport voir page 152 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin  
et Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

7 OCT 1964

12.- L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3620.1-2/1

(Pour rapport voir page 153 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin  
et Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.



81

TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

8.- Article 8 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins  
and Montpetit, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

9.- Article 9 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Gagné, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

10.- Article 10 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

11.- Article 11 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin  
and Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

12.- Article 12 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin  
and Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

RESOLU:-

13.- L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

R-4598.1-2/1  
(Pour rapport voir page 153 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Loïselle et  
Hanley, il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

RESOLU:-

14.- L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3234.1-2/1  
(Pour rapport voir page 154 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

RESOLU:-

15.- L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3321.1-3/1  
(Pour rapport voir page 154 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

16.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que l'étude de l'article 16 de l'ordre du jour soit différée.

17.- Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude en bloc des articles 17 à 37 inclusivement de l'ordre du jour.

Le Conseil procède en conséquence à l'étude des rapports suivants du Comité exécutif constituant les articles 17 à 37 inclusivement de l'ordre du jour:

ALCV-64 à 78  
(Pour rapports voir pages 156 à 179 volume 59 des rapports)

Et, un débat s'engageant sur les articles 62, 63 et 64, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller LaSalle,

RESOLU:- que le rapport du Comité exécutif constituant l'article 64 de l'ordre du jour soit retourné audit Comité pour plus ample étude.

Et, un autre débat s'engageant sur les articles 39, 70 et 71, il est

Sur la proposition du conseiller Lynch-Staunton,  
Appuyée par le conseiller Charness,

RESOLU:- que les rapports du Comité exécutif constituant les articles 39 et 70 de l'ordre du jour soient retournés audit Comité pour plus ample étude.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

RESOLU:-

TUESDAY, SEPTEMBER 29, 1964.

13.- Article 13 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Loiselle and  
Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

14.- Article 14 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

15.- Article 15 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

16.-

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that the study of article 16 of the order of the day be deferred.

17.-

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study as a whole of articles 17 to 87 inclusive of the order of the day.

Council proceeded accordingly with the study of the following reports from the Executive Committee constituting articles 17 to 87 inclusive of the order of the day:

And, a debate arising on articles 62, 63 and 64, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor LaSalle,

RESOLVED:- that the report from the Executive Committee constituting article 64 of the order of the day be referred back to said Committee for further study.

And, another debate arising on articles 39, 70 and 71, it was

On motion of Councillor Lynch-Staunton,  
Seconded by Councillor Charness,

RESOLVED:- that the reports from the Executive Committee constituting articles 39 and 70 of the order of the day be referred back to said Committee for further study.



Il est ensuite

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que les rapports du Comité exécutif constituant les articles 17 à 38 inclusivement, 40 à 63 inclusivement, 65 à 69 inclusivement et 71 à 87 inclusivement de l'ordre du jour soient adoptés.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude des articles 130 et 131 de l'ordre du jour.

18.- L'article 130 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 806.10-1 voir page 197 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 3027 voir page 334 volume 59 des rapports)  
Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers F. Drapeau, Melançon, Bonin,  
Marchand et Roy,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau, Melançon, Bonin,  
Marchand et Roy, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

19.- L'article 131 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 806.10-1 voir page 197 volume 59 des rapports)  
Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers F. Drapeau, Melançon, Bonin,  
Marchand et Roy,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

A 9 heures 25 du soir, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 9 heures 40 du soir, ce jour.

It was then

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that the reports from the Executive Committee constituting articles 17 to 38 inclusive, 40 to 63 inclusive, 65 to 69 inclusive and 71 to 87 inclusive of the order of the day be adopted.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study of articles 130 and 131 of the order of the day.

18.- Article 130 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon, Bonin,  
Marchand and Roy,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon, Bonin,  
Marchand and Roy, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

19.- Article 131 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon, Bonin,  
Marchand and Roy,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

At 9:25 o'clock P.M., this day, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 9:40 o'clock P.M., this day.



MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

Et, advenant 9 heures 40 du soir, ce jour, le maire suppléant reprend le fauteuil et les mêmes conseillers étant présents, le Conseil continue sa séance.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

20.- L'article 88 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
ALCV-51(1962)  
(Pour rapport voir page 179 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

21.- L'article 89 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
ALCV-55(1962)  
(Pour rapport voir page 180 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

22.- L'article 90 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
3064.1-2/1  
(Pour rapport voir page 180 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
et Guillet, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

23.- L'article 91 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
ALCV-1(1959)  
(Pour rapport voir page 180 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Labelle, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

24.- L'article 92 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
ALCV-1(1959)  
(Pour rapport voir page 181 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Labelle, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

25.- L'article 93 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
ALCV-1(1959)  
(Pour rapport voir page 181 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Labelle, il est

And, at 9:40 o'clock P.M., this day, the Acting Mayor resumed the Chair and the same Councillors being present, Council continued its meeting.

20.- Article 88 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

21.- Article 89 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

22.- Article 90 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque  
and Guillet, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

23.- Article 91 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Labelle, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

24.- Article 92 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Labelle, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

25.- Article 93 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Labelle, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

26.- L'article 94 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

ALCV-58  
(Pour rapport voir page 181 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par les conseillers LaSalle, et Landes,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

27.- L'article 95 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

ALCV-6(1961)  
(Pour rapport voir page 182 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

28.- L'article 96 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

ALCV-69  
(Pour rapport voir page 182 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Labelle,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

29.- L'article 97 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2004.6-1 voir pages 182-183 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 7 OCT 1964

30.- L'article 98 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

533.1-15/1  
(Pour rapport voir page 183 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

31.- L'article 99 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.12-3/3  
(Pour rapport voir page 183 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

26.- Article 94 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

27.- Article 95 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

28.- Article 96 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Labelle,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

29.- Article 97 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

30.- Article 98 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

31.- Article 99 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



32.- L'article 100 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

ALCV-77  
(Pour rapport voir page 184 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Caplette et  
Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 8 OCT 1964



RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

33.- L'article 101 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2106.1-1 voir page 184 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Labelle,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

34.- L'article 102 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

R-3332.1-2/1  
(Pour rapport voir page 184 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Alie et Forest,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

35.- L'article 103 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-8/2  
(Pour rapport voir page 185 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau, Melançon  
et Bonin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

36.- L'article 104 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-15/1  
(Pour rapport voir page 185 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Labelle,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 8 OCT 1964



RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

37.- L'article 105 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3524.1-2/1  
(Pour rapport voir page 185 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Labelle,  
il est

32.- Article 100 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Caplette and  
Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

33.- Article 101 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Labelle,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

34.- Article 102 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Alie and Forest,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

35.- Article 103 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon  
and Bonin, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

36.- Article 104 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Labelle,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

37.- Article 105 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Labelle,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



38.- L'article 106 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

(Pour rapport 1903.3-1 voir page 186 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Labelle,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

39.- L'article 107 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-16/1

(Pour rapport voir page 186 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Robert, LaRoche et  
Gagnon,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

40.- L'article 108 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3891.1-2/1

(Pour rapport voir page 186 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Hamelin, Angers et  
Payette, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

41.- L'article 109 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

804.2-2/1

(Pour rapport voir page 187 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette, Loiselette et  
Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

42.- L'article 110 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1902.1-1

(Pour rapport voir page 187 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

38.- Article 106 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Labelle,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

39.- Article 107 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert, LaRoche and  
Gagnon,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

40.- Article 108 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Hamelin, Angers and  
Payette, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

41.- Article 109 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Leiselle and  
Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

42.- Article 110 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

43.- L'article 111 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-6/1  
(Pour rapport voir page 187 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette, Loïselle et  
Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

44.- L'article 112 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-7/1  
(Pour rapport voir page 188 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette, Loïselle et  
Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 8 OCT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 8 OCT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 8 OCT 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

45.- L'article 113 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3161.1-2/1  
(Pour rapport voir page 188 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

43.- Article 111 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Loiselle and  
Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

44.- Article 112 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Loiselle and  
Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

45.- Article 113 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

46.- Article 114 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

47.- Article 115 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Loiselle  
and Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

48.- Article 116 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and  
Labelle,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.



MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 8 OCT 1964

RESOLU:-

49.- L'article 117 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3209.1-2/1

(Pour rapport voir page 189 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 8 OCT 1964

RESOLU:-

50.- L'article 118 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3209.1-3/1

(Pour rapport voir page 190 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

51.- L'article 119 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 325.10-1 voir page 190 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 3028 voir page 335 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y remplaçant l'article 1 par le suivant:

"Article 1.- Le premier ATTENDU du règlement 2618, tel qu'il a été modifié par le règlement 2894, est remplacé par le suivant:

"ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer certaines dépenses capitales dont la liste et le coût approximatif sont donnés ci-après:

1. Elargissement, ouverture et réfection de voies publiques, modifications de trottoirs et réfection de pavages déjà cotisés ou revêtement d'asphalte, y compris la préparation des plans et travaux corrélatifs, \$ 8,500,000
2. Aménagement de terrains de stationnement, construction de garages de stationnement, y compris l'achat de terrains, l'installation de parcomètres, la préparation des plans et travaux corrélatifs, \$ 3,600,000
3. Agrandissement et améliorations de l'aqueduc et travaux divers, y compris la préparation des plans et travaux corrélatifs, \$ 5,800,000
4. Pose de conduites et de services d'eau, bornes-fontaines, soupapes et pitomètres, achat de compteurs à eau, y compris la préparation des plans et travaux corrélatifs, \$ 8,000,000
5. Achat et installation de systèmes d'éclairage dans certaines rues, parcs et places publiques, y compris la préparation des plans et travaux corrélatifs, \$ 3,800,000
6. Achat, installation et synchronisation de feux de circulation, y compris la préparation des plans et travaux corrélatifs, \$ 1,175,000

49.- Article 117 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

50.- Article 118 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

51.- Article 119 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That the draft by-law now before Council be amended by replacing Article 1 thereof by the following:

"Article 1.- The first WHEREAS of By-law No. 2618, as amended by By-law No. 2894, is replaced by the following:

"WHEREAS it is necessary to make certain capital expenditures which are listed hereafter with approximate costs:

- 1.- Widening, opening and rebuilding of public streets, alterations to sidewalks and rebuilding of pavings already assessed or asphalt surfacing, including the preparation of plans and related works, \$8,500,000
- 2.- Building of parking grounds, building of parking garages, including the purchase of land, the installation of parking meters, the preparation of plans and related works, \$3,600,000
- 3.- Extension and improvements of the waterworks and miscellaneous works, including the preparation of plans and related works, \$5,800,000
- 4.- Laying of conduits and water services, hydrants, valves and pitometers, purchase of water meters, including the preparation of plans and related works, \$8,000,000
- 5.- Purchase and installation of lighting systems on certain streets, parks and public places, including the preparation of plans and related works, \$3,800,000
- 6.- Purchase, installation and synchronization of traffic lights, including the preparation of plans and related works, \$1,175,000



MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

7. Achat et installation de systèmes de communication pour les services municipaux, y compris la préparation des plans et travaux corrélatifs, \$ 2,012,000
8. Construction de conduits souterrains, y compris la préparation des plans et travaux corrélatifs, \$10,824,500
9. Construction et restauration de ponts et tunnels, travaux pour étagements de voies, y compris la préparation des plans et travaux corrélatifs, \$ 500,000
10. Construction d'un incinérateur, y compris la préparation des plans et travaux corrélatifs, \$ 5,000,000
11. Construction d'égouts collecteurs et d'usines de pompage d'égouts, y compris les études préliminaires en vue de la construction d'une usine d'épuration des eaux d'égouts, la préparation des plans et travaux corrélatifs incluant les travaux nécessaires pour disposer de la neige dans les égouts, \$ 2,650,000
12. Rénovation urbaine - acquisition et démolition d'immeubles dans des secteurs vétustes, y compris la préparation des plans et travaux corrélatifs, \$ 1,850,000
13. Acquisition, construction et restauration d'édifices publics, y compris l'achat de terrains, la préparation des plans et travaux corrélatifs, \$ 6,850,000
14. Construction de garages et entrepôts pour toutes fins municipales, réfection et construction de remises, enclos, clôtures et autres aménagements dans les cours municipales, y compris l'achat de terrains, la préparation des plans et travaux corrélatifs, \$ 2,600,000
15. Acquisition d'immeubles pour toutes fins municipales, \$22,883,500
16. Aménagement de parcs et terrains de jeux, y compris la construction de bâtiments, l'achat de terrains, la préparation des plans et autres travaux corrélatifs, \$20,700,000
17. Achat d'équipements, mobilier et machines, y compris l'ameublement premier d'édifices nouveaux, \$ 2,000,000
18. Consolidation du déficit résultant de l'annexion de la ville de Rivière-des-Prairies, \$ 1,350,000."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Ledit article 1, tel qu'il a été remplacé, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

52.- L'article 120 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1104.6-1/1

(Pour rapport	voir page 192	volume 59	des rapports)
(Pour règlement 3029	voir page 335	volume 59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

- 7.- Purchase and installation of communication systems for municipal departments, including the preparation of plans and related works, \$2,012,000
- 8.- Laying of underground conduits, including the preparation of plans and related works, \$10,824,500
- 9.- Building and repairing of bridges and tunnels, building of grade separations, including the preparation of plans and related works, \$500,000
- 10.- Building of an incinerator, including the preparation of plans related works, \$5,000,000
- 11.- Construction of trunk sewers and sewage pumping stations, including preliminary studies for the construction of a sewage treatment plant, the preparation of plans and related works including the necessary work for the disposal of snow in sewers, \$2,650,000
- 12.- Urban renewal - acquisition and demolition of immovables in rundown sectors, including the preparation of plans and related works, \$1,850,000
- 13.- Acquisition, construction and repairing of public buildings, including the purchase of land, the preparation of plans and related works, \$6,850,000
- 14.- Construction of garages and warehouses for any municipal purposes, rebuilding and construction of sheds, enclosures, fences and other installations in municipal yards, including the purchase of land, the preparation of plans and related works, \$2,600,000
- 15.- Acquisition of immovables for any municipal purposes, \$22,883,500
- 16.- Building of parks and playgrounds, including the construction of buildings, the purchase of land, the preparation of plans and other related works, \$20,700,000
- 17.- Purchase of equipment, furniture and machines, including the original furniture of new buildings, \$2,000,000
- 18.- Consolidation of the deficit resulting from the annexation of the Town of Rivière-des-Prairies, \$1,350,000."

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Said article 1, as replaced, was then agreed to.

Article 2 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

52.- Article 120 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.



MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

5 OCT 1964



53.- L'article 121 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1104.5-1/1  
(Pour rapport voir page 192 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

54.- L'article 122 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1104.3-1/1  
(Pour rapport voir pages 192-193 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

55.- L'article 123 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1901.128-2/1  
(Pour rapport voir page 194 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Bourret, Durivage  
et Laliberté,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Laliberté,  
Appuyée par le conseiller Bourret,

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

56.- L'article 124 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1901.128-2/1  
(Pour rapport voir page 195 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Laliberté,  
Appuyée par le conseiller Bourret,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

57.- L'article 125 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3398.1-2/1  
(Pour rapport voir page 195 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Laliberté,  
Appuyée par le conseiller Bourret, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

53.- Article 121 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

54.- Article 122 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

55.- Article 123 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret, Durivage  
and Laliberté,

That said report be adopted.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Laliberté,  
Seconded by Councillor Bourret,

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee for further study.

56.- Article 124 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Laliberté,  
Seconded by Councillor Bourret,  
it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee for further study.

57.- Article 125 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Laliberté,  
Seconded by Councillor Bourret, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee for further study.



MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

58.- L'article 126 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3372.1-2/1

(Pour rapport voir page 195 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Niding, Marchand et  
Roy, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

59.- L'article 127 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3067.1-2/1

(Pour rapport voir page 196 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

60.- L'article 128 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3322.1-4/1

(Pour rapport voir page 196 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

61.- L'article 129 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3365.1-3/1

(Pour rapport voir page 196 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Caplette, Loisele  
et Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil s'ajourne au MERCREDI 30 septembre courant, à 8 heures du soir, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Je donne mon assentiment et j'appose  
ma signature aux résolutions, etc.  
contenues dans ce procès-verbal,  
ce 1<sup>er</sup> jour d'octobre 1964,

*Gabriel Morin*

GREFFIER DE LA VILLE.

*Jean Brapeau*  
MAIRE.

*Roméo Duford*

MAIRE SUPPLEANT.

58.- Article 126 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Niding, Marchand and  
Roy, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

59.- Article 127 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

60.- Article 128 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

61.- Article 129 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Loisel  
and Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that this Council adjourn until WEDNESDAY, September 30, at 8:00 o'clock P.M.,  
to continue the study of the present order of the day.

I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 1st day of October 1964,

*Jean Trappeau*

MAYOR.

*Roméo Desjardins*

ACTING MAYOR.

*Gabriel Morin*

CITY CLERK.



tenue MERCREDI 30 septembre 1964  
à 8 heures du soir.

SONT PRESENTS: Les conseillers Saulnier, Snyder, Landes, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Sigouin, LaRoche, Bourret, Roy, Gagné, Cohen, Charness, Brisebois, Alie, Brock, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, McKenna, Hanley, Lépine, Lessard, Masson, Bourdon et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, Vincent Chené et A. Castonguay, greffiers adjoints;

Les conseillers Labelle, F. Drapeau, Niding, Angers, Robert, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Guillet, Martellani, Lynch-Staunton, Payette, Caplette, Forest, Durivage, Laliberté, Marchand, Bellin et Loiselle ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

En l'absence du maire et du maire suppléant, le conseiller Melançon est, à l'unanimité, choisi pour présider la présente séance.

ORDRE DU JOUR

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 8 OCT 1964

1.- L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
4432.1-3/1  
(Pour rapport voir page 155 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

2.- L'article 132 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
3094.5-2/1  
(Pour rapport voir page 197 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et Landes,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

3.- L'article 133 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1615.17-1 voir page 198 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est





MERCREDI 30 SEPTEMBRE 1964

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que le projet d'acte annexé au rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil soit modifié en y remplaçant par les suivants, dans le paragraphe 4<sup>o</sup>, les mots se lisant comme suit: "Le contrat de construction devra être signé au plus tard le premier novembre mil neuf cent soixante-quatre", savoir:

"Le contrat de construction devra être signé au plus tard le premier décembre mil neuf cent soixante-quatre".

Et, un débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le débat se continue et il est ensuite

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que l'étude dudit rapport soit différée.

4.- L'article 134 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1214.B-2 voir page 198 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 3030 voir page 334 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 2 à 21 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

L'article 22 étant lu il est, du consentement unanime, modifié, en y remplaçant les mots: "Commission de la Caisse de retraite des pensionnaires de la Ville" par les mots: "Commission de la Caisse de retraité des fonctionnaires municipaux".

Ledit article 22, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Les articles 23 à 33 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

5.- Le greffier de la Ville informe ici le Conseil que la rubrique "Projets de règlements de zonage (1ère étude)" apparaissant avant l'item 136 de l'ordre du jour devrait apparaître avant l'item 135.

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That the draft deed annexed to the report of the Executive Committee presently before Council be amended by replacing therein, in paragraph 40, the words: "Le contrat de construction devra être signé au plus tard le premier novembre mil neuf cent soixante-quatre", by the following:

"Le contrat de construction devra être signé au plus tard le premier décembre mil neuf cent soixante-quatre".

And, a debate arising and said amendment being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The debate continued and it was then

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the study of said report be deferred.

4.- Article 134 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Articles 2 to 21 inclusive being read, they were agreed to.

Article 22 being read it was, by unanimous consent, amended, by replacing therein the words: "Retirement Fund Commission of the Civil Servants of the City" by the words: "Retirement Fund Commission of the Municipal Civil Servants".

Said article 22, as amended, was then agreed to.

Articles 23 to 33 inclusive being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

5.- The City Clerk informed Council at this stage that the item "Draft zoning by-laws (1st study)" appearing before item 136 of the order of the day should be placed before item 135.



6.- L'article 135 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.72 voir page 198 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 333 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
 et Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Le greffier de la Ville ayant commencé la lecture de l'article 1,  
 et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Sigouin,  
 Appuyée par le conseiller Bourret,

RESOLU:- que les articles 1 à 12 inclusivement soient considérés comme lus et étudiés article par article, tel qu'il est prévu par le sous-paragraphe a) du paragraphe 3a de l'article 524 de la charte de la Ville.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Niding  
 et Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

7.- L'article 136 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1811-4 voir page 199 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 332 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin  
 et Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin  
 et Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

8.- L'article 137 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.64-1  
 (Pour rapport voir page 199 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 332 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Robert, LaRoche  
 et Gagnon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

6.- Article 135 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

The City Clerk having begun the reading of article 1, and a debate arising,  
it was

On motion of Councillor Sigouin,  
Seconded by Councillor Bourret,

RESOLVED:- that articles 1 to 12 inclusive be considered as read and studied article by article, as prescribed by sub-paragraph a) of paragraph 3a of article 524 of the Charter of the City.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Niding  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

7.- Article 136 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin  
and Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin  
and Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

8.- Article 137 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert, LaRoche  
and Gagnon, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.



MERCREDI 30 SEPTEMBRE 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Robert, LaRoche  
et Gagnon, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

9.- L'article 138 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.63-1

(Pour rapport - voir page 199 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 331 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle et  
Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle et  
Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

A 9 heures 20 du soir, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 9 heures 40 du soir, ce jour.

Et, advenant 9 heures 40 du soir, ce jour, le conseiller Melançon, membre président la séance, reprend le fauteuil et les mêmes conseillers étant présents, le Conseil continue sa séance.

10.- L'article 139 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.62-1

(Pour rapport - voir page 200 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 331 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 30, 1964.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert, LaRoche,  
and Gagnon, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

9.- Article 138 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle and  
Montpetit, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle and  
Montpetit, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

At 9:20 o'clock P.m., this day, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 9:40 o'clock P.M., this day.

And, at 9:40 o'clock P.M., this day, Councillor Melançon, member presiding at the meeting, resumed the Chair and the same Councillors being present, Council continued its meeting.

10.- Article 139 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



11.- L'article 140 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.65-1

(Pour rapport	voir page	200	volume	59	des rapports)
(Pour règlement	- voir page	330	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Forest,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Forest,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

12.- L'article 141 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.66-1

(Pour rapport	voir page	200	volume	59	des rapports)
(Pour règlement	- voir page	330	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Robert et Gagnon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Robert et Gagnon,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

13.- L'article 142 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.67-1

(Pour rapport	voir page	201	volume	59	des rapports)
(Pour règlement	- voir page	330	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Montpetit,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Montpetit,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

11.- Article 140 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Forest,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Forest,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

12.- Article 141 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert and Gagnon,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert and Gagnon,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

13.- Article 142 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Montpetit,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Montpetit,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



14.- L'article 143 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1414.57-1

(Pour rapport voir page 201 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 329 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau  
et Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

15.- L'article 144 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.68-1 voir page 201 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 329 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

16.- L'article 145 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

358.20-2/1

(Pour rapport voir page 202 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 328 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau  
et Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau  
et Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

14.- Article 143 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

15.- Article 144 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

16.- Article 145 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



17.- L'article 146 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.32-1 voir page 202 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 328 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Robert et Gagnon,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Robert et Gagnon,  
 il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

18.- L'article 147 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.31-1 voir page 202 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 327 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau  
 et Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau  
 et Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

19.- L'article 148 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 306.6-1 voir page 203 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 327 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
 Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
 Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

17.- Article 146 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert and Gagnon,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert and Gagnon,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it accordingly to law.

18.- Article 147 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

19.- Article 148 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



20.- L'article 149 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 306.14-1 voir page 203 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 326 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, et Bourque,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau et Bourque,  
 il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

21.- L'article 150 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.71-1 voir page 203 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 326 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Alie et Brock,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Alie et Brock,  
 il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

22.- L'article 151 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1418.69-1  
 (Pour rapport voir page 204 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 325 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Alie, Brock et Forest,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Alie, Brock et Forest,  
 il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

20.- Article 149 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau and Bourque,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau and Bourque,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

21.- Article 150 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Brock,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Brock,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

22.- Article 151 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and Forest,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and Forest,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



23.- L'article 152 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.70-1 voir page 204 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 325 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin et Brisebois,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Bellin et Brisebois,

Que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est-adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

24.- L'article 153 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.22-1 voir page 204 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 324 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin  
et Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin  
et Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

25.- L'article 154 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.14-2/voir page 205 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 325 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

23.- Article 152 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Brisebois,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Brisebois,

That said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

24.- Article 153 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin  
and Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin  
and Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

25.- Article 154 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



26.- L'article 155 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.61-1 voir page 205 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 323 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret, Durivage  
et Laliberté, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont lus et étudiés article par article.

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Bourret, Durivage  
et Laliberté,

Que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

27.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement permettant à la paroisse Marie-Reine-Des-Coeurs de construire une église et un presbytère à l'angle nord-ouest des rues Bossuet et Turenne.

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

306.9-2/1  
(Pour rapport voir page 210 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 320 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

28.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement permettant à Montreal General Hospital d'ajouter des étages sur différentes parties de l'hôpital existant et de modifier le corps principal du bâtiment sis au no 1650, avenue Cedar.

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport 390.22-1 voir page 210 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 320 volume 59 des rapports)

26.- Article 155 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret, Durivage  
and Laliberté, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were read and studied article by article.

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret, Durivage  
and Laliberté,

That said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

27.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to approve a draft by-law to allow the Parish of "Marie-Reine-des-Coeurs" to build a church and presbytery at the north-west corner of Bossuet and Turenne Streets.

The following report was accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

28.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to approve a draft by-law to allow the Montreal General Hospital to add storeys to various parts of the existing Hospital and to alter the main body of the building located at 1650 Cedar Avenue.

The following report was accordingly submitted:



Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

29.- L'article 156 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1801-2 voir page 205 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir pages 322-323 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Saulnier,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le greffier de la Ville ayant commencé la lecture de l'article 1,  
il est

Sur la proposition du conseiller Bourret,  
Appuyée par le conseiller J.-N. Drapeau,

RESOLU:- que les articles 1 à 9 inclusivement soient considérés comme lus et étudiés article par article, tel qu'il est prévu pour le sous-paragraphe a) du paragraphe 3a de l'article 524 de la charte de la Ville.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

30.- L'article 157 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1804-6 voir page 206 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 322 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness et Lynch-Staunton,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé,

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness et Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 30, 1964.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

29.- Article 156 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The City Clerk having begun reading article 1, it was

On motion of Councillor Bourret,  
Seconded by Councillor J.-N. Drapeau,

RESOLVED:- that articles 1 to 9 inclusive be considered as read and studied article by article, as prescribed by sub-paragraph a) of paragraph 3a of article 524 of the Charter of the City.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

30.- Article 157 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and Lynch-Staunton,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



31.- L'article 158 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1803-3 voir page 206 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 321 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin et Brisebois,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Le greffier de la Ville ayant commencé la lecture de l'article 1,  
il est

Sur la proposition du conseiller J.-N. Drapeau,  
Appuyée par le conseiller Bourret,

RESOLU:- que les articles 1 et 2 soient considérés comme lus et étudiés article par article, tel qu'il est prévu par le sous-paragraphe a) du paragraphe 3a de l'article 524 de la charte de la Ville.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin et Brisebois,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

32.- L'article 159 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1806-1 voir page 206 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 321 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle et Montpetit,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Le greffier de la Ville ayant commencé la lecture de l'article 1,  
il est

Sur la proposition du conseiller Montpetit,  
Appuyée par le conseiller J.-N. Drapeau,

RESOLU:- que les articles 1, 2 et 3 soient considérés comme lus et étudiés article par article, tel qu'il est prévu par le sous-paragraphe a) du paragraphe 3a de l'article 524 de la charte de la Ville.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle et Montpetit,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement présentement à l'étude soit inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

33.- L'article 160 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3583.7-5/1 etc.  
(Pour rapports voir page 207 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Niding et  
F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 30, 1964.

31.- Article 158 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Brisebois, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.  
The City Clerk having begun reading article 1, it was

On motion of Councillor J.-N. Drapeau,  
Seconded by Councillor Bourret,

RESOLVED:- that articles 1 and 2 be considered as read and studied article by article, as prescribed by sub-paragraph a) of paragraph 3a of article 524 of the Charter of the City.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Brisebois,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

32.- Article 159 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle and Montpetit,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

The City Clerk having begun reading article 1, it was

On motion of Councillor Montpetit,  
Seconded by Councillor J.-N. Drapeau,

RESOLVED:- that articles 1, 2 and 3 be considered as read and studied article by article, as prescribed by sub-paragraph a) of paragraph 3a of article 524 of the Charter of the City.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle and Montpetit,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law now being studied be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a delay of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

33.- Article 160 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Niding and  
F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.



34.- L'article 161 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1523.15-1

(Pour rapport voir page 208 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers F. Drapeau et Melançon,

Que ledit rapport soit adopté.

Le conseiller Bonin déclare qu'il s'abstiendra de voter sur cette motion, vu qu'il est intéressé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

35.- L'article 162 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 120.4-1 voir page 208 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau et Niding,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

36.- L'article 163 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Coll. Rues

(Pour rapport voir page 209 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que le rapport du Comité exécutif constituant l'article 163 de l'ordre du jour soit modifié en y retranchant les paragraphes relatifs à la montée Rivière-des-Prairies et à la rue Fabre.

Il est ensuite

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit rapport, tel qu'il a été modifié, soit adopté.

37.- L'article 164 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 500-2 voir page 209 volume 59 des rapports)

WEDNESDAY, SEPTEMBER 30, 1964.

34.- Article 161 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau and Melançon,

That said report be adopted.

Councillor Bonin stated that he would abstain from voting on this motion, because he is an interested party.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

35.- Article 162 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau and Niding,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

36.- Article 163 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding,

That said report be adopted.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the report from the Executive Committee constituting article 163 of the order of the day be amended by striking off therefrom the paragraphs relating to Montée Rivière-des-Prairies and to Fabre Street.

It was then

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said report, as amended, be adopted.

37.- Article 164 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:



Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

38.- L'article 165 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Coll. nom 9739

(Pour rapport voir page 209 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

39.- Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet de voter un crédit de \$ 36,300.00 pour la construction d'un égout dans la 35e avenue, de la 2e rue à la 1ère rue (Rivière-des-Prairies).

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 6 OCT 1964

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

ALCV-78

(Pour rapport voir page 211 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

40.- Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet de voter un crédit de \$ 1,207.00 pour l'acquisition et la possession préalable, pour fins de métro, d'une partie en tréfonds de certains terrains situés sur les côtés est et ouest de la rue de Saint-Vallier.

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

1102.12-4/5

(Pour rapport voir page 211 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

41.- L'article 166 de l'ordre du jour relatif au métro étant lu, le président du Comité exécutif déclare que le rapport de l'ingénieur en chef du métro en date du 28 septembre 1964, lequel a été distribué à tous les conseillers, parle par lui-même.

(Pour rapport, voir dossier du Conseil)

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

38.- Article 165 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

39.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted  
to vote a credit of \$36,300.00 for the laying of a sewer in 35th Avenue, from  
2nd Street to 1st Street (Rivière-des-Prairies).

The following report was accordingly submitted:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

40.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted  
to vote a credit of \$1,207.00 for the acquisition and prior possession, for  
Metro purposes, of a subsoil part of certain parcels of land located on the east  
and west sides of de Saint-Vallier Street.

The following report was accordingly submitted:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

41.- Article 166 of the order of the day relating to the Metro being read,  
the Chairman of the Executive Committee stated that the report from the Metro  
project Chief Engineer, dated September 28, 1964, which was distributed to all  
Councillors, is self-explanatory.



42.- L'article 167 de l'ordre du jour relatif à l'exposition universelle canadienne étant lu, le président du Comité exécutif fait part au Conseil qu'à l'avenir cette rubrique n'apparaîtra plus sur l'ordre du jour, étant donné que l'emplacement aménagé à cette fin a été cédé à la Compagnie de l'exposition.

43.- Du consentement unanime, le Conseil reprend l'étude de la motion des conseillers Snyder et Hanley à l'effet d'adopter le rapport du Comité exécutif constituant l'article 133 de l'ordre du jour qui avait été différée à un stade antérieur de la présente séance.

Il est alors

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauinier,

RESOLU:-

- a) que soit adopté, tel qu'il a été modifié, le projet d'acte annexé au rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil et que le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville; et
- b) que soit également adopté le paragraphe b) dudit rapport du Comité exécutif.

44.-

AVIS DE MOTION

Le conseiller Cohen donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que le port de Montréal est le plus grand port intérieur au monde et qu'il est doté de la voie maritime du Saint-Laurent;

ATTENDU que Montréal est un centre d'activités industrielles et commerciales d'importance mondiale;

ATTENDU que l'exposition internationale de 1967 stimulera encore davantage l'activité industrielle et commerciale à l'échelle internationale;

ATTENDU que pour ces raisons et d'autres encore le Canada a un besoin pressant d'une flotte marchande de haute mer et que ce besoin ne peut être comblé que par le Gouvernement du Canada;

ATTENDU que la réalisation d'un tel projet contribuerait considérablement à remédier au problème du chômage et stimulerait l'économie à Montréal aussi bien qu'ailleurs;

WEDNESDAY, SEPTEMBER 30, 1964.

42.- Article 167 of the order of the day relating to the Canadian World Exhibition being read, the Chairman of the Executive Committee informed the Council that in the future, this item will not appear on the order of the day since the site developed for this purpose has been transferred to the Canadian Exhibition Corporation.

43.- By unanimous consent, Council resumed the study of the motion of Councillors Snyder and Hanley to adopt the report from the Executive Committee constituting article 133 of the order of the day which had been deferred at an earlier stage of the present meeting.

It was then

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

- RESOLVED:-
- a) that the draft deed attached to the report from the Executive Committee now before Council be adopted as amended and that the Mayor and the City Clerk be authorized to sign such report on behalf of the City; and
  - b) that paragraph b) of the said report from the Executive Committee also be adopted.

44.-

NOTICE OF MOTION

Councillor Cohen gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the Port of Montréal is the largest inland port in the world and possessed of the St. Lawrence Seaway;

WHEREAS Montréal is a hub of world trade, industry and commerce;

WHEREAS the 1967 World Exhibition will even more foment international, commercial and industrial activity;

WHEREAS for these reasons and others, Canada is in immediate need of a deep sea merchant marine fleet, which need can only be fulfilled by the Government of Canada;

WHEREAS the fulfillment of this need would greatly help alleviate problems of unemployment and help promote the economy in Montréal as well as elsewhere;



MERCREDI 30 SEPTEMBRE 1964

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier la possibilité d'inciter le Gouvernement du Canada à étudier sérieusement le besoin urgent d'une flotte marchande canadienne de haute mer".

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne  
SINE DIE.

Je donne mon assentiment et j'appose  
ma signature aux résolutions, etc.  
contenues dans ce procès-verbal,  
ce 2<sup>e</sup> jour d'octobre 1964,

*Gabriel Morin*

GREFFIER DE LA VILLE.

*Jean Drapeau*  
Maire.

*Roméo Desjardins*

MAIRE SUPPLEANT.

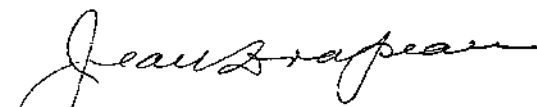
WEDNESDAY, SEPTEMBER 30, 1964.

109

That the Executive Committee study the possibility to urge the Government of Canada to advisedly consider the immediate need of a Canadian deep sea merchant marine fleet".

The order of the day being exhausted, Council adjourned  
SINE DIE.

I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 2nd day of October 1964,



MAYOR.



ACTING MAYOR.



CITY CLERK.



10

JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le vingt-sixième jour de novembre courant, à huit heures du soir, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the twenty-sixth day of November, at eight o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 23 novembre 1964.

City Hall, November 23, 1964.

Monsieur,

Sir,

Vous êtes prié d'assister, le JEUDI, VINGT-SIXIÈME jour de NOVEMBRE courant, à HUIT HEURES du soir, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée spéciale du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

You are requested to attend the special meeting of the Council to be held on THURSDAY, the TWENTY-SIXTH day of NOVEMBER instant, at EIGHT O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Ville.

*Gabriel Morin*

City Clerk.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

SPECIAL MEETING

DU

OF THE

Conseil de la

Council of the

Ville de Montréal

City of Montreal

JEUDI, 26 NOVEMBRE 1964  
à 8 heures du soir

THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964  
at 8 o'clock P.M.

Formule CK 1216

Form CK 1216

JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

**ORDRE DU JOUR**

**ORDER OF THE DAY**

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

- 2 -

Nomination du maire suppléant.

Appointment of the Acting Mayor.

**RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIF**

**REPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE**

*Construction d'égouts*

*Laying of sewers*

- 3 -

A l'effet de voter un crédit de \$15,300.00 pour la reconstruction d'un égout dans la rue Saint-Zotique, de la rue Drolet en gagnant l'est.

To vote a credit of \$15,300.00 for the reconstruction of a sewer in Saint-Zotique Street, from Drolet Street eastwards.

- 4 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue Legendre, de l'égout existant à l'est de l'avenue de Chateaubriand en gagnant l'est.

To vote a credit of \$6,300.00 for the laying of a sewer in Legendre Street, from the existing sewer east of the Chateaubriand Avenue eastwards.

- 5 -

A l'effet de voter un crédit de \$16,900.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Hamelin, d'un point situé au nord du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin.

To vote a credit of \$16,900.00 for the laying of a sewer in Hamelin Avenue, from a point located north of Henri-Bourassa Boulevard to Gouin Boulevard.

- 6 -

A l'effet de voter un crédit de \$19,700.00 pour la construction d'un égout dans la rue Daigle, de la rue Forbes en gagnant le sud.

To vote a credit of \$19,700.00 for the laying of a sewer in Daigle Street, from Forbes Street southwards.

- 7 -

A l'effet de voter un crédit de \$24,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée portant les nos 395-433 et 436, de la rue Notre-Dame à la rue LaFontaine.

To vote a credit of \$24,000.00 for the laying of a sewer in the projected street bearing Nos. 395-433 and 436, from Notre-Dame Street to LaFontaine Street.

- 8 -

A l'effet de voter un crédit de \$48,100.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Alfred-Laliberté, de la rue de Louisbourg en gagnant le sud.

To vote a credit of \$48,100.00 for the laying of a sewer in Alfred-Laliberté Avenue, from de Louisbourg Street southwards.

- 9 -

A l'effet de voter un crédit de \$27,000.00 pour la reconstruction d'un égout dans la rue du Pont, du boulevard Gouin en gagnant le nord, et pour la construction d'un égout dans cette même rue, de l'égout existant au nord du boulevard Gouin à l'avenue Étienne-Brûlé.

To vote a credit of \$27,000.00 for the reconstruction of a sewer in du Pont Street, from Gouin Boulevard northwards, and for the laying of a sewer in the same street, from the existing sewer north of Gouin Boulevard to Étienne-Brûlé Avenue.

- 10 -

A l'effet de voter un crédit de \$60,600.00 pour la reconstruction d'un égout dans le boulevard Gouin, de la rue du Pont à un point situé à l'ouest de l'avenue Hamelin.

To vote a credit of \$60,600.00 for the reconstruction of a sewer in Gouin Boulevard, from du Pont Street to a point located west of Hamelin Avenue.

- 11 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,400.00 pour la construction d'un égout dans la 8e rue, de la 55e avenue à la 54e avenue (Rivière-des-Prairies).

To vote a credit of \$11,400.00 for the laying of a sewer in 8th Street, from 55th Avenue to 54th Avenue (Rivière-des-Prairies).



JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

- 12 -

A l'effet de voter un crédit de \$28,800.00 pour la construction d'un égout dans la 6e rue, de la 71e avenue à la 70e avenue (Rivière-des-Prairies).

To vote a credit of \$28,800.00 for the laying of a sewer in 6th Street, from 71st Avenue to 70th Avenue (Rivière-des-Prairies).

- 13 -

A l'effet de voter un crédit de \$39,400.00 pour la construction d'un égout dans la 70e avenue, de la 6e rue en gagnant le sud (Rivière-des-Prairies).

To vote a credit of \$39,400.00 for the laying of a sewer in 70th Avenue, from 6th Street southwards (Rivière-des-Prairies).

- 14 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,700.00 pour la construction d'un égout dans la 5e rue, de la 64e avenue à la 63e avenue (Rivière-des-Prairies).

To vote a credit of \$12,700.00 for the laying of a sewer in 5th Street, from 64th Avenue to 63rd Avenue (Rivière-des-Prairies).

- 15 -

A l'effet de voter un crédit de \$51,700.00 pour la construction d'un égout dans la 54e avenue, d'un point situé au nord du boulevard Henri-Bourassa à la 8e rue (Rivière-des-Prairies).

To vote a credit of \$51,700.00 for the laying of a sewer in 54th Avenue, from a point located north of Henri-Bourassa Boulevard to 8th Street (Rivière-des-Prairies).

- 16 -

A l'effet de voter un crédit de \$23,500.00 pour la construction d'un égout dans la 56e avenue, de la 6e rue en gagnant le sud (Rivière-des-Prairies).

To vote a credit of \$23,500.00 for the laying of a sewer in 56th Avenue, from 6th Street southwards (Rivière-des-Prairies).

*Autres travaux*

*Other works*

- 17 -

A l'effet d'accorder à Verona Construction Limited le contrat pour la construction de cinq chutes à neige sur les égouts collecteurs du versant nord, et de voter un crédit de \$88,000.00 à cette fin.

To award to Verona Construction Limited the contract for the construction of five snow chutes on the trunk sewers of the north side, and to vote a credit of \$88,000.00 for such purpose.

- 18 -

A l'effet d'accorder à Beaver Construction Company le contrat pour la construction de l'embranchement Lacombe de l'égout tributaire Côte-des-Neiges, et de voter un crédit de \$870,000.00 à cette fin.

To award to Beaver Construction Company the contract for the construction of the Lacombe branch of the Côte-des-Neiges tributary sewer, and to vote a credit of \$870,000.00 for such purpose.

- 19 -

A l'effet de voter un crédit de \$415,000.00 pour l'exécution, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, de travaux d'aménagement dans les parcs et terrains de jeux.

To vote a credit of \$415,000.00 for the carrying out, in whole or in part, by day labour or by contract, of development work in parks and playgrounds.

- 20 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$100,000.00 pour l'étude du bassin de drainage situé dans le territoire compris entre la rue de Courcelle, le fleuve Saint-Laurent, la limite est de la ville et, au nord, la ligne de partage des eaux, y compris les frais d'ingénieurs, l'engagement d'experts en hydraulique, l'achat d'appareils de mesures et de contrôle, les sondages et les autres travaux préliminaires.

To vote an additional credit of \$100,000.00 for the study of the watershed located in the territory comprised between de Courcelle Street, the St. Lawrence River, the east limit of the City, and on the north, the line of watershed, including engineering fees, the hiring of hydraulic experts, the purchase of measuring and control apparatus, soundings and other preliminary works.

- 21 -

A l'effet de voter un crédit de \$32,000.00 pour l'installation, soit en régie, soit par contrat, d'un grillage à l'entrée nord-ouest du tunnel Atwater, y compris la préparation des plans et cahiers des charges et les autres dépenses s'y rapportant.

To vote a credit of \$32,000.00 for the installation, either by day labour or by contract, of a grill at the north-west entrance of the Atwater tunnel, including the preparation of plans and specifications and other related expenditures.

- 22 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,000.00 pour la construction d'égouts, soit en régie, soit par contrat, à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue de La Roche.

To vote a credit of \$12,000.00 for the laying of sewers, either by day labour or by contract, at the intersection of Saint-Joseph Boulevard and de La Roche Street.

JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

- 23 -

A l'effet d'accorder à Atlas Construction Co. Ltée le contrat pour la réfection du réservoir Bellingham (contrat A-11), et de voter un crédit de \$2,700,000.00 à cette fin.

To award to Atlas Construction Co. Ltée the contract for the restoration of the Bellingham reservoir (contract A-11), and to vote a credit of \$2,700,000.00 for such purpose.

- 24 -

A l'effet de voter un crédit de \$141,225.00 pour l'exécution, soit en régie, soit par contrat, de divers travaux d'aménagement, de réfection ou d'amélioration aux édifices publics, y compris les frais et les dépenses s'y rapportant.

To vote a credit of \$141,225.00 for the carrying out, by day labour or by contract, of various alteration, repair or improvement works to public buildings, including the costs and related expenditures.

*Conduits souterrains*

*Underground conduits*

- 25 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,946.63 pour l'expropriation de conduits souterrains appartenant à la Ville.

To vote a credit of \$1,946.63 for the expropriation of underground conduits owned by the City.

- 26 -

A l'effet de voter un crédit de \$13,404.84 pour l'expropriation de conduits souterrains appartenant à l'Hydro-Québec.

To vote a credit of \$13,404.84 for the expropriation of underground conduits owned by Hydro-Québec.

*Abrogation de résolution*

*Repeal of resolution*

- 27 -

A l'effet d'abroger la résolution du Conseil en date du 25 avril 1963 votant un crédit de \$28,000.00 pour l'achat et l'installation de l'ameublement et de l'équipement premiers pour le restaurant-vespasienne type "P" de l'île Sainte-Hélène.

To repeal the resolution of Council dated April 25, 1963, voting a credit of \$28,000.00 for the purchase and installation of the original furniture and equipment for the restaurant-lavatory, type "P", on St. Helen's Island.

*Modifications de résolutions*

*Amendments to resolutions*

- 28 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 12 septembre 1963 votant un crédit de \$6,100.00 pour la reconstruction d'un trottoir permanent sur le côté est du boulevard Cavendish, d'un point situé au nord de la rue Sherbrooke à l'avenue Monkland.

To amend the resolution of Council dated September 12, 1963, voting a credit of \$6,100.00 for the reconstruction of a permanent sidewalk on the east side of Cavendish Boulevard, from a point located north of Sherbrooke Street to Monkland Avenue.

- 29 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 19 novembre 1963 décrétant l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation,

To amend the resolution of Council dated November 19, 1963, ordaining the acquisition by mutual agreement or by expropriation,

a) des immeubles requis pour l'élargissement de l'avenue Albani et pour son prolongement vers l'ouest;

a) of the immovables required for the widening of Albani Avenue and its extension towards the west;

b) des immeubles requis pour un meilleur aménagement des abords de l'avenue Albani prolongée; et

b) of the immovables required to improve the approaches to extended Albani Avenue; and

c) des servitudes qui se rapportent à l'avenue Claude, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Gatineau, en vue de sa fermeture parce que jugée inutile.

c) of the servitudes affecting Claude Avenue, between Côte-des-Neiges Road and Gatineau Avenue, with a view to closing as it is deemed useless.

et votant un crédit de \$498,917.84 à ces fins.

and voting a credit of \$498,917.84 for such purposes.



JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

## Expropriations

## Expropriations

- 30 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'une cour de voirie, de certains immeubles situés au nord du chemin Goyer, à l'ouest de l'avenue Darlington, et de voter un crédit de \$332,535.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for the purpose of a Road Department yard, of certain immovables located north of Goyer Road, west of Darlington Avenue, and to vote a credit of \$332,535.00 for such purpose.

- 31 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles situés des deux côtés de la 5e avenue et de la 6e avenue, au nord de la rue projetée qui est le prolongement vers l'est du boulevard Maurice-Duplessis de la Cité de Montréal-Nord, en vue d'un meilleur aménagement des abords de ladite rue projetée, et de voter un crédit de \$22,848.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of certain immovables located on both sides of 5th and of 6th Avenues, north of the projected street which is an extension towards the east of Maurice-Duplessis Boulevard in the City of Montreal North, for the purpose of improving the approaches to the said projected street, and to vote a credit of \$22,848.00 for such purpose.

- 32 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'un pan <sup>de</sup> ~~écoupé~~, d'un certain immeuble situé à l'angle sud-est des ruelles 170-392A et 170-355A sises à l'ouest de l'avenue Belgrave et au sud de la rue Sherbrooke, et de voter un crédit de \$735.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for the purpose of a cut-off corner, of a certain immovable located at the south-east corner of lanes 170-392A and 170-355A located west of Belgrave Avenue and south of Sherbrooke Street, and to vote a credit of \$735.00 for such purpose.

- 33 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable d'une servitude grevant certains immeubles situés au nord de la rue de Montigny, entre l'avenue de Lorimier et la rue Patterson, en vue du maintien, de l'entretien, de la réparation et de la reconstruction d'un égout, et de voter un crédit de \$20,047.11 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of a servitude affecting certain immovables located north of the Montigny Street, between de Lorimier Avenue and Patterson Street, for the maintenance, upkeep, repair and reconstruction of a sewer, and to vote a credit of \$20,047.11 for such purpose.

- 34 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles pour l'élargissement de la ruelle est-ouest sise au sud de l'avenue Dubuisson et à l'ouest de la rue Pierre-Tétreault, et de voter un crédit de \$1,315.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of certain immovables for the widening of the east-west lane located south of Dubuisson Avenue, west of Pierre-Tétreault Street, and to vote a credit of \$1,315.00 for such purpose.

- 35 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de ruelles, de certains immeubles situés au nord de la rue Jolicœur, entre l'avenue de Montmagny et la rue Jogues, et de voter un crédit de \$3,563.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for the purpose of lanes, of certain immovables located north of Jolicœur Street, between de Montmagny Avenue and Jogues Street, and to vote a credit of \$3,563.00 for such purpose.

- 36 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de ruelles, de certains immeubles situés au sud du boulevard Rosemont, entre la Seizième avenue et la Dix-septième avenue, et de voter un crédit de \$2,830.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of lanes, of certain immovables located south of Rosemont Boulevard, between Sixteenth and Seventeenth Avenues, and to vote a credit of \$2,830.00 for such purpose.

- 37 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins du centre administratif de la Ville, de certains immeubles situés à l'angle nord-ouest des rues Berri et du Champ-de-Mars, et de voter un crédit de \$75,180.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for the purpose of the City's Administrative Centre, of certain immovables located at the north-west corner of Berri and du Champ-de-Mars Streets, and to vote a credit of \$75,180.00 for such purpose.

- 38 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins du centre administratif de la Ville, d'un immeuble situé au nord de la rue du Champ-de-Mars et à l'ouest de la rue Berri, et de voter un crédit de \$22,080.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for the purpose of the City's Administrative Centre, of an immovable located north of du Champ-de-Mars Street and west of Berri Street, and to vote a credit of \$22,080.00 for such purpose.

JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

- 39 -

A l'effet

a) de décréter l'acquisition et la possession préalable, quant aux fonds et aux servitudes qui s'y rapportent, de parties de ruelles situées au nord du boulevard de La Vérendrye,

1. entre le boulevard Monk et la rue Briand; et
2. entre la rue Beaulieu et le boulevard Monk,

en vue de leur fermeture parce que jugées inutiles, et de voter un crédit de \$6,021.00 à cette fin; et

b) de fermer les parties de ruelles mentionnées au paragraphe a) ci-dessus.

To

a) ordain the acquisition and prior possession of the land and related servitudes concerning the lane sections located north of de La Vérendrye Boulevard,

1. between Monk Boulevard and Briand Street; and
2. between Beaulieu Street and Monk Boulevard,

for their closing as they are deemed useless, and to vote a credit of \$6,021.00 for such purpose; and

b) close the lane sections mentioned in paragraph a) above.

*Crédits supplémentaires*

*Additional credits*

- 40 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$69,721.95 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'un terrain de stationnement, de certains immeubles situés au sud de la rue Jean-Talon, entre la rue de Saint-Vallier et l'avenue de Chateaubriand.

To vote an additional credit of \$69,721.95 for the acquisition and prior possession, for parking lot purposes, of certain immovables located south of Jean-Talon Street, between de Saint-Vallier Street and de Chateaubriand Avenue.

- 41 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$57,217.32 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Jeanne-Mance, côté ouest, au nord de la rue Ontario, et de la rue Ontario, côté nord, entre la rue de Bleury et la rue Jeanne-Mance élargie.

To vote an additional credit of \$57,217.32 for the acquisition and prior possession of the immovables required for the widening of Jeanne-Mance Street, west side, north of Ontario Street, and of Ontario Street, north side, between de Bleury Street and widened Jeanne-Mance Street.

- 42 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$7,890.88 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour le prolongement vers l'ouest jusqu'à la rue Louis-Veuillot, de la rue no 26-150 située à l'ouest de la rue Bossuet, au sud de la rue de Toulouse.

To vote an additional credit of \$7,890.88 for the acquisition and prior possession of the immovables required for the extension westwards up to Louis-Veuillot Street, of the street No. 26-150 located west of Bossuet Street, south of de Toulouse Street.

- 43 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$55,050.13 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins du métro, d'un immeuble situé à l'angle sud-ouest des rues Ontario et de Bleury.

To vote an additional credit of \$55,050.13 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of an immovable located at the south-west corner of Ontario and de Bleury Streets.

- 44 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,912,954.51 pour l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation de certains immeubles requis pour l'agrandissement du parc Mont-Royal, situés du côté nord de la rue Cedar, à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges.

To vote an additional credit of \$1,912,954.51 for the acquisition, by mutual agreement or by expropriation, of certain immovables required to enlarge Mount Royal Park, and located on the north side of Cedar Street, east of Côte-des-Neiges Road.

- 45 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,374.93 pour l'acquisition et la possession préalable d'une servitude de nonaccès à l'avenue Melrose affectant la limite sud-ouest d'une partie du lot no 174-359 du cadastre de la paroisse de Montréal, située à l'est de l'avenue Melrose, au nord de l'avenue Western.

To vote an additional credit of \$1,374.93 for the acquisition and prior possession of a servitude of non-access to Melrose Avenue affecting the south-west limit of part of lot No. 174-359 of the cadastre of the Parish of Montreal, located east of Melrose Avenue, north of Western Avenue.



JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

*Lignes homologuées*

*Homologated lines*

- 46 -

A l'effet de donner aux avocats de la Ville des instructions de faire la procédure requise pour modifier le plan général de la ville en vue d'effacer les lignes homologuées le 7 novembre 1950 et maintenues en vigueur le 8 août 1961, aux fins d'un parc et d'un terrain de jeux, sur une partie du territoire borné par le boulevard Pierre-Bernard, les rues Sherbrooke et des Ormeaux et la limite nord-ouest de la ville.

To instruct the City Attorneys to take the necessary proceedings in order to amend the general plan of the City with a view to erasing the lines homologated on November 7, 1950 and kept in force on August 8, 1961, for the purpose of a park and a playground, on part of the territory bounded by Pierre-Bernard Boulevard, Sherbrooke and des Ormeaux Streets and the north-west limit of the City.

- 47 -

A l'effet de donner aux avocats de la Ville des instructions de faire la procédure requise pour modifier le plan général de la ville en vue de l'effacement des lignes homologuées les 10 et 16 novembre 1949 pour l'élargissement de la rue Notre-Dame, entre les rues Windsor et des Seigneurs.

To instruct the City Attorneys to take the necessary proceedings in order to amend the general plan of the City with a view to erasing the lines homologated on November 10 and 16, 1949, for the widening of Notre-Dame Street, between Windsor and des Seigneurs Streets.

*Domaine public*

*Public domain*

- 48 -

A l'effet de verser dans le domaine public de la Ville, aux fins de rue, un terrain situé à l'angle nord-est des chemins de la Côte-des-Neiges et Queen Mary.

To transfer to the City's public domain, for street purposes, a parcel of land located at the north-east corner of Côte-des-Neiges and Queen Mary Roads.

- 49 -

A l'effet de verser dans le domaine public de la Ville, aux fins d'une rue, certains terrains situés du côté est de la rue Lachapelle élargie, au sud de la rue de Méisy.

To transfer to the City's public domain, for the purpose of a street, certain parcels of land located on the east side of widened Lachapelle Street, south of de Méisy Street.

*Vente à l'enchère*

*Sale by auction*

- 50 -

A l'effet

To

a) de modifier la résolution du Conseil en date du 28 juillet 1964 approuvant les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville; et

a) amend the resolution of Council dated July 28, 1964, approving the condition of the sale by auction of certain parcels of land belonging to the City; and

b) d'approuver les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville.

b) approve the conditions of the sale by auction of certain parcels of land belonging to the City.

*Projets de règlements*

*Draft by-laws*

- 51 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2820 concernant les taxes spéciales ou personnelles imposées sous forme de permis ou licences, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2820 concerning special or personal taxes levied as permits or licences, as amended.

- 52 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer une partie d'une ruelle est-ouest située au nord de la rue Ontario, entre la rue Bexi et la ruelle de la Providence.

Submitting a draft by-law to close a section of an east-west lane located north of Ontario Street, between Berri Street and de la Providence Lane.

- 53 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2745 concernant les autos-taxis, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2745 concerning taxi-cabs, as amended.

- 54 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer comme voie publique une partie des lots nos 643-C-173 et 643-C-174 située à l'angle sud-ouest de la place Louis-Octave-Crémazie et de la rue Saint-Dominique.

Submitting a draft by-law to close as a public thoroughfare a part of lots Nos. 643-C-173 and 643-C-174 located at the south-west corner of Louis-Octave-Crémazie Place and Saint-Dominique Street.

- 55 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer la partie de la place Arthur-Buies sise au nord de la rue Ontario, à l'ouest de la rue Sabatier.

Submitting a draft by-law to close the section of Arthur-Buies Place located north of Ontario Street, west of Sabatier Street.

JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

- 56 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer comme place publique certains terrains situés à l'angle sud-ouest des rues Saint-Dominique et Guilbault.

Submitting a draft by-law to close as public place, certain parcels of land located at the southwest corner of Saint-Dominique and Guilbault Streets.

*Projet de règlement et rétrocession*

*Draft by-law and retrocession*

- 57 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer une partie de la rue de La Gauchetière (ancienne rue Osborne déplacée), à l'est de la rue Stanley.

Submitting a draft by-law to close a section of de La Gauchetière Street (former Osborne Street, relocated), east of Stanley Street.

- 58 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville rétrocède à The Incumbent and Church Wardens of St. George's Church une partie du lot no 611 du cadastre du quartier Saint-Jacques située à l'angle nord-est des rues Stanley et de La Gauchetière.

To approve a draft deed whereby the City retrocedes to The Incumbent and Church Wardens of St. George's Church a part of lot No. 611 of the cadastre of Saint-Jacques Ward located at the north-east corner of Stanley and de La Gauchetière Streets.

*Approbation d'actes*

*Approval of deeds*

- 59 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville et la Caisse d'Économie des pompiers de Montréal annulent la servitude créée dans l'acte intervenu entre la Ville et Dominion Oxygen Company Limited.

To approve a draft deed whereby the City and the "Caisse d'Économie des pompiers de Montréal" cancel the servitude established in the deed entered into between the City and Dominion Oxygen Company Limited.

- 60 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte de correction à l'acte intervenu entre The Royal Institution for the Advancement of Learning et la Ville de Montréal permettant à cette dernière de poser une conduite d'eau et un drain sous Walbrae Place.

To approve a draft deed of correction to the deed entered into between The Royal Institution for the Advancement of Learning and the City of Montreal allowing the latter to lay a watermain and a drain under Walbrae Place.

- 61 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel Catelli Food Products Ltd. cède à la Ville, à certaines conditions et en considération de la somme de \$1.00, le lot no 340-8 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent.

To approve a draft deed whereby Catelli Food Products Ltd. transfers to the City, on certain conditions and for a consideration of \$1.00, lot No. 340-8 of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent.

- 62 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville permet à Scottish Trust Company d'occuper le domaine public en vue de l'excavation pour la construction de l'hôtel Château Champlain.

To approve a draft deed whereby the City allows the Scottish Trust Company to occupy the public domain for excavation purposes in order to build the Château Champlain Hotel.

- 63 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la société Les Habitations St-Sulpice Inc. rétrocède gratuitement à la Ville certaines voies publiques.

To approve a draft deed whereby the corporation "Les Habitations St-Sulpice Inc." retransfers certain public thoroughfares to the City free of charge.

- 64 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte ayant pour objet la vente à The Finance and Extension Board of the Montreal Presbytery, The United Church of Canada, de certains terrains situés à l'angle sud-ouest des rues Saint-Dominique et Guilbault.

To approve a draft deed for the sale to The Finance and Extension Board of the Montreal Presbytery, The United Church of Canada, of certain parcels of land located at the southwest corner of Saint-Dominique and Guilbault Streets.

- 65 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'échange de certains terrains entre la Ville et Lespérance Construction Ltée.

To approve a draft deed of exchange of certain parcels of land between the City and Lespérance Construction Ltée.

- 66 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville d'une part, et monsieur Jean-M.-C. Galland et Blackstone Building Corporation d'autre part, annulent l'adjudication de certains terrains en date du 16 octobre 1963.

To approve a draft deed whereby the City, on the one hand, and Mr. Jean-M.-C. Galland and Blackstone Building Corporation, on the other, cancel the sale by auction of certain parcels of land, dated October 16, 1963.



JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

- 67 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville et Patrice Loranger Ltée, annulent l'acte de vente à l'enchère passé le 7 août 1964 affectant le lot no 184-163 du cadastre du village incorporé d'Hochelaga situé à l'angle sud-est de l'avenue Laurier et de la Douzième avenue.

To approve a draft deed whereby the City and Patrice Loranger Ltée cancel the deed of sale by auction entered into on August 7, 1964, affecting lot No. 184-163 of the cadastre of the Incorporated Village of Hochelaga, located at the south-east corner of Laurier Avenue and Twelfth Avenue.

- 68 -

A l'effet

a) d'ABROGER la résolution du Conseil en date du 9 avril 1964, approuvant un projet d'acte par lequel la Ville céda à l'Université de Montréal deux parties de l'avenue Louis-Colin; et

b) d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à l'Université de Montréal deux parties de l'avenue Louis-Colin.

To

a) REPEAL the resolution of Council dated April 9, 1964, approving a draft deed whereby the City ceded to the University of Montreal two sections of Louis-Colin Avenue; and

b) approve a draft deed whereby the City cedes to the University of Montreal two sections of Louis-Colin Avenue.

*Quartier Saraguay*

*Saraguay Ward*

- 69 -

Soumettant un projet de règlement abrogeant certains règlements du village de Saraguay.

Submitting a draft by-law to repeal certain by-laws of the Village of Saraguay.

- 70 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 72 du village de Saraguay, déjà amendé, autorisant l'installation d'une usine de sédimentation ainsi que d'un réseau d'égout collecteur et d'égouts collatéraux et autorisant un emprunt de \$150,000.00 pour payer les frais des susdites installations.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 72 of the Village of Saraguay, already amended, authorizing the installation of a sewage treatment plant together with a system of collector and trunk line sewers and a loan of \$150,000.00 to pay the cost thereof.

- 71 -

A l'effet de voter un crédit additionnel de \$115,000.00 pour l'installation d'une usine de sédimentation ainsi que d'un réseau d'égout collecteur et d'égouts collatéraux dans le quartier Saraguay.

To vote an additional credit of \$115,000.00 for the installation of a sewage treatment plant together with a system of collector and trunk line sewers in Saraguay Ward.

*Noms de rues*

*Street names*

- 72 -

A l'effet d'abroger la résolution du Conseil en date du 20 janvier 1964 relativement au changement du nom de la rue Amherst en celui d'avenue Christophe-Colomb.

To repeal the resolution of Council dated January 20, 1964, concerning the change of the name of Amherst Street to that of Christophe-Colomb Avenue.

- 73 -

Soumettant un projet de règlement concernant les noms de voies, rues, ruelles, culs-de-sac, places, parcs ou terrains de jeux, boulevards ou avenues ou parties d'iceux.

Submitting a draft by-law concerning the names of thoroughfares, streets, lanes, blind alleys, places, parks or playgrounds, boulevards or avenues or parts thereof.

*Approbation de règlements*

*Approval of by-laws*

- 74 -

A l'effet d'approuver des modifications aux règlements de l'Association de Bienfaisance et de Retraite de la Police de Montréal.

To approve amendments to the By-laws of the Montreal Police Benevolent and Pension Fund Society.

*Projets de règlements  
(1ère étude)*

*Draft by-laws  
(1st study)*

- 75 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Danielle-Raymonde Lapière d'occuper, aux fins d'une école privée, le deuxième étage du bâtiment portant le no 5494, avenue Notre-Dame-de-Grâce.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Danielle-Raymonde Lapière to occupy, for the purpose of a private school, the second floor of the building bearing No. 5494 Notre-Dame-de-Grâce Avenue.

JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

## - 76 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards", as amended.

## - 77 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1413 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Rosemont, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1413 concerning the erection and occupancy of buildings in Rosemont Ward, as amended.

## - 78 -

Soumettant un projet de règlement permettant à mademoiselle Joan Gleeson d'occuper, aux fins d'une pouponnière, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 4707, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Submitting a draft by-law to allow Miss Joan Gleeson to occupy, for the purpose of a baby nursery, the ground floor of the building bearing No. 4707 Côte-Sainte-Catherine Road.

## - 79 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame J.-David Néron d'occuper, aux fins d'une école privée (cours primaire), une partie du rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 9747, avenue Christophe-Colomb.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. J.-David Néron to occupy, for the purpose of a private school (elementary), part of the ground floor of the building bearing No. 9747 Christophe-Colomb Avenue.

## - 80 -

Soumettant un projet de règlement permettant à "L'Accueil le Relais Inc." d'occuper, aux fins d'un centre d'accueil et de dépannage pour adolescentes, le bâtiment portant le no 1409, rue de Beaurivage.

Submitting a draft by-law to allow "L'Accueil le Relais Inc." to occupy, for the purpose of a welcome and emergency centre for adolescents, the building bearing No. 1409 de Beaurivage Street.

## - 81 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux "Sisters of the Immaculate Conception of the Blessed Virgin Mary" d'occuper, aux fins d'une résidence, le deuxième étage du bâtiment portant le no 1450, rue de Sève, et aux fins d'une garderie de jour et d'une école maternelle, le rez-de-chaussée et le sous-sol du même bâtiment.

Submitting a draft by-law to allow the Sisters of the Immaculate Conception of the Blessed Virgin Mary to occupy, for the purpose of a residence, the second floor of the building bearing No. 1450 de Sève Street, and the ground floor and the basement of the same building for the purpose of a day-nursery and a kindergarten.

## - 82 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Société du Sacré-Cœur d'agrandir ses bâtiments "Collège Sophie-Barat" portant les nos 1105-25 est, boulevard Gouin.

Submitting a draft by-law to allow the society of the Sacred Heart to enlarge their building "Collège Sophie-Barat" bearing Nos. 1105-25 Gouin Boulevard East.

## - 83 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Helen Christopoulos (Metropolitan Day Nursery and Kindergarten) d'occuper, aux fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 8506, avenue Bloomfield.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Helen Christopoulos (Metropolitan Day Nursery and Kindergarten) to occupy, for the purpose of a day-nursery, the ground floor of the building bearing No. 8506 Bloomfield Avenue.

## - 84 -

Soumettant un projet de règlement permettant à mademoiselle José Ariano d'occuper, aux fins d'une école maternelle, le sous-sol du bâtiment portant le no 7055, avenue Papineau.

Submitting a draft by-law to allow Miss José Ariano to occupy, for the purpose of a kindergarten, the basement of the building bearing No. 7055 Papineau Avenue.

## - 85 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des écoles catholiques de Montréal d'ériger une école (Saint-Justin) sur le côté sud de la rue de Grosbois, entre la rue Mousseau et la rue Joffre.

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build a school (Saint-Justin) on the south side of de Grosbois Street, between Mousseau and Joffre Streets.



JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

- 86 -

Soumettant un projet de règlement permettant au "Jewish General Hospital" d'agrandir l'hôpital situé à l'angle nord-ouest des chemins de la Côte-des-Neiges et de la Côte-Sainte-Catherine.

Submitting a draft by-law to allow the Jewish General Hospital to enlarge the hospital located at the north-west corner of Côte-des-Neiges and Côte-Sainte-Catherine Roads. *de la*

- 87 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1265 concerning the erection of buildings in Mount Royal Ward, as amended.

- 88 -

Soumettant

Submitting

a) un projet de règlement permettant à monsieur Bernard Mednick de construire et d'occuper une maison de convalescence à l'angle nord-est de l'avenue Wilderton et du chemin Bedford; et

a) a draft by-law to allow Mr. Bernard Mednick to build and occupy a convalescent home at the north-east corner of Wilderton Avenue and Bedford Road, and

b) certains documents relatifs à ce projet de règlement.

b) certain documents relating to this draft by-law.

*Projets de règlements de zonage  
(2e étude)*

*Draft zoning by-laws  
(2nd study)*

- 89 -

Soumettant un projet de règlement concernant les distributeurs automatiques d'huile à chauffage.

Submitting a draft by-law concerning automatic vendors of heating oil.

- 90 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards, as amended.

- 91 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Phyllis Buck d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 8634, rue Birnam.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Phyllis Buck to occupy, for the purposes of a day-nursery, the ground floor of the building bearing No. 8634 Birnam Street.

- 92 -

Soumettant un projet de règlement permettant à M. Jérôme Martel d'occuper, pour fins d'un foyer pour vieillards, le bâtiment à niveaux différents portant le no 6900, quinzième avenue.

Submitting a draft by-law allowing Mr. Jérôme Martel to occupy, for the purposes of a home for old people, the split-level building bearing No. 6900 Fifteenth Avenue.

- 93 -

Soumettant un projet de règlement permettant au Révérend W. J. Learoyd d'occuper respectivement le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment portant les nos 8847-49, rue Berri, aux fins d'une école privée et d'une résidence de ministre du culte.

Submitting a draft by-law allowing Reverend W. J. Learoyd to occupy the ground floor and the second floor respectively of the building bearing Nos. 8847-49 Berri Street, for the purposes of a private school and a clergyman residence.

- 94 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mlle Erika d'Isep d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 5628, rue Saint-Urbain.

Submitting a draft by-law allowing Miss Erika d'Isep to occupy, for the purposes of a day-nursery, the ground floor of the building bearing No. 5628 Saint-Urbain Street.

- 95 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Gisèle Théophilos d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 7233, rue Durocher.

Submitting a draft by-law allowing Mrs. Gisèle Théophilos to occupy, for the purposes of a day-nursery, the ground floor of the building bearing No. 7233 Durocher Street.

- 96 -

Soumettant un projet de règlement permettant à M. Jacques Foisy d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 6732, rue Louis-Hémon.

Submitting a draft by-law allowing Mr. Jacques Foisy to occupy, for the purposes of a day-nursery, the ground floor of the building bearing No. 6732 Louis-Hémon Street.

JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

- 97 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux Pères Sainte-Croix d'agrandir leur bâtiment portant le no 4370, boulevard Pie-IX.

Submitting a draft by-law allowing the Fathers of the Holy Cross to enlarge their building bearing No. 4370 Pie-IX Boulevard.

- 98 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la communauté des Frères de la Charité d'ériger une résidence communautaire sur le côté nord de la rue Sherbrooke, entre les rues Beaugrand et Saint-Donat.

Submitting a draft by-law allowing the Order of the Brothers of Charity to build a community residence on the north side of Sherbrooke Street, between Beaugrand and Saint-Donat Streets.

- 99 -

Soumettant un projet de règlement permettant au Mont Saint-Antoine Inc. d'agrandir le bâtiment portant le nom de "Home Notre-Dame" situé sur le côté nord de la rue Sherbrooke, entre les rues Beaugrand et Saint-Donat.

Submitting a draft by-law allowing Mont Saint-Antoine Inc. to enlarge the building called "Home Notre-Dame" located on the north side of Sherbrooke Street, between Beaugrand and Saint-Donat Streets.

- 100 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'ériger une école (Mother Seton) entre les avenue Bloomfield et de l'Épée au nord du parc de Lestre.

Submitting a draft by-law allowing the Montreal Catholic School Commission to build a school (Mother Seton) between Bloomfield and de l'Épée Avenues, north of the Lestre Park.

- 101 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'ériger une école (Philippe La Barre) sur le côté sud de la rue De Teck, entre les avenues Bilaudeau et Fletcher.

Submitting a draft by-law allowing the Montreal Catholic School Commission to build a school (Philippe La Barre) on the south side of De Teck Street, between Bilaudeau and Fletcher Avenues.

- 102 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la paroisse "Parish Transfiguration of our Lord" de construire une église et un presbytère à l'angle nord-est des rues Dudemaine et Filion.

Submitting a draft by-law to allow the Parish "Transfiguration of our Lord" to build a church and presbytery at the north-east corner of Dudemaine and Filion Streets.

- 103 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Fabrique Notre-Dame du Foyer d'agrandir l'église-presbytère située sur le côté sud de la rue de Bellechasse, entre les quarantième et quarante et unième avenues.

Submitting a draft by-law to allow the "Notre-Dame du Foyer" fabric to extend the church-presbytery located on the south side of de Bellechasse Street, between Fortieth and Forty-first Avenues.



JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

- 104 -

Soumettant un projet de règlement permettant à l'Association Canadienne pour la santé mentale d'occuper, pour fins d'un centre de réhabilitation sociale, le sous-sol et le rez-de-chaussée du bâtiment portant les nos 264-266, square Saint-Louis.

Submitting a draft by-law to allow the Canadian Mental Health Association to occupy, for the purposes of a centre of social rehabilitation, the basement and ground floor of the building bearing Nos. 264-266 Saint-Louis Square.

- 105 -

Soumettant un projet de règlement permettant au docteur R. Larichelière d'agrandir et de modifier, pour fins d'une clinique, le bâtiment portant le no 80 ouest, boulevard Saint-Joseph.

Submitting a draft by-law to allow Dr. R. Larichelière to extend and alter, for the purposes of a clinic, the building bearing No. 80 Saint-Joseph Boulevard West.

- 106 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Vincent O'Connor d'occuper, pour fins d'un foyer pour adultes, le deuxième étage du bâtiment portant le no 2262, avenue Belgrave.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Vincent O'Connor to occupy, for the purposes of a home for adults, the second floor of the building bearing No. 2262 Belgrave Avenue.

- 107 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mlle Marie-Ange Aird d'occuper, pour fins d'une école privée, le bâtiment portant le no 11,180, rue Tanguay.

Submitting a draft by-law to allow Miss Marie-Ange Aird to occupy, for the purposes of a private school, the building bearing No. 11,180 Tanguay Street.

- 108 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux religieuses de Sainte-Croix d'ajouter deux bâtiments à l'école normale Ignace-Bourget le long du prolongement de l'avenue de Bois-de-Boulogne, au sud du boulevard Henri-Bourassa.

Submitting a draft by-law to allow the Sisters of the Holy Cross to add two buildings to the Ignace-Bourget Teachers' College, alongside the extension of de Bois-de-Boulogne Avenue, south of Henri-Bourassa Boulevard.

- 109 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mme Robert Leroux d'occuper, pour fins d'une école privée, sous la raison sociale "Jeannot & Jeannette", une partie du rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 1446, rue de Louvain.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Robert Leroux to occupy, for the purpose of a private school, under the firm name of "Jeannot & Jeannette", part of the ground floor of the building bearing No. 1446 de Louvain Street.

- 110 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2875 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph", tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2875 entitled: "Zoning by-law of Sainte-Cunégonde, St. Henry, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel and Saint-Joseph Wards", as amended.

JEUDI, LE 26 NOVEMBRE 1964.  
THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

## - 111 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1242 concernant la construction et l'occupation des bâtiments dans une partie du quartier Saint-André, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1242 concerning the erection and occupancy of buildings in a part of St. Andrew Ward, as amended.

## - 112 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1264 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1264 concerning the erection of buildings in Notre-Dame-de-Grâce Ward, as amended.

## - 113 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1373 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Edouard, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1373 concerning the erection and occupancy of buildings in St. Edward Ward, as amended.

## - 114 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de permettre à la paroisse "Marie-Reine-des-Cœurs" de construire une église et un presbytère à l'angle nord-ouest des rues Bossuet et Turenne.

Submitting a draft by-law to allow "Marie-Reine-des-Cœurs" Parish to build a church and presbytery at the northwest corner of Bossuet and Turenne Streets.

## - 115 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de permettre à Montreal General Hospital d'ajouter des étages sur différentes parties de l'hôpital existant et de modifier le corps principal du bâtiment sis au numéro 1650 avenue Cedar.

Submitting a draft by-law to allow Montreal General Hospital to add storeys to various parts of the existing hospital and to alter the main body of the building located at 1650 Cedar Avenue.

## - 116 -

Le Métro.

The Metro.

## - 117 -

Avis de motions.

Notices of motions.

*Motion*

*Motion*

## - 118 -

*Conseiller Cohen* — Relativement au besoin urgent d'une flotte marchande canadienne de haute mer.

*Councillor Cohen* — Concerning the immediate need of a Canadian deep sea merchant marine fleet.



ASSEMBLEE SPECIALE

tenue JEUDI 26 novembre 1964  
à 8 heures du soir.

SONT PRESENTS: Les conseillers Saulnier, Snyder, Landes, F. Drapeau, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Desjardins, Sauvageau, Roy, Gagné, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Caplette, Brisebois, Alie, Brock, Forest, Hanigan, LaSalle, McKenna, Lépine et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, Vincent Chené et A. Castonguay, greffiers adjoints;

Les conseillers Labelle, Niding, Sigouin, Robert, LaRoche, Gagnon, Bourque, Guillet, Bourret, Martellani, Payette, Melançon, Durivage, Marchand, Bellin, Parker, Hanley, Masson et Bourdon ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

Le conseiller Desjardins, maire suppléant, occupe le fauteuil.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

1.- Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, les motions suivantes  
sont, du consentement unanime, soumises et adoptées:

"Que ce Conseil a appris avec le plus vif regret le décès de M. P.E. Nobbs qui a été conseiller de la catégorie "C" de 1940 à 1942;

Qu'il désire en cette occasion offrir ses condoléances à la famille du regretté défunt."

"Que ce Conseil a appris avec le plus vif regret le décès de M. Roger Provost qui a été conseiller de la catégorie "C" de 1950 à 1960;

Qu'il désire en cette occasion offrir ses condoléances à la famille du regretté défunt."

"Que ce Conseil a appris avec le plus vif regret le décès de Me Paul Leblanc qui a été conseiller du district no 10, catégorie "A", de 1940 à 1944;

Qu'il désire en cette occasion offrir ses condoléances à la famille du regretté défunt."

"Que ce Conseil a appris avec le plus vif regret le décès de M. Jean Constantin qui a été conseiller du district no 11, catégorie "A", de 1940 au 2 novembre 1950;

Qu'il désire en cette occasion offrir ses condoléances à la famille du regretté défunt."

ORDRE DU JOUR

2.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue les 29 et 30 septembre 1964.

SPECIAL MEETING

HELD ON THURSDAY, NOVEMBER  
26, 1964, AT 8:00 P.M.

WERE PRESENT: Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)  
and Leblanc, and Messrs. Gabriel Morin,  
City Clerk, Vincent Chené and A. Gastonguay, Assistant City Clerks;

Councillors Labelle,.....

(for names, see opposite page)  
and Bourdon were also present at this meeting at ulterior  
stages.

Councillor Desjardins, Acting Mayor, took the Chair.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

1.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, the following motions  
were, by unanimous consent, submitted and adopted:

"That this Council has learned with deep sorrow of the death of  
Mr. P.E. Nobbs, who was Class "C" Councillor from 1940 to 1942;

That it wishes on this occasion to offer its deepest sympathy to  
the family of the deceased."

"That this Council has learned with deep sorrow of the death of  
Mr. Roger Provost, who was Class "C" Councillor from 1950 to 1960;

That it wishes on this occasion to offer its deepest sympathy to  
the family of the deceased."

"That this Council has learned with deep sorrow of the death of  
Me Paul Leblanc, who was Class "A" Councillor in District No. 10 from  
1940 to 1944;

That it wishes on this occasion to offer its deepest sympathy to  
the family of the deceased."

"That this Council has learned with deep sorrow of the death of  
Mr. Jean Constantin, who was Class "A" Councillor in District No. 11  
from 1940 to November 2, 1950;

That it wishes on this occasion to offer its deepest sympathy to  
the family of the deceased."

ORDER OF THE DAY

2.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation  
of the minutes of the preceding being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on September 29 and 30, 1964 be  
considered as read and be ratified.



3.- L'article 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination du maire suppléant étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que le conseiller Lawrence Hanigan soit nommé maire suppléant pour le terme commençant le 14 décembre 1964.

4.- Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude en bloc des articles 3 à 16 inclusivement de l'ordre du jour.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

Le Conseil procède en conséquence à l'étude des rapports du Comité exécutif constituant les articles 3 à 16 inclusivement de l'ordre du jour:

ALCV-79 à 83

(Pour rapports voir pages 212 à 217 volume 59 des rapports)

DEC 23 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que lesdits rapports soient adoptés.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

5.- L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2001.31-1

(Pour rapport voir page 217 volume 59 des rapports)

DEC 2 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

6.- L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2001.32-1

(Pour rapport voir page 217 volume 59 des rapports)

DEC 23 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

7.- L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1900.A-1 voir page 218 volume 59 des rapports)

DEC 2 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

8.- L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2001.A-1

(Pour rapport voir page 218 volume 59 des rapports)

DEC 2 1964

THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

3.- Article 2 of the order of the day relating to the appointment of the Acting Mayor being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that Councillor Lawrence Hanigan be appointed Acting Mayor for the term beginning on December 14, 1964.

4.-

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study as a whole of articles 3 to 16 inclusive of the order of the day.

Council proceeded accordingly with the study of the reports from the Executive Committee constituting articles 3 to 16 inclusive of the order of the day:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that said reports be adopted.

5.- Article 17 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

6.- Article 18 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes, and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

7.- Article 19 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

8.- Article 20 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 2 1964

9.- L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

401.19-4/1

(Pour rapport voir page 218 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Lépine,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

MARS 1 1965

10.- L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-83 voir page 219 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller F. Drapeau,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 1 1964

11.- L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

133.2-3/1

(Pour rapport voir page 219 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 2 1964

12.- L'article 24 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 285.A-1 voir page 219 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 2 1964

13.- L'article 25 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2004.48-1

(Pour rapport voir page 220 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes,  
F. Drapeau et Labelle, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

9.- Article 21 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Lépine,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

10.- Article 22 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor F. Drapeau,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

11.- Article 23 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

12.- Article 24 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

13.- Article 25 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes,  
F. Drapeau and Labelle, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 2 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

14.- L'article 26 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2004.48-1 voir page 220 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 2 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

15.- L'article 27 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1304-7 voir page 220 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 2 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

16.- L'article 28 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-72(1963) voir page 221 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois  
et Parker, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 2 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

17.- L'article 29 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3406.1-2/1 voir page 221 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Gagné,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

18.- L'article 30 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 290.18-5/1 voir page 221 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

19.- L'article 31 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 4519.1-2/1 voir page 222 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
il est

THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

14.- Article 26 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

15.- Article 27 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

16.- Article 28 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois  
and Parker, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

17.- Article 29 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Gagné,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

18.- Article 30 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton  
and McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

19.- Article 31 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

20.- L'article 32 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
3762.1-3/1  
(Pour rapport voir page 222 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et Parker, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

21.- L'article 33 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
3187.1-5/1  
(Pour rapport voir page 223 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Roy, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

22.- L'article 34 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
R-3288.1-2/1  
(Pour rapport voir page 223 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

23.- L'article 35 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
R-3120.1-3/1  
(Pour rapport voir page 224 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani et Lépine,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

24.- L'article 36 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
R-3491.1-2/1  
(Pour rapport voir page 224 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau et Bourque,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

RESOLU:- en conséquence.

25.- L'article 37 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
(Pour rapport 809.2-1 voir page 225 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Caplette et Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

20.- Article 32 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

21.- Article 33 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Roy, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

22.- Article 34 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landés,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

23.- Article 35 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

24.- Article 36 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.N. Drapeau and Bourque,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

25.- Article 37 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

26.- L'article 38 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 809.2-1 voir page 225 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

27.- L'article 39 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3999.1-2/1

(Pour rapport voir page 226 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani et Lépine,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

28.- L'article 40 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1523.16-1

(Pour rapport voir page 226 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

29.- L'article 41 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3062.1-2/1

(Pour rapport voir page 227 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

30.- L'article 42 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3095.1-2/1

(Pour rapport voir page 227 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

31.- L'article 43 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-6/1

(Pour rapport voir page 227 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

26.- Article 38 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

27.- Article 39 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

28.- Article 40 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

29.- Article 41 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

30.- Article 42 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

31.- Article 43 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964



32.- L'article 44 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1901.7-1/2  
(Pour rapport voir page 228 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

33.- L'article 45 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3861.4-2/1  
(Pour rapport voir page 228 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Brisebois et Parker,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

34.- L'article 46 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1901.41-1 voir page 228 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

35.- L'article 47 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3067.1-9/1  
(Pour rapport voir page 229 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

36.- L'article 48 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2920.1-1 voir page 229 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Gagné,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

32.- Article 44 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton  
and McKenna,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

33.- Article 45 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Brisebois and Parker,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

34.- Article 46 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

35.- Article 47 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

36.- Article 48 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Gagné,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

37.- L'article 49 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3646.1-2/1  
(Pour rapport voir page 229 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

38.- L'article 50 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3165.7-4/1 etc.  
(Pour rapports voir page 230 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

39.- L'article 51 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.41-2 voir page 230 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 3031 voir page 319 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

A ce stade de la séance, le président du Comité exécutif fait part au Conseil que le Code du Logement dont copie vient d'être remise aux conseillers a été préparé par le service d'urbanisme et qu'il fera l'objet très prochainement d'un rapport du Comité exécutif au Conseil. Il donne certaines explications à ce sujet et répond à diverses questions de conseillers.

(Pour copie, voir dossier du Conseil)

40.- L'article 52 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.9-7 voir page 231 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 3032 voir page 319 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau et Melançon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

37.- Article 49 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

38.- Article 50 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

39.- Article 51 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read and a debate arising, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

At this stage of the meeting, the Chairman of the Executive Committee informed Council that the Housing Code, copies of which have just been distributed to the Councillors, has been prepared by the City Planning Department, and will be the subject, very shortly, of a report from the Executive Committee to the Council. He gave certain explanations on this matter and answered various questions from Councillors.

40.- Article 52 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau and Melançon,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau et Melançon,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

41.- L'article 53 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.40-1	voir page 231	volume 59	des rapports)
(Pour règlement 3033	voir page 318	volume 59	des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

A 9 heures 45 du soir, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 10 heures du soir, ce jour.

Et, advenant 10 heures du soir, ce jour, le maire suppléant reprend le fauteuil et les mêmes conseillers étant présents, le Conseil continue sa séance.

42.- L'article 54 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3668.7-3/1			
(Pour rapport	voir page 231	volume 59	des rapports)
(Pour règlement 3034	voir page 318	volume 59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau and Melançon,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

41.- Article 53 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

At 9:45 P.M., this day, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 10:00 P.M., this day.

And, at 10:00 P.M., this day, the Acting Mayor resumed the Chair and the same Councillors being present, Council continued its meeting.

42.- Article 54 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

43.- L'article 55 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3159.5-5/1

(Pour rapport	voir page	231	volume	59	des rapports)
(Pour règlement 3035	voir page	317	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

44.- L'article 56 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3451.7-2/1

(Pour rapport	voir page	232	volume	59	des rapports)
(Pour règlement 3036	voir page	317	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock et Forest,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock et Forest,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

45.- L'article 57 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 307.8-1	voir page	232	volume	59	des rapports)
(Pour règlement 3037	voir page	316	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

43.- Article 55 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

44.- Article 56 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and Forest,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and Forest,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

45.- Article 57 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton  
and McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton  
and McKenna, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

46.- L'article 58 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 307.8-1 voir page 232 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

47.- L'article 59 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3229.4-2/1  
(Pour rapport voir page 232 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller J.-N. Drapeau,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

48.- L'article 60 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.23-1 voir page 233 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

49.- L'article 61 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3675.5-2/1  
(Pour rapport voir page 233 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

50.- L'article 62 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3226.11-1/1  
(Pour rapport voir page 233 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

51.- L'article 63 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 590.2-2 voir page 234 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Durivage,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

46.- Article 58 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton  
and McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

47.- Article 59 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor J.-N. Drapeau,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

48.- Article 60 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton  
and McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

49.- Article 61 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

50.- Article 62 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

51.- Article 63 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Durivage,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

52.- L'article 64 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3451.7-2/1  
(Pour rapport voir page 234 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock  
et Forest, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

53.- L'article 65 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3159.5-5/1  
(Pour rapport voir page 235 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau  
et Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

54.- L'article 66 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3903.7-2/1  
(Pour rapport voir page 235 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

55.- L'article 67 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3114.7-2/1  
(Pour rapport voir page 236 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller J.-N. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

56.- L'article 68 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 385.24-1 voir page 236 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

57.- L'article 69 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 120.3-1 voir page 237 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 3038 voir page 316 volume 59 des rapports)

52.- Article 64 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock  
and Forest, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

53.- Article 65 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

54.- Article 66 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

55.- Article 67 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor J.N. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

56.- Article 68 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton  
and McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

57.- Article 69 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Leblanc,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Leblanc,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

58.- L'article 70 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2001.34-1  
(Pour rapport voir page 237 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 3039 voir page 315 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Leblanc,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2, 3 et 4 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Leblanc,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

59.- L'article 71 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2001.34-1  
(Pour rapport voir page 237 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Leblanc,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

60.- L'article 72 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport Coll. Rues voir page 237 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Les conseillers Robert, Bourret et LaRoche dissidents)

61.- L'article 73 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport Coll. Rues voir page 238 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 3040 voir pages 314-315 volume 59 des rapports)

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Leblanc,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Leblanc,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

58.- Article 70 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Leblanc,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2, 3 and 4 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Leblanc,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

59.- Article 71 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Leblanc,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

60.- Article 72 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly. (Councillors Robert, Bourrret and LaRoche dissenting)

61.- Article 73 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est

Proposé en amendement par le conseiller Robert,  
Appuyé par le conseiller Alie,

Que ledit projet de règlement soit modifié en y ajoutant, à la fin du paragraphe 177), les mots suivants:

"et également à la voie connue présentement sous le nom de rue Amherst qui s'étend au sud de la rue Sherbrooke jusqu'à la rue Craig;"

Proposé en sous-amendement  
par le conseiller F. Drapeau,  
Appuyé par les conseillers Melançon et Caplette,

Que ledit projet de règlement soit modifié en y remplaçant le paragraphe 177) par le suivant:

"177) le nom d'avenue Christophe-Colomb à la voie connue présentement sous le nom de boulevard des Ormes qui s'étend vers le nord dans le prolongement de l'avenue Christophe-Colomb existante, entre l'avenue du Sacré-Coeur et le boulevard Olympia, à partir de la voie élevée des chemins de fer nationaux jusqu'au boulevard Gouin;"

Et, un autre débat s'engageant et ledit sous-amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, Niding, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, Sauvageau, Roy, Martellani, Gagné, Charness, Lynch-Staunton, Payette, Caplette, Brisebois, Brock, Hanigan, Melançon, Durivage, Marchand, McKenna, Bellin, Parker, Hanley, Lépine, Masson, Bourdon et Leblanc. (33)

CONTRE Les conseillers Robert, LaRoche, Gagnon, Bourque, Bourret, Cohen, Alie, Forest et LaSalle. (9)

Ainsi, ledit sous-amendement est adopté.

L'amendement étant mis aux voix, il est rejeté par le même partage de voix, mais renversé, que celui enregistré sur le sous-amendement ci-dessus, soit pour: 9 - contre: 33.

Ledit article 1 est alors agréé, tel qu'il a été modifié.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read and a debate arising, it was

Moved in amendment by Councillor Robert,  
Seconded by Councillor Alie,

That said draft by-law be amended by adding, at the end of paragraph 177) thereof, the following words:

"and also to the thoroughfare presently called Amherst Street which extends south of Sherbrooke Street as far as Craig Street;"

Moved in sub-amendment  
by Councillor F. Drapeau,  
Seconded by Councillors Melançon and Caplette,

That said draft by-law be amended by replacing therein paragraph 177) by the following:

"177) the name of Christophe-Colomb Avenue to the thoroughfare presently known as des Ormes Boulevard, extending northward in the extension of existing Christophe-Colomb Avenue, between du Sacré-Coeur Avenue and Olympia Boulevard, from the elevated tracks of the C.N.R. to Gouin Boulevard;"

And, another debate arising and said sub-amendment being put, Council voted as follows:

YEAS: Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Leblanc. (33)

NAYS: Councillors Robert, LaRoche, Gagnon, Bourque, Bourret, Cohen, Alie, Forest and LaSalle. (9)

Thus, said sub-amendment was adopted.

The amendment being put, it was rejected by the same division as was registered on the above-sub-amendment, the figures being inverted, that is yeas: 9 - nays: 33.

Said article 1 was then agreed to, as amended.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

62.- L'article 74 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1214.E-1 voir pages 238-239 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

63.- L'article 75 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.60 voir page 239 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 314 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois  
et Parker, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

64.- L'article 76 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1810-2 voir page 239 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 313 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

65.- L'article 77 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1809-1 voir page 240 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 313 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

THURSDAY, NOVEMBER 26, 1964.

62.- Article 74 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

63.- Article 75 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois  
and Parker, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

64.- Article 76 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

65.- Article 77 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

66.- L'article 78 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.72	voir page	240	volume	59	des rapports)
(Pour règlement -	voir page	312	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Cohen,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

67.- L'article 79 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.73	voir page	240	volume	59	des rapports)
(Pour règlement -	voir page	312	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Durivage,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

68.- L'article 80 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.74	voir page	241	volume	59	des rapports)
(Pour règlement -	voir page	311	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

69.- L'article 81 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.78	voir page	241	volume	59	des rapports)
(Pour règlement -	voir page	311	volume	59	des rapports)

66.- Article 78 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

67.- Article 79 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Durivage,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

68.- Article 80 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

69.- Article 81 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Martellani,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

70.- L'article 82 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.40	voir page 241	volume 59	des rapports)
(Pour règlement -	voir page 310	volume 59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Durivage,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

71.- L'article 83 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.75	voir page 242	volume 59	des rapports)
(Pour règlement -	voir page 310	volume 59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Robert, LaRoche et  
Gagnon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

72.- L'article 84 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.76	voir page 242	volume 59	des rapports)
(Pour règlement -	voir page 309	volume 59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins et  
Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé,

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Martellani,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

70.- Article 82 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Durivage,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

71.- Article 83 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert, LaRoche and  
Gagnon, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

72.- Article 84 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins and  
Montpetit, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

73.- L'article 85 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.34-1 voir page 242 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 309 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

74.- L'article 86 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 390.13-2/1 voir page 243 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 308 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

75.- L'article 87 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1804-6 voir page 243 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 308 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

76.- L'article 88 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.77 voir page 243 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 307 volume 59 des rapports)

73.- Article 85 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

74.- Article 86 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

75.- Article 87 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

76.- Article 88 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:



JEUDI 26 NOVEMBRE 1964

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Saulnier,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil s'ajourne au VENDREDI 27 novembre courant, à 12 heures 05 du matin, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

La présente est pour certifier que le maire n'a pu, par suite de son absence de la Ville, donner son assentiment et signer les résolutions, etc. contenues dans le procès-verbal ci-dessus (26 novembre 1964) dans les quarante-huit heures après que je les lui ai présentées,

Signé ce 30 novembre 1964,

*Gabriel Monin*

Greffier de la Ville.

Vu l'absence du maire, j'appose ma signature au présent procès-verbal, en conformité de l'article 67 de la Charte de la Ville,

Signé ce 30 novembre 1964,

*Léon Saulnier*

Président du Comité exécutif.

*Gabriel Monin*

GREFFIER DE LA VILLE.

*Roméo Desjardins*

MAIRE SUPPLEANT.

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that this Council adjourn until FRIDAY, November 27, at 12:05 A.M., to continue the study of the present order of the day.

The present is to certify that the Mayor being away from the City, has not been able to give his assent and sign the resolutions, etc. contained in these above minutes (November 26, 1964) within forty-eight hours after I submitted them to him,

Signed on November 30, 1964.

*Gabriel Morin*

City Clerk.

In the absence of the Mayor, I affix my signature to the present minutes in conformity with Article 67 of the Charter of the City,

Signed on November 30, 1964,

*Rena Saulnier*

Chairman of the Executive Committee.

*Gabriel Morin*

CITY CLERK.

*Roméo Desjardins*

ACTING MAYOR.



ASSEMBLEE SPECIALE AJOURNEE

tenue VENDREDI 27 novembre 1964  
à 12 heures 05 du matin.

SONT PRESENTS: Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, Niding, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, Robert, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Bourret, Roy, Gagné, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Payette, Caplette, Brisebois, Brock, Forest, Hanigan, Melançon, LaSalle, Durivage, Marchand, McKenna, Bellin, Parker, Hanley, Masson, Bourdon et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, Albert Castonguay et Vincent Chené, greffiers adjoints;

Les conseillers LaRoche, Martellani, Alie et Lépine ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

Le conseiller Desjardins, maire suppléant, occupe le fauteuil.

ORDRE DU JOUR

1.- L'article 89 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement concernant les distributeurs automatiques d'huile à chauffage, étant lu:

(Pour règlement 3041 voir page 307 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

L'article 3 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 3 soit modifié

a) en y insérant, entre le premier et le deuxième paragraphes, le paragraphe suivant:

"Les réservoirs contenant l'huile à distribuer doivent satisfaire aux exigences de l'édition la plus récente de la norme: "Standards for Above Ground Tanks for Flammable Liquids" des "Underwriters' Laboratories of Canada"."

b) en y remplaçant, dans le troisième paragraphe, à l'avant-dernière et à la dernière lignes, les mots et les chiffres "deux cents (200) gallons" par les mots et les chiffres "quatre-cents (400) gallons".

c) en y remplaçant le quatrième paragraphe par le suivant:

"Les appareils doivent être munis de réservoirs de récupération pour empêcher que l'huile ne se répande autour durant la manipulation".

d) en y supprimant aux sixième, septième et huitième lignes du dernier paragraphe, les mots:

"et ne doivent pas être reliés à la source d'électricité par des fils aériens"

et en y ajoutant un point après le mot "appareil" à la sixième ligne.

Ledit article 3, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

HELD ON FRIDAY, NOVEMBER  
27, 1964, AT 12:05 A.M.

WERE PRESENT: Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Leblanc, and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, Albert Castonguay and Vincent Chené, Assistant City Clerks;

Councillors LaRoche, Martellani, Alie and Lépine were also present at this meeting at ulterior stages.

Councillor Desjardins, Acting Mayor, took the Chair.

ORDER OF THE DAY

1.- Article 89 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law concerning automatic vendors of fuel oil, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

Article 3 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 3 be amended

a) by inserting between the first and second paragraphs thereof the following paragraph:

"Reservoirs containing the oil to be vended shall meet the requirements of the latest edition of the "Standards for Above Ground Tanks for Flammable Liquids" of "Underwriters' Laboratories of Canada"."

b) by replacing in the third paragraph thereof, in the last two lines, the words and figures "two hundred (200) gallons" by the following words and figures "four hundred (400) gallons".

c) by replacing the fourth paragraph thereof by the following:

"The machines must be equipped with recuperation reservoirs so as to prevent oil from spilling about during handling".

d) by striking out from the sixth and seventh lines of the last paragraph thereof, the words:

"and must not be connected to the electrical source with aerial wires"

and by adding a period after the word "machine" in the fifth line.

Said article 3, as amended, was then agreed to.



L'article 4 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 4 soit modifié en en remplaçant le premier paragraphe par le suivant:

"Les appareils doivent reposer sur des bases en béton."

Ledit article 4, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 5 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 5 soit modifié

a) en y changeant, à la première et à l'avant-dernière lignes de l'alinéa 2) du paragraphe A, les mots, le chiffre et l'indice "cinq pieds (5')" par les mots, le chiffre et l'indice "trois pieds (3)".

b) en y remplaçant, dans le paragraphe A, l'alinéa 3 par le suivant:

"3) à au moins dix pieds (10') d'une porte ou d'une fenêtre."

c) en y remplaçant l'alinéa 4 par le suivant:

"4) à au moins deux pieds (2') de tout mur et à au moins dix pieds (10') du plan vertical touchant la face extérieure de toute construction accessoire telle que balcon, galerie, escalier, perron; en outre, dans un passage servant d'issue, un espace libre d'au moins dix pieds (10') doit être laissé sur un côté de l'appareil."

d) en y ajoutant, dans l'alinéa 5 du paragraphe A, à la suite du mot "s'assembler", les mots suivants:

"Cette exigence ne s'applique que dans le cas où les édifices précités et les appareils sont situés d'un même côté d'une rue."

Ledit article 5, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 6 étant lu, il est agréé.

L'article 7 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 7 soit modifié en y remplaçant le paragraphe 2) par le suivant:

"2) enseignes formant partie intégrante des parois verticales de l'appareil donnant le nom, l'adresse, le numéro de téléphone du propriétaire et la nature du produit vendu, à condition qu'il n'y ait pas plus de deux (2) enseignes par appareil et que la superficie cumulée des enseignes n'excède pas six (6) pieds carrés."

Ledit article 7, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 8 étant lu, il est

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

que ledit article 8 soit modifié

a) en y retranchant le paragraphe relatif au chemin Bedford;  
b) en y retranchant le paragraphe relatif à la rue Burnside;  
c) en y ajoutant après le paragraphe relatif à la rue Charland le paragraphe suivant:

FRIDAY, NOVEMBER 27, 1964.

Article 4 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 4 be amended by replacing the first paragraph thereof by the following:

"The machines must rest on a concrete base."

Said article 4, as amended, was then agreed to.

Article 5 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 5 be amended

- a) by changing in the first line and in the line before the last of sub-paragraph 2) of paragraph A thereof, the words, figures, and marks "five (5') feet" by the words, figures and marks "three (3') feet".
- b) by replacing in paragraph A thereof, sub-paragraph 3 by the following:
 

"3) at least ten (10') feet away from any door or window."
- c) by replacing sub-paragraph 4 thereof by the following:
 

"4) at least two (2') feet from any wall and at least ten (10') feet from a vertical plane touching the exterior face of any accessory structures such as balconies, galleries, stairways, stoops; moreover, in a passage used as an exit an open space of at least ten (10') feet must be left on one side of the machine."
- d) by adding in sub-paragraph 5) of paragraph A thereof after the word "gather", the following words:

"This requirement only applies when the buildings mentioned above and the machines are located on the same side of a street."

Said article 5, as amended, was then agreed to.

Article 6 being read, it was agreed to.

Article 7 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 7 be amended by replacing paragraph 2) thereof by the following:

- "2) signs which are an integral part of the vertical walls of the machines and showing the name, address, telephone number of the owner and the nature of the product sold, provided that there be not more than two (2) signs per machine and the total area of the signs do not exceed six (6) square feet."

Said article 7, as amended, was then agreed to.

Article 8 being read, it was

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That said article 8 be amended

- a) by striking out therefrom the paragraph relating to Bedford Road;
- b) by striking out therefrom the paragraph relating to Burnside Street;
- c) by adding thereto after the paragraph relating to Charland Street, the following paragraph:



- "Charlevoix, rue: entre la rue Wellington et la rue Notre-Dame";
- d) en y retranchant le paragraphe relatif à la rue Clara;
- e) en y retranchant le paragraphe relatif au boulevard Décarie;
- f) en y ajoutant après le paragraphe relatif à l'avenue de Courtrai, le paragraphe suivant:  
"Favard, rue: entre l'avenue Ash et la rue de Sébastopol";
- g) en y retranchant le paragraphe relatif à l'avenue Gascon;
- h) en y retranchant le paragraphe relatif à la rue Guy;
- i) en y ajoutant après le paragraphe relatif à la rue Frontenac, le paragraphe suivant:  
"Hadley, rue: entre la rue Jolicoeur et la rue de Roberval";
- j) en y retranchant le paragraphe relatif à la rue Hogan;
- k) en y ajoutant après le paragraphe relatif à la rue d'Iberville, le paragraphe suivant:  
"Jacques-Hertel, rue: entre la rue Beaulieu et la rue Hurteau";
- l) en en remplaçant dans le paragraphe relatif à la rue Jean-Talon les mots "Ville de Saint-Michel" par les mots "Cité de Saint-Michel";
- m) en en remplaçant par le suivant le paragraphe relatif à la rue Reed et en l'incluant après le paragraphe relatif à la rue Lajeunesse:  
"Laurentien, boulevard: entre la rue Périnault et la ligne arrière des lots aboutissant au côté sud du boulevard Gouin";
- n) en y ajoutant après le paragraphe relatif à la rue de la Montagne, le paragraphe suivant:  
"Montigny, rue de: entre la rue Wolfe et la rue Frontenac";
- o) en en remplaçant dans le paragraphe relatif à la rue Notre-Dame les mots "boulevard Liébert" par les mots "rue Liébert";
- p) en en remplaçant dans le paragraphe relatif à la rue des Ormeaux les mots "rue Hochelaga" par les mots "rue de Marseille";
- q) en en retranchant le paragraphe relatif à la rue Osborne;
- r) en en remplaçant dans la version française du paragraphe relatif à l'avenue Park les mots "Park Avenue" par les mots "Parc, avenue du";
- s) en y ajoutant après le paragraphe relatif à l'avenue du Parc le paragraphe suivant:  
"Prince Arthur, rue: entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville";
- t) en y ajoutant après le paragraphe relatif à la rue Rachel le paragraphe suivant:  
"Roberval, rue de: entre la rue Drake et l'avenue de l'Eglise";
- u) en en remplaçant dans le paragraphe relatif à la Route no 2 les mots "le chemin Upper Lachine" par les mots "la rue Saint-Jacques";
- v) en en remplaçant le paragraphe relatif à la rue Saint-Jacques par le suivant:  
"Saint-Jacques, rue: 1<sup>o</sup> entre la jonction de la Route no 2 et l'avenue Prud'homme; 2<sup>o</sup> entre la rue Saint-Rémi et la rue McGill";
- w) en en retranchant le paragraphe relatif à la rue de Salaberry;
- x) en en retranchant le paragraphe relatif à la rue de la Savane;
- y) en en retranchant le paragraphe relatif au chemin Upper Lachine;
- z) en y ajoutant après le paragraphe relatif à la rue Shearer le paragraphe suivant:  
"Vauquelin, rue: entre l'avenue de Lorimier et la limite est de la ville".

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:— en conséquence.

Ledit article 8, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 9 étant lu, il est

RESOLU:— que ledit article 9 soit modifié en en remplaçant, dans le sous-paragraphe a), le mot et le chiffre "sept (7)" par le mot et le chiffre "trois (3)".

Ledit article 9, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Les articles 10, 11 et 12 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:— que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

FRIDAY, NOVEMBER 27, 1964.

- "Charlevoix Street: between Wellington and Notre-Dame Streets";
- d) by striking out therefrom the paragraph relating to Clara Street;
- e) by striking out therefrom the paragraph relating to Décarie Boulevard;
- f) by adding thereto after the paragraph relating to de Courtrai Avenue, the following paragraph:  
"Favard Street: between Ash Avenue and de Sébastopol Street";
- g) by striking out therefrom the paragraph relating to Gascon Avenue;
- h) by striking out therefrom the paragraph relating to Guy Street;
- i) by adding thereto after the paragraph relating to Frontenac Street, the following paragraph:  
"Hadley Street: between Jolicoeur and de Roberval Streets";
- j) by striking out therefrom the paragraph relating to Hogan Street;
- k) by adding thereto after the paragraph relating to d'Iberville Street, the following paragraph:  
"Jacques-Hertel, Street: between Beaulieu and Hurteau Streets";
- l) by replacing therein in the paragraph relating to Jean-Talon Street, the words "Ville de Saint-Michel" by the words "Cité de Saint-Michel";
- m) by replacing therein the following paragraph by the paragraph relating to Reed Street, and by including it after the paragraph relating to Lajeunesse Street:  
"Laurentien Boulevard: between Périnault Street and the rear line of the lots abutting on the south side of Gouin Boulevard";
- n) by adding thereto after the paragraph relating to Mountain Street, the following paragraph:  
"de Montigny Street: between Wolfe and Frontenac Streets";
- o) by replacing therein in the paragraph relating to Notre-Dame Street, the words "Liébert Boulevard" by the words "Liébert Street";
- p) by replacing therein in the paragraph relating to des Ormeaux Street, the words "Hochelaga Street" by the words "de Marseille Street";
- q) by striking out therefrom the paragraph relating to Osborne Street;
- r) by replacing therein in the French version of the paragraph relating to Park Avenue, the words "Park Avenue" by the words "Parc, avenue du";
- s) by adding thereto after the paragraph relating to Park Avenue, the following paragraph:  
"Prince Arthur Street: between Saint-Laurent Boulevard and Hôtel-de-Ville Avenue";
- t) by adding thereto after the paragraph relating to Rachel Street, the following paragraph:  
"de Roberval Street: between Drake Street and de l'Eglise Avenue";
- u) by replacing therein in the paragraph relating to Highway No. 2, the words "Upper Lachine Road" by the words "Saint-Jacques Street";
- v) by replacing therein the paragraph relating to Saint-Jacques Street by the following:  
"Saint-Jacques Street: 10 between the junction of Highway No. 2 and Prud'homme Avenue; 20 between Saint-Rémi and McGill Streets";
- w) by striking out therefrom the paragraph relating to de Salaberry Street;
- x) by striking out therefrom the paragraph relating to de la Savane Street;
- y) by striking out therefrom the paragraph relating to Upper Lachine Road;
- z) by adding thereto after the paragraph relating to Shearer Street, the following paragraph:  
"Vauquelin Street: between de Lorimier Avenue and the East limit of the City".

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Said article 8, as amended, was then agreed to.

Article 9 being read, it was

RESOLVED:- that said article 9 be amended by replacing therein in sub-paragraph a), the word and figure "seven (7)" by the word and figure "three (3)".

Said article 9, as amended, was then agreed to.

Articles 10, 11 and 12 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.



VENDREDI 27 NOVEMBRE 1964

2.- L'article 90 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3042 voir page 306 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

3.- L'article 91 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mme Phyllis Buck d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 8634, rue Birnam, étant lu:

(Pour règlement - voir page 306 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit retourné au Comité exécutif.

4.- L'article 92 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à M. Jérôme Martel d'occuper, pour fins d'un foyer pour vieillards, le bâtiment à niveaux différents portant le no 6900, 15e avenue, étant lu:

(Pour règlement 3043 voir page 306 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Desjardins et Montpetit,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Desjardins et Montpetit,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

5.- L'article 93 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au Révérend W. J. Learoyd d'occuper respectivement le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment portant les nos 8847-49, rue Berri, aux fins d'une école privée et d'une résidence de ministre du culte, étant lu:

(Pour règlement 3044 voir page 305 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

2.- Article 90 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villieray Wards, as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

3.- Article 91 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Phyllis Buck to occupy, for the purpose of a day-nursery, the ground-floor of the building bearing No. 8634 Birnam Street, being read:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be referred back to the Executive Committee.

4.- Article 92 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mr. Jérôme Martel to occupy, for the purpose of a home for old people, the split-level building bearing No. 6900 Fifteenth Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Desjardins and Montpetit,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Desjardins and Montpetit,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

5.- Article 93 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Reverend W.J. Learoyd to occupy the ground-floor and the second floor of the building bearing Nos. 8847-49 Berri Street, for the purpose of a private school and a clergyman residence respectively, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.



VENDREDI 27 NOVEMBRE 1964

6.- L'article 94 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mlle Erika d'Isep d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 5628, rue Saint-Urbain, étant lu:

(Pour règlement 3045 voir page 305 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Forest, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Forest, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

7.- L'article 95 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mme Gisèle Théophilos d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 7233, rue Durocher, étant lu:

(Pour règlement 3046 voir page 305 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Robert, LaRoche et  
Gagnon, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Robert, LaRoche et  
Gagnon, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

8.- L'article 96 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à M. Jacques Foisy d'occuper, pour fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 6732, rue Louis-Hémon, étant lu:

(Pour règlement 3047 voir page 304 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Desjardins et Montpetit,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Desjardins et Montpetit,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

9.- L'article 97 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant aux Pères Sainte-Croix d'agrandir leur bâtiment portant le no 4370, boulevard Pie-IX, étant lu:

(Pour règlement 3048 voir page 304 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers LaSalle, Sauvageau et Landes,

Que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

6.- Article 94 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Miss Erika d'Isep to occupy, for the purposes of a day-nursery, the ground-floor of the building bearing No. 5628 Saint-Urbain Street, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Forest, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Forest, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

7.- Article 95 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Gisèle Théophilos to occupy, for the purpose of a day-nursery, the ground-floor of the building bearing No. 7233 Durocher Street, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert, LaRoche and  
Gagnon, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert, LaRoche and  
Gagnon, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

8.- Article 96 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mr. Jacques Foisy to occupy, for the purpose of a day-nursery, the ground-floor of the building bearing No. 6732 Louis-Hémon Street, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Desjardins and Montpetit,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Desjardins and Montpetit,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

9.- Article 97 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Fathers of the Holy Cross to enlarge their building bearing No. 4370 Pie-IX Boulevard, being read:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and Landes,

That this Council proceed with the reading of said draft by-law.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.



VENDREDI 27 NOVEMBRE 1964

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

10.- L'article 98 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la communauté des Frères de la Charité d'ériger une résidence communautaire sur le côté nord de la rue Sherbrooke, entre les rues Beaugrand et Saint-Donat, étant lu:

(Pour règlement 3049 voir page 304 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

11.- L'article 99 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au Mont Saint-Antoine Inc. d'agrandir le bâtiment portant le nom de "Home Notre-Dame" situé sur le côté nord de la rue Sherbrooke, entre les rues Beaugrand et Saint-Donat, étant lu:

(Pour règlement 3050 voir page 303 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

12.- L'article 100 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'ériger une école (Mother Seton) entre les avenues Bloomfield et de l'Epée au nord du parc de Lestre, étant lu:

(Pour règlement 3065 voir page 303 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Robert, LaRoche et Gagnon,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Robert, LaRoche et Gagnon,

Que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

FRIDAY, NOVEMBER 27, 1964.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

10.- Article 98 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Order of the Brothers of Charity to build a community residence on the north side of Sherbrooke Street, between Beaugrand and Saint-Donat Streets, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

11.- Article 99 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mont Saint-Antoine Inc. to enlarge the building called "Home Notre-Dame" located on the north side of Sherbrooke Street, between Beaugrand and Saint-Donat Streets, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

12.- Article 100 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow The Montreal Catholic School Commission to build a school (Mother Seton) between Bloomfield and de l'Épée Avenues, north of de Lestre Park, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert, LaRoche and Gagnon,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert, LaRoche and Gagnon,

That said draft by-law be now adopted.



Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller LaRoche,

RESOLU:- que l'étude de ce projet de règlement soit différée.

13.- L'article 101 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'ériger une école (Philippe La Barre) sur le côté sud de la rue De Teck, entre les avenues Bilaudeau et Fletcher, étant lu:

(Pour règlement 3051 voir page 303 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et Landes,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

14.- L'article 102 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la paroisse "Parish Transfiguration of our Lord" de construire une église et un presbytère à l'angle nord-est des rues Dudemaine et Fillion, étant lu:

(Pour règlement 3052 voir page 302 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

15.- L'article 103 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Fabrique Notre-Dame du Foyer d'agrandir l'église-presbytère située sur le côté sud de la rue de Bellechasse, entre les quarantième et quarantè et unième avenues, étant lu:

(Pour règlement 3053 voir page 302 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau et Bourque,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau et Bourque,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

FRIDAY, NOVEMBER 27, 1964

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor LaRoche,

RESOLVED:- that the study of this draft by-law be deferred.

13.- Article 101 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow The Montreal Catholic School Commission to build a school (Philippe La Barre) on the south side of De Teck Street, between Bilaudeau and Fletcher Avenues, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and Landes,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

14.- Article 102 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Parish 'Transfiguration of our Lord' to build a church and a presbytery at the north-east corner of Dudemaine and Fillion Streets, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

15.- Article 103 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Notre-Dame-du-Foyer Fabric to extend the church-presbytery located on the south side of de Bellechasse Street, between Fortieth and Forty-First Avenues, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.N. Drapeau and Bourque,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.N. Drapeau and Bourque,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.



VENDREDI 27 NOVEMBRE 1964

16.- L'article 104 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à l'Association Canadienne pour la santé mentale d'occuper, pour fins d'un centre de réhabilitation sociale, le sous-sol et le rez-de-chaussée du bâtiment portant les nos 264-266, square Saint-Louis, étant lu:

(Pour règlement 3054 voir page 302 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Alie, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Alie, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

17.- L'article 105 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au docteur R. Larichelière d'agrandir et de modifier, pour fins d'une clinique, le bâtiment portant le no 80 ouest, boulevard Saint-Joseph, étant lu:

(Pour règlement 3055 voir page 301 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Alie,

Que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Alie, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

18.- L'article 106 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mme Vincent O'Connor d'occuper, pour fins d'un foyer pour adultes, le deuxième étage du bâtiment portant le no 2262, avenue Belgrave, étant lu:

(Pour règlement - voir page 301 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker,

Que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Bellin,

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit retourné au Comité exécutif.

19.- L'article 107 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mlle Marie-Ange Aird d'occuper, pour fins d'une école privée, le bâtiment portant le no 11,180, rue Tanguay, étant lu:

(Pour règlement 3056 voir page 301 volume 59 des rapports)

16.- Article 104 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Canadian Mental Health Association to occupy, for the purposes of a centre of social rehabilitation, the basement and ground-floor of the building bearing Nos. 264-266 Saint-Louis Square, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Alie, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Alie, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

17.- Article 105 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Dr. R. Larichelière to extend and alter, for the purpose of a clinic, the building bearing No. 80 Saint-Joseph Boulevard West, being read:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Alie,

That this Council proceed with the reading of said draft by-law.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Alie, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

18.- Article 106 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Vincent O'Connor to occupy, for the purpose of a home for adults, the second floor of the building bearing No. 2262 Belgrave Avenue, being read:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker,

That this Council proceed with the reading of said draft by-law.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Bellin,

RESOLVED:- that said draft by-law be referred back to the Executive Committee.

19.- Article 107 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Miss Marie-Ange Aird to occupy, for the purposes of a private school, the building bearing No. 11180 Tanguay Street, being read:



VENDREDI 27 NOVEMBRE 1964

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

20.- L'article 108 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant aux religieuses de Sainte-Croix d'ajouter deux bâtiments à l'école normale Ignace-Bourget le long du prolongement de l'avenue de Bois-de-Boulogne, au sud du boulevard Henri-Bourassa, étant lu:

(Pour règlement 3057 voir page 300 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

21.- L'article 109 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mme Robert Leroux d'occuper, pour fins d'une école privée, sous la raison sociale "Jeannot & Jeannette", une partie du rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 1446, rue de Louvain, étant lu:

(Pour règlement 3058 voir page 300 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Durivage,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Durivage,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

22.- L'article 110 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 2875 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph", tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3059 voir page 300 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani et Lépine,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

20.- Article 108 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Sisters of the Holy Cross to erect two additional buildings to the Ignace-Bourget Normal School along the extension of de Bois-de-Boulogne Avenue, south of Henri-Bourassa Boulevard, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

21.- Article 109 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Robert Lercoux to occupy, for the purpose of a private school under the firm name of "Jeannot & Jeannette", part of the ground-floor of the building bearing No. 1446 de Louvain Street, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Durivage,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Durivage,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

22.- Article 110 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 2875 entitled "Zoning By-law of Sainte-Cunégonde, St. Henry, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel and Saint-Joseph Wards", as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.



VENDREDI 27 NOVEMBRE 1964

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé. (Les conseillers Lépine et Martellani dissidents)

Les articles 2 à 9 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté. (Les conseillers Lépine et Martellani dissidents)

23.- L'article 111 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1242 concernant la construction et l'occupation des bâtiments dans une partie du quartier Saint-André, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3060 voir page 299 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton et McKenna,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton et McKenna,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

24.- L'article 112 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1264 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3061 voir page 299 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement,

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

25.- L'article 113 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1373 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Edouard, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3062 voir page 298 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle et Desjardins,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

FRIDAY, NOVEMBER 27, 1964.

Article 1 being read and a debate arising, it was agreed to. (Councillors Lépine and Martellani dissenting)

Articles 2 to 9 inclusive being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted. (Councillors Lépine and Martellani dissenting)

23.- Article 111 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1242 concerning the erection and occupancy of buildings in a part of St. Andrew Ward, as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and McKenna,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and McKenna,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

24.- Article 112 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1264 concerning the erection of building in Notre-Dame-de-Grâce Ward, as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

25.- Article 113 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1373 concerning the erection and occupancy of buildings in St. Edward Ward, as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle and Desjardins,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.



VENDREDI 27 NOVEMBRE 1964

L'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ledit article 2 soit modifié en y ajoutant, à la fin de l'alinéa 2 du paragraphe A), les mots "salons de beauté".

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 3 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle et Desjardins,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté. (Les conseillers Robert et LaRoche dissidents)

26.- L'article 114 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement à l'effet de permettre à la paroisse "Marie-Reine-des-Coeurs" de construire une église et un presbytère à l'angle nord-ouest des rues Bossuet et Turenne, étant lu:

(Pour règlement 3063 voir page 298 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Sauvageau et Landes,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Sauvageau et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

27.- L'article 115 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement à l'effet de permettre à Montreal General Hospital d'ajouter des étages sur différentes parties de l'hôpital existant et de modifier le corps principal du bâtiment sis au numéro 1650, avenue Cedar, étant lu:

(Pour règlement 3064 voir page 298 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton et McKenna,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton et McKenna,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read, it was

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That said article 2 be amended by adding therein at the end of sub-paragraph 2 of paragraph A) the words "beauty parlors".

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Said article 2, as amended, was then agreed to.

Article 3 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle and Desjardins,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted. (Councillors Robert and LaRoche dissenting)

26.- Article 114 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Parish of "Marie-Reine-des-Coeurs" to build a church and presbytery at the north-west corner of Bossuet and Turenne Streets, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Sauvageau and Landes,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Sauvageau and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

27.- Article 115 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Montreal General Hospital to add storeys to various parts of the existing hospital and to alter the main body of the building located at 1650 Cedar Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and McKenna,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and McKenna,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.



28.- Du consentement unanime, le Conseil reprend l'étude de la motion des conseillers Snyder, Robert, LaRoche et Gagnon à l'effet d'adopter le projet de règlement annexé au rapport du Comité exécutif constituant l'article 100 de l'ordre du jour, qui avait été différée lors de la séance du Conseil tenue le 26 novembre courant.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

29.- L'article 116 de l'ordre du jour relatif au métro étant lu, le président du Comité exécutif déclare que le rapport de l'ingénieur en chef du métro, en date du 25 novembre 1964, lequel a été distribué à tous les conseillers, parle par lui-même.

(Pour rapport, voir dossier du Conseil)

30.-

AVIS DE MOTION

Le conseiller Sauvageau donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que certains membres de ce Conseil ont reçu de nombreuses plaintes de la part de personnes ayant subi des examens à la Commission du Service Civil;

ATTENDU que ces examens ne semblent pas rendre justice aux candidats qui s'y présentent (fonctionnaires ou non), principalement aux examens oraux;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'enquêter sur le bien-fondé de ces plaintes et, s'il y a lieu, de prendre les mesures requises pour y remédier."

31.-

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet de décréter l'acquisition de certains terrains situés du côté nord de la rue de Vitré, entre les rues Cheneville et Saint-Urbain, en vue de son élargissement, et de certains terrains situés au nord de la rue de Vitré, entre les rues Côté et Saint-Urbain, pour un meilleur aménagement des abords de ladite rue de Vitré élargie, et de voter un crédit de \$ 227,925.00 à ces fins.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 7 1964

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport 3363.1-4/1 voir page 248 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

32.-

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet de décréter l'acquisition

- a) pour fins de ruelle, d'un terrain situé au sud de l'avenue du Mont-Royal, entre les rues Rivard et Berri; et
- b) d'un immeuble situé au sud de l'avenue du Mont-Royal, entre les rues Rivard et Berri, et d'une servitude grevant une partie du terrain occupé par cet immeuble;

et de voter un crédit de \$ 2,438.68 à ces fins.

28.- By unanimous consent, Council resumed the study of the motion of Councillors Snyder, Robert, LaRoche and Gagnon to adopt the draft by-law attached to the report from the Executive Committee constituting article 100 of the order of the day, which had been deferred at the Council meeting held on November 26.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

29.- Article 116 of the order of the day relating to the Metro being read, the Chairman of the Executive Committee stated that the report from the Metro project Chief Engineer, dated November 25, 1964, which was distributed to all Councillors, is self-explanatory.

30.-

NOTICE OF MOTION

Councillor Sauvageau gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS some members of this Council have received several complaints from persons who have tried the Civil Service Commission's examinations;

WHEREAS such examinations do not seem to do justice to candidates (City employees or not), mainly the oral examinations;

THAT the Executive Committee be requested to study the advisability of investigating the merits of such complaints and, if need be, take whatever measures are necessary to correct this situation."

31.-

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted in order to ordain the acquisition of certain parcels of land located on the north side of de Vitré Street, between Chenneville and Saint-Urbain Streets, for the purpose of widening said de Vitré Street, and of certain parcels of land located north of de Vitré Street, between Côté and Saint-Urbain Streets, for the purpose of improving the approaches to the said widened de Vitré Street, and to vote a credit of \$227,925.00 for such purposes.

The following report was accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

32.-

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to ordain the acquisition

a) for lane purposes, of a lot located south of du Mont-Royal Avenue, between Rivard and Berri Street; and

b) of an immovable located south of du Mont-Royal Avenue, between Rivard and Berri Streets, and of a servitude affecting a part of the lot occupied by the said immovable;

and to vote a credit of \$2,438.68 for such purposes.



VENDREDI 27 NOVEMBRE 1964

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

1102.8-23/1  
 (Pour rapport voir pages 247-248 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
 Appuyée par le conseiller Snyder,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

33.- Sur la proposition du conseiller Gagné,  
 Appuyée par le conseiller Roy,  
 il est

RESOLU:- que l'étude de l'article 118 de l'ordre du jour soit différée à la  
 prochaine séance de ce Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil  
 s'ajourne SINE DIE.

La présente est pour certifier que le  
 maire n'a pu, par suite de son absence de la Ville,  
 donner son assentiment et signer les résolutions, etc.  
 contenues dans le procès-verbal ci-dessus (27 novembre  
 1964) dans les quarante-huit heures après que je les  
 lui ai présentées,

(Signé ce 1<sup>er</sup> décembre 1964,

*Gabriel Morin*

Greffier de la Ville.

Vu l'absence du maire, j'appose ma signature  
 au présent procès-verbal, en conformité de l'article  
 67 de la charte de la Ville,

Signé ce 2 décembre 1964,

*Louis Arsenault*

Président du Comité exécutif.

*Roméo Desjardins*

MAIRE SUPPLÉANT.

*Gabriel Morin*

GREFFIER DE LA VILLE.

The following report was accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

33.- On motion of Councillor Gagné,  
Seconded by Councillor Roy,  
it was

RESOLVED:- that the study of article 118 of the order of the day be deferred to the next Council meeting.

The order of the day being exhausted, Council adjourned SINE DIE.

The present is to certify that the Mayor being away from the City, has not been able to give his assent and sign the resolutions, etc. contained in these above minutes (November 27, 1964) within forty-eight hours after I submitted them to him,

Signed on December 1<sup>st</sup>, 1964,

*Gabriel Morin*

City Clerk.

In the absence of the Mayor, I affix my signature to the present minutes in conformity with Article 67 of the Charter of the City,

Signed on December 2, 1964,

*André Gauthier*

Chairman of the Executive Committee.

*Ramón Desjardins*

ACTING MAYOR.

*Gabriel Morin*

CITY CLERK.



VENREDI, LE 11 DÉCEMBRE 1964.  
FRIDAY, DECEMBER 11, 1964.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'Hôtel de ville, le onzième jour de décembre courant, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the eleventh day of December, at three o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 7 décembre 1964.

City Hall, December 7, 1964.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le VENREDI, ONZIÈME jour de DÉCEMBRE courant, à TROIS HEURES de l'après-midi, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée régulière du Conseil, convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Sir,

You are requested to attend the regular meeting of the Council to be held on FRIDAY, the ELEVENTH day of DECEMBER instant, at THREE O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Ville.

*Gabriel Morin*

City Clerk.

<p>ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE</p> <p>DU</p> <p>Conseil de la</p> <p>Ville de Montréal</p> <p>VENREDI, 11 DÉCEMBRE 1964 à 3 heures de l'après-midi</p>	<p>REGULAR MEETING</p> <p>OF THE</p> <p>Council of the</p> <p>City of Montreal</p> <p>FRIDAY, DECEMBER 11, 1964 at 3 o'clock p.m.</p>
--	---

Formule CK 1216

Form CK 1216

VENDREDI, LE 11 DECEMBRE 1964.  
FRIDAY, DECEMBER 11, 1964.

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

- 2 -

Projet de participation conjointe des villes de Paris et de Montréal à l'Exposition Canadienne Universelle de 1967.

Joint Paris-Montréal participation project in the 1967 Canadian World Exhibition.

RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIF .

REPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE

*Virement de crédits*

*Transfer of credits*

- 3 -

A l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

To transfer certain credits.

*Construction d'égout*

*Laying of sewer*

- 4 -

A l'effet de voter un crédit de \$365,200.00 pour la construction d'un égout dans le boulevard Saint-Laurent, des deux côtés, là où requis, du boulevard Henri-Bourassa à la rue Somerville.

To vote a credit of \$365,200.00 for the laying of a sewer in Saint-Laurent Boulevard, on both sides, where required, from Henri-Bourassa Boulevard to Somerville Street.

*Construction de trottoirs*

*Laying of sidewalks*

- 5 -

A l'effet de voter un crédit de \$77,300.00 pour la reconstruction de trottoirs permanents sur les deux côtés du boulevard Saint-Laurent, de la rue Sauvé à la rue Somerville.

To vote a credit of \$77,300.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Saint-Laurent Boulevard, from Sauvé Street to Somerville Street.

- 6 -

A l'effet de voter un crédit de \$76,400.00 pour la reconstruction de trottoirs permanents sur les deux côtés du boulevard Saint-Laurent, de la rue de Beauharnois à la rue Sauvé.

To vote a credit of \$76,400.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Saint-Laurent Boulevard, from de Beauharnois Street to Sauvé Street.

*Construction de pavage*

*Laying of paving*

- 7 -

A l'effet de voter un crédit de \$576,000.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage du boulevard Saint-Laurent, de la rue Sauvé au boulevard Gouin, et pour la reconstruction du pavage dudit boulevard Saint-Laurent, du boulevard Gouin à la rue Somerville.

To vote a credit of \$576,000.00 for the reconstruction and widening of the paving on Saint-Laurent Boulevard, from Sauvé Street to Gouin Boulevard, and for the reconstruction of the paving on the said Saint-Laurent Boulevard, from Gouin Boulevard to Somerville Street.

*Autres travaux*

*Other works*

- 8 -

A l'effet de voter un crédit additionnel de \$932,155.00 pour la rénovation en régie ou par contrat de l'édifice du marché Bonsecours.

To vote an additional credit of \$932,155.00 for the restoration by day labour or by contract of the Bonsecours Market building.

- 9 -

A l'effet de voter un crédit de \$533,100.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage du boulevard Saint-Laurent, de la rue de Beauharnois à la rue Sauvé.

To vote a credit of \$533,100.00 for the reconstruction and widening of the paving on Saint-Laurent Boulevard, from de Beauharnois Street to Sauvé Street.



VENDREDI, LE 11 DECEMBRE 1964.  
FRIDAY, DECEMBER 11, 1964.

*Expropriations*

*Expropriations*

- 10 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'un égout, d'un immeuble situé sur le côté nord du boulevard Gouin, dans le prolongement de la 134<sup>e</sup> Avenue (Rivière-des-Prairies), et de voter un crédit de \$765.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a sewer, of an immovable located on the north side of Gouin Boulevard, in the extension of 134th Avenue (Rivière-des-Prairies), and to vote a credit of \$765.00 for such purpose.

- 11 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles requis,

To ordain the acquisition and prior possession of certain immovables required,

a) aux fins d'un parc (agrandissement du square Victoria), situés à l'angle nord-ouest de la rue Craig et du square Victoria (côté ouest), et de voter un crédit de \$642,070.00 à cette fin;

a) for purposes of a park (enlargement of Victoria Square), and located at the northwest corner of Craig Street and Victoria Square (west side), and to vote a credit of \$642,070.00 for such purpose;

b) aux fins du métro, situés au sud de la rue de Vitré, à l'ouest du square Victoria, et de voter un crédit de \$77,102.00 à cette fin; et

b) for Metro purposes, and located south of de Vitré Street, west of Victoria Square, and to vote a credit of \$77,102.00 for such purpose; and

c) aux fins d'une rue, situés au sud de la rue de Vitré, entre la rue Busby et le square Victoria, et de voter un crédit de \$352,190.00 à cette fin.

c) for purposes of a street, and located south of de Vitré Street, between Busby Street and Victoria Square, and to vote a credit of \$352,190.00 for such purpose.

*Projets de règlements*

*Draft by-laws*

- 12 -

Soumettant un projet de règlement changeant le nom du boulevard Omer-Gaucher en celui de boulevard Rivière-des-Prairies.

Submitting a draft by-law to change the name of Omer-Gaucher Boulevard to that of Rivière-des-Prairies Boulevard.

- 13 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer une partie du lot no 5-530-A du cadastre du village incorporé de la Côte Saint-Louis située à l'ouest de la rue Boyer et au nord de la rue Beau-bien.

Submitting a draft by-law to close a part of lot No. 5-530-A of the cadastre of the Incorporated Village of Côte Saint-Louis located west of Boyer Street and north of Beau-bien Street.

- 14 -

Soumettant un projet de règlement concernant la construction et la modification des bâtiments et l'affichage dans l'arrondissement historique de la Ville de Montréal.

Submitting a draft by-law concerning posting and the erection and alteration of buildings in the historical district of the City of Montreal.

- 15 -

Soumettant un projet de règlement permettant à monsieur E. D. McLean de reconstruire, dans son état original, le toit du bâtiment portant le no 440 de la rue Bonsecours.

Submitting a draft by-law to allow Mr. E. D. McLean to rebuild to its original condition the roof of the building bearing No. 440 Bonsecours Street.

*Projet de règlement de zonage  
(1<sup>ère</sup> étude)*

*Draft zoning by-law  
(1st study)*

- 16 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1265 concerning the erection of buildings in Mount Royal Ward, as amended.

*Crédit supplémentaire*

*Additional credit*

- 17 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$73,567.59 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins de réaménagement urbain, des immeubles situés dans le territoire compris entre le côté sud de la rue Bridge, la ligne ouest de la ruelle sise à l'ouest de la rue Forfar, le côté sud-ouest de la rue Riverside élargie et la ligne arrière des lots ayant front sur le côté est de la rue Britannia.

To vote an additional credit of \$73,567.59 for the acquisition and prior possession, for urban renewal purposes, of the immovables located in the territory bounded by the south side of Bridge Street, the west line of the lane located west of Forfar Street, the southwest side of widened Riverside Street and the rear line of the lots fronting on the east side of Britannia Street.

VENDREDI, LE 11 DECEMBRE 1964.  
FRIDAY, DECEMBER 11, 1964.

*Modification de résolution, crédits supplémentaires, effacement de lignes homologuées et acquisition d'immeubles re: ouverture de West Broadway — prolongement de l'avenue Western — établissement d'un parc*

*Amendment to a resolution, additional credits, crasing of homologated lines and acquisition of immovables re: opening of West Broadway — extension of Western Avenue — construction of a park*

- 18 -

À l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 19 mars 1956 décrétant l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation des immeubles requis pour le prolongement de l'avenue Western, au nord des voies de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, entre les avenues Minto et Elmhurst.

To amend the resolution of Council dated March 19, 1956 ordaining the acquisition by mutual agreement or by expropriation of the immovables required for the extension of Western Avenue, north of the Canadian Pacific Railway tracks, between Minto and Elmhurst Avenues.

- 19 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire pour l'acquisition à l'amiable du terrain requis pour l'ouverture de West Broadway, entre la rue Coffee et l'avenue Western.

To vote an additional credit for the acquisition by mutual agreement of the parcel of land required for the opening of West Broadway, between Coffee Street and Western Avenue.

- 20 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire pour l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation des immeubles requis pour le prolongement de l'avenue Western, au nord des voies de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, entre les avenues Minto et Elmhurst.

To vote an additional credit for the acquisition by mutual agreement or by expropriation of the immovables required for the extension of Western Avenue, north of the Canadian Pacific Railway tracks, between Minto and Elmhurst Avenues.

- 21 -

À l'effet de donner aux avocats de la Ville des instructions de faire la procédure requise pour modifier le plan général de la ville, en vue d'effacer les lignes homologuées le 24 mars 1948 pour le prolongement de l'avenue Western au nord des voies de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, entre West Broadway et l'avenue Elmhurst.

To instruct the City Attorneys to take the necessary proceedings in order to modify the general plan of the City, so as to erase the lines which were homologated on March 24, 1948 for the purpose of extending Western Avenue north of the Canadian Pacific Railway Company tracks, between West Broadway and Elmhurst Avenue.

- 22 -

À l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à certaines conditions, divers immeubles appartenant à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

To approve a draft deed whereby the City acquires, on certain conditions, various immovables property of the Canadian Pacific Railway Company.

*Commission Jacques-Viger*

*Jacques-Viger Commission*

- 23 -

À l'effet d'accepter la démission de madame W. Stanford Reid comme membre de la Commission Jacques-Viger.

To accept the resignation of Mrs. W. Stanford Reid as member of the Jacques-Viger Commission.

- 24 -

Le Métro.

The Metro.

- 25 -

Avis de motions.

Notices of motions.

*Motions*

*Motions*

- 26 -

*Conseiller Cohen* — Relativement au besoin urgent d'une flotte marchande canadienne de haute mer.

*Councillor Cohen* — Concerning the immediate need of a Canadian deep sea merchant marine fleet.

- 27 -

*Conseiller Sauvageau* — Relativement aux examens de la Commission du service civil.

*Councillor Sauvageau* — Concerning the Civil Service Commission's examinations.



ASSEMBLEE REGULIERE

tenue VENDREDI 11 DECEMBRE 1964  
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, F. Drapeau, Niding, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, LaRoche, Sauvageau, Bourque, Rôy, Gagné, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Caplette, Brisebois, Alie, Brock, Hanigan, Melançon, LaSalle, Durivage, Laliberté, McKenna, Parker, Lépine, Masson et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints;

Les conseillers Robert, Gagnon, Martellani, Payette, Forest, Bonin, Marchand, Bellin et Bourdon ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

Le conseiller Desjardins, maire suppléant, occupe le fauteuil.

ORDRE DU JOUR

1.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue les 26 et 27 novembre 1964.

2.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que l'étude de l'article 2 de l'ordre du jour soit différée.

3.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 277-1 voir page 249 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

4.- Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude en bloc des articles 4 à 7 inclusivement de l'ordre du jour.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

18  
DEC 23 1964



Le Conseil procède en conséquence à l'étude des rapports suivants du Comité exécutif constituant les articles 4 à 7 inclusivement de l'ordre du jour.

ALCV-80-82

(Pour rapports voir pages 249 à 251 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que lesdits rapports soient adoptés.

REGULAR MEETING

HELD ON FRIDAY, DECEMBER 11,  
1964, AT 3:00 P.M.

WERE PRESENT: Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

. and Leblanc, and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, A. Castonguay and V. Chené, Assistant City Clerks;

Councillors Robert, Gagnon, Martellani, Payette, Forest, Bonin, Marchand, Bellin and Bourdon were also present at the present meeting at ulterior stages.

Councillor Desjardins, Acting Mayor, took the Chair.

ORDER OF THE DAY

1.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on November 26 and 27, 1964, be considered as read and be ratified.

2.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that the study of article 2 of the order of the day be deferred.

3.- Article 3 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

4.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study as a whole of articles 4 to 7 inclusive of the order of the day.

Council proceeded accordingly with the study of the following reports from the Executive Committee constituting articles 4 to 7 inclusive of the order of the day.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said reports be adopted.



NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 17 1964

5.- L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 291.4-1 voir page 251 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Caplette,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 18 1964

6.- L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-80 voir page 251 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Sigouin  
et Hanigan,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 18 1964

7.- L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport <sup>4628.1-2/1</sup> voir page 252 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 18 1964

8.- L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport <sup>1901.125-1/1</sup> voir pages 252-253 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Caplette,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

9.- L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport Coll. Rues voir page 253 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 3066 voir page 297 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

FRIDAY, DECEMBER 11, 1964.

5.- Article 8 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Caplette,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

6.- Article 9 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin  
and Hanigan,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

7.- Article 10 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

8.- Article 11 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Caplette,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

9.- Article 12 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.



VENDREDI 11 DECEMBRE 1964

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

10.- L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1523.16-1					
(Pour rapport	voir page	253	volume	59	des rapports)
(Pour règlement 3067	voir page	297	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins et  
Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins et  
Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

11.- L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 811.3-1	voir page	253	volume	59	des rapports)
(Pour règlement 3068	voir page	296	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 à 3 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

12.- L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 850.8-1	voir page	254	volume	59	des rapports)
(Pour règlement 3069	voir page	296	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

10.- Article 13 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins and  
Montpetit, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins and  
Montpetit, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

11.- Article 14 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 to 3 inclusive being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

12.- Article 15 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.



13.- L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1804-6 voir page 254 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement - voir page 295 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Le greffier de la Ville ayant commencé la lecture de l'article 1, et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller LaRoche,  
Appuyée par le conseiller Gagné,

RESOLU:- que les articles 1 à 5 inclusivement soient considérés comme lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

14.- L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 808.1-1 voir page 254 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Caplette,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 18 1964

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 18 1964

15.- L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3214.1-3/1  
(Pour rapport voir page 255 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Brisebois et Parker,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

16.- L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3215.1-2/1  
(Pour rapport voir page 255 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Brisebois et Parker,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 18 1964

FRIDAY, DECEMBER 11, 1964.

13.- Article 16 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

The City Clerk having begun the reading of article 1, and a debate arising, it was

On motion of Councillor LaRoche,  
Seconded by Councillor Gagné,

RESOLVED:- that articles 1 to 5 inclusive be considered as read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

14.- Article 17 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Caplette,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

15.- Article 18 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Brisebois and Parker,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

16.- Article 19 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Brisebois and Parker,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.



VENDREDI 11 DECEMBRE 1964

A 4 heures 30 de l'après-midi, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 4 heures 45 de l'après-midi,  
ce jour.Et, advenant 4 heures 45 de l'après-midi, ce jour, le maire suppléant  
reprend le fauteuil et les mêmes conseillers étant présents, le Conseil  
continue sa séance.17.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il estRESOLU:- que ce Conseil reprenne l'étude de l'article 2 de l'ordre du jour relatif au  
projet de participation conjointe des villes de Paris et de Montréal à  
l'Exposition Canadienne Universelle de 1967 qui avait été différée au début  
de la présente séance.Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,Que ce Conseil autorise une dépense de \$ 75,000.00 pour la poursuite  
d'études techniques et économiques en vue de la réalisation d'un projet de  
monument devant être érigé conjointement par les villes de Paris et de Montréal  
à l'occasion de l'Exposition Canadienne Universelle de 1967.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que l'étude de cet article soit de nouveau différée.

NOTE: Cette résolution a été ap-  
prouvée par la Commission  
municipale de Québec

DEC 18 1964

18.- L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le  
rapport suivant du Comité exécutif:

3214.1-3/1

(Pour rapport voir page 256 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

19.- L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le  
rapport suivant du Comité exécutif:

3214.1-5/1

(Pour rapport voir page 256 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

At, 4:30 P.M., this day, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 4:45 P.M., this day.

And, at 4:45 P.M., this day, the Acting Mayor resumed the Chair and the same Councillors being present, Council continued its meeting.

17.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that this Council resumed the study of article 2 of the order of the day relating to the joint Paris-Montréal participation project in the 1967 Canadian World Exhibition which had been deferred at the beginning of the present meeting.

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council authorize an expenditure of \$75,000.00 for the carrying out of technical and economic studies concerning a project for the construction of a monument to be erected jointly by the Cities of Paris and Montréal on the occasion of the 1967 Canadian World Exhibition.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the study of this article be again deferred.

18.- Article 20 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

19.- Article 21 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

DEC 18 1964

20.- L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3214.5-2/1 voir page 257 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

21.- L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 705-1 voir page 258 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté et que le greffier de la Ville soit chargé d'exprimer à Mme Stanford Reid les remerciements du Conseil pour les précieux services qu'elle a rendus à la Ville durant son stage comme membre de la Commission Jacques-Viger.

22.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que Me Maurice Benoit soit nommé membre du bureau de révision des estimations de la Ville de Montréal, au traitement annuel de \$ 12,000.00, en remplacement de Me Paul Beaudry, démissionnaire.

23.- L'article 24 de l'ordre du jour relatif au métro étant lu et un débat s'engageant, le président du Comité exécutif répond à diverses questions que lui posent des conseillers à ce sujet.

#### M O T I O N S

24.- L'article 26 de l'ordre du jour étant lu, le conseiller Cohen donne lecture de la motion suivante:

"ATTENDU que le port de Montréal est le plus grand port intérieur au monde et qu'il est doté de la voie maritime du Saint-Laurent;

ATTENDU que Montréal est un centre d'activités industrielles et commerciales d'importance mondiale;

ATTENDU que l'exposition internationale de 1967 stimulera encore davantage l'activité industrielle et commerciale à l'échelle internationale;

ATTENDU que pour ces raisons et d'autres encore le Canada a un besoin pressant d'une flotte marchande de haute mer et que ce besoin ne peut être comblé que par le Gouvernement du Canada;

ATTENDU que la réalisation d'un tel projet contribuerait considérablement à remédier au problème du chômage et stimulerait l'économie à Montréal aussi bien qu'ailleurs;

Proposé par le conseiller Cohen,  
Appuyé par le conseiller Gagné,

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier la possibilité d'inciter le Gouvernement du Canada à étudier sérieusement le besoin urgent d'une flotte marchande canadienne de haute mer."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

20.- Article 22 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

21.- Article 23 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that the City Clerk be requested to express thanks to Mrs. Stanford Reid on behalf of the Council for the valuable services which she has performed for the City as a member of the Jacques-Viger Commission.

22.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that Mr. Maurice Bencit be appointed member of the Board of Revision of Valuations of the City of Montreal, at an annual salary of \$12,000.00, to replace Mr. Paul Beaudry, who has resigned.

23.- Article 24 of the order of the day relating to the Metro being read and a debate arising, the Chairman of the Executive Committee answered various questions from Councillors on this matter.

#### M O T I O N S

24.- Article 26 of the order of the day being read, Councillor Cohen read the following motion:

"WHEREAS the Port of Montreal is the largest inland port in the world and possessed of the St. Lawrence Seaway;

WHEREAS Montreal is a hub of world trade, industry and commerce;

WHEREAS the 1967 World Exhibition will even more foment international, commercial and industrial activity;

WHEREAS for these reasons and others, Canada is in immediate need of a deep sea merchant marine fleet, which need can only be fulfilled by the Government of Canada;

WHEREAS the fulfillment of this need would greatly help alleviate problems of unemployment and help promote the economy in Montréal as well as elsewhere;

Moved by Councillor Cohen,  
Seconded by Councillor Gagné,

THAT the Executive Committee study the possibility to urge the Government of Canada to advisedly consider the immediate need of a Canadian deep sea merchant marine fleet."

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.



VENDREDI 11 DECEMBRE 1964

25.- L'article 27 de l'ordre du jour étant lu, le conseiller Sauvageau donne lecture de la motion suivante:

"ATTENDU que certains membres de ce Conseil ont reçu de nombreuses plaintes de la part de personnes ayant subi des examens à la Commission du Service Civil;

ATTENDU que ces examens ne semblent pas rendre justice aux candidats qui s'y présentent (fonctionnaires ou non), principalement aux examens oraux;

Proposé par le conseiller Sauvageau,  
Appuyé par le conseiller LaSalle,

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'enquêter sur le bien-fondé de ces plaintes et, s'il y a lieu, de prendre les mesures requises pour y remédier."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

A 6 heures 15 du soir, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 7 heures 45 du soir, ce jour.

Et, advenant 7 heures 45 du soir, ce jour,

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Snyder, Labelle, F. Drapeau, Niding, J.-N. Drapeau, Montpetit, Sigouin, Desjardins, Robert, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Roy, Martellani, Gagné, Capletté, Brisebois, Alie, Hanigan, Melançon, Bonin, Durivage, Laliberté, Marchand, Bellin, Parker, Lépine, Masson, Bourdon et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville; A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints;

Assistent également à la présente séance: MM. Jean Legaret et Denys Cochin, respectivement président et syndic du Conseil Municipal de Paris, ainsi que Mme Jean Legaret, et Mme Jean Drapeau, mairesse de la Ville de Montréal.

26.- Le Conseil reprend l'étude de la motion des conseillers Saulnier et Snyder à l'effet que ce Conseil autorise une dépense de \$ 75,000.00 pour la poursuite d'études techniques et économiques en vue de la réalisation d'un projet de monument devant être érigé conjointement par les villes de Paris et de Montréal à l'occasion de l'Exposition Canadienne Universelle de 1967, qui avait été différée à un stade antérieur de la présente séance.

Ladite motion étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

FRIDAY, DECEMBER 11, 1964.

25.- Article 27 of the order of the day being read, Councillor Sauvageau read the following motion:

"WHEREAS some members of this Council have received several complaints from persons who have tried the Civil Service Commission's examinations;

WHEREAS such examinations do not seem to do justice to candidates (City employees or not), mainly the oral examinations;

Moved by Councillor Sauvageau,  
Seconded by Councillor LaSalle,

That the Executive Committee be requested to study the advisability of investigating the merits of such complaints and, if need be, take whatever measures are necessary to correct this situation."

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

At 6:15 P.M., this day, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 7:45 P.M., this day.

And, at 7:45 P.M., this day,

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Snyder,.....

(for names, see opposite page)

Leblanc, and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, A. Castonguay and V. Chené, Assistant City Clerks;

Were also present at this meeting: Messrs. Jean Legaret and Denys Cobhin, respectively Chairman and Syndic of the Municipal Council of Paris, as well as Mrs. Jean Legaret, and Mrs. Jean Drapeau, Mayoress of the City of Montreal.

26.- Council resumed the study of the motion of Councillors Saulnier and Snyder that this Council authorize an expenditure of \$75,000,00 for the carrying out of technical and economic studies concerning a project for the construction of a monument to be erected jointly by the Cities of Paris and Montréal on the occasion of the 1967 Canadian World Exhibition, which had been deferred at a previous stage of the present meeting.

Said motion then being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.



VENDREDI 11 DECEMBRE 1964

A ce stade, le maire souhaite la bienvenue à MM. Jean Legaret et Denys Cochin, respectivement président et syndic du Conseil Municipal de Paris, venus spécifiquement ici pour remettre au maire de Montréal l'extrait du registre des délibérations dudit Conseil Municipal de Paris, attestant entre autres l'ouverture d'un crédit provisionnel de 350,000 francs au titre des études, d'ordre juridique ou technique, à entreprendre en vue de la mise au point du projet conjoint dont ce Conseil vient d'être saisi.

M. Legaret remercie le maire de sa cordiale bienvenue et lui remet le document précité.

(Ce document est déposé aux archives - dossier 621.18-1)

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne  
SINE DIE.

Je donne mon assentiment et j'appose  
ma signature aux résolutions, etc.  
contenues dans ce procès-verbal,  
ce 15<sup>e</sup> jour de décembre 1964,

*Gabriel Morin*

Le GREFFIER DE LA VILLE.

Le MAIRE,

*Jean Drapeau*

Le MAIRE.

*Jean Drapeau*

FRIDAY, DECEMBER 11, 1964.

At this stage, the Mayor welcomed Messrs. Jean Legaret and Denys Cochin, respectively Chairman and Syndic of the Municipal Council of Paris, who have come specifically to remit to the Mayor of Montreal the extract from the minutes of the said Municipal Council of Paris, attesting, among others, the establishment of a provisional credit of 350,000 francs for legal or engineering studies to be made for the development of the joint project which has just been submitted to the Council.

Mr. Legaret thanked the Mayor for his welcome and gave him the above-mentioned document.

The order of the day being exhausted, Council adjourned  
SINE DIE.

I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 15<sup>th</sup> day of December 1964,

*Gabriel Morin*

The CITY CLERK.

The MAYOR,

*Jean Drapeau*

The MAYOR.

*Jean Drapeau*



JEUDI, LE 14 JANVIER 1965.  
THURSDAY, JANUARY 14, 1965.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le quatorzième jour de janvier courant, à huit heures du soir, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the fourteenth day of January, at eight o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 11 janvier 1965.

City Hall, January 11, 1965.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le JEUDI, QUATORZIÈME jour de JANVIER courant, à HUIT HEURES du soir, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée spéciale du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Sir,

You are requested to attend the special meeting of the Council to be held on THURSDAY, the FOURTEENTH day of JANUARY instant, at EIGHT O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Ville,

*Gabriel Morin*

City Clerk.

<p>ASSEMBLÉE SPÉCIALE</p> <p>DU</p> <p>Conseil de la</p> <p><b>Ville de Montréal</b></p> <p>JEUDI, 14 JANVIER 1965 à 8 heures du soir</p>	<p>SPECIAL MEETING</p> <p>OF THE</p> <p>Council of the</p> <p><b>City of Montreal</b></p> <p>THURSDAY, JANUARY 14, 1965 at 8 o'clock P.M.</p>
---	---

Formula CK 1216

Form CK 1216

JEUDI, LE 14 JANVIER 1965.  
THURSDAY, JANUARY 14, 1965.

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIF

REPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE

*Virement de crédits*

*Transfer of credits*

- 2 -

À l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

To transfer certain credits.

*Métro — projets de règlements, crédits  
et expropriation*

*Metro — draft by-laws, credits  
and expropriation*

- 3 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2683, modifié par les règlements nos 2863 et 2911, de façon à porter à \$152,000,000 le montant de l'emprunt autorisé pour la construction et l'équipement fixe de lignes de Métro.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2683, as amended by By-laws Nos. 2863 and 2911, in order to increase to \$152,000,000 the amount of the loan authorized for the construction and stationary equipment of Metro lines.

- 4 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2684, modifié par le règlement no 2864 de façon à porter à \$61,700,000 le montant de l'emprunt autorisé pour l'achat de matériel roulant de lignes de Métro.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2684, as amended by By-law No. 2864, in order to increase to \$61,700,000 the amount of the loan authorized for the purchase of rolling stock for Metro lines.

- 5 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$22,480,000.00 pour l'aménagement des lignes est-ouest, nord-sud et Longueuil du Métro, y compris les travaux de génie civil, l'achat et l'installation de l'équipement fixe, l'aménagement de stations, l'expropriation d'immeubles ou de servitudes au besoin, les frais de financement, les frais d'ingénieurs et de surveillance et tous les travaux corrélatifs.

To vote an additional credit of \$22,480,000.00 for the construction of the East-West, North-South and Longueuil Metro lines, including civil engineering works, the purchase and installation of the stationary equipment, the building of stations, the expropriation of immovables or servitudes as required, financing costs, engineering fees, the cost of supervision and any other related works.

- 6 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$12,450,000.00 pour l'achat du matériel roulant des lignes est-ouest, nord-sud et Longueuil du Métro, l'achat des véhicules d'entretien des lignes du Métro, la construction des ateliers pour l'entretien du matériel roulant, y compris l'ameublement et l'équipement de ces ateliers, la préparation des plans, les frais de finance, les frais d'ingénieurs et de surveillance et les travaux corrélatifs, et le paiement des intérêts courus sur les sommes empruntées selon le règlement no 2684 modifié.

To vote an additional credit of \$12,450,000.00 for the purchase of rolling stock for the East-West, North-South and Longueuil Metro lines, the purchase of maintenance vehicles for the Metro lines, the erection of workshops for the maintenance of the rolling stock, including the furnishing and equipment of such workshops, the preparation of plans, financing costs, engineering fees, the cost of supervision and related works, and the payment of accrued interest on the amounts borrowed under the terms of By-law No. 2684, as amended.

- 7 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins du Métro,

To ordain the acquisition and prior possession, for Metro purposes,

a) d'une partie en tréfonds de certains terrains situés au sud de la rue de La Gauchetière, à l'ouest de la côte du Beaver Hall, et de voter un crédit de \$697.00 à cette fin; et

a) of a subsoil part of certain parcels of land located south of de La Gauchetière Street, west of Beaver Hall Hill, and to vote a credit of \$697.00 for such purpose; and

b) d'une servitude grevant la partie de ces mêmes terrains située au-dessus de la partie en tréfonds en y limitant le poids de toute construction à une charge maximum uniformément répartie de 20,000 livres par pied carré sur le plan horizontal passant à l'élévation de la surface supérieure de la partie en tréfonds, et de voter un crédit de \$697.00 à cette fin.

b) of a servitude affecting the part of the same parcels of land located above the subsoil part, by limiting thereon the weight of any structure to an evenly distributed maximum load of 20,000 pounds per square foot on the horizontal plane passing at the elevation of the upper surface of the subsoil part, and to vote a credit of \$697.00 for such purpose.

JEUDI, LE 14 JANVIER 1965.  
THURSDAY, JANUARY 14, 1965.

*Expropriations*

*Expropriations*

- 8 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de ruelles, de certains immeubles situés dans la quadrilatère borné par les rues de Reims, de Beauharnois et Waverly et le boulevard Crémazie, et de voter un crédit de \$1,324.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of lanes, of certain immovables located in the quadrilateral bounded by Reims, de Beauharnois and Waverly Streets and Crémazie Boulevard, and to vote a credit of \$1,324.00 for such purpose.

- 9 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'une ruelle, de certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par les rues Boyce, Hochelaga et Langelier et l'avenue Parkville, et de voter un crédit de \$5,455.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a lane, of certain immovables located in the quadrilateral bounded by Boyce, Hochelaga and Langelier Streets and Parkville Avenue, and to vote a credit of \$5,455.00 for such purpose.

- 10 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de ruelles, de certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par la rue Masson, l'avenue Laurier, la Dixième avenue et la Onzième avenue, et de voter un crédit de \$2,684.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of lanes, of certain immovables located in the quadrilateral bounded by Masson Street, Laurier Avenue, Tenth Avenue and Eleventh Avenue, and to vote a credit of \$2,684.00 for such purpose.

- 11 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'une rue, de certains immeubles situés au sud de la place Basile-Patenaude, et de voter un crédit de \$7,127.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession for purposes of a street, of certain immovables located south of Basile-Patenaude Place, and to vote a credit of \$7,127.00 for such purpose.

- 12 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, pour l'ouverture de la rue Daigle, de certains immeubles situés sur le côté est de la rue Filion, entre la rue Forbes et le boulevard Gouin, et de voter un crédit de \$14,855.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for the opening of Daigle Street, of certain immovables located on the east side of Filion Street, between Forbes Street and Gouin Boulevard, and to vote a credit of \$14,855.00 for such purpose.

- 13 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'un pan coupé, d'un certain immeuble situé à l'angle nord-ouest des ruelles sises au nord de la rue Beaubien, entre la Dix-huitième avenue et la Dix-neuvième avenue, et de voter un crédit de \$705.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a cut-off corner, of an immovable located at the north-west corner of the lanes situated north of Beaubien Street, between Eighteenth Avenue and Nineteenth Avenue, and to vote a credit of \$705.00 for such purpose.

- 14 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de l'élargissement de l'avenue Forest Hill, d'un immeuble situé à l'angle sud-ouest de l'avenue Forest Hill et du chemin de la Côte-des-Neiges, et de voter un crédit de \$16,075.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for the purpose of widening Forest Hill Avenue, of an immovable located at the south-west corner of Forest Hill Avenue and Côte-des-Neiges Road, and to vote a credit of \$16,075.00 for such purpose.

- 15 -

A l'effet de voter du crédit de \$6,000,000.00 pour défrayer une partie de la quote-part de la Ville dans le coût de la route transcanadienne dans les limites de la Ville de Montréal.

To vote a credit of \$6,000,000.00 to pay part of the City's share of the cost of the Trans-Canada Highway within the limits of the City of Montreal.

*Crédits supplémentaires*

*Additional Credits*

- 16 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$13,937.73 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour le prolongement vers l'ouest de la rue Chauveau jusqu'au boulevard de l'Assomption.

To vote an additional credit of \$13,937.73 for the acquisition and prior possession of the immovables required for the extension of Chauveau Street to the west, up to de l'Assomption Boulevard.



JEUDI, LE 14 JANVIER 1965.  
THURSDAY, JANUARY 14, 1965.

- 17 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$103,585.74 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles situés à l'intérieur d'un secteur borné au nord par la ligne sud du boulevard Dorchester, à l'est par le côté ouest de l'avenue Papineau, au sud par le côté nord de la rue Craig et à l'ouest par le côté est de la rue Wolfe.

To vote an additional credit of \$103,585.74 for the acquisition and prior possession of the immovables located within a sector bounded on the north by the south line of Dorchester Boulevard, on the east by the west side of Papineau Avenue, on the south by the north side of Craig Street and on the west by the east side of Wolfe Street.

- 18 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$27,699.70 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins du métro, de certains immeubles situés au sud de la rue de Montigny, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique.

To vote an additional credit of \$27,699.70 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain immovables located south of de Montigny Street, between Saint-Laurent Boulevard and Saint-Dominique Street.

- 19 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$50,776.99 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Jeanne-Mance, côté ouest, au nord de la rue Ontario, et de la rue Ontario, côté nord, entre la rue de Bleury et la rue Jeanne-Mance élargie.

To vote an additional credit of \$50,776.99 for the acquisition and prior possession of the immovables required for the widening of Jeanne-Mance Street, west side, north of Ontario Street, and of Ontario Street, north side, between de Bleury Street and widened Jeanne-Mance Street.

- 20 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$92,344.90 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins de réaménagement urbain, des immeubles situés dans le territoire compris entre le côté sud de la rue Bridge, la ligne ouest de la ruelle sise à l'ouest de la rue Forfar, le côté sud-ouest de la rue Riverside élargie et la ligne arrière des lots ayant front sur le côté est de la rue Britannia.

To vote an additional credit of \$92,344.90 for the acquisition and prior possession, for urban renewal purposes, of the immovables located in the territory bounded by the south side of Bridge Street, the west line of the lane located west of Forfar Street, the south-west side of widened Riverside Street and the rear line of the lots fronting on the east side of Britannia Street.

*Abrogation de résolutions*

*Repeal of resolutions*

- 21 -

A l'effet d'abroger la résolution du Conseil en date du 12 septembre 1963, approuvant un projet d'acte par lequel la Ville permettait à Henry Morgan Properties Limited l'occupation temporaire du domaine public avec la construction d'un abri et plates-formes sur le côté ouest de la rue Aylmer.

To repeal the resolution of Council dated September 12, 1963, approving a draft deed through which the City allowed Henry Morgan Properties Limited to occupy the public domain temporarily with the construction of a shelter and platforms on the west side of Aylmer Street.

- 22 -

A l'effet d'abroger la résolution du Conseil en date du 31 juillet 1963, votant un crédit de \$531,700.00 pour la reconstruction d'égouts dans la rue Clark, de la rue Craig à la rue Sherbrooke, là où requis.

To repeal the resolution of Council dated July 31, 1963, voting a credit of \$531,700.00 for the reconstruction of sewers in Clark Street, from Craig Street to Sherbrooke Street, where required.

*Modifications de résolutions*

*Amendments of resolutions*

- 23 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 30 septembre 1964, approuvant un projet de convention entre la Ville de Montréal et Dow Brewery Limited pour la construction d'un planétarium dans les limites du square Chaboillez.

To amend the resolution of Council dated September 30, 1964, approving a draft agreement between the City of Montreal and Dow Brewery Limited for the construction of a planetarium within the limits of Chaboillez Square.

- 24 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 28 mars 1962, votant un crédit de \$1,000.00 pour la correction du pavage sur le côté est de la rue Saint-Urbain, au nord de la rue Fleury.

To amend the resolution of Council dated March 28, 1962, voting a credit of \$1,000.00 for the correction of the paving on the east side of Saint-Urbain Street, north of Fleury Street.

JEUDI, LE 14 JANVIER 1965.  
THURSDAY, JANUARY 14, 1965.

- 25 -

À l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 6 septembre 1960, votant un crédit de \$17,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue de La Gauchetière, de la rue de l'Inspecteur à un point situé à l'est de la rue de la Cathédrale.

To amend the resolution of Council dated September 6, 1960, voting a credit of \$17,300.00 for the laying of a sewer in de La Gauchetière Street, from de l'Inspecteur Street to a point located east of de la Cathédrale Street.

- 26 -

À l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 19 mars 1964, votant un crédit de \$20,200.00 pour la reconstruction d'un égout dans l'avenue Brassier, de la rue Notre-Dame à la rue Sainte-Clotilde.

To amend the resolution of Council dated March 19, 1964, voting a credit of \$20,200.00 for the reconstruction of a sewer in Brassier Avenue, from Notre-Dame Street to Sainte-Clotilde Street.

- 27 -

À l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 12 septembre 1963, votant un crédit de \$17,100.00 pour la reconstruction d'un égout dans la rue Sainte-Clotilde, du chemin de la Côte-Saint-Paul à l'avenue Brassier.

To amend the resolution of Council dated September 12, 1963, voting a credit of \$17,100.00 for the reconstruction of a sewer in Sainte-Clotilde Street, from Côte-Saint-Paul Road to Brassier Avenue.

*Octroi de contrat*

*Awarding of contract*

- 28 -

À l'effet d'accorder à Spino Construction Co. Ltd. le contrat pour la construction de l'égout tributaire Greene/Sainte-Émilie, et de voter un crédit de \$2,100,000.00 à cette fin.

To award to Spino Construction Co. Ltd. the contract for the construction of the Greene/Sainte-Émilie tributary sewer, and to vote a credit of \$2,100,000.00 for such purpose.

*Domaine public*

*Public domain*

- 29 -

À l'effet de verser dans le domaine public de la ville, aux fins d'une ruelle, un certain terrain situé à l'angle nord-est des ruelles sises au nord de la rue Beaubien, entre la Dix-huitième avenue et la Dix-neuvième avenue.

To transfer to the public domain of the City, for purposes of a lane, a parcel of land located at the north-east corner of the lanes situated north of Beaubien Street, between Eighteenth Avenue and Nineteenth Avenue.

*Montreal Soccer Club Inc.*

*Montreal Soccer Club Inc.*

- 30 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de louer à "Montreal Soccer Club Inc." une partie du parc Jarry.

Submitting a draft by-law for the leasing of part of Jarry Park to the Montreal Soccer Club Inc.

- 31 -

À l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville loue, à certaines conditions, à "Montreal Soccer Club Inc." une partie du parc Jarry.

To approve a draft deed through which the City leases part of Jarry Park to the Montreal Soccer Club Inc. on certain conditions.

*Approbation d'actes*

*Approval of deeds*

- 32 -

À l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville libère, à certaines conditions, la Commission Hydroélectrique de Québec des engagements qu'elle a contractés envers la Ville pour l'usine de pompage Tolhurst située du côté nord du boulevard Gouin, entre les rues Tolhurst et Meunier.

To approve a draft deed through which the City releases the Quebec Hydro-Electric Commission, on certain conditions, from the commitments taken towards the City in connection with the Tolhurst Pumping Station located on the north side of Gouin Boulevard, between Tolhurst and Meunier Streets.

- 33 -

À l'effet d'approuver un projet de convention par lequel la Compagnie des chemins de fer nationaux permet à la Ville de Montréal, à certaines conditions, d'installer, d'utiliser et d'entretenir des conduits souterrains des deux côtés de la rue Saint-Clément.

To approve a draft agreement whereby the Canadian National Railways Company allows the City of Montreal, on certain conditions, to install, use and maintain underground conduits on both sides of Saint-Clément Street.

JEUDI, LE 14 JANVIER 1965.  
THURSDAY, JANUARY 14, 1965.

- 34 -

A l'effet

a) d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville et la Caisse d'Economie des pompiers de Montréal annulent la servitude créée dans l'acte intervenu entre la Ville et Dominion Oxygen Company Limited; *et*

b) d'abroger la résolution du Conseil en date du 26 novembre 1964, approuvant un projet d'acte par lequel la Ville et la Caisse d'Economie des pompiers de Montréal annulaient la servitude créée dans l'acte intervenu entre la Ville et Dominion Oxygen Company Limited; *et*

To

a) approve a draft deed whereby the City and the "Caisse d'Economie des pompiers de Montréal" cancel the servitude established in the deed entered into between the City and Dominion Oxygen Company Limited; *and*

b) repeal the resolution of Council dated November 26, 1964, approving a draft deed whereby the City and the "Caisse d'Economie des pompiers de Montréal" cancelled the servitude established in the deed entered into between the City and Dominion Oxygen Company Limited; *and*

- 35 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition, aux fins d'un parc public (Mont-Royal), de la propriété portant le no 1585, avenue Cedar.

*Vente à l'enchère*

A l'effet d'approuver les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville.

*Place des Arts*

A l'effet

a) d'autoriser le Comité exécutif à exercer certains pouvoirs qui font l'objet de la loi de la Place des Arts; et

b) d'abroger la résolution du Conseil en date du 29 septembre 1964, autorisant le Comité exécutif à exercer certains des pouvoirs susdits.

*Projets de règlements*

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1448 concernant le bruit, tel qu'il a été modifié.

Soumettant un projet de règlement établissant une Caisse de retraite pour certains employés municipaux, leurs veuves et leurs enfants.

*Projets de règlements de zonage  
(1ère étude)*

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié.

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1373 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Edouard, tel qu'il a été modifié.

Soumettant un projet de règlement permettant au "Protestant Board of School Commissioners of the City of Montreal" (Glencoe School) d'ériger et d'occuper une école dans le quadrilatère de forme irrégulière borné par les rues Victor-Doré et Charles-Gill et les avenues de Poutrincourt et Alfred-Laliberté.

To approve a draft deed of acquisition, for purposes of a public park (Mount Royal), of the property bearing No. 1585 Cedar Avenue.

*Sale by auction*

To approve the conditions of the sale by auction of certain parcels of land belonging to the City.

*Place des Arts*

To

a) authorize the Executive Committee to exercise certain powers provided for in the Place des Arts Act; and

b) repeal the resolution of Council dated September 29, 1964, authorizing the Executive Committee to exercise some of the above-mentioned powers.

*Draft by-laws*

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1448 concerning noise, as amended.

Submitting a draft by-law to establish a Retirement Fund for certain municipal employees, their widows and children.

*Draft zoning by-laws  
(1st study)*

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards, as amended.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1373 concerning the erection and occupancy of buildings in St. Edward Ward, as amended.

Submitting a draft by-law to allow the Protestant Board of School Commissioners of the City of Montreal (Glencoe School) to erect and occupy a school in the irregular shaped quadrilateral bounded by Victor-Doré and Charles-Gill Streets and de Poutrincourt and Alfred-Laliberté Avenues.

- 42 -



JEUDI, LE 14 JANVIER 1965.  
THURSDAY, JANUARY 14, 1965.

*Projets de règlements*  
(2e étude)

*Draft by-laws*  
(2nd study)

- 43 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Danielle-Raymonde Lapière d'occuper, aux fins d'une école privée, le deuxième étage du bâtiment portant le no 5494, avenue Notre-Dame-de-Grâce.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Danielle-Raymonde Lapière to occupy, for the purpose of a private school, the second floor of the building bearing No. 5494 Notre-Dame-de-Grâce Avenue.

- 44 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards", as amended.

- 45 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1413 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Rosemont, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1413 concerning the erection and occupancy of buildings in Rosemont Ward, as amended.

- 46 -

Soumettant un projet de règlement permettant à mademoiselle Joan Gleeson d'occuper, aux fins d'une pouponnière, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 4707, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Submitting a draft by-law to allow Miss Joan Gleeson to occupy, for the purpose of a baby nursery, the ground-floor of the building bearing No. 4707 Côte-Sainte-Catherine Road.

- 47 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame J.-David Néron d'occuper, aux fins d'une école privée (cours primaire), une partie du rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 9747, avenue Christophe-Colomb.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. J.-David Néron to occupy, for the purpose of a private school (elementary), part of the ground-floor of the building bearing No. 9747 Christophe-Colomb Avenue.

- 48 -

Soumettant un projet de règlement permettant à "L'Accueil le Relais Inc." d'occuper, aux fins d'un centre d'accueil et de dépannage pour adolescentes, le bâtiment portant le no 1409, rue de Beaurivage.

Submitting a draft by-law to allow "L'Accueil le Relais Inc." to occupy, for the purpose of a welcome and emergency centre for adolescents, the building bearing No. 1409 Beaurivage Street.

- 49 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux "Sisters of the Immaculate Conception of the Blessed Virgin Mary" d'occuper, aux fins d'une résidence, le deuxième étage du bâtiment portant le no 1450, rue de Sève, et aux fins d'une garderie de jour et d'une école maternelle, le rez-de-chaussée et le sous-sol du même bâtiment.

Submitting a draft by-law to allow the Sisters of the Immaculate Conception of the Blessed Virgin Mary to occupy, for the purpose of a residence, the second floor of the building bearing No. 1450 de Sève Street, and the ground-floor and the basement of the same building for the purpose of a day-nursery and a kindergarten.

- 50 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Société du Sacré-Cœur d'agrandir ses bâtiments "Collège Sophie-Barat" portant les nos 1105-25 est, boulevard Gouin.

Submitting a draft by-law to allow the Society of the Sacred Heart to enlarge its buildings "Collège Sophie-Barat" bearing Nos. 1105-25 Gouin Boulevard East.

- 51 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Helen Christopoulos (Metropolitan Day Nursery and Kindergarten) d'occuper, aux fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 8506, avenue Bloomfield.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Helen Christopoulos (Metropolitan Day Nursery and Kindergarten) to occupy, for the purpose of a day-nursery, the ground-floor of the building bearing No. 8506 Bloomfield Avenue.

JEUDI, LE 14 JANVIER 1965.  
THURSDAY, JANUARY 14, 1965.

## - 52 -

Soumettant un projet de règlement permettant à mademoiselle José Ariano d'occuper, aux fins d'une école maternelle, le sous-sol du bâtiment portant le no 7055, avenue Papineau.

Submitting a draft by-law to allow Miss José Ariano to occupy, for the purpose of a kindergarten, the basement of the building bearing No. 7055 Papineau Avenue.

## - 53 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des écoles catholiques de Montréal d'ériger une école (Saint-Justin) sur le côté sud de la rue de Grosbois, entre la rue Mousseau et la rue Joffre.

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build a school (Saint-Justin) on the south side of de Grosbois Street, between Mousseau and Joffre Streets.

## - 54 -

Soumettant un projet de règlement permettant au "Jewish General Hospital" d'agrandir l'hôpital situé à l'angle nord-ouest des chemins de la Côte-des-Neiges et de la Côte-Sainte-Catherine.

Submitting a draft by-law to allow the Jewish General Hospital to enlarge the hospital located at the north-west corner of Côte-des-Neiges and Côte-Sainte-Catherine Roads.

## - 55 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel qu'il a été modifié. (26 novembre 1964)

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1265 concerning the erection of buildings in Mount Royal Ward, as amended. (November 26, 1964)

## - 56 -

Soumettant un projet de règlement permettant à monsieur Bernard Mednick de construire et d'occuper une maison de convalescence à l'angle nord-est de l'avenue Wilderton et du chemin Bedford.

Submitting a draft by-law to allow Mr. Bernard Mednick to build and occupy a convalescent home at the north-east corner of Wilderton Avenue and Bedford Road.

## - 57 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel qu'il a été modifié. (11 décembre 1964)

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1265 concerning the erection of buildings in Mount Royal Ward, as amended. (December 11, 1964)

## - 58 -

Le Métro.

The Metro.

## - 59 -

Avis de motions.

Notices of motions.

ASSEMBLEE SPECIALE

tenue JEUDI 14 janvier 1965  
à 8 heures du soir.

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, F. Drapeau, Montpetit, Sigouin, Desjardins, Sauvageau, Bourque, Roy, Gagné, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Caplette, Brisebois, Alie, Brock, Forest, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Durivage, McKenna, Bellin, Parker, Hanley, Lépine, Lessard et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints;

Les conseillers Landes, Angers, Robert, LaRoche, Gagnon, Bourret, Martellani, Payette, Laliberté, Marchand, Loisel, Masson et Bourdon ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

ORDRE DU JOUR

1.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 11 décembre 1964.

2.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1703.2-1  
(Pour rapports 1640.2-1 voir page 259 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

3.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport 601.18-1 voir page 259 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.



SPECIAL MEETING

HELD ON THURSDAY, JANUARY  
14, 1965, AT 8:00 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Leblanc, and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, A. Castonguay and V. Chené,  
Assistant City Clerks;

Councillors Landes, .....

(for names, see opposite page) and Bourdon

were also present at this meeting at ulterior stages.

ORDER OF THE DAY

1.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation  
of the minutes of the preceding meeting being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on December 11, 1964, be considered  
as read and be ratified.

2.- Article 2 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

3.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that this Council allow that a report from the Executive Committee be submitted  
to transfer certain credits.

The following report was accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

JEUDI 14 JANVIER 1965

4.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.6-1 voir page 260 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement 3070 voir page 294 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
 F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

L'article 4 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
 F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

5.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.6-1 voir page 260 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement 3071 voir page 294 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
 F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
 F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

6.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

JANV 21 1965

(Pour rapport 1102.7-1 voir page 260 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
 F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

7.- L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

JANV 21 1965

(Pour rapport 1102.7-1 voir page 261 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
 F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

4.- Article 3 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

Article 4 being read and a debate arising, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

5.- Article 4 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

6.- Article 5 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

7.- Article 6 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



JEUDI 14 JANVIER 1965

8.- L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-28/1

(Pour rapport voir page 261 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

9.- L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

R.3198.1-2/1

(Pour rapport voir page 262 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Durivage,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

10.- L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

R-3148.1-2/1

(Pour rapport voir page 262 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Sauvageau,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

11.- L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3409.1-3/1

(Pour rapport voir page 263 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Bourque,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

12.- L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

4124.1-2/1

(Pour rapport voir page 263 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Bourque,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

13.- L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3860.1-2/1

(Pour rapport voir page 264 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et Hanigan, il est

THURSDAY, JANUARY 14, 1965.

8.- Article 7 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

9.- Article 8 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Durivage,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

10.- Article 9 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Sauvageau,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

11.- Article 10 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bourque,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

12.- Article 11 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bourque,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

13.- Article 12 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

JEUDI 14 JANVIER 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

14.- L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport R-3565.1-3/1 voir page 264 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Bourque,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

15.- L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 4575.1-3/1 voir page 265 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Gagné,  
il est

16.- L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1104.5-1/1 voir page 265 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

Le président du Comité exécutif donne ici les raisons qui ont motivé cette motion.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

17.- L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3144.1-2/1 voir page 265 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Sauvageau,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

18.- L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 806.1-2 voir page 266 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau, Melançon,  
Bonin, Marchand et Roy, il est

19.- L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.8-7/1 voir page 266 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.



14.- Article 13 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bourque,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

15.- Article 14 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Gagné,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

16.- Article 15 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

The Chairman of the Executive Committee then gave the reasons why this motion was introduced.

17.- Article 16 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Sauvageau,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

18.- Article 17 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon,  
Bonin, Marchand and Roy, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

19.- Article 18 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

JEUDI 14 JANVIER 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

20.- L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
3062.1-2/1  
(Pour rapport voir page 266 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

21.- L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
(Pour rapport 808.1-2 voir page 267 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

22.- L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1408-1 voir page 267 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

23.- L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
ALCV-60(1963)  
(Pour rapport voir page 267 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

24.- L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1615.17-1  
(Pour rapport voir page 268 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

25.- L'article 24 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
ALCV-15(1962)  
(Pour rapport voir page 268 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

20.- Article 19 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

21.- Article 20 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

22.- Article 21 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

23.- Article 22 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

24.- Article 23 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

25.- Article 24 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



JEUDI 14 JANVIER 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:-

26.- L'article 25 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
ALCV-2(1960)  
(Pour rapport voir page 269 volume 59 des rapports)  
Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:-

27.- L'article 26 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
ALCV-7(1964)  
(Pour rapport voir page 269 volume 59 des rapports)  
Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani et Lessard,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:-

28.- L'article 27 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
ALCV-67(1963)  
(Pour rapport voir page 269 volume 59 des rapports)  
Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani et Lessard,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

RESOLU:-

29.- L'article 28 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
2001.33-1/1  
(Pour rapport voir page 270 volume 59 des rapports)  
Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

en conséquence.

30.- L'article 29 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:  
R-3565.1-4/1  
(Pour rapport voir page 270 volume 59 des rapports)  
Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Bourque,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

THURSDAY, JANUARY 14, 1965.

26.- Article 25 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

27.- Article 26 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani and Lessard,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

28.- Article 27 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani and Lessard,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

29.- Article 28 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

30.- Article 29 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bourque,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

JEUDI 14 JANVIER 1965

31.- L'article 30 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1901.22-1/2

(Pour rapport voir page 270 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

32.- L'article 31 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1901.22-1/2

(Pour rapport voir page 271 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

33.- L'article 32 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2001.35-1/1

(Pour rapport voir page 271 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JANV 21 1965

34.- L'article 33 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport voir page 272 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

35.- L'article 34 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3229.4-2/1

(Pour rapport voir page 272 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.



31.- Article 30 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

32.- Article 31 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

33.- Article 32 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

34.- Article 33 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

35.- Article 34 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

JEUDI 14 JANVIER 1965

36.- L'article 35 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1901.7-1/2

(Pour rapport voir page 273 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,  
elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

37.- L'article 36 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3067.7-6/1 etc.

(Pour rapports voir page 273 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est

À 9 heures 30 du soir, ce jour,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 9 heures 45 du soir, ce jour.

Et, advenant 9 heures 45 du soir, ce jour, le maire reprend le fauteuil et les mêmes conseillers étant présents, le Conseil reprend sa séance.

Le Conseil continue l'étude de la motion des conseillers Snyder, Saulnier, Labelle et F. Drapeau à l'effet d'adopter le rapport constituant l'item 36 de l'ordre du jour.

Et, un débat s'engageant, il est

Proposé en amendement par le conseiller Charness,  
Appuyé par le conseiller Robert,

Que ledit rapport soit modifié en y remplaçant par le suivant,  
dans la version anglaise, le paragraphe 110 de chacune des formules  
relatives aux conditions de vente mentionnées dans ledit rapport:

"110- The purchaser shall pay the Government Duty  
of 1% of the purchase price."

Et, un nouveau débat s'engageant et ladite motion étant mise  
aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Il est alors

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau,

RESOLU:- que ledit rapport, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

THURSDAY, JANUARY 14, 1965.

36.- Article 35 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton  
and McKenna,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

37.- Article 36 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, it was

At 9:30 P.M., this day,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 9:45 P.M., this day.

And, at 9:45 P.M., this day, the Mayor resumed the Chair and the same Councillors being present, Council resumed its meeting.

Council continued the study of the motion of Councillors Snyder, Saulnier, Labelle and F. Drapeau to adopt the report constituting item 36 of the order of the day.

And, a debate arising, it was

Moved in amendment by Councillor Charness,  
Seconded by Councillor Robert,

That said report be amended by replacing, in the English version, paragraph 11 of each of the forms relating to the conditions of sale mentioned in the said report, by the following:

"11.- The purchaser shall pay the Government Duty of 1% of the purchase price."

And, another debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

It was then

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau,

RESOLVED:- that said report, as amended, be now adopted.



38.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet de MODIFIER la résolution du Conseil en date du 26 novembre 1964, approuvant les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains.

Le rapport, suivant est en conséquence soumis:

3274.7-4/1  
(Pour rapport voir page 274 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

39.- L'article 37 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 190.8-1 voir page 274 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Landes,  
Labelle et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Hanigan, maire suppléant.

Le débat se continue et ladite motion étant ensuite mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Les conseillers Loisel, Lépine et Lessard dissidents)

40.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil s'ajourne au VENDREDI 15 janvier courant, à 8 heures du soir, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Je donne mon assentiment et j'appose  
ma signature aux résolutions, etc.  
contenues dans ce procès-verbal,  
ce 15<sup>e</sup> jour de janvier 1965,

Le MAIRE,

*Jean Drapeau*

Le MAIRE,

*Jean Drapeau*

*Gabriel Morin*

Le GREFFIER DE LA VILLE,

38.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that this Council allow that a report from the Executive Committee be submitted to AMEND the resolution of Council dated November 26, 1964, approving the conditions of the sale by auction of certain parcels of land.

The following report was accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

39.- Article 37 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes,  
Labelle and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, the Mayor left the Chair and was replaced by Councillor Hanigan, Acting Mayor.

The debate continued and said motion then being put, it was adopted and it was

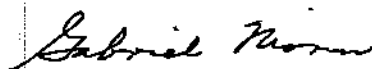
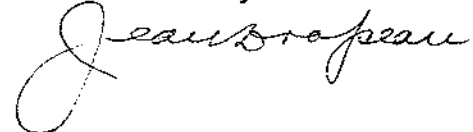
RESOLVED:- accordingly. (Councillors Loisel, Lépine and Lessard dissenting)

40.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that this Council adjourn until FRIDAY, January 15, at 8:00 P.M., to continue the study of the present order of the day.

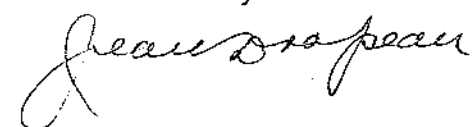
I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 15<sup>th</sup> day of January 1965,

The MAYOR,



The CITY CLERK,

The MAYOR,



ASSEMBLEE SPECIALE AJOURNEE

tenue VENDREDI 15 janvier 1965  
à 8 heures du soir.

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Snyder, F. Drapeau, Montpetit, Sigouin, Desjardins, Sauvageau, Roy, Martellani, Gagné, Cohen, Lynch-Staunton, Caplette, Brisebois, Alie, Hanigan, Melançon, LaSalle, Marchand, McKenna, Bellin, Parker, Lépine, Loisselle, Lessard, Bourdon et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints;

Les conseillers Labelle, Landes, Angers, LaRoche, Gagnon, Bourque, Bourret, Payette, Forest, Durivage, Laliberté, Hanley et Masson ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

ORDRE DU JOUR

41.- L'article 38 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.75 voir page 275 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 3072 voir page 293 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Landes et  
F. Drapeau,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

42.- L'article 39 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1214.D-1 voir page 275 volume 59 des rapports)  
(Pour règlement 3073 voir page 292 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Landes  
et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.



HELD ON FRIDAY, JANUARY  
15, 1965, AT 8:00 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;  
Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Leblanc, and Messrs.  
Gabriel Morin, City Clerk, A. Castonguay and V. Chené, Assistant City  
Clerks;

Councillors Labelle,.....

(for names, see opposite page) and Masson

were also present at this meeting at ulterior stages.

ORDER OF THE DAY

41.- Article 38 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes and  
F. Drapeau,

That said report be filed of record and that Council proceed with the  
reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

42.- Article 39 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes  
and F. Drapeau,

That said report be filed of record and that Council proceed with the  
reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

VENDREDI 15 JANVIER 1965

Le greffier de la Ville ayant commencé la lecture de l'article 1,  
il est

Proposé par le conseiller Lynch-Staunton,  
Appuyé par le conseiller McKenna,

Que les articles 1 à 34 inclusivement soient considérés comme lus  
et qu'ils soient agréés, après y avoir apporté les modifications suivantes:

- 1.- les mots "From such contribution shall be deducted any amount"  
remplacent les mots "Such contribution shall be deducted from  
any amount" dans la version anglaise des articles 3 et 5;
- 2.- les mots "tels avant sa mise en vigueur" remplacent les mots  
"comme tels avant la mise en vigueur du présent règlement"  
dans la version française de l'article 31.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle  
est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Landes  
et F. Drapeau,

Que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit  
maintenant adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle  
est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

43.- L'article 40 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le  
rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1811-4	voir page	275	volume	59	des rapports)
(Pour règlement -	voir page	291	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la  
lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement  
sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera  
tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en  
dispose alors suivant la loi.

44.- L'article 41 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le  
rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1806-1	voir page	276	volume	59	des rapports)
(Pour règlement -	voir page	291	volume	59	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins et  
Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la  
lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement  
sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera  
tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en  
dispose alors suivant la loi.

The City Clerk having begun the reading of article 1, it was

Moved by Councillor Lynch-Staunton,  
Seconded by Councillor McKenna,

That articles 1 to 34 inclusive be considered as read and be agreed to, after having brought the following amendments:

- 1.- the words "From such contribution shall be deducted any amount" are to replace the words "Such contribution shall be deducted from any amount" in the English version of articles 3 and 5;
- 2.- the words "tels avant sa mise en vigueur" are to replace the words "comme tels avant la mise en vigueur du présent règlement" in the French version of article 31.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes  
and F. Drapeau,

That said draft by-law, as amended, be now adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

43.- Article 40 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

44.- Article 41 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins and  
Montpetit, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



VENDREDI 15 JANVIER 1965

45.- L'article 42 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.42 voir page 276 volume 59 des rapports)  
 (Pour règlement - voir page 290 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
 Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

46.- L'article 43 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mme Danielle-Raymonde Lapière d'occuper, aux fins d'une école privée, le deuxième étage du bâtiment portant le no 5494, avenue Notre-Dame-de-Grâce, étant lu:

(Pour règlement 3074 voir page 290 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et Parker,  
 il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et Parker,  
 il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

47.- L'article 44 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3075 voir page 290 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
 et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
 et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

45.- Article 42 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and submitted article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

46.- Article 43 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Danielle-Raymonde Lapierre to occupy, for the purpose of a private school, the second floor of the building bearing No. 5494 Notre-Dame-de-Grâce Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and Parker,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and Parker,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

47.- Article 44 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled "Zoning By-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards", as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

VENDREDI 15 JANVIER 1965

48.- L'article 45 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1413 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Rosemont, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3076 voir page 289 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

49.- L'article 46 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mlle Joan Gléeson d'occuper, aux fins d'une pouponnière, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 4707, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, étant lu:

(Pour règlement 3077 voir page 289 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

50.- L'article 47 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mme J.-David Néron d'occuper, aux fins d'une école privée (cours primaire), une partie du rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 9747, avenue Christophe-Colomb, étant lu:

(Pour règlement 3078 voir page 289 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret, Durivage et  
Laliberté, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret, Durivage et  
Laliberté, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

51.- L'article 48 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à "L'Accueil le Relais Inc." d'occuper, aux fins d'un centre d'accueil et de dépannage pour adolescents, le bâtiment portant le no 1409, rue de Beaurivage, étant lu:

(Pour règlement 3079 voir page 288 volume 59 des rapports)



FRIDAY, JANUARY 15, 1965.

48.- Article 45 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1413 concerning the erection and occupancy of buildings in Rosemont Ward, as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

49.- Article 46 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Miss Joan Gleeson to occupy, for the purpose of a baby nursery, the ground-floor of the building bearing No. 4707 Côte-Sainte-Catherine Road, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

50.- Article 47 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. J.-David Néron to occupy, for the purpose of a private school (elementary school), part of the ground-floor of the building bearing No. 9747 Christophe-Colomb Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret, Durivage and  
Laliberté, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret, Durivage and  
Laliberté, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

51.- Article 48 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow "L'Accueil le Relais Inc." to occupy, for the purpose of a welcome and emergency centre for adolescents, the building bearing No. 1409 de Beaurivage Street, being read:

VENDREDI 15 JANVIER 1965

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau  
et Landes, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau  
et Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

52.- L'article 49 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant aux "Sisters of the Immaculate Conception of the Blessed Virgin Mary" d'occuper, aux fins d'une résidence, le deuxième étage du bâtiment portant le no 1450, rue de Sève, et aux fins d'une garderie de jour et d'une école maternelle, le rez-de-chaussée et le sous-sol du même bâtiment, étant lu:

(Pour règlement 3080 voir page 288 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard  
et Lépine, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard  
et Lépine, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

53.- L'article 50 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Société du Sacré-Coeur d'agrandir ses bâtiments "Collège Sophie-Barat" portant les nos 1105-25 est, boulevard Gouin, étant lu:

(Pour règlement 3081 voir page 288 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Durivage,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Durivage,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

54.- L'article 51 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mme Helen Christopoulos (Metropolitan Day Nursery and Kindergarten) d'occuper, aux fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 8506, avenue Bloomfield, étant lu:

(Pour règlement 3082 voir page 287 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaRoche et Gagnon,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

FRIDAY, JANUARY 15, 1965.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau  
and Landes, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

52.- Article 49 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Sisters of the Immaculate Conception of the Blessed Virgin Mary to occupy, for the purpose of a residence, the second floor of the building bearing No. 1450, de Sève Street, and the ground-floor and the basement of the same building for a day-nursery and a kindergarten, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard  
and Lépine, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard  
and Lépine, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

53.- Article 50 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Society of the Sacred Heart to enlarge its buildings "Collège Sophie-Barat" bearing Nos. 1105-25 Gouin Boulevard East, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Durivage,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Durivage,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

54.- Article 51 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Helen Christopoulos (Metropolitan Day Nursery and Kindergarten) to occupy, for the purpose of a day-nursery, the ground-floor of the building bearing No. 8506, Bloomfield Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaRoche and Gagnon,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.



VENDREDI 15 JANVIER 1965

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaRoche et Gagnon,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

55.- L'article 52 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Mlle José Ariano d'occuper, aux fins d'une école maternelle, le sous-sol du bâtiment portant le no 7055, avenue Papineau, étant lu:

(Pour règlement 3083 voir page 287 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins  
et Montpetit, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins  
et Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

56.- L'article 53 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Commission des écoles catholiques de Montréal d'ériger une école (Saint-Justin) sur le côté sud de la rue de Grosbois, entre la rue Mousseau et la rue Joffre, étant lu:

(Pour règlement 3084 voir page 287 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauvageau,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauvageau,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

57.- L'article 54 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au "Jewish General Hospital" d'agrandir l'hôpital situé à l'angle nord-ouest des chemins de la Côte-des-Neiges et de la Côte-Sainte-Catherine, étant lu:

(Pour règlement 3085 voir page 286 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

FRIDAY, JANUARY 15, 1965.

177

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaRoche and Gagnon,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

55.- Article 52 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Miss José Ariano to occupy, for the purpose of a kindergarten, the basement of the building bearing No. 7055, Papineau Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins  
and Montpetit, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins  
and Montpetit, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

56.- Article 53 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build a school (Saint-Justin) on the south side of de Groisbois Street, between Mousseau and Joffre Streets, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Sauvageau,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Sauvageau,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

57.- Article 54 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Jewish General Hospital to enlarge the hospital located at the north-west corner of Côte-des-Neiges and Côte-Sainte-Catherine Roads, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

VENDREDI 15 JANVIER 1965

58.- L'article 55 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel qu'il a été modifié, étant lu, (26 novembre 1964):

(Pour règlement - voir page 286 volume 59 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Saulnier,

Que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit retourné au Comité exécutif:

59.- L'article 56 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à M. Bernard Mednick de construire et d'occuper une maison de convalescence à l'angle nord-est de l'avenue Wilderton et du chemin Bedford, étant lu:

(Pour règlement - voir page 286 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que pour se conformer aux règles de pratique, à la loi et au jugement rendu par la Cour supérieure le 6 octobre 1964 dans la cause de Bernard Mednick -vs- la Ville de Montréal et Romeo Mondello (no 616343), le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est

Proposé par le conseiller Lynch-Staunton,  
Appuyé par le conseiller McKenna,

Que ledit article 1 soit rejeté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Lynch-Staunton,  
Appuyée par le conseiller McKenna,

RESOLU:- que ledit article 2 soit rejeté.

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par les conseillers Snyder, Lynch-Staunton et  
McKenna,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit  
rejeté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.



FRIDAY, JANUARY 15, 1965.

58.- Article 55 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1265 concerning the erection of buildings in Mount Royal Ward, as amended, being read; (November 26, 1964):

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

That this Council proceed with the reading of said draft by-law.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the draft by-law now before Council be referred back to the Executive Committee.

59.- Article 56 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mr. Bernard Mednick to build and occupy a convalescent home at the north-east corner of Wilderton Avenue and Bedford Road, being read:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that, in compliance with the rules of procedure, the law and the judgment by the Superior Court on October 6, 1964 in the case of Bernard Mednick - vs - the City of Montreal and Romeo Mondello (No. 616343), Council proceed with the reading of the said draft by-law.

Article 1 being read and a debate arising, it was

Moved by Councillor Lynch-Staunton,  
Seconded by Councillor McKenna,

That said article 1 be rejected.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Lynch-Staunton,  
Seconded by Councillor McKenna,

RESOLVED:- that said article 2 be rejected.

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Lynch-Staunton and McKenna,

That the draft by-law now before Council be rejected.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

60.- L'article 57 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel qu'il a été modifié, étant lu, (11 décembre 1964):

(Pour règlement 3086 voir page 285 volume 59 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton et McKenna,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 2 soit modifié en en remplaçant par le suivant le premier sous-paragraphe du paragraphe "M":

" Le territoire délimité par l'avenue de Dieppe, la rue Jean-Talon, une ligne située à deux cent huit pieds (208') à l'est du prolongement en ligne droite du côté est de l'avenue Glenwood et une ligne située à cent trente-six pieds (136') au sud du côté nord de l'avenue de Falaise".

Ledit article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 3 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 3 soit modifié en en remplaçant par les suivants le premier sous-paragraphe du paragraphe "I":

"Les territoires suivants:

- 1) le territoire délimité par la rue Mulberry, la ligne sud des lots de subdivision 37 et 34 du lot originaire no 89 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges, l'avenue Glenwood et la rue Jean-Talon;
- 2) le territoire délimité par l'avenue Glenwood, l'avenue de Falaise, l'avenue de Dieppe, une ligne située à cent trente-six pieds (136') au sud du côté nord de l'avenue de Falaise, une ligne située à deux cent huit pieds (208') à l'est du prolongement en ligne droite du côté est de l'avenue Glenwood et la rue Jean-Talon."

Ledit article 3, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 4 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 4 soit modifié en en remplaçant par les suivants le 2<sup>o</sup> sous-paragraphe du paragraphe 1):

"ainsi que dans les territoires suivants:

- a) le territoire délimité par la rue Mulberry, la ligne sud des lots de subdivision nos 37 et 34 du lot originaire no 89 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges, l'avenue Glenwood et la rue Jean-Talon;
- b) le territoire délimité par l'avenue Glenwood, l'avenue de Falaise, l'avenue de Dieppe, une ligne située à cent trente-six pieds (136') au sud du côté nord de l'avenue de Falaise, une ligne située à deux cent huit pieds (208') à l'est du prolongement en ligne droite du côté est de l'avenue Glenwood et la rue Jean-Talon."

Ledit article 4, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

FRIDAY, JANUARY 15, 1965.

60.- Article 57 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1265 concerning the erection of buildings in Mount Royal Ward, as amended, being read, (December 11, 1964):

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and McKenna,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 2 be amended by replacing the first sub-paragraph of paragraph "M" thereof by the following:

" The territory bounded by Dieppe Avenue, Jean-Talon Street, a line located two hundred and eight (208') feet east of the extension in a straight line of the east side of Glenwood Avenue and a line located one hundred and thirty-six (136') feet south of the north side of Falaise Avenue".

Said article 2, as amended, was then agreed to.

Article 3 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 3 be amended by replacing the first sub-paragraph of paragraph "I" thereof by the following:

"The following territories:

- 1) the territory bounded by Mulberry Street, the south line of subdivision lots Nos. 37 and 34 of original lot No. 89 of the cadastre of the Incorporated Village of Côte-des-Neiges, Glenwood Avenue and Jean-Talon Street;
- 2) the territory bounded by Glenwood Avenue, Falaise Avenue, Dieppe Avenue, a line located one hundred and thirty-six (136') feet south of the north side of Falaise Avenue, a line located two hundred and eight (208') feet east of the extension in a straight line of the east side of Glenwood Avenue, and Jean-Talon Street."

Said article 3, as amended, was then agreed to.

Article 4 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 4 be amended by replacing the 2o sub-paragraph of paragraph 1) thereof by the following:

"as well as in the following territories:

- a) the territory bounded by Mulberry Street, the south line of subdivision lots Nos. 37 and 34 of original lot No. 89 of the cadastre of the Incorporated Village of Côte-des-Neiges, Glenwood Avenue and Jean-Talon Street;
- b) the territory bounded by Glenwood Avenue, Falaise Avenue, Dieppe Avenue, a line located one hundred and thirty-six (136') feet south of the north side of Falaise Avenue, a line located two hundred and eight (208') feet east of the extension in a straight line of the east side of Glenwood Avenue, and Jean-Talon Street."

Said article 4, as amended, was then agreed to.



VENDREDI 15 JANVIER 1965

L'article 5 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton et McKenna,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

61.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil reconsidère la décision qu'il a prise à une phase antérieure de la présente assemblée, soit le 14 janvier courant, par laquelle il adoptait avec une modification, le rapport du Comité exécutif constituant l'article 36 du présent ordre du jour.

Ce rapport, tel qu'il a été modifié, est de nouveau pris en délibération.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit de nouveau modifié en en retranchant les deux paragraphes suivants:

"terrain portant le no de subdivision 2228 du lot no 21 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe,	à l'angle sud-est des rues Dickson et de Toulouse,	12,950 pieds carrés;
terrain portant le no de subdivision 2229 du lot no 21 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe,	à l'angle nord-est de la rue Dickson et de l'avenue Souigny,	23,147 pieds carrés."

Il est ensuite

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit rapport, tel qu'il a été de nouveau modifié, soit maintenant adopté.

62.- L'article 58 de l'ordre du jour relatif au métro étant lu, le président du Comité exécutif déclare que le rapport de l'ingénieur en chef du métro, en date du 11 janvier 1965, lequel a été distribué à tous les conseillers, énumère les progrès des travaux accomplis jusqu'à ce jour, et il fournit certains renseignements à des conseillers qui lui posent des questions à ce sujet.

(Pour rapport, voir dossier du Conseil)

FRIDAY, JANUARY 15, 1965.

Article 5 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and McKenna,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

61.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that this Council re-examine the decision it has taken at an earlier stage of the present meeting, that is on January 14, namely to adopt with an amendment the report of the Executive Committee constituting article 36 of the present order of the day.

This report, as amended, was again taken into consideration.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that said report be again amended by striking out therefrom the following two paragraphs:

"a parcel of land bearing subdivision No. 2228 of lot No. 21 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe,	south-east corner of Dickson and Toulouse Streets,	12,950 square feet;
--	--	---------------------

a parcel of land bearing subdivision No. 2229 of lot No. 21 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe,	north-east corner of Dickson Street and Souigny Avenue,	23,147 square feet."
---	---	----------------------

It was then

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said report, as further amended, be now adopted.

62.- Article 58 of the order of the day relating to the Metro, being read, the Chairman of the Executive Committee stated that the report from the Metro project Chief Engineer, dated January 11, 1965, which was distributed to all Councillors, includes information about how works undertaken to date are progressing, and answered various questions from Councillors on this matter.

VENDREDI 15 JANVIER 1965

AVIS DE MOTIONS

63.- Le conseiller Hanley donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de recommander au service des parcs que les Jeux Olympiques de Montréal en 1965 aient lieu au parc LeBer, à Pointe Saint-Charles, dans le district de Sainte-Anne."

64.- Le conseiller Hanley donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier la possibilité de demander au Gouvernement provincial de discuter avec les autorités du Gouvernement du Canada certains amendements à la Loi Nationale sur l'Habitation, concernant la construction et la location d'appartements et de maisons à des familles de petits salariés, de même que certaines ententes entre la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et des entrepreneurs particuliers."

65.- Le conseiller Hanley donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que vers la fin des années 40 on a proposé l'aménagement d'un centre récréatif intérieur et extérieur de plusieurs millions de dollars;

ATTENDU qu'on recommande dans le cadre de ce projet la construction d'une piste de course;

ATTENDU que toutes les installations dudit projet ont été aménagées, excepté la piste de course;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de recommander aux services des travaux publics et des parcs la construction et l'aménagement de ladite piste de course dans le parc LeBer, à Pointe Saint-Charles, dans le district de Sainte-Anne."

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne

SINE DIE.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions, etc. contenues dans ce procès-verbal, ce 15<sup>e</sup> jour de janvier 1965,

Le MAIRE,

*Jean Drapeau*

*Gabriel Morin*

Le GREFFIER DE LA VILLE.

Le MAIRE,

*Jean Drapeau*



FRIDAY, JANUARY 15, 1965.

NOTICES OF MOTIONS

63.- Councillor Hanley gives notice that, at the next Council meeting, he will submit the following motion:

"That the Executive Committee be requested to study the advisability of recommending to the Parks and Playground Department that the 1965 City of Montréal Olympic Games be held in LeBer Park, located in the Pointe St. Charles section of St. Ann's District."

64.- Councillor Hanley gives notice that, at the next Council meeting, he will submit the following motion:

"That the Executive Committee be requested to study the possibility of requesting the Provincial Government to discuss with the authorities of the Government of Canada certain amendments to the National Housing Act concerning the construction and leasing of flats or houses to families of low wage earners also certain agreements between the Central Mortgage and Housing Corporation and individual builders or representatives of private enterprises."

65.- Councillor Hanley gives notice that, at the next Council meeting, he will submit the following motion:

"WHEREAS in the late 1940's a multi-million dollar outdoor and indoor recreational project was suggested;

WHEREAS a running track was recommended as part of this plan;

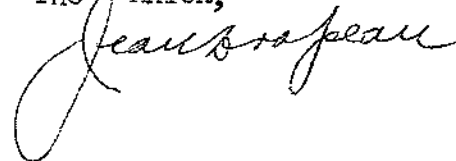
WHEREAS all of the suggested facilities for the entire project have been installed, except the running track;

THAT the Executive Committee be requested to study the advisability of recommending to the Public Works and Parks Departments the installation and realization of the proposed running track to be located in LeBer Park, in the Pointe St. Charles section of St. Ann's District."

The order of the day being exhausted, Council adjourned  
SINE DIE.

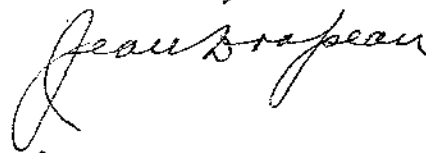
I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 18<sup>th</sup> day of January 1965,

The MAYOR,




The CITY CLERK.

The MAYOR,



VENDREDI, LE 19 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le dix-neuvième jour de février courant, à onze heures du matin, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the nineteenth day of February, at eleven o'clock A.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 16 février 1965.

City Hall, February 16, 1965.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le VENDREDI, DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER courant, à ONZE HEURES du matin, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée spéciale du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Sir,

You are requested to attend the special meeting of the Council to be held on FRIDAY, the NINETEENTH day of FEBRUARY instant, at ELEVEN O'CLOCK A.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Ville.

*Gabriel Morin*

City Clerk.

<p>ASSEMBLÉE SPÉCIALE</p> <p>DU</p> <p>Conseil de la</p> <p><b>Ville de Montréal</b></p> <p>VENDREDI, 19 FÉVRIER 1965 à 11 heures du matin</p>	<p>SPECIAL MEETING</p> <p>OF THE</p> <p>Council of the</p> <p><b>City of Montreal</b></p> <p>FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965 at 11 o'clock A.M.</p>
--	---

Formule CK 1216

Form CK 1216

VENDREDI, LE 19 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

## ORDRE DU JOUR

## ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

- 2 -

Nomination du maire suppléant.

Appointment of the Acting Mayor.

- 3 -

Nomination du directeur des services.

Appointment of the Director of Departments.

RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIF

REPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE

*Nomination*

*Appointment*

- 4 -

À l'effet de nommer Me Armând Pagé, c.r., avocat en chef de la Ville, en remplacement de Me Honoré Parent.

To appoint Mr. Armand Pagé, Q.C., Chief City Attorney to replace Mr. Honoré Parent.

*Construction d'égouts*

*Laying of sewers*

- 5 -

À l'effet de voter un crédit de \$37,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue Charles-de-LaTour, de la rue Chabanel à la rue Mazurette.

To vote a credit of \$37,300.00 for the laying of a sewer in Charles-de-LaTour Street, from Chabanel Street to Mazurette Street.

- 6 -

À l'effet de voter un crédit de \$45,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue Mazurette, de la rue Charles-de-LaTour en gagnant l'est.

To vote a credit of \$45,300.00 for the laying of a sewer in Mazurette Street, from Charles-de-LaTour Street eastwards.

- 7 -

À l'effet de voter un crédit de \$6,500.00 pour la construction d'un égout dans la rue Sainte-Claire, de la rue Duchesneau en gagnant l'ouest jusqu'à l'égout existant.

To vote a credit of \$6,500.00 for the laying of a sewer in Sainte-Claire Street, from Duchesneau Street westwards to the existing sewer.

- 8 -

À l'effet de voter un crédit de \$47,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue Marseille, de l'avenue de la Pépinière à la rue Duquesne.

To vote a credit of \$47,200.00 for the laying of a sewer in Marseille Street, from Pépinière Avenue to Duquesne Street.

- 9 -

À l'effet de voter un crédit de \$17,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue Tanguay, de l'avenue du Mont-Cassin à la rue Fleury.

To vote a credit of \$17,000.00 for the laying of a sewer in Tanguay Street, from Mont-Cassin Avenue to Fleury Street.

- 10 -

À l'effet de voter un crédit de \$7,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Hochelaga, côté sud, de la rue Monsabré en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$7,800.00 for the laying of a sewer in Hochelaga Street, south side, from Monsabré Street westwards.

*Construction de trottoirs*

*Laying of sidewalks*

- 11 -

À l'effet de voter un crédit de \$12,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Louis-Veuillot, de la rue Pierre-Bédard à la rue Albert-Malouin.

To vote a credit of \$12,800.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Louis-Veuillot Street, from Pierre-Bédard Street to Albert-Malouin Street.

- 12 -

À l'effet de voter un crédit de \$7,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Monsabré, de la rue Turenne à la rue Gérin-Lajoie.

To vote a credit of \$7,600.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Monsabré Street, from Turenne Street to Gérin-Lajoie Street.



VENDREDI, LE 19 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

## - 13 -

A l'effet de voter un crédit de \$17,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Guillaume-Couture, de la rue Langelier à l'avenue de Repentigny.

To vote a credit of \$17,400.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Guillaume-Couture Avenue, from Langelier Street to de Repentigny Avenue.

## - 14 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Jacques-Lemaistre, de l'avenue de Queylus en gagnant le sud jusqu'aux trottoirs existants.

To vote a credit of \$11,600.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Jacques-Lemaistre Avenue, from de Queylus Avenue southwards to the existing sidewalks.

## - 15 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de l'avenue Jacques-Lemaistre, d'un point situé à l'est de l'avenue André-Grasset en gagnant l'est.

To vote a credit of \$2,000.00 for the laying of a permanent sidewalk on the south side of Jacques-Lemaistre Avenue, from a point located east of André-Grasset Avenue eastwards.

## - 16 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue French, de la rue Sainte-Claire à la rue de Marseille, et dans l'intersection de la rue de Marseille.

To vote a credit of \$10,600.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of French Street, from Sainte-Claire Street to Marseille Street, and at the intersection of Marseille Street.

## - 17 -

A l'effet de voter un crédit de \$21,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Lacordaire, de la rue Turenne à la rue Pierre-Bédard.

To vote a credit of \$21,100.00 for the laying of a permanent sidewalk on the west side of Millen daire Street, from Turenne Street to Pierre-Bédard Street.

## - 18 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,600.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de l'avenue Millen, de l'avenue Émile-Journault à la rue Legendre.

To vote a credit of \$11,600.00 for the laying of a permanent sidewalk on the west side of Millen Avenue, from Émile-Journault Avenue to Legendre Street.

## - 19 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue de Carignan, du boulevard Rosemont à l'avenue Alexis-Contant.

To vote a credit of \$2,500.00 for the laying of a permanent sidewalk on the east side of de Carignan Avenue, from Rosemont Boulevard to Alexis-Contant Avenue.

## - 20 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Vézina, de l'avenue Clanranald à l'avenue Macdonald.

To vote a credit of \$5,600.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Vézina Street, from Clanranald Avenue to Macdonald Avenue.

## - 21 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue de Carignan, d'un point situé au nord de l'avenue Pérodeau au boulevard Rosemont.

To vote a credit of \$3,300.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of de Carignan Avenue, from a point located north of Pérodeau Avenue to Rosemont Boulevard.

## - 22 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue de Repentigny, d'un point situé au nord de l'avenue Chouinard jusqu'au boulevard Rosemont.

To vote a credit of \$3,000.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of de Repentigny Avenue, from a point located north of Chouinard Avenue to Rosemont Boulevard.

VENDREDI, LE 19 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

- 23 -

A l'effet de voter un crédit de \$4,400.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de l'avenue de Queylus, de l'avenue Jacques-Lemaistre à l'avenue André-Grasset.

To vote a credit of \$4,400.00 for the laying of a permanent sidewalk on the north side of de Queylus Avenue, from Jacques-Lemaistre Avenue to André-Grasset Avenue.

- 24 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Aubry, de la rue de Marseille à la rue De Teck.

To vote a credit of \$8,700.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Aubry Street, from Marseille Street to De Teck Street.

- 25 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Sainte-Claire, de l'avenue Fletcher à la rue Aubry.

To vote a credit of \$6,300.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Sainte-Claire Street, from Fletcher Avenue to Aubry Street.

- 26 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue de la Pépinière, de la rue Boyce à la rue de Marseille.

To vote a credit of \$12,800.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Pépinière Avenue, from Boyce Street to Marseille Street.

- 27 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bouvret, de l'avenue Henri-de-Salières à l'avenue de la Pépinière.

To vote a credit of \$7,900.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Bouvret Street, from Henri-de-Salières Avenue to Pépinière Avenue.

- 28 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Frigon, de l'avenue Alfred-Laliberté en gagnant le nord jusqu'aux trottoirs existants.

To vote a credit of \$6,900.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Frigon Street, from Alfred-Laliberté Avenue northwards to the existing sidewalks.

- 29 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bolduc, de la rue Aubry à la rue De Teck.

To vote a credit of \$11,400.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Bolduc Street, from Aubry Street to De Teck Street.

*Construction de pavages*

*Laying of pavings*

- 30 -

A l'effet de voter un crédit de \$69,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Louis-Veuillot, de la rue Pierre-Bédard à la rue Albert-Malouin, et dans l'intersection de la rue Albert-Malouin.

To vote a credit of \$69,700.00 for the laying of a permanent paving on Louis-Veuillot Street, from Pierre-Bédard Street to Albert-Malouin Street, and at the intersection of Albert-Malouin Street.

- 31 -

A l'effet de voter un crédit de \$41,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Monsabré, de la rue Turenne à la rue Gérin-Lajoie.

To vote a credit of \$41,800.00 for the laying of a permanent paving on Monsabré Street, from Turenne Street to Gérin-Lajoie Street.

- 32 -

A l'effet de voter un crédit de \$57,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Guillaume-Couture, de la rue Langelier à l'avenue de Repentigny.

To vote a credit of \$57,300.00 for the laying of a permanent paving on Guillaume-Couture Avenue, from Langelier Street to de Repentigny Avenue.

- 33 -

A l'effet de voter un crédit de \$73,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Jacques-Lemaistre, de l'avenue de Queylus en gagnant le sud jusqu'au pavage existant.

To vote a credit of \$73,400.00 for the laying of a permanent paving on Jacques-Lemaistre Avenue, from de Queylus Avenue southwards to the existing paving.

VENDREDI, LE 19 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

- 34 -

A l'effet de voter un crédit de \$26,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Jacques-Lemaistre, de l'avenue André-Grasset en gagnant l'est.

To vote a credit of \$26,900.00 for the laying of a permanent paving on Jacques-Lemaistre Avenue, from André-Gasset Avenue eastwards.

- 35 -

A l'effet de voter un crédit de \$21,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Vézina, de l'avenue Clanranald à l'avenue Macdonald.

To vote a credit of \$21,500.00 for the laying of a permanent paving on Vézina Street, from Clanranald Avenue to Macdonald Avenue.

- 36 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue de Carignan, d'un point situé au nord de l'avenue Pérodeau au boulevard Rosemont.

To vote a credit of \$12,700.00 for the laying of a permanent paving on de Carignan Avenue, from a point located north of Pérodeau Avenue to Rosemont Boulevard.

- 37 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue de Repentigny, d'un point situé au nord de l'avenue Chouinard jusqu'au boulevard Rosemont.

To vote a credit of \$11,700.00 for the laying of a permanent paving on de Repentigny Avenue, from a point located north of Chouinard Avenue to Rosemont Boulevard.

- 38 -

A l'effet de voter un crédit de \$30,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue de Queylus, de l'avenue Jacques-Lemaistre à l'avenue André-Grasset.

To vote a credit of \$30,600.00 for the laying of a permanent paving on de Queylus Avenue, from Jacques-Lemaistre Avenue to André-Grasset Avenue.

- 39 -

A l'effet de voter un crédit de \$38,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Aubry, de la rue de Marseille à la rue De Teck.

To vote a credit of \$38,800.00 for the laying of a permanent paving on Aubry Street, from Marseille Street to De Teck Street.

- 40 -

A l'effet de voter un crédit de \$28,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Sainte-Claire, de l'avenue Fletcher à la rue Aubry.

To vote a credit of \$28,800.00 for the laying of a permanent paving on Sainte-Claire Street, from Fletcher Avenue to Aubry Street.

- 41 -

A l'effet de voter un crédit de \$56,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue de la Pépinière, de la rue Boyce à la rue de Marseille.

To vote a credit of \$56,300.00 for the laying of a permanent paving on Pépinière Avenue, from Boyce Street to Marseille Street.

- 42 -

A l'effet de voter un crédit de \$25,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bouvret, de l'avenue Henri-de-Salières à l'avenue de la Pépinière.

To vote a credit of \$25,700.00 for the laying of a permanent paving on Bouvret Street, from Henri-de-Salières Avenue to Pépinière Avenue.

- 43 -

A l'effet de voter un crédit de \$23,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Frigon, de l'avenue Alfred-Laliberté en gagnant le nord jusqu'au pavage existant.

To vote a credit of \$23,400.00 for the laying of a permanent paving on Frigon Street, from Alfred-Laliberté Avenue northwards to the existing paving.

- 44 -

A l'effet de voter un crédit de \$40,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bolduc, de la rue Aubry à la rue De Teck.

To vote a credit of \$40,400.00 for the laying of a permanent paving on Bolduc Street, from Aubry Street to De Teck Street.

- 45 -

A l'effet de voter un crédit de \$43,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue French, de la rue Sainte-Claire à la rue de Marseille, et dans l'intersection de la rue de Marseille.

To vote of credit of \$43,900.00 for the laying of a permanent paving on French Street, from Sainte-Claire Street to Marseille Street, and at the intersection of Marseille Street.



VENDREDI, LE 19 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

- 46 -

A l'effet de voter un crédit de \$14,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Davidson, de la rue Notre-Dame en gagnant le nord.

To vote a credit of \$14,800.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Davidson Street, from Notre-Dame Street northwards.

- 47 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'ouest de l'avenue Walker, au sud de la rue Saint-Antoine.

To vote a credit of \$7,700.00 for the laying of a permanent paving on the lane located west of Walker Avenue, south of Saint-Antoine Street.

- 48 -

A l'effet de voter un crédit de \$33,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Liébert, entre les rues Ontario et Arthur-Buies.

To vote a credit of \$33,800.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Liébert Street, between Ontario and Arthur-Buies Streets.

*Autres travaux*

*Other works*

- 49 -

A l'effet d'accorder à Dominion Engineering Works Limited le contrat pour la fourniture et la livraison de vannes à papillon, et de voter un crédit de \$44,000.00 à cette fin.

To award to Dominion Engineering Works Limited the contract for the supply and delivery of butterfly valves, and to vote a credit of \$44,000.00 for such purpose.

- 50 -

A l'effet de voter un crédit de \$200,000.00 pour l'exécution, soit en régie, soit par contrat, des travaux relatifs à l'élargissement et à l'ouverture de voies publiques, à la réfection de pavages et trottoirs déjà cotisés et aux recouvrements d'asphalte, y compris la préparation des plans et les travaux corrélatifs.

To vote a credit of \$200,000.00 for the carrying out, by day labour or by contract, of the works for the widening and the opening of public thoroughfares, the repair of pavements and sidewalks already assessed and for asphalt surfacing, including the preparation of plans and related works.

- 51 -

A l'effet d'accorder à Canadian Allis-Chalmers Ltd. le contrat pour la fourniture et la livraison de vannes à papillon, et de voter un crédit de \$19,000.00 à cette fin.

To award to Canadian Allis-Chalmers Ltd. the contract for the supply and delivery of butterfly valves, and to vote a credit of \$19,000.00 for such purpose.

- 52 -

A l'effet de voter un crédit de \$150,000.00 pour les études, la préparation des plans et des cahiers des charges requises pour la construction de l'égout collecteur Saint-Jacques/Youville, y compris les frais d'ingénieurs, l'achat d'appareils de mesures et de contrôle, les sondages et les autres travaux préliminaires.

To vote a credit of \$150,000.00 for the studies and the preparation of the plans and specifications required for the construction of the Saint-Jacques/Youville trunk sewer, including the engineering fees, the purchase of measuring and control equipment, the soundings and other preliminary works.

- 53 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,300,000.00 pour l'exécution, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, de travaux d'aménagement de parcs et de terrains de jeux, y compris la construction de bâtiments, la préparation de plans et les autres travaux corrélatifs.

To vote a credit of \$2,300,000.00 for the carrying out in whole or in part, either by day labour or by contract, of works for the improvement of parks and playgrounds, including the erection of buildings, the preparation of plans and other related works.

*Expropriations*

*Expropriations*

- 54 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'un parc, de certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par la rue Jean-Brillant et les avenues Decelles, Swail et Gatineau, et de voter un crédit de \$1,071,376.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a park, of certain immovables located in the quadrilateral bounded by Jean-Brillant Street, Decelles, Swail and Gatineau Avenues, and to vote a credit of \$1,071,376.00 for such purpose.

- 55 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de ruelles, de certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par les rues de Marseille, Langelier et Boyce et l'avenue Parkville, et de voter un crédit de \$2,460.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of lanes, of certain immovables located in the quadrilateral bounded by Marseille, Langelier and Boyce Streets and Parkville Avenue, and to vote a credit of \$2,460.00 for such purpose.

VENDREDI, LE 19 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

- 56 -

A l'effet

a) de décréter l'acquisition et la possession préalable, quant au fonds et aux servitudes qui s'y rapportent, d'une partie de la ruelle est-ouest sise au sud de la rue de la Savane, à l'ouest de l'avenue Mountain Sights, en vue de sa fermeture parce que jugée inutile; de voter un crédit de \$2,980.00 à cette fin, et de décréter la fermeture de cette partie de ruelle;

b) de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'une ruelle, de certains immeubles situés à l'ouest de l'avenue Mountain Sights, entre les rues Ferrier et de la Savane, et de voter un crédit de \$896.00 à cette fin;

c) d'abroger la résolution du Conseil en date du 23 août 1962 décrétant l'acquisition et la possession préalable du fonds et des servitudes se rapportant aux ruelles situées à l'ouest de l'avenue Mountain Sights, entre les rues Ferrier et de la Savane; de donner aux avocats de la Ville des instructions de se désister de toutes procédures

intentées jusqu'à ce jour au sujet de cette expropriation, et d'imputer sur le crédit pour dépenses contingentes — dépenses imprévues d'administration la somme de \$441.72 représentant les frais encourus en vertu de ladite résolution du Conseil du 23 août 1962;

d) de verser dans le domaine public de la Ville, aux fins d'une ruelle, un terrain situé au sud de la rue de la Savane, à l'ouest de l'avenue Mountain Sights.

To

a) ordain the acquisition and prior possession, as regards the bed and related servitudes, of a section of the east-west lane located south of Savane Street, west of Mountain Sights Avenue, with a view to closing it because it is deemed useless; to vote a credit of \$2,980.00 for such purpose, and ordain the closing of that section of lane;

b) ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a lane, of certain immovables located west of Mountain Sights Avenue, between Ferrier and Savane Streets, and to vote a credit of \$896.00 for such purpose;

c) repeal the resolution of Council dated August 23, 1962, ordaining the acquisition and prior possession of the bed and servitudes relating to the lanes located west of Mountain Sights Avenue, between Ferrier and Savane Streets; to instruct the City Attorneys to waive all proceedings initiated to date concerning this expropria-

tion, and to charge to the credit for contingent expenditures — unforeseen administrative expenditures, an amount of \$441.72 representing the costs incurred under the said resolution of Council of August 23, 1962;

d) transfer to the public domain of the City, for purposes of a lane, a parcel of land located south of Savane Street, west of Mountain Sights Avenue.

*Crédits supplémentaires*

*Additional credits*

- 57 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$41,175.25 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour un meilleur aménagement des abords nord d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, à l'ouest de la rue Kimberley.

To vote an additional credit of \$41,175.25 for the acquisition and prior possession of the immovables required to improve the north approaches to a projected street north of Ontario Street, west of Kimberley Street.

- 58 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$12,188.46 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins du Métro, de certains immeubles situés au nord de la rue de Montigny, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Savoie.

To vote an additional credit of \$12,188.46 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain immovables located north of de Montigny Street, between Saint-Denis Street and Savoie Avenue.

- 59 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$136,834.60 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins de réaménagement urbain, des immeubles situés dans le territoire compris entre le côté sud de la rue Bridge, la ligne ouest de la ruelle sise à l'ouest de la rue Forfar, le côté sud-ouest de la rue Riverside élargie et la ligne arrière des lots ayant front sur le côté est de la rue Britannia.

To vote an additional credit of \$136,834.60 for the acquisition and prior possession, for urban renewal purposes, of the immovables located in the territory bounded by the south side of Bridge Street, the west line of the lane located west of Forfar Street, the south-west side of widened Riverside Street and the rear line of the lots fronting on the east side of Britannia Street.

- 60 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$109,885.95 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles situés à l'intérieur d'un secteur borné au nord par la ligne sud du boulevard Dorchester, à l'est par le côté ouest de l'avenue Papineau, au sud par le côté nord de la rue Craig et à l'ouest par le côté est de la rue Wolfe.

To vote an additional credit of \$109,885.95 for the acquisition and prior possession of the immovables located within a sector bounded on the north by the south line of Dorchester Boulevard, on the east by the west side of Papineau Avenue, on the south by the north side of Craig Street and on the west by the east side of Wolfe Street.

VENREDI, LE 19 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

*Approbation d'actes*

*Approval of deeds*

- 61 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel monsieur Louis-Joseph Paré accorde à la Ville, à certaines conditions, une servitude perpétuelle pour le passage, l'entretien, la réparation et le remplacement d'un égout dans un certain terrain situé au nord du boulevard Gouin, à proximité de la 69e Avenue.

To approve a draft deed whereby Mr. Louis-Joseph Paré grants to the City, on certain conditions, a perpetual servitude for the passage, maintenance, repairing and replacement of a sewer in a certain parcel of land located north of Gouin Boulevard, close to 69th Avenue.

- 62 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, à certaines conditions, à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal, un terrain situé dans le domaine Saint-Sulpice.

To approve a draft deed whereby the City of Montreal sells, on certain conditions, to the Montreal Catholic School Commission, a parcel of land located in the Saint-Sulpice domain.

- 63 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel madame Madeleine Lefebvre-Proulx rétrocède à la Ville, à certaines conditions, une lisière de terrain ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa (boulevard Perras), entre les avenues Hamelin et Saint-Firmin.

To approve a draft deed whereby Mrs. Madeleine Lefebvre-Proulx retrocedes to the City, on certain conditions, a strip of land fronting on Henri-Bourassa Boulevard (Perras Boulevard), between Hamelin and Saint-Firmin Avenues.

- 64 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel messieurs Georges et Irénée Proulx rétrocèdent à la Ville, à certaines conditions, une lisière de terrain ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa (boulevard Perras), entre les avenues Hamelin et Saint-Firmin.

To approve a draft deed whereby Messrs. Georges and Irénée Proulx retrocede to the City, on certain conditions, a strip of land fronting on Henri-Bourassa Boulevard (Perras Boulevard), between Hamelin and Saint-Firmin Avenues.

- 65 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel monsieur Charles Chukly rétrocède à la Ville, à certaines conditions, une lisière de terrain ayant front sur le chemin de la Côte-Saint-Luc, entre les avenues Rosedale et King Edward.

To approve a draft deed whereby Mr. Charles Chukly retrocedes to the City, on certain conditions, a strip of land fronting on Côte-Saint-Luc Road, between Rosedale and King Edward Avenues.

*Vente à l'enchère*

*Sale by auction*

- 66 -

A l'effet

- a) de modifier la résolution du Conseil en date des 14 et 15 janvier 1965 autorisant la vente à l'enchère de certains terrains; et
- b) d'approuver les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville.

To

- a) amend the resolution of Council dated January 14 and 15, 1965, authorizing the sale by auction of certain parcels of land; and
- b) approve the terms of the sale by auction of certain parcels of land owned by the City.

*Domaine public*

*Public domain*

- 67 -

A l'effet de verser dans le domaine public de la Ville, aux fins d'une ruelle, certains terrains appartenant à la Ville et situés au sud de la rue Jarry, entre les rues Berri et Lajeunesse.

To transfer to the public domain of the City, for purposes of a lane, certain parcels of land belonging to the City and located south of Jarry Street, between Berri and Lajeunesse Streets.

*Projets de règlements*

*Draft by-laws*

- 68 -

Soumettant un projet de règlement concernant le commerce des animaux familiers.

Submitting a draft by-law concerning the pet trade.

- 69 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2760 intitulé: "Règlement créant la Commission Jacques-Viger".

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2760 entitled: "By-law creating the Jacques-Viger Commission".

- 70 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1900 concernant la construction des bâtiments dans la Ville de Montréal, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1900 concerning the erection of buildings in the City of Montreal, as amended.



VENDREDI, LE 19 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

- 71 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 270 concernant la voirie, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 270 concerning streets, roads and highways, as amended.

*Projets de règlements de zonage*  
(1ère étude)

*Draft zoning by-laws*  
(1st study)

- 72 -

Soumettant un projet de règlement permettant au docteur Jean Richmond d'occuper, aux fins d'une école privée (cours secondaire), le deuxième étage du bâtiment portant le no 4738, chemin de la Côte-des-Neiges.

Submitting a draft by-law to allow Doctor Jean Richmond to occupy, for purposes of a private school (secondary), the second floor of the building bearing No. 4738 Côte-des-Neiges Road.

- 73 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Betty Candidus d'occuper, aux fins d'une garderie de jour "Aunty Betty's Kindergarten and Hort", le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment portant le no 4425, rue Saint-Hubert.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Betty Candidus to occupy, for purposes of a day-nursery "Aunty Betty's Kindergarten and Hort", the ground-floor and second floor of the building bearing No. 4425 Saint-Hubert Street.

- 74 -

Soumettant un projet de règlement permettant au docteur Jean-Paul DuRuisseau d'occuper, aux fins d'un foyer pour adultes, le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment portant le no 2040, rue de Louisbourg.

Submitting a draft by-law to allow Doctor Jean-Paul DuRuisseau to occupy, for purposes of a home for adults, the ground-floor and second floor of the building bearing No. 2040 Louisbourg Street.

- 75 -

Soumettant un projet de règlement permettant à monsieur Fernand Bissonnette d'occuper, aux fins d'une maison de convalescence, les deux bâtiments contigus portant les numéros 8205-07 et 8215-17, rue Arthur-Buies.

Submitting a draft by-law to allow Mr. Fernand Bissonnette to occupy, for purposes of a convalescent home, the two contiguous buildings bearing Nos. 8205-07 and 8215-17 Arthur-Buies Street.

- 76 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards", as amended.

- 77 -

Soumettant un projet de règlement permettant à monsieur William P. Wolfe de poser une enseigne sur le bâtiment portant le no 222, rue de l'Hôpital.

Submitting a draft by-law to allow Mr. William P. Wolfe to set up a sign on the building bearing No. 222 Hôpital Street.

*Projets de règlements de zonage*  
(2e étude)

*Draft zoning by-laws*  
(2nd study)

- 78 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards, as amended.

- 79 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1373 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Édouard, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1373 concerning the erection and occupancy of buildings in St. Edward Ward, as amended.

VENDREDI, LE 19 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

- 80 -

Soumettant un projet de règlement permettant au "Protestant Board of School Commissioners of the City of Montreal" (Glencoe School) d'ériger et d'occuper une école dans le quadrilatère de forme irrégulière borné par les rues Victor-Doré et Charles-Gill et les avenues de Poutrincourt et Alfred-Laliberté.

Submitting a draft by-law to allow the Protestant Board of School Commissioners of the City of Montreal (Glencoe School) to erect and occupy a school in the irregular shaped quadrilateral bounded by Victor-Doré and Charles-Gill Streets and de Poutrincourt and Alfred-Laliberté Avenues.

---

*Commission de Transport de Montréal*

---

*Montreal Transportation Commission*

- 81 -

Transmettant au Conseil

Transmitting to Council

a) le rapport de la Commission de Transport de Montréal pour l'exercice terminé le 30 novembre 1964; et

a) the report of the Montreal Transportation Commission for the fiscal year ending on November 30, 1964; and

b) le rapport du vérificateur sur les affaires de ladite Commission pour le même exercice.

b) the report of the auditor on the business of the said Commission for the same fiscal year.

---

- 82 -

Avis de motions.

Notices of motions.

ASSEMBLEE SPECIALE

tenue le VENDREDI 19 février 1965  
à 11 heures du matin

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Snyder, Landes, Sigouin, Desjardins, Gagnon, Sauvageau, Roy, Martellani, Gagné, Lynch-Staunton, Caplette, Brisebois, Brock, Hanigan, Melançon, LaSalle, Laliberté, Parker, Lessard et Leblanc, et M. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay, et V. Chené, greffiers adjoints;

Les conseillers Labelle, F. Drapeau, Hamelin, Angers, Laroche, Guillet, Bourret, Cohen, Payette, Alie, Forest, Marchand, Bellin, Hanley, Lépine, Loïselle, Masson et Bourdon ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

ORDRE DU JOUR

66.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:-

que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue les 14 et 15 janvier 1965.

67.- L'article 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination du maire suppléant étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:-

que le conseiller Arthur Gagnon soit nommé maire suppléant pour le terme commençant le 14 mars 1965.

68.- L'article 3 de l'ordre du jour relatif à la nomination du directeur des services étant lu,

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que Mlle Germaine Pepin, directeur temporaire des services, soit nommée en permanence à cette fonction, au traitement annuel de \$20,000.00 qu'elle reçoit actuellement.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence

69.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Coll.

(Pour rapport Noms voir page 187 volume 300 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.



SPECIAL MEETING

HELD ON FRIDAY, FEBRUARY  
19, 1965, AT 11:00 A.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....  
(for names, see opposite page)

and Leblanc, and  
Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, A. Castonguay and V. Chéné, Assistant  
City Clerks;

Councillors Labelle,.....  
(for names, see opposite page)

and Bourdon were also present at this meeting at ulterior  
stages.

ORDER OF THE DAY

66.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation  
of the minutes of the preceding meeting being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on January 14 and 15, 1965, be  
considered as read and be ratified.

67.- Article 2 of the order of the day relating to the appointment of the  
Acting Mayor being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that Councillor Arthur Gagnon be appointed Acting Mayor for the term beginning  
on March 14, 1965.

68.- Article 3 of the order of the day relating to the appointment of the  
Director of Departments being read,

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That Miss Germaine Pepin who holds the position of Director of Depart-  
ments on a temporary basis, be appointed to that position permanently, at the  
annual salary of \$20,000 she receives presently.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

69.- Article 4 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

Vendredi 19 février 1965.

70.-

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

**NOTE:** Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude en bloc des articles 5 à 48 inclusivement de l'ordre du jour.

MARS 1 1965

Le Conseil procède en conséquence à l'étude des rapports du Comité exécutif constituant les articles 5 à 48 inclusivement de l'ordre du jour:

(Pour rapports ALCV-1 à 9 voir page 2 à 20 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que lesdits rapports soient adoptés.

**NOTE:** Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

71.- L'article 49 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

MARS 2 1965

(Pour rapport 1300-9 voir page 20 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

**NOTE:** Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

72.- L'article 50 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

MARS 2 1965

(Pour rapport 2000.9-1 voir page 21 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

**NOTE:** Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

73.- L'article 51 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

MARS 2 1965

(Pour rapport 1300-10 voir page 21 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

**NOTE:** Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

74.- L'article 52 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

MARS 2 1965

(Pour rapport 2001.36-1 voir page 22 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Loisele et Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,  
elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

70.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study as a whole of articles 5 to 48 inclusive of the order of the day.

Council proceeded accordingly with the study of the reports from the Executive Committee constituting articles 5 to 48 inclusive of the order of the day:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said reports be adopted.

71.- Article 49 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

72.- Article 50 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

73.- Article 51 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

74.- Article 52 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Loiselle and Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.



Vendredi 19 février 1965.

75.- L'article 53 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

(Pour rapport 1900.A-1 voir page 22 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

MARS 2 1965

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Hanigan, maire suppléant.

Le débat s'accommode et ladite motion étant ensuite mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

76.- L'article 54 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

(Pour rapport 1902.20-2/voir page 23 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Gagné,

MARS 2 1965

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le maire reprend le fauteuil.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

77.- L'article 55 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

MARS 2 1965

(Pour rapport R-3148.1-3/1 voir page 23 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau  
et Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

78.- L'article 56 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

MARS 2 1965

(Pour rapport R.4136.1-3/1 voir page 24 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Gagné, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

79.- L'article 57 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

MARS 2 1965

(Pour rapport 3062.1-2/1 voir page 25 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

75.- Article 53 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, the Mayor left the Chair and was replaced by Councillor Hanigan, Acting Mayor.

The debate continued and said motion then being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

76.- Article 54 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Gagné,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The Mayor resumed the Chair.

77.- Article 55 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

78.- Article 56 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Gagné, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

79.- Article 57 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

Vendredi 19 février 1965.

80.- L'article 58 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.8-8/1 voir page 25 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau et  
Melançon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

81.- L'article 59 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 808.1-2 voir page 26 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

82.- L'article 60 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 806.1-2 voir page 26 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau, Melançon,  
Marchand et Roy, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

83.- L'article 61 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2001.25-1 voir page 27 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Masson, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

84.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement pour fermer comme parc une partie du lot no 332-126 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet située entre les avenues de Bretonvilliers et de Galinée.

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport 358.45 voir page 35 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement 3087 voir page 390 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.



FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

80.- Article 58 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau and Melançon,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

81.- Article 59 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

82.- Article 60 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon,  
Marchand and Roy, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

83.- Article 61 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Masson, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

84.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to approve a draft by-law to close as a park, a part of lot No. 332-126 of the cadastre of the Parish of Sault-aux-Récollet located between de Bretonvilliers and de Galinée Avenues.

The following report was accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

Vendredi 19 février 1965.

85.- L'article 62 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.45 voir page 27 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

MARS 2 1965

86.- L'article 63 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3136.5-4/1  
(Pour rapport voir page 28 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

MARS 2 1965

87.- L'article 64 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3136.5-3/1  
(Pour rapport voir page 28 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

MARS 2 1965

88.- L'article 65 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3393.5-2/1  
(Pour rapport voir page 29 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Brisebois et Parker,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

89.- L'article 66 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3330.7-4/1  
(Pour rapport 3330.7-3/1 voir page 29 volume 60 des rapports)  
3182.7-8/1

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

85.- Article 62 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

86.- Article 63 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

87.- Article 64 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

88.- Article 65 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Brisebois and Parker,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

89.- Article 66 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes.  
and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.



Vendredi 19 février 1965.

90.- L'article 67 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport R.3141.1-2/1 voir page 30 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller LaRoche, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

91.- L'article 68 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115-1 voir page 30 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 396 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

92.- L'article 69 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.55-1 voir page 3030 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement 3088 voir page 396 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

93.- L'article 70 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.17-1 voir page 30 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement 3089 voir page 395 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

90.- Article 67 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor LaRoche, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

91.- Article 68 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

92.- Article 69 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

93.- Article 70 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

Vendredi 19 février 1965.

94.- L'article 71 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.34-1	voir page 31	volume 60	des rapports)
(Pour règlement 3090	voir page 395	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

95.- L'article 72 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en considération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.84	voir page 31	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 394	volume 60	des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Gagné,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1, 2 et 3 sont lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

96.- L'article 73 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.85	voir page 31	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 394	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau et Melançon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.



FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

94.- Article 71 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

95.- Article 72 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Gagné,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1, 2 and 3 were read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

96.- Article 73 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau and Melançon,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

Vendredi 19 février 1965.

97.- L'article 74 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.86	voir page 32	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 393	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

98.- L'article 75 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.87	voir page 33	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 393	volume 60	des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU;- en conséquence.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

99.- L'article 76 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1810-2	voir page 33	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 392	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

97.- Article 74 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

98.- Article 75 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1, 2, 3 and 4 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

99.- Article 76 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



Vendredi 19 février 1965.

Le maire informe ici le Conseil que l'article 77 de l'ordre du jour doit être inscrit sous la rubrique "Projet de règlement", vu que le projet de règlement constituant cet article n'est pas un règlement de zonage et, partant, n'exige pas deux lectures.

100.- L'article 77 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1404-2 voir page 34 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement 3091 voir page 392 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
 Appuyé par les conseillers Caplette et Loïselle,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant, le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Hanigan, maire suppléant.

Le débat se continue et ladite motion étant ensuite mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Caplette et Loïselle,  
 il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

101.- L'article 78 de l'ordre du jour relatif à la dernière étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3092 voir page 391 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
 Hanigan, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
 Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

102.- L'article 79 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1373 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Edouard, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3093 voir page 391 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Labelle et Desjardins, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Labelle et Desjardins, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

The Mayor informed Council at this stage that article 77 of the order of the day should appear under the item "Draft by-law", since the draft by-law constituting that article is not a zoning by-law and, as a consequence, does not require two readings.

100.- Article 77 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Loiselle,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising, the Mayor left the Chair and was replaced by Councillor Hanigan, Acting Mayor.

The debate continued and said motion then being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Loiselle,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

101.- Article 78 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards, as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

102.- Article 79 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1373 concerning the erection and occupancy of buildings in St. Edward Ward, as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle and Desjardins,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle and Desjardins,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

Vendredi 19 février 1965.

103.- L'article 80 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au "Protestant Board of School Commissioners of the City of Montreal" (Glencoe School) d'ériger et d'occuper une école dans le quadrilatère de forme irrégulière borné par les rues Victor-Doré et Charles-Gill et les avenues de Poutrincourt et Alfred-Laliberté, étant lu:

(Pour règlement 3094 voir page 391 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

104.- L'article 81 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1003.4-2 voir page 34 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

Que ledit rapport soit déposé aux archives.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

105.- A ce stade de la séance, le conseiller Saulnier soumet la motion suivante:

"Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU: que ce Conseil permette toutes interpellations verbales sur des sujets d'intérêt général."

Le conseiller Saulnier répond alors à toutes les demandes de renseignements qui lui sont soumises par certains membres du Conseil.

#### AVIS DE MOTION

106.- Le conseiller Lynch-Staunton donne avis que lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU qu'un bon gouvernement en société démocratique doit reposer sur la participation du plus grand nombre de citoyens;

ATTENDU que beaucoup trop de montréalais se désintéressent généralement de leur gouvernement municipal;



FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

103.- Article 80 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law allowing the "Protestant Board of School Commissioners of the City of Montreal" (Glencoe School) to erect and occupy a school in the quadrilateral, irregular in shape, bounded by Victor-Doré and Charles-Gill Streets and de Poutincourt and Alfred-Laliberté Avenues, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

104.- Article 81 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau,

That said report be filed of record.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

105.- At this stage of the meeting, Councillor Saulnier submitted the following motion:

"On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED: that this Council allow any oral question on matters  
of general interest."

Councillor Saulnier then answered all requests for information made  
by various Council members.

NOTICE OF MOTION

106.- Councillor Lynch-Staunton gives notice that, at the next Council meeting, he will submit the following motion:

"WHEREAS the basis for good government in a democratic society depends  
on the fullest participation of the citizenry;

WHEREAS too many Montrealers are generally disinterested in their civic  
government;

Vendredi 19 février 1965.

ATTENDU que cette situation résulte surtout du fait que les conditions requises pour voter sont trop restrictives, puisque seuls les contribuables ont droit de voter aux élections municipales;

ATTENDU que cette disposition qui était valable lorsqu'elle fut adoptée ne devrait plus s'appliquer aujourd'hui parce que tous les citoyens, directement ou indirectement, paient des taxes à la Ville;

ATTENDU que le temps semble venu de corriger cette injustice en décrétant des conditions semblables à celles qui régissent les élections fédérales et provinciales;

ATTENDU que ces conditions, en résumé, portent sur la citoyenneté canadienne, l'âge minimum et la durée de résidence;

ATTENDU que si des conditions semblables s'appliquaient aux élections municipales, elles stimuleraient l'intérêt du public envers le gouvernement municipal, intérêt beaucoup trop faible à Montréal à l'heure actuelle;

QUE le Comité exécutif étudie la possibilité de rédiger les amendements nécessaires à la charte de la Ville afin de supprimer les restrictions actuelles concernant les conditions requises pour voter et établir le droit de vote sur les principes qui régissent les élections fédérales et provinciales."

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne

SINE DIE.

Je donne mon essentiment et j'appose ma signature aux résolutions, etc. contenues dans ce procès-verbal, ce 23<sup>e</sup> jour de février 1965.

LE MAIRE,

*Jean Drapeau*

*Gabriel Morin*

LE GREFFIER DE LA VILLE,

LE MAIRE SUPPLEANT,

*H. Auclair*

FRIDAY, FEBRUARY 19, 1965.

WHEREAS this condition has been brought about largely by restrictive electoral qualifications which include the provision that only taxpayers are entitled to vote in municipal elections;

WHEREAS this provision, while valid when first instituted, should no longer apply since all citizens, either directly or indirectly, pay taxes to the City;

WHEREAS it is believed that the time has arrived to correct this inequity by applying conditions similar to those covering federal and provincial elections;

WHEREAS these, in summary, include Canadian citizenship, an age minimum, and a specified length of residence;

WHEREAS similar conditions applied to municipal elections would inevitably lead to a more widespread interest in civic government, a feature which is lacking in Montreal today;

THAT the Executive Committee study the possibility of preparing the necessary amendments to the City Charter in order to eliminate present restrictions regarding electoral qualifications, and to give the right to vote on a basis similar to that afforded in federal and provincial elections."

The order of the day being exhausted, Council adjourned  
SINE DIE.

I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 23<sup>rd</sup> day of February 1965,

THE MAYOR,  
*Jean Drapeau*

*Gabriel Morin*

THE CITY CLERK,

THE ACTING MAYOR,

*M. Drapeau*



VENDREDI, LE 26 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le vingt-sixième jour de février courant, à dix heures du matin, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the twenty-sixth day of February at ten o'clock A.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 23 février 1965.

City Hall, February 23, 1965.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le VENDREDI, VINGT-SIXIÈME jour de FEVRIER courant, à DIX HEURES du matin, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée spéciale du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Sir,

You are requested to attend the special meeting of the Council to be held on FRIDAY, the TWENTY-SIXTH day of FEBRUARY instant, at TEN O'CLOCK A.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Ville.

*Gabriel Morin*

City Clerk.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

DU

Conseil de la

Ville de Montréal

VENDREDI, 26 FEVRIER 1965  
à 10 heures du matin

SPECIAL MEETING

OF THE

Council of the

City of Montreal

FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965  
at 10 o'clock A.M.

VENDREDI, LE 26 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

## ORDRE DU JOUR

## ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIFREPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE*Prolongation de délai — Budget**Extension of time — Budget*

- 2 -

À l'effet de prier le lieutenant-gouverneur en conseil de prolonger, pour l'année 1965, le délai pour le dépôt de certains documents relatifs au budget.

To request the Lieutenant-Governor in Council to extend for the year 1965 the time allowed for the deposit of certain documents relating to the budget.

*Virement de crédits**Transfer of credits*

- 3 -

À l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

To transfer certain credits.

*Construction d'égouts**Laying of sewers*

- 4 -

À l'effet de voter un crédit de \$27,700.00 pour la reconstruction d'un égout dans l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, d'un point situé au nord de la rue Ontario en gagnant le nord.

To vote a credit of \$27,700.00 for the reconstruction of a sewer in Hôtel-de-Ville Avenue, from a point located north of Ontario Street northwards.

- 5 -

À l'effet de voter un crédit de \$16,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue Victor-Doré, de l'avenue de Poutrincourt à l'avenue Alfred-Laliberté.

To vote a credit of \$16,300.00 for the laying of a sewer in Victor-Doré Street, from de Poutrincourt Avenue to Alfred-Laliberté Avenue.

- 6 -

À l'effet de voter un crédit de \$16,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue Vézina, de l'avenue Clanranald à l'avenue Macdonald.

To vote a credit of \$16,600.00 for the laying of a sewer in Vézina Street, from Clanranald Avenue to Macdonald Avenue.

- 7 -

À l'effet de voter un crédit de \$61,100.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue de la Pépinière, de la rue de Marseille à la rue Faribault.

To vote a credit of \$61,100.00 for the laying of a sewer in Pépinière Avenue, from Marseille Street to Faribault Street.

- 8 -

À l'effet de voter un crédit de \$44,700.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée nos 84-53, 54 et 55 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, de la rue projetée no 84-68 dudit cadastre à la rue Jean-Bourdon.

To vote a credit of \$44,700.00 for the laying of a sewer in the projected street Nos. 84-53, 54 and 55 of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent, from the projected street No. 84-68 of the said cadastre to Jean-Bourdon Street.

- 9 -

À l'effet de voter un crédit de \$25,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée no 85-42 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, de la rue projetée no 85-60 dudit cadastre à la rue Jean-Bourdon.

To vote a credit of \$25,200.00 for the laying of a sewer in the projected street No. 85-42 of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent, from the projected street No. 85-60 of the said cadastre to Jean-Bourdon Street.

- 10 -

À l'effet de voter un crédit de \$59,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée nos 85-60, 85-61 et 86-280 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, de la rue projetée no 84-68 à la rue projetée portant le no 86-279 dudit cadastre.

To vote a credit of \$59,300.00 for the laying of a sewer in the projected street Nos. 85-60, 85-61 and 86-280 of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent, from the projected street No. 84-68 to the projected street No. 86-279 of the said cadastre.

VENDREDI, LE 26 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIF

REPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE

*Prolongation de délai — Budget*

*Extension of time — Budget*

A l'effet de prier le lieutenant-gouverneur en conseil de prolonger, pour l'année 1965, le délai pour le dépôt de certains documents relatifs au budget.

To request the Lieutenant-Governor in Council to extend for the year 1965 the time allowed for the deposit of certain documents relating to the budget.

*Virement de crédits*

*Transfer of credits*

- 3 -

A l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

To transfer certain credits.

*Construction d'égouts*

*Laying of sewers*

- 4 -

A l'effet de voter un crédit de \$27,700.00 pour la reconstruction d'un égout dans l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, d'un point situé au nord de la rue Ontario en gagnant le nord.

To vote a credit of \$27,700.00 for the reconstruction of a sewer in Hôtel-de-Ville Avenue, from a point located north of Ontario Street northwards.

- 5 -

A l'effet de voter un crédit de \$16,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue Victor-Doré, de l'avenue de Poutrincourt à l'avenue Alfred-Laliberté.

To vote a credit of \$16,300.00 for the laying of a sewer in Victor-Doré Street, from de Poutrincourt Avenue to Alfred-Laliberté Avenue.

- 6 -

A l'effet de voter un crédit de \$16,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue Vézina, de l'avenue Claranald à l'avenue Macdonald.

To vote a credit of \$16,600.00 for the laying of a sewer in Vézina Street, from Claranald Avenue to Macdonald Avenue.

- 7 -

A l'effet de voter un crédit de \$61,100.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue de la Pépinière, de la rue de Marseille à la rue Faribault.

To vote a credit of \$61,100.00 for the laying of a sewer in Pépinière Avenue, from Marseille Street to Faribault Street.

- 8 -

A l'effet de voter un crédit de \$44,700.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée nos 84-53, 54 et 55 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, de la rue projetée no 84-68 dudit cadastre à la rue Jean-Bourdon.

To vote a credit of \$44,700.00 for the laying of a sewer in the projected street Nos. 84-53, 54 and 55 of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent, from the projected street No. 84-68 of the said cadastre to Jean-Bourdon Street.

- 9 -

A l'effet de voter un crédit de \$25,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée no 85-42 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, de la rue projetée no 85-60 dudit cadastre à la rue Jean-Bourdon.

To vote a credit of \$25,200.00 for the laying of a sewer in the projected street No. 85-42 of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent, from the projected street No. 85-60 of the said cadastre to Jean-Bourdon Street.

- 10 -

A l'effet de voter un crédit de \$59,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée nos 85-60, 85-61 et 86-280 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, de la rue projetée no 84-68 à la rue projetée portant le no 86-279 dudit cadastre.

To vote a credit of \$59,300.00 for the laying of a sewer in the projected street Nos. 85-60, 85-61 and 86-280 of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent, from the projected street No. 84-68 to the projected street No. 86-279 of the said cadastre.



VENDREDI, LE 26 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

- 11 -

A l'effet de voter un crédit de \$29,100.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée nos 85-51 et 84-52 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, de la rue projetée no 84-53 à la rue projetée no 85-42 dudit cadastre.

*Construction de pavages*

To vote a credit of \$29,100.00 for the laying of a sewer in the projected street Nos. 85-51 and 84-52 of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent, from the projected street No. 84-53 to the projected street No. 85-42 of the said cadastre.

*Laying of pavings*

- 12 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Bossuet, au sud de la rue de Jumonville.

To vote a credit of \$7,400.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Bossuet Street, south of de Jumonville Street.

- 13 -

A l'effet de voter un crédit de \$20,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue de Bordeaux, entre les rues Villeray et Tillemont.

To vote a credit of \$20,400.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Bordeaux Street, between Villeray and Tillemont Streets.

- 14 -

A l'effet de voter un crédit de \$29,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Chabot, entre les rues Tillemont et Jarry.

To vote a credit of \$29,000.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Chabot Street, between Tillemont and Jarry Streets.

- 15 -

A l'effet de voter un crédit de \$23,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue des Ormeaux, entre les rues Sainte-Claire et de Marseille.

To vote a credit of \$23,900.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of des Ormeaux Street, between Sainte-Claire and Marseille Streets.

- 16 -

A l'effet de voter un crédit de \$23,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la Première avenue, de la rue Dandurand en gagnant le sud.

To vote a credit of \$23,500.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located west of First Avenue, from Dandurand Street southwards.

*Autres travaux*

*Other works*

- 17 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 26 novembre 1964, accordant à Beaver Construction Company le contrat pour la construction de l'embranchement Lacombe de l'égout tributaire Côte-des-Neiges, et votant un crédit de \$870,000.00 à cette fin.

To amend the resolution of Council dated November 26, 1964, awarding to Beaver Construction Company the contract for the construction of the Lacombe branch of the Côte-des-Neiges tributary sewer, and voting a credit of \$870,000.00 for such purpose.

*Expropriations*

*Expropriations*

- 18 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'un pan coupé, d'un certain immeuble situé au coin nord-ouest des rues de Rouen et Viau, et de voter un crédit de \$665.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a cut-off corner, of a certain immovable located at the north-west corner of Rouen and Viau Streets, and to vote a credit of \$665.00 for such purpose.

- 19 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'un parc, de certaines ruelles quant au fonds et aux servitudes qui s'y rapportent, et de certains immeubles situés au nord de la rue Prieur, entre la rue J.-J.-Gagnier et l'avenue Larose, et de voter le crédit exigé à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a park, of the bed and servitudes of certain lanes, and certain immovables located north of Prieur Street, between J.-J.-Gagnier Street and Larose Avenue, and to vote the credit required for such purpose.

*Approbation d'actes*

*Approval of deed*

- 20 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde, à certaines conditions, à la Ville de Montréal une servitude permanente grevant certains terrains situés à l'est de l'avenue Decelles, entre la rue Jean-Brillant et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, pour la construction, le maintien, l'entretien, la réparation et le remplacement d'un égout public.

To approve a draft deed whereby the University of Montreal grants to the City of Montreal, on certain conditions, a permanent servitude affecting certain parcels of land located east of Decelles Avenue, between Jean-Brillant Street and the Notre-Dame-des-Neiges cemetery, for the laying, maintenance, upkeep, repairing and replacement of a public sewer.

VENDREDI, LE 26 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

- 21 -

*du*  
A l'effet d'approuver un projet d'acte ayant pour objet la vente à Canadian Pacific Railway Company, à certaines conditions et au prix de \$5,500.00, le lot no 465-7 du cadastre du quartier Saint-Antoine situé au sud de la rue Saint-Antoine et à l'est de la rue Lusignan.

To approve a draft deed for the sale to Canadian Pacific Railway Company, on certain conditions and for a price of \$5,500.00, of lot No. 465-7 of the cadastre of Saint-Antoine Ward, located south of Saint-Antoine Street, east of Lusignan Street.

- 22 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte ayant pour objet la vente à Heshivah Merkaz Hatorah d'un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Vézina et Lemieux.

To approve a draft deed for the sale to Heshivah Merkaz Hatorah of a site located at the north-east corner of Vézina and Lemieux Streets.

- 23 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, aux droits de la province de Québec, à certaines conditions et au prix de \$1,399.50, une partie du lot no 428 du cadastre du quartier Saint-Jacques située à l'angle sud-est de la rue Berri et du boulevard Dorchester.

To approve a draft deed whereby the City acquires from Her Majesty Queen Elizabeth II, in the rights of the Province of Quebec, on certain conditions and for a price of \$1,399.50, a part of lot No. 428 of the cadastre of Saint-Jacques Ward located at the south-east corner of Berri Street and Dorchester Boulevard.

- 24 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, aux droits de la province de Québec, à certaines conditions et au prix de \$4,513.60, une partie des lots nos 226 et 227 du cadastre du quartier Saint-Jacques située sur le côté ouest de la rue Saint-Hubert, entre la rue de La Gauchetière et la rue Viger.

To approve a draft deed whereby the City acquires from Her Majesty Queen Elizabeth II, in the rights of the Province of Quebec, on certain conditions and for a price of \$4,513.60, a part of lots Nos. 226 and 227 of the cadastre of Saint-Jacques Ward located on the west side of Saint-Hubert Street, between de La Gauchetière and Viger Streets.

- 25 -

A l'effet d'approuver un projet de convention entre la Ville et la Cité de Longueuil relativement à la construction du tronçon de Métro Longueuil.

To approve a draft agreement between the City and the City of Longueuil concerning the construction of the Longueuil Metro section.

- 26 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition, aux fins d'un parc public (Mont-Royal), de la propriété portant le no 1761, avenue Cedar.

To approve a draft deed of acquisition of the property bearing No. 1761 Cedar Avenue, for purposes of a public park (Mount Royal).

*Vente à l'enchère*

*Sale by auction*

- 27 -

A l'effet d'approuver les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville.

To approve the terms of the sale by auction of certain parcels of land owned by the City.

VENDREDI, LE 26 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

*Projets de règlements*

*Draft by-laws*

**- 28 -**

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2753 créant le Fonds de roulement de la Ville de Montréal.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2753 creating the Working Capital Fund of the City of Montreal.

**- 29 -**

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2913 autorisant un emprunt de \$45,000,000 pour dépenses capitales.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2913 authorizing a loan of \$45,000,000 for capital expenditures.

**- 30 -**

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1900 concernant la construction des bâtiments dans la Ville de Montréal, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1900 concerning the erection of buildings in the City of Montreal, as amended.

**- 31 -**

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2820 concernant les taxes spéciales ou personnelles imposées sous forme de permis ou licences, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2820 concerning special or personal taxes levied as permits or licences, as amended.

*Projets de règlements de zonage  
(1ère étude)*

*Draft zoning by-laws  
(1st study)*

**- 32 -**

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards" as amended.

**- 33 -**

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (Ludger-Duvernay) sur le côté ouest de la rue du Couvent, entre les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques.

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Ludger-Duvernay) on the west side of Couvent Street, between Saint-Antoine and Saint-Jacques Streets.

**- 34 -**

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2194 concernant l'établissement de bureaux dans les zones domiciliaires, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2194 concerning the establishment of offices in residential zones, as amended.



VENDREDI, LE 26 FEVRIER 1965.  
FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

- 35 -

Soumettant un projet de règlement permettant au "Royal Institute For Advancement of Learning (McGill University)" de modifier un bâtiment existant (Chancellor Day Hall) et de construire un nouveau bâtiment destiné à la faculté de droit.

Submitting a draft by-law to allow the Royal Institute for Advancement of Learning (McGill University) to alter an existing building (Chancellor Day Hall) and erect a new building for the Faculty of Law.

*Modification de la charte*

*Amendment<sup>d</sup> to the Charter*

- 36 -

Soumettant certaines modifications à la charte de la Ville.

Submitting certain amendments to the Charter of the City.

- 37 -

Avis de motions.

Notices of motions.

*Motions*

*Motions*

- 38 -

Conseiller Hanley — Relativement à la tenue au parc LeBer des Jeux Olympiques de Montréal-1965.

Councillor Hanley — Concerning the holding of the 1965 Montreal Olympic Games in LeBer Park.

- 39 -

Conseiller Hanley — Relativement à certains amendements à la Loi Nationale sur l'Habitation et à certaines ententes entre la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et des entrepreneurs particuliers.

Councillor Hanley — Concerning certain amendments to the National Housing Act and certain agreements between Central Mortgage and Housing Corporation and private contractors.

- 40 -

Conseiller Hanley — Relativement à l'aménagement d'une piste de course dans le parc LeBer.

Councillor Hanley — Concerning the construction of a race track in LeBer Park.

- 41 -

Conseiller Lynch-Staunton — Relativement au cens électoral exigible aux élections municipales.

Councillor Lynch-Staunton — Concerning the qualifications to vote at municipal elections.

ASSEMBLEE SPECIALE

tenue le VENDREDI 26 février 1965  
à 10 heures du matin.

SONT PRESENTS: Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, Hamelin, Angers, Sigouin, Desjardins, Laroche, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Gagné, Lynch-Staunton, Caplette, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Durivage, Bellin, Parker, Hanley, Lépine, et Bessard, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints;

Monsieur le maire, Me Jean Drapeau, et les conseillers Robert, Bourret, Roy, Cohen, Payette, Brisebois, Alie, Forest, Laliberté, Marchand, McKenna, Loïselle, Masson et Bourdon ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

En l'absence temporaire de Monsieur le Maire le conseiller Hanigan, maire suppléant, occupe le fauteuil.

ORDRE DU JOUR

107.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 19 février 1965.

108.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Coll-B udget-1

(Pour rapport voir page 36 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes, et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

109.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 277-1 voir page 36 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

110.- L'

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude en bloc des articles 4 à 16 inclusivement de l'ordre du jour.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

Le Conseil procède en conséquence à l'étude des rapports suivants du Comité exécutif constituant les articles 4 à 16 inclusivement de l'ordre du jour.

ALCV-9à12

36 à 42

(Pour rapports voir page volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que lesdits rapports soient adoptés.

MARS 9 1965

SPECIAL MEETING

HELD ON FRIDAY, FEBRUARY 26,  
1965, AT 10:00 A.M.

WERE PRESENT: Councillors Saulnier,.....

. (for names, see opposite page)

. and Lessard and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, A. Castonguay and V. Chené, Assistant City Clerks;

Mayor Jean Drapeau and Councillors Robert,.....

. (for names, see opposite page)

. and Bourdon were also present at this

meeting at ulterior stages.

In the temporary absence of the Mayor, Councillor Hanigan, Acting Mayor; took the Chair.

ORDER OF THE DAY

107.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on February 19, 1965, be considered as read and be ratified.

108.- Article 2 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

109.- Article 3 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

110.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study as a whole of articles 4 to 16 inclusive of the order of the day.

Council proceeded accordingly with the study of the following reports from the Executive Committee constituting articles 4 to 16 inclusive of the order of the day.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said reports be adopted.



VENDREDI 26 février 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

MARS 9 1965

111.- L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2001.32-1

(Pour rapport voir page 43 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

MARS 9 1965

112.- L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3092.1-2/1

(Pour rapport voir page 43 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

MARS 10 1965

113.- L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1901.146 voir page 44 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourneville et  
Liberté, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

114.- L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.24-1 voir page 44 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton et  
McKenna, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

115.- L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

R-4598.1-2/1

(Pour rapport voir page 45 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Loiselle et Hanley,  
il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

116.- L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3742.7-3/1

(Pour rapport voir page 45 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Gagné, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

111.- Article 17 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

112.- Article 18 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

113.- Article 19 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret, Durivage and  
Laliberté, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

114.- Article 20 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and  
McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

115.- Article 21 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Loïselle and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

116.- Article 22 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Gagné, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

VENDREDI 26 février 1965

117.- L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3141.1-2/1

(Pour rapport voir page 46 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau et Bonin,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

118.- L'article 24 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3218.1-3/1

(Pour rapport voir page 46 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau et Bonin,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

119.- Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Saulnier,

Que l'article 25 soit biffé de l'ordre du jour.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,  
elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

MARS 9 1965

120.- L'article 26 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1901.7-1/2

(Pour rapport voir page 47 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton et  
McKenna, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

121.- L'article 27 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3186.7-2/1

(Pour rapport 3084.7-2/1 voir page 47 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que l'étude de ce rapport soit différée.



FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

117.- Article 23 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau and Bonin,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

118.- Article 24 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau and Bonin,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

119.- Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

That article 25 be strucked out from the order of the day.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

120.- Article 26 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and  
McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

121.- Article 27 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the study of this report be deferred.

VENDREDI 26 février 1965

122.- L'article 28 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.54-1 voir page 48 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement 3095 voir page 389 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
 et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est, du consentement unanime, modifié en en remplaçant, dans la version anglaise, le sous-paragraphe f) du paragraphe 2) par le suivant:

"f) may bear a nominal rate of interest or bear no such rate;"

L'article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
 et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

123.- L'article 29 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 500.3-1/1 voir page 48 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement 3096 voir page 388 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
 Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
 et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est, du consentement unanime, modifié

1o.- en en remplaçant dans la 2e ligne de "L'ATTENDU" de la version française et dans la 2e ligne du "WHEREAS" de la version anglaise le chiffre "IVB" par le chiffre "VIB";

2o.- en en remplaçant dans le sous-paragraphe a) de la version anglaise les mots "to be determined" par le mot "prescribed";

3o.- en en remplaçant dans le sous-paragraphe c) de la version anglaise le mot "determined" par le mot "fixed";

4o.- en en remplaçant dans le sous-paragraphe e) de la version anglaise les mots "renunciation to" par les mots "forgiving of";

L'article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

122.- Article 28 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was, by unanimous consent, amended by replacing in the English version, sub-paragraph f) of paragraph 2) by the following:

"f) may bear a nominal rate of interest or bear no such rate;".

Article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

123.- Article 29 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 being read, it was, by unanimous consent, amended

- 10.- by replacing therein in the 2nd line of "L'ATTENDU" of the French version and in the 2nd line of "WHEREAS" of the English version the figure "IVB" by the figure "VIB";
- 20.- by replacing therein in sub-paragraph a) of the English version the words "to be determined" by the word "prescribed";
- 30.- by replacing therein in sub-paragraph c) of the English version the word "determined" by the word "fixed";
- 40.- by replacing therein in sub-paragraph e) of the English version the words "renunciation to" by the words "forgiving of";

Article 2, as amended, was then agreed to.



L'article 3 étant lu, il est, du consentement unanime, modifié en en remplaçant dans la 7e ligne de la version anglaise les mots "renunciation to" par les mots "forgiving of".

L'article 3, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 4 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

124.- Le Conseil reprend l'étude de la motion des conseillers Snyder, Saulnier, Labelle, Landes et F. Drapeau à l'effet d'approuver le rapport du Comité exécutif constituant l'article 27 du présent ordre du jour qui avait été différée à une phase antérieure de la présente séance.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

125.- L'article 30 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.17-1	voir page 49	volume 60	des rapports)
(Pour règlement 3097	voir page 388	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

126.- L'article 31 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.41-2	voir page 49	volume 60	des rapports)
(Pour règlement 3098	voir page 387	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Du consentement unanime, ledit projet de règlement est modifié en y ajoutant après l'article 1 l'article suivant:

"ARTICLE 2.- Le présent règlement fait partie du règlement no 2820."

FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

AUS

Article 3 being read, it was, by unanimous consent, amended by replacing therein in the 7th line of the English version the words "renunciation to" by the words "forgiving of".

Article 3, as amended, was then agreed to.

Article 4 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

124.- Council resumed the study of the motion of Councillors Snyder, Saulnier, Labelle, Landes and F. Drapeau to approve the report from the Executive Committee constituting article 27 of the present order of the day which had been deferred at a previous stage of the present meeting.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

125.- Article 30 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

126.- Article 31 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

By unanimous consent said draft by-law was amended by adding thereto after article 1 the following article:

"ARTICLE 2.- This by-law forms part of By-law No. 2820."

VENDREDI 26 février 1965

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau,

Que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,  
elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

127.- L'article 32 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	1810-2	voir page	49	volume	60	des rapports)
(Pour règlement		voir page	387	volume	60	des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède  
à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle  
est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1 et 2 sont alors lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement  
sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera  
tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil  
en dispose alors suivant la loi.

128.- L'article 33 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	358.44	voir page	50	volume	60	des rapports)
(Pour règlement		voir page	386	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lessard et Lépine,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la  
lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article  
par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement  
sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera  
tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil  
en dispose alors suivant la loi.

129.- L'article 34 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	475.20-1	voir page	50	volume	60	des rapports)
(Pour règlement		voir page	386	volume	60	des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède  
à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant, le maire entre dans la salle des délibérations  
et prend le fauteuil.

Le débat se continue et ladite motion étant ensuite mise aux voix,  
elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.



FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau,

That said draft by-law be now adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

127.- Article 32 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes,

That said report be filed of record and that Council proceed with the  
reading and the study of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1 and 2 were then read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be  
again entered on the order of the day for the first meeting which will be held  
after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then  
dispose of it according to law.

128.- Article 33 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lessard and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and  
the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be  
again entered on the order of the day for the first meeting which will be held  
after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then  
dispose of it according to law.

129.- Article 34 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau,

That said report be filed of record and that Council proceed with the  
reading and the study of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising, the Mayor entered the Council Room and took the  
Chair.

The debate continued and said motion then being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

Les articles 1, 2 et 3 sont alors lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

A 12 heures 35 de l'après-midi, ce jour,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 2 heures de l'après-midi, ce jour.

Et, advenant 2 heures de l'après-midi, ce jour, le maire reprend le fauteuil et les mêmes conseillers étant présents, le Conseil reprend sa séance.

130.- L'article 35 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.23-1	voir page 50	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 385	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton et  
McKenna, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

131.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette la présentation d'une motion à l'effet de nommer M. Vincent Prince membre de la Commission de sécurité publique de la Ville de Montréal.

La motion suivante est en conséquence soumise:

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que M. Vincent Prince, éditorialiste au journal La Presse, soit nommé membre de la Commission de sécurité publique de la Ville de Montréal, en remplacement de M. Paul Sauriol, démissionnaire.

132.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Landes, Sauvageau  
et LaSalle, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement permettant à la Fabrique Saint-Bernard de construire une église sur le côté nord de la rue Notre-Dame, entre les rues Joffre et Mousseau, et d'y agrandir le presbytère existant.

FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

Articles 1, 2 and 3 were then read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

At 12:35 P.M., this day.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 2:00 P.M., this day.

And, at 2:00 P.M., this day, the Mayor resumed the Chair and the same Councillors being present, Council resumed its meeting.

130.- Article 35 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and  
McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

131.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow the introduction of a motion to appoint Mr. Vincent Prince as member of the Public Safety Commission of the City of Montreal.

The following motion was accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that Mr. Vincent Prince, editorial writer for the newspaper La Presse, be appointed member of the Public Safety Commission of the City of Montreal, to replace Mr. Paul Sauriol who has resigned.

132.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Landes, Sauvageau  
and LaSalle, it was

RESOLVED:- that this Council allow that a report from the Executive Committee be submitted to approve a draft by-law to allow the Saint Bernard Fabric to build a church on the north side of Notre-Dame Street, between Joffre and Mousseau Streets, and to enlarge the existing presbytery.



Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport	306.16	voir page 51	volume 60	des rapports)
(Pour règlement		voir page 384	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Landes, Sauvageau  
et LaSalle, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

133.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet de voter un crédit de \$14,900.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée no 84-68 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, de la rue projetée no 84-55 à la rue projetée no 85-61 dudit cadastre.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

MARS 9 1965

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport	ALCV-11	voir page 52	volume 60	des rapports)
---------------	---------	--------------	-----------	---------------

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

134.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$334,212.31 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins de réaménagement urbain, des immeubles situés dans le territoire compris entre le côté sud de la rue Bridge, la ligne ouest de la ruelle sise à l'ouest de la rue Forfar, le côté sud-ouest de la rue Riverside élargie et la ligne arrière des lots ayant front sur le côté est de la rue Britannia.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

MARS 9 1965

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport	808.1-2	voir page 52	volume 60	des rapports)
---------------	---------	--------------	-----------	---------------

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

135.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (Saint-Isaac-Jogues), sur le côté sud-ouest des avenues de Galinée et de Bretonvilliers.

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport	358.45	voir page 53	volume 60	des rapports)
(Pour règlement		voir page 389	volume 60	des rapports)

The following report was accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Landes, Sauvageau  
and LaSalle, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

133.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow that a report from the Executive Committee be submitted to vote a credit of \$14,900.00 for the laying of a sewer in the projected street No. 84-68 of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent, from the projected street No. 84-55 to the projected street No. 85-61 of the said cadastre.

The following report was accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

134.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow that a report from the Executive Committee be submitted to vote an additional credit of \$334,212.31 for the acquisition and prior possession, for urban renewal purposes, of the immovables located in the territory bounded by the south side of Bridge Street, the west line of the lane located west of Forfar Street, the south-west side of widened Riverside Street and the rear line of the lots fronting on the east side of Britannia Street.

The following report was accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

135.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow that a report from the Executive Committee be submitted to approve a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Saint-Isaac-Jogues), on the south-west side of de Galinée and de Bretonvilliers Avenues.

The following report was accordingly submitted:

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

136.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement pour fermer une partie du lot no 404-3 du cadastre du quartier Sainte-Anne faisant partie de la rue Riverside et située à l'angle sud-ouest des rues Riverside et Britannia.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

MARS 9 1965

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

	4025.5-2/1			
(Pour rapport		voir page 251	volume 60	des rapports)
(Pour règlement		voir page 385	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

137.- L'article 36 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

	Coll-			
(Pour rapport	Charte-	voir page	volume	des rapports)
	1964-65-1			

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à l'étude des modifications à la charte qui y sont annexées.

L'article, à l'effet de modifier l'article 2, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet de modifier l'article 40, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 107, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet de modifier l'article 109, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 137, étant lu il est agréé.



On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

136.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow that a report from the Executive Committee be submitted, approving a draft by-law to close part of lot No. 404-3 of the cadastre of Sainte-Anne Ward which is part of Riverside Street, located at the south-west corner of Riverside and Britannia Streets.

The following report was accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That said draft by-law be now adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

137.- Article 36 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the study of the amendments to the Charter attached thereto.

The article amending Article 2 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article amending Article 40 being read, it was agreed to.

The article replacing Article 107 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article amending Article 109 being read, it was agreed to.

The article replacing Article 137 being read, it was agreed to.

VENDREDI 26 février 1965

L'article, à l'effet de remplacer l'article 138, étant lu, du consentement unanime, la version anglaise dudit article est modifiée en remplaçant le mot "function" par le mot "office".

Ledit article, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 139, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 140, étant lu et un débat s'engageant, le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Melançon.

Le débat se continue et ledit article est alors agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 141 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet d'abroger les articles 142, 143, 144 et 145 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet d'abroger l'article 146, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet d'abroger l'article 158a, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet d'ajouter l'article 172a après l'article 172, étant lu et un débat s'engageant, du consentement unanime, la version française du nouvel article est modifiée en remplaçant les mots "employé d'une caisse" par les mots "employé dans une caisse".

Ledit article, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article, à l'effet de remplacer le deuxième alinéa de l'article 195a, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 465, étant lu et un débat s'engageant, du consentement unanime, ledit article est modifié

- a) en remplaçant dans le premier paragraphe de la version française les mots "et les frais" par les mots "et aux frais";
- b) en remplaçant dans le deuxième paragraphe de la version française les mots "la sentence par le contrevenant" par les mots "la sentence contre le contrevenant";
- c) en remplaçant dans le deuxième paragraphe de la version anglaise les mots "the sentence by the accused" par les mots "the sentence against the accused".

Ledit article, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article, à l'effet d'abroger l'article 466, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet de modifier l'article 520, étant lu et un débat s'engageant, le maire entre dans la salle des délibérations et prend le fauteuil.

Le débat se continue et du consentement unanime ledit article est modifié

- a) en biffant le paragraphe 2) relatif au paragraphe 6° ;
- b) en remplaçant dans la version anglaise du paragraphe 4) maintenant paragraphe 3) les mots "alimentary goods" par les mots "alimentary foods".
- c) en numérotant comme paragraphes 2), 3) et 4) les paragraphes numérotés 3), 4) et 5).

Ledit article, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

The article replacing Article 138 being read, the English text of said Article was, by unanimous consent, amended by replacing the word "function" by the word "office".

Said article, as amended, was then agreed to.

The article replacing Article 139 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article replacing Article 140 being read and a debate arising, the Mayor left the Chair and was replaced by Councillor Melançon.

The debate continued and said Article was then agreed to.

The article replacing Article 141 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article repealing Articles 142, 143, 144 and 145 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article repealing Article 146 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article repealing Article 158a being read and a debate arising, it was agreed to.

The article adding Article 172a after Article 172 being read and a debate arising, by unanimous consent, the French text of the new Article was amended by replacing therein the words "employé d'une caisse" by the words "employé dans une caisse".

Said Article, as amended, was then agreed to.

The article replacing the second sub-paragraph of Article 195a being read, it was agreed to.

The article replacing Article 465 being read and a debate arising, by unanimous consent, said Article was amended

- a) by replacing therein in the first paragraph of the French text the words "et les frais" by the words "et aux frais";
- b) by replacing therein in the second paragraph of the French text the words "la sentence par le contrevenant" by the words "la sentence contre la contrevenant";
- c) by replacing therein in the second paragraph of the English text the words "the sentence by the accused" by the words "the sentence against the accused".

Said Article, as amended, was then agreed to.

The article repealing Article 466 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article amending Article 520 being read and a debate arising, the Mayor entered the Council Room and took the Chair.

The debate continued and by unanimous consent said Article was amended

- a) by striking out paragraph 2) thereof relating to paragraph 60 ;
- b) by replacing therein in the English text of paragraph 4) which has become paragraph 3) the words "alimentary goods" by the words "alimentary foods".
- c) by numbering as paragraphs 2), 3) and 4) the paragraphs numbered 3), 4) and 5).

Said article, as amended, was then agreed to.



L'article, à l'effet de modifier l'article 521, étant lu et un débat s'engageant, du consentement unanime, ledit article est modifié

- a) en remplaçant dans la version anglaise du paragraphe 2) les mots "the use and operations of permits" par les mots "the use and conditions governing the permits";
- b) en remplaçant dans la version anglaise du paragraphe 3) les mots "Regulate the government and" par les mots "Regulate the conduct and";
- c) en remplaçant dans la version anglaise du paragraphe 4) les mots "the owners of vehicles" par les mots "the owners of motor vehicles";
- d) en remplaçant dans la version française du paragraphe 4) les mots "propriétaires de véhicules faisant" par les mots "propriétaires de véhicules moteurs faisant";
- e) en y biffant dans la version française du paragraphe 5) le mot "exigible";
- f) en y biffant dans la version anglaise du paragraphe 5) le mot "demanded".

Ledit article, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article, à l'effet de remplacer le premier alinéa de l'article 522, étant lu il est agréé.

L'article, à l'effet de modifier l'article 523, étant lu, il est agréé.

Le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Hanigan, maire suppléant.

L'article, à l'effet de modifier la version anglaise du deuxième alinéa du paragraphe 2b de l'article 524, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer le premier alinéa de l'article 526, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer le premier alinéa de l'article 527, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer le premier alinéa de l'article 528, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet d'ajouter un alinéa entre le premier et le deuxième paragraphes de l'article 557, étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet d'ajouter l'article 611a après l'article 611, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer le troisième alinéa de l'article 612, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet d'abroger les articles 688 et 689, ainsi que la section 2 et le titre qui précèdent l'article 688, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer le premier alinéa de l'article 738, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer le premier alinéa de l'article 739, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer les trois premiers alinéas de l'article 749, étant lu, il est agréé.

FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

The article amending Article 521 being read and a debate arising, by unanimous consent, said article was amended

- a) by replacing therein in the English text of paragraph 2) the words "the use and operations of permits" by the words "the use and conditions governing the permits";
- b) by replacing therein in the English text of paragraph 3) the words "Regulate the government and" by the words "Regulate the conduct and";
- c) by replacing therein in the English text of paragraph 4) the words "the owners of vehicles" by the words "the owners of motor vehicles";
- d) by replacing therein in the French text of paragraph 4) the words "propriétaires de véhicules faisant" by the words "propriétaires de véhicules moteurs faisant";
- e) by striking out therefrom in the French text of paragraph 5) the word "exigible";
- f) by striking out therefrom in the English text of paragraph 5) the word "demanded".

Said article, as amended, was then agreed to.

The article replacing the first sub-paragraph of Article 522 being read, it was agreed to.

The article amending Article 523 being read, it was agreed to.

The Mayor left the Chair and was replaced by Councillor Hanigan, Acting Mayor.

The article amending the English text of the second sub-paragraph of paragraph 2b of Article 524 being read, it was agreed to.

The article replacing the first sub-paragraph of Article 526 being read, it was agreed to.

The article replacing the first sub-paragraph of Article 527 being read, it was agreed to.

The article replacing the first sub-paragraph of Article 528 being read, it was agreed to.

The article adding a sub-paragraph between the first and second paragraphs of Article 557 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article adding Article 611a after Article 611, being read, it was agreed to.

The article replacing the third sub-paragraph of Article 612 being read, it was agreed to.

The article repealing Articles 688 and 689 as well as Section 2 and the title which precede Article 688 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article replacing the first paragraph of Article 738 being read, it was agreed to.

The article replacing the first sub-paragraph of Article 739 being read, it was agreed to.

The article replacing the first three sub-paragraphs of Article 749 being read, it was agreed to.

L'article, à l'effet de remplacer le premier alinéa de l'article 776, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet d'abroger l'article 790, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet de modifier l'article 794, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer le paragraphe 44<sup>o</sup>, de l'article 801, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet de modifier l'article 818, étant lu et un débat s'engageant, le maire entre dans la salle des délibérations et prend le fauteuil.

Le débat se continue et ledit article est alors agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 819, étant lu, il est agréé.

L'article à l'effet de remplacer le premier alinéa de l'article 825, étant lu et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU: - que le projet de modifications à la charte de la Ville, présentement à l'étude, soit modifié en remplaçant par le suivant l'article à l'effet de modifier l'article 825:

"L'article 825 de ladite loi est modifié en remplaçant le premier alinéa par le suivant:

825. Si un bâtiment [formant partie d'un immeuble] inscrit sur un rôle d'évaluation est rasé par incendie ou force majeure ou s'il est volontairement démoli, la personne appelée à payer la taxe foncière sur [cet immeuble] a droit, pourvu qu'elle en fasse la demande à l'estimateur, à une réduction de taxe [correspondant à la diminution de l'estimation de l'immeuble] à compter de la date de la [destruction ou de la démolition du bâtiment.] [ ]"

"Article 825 of the said act is amended by replacing the first paragraph by the following:

825. If a building [forming part of an immoveable] entered on the valuation roll is rased by fire or by any other act of God or if it is demolished voluntarily, the person called upon to pay the real estate tax on such [immoveable] shall be entitled, provided a request to that effect be made by such person to the assessor, to a reduction of such tax [based on the reduction of the valuation of the immoveable] from the date of the [destruction or of the demolition of the building]. [ ]"

Et, un débat s'engageant, ledit article, tel qu'il a été remplacé, est agréé.

L'article, à l'effet de modifier l'article 827, étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,



FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

The article replacing the first sub-paragraph of Article 776 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article repealing Article 790 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article amending Article 794 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article replacing paragraph 440 of Article 801 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article amending Article 818 being read and a debate arising, the Mayor entered the Council Room and took the Chair.

The debate continued and said Article was then agreed to.

The article replacing Article 819 being read, it was agreed to.

The article replacing the first sub-paragraph of Article 825 being read, and a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the draft amendments to the City Charter now under consideration be amended by replacing by the following article the Article which amends Article 825:

"L'Article 825 de ladite loi est modifié en remplaçant le premier alinéa par le suivant:

825. Si un bâtiment [formant partie d'un immeuble] inscrit sur un rôle d'évaluation est rasé par incendie ou force majeure ou s'il est volontairement démoli, la personne appelée à payer la taxe foncière sur [cet immeuble] a droit, pourvu qu'elle en fasse la demande à l'estimateur, à une réduction de taxe [correspondant à la diminution de l'estimation de l'immeuble] à compter de la date de la [destruction ou de la démolition du bâtiment.] [ ] "

"Article 825 of the said act is amended by replacing the first paragraph by the following:

825. If a building [forming part of an immoveable] entered on the valuation roll is rased by fire or by any other act of God or if it is demolished voluntarily, the person called upon to pay the real estate tax on such [immoveable] shall be entitled, provided a request to that effect be made by such person to the assessor, to a reduction of such tax [based on the reduction of the valuation of the immoveable] from the date of the [destruction or of the demolition of the building]. [ ] "

And, a debate arising, said Article, as replaced, was agreed to.

The article amending Article 827 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

VENDREDI 26 février 1965

RESOLU:-

que le projet de modifications à la charte de la Ville, présentement à l'étude, soit modifié en remplaçant par le suivant l'article à l'effet de modifier l'article 827:

"L'article 827 de ladite loi, modifié par l'article 46 de la loi 9-10 Elizabeth II, chapitre 97 et par l'article 28 de la loi 11-12 Elizabeth II, chapitre 70, est remplacé par le suivant:

L'estimateur fixe la valeur réelle

a) de tout immeuble subdivisé ou redivisé suivant un plan déposé au bureau d'enregistrement ou de celui dont une partie a changé de propriétaire; il modifie le rôle d'évaluation en conséquence et indique la date à laquelle le transfert a eu lieu;

b) de tout immeuble dont l'évaluation aux rôles n'inclut pas la valeur du bâtiment ou celle d'un bâtiment agrandi ou modifié. Il modifie ces rôles d'évaluation en conséquence et indique comme date de l'imposition basée sur la nouvelle évaluation la date du premier des faits suivants à se produire:

1. celle ou les travaux ont été raisonnablement terminés;
2. celle à laquelle le bâtiment ou la partie modifiée a commencé à être occupé ou est raisonnablement en état de l'être;
3. celle du dernier jour d'une période de vingt-quatre (24) mois commençant le premier jour du début des travaux.

Il remet au directeur des finances un certificat à cet effet et il en donne avis au dernier contribuable intéressé qui a trente (30) jours pour déposer une plainte contre cette estimation."

"Article 827 of the said act, amended by Article 46 of the act 9-10 Elizabeth II, chapter 97, and by article 28 of the act 11-12 Elizabeth II, chapter 70, is replaced by the following:

The assessor shall fix the real value

a) of any subdivided or redivided immovable according to a plan deposited at the registry office, or of any immovable part of which has changed the owner; he shall amend the valuation roll accordingly and indicate the date on which the transfer took place;

b) of any immovable the valuation of which on the rolls does not include the value of the building or that of an enlarged or altered building. He shall amend such valuation rolls accordingly and indicate as the date of assessment based on the new valuation the date on which either of the following facts occurred first:

1. the date on which the works were adequately completed;
2. the date on which the building or the altered portion was first occupied or was reasonably suitable for occupancy;
3. the date of the last day of a period of twenty-four (24) months beginning on the first day the works started.

He shall submit to the Director of Finance a certificate to that effect and give notice thereof to the last ratepayer concerned who shall have thirty (30) days to file a complaint against such assessment."

Ledit article, tel qu'il a été remplacé, est alors agréé.

FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

RESOLVED:- that the draft amendments to the City Charter now under consideration be amended by replacing by the following article the Article which amends Article 827:

"L'article 827 de ladite loi, modifié par l'article 46 de la loi 9-10 Elizabeth II, chapitre 97 et par l'article 28 de la loi 11-12 Elizabeth II, chapitre 70, est remplacé par le suivant:

L'estimateur fixe la valeur réelle

a) de tout immeuble subdivisé ou redivisé suivant un plan déposé au bureau d'enregistrement ou de celui dont une partie a changé de propriétaire; il modifie le rôle d'évaluation en conséquence et indique la date à laquelle le transfert a eu lieu;

b) de tout immeuble dont l'évaluation aux rôles n'inclut pas la valeur du bâtiment ou celle d'un bâtiment agrandi ou modifié. Il modifie ces rôles d'évaluation en conséquence et indique comme date de l'imposition basée sur la nouvelle évaluation la date du premier des faits suivants à se produire:

- 1.- celle ou les travaux ont été raisonnablement terminés;
- 2.- celle à laquelle le bâtiment ou la partie modifiée a commencé à être occupé ou est raisonnablement en état de l'être;
- 3.- celle du dernier jour d'une période de vingt-quatre (24) mois commençant le premier jour du début des travaux.

Il remet au directeur des finances un certificat à cet effet et il en donne avis au dernier contribuable intéressé qui a trente (30) jours pour déposer une plainte contre cette estimation."

Said Article, as replaced, was then agreed to.

"Article 827 of the said act, amended by Article 46 of the act 9-10 Elizabeth II, chapter 97, and by article 28 of the act 11-12 Elizabeth II, chapter 70, is replaced by the following:

The assessor shall fix the real value

a) of any subdivided or redivided immoveable according to a plan deposited at the registry office, or of any immoveable part of which has changed the owner; he shall amend the valuation roll accordingly and indicate the date on which the transfer took place;

b) of any immoveable the valuation of which on the rolls does not include the value of the building or that of an enlarged or altered building. He shall amend such valuation rolls accordingly and indicate as the date of assessment based on the new valuation the date on which either of the following facts occurred first:

- 1.- the date on which the works were adequately completed;
- 2.- the date on which the building or the altered portion was first occupied or was reasonably suitable for occupancy;
- 3.- the date of the last day of a period of twenty-four (24) months beginning on the first day the works started.

He shall submit to the Director of Finance a certificate to that effect and give notice thereof to the last ratepayer concerned who shall have thirty (30) days to file a complaint against such assessment."



VENDREDI 26 février 1965

L'article, à l'effet d'abroger l'article 830, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet d'abroger tous les paragraphes sauf le premier de l'article 835, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 838, étant lu et un débat s'engageant, du consentement unanime, ledit article est modifié en en remplaçant dans l'avant-dernière ligne du dernier paragraphe de la version anglaise les mots "its assessor" par les mots "the assessor".

Ledit article, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

A 4 heures 30 de l'après-midi, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 4 heures 45 de l'après-midi, ce jour.

Et, advenant 4 heures 45 de l'après-midi, ce jour, le maire prend le fauteuil et les mêmes conseillers étant présents, le Conseil continue l'étude des modifications à la charte.

L'article, à l'effet de remplacer le premier alinéa de l'article 845, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer le titre de la section 6 après l'article 857, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de modifier l'article 858, étant lu et un débat s'engageant, du consentement unanime, ledit article est modifié

a) en en remplaçant dans la version française les mots "peut aussi s'appeler" par les mots "s'appelle aussi";

b) en en remplaçant dans la version anglaise les mots "may also be called" par les mots "is also called".

Ledit article, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

The article repealing Article 830 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article repealing all the paragraphs except the first of Article 835 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article replacing Article 838 being read and a debate arising, by unanimous consent, said article was amended by replacing therein in the second of last line of the last paragraph of the English text the words "its assessor" by the words "the assessor".

Said Article, as amended, was then agreed to.

At 4:30 P.M., this day, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 4:45 P.M., this day.

And, at 4:45 P.M., this day, the Mayor took the Chair and the same Councillors being present, Council continued the study of the amendments to the Charter.

The article replacing the first sub-paragraph of Article 845 being read, it was agreed to.

The article replacing the title of Section 6 after Article 857 being read, it was agreed to.

The article amending Article 858 being read and a debate arising, by unanimous consent, said Article was amended

- a) by replacing therein in the French text the words "peut aussi s'appeler" by the words "s'appelle aussi";
- b) by replacing therein in the English text the words "may also be called" by the words "is also called".

Said Article, as amended, was then agreed to.

L'article, à l'effet d'ajouter l'article 944a après l'article 944, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet d'ajouter l'article 958a après l'article 958, étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet d'ajouter l'article 963a après l'article 963, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet d'ajouter un alinéa à l'article 976, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer les paragraphes a) et b) de l'article 1046, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer le paragraphe 2. de l'article 1047, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer les paragraphes 2., 3. et 4. de l'article 1079, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 1079a, étant lu et un débat s'engageant, du consentement unanime, ledit article est modifié

- a) en en remplaçant dans la version française les mots "Sur rapport du Contentieux municipal" par les mots "Sur rapport de l'avocat en chef";
- b) en en remplaçant dans la version anglaise les mots "Upon report from the municipal Law Department" par les mots "Upon report from the Chief Attorney".

Ledit article, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 1111, étant lu, du consentement unanime, ledit article est modifié

- a) en en remplaçant dans le deuxième paragraphe de la version française les mots "greffier adjoint" par le mot "sous-greffier";
- b) en en remplaçant dans le deuxième paragraphe de la version anglaise les mots "joint clerk" par les mots "deputy-clerk".

Ledit article, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 1112, étant lu, du consentement unanime, ledit article est modifié

- a) en en remplaçant dans la version française les mots "greffier adjoint" par le mot "sous-greffier";
- b) en en remplaçant dans la version anglaise les mots "the joint clerk and the deputy clerks" par les mots "the deputy-clerk and the assistant-clerks".

Ledit article, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 1113, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 1114, étant lu et un débat s'engageant, du consentement unanime, ledit article est modifié

- a) en en remplaçant dans la version française les mots "greffier adjoint" par le mot "sous-greffier";
- b) en en remplaçant dans la version anglaise les mots
  - 1o.- "joint clerk" par le mot "deputy-clerk",
  - 2o.- "is written" par les mots "shall be written", et
  - 3o.- "is subscribed" par les mots "shall be subscribed".

Ledit article, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.



The article adding Article 944a after Article 944 being read, it was agreed to.

The article adding Article 958a after Article 958 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article adding Article 963a after Article 963 being read, it was agreed to.

The article adding a sub-paragraph to Article 976 being read, it was agreed to.

The article replacing paragraphs a) and b) of Article 1046 being read, it was agreed to.

The article replacing paragraph 2. of Article 1047 being read, it was agreed to.

The article replacing paragraphs 2., 3. and 4. of Article 1079 being read, it was agreed to.

The article replacing Article 1079a being read and a debate arising, by unanimous consent, said Article was amended

- a) by replacing in the French text the words "Sur rapport du Contentieux municipal" by the words "Sur rapport de l'avocat en chef";
- b) by replacing in the English text the words "Upon report from the municipal Law Department" by the words "Upon report from the Chief Attorney".

Said Article, as amended, was then agreed to.

The article replacing Article 1111 being read, by unanimous consent, said Article was amended

- a) by replacing in the second paragraph of the French text the words "greffier adjoint" by the word "sous-greffier";
- b) by replacing in the second paragraph of the English text the words "joint clerk" by the word "deputy-clerk".

Said Article, as amended, was then agreed to.

The article replacing Article 1112 being read, by unanimous consent, said Article was amended

- a) by replacing in the French text the words "greffier adjoint" by the word "sous-greffier";
- b) by replacing in the English text the words "the joint clerk and the deputy clerks" by the words "the deputy-clerk and the assistant-clerks".

Said Article, as amended, was then agreed to.

The article replacing Article 1113 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article replacing Article 1114 being read and a debate arising, by unanimous consent, said article was amended

- a) by replacing in the French text the words "greffier adjoint" by the word "sous-greffier";
- b) by replacing in the English text the words
  - 1o.- "joint clerk" by the word "deputy-clerk",
  - 2o.- "is written" by the words "shall be written", and
  - 3o.- "is subscribed" by the words "shall be subscribed".

Said Article, as amended, was then agreed to.

L'article, à l'effet de remplacer le troisième alinéa de l'article 1125, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet de remplacer l'article 1126, étant lu, du consentement unanime, la version anglaise est modifiée en en remplaçant dans l'avant-dernière ligne les mots "joint clerk" par le mot "deputy-clerk".

Ledit article, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article, à l'effet d'ajouter un alinéa à l'article 1140, étant lu, il est agréé.

L'article, à l'effet d'ajouter l'article 1141c après l'article 1141b, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé. (Le conseiller Bourret dissident).

L'article, à l'effet de remplacer le premier alinéa de l'article 1176, étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article, à l'effet de libérer la Ville des obligations stipulées au contrat de donation portant le numéro 13960 des minutes du notaire J. E. O. LaBadie, passé le 16 mars 1870, enregistré le 28 mars 1870 sous le numéro 57471 de la division d'enregistrement de Montréal, et d'autoriser la Ville à disposer des immeubles qui y sont décrits, étant lu, il est agréé.

Du consentement unanime, l'article, à l'effet de ratifier un contrat entre la Cité de Longueuil et la Ville de Montréal, et d'autoriser les parties audit contrat à exécuter les conditions qui y apparaissent, est biffé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que lesdites modifications, à la charte de la Ville, telles qu'elles ont été modifiées, soient maintenant adoptées.

138.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette la présentation d'une motion à l'effet de nommer les membres du jury final en vue de l'attribution du Grand Prix littéraire.

La motion suivante est en conséquence soumise:

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU: que les personnes dont les noms suivent soient nommées pour faire partie du jury final en vue de l'attribution du Grand Prix littéraire prévu à l'article 1 du règlement no 2325, tel qu'il a été modifié par le règlement no 2936:

MM. Jules Bazin,  
Pierre de Granpré,  
Gilles Hénault,  
Hugh MacLennan,  
Mme Geneviève de la Tour-Fondue-Smith,  
M. Léon Lortie, président, et  
M. Victor Barbeau, président d'honneur, et

que le Comité exécutif soit autorisé, advenant le cas où ces personnes ne pourraient agir, à leur nommer des remplaçants.

#### AVIS DE MOTIONS

139.- Le conseiller Hanley donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que le bain O'Connell est un beau monument à la mémoire d'un ancien doyen du Conseil municipal de Montréal, feu Thomas O'Connell;

The article replacing the third sub-paragraph of Article 1125 being read, it was agreed to.

The article replacing Article 1126 being read, by unanimous consent, the English text was amended by replacing in the second of last line the words "joint clerk" by the word "deputy-clerk".

Said Article, as amended, was then agreed to.

The article adding a sub-paragraph to Article 1140 being read, it was agreed to.

The article adding Article 1141c after Article 1141b being read, and a debate arising, it was agreed to. (Councillor Bourret dissenting)

The article replacing the first sub-paragraph of Article 1176 being read and a debate arising, it was agreed to.

The article freeing the City from the obligations stipulated in the deed of donation bearing No. 13960 of the minutes of Mr. J.E.O. LaBadie, Notary, signed on March 16, 1870, registered on March 28, 1870 under number 57471 of the Montreal Registry Division, and authorizing the City to dispose of the immovables described therein, being read, it was agreed to.

By unanimous consent, the article ratifying a contract between the City of Longueuil and the City of Montreal, and authorizing the parties to said contract to execute the conditions contained therein, was struck out.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said amendments to the Charter of the City, as amended, be now adopted.

138.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow that a motion be submitted to appoint the members of the final jury for the awarding of the Grand Prize for Literature.

The following motion was accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that the following persons be named on the final jury for the awarding of the Grand Prize for Literature provided in Article 1 of By-law No. 2325, as amended by By-law No. 2936:

Messrs. Jules Bazin,  
Pierre de Grandpré,  
Gilles Hénault,  
Hugh MacLennan,  
Mrs. Geneviève de la Tour-Fondue-Smith,  
Mr. Léon Lortie, president, and  
Mr. Victor Barbeau, honorary president, and

that the Executive Committee be authorized, if ever such persons were unable to discharge their duties, to appoint others to replace them.

#### NOTICES OF MOTIONS

139.- Councillor Hanley gives notice that, at the next Council meeting, he will submit the following motion:

"WHEREAS the O'Connell bath is an excellent monument to a former dean of the Montreal City Council the late Thomas O'Connell;



ATTENDU que le prolongement de la rue University affectera le bain O'Connell;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de remplacer le bain O'Connell en construisant une piscine extérieure dans un secteur du district Sainte-Anne, ainsi que l'a recommandé le directeur du service des parcs."

#### MOTIONS

140.- L'article 38 de l'ordre du jour étant lu, le conseiller Hanley donne lecture de la motion suivante:

"Proposé par le conseiller Hanley,  
Appuyé par le conseiller Saulnier,

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de recommander au service des parcs que les Jeux Olympiques de Montréal en 1965 aient lieu au parc LeBer, à Pointe Saint-Charles, dans le district de Sainte-Anne."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

141.- L'article 39 de l'ordre du jour étant lu, par le conseiller Hanley donne lecture de la motion suivante:

"Proposé par le conseiller Hanley,  
Appuyé par le conseiller Saulnier,

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier la possibilité de demander au Gouvernement provincial de discuter avec les autorités du Gouvernement du Canada certains amendements à la Loi Nationale sur l'Habitation, concernant la construction et la location d'appartements et de maisons à des familles de petits salariés, de même que certaines ententes entre la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et des entrepreneurs particuliers".

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

142.- L'article 40 de l'ordre du jour étant lu, le conseiller Hanley donne lecture de la motion suivante:

"ATTENDU que vers la fin des années 40 on a proposé l'aménagement d'un centre récréatif intérieur et extérieur de plusieurs millions de dollars;

ATTENDU qu'on recommande dans le cadre de ce projet la construction d'une piste de course;

ATTENDU que toutes les installations dudit projet ont été aménagées, excepté la piste de course;

Proposé par le conseiller Hanley,  
Appuyé par le conseiller Saulnier,

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de recommander aux services des travaux publics et des parcs la construction et l'aménagement de ladite piste de course dans le parc LeBer, à Pointe Saint-Charles, dans le district de Sainte-Anne."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

WHEREAS the extension of University Street will affect the O'Connell bath;

THAT the Executive Committee study the possibility of replacing the O'Connell bath by the construction of an open-air pool in a sector of St. Ann's District as recommended by the Director of the Parks Department".

MOTIONS

140.- Article 38 of the order of the day being read, Councillor Hanley read the following motion:

"Moved by Councillor Hanley,  
Seconded by Councillor Saulnier,

THAT the Executive Committee be requested to study the advisability of recommending to the Parks and Playground Department that the 1965 City of Montreal Olympic Games be held in LeBer Park, located in the Pointe St. Charles section of St. Ann's District."

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

141.- Article 39 of the order of the day being read, Councillor Hanley read the following motion:

"Moved by Councillor Hanley,  
Seconded by Councillor Saulnier,

THAT the Executive Committee be requested to study the possibility of requesting the Provincial Government to discuss with the authorities of the Government of Canada certain amendments to the National Housing Act concerning the construction and leasing of flats or houses to families of low-wage earners as well as certain agreements between the Central Mortgage and Housing Corporation and individual builders or representatives of private enterprises".

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

142.- Article 40 of the order of the day being read, Councillor Hanley read the following motion:

"WHEREAS in the late 1940's a multi-million dollar outdoor and indoor recreational project was suggested;

WHEREAS a running track was recommended as part of this plan;

WHEREAS all of the suggested facilities for the entire project have been installed, except the running track;

Moved by Councillor Hanley,  
Seconded by Councillor Saulnier,

THAT the Executive Committee be requested to study the advisability of recommending to the Public Works and Parks Departments the installation and realization of the proposed running track to be located in LeBer Park, in the Pointe St. Charles section of St. Ann's District."

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

VENDREDI 26 février 1965.

143.- L'article 41 de l'ordre du jour étant lu, le conseiller Lynch-Staunton donne lecture de la motion suivante:

"ATTENDU qu'un bon gouvernement en société démocratique doit reposer sur la participation du plus grand nombre de citoyens;

ATTENDU que beaucoup trop de montréalais se désintéressent généralement de leur gouvernement municipal;

ATTENDU que cette situation résulte surtout du fait que les conditions requises pour voter sont trop restrictives, puisque seuls les contribuables ont droit de voter aux élections municipales;

ATTENDU que cette disposition qui était valable lorsqu'elle fut adoptée ne devrait plus s'appliquer aujourd'hui parce que tous les citoyens, directement ou indirectement, paient des taxes à la Ville;

ATTENDU que le temps semble venu de corriger cette injustice en décrétant des conditions semblables à celles qui régissent les élections fédérales et provinciales;

ATTENDU que ces conditions, en résumé, portent sur la citoyenneté canadienne, l'âge minimum et la durée de résidence;

ATTENDU que si des conditions semblables s'appliquaient aux élections municipales, elles stimuleraient l'intérêt du public envers le gouvernement municipal, intérêt beaucoup trop faible à Montréal à l'heure actuelle.

Proposé par le conseiller Lynch-Staunton,  
Appuyé par le conseiller Melançon,

QUE le Comité exécutif étudie la possibilité de rédiger les amendements nécessaires à la charte de la Ville afin de supprimer les restrictions actuelles concernant les conditions requises pour voter, et établir le droit de vote sur les principes qui régissent les élections fédérales et provinciales."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise au voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne SINE DIE.

Je donne mon essentiment et j'appose  
ma signature aux résolutions, etc.  
contenues dans ce procès-verbal,  
ce 2<sup>e</sup> jour de mars 1965,

*Jean Drapeau*  
MAIRE.

*Gabriel Morin*

GREFFIER DE LA VILLE.

*Jean Drapeau*  
MAIRE.



FRIDAY, FEBRUARY 26, 1965.

143.- Article 41 of the order of the day being read, Councillor Lynch-Staunton read the following motion:

"WHEREAS the basis for good government in a democratic society depends on the fullest participation of the citizenry;

WHEREAS too many Mont#ealers are generally disinterested in their civic government;

WHEREAS this condition has been brought about largely by restrictive electoral qualifications which include the provision that only taxpayers are entitled to vote in municipal elections;

WHEREAS this provision, while valid when first instituted, should no longer apply since all citizens, either directly or indirectly, pay taxes to the City;

WHEREAS it is believed that the time has arrived to correct this inequity by applying conditions similar to those covering federal and provincial elections;

WHEREAS these, in summary, include Canadian citizenship, an age minimum, and a specified length of residence;

WHEREAS similar conditions applied to municipal elections would inevitably lead to a more widespread interest in civic government, a feature which is lacking in Montreal today;

Moved by Councillor Lynch-Staunton,  
Seconded by Councillor Melançon,

THAT the Executive Committee study the possibility of preparing the necessary amendments to the City Charter in order to eliminate present restrictions regarding electoral qualifications, and to give the right to vote on a basis similar to that afforded in federal and provincial elections."

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The order of the day being exhausted, Council adjourned SINE DIE.

I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 2<sup>nd</sup> day of March 1965,

*Gabriel Morin*  
CITY CLERK.

*Jean Bropeau*  
MAYOR.  
*Jean Bropeau*  
MAYOR.

MERCREDI, LE 31 MARS 1965.  
WEDNESDAY, MARCH 31, 1965.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le trente et unième jour de mars courant, à huit heures du soir, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the thirty-first day of March, at eight o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 26 mars 1965.

City Hall, March 26, 1965.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le **MERCREDI, TRENTE ET UNIÈME** jour de **MARS** courant, à **HUIT HEURES** du soir, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée régulière du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Sir,

You are requested to attend the regular meeting of the Council to be held on **WEDNESDAY, the THIRTY-FIRST** day of **MARCH** instant, at **EIGHT O'CLOCK P.M.**, in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Ville.

*Gabriel Morin*

City Clerk.

<p>ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE</p> <p>DU</p> <p>Conseil de la</p> <p><b>Ville de Montréal</b></p> <p>MERCREDI, 31 MARS 1965 à 8 heures du soir</p>	<p>REGULAR MEETING</p> <p>OF THE</p> <p>Council of the</p> <p><b>City of Montreal</b></p> <p>WEDNESDAY, MARCH 31, 1965 at 8 o'clock p.m.</p>
--	--

MERCREDI, LE 31 MARS 1965.  
WEDNESDAY, MARCH 31, 1965.

## ORDRE DU JOUR

## ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIF

REPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE

*Virement de crédits*

*Transfer of credits*

- 2 -

À l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

To transfer certain credits.

*Autres travaux*

*Other works*

- 3 -

À l'effet d'autoriser une dépense au montant de \$18,070.31 représentant le coût de fourniture et d'installation d'un système d'amplification dans la salle du Conseil.

To authorize an expenditure of \$18,070.31 representing the cost of supplying and installing an amplification system in the Council Room.

- 4 -

À l'effet de voter un crédit de \$71,754.27 pour la construction de conduits souterrains.

To vote a credit of \$71,754.27 for the laying of underground conduits.

*Modification de résolution*

*Amendment to a resolution*

- 5 -

À l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 6 septembre 1960, votant un crédit de \$1,175,400.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage du boulevard Gouin, d'un point situé à l'est de la rue Guertin jusqu'aux limites ouest de la ville, et du boulevard Reed, du boulevard Gouin en gagnant le sud.

To amend the resolution of Council dated September 6, 1960, voting a credit of \$1,175,400.00 for the reconstruction and widening of the paving on Gouin Boulevard, from a point located east of Guertin Street up to the west limits of the City, and on Reed Boulevard, from Gouin Boulevard southwards.

*Expropriations*

*Expropriations*

- 6 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable,

To ordain the acquisition and prior possession,

a) aux fins d'une station de pompage, d'un terrain situé au nord du boulevard Gouin à la hauteur de la 71e Avenue (quartier Rivière-des-Prairies); et

a) for purposes of a pumping station, of a parcel of land located north of Gouin Boulevard at the level of 71st Avenue (Rivière-des-Prairies Ward); and

b) d'une servitude grevant certains terrains situés au nord du boulevard Gouin, entre la 60e Avenue (quartier Rivière-des-Prairies) et la limite ouest du terrain mentionné au paragraphe a) ci-dessus, et permettant le maintien, l'entretien, la réparation et la reconstruction d'un égout,

b) of a servitude affecting certain parcels of land located north of Gouin Boulevard, between 60th Avenue (Rivière-des-Prairies Ward) and the west limit of the parcel of land mentioned in paragraph a) above and permitting the maintenance, upkeep, repair and reconstruction of a sewer,

et de voter un crédit de \$31,719.50 à ces fins.

and to vote a credit of \$31,719.50 for such purposes.

- 7 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'une rue de l'avenue Martin et d'un certain immeuble situé dans le prolongement sud de ladite avenue, et de voter un crédit de \$3,622.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a street, of Martin Avenue and a certain immovable located in the south extension of the said avenue, and to vote a credit of \$3,622.00 for such purpose.



*Crédits supplémentaires**Additional credits*

- 8 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,493.74 pour l'acquisition et la possession préalable des terrains requis pour l'aménagement d'un pan coupé à l'angle sud-est du chemin Upper Lachine et de l'avenue Belgrave.

To vote an additional credit of \$1,493.74 for the acquisition and prior possession of the parcels of land required for the construction of a cut-off corner at the south-east corner of Upper Lachine Road and Belgrave Avenue.

- 9 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$51,590.43 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles situés à l'intérieur d'un secteur borné au nord par la ligne sud du boulevard Dorchester, à l'est par le côté ouest de l'avenue Papineau, au sud par le côté nord de la rue Craig et à l'ouest par le côté est de la rue Wolfe.

To vote an additional credit of \$51,590.43 for the acquisition and prior possession of the immovables located within a sector bounded on the north by the south line of Dorchester Boulevard, on the east by the west side of Papineau Avenue, on the south by the north side of Craig Street, and on the west by the east side of Wolfe Street.

- 10 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$230,064.16 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins de réaménagement urbain, des immeubles situés dans le territoire compris entre le côté sud de la rue Bridge, la ligne ouest de la rue Bridge, la ligne ouest de ruelle sise à l'ouest de la rue Forfar, le côté sud-ouest de la rue Riverside élargie et la ligne arrière des lots ayant front sur le côté est de la rue Britannia.

To vote an additional credit of \$230,064.16 for the acquisition and prior possession, for urban renewal purposes, of the immovables located in the territory bounded by the south side of Bridge Street, the west line of the lane located west of Forfar Street, the south-west side of widened Riverside Street and the rear line of the lots fronting on the east side of Britannia Street.

- 11 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$135,945.00 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Burnside, entre les rues Stanley et Drummond et entre les rues Drummond et Guy.

To vote an additional credit of \$135,945.00 for the acquisition of the immovables required for the opening of Burnside Street, between Stanley and Drummond Streets, and between Drummond and Guy Streets.

*Approbation d'actes**Approval of deeds*

- 12 -

À l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde à Place Victoria - St-Jacques Co. Inc. le droit de construire sous la surface de la partie sud du square Victoria une portion d'un tunnel pour piétons et toutes les servitudes nécessaires à ladite compagnie en pareil cas.

To approve a draft deed whereby the City of Montreal grants to Place Victoria - St-Jacques Co. Inc. the right to build under the surface of the south portion of Victoria Square a section of a pedestrian tunnel, and all the servitudes required by the said company in the circumstances.

- 13 -

À l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel mesdames Rose Schmelz et Ester Gottlieb rétrocèdent à la Ville, à certaines conditions, un emplacement situé entre les avenues Champagnieur et Bloomfield et faisant maintenant partie de la rue Jarry.

To approve a draft deed whereby Meses. Rose Schmelz and Ester Gottlieb retrocede to the City, on certain conditions, a site located between Champagnieur and Bloomfield Avenues, which is now part of Jarry Street.

- 14 -

À l'effet d'approuver un projet de convention par lequel Mount Royal Tunnel and Terminal Company Limited et Canadian National Railway Company permettent à la Ville de construire le tube du Métro au-dessus de leur tunnel situé dans la rue Burnside à l'intersection de la rue McGill, et de voter un crédit de \$1.00 à cette fin.

To approve a draft agreement whereby Mount Royal Tunnel and Terminal Company Limited and Canadian National Railway Company allow the City to build the Metro tube over their tunnel in Burnside Street at the corner of McGill Street, and to vote a credit of \$1.00 for such purpose.

- 15 -

À l'effet d'approuver un projet d'acte d'échange de certains terrains entre Sa Majesté la Reine Elizabeth II, aux droits de la Province de Québec, et de la Ville de Montréal.

To approve a draft deed of exchange of certain parcels of land between Her Majesty Queen Elizabeth II, in the rights of the Province of Quebec, and the City of Montreal.

- 16 -

À l'effet d'approuver un projet de convention par lequel la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique permet à la Ville de construire et de garder une cheminée d'aération sur son terrain situé à l'angle de l'avenue Greene et de la rue Prospect.

To approve a draft agreement whereby the Canadian Pacific Railway Company allows the City to build and maintain a ventilation chimney on its property located at the corner of Greene Avenue and Prospect Street.

- 17 -

A l'effet

- a) d'approuver un projet d'acte de vente à l'Archevêque catholique romain de Montréal d'un emplacement situé entre les rues de l'Inspecteur, de la Cathédrale, de LaGauchetière et Saint-Antoine; et
- b) d'abroger la résolution du Conseil, en date du 12 septembre 1963, approuvant un projet d'acte aux mêmes fins.

To

- a) approve a draft deed of sale to the Roman Catholic Archbishop of Montreal of a site located between Inspecteur, Cathédrale, de La Gauchetière and Saint-Antoine Streets; and
- b) repeal the Council resolution dated September 12, 1963, approving a draft deed for the same purposes.

- 18 -

A l'effet d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, aux droits de la Province de Québec, à certaines conditions, l'immeuble connu sous le nom de "Château Dufresne" et portant le no 4040 est. rue Sherbrooke.

To approve a draft lease whereby the City leases to Her Majesty Queen Elizabeth II, in the rights of the Province of Quebec, on certain conditions, the immovable known as "Château Dufresne" bearing No. 4040 Sherbrooke Street East.

- 19 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville rétrocède à Meagher's Distillery Limited, à certaines conditions, une parcelle de terrain située en bordure de la rue Britannia.

To approve a draft deed whereby the City retrocedes to Meagher's Distillery Limited, on certain conditions, a piece of land located along Britannia Street.

*Vente à l'enchère*

*Sale by auction*

- 20 -

A l'effet

- a) de modifier la résolution du Conseil en date des 14 et 15 janvier 1965 approuvant les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville; et
- b) d'approuver les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville.

To

- a) amend the resolution of Council dated January 14 and 15, 1965 approving the terms of the sale by auction of certain parcels of land owned by the City; and
- b) approve the terms of the sale by auction of certain parcels of land owned by the City.

*Droit de construire*

*Right to build*

- 21 -

A l'effet d'approuver le cahier des charges régissant un appel public d'offres relatif au droit de construire sur un emplacement de Métro borné par les rues Sainte-Catherine, de Montigny, Saint-Hubert et Berri.

To approve the specifications governing a public tender call concerning the right to build on a Metro site bounded by Sainte-Catherine, de Montigny, Saint-Hubert and Berri Streets.

*Domaine public*

*Public Domain*

- 22 -

A l'effet de verser dans le domaine public de la Ville, aux fins d'une ruelle, un terrain appartenant à la Ville et situé à l'ouest de la rue Alma, au sud de la rue Saint-Zotique.

To transfer to the City's public domain, for purposes of a lane, a parcel of land owned by the City and located west of Alma Street, south of Saint-Zotique.

*Parcomètres*

*Parking meters*

- 23 -

A l'effet d'installer des parcomètres à certains endroits.

To install parking meters at certain locations.

*Octroi de subventions*

*Granting of subsidies*

- 24 -

A l'effet d'accorder des subventions à diverses institutions.

To grant subsidies to various institutions.

*Subvention au Fonds de secours  
des sinistrés de Ville LaSalle*

*Grant to the City of LaSalle  
Disaster Fund*

- 25 -

A l'effet d'autoriser le versement au Fonds de secours des sinistrés de Ville LaSalle d'un montant maximum de \$12.600.00 pour permettre le paiement des deux premiers mois de loyer des familles qui doivent être relogées.

To authorize a grant of a maximum amount of \$12,600.00 to the City of LaSalle Disaster Fund to provide for the payment of the first two months' rent of the families which must be rehoused.

MERCREDI, LE 31 MARS 1965.  
WEDNESDAY, MARCH 31, 1965.

*Nominations*

- 26 -

A l'effet de nommer MM. Hensley Bourgouin, C.A., et Robert N. Cockfield, c.a., pour faire la vérification des états financiers de la Ville pour les exercices 1965-66, 1966-67 et 1967-68.

*Appointments*

To appoint Messrs. Hensley Bourgouin, C.A., and Robert N. Cockfield, C.A., for the auditing of the financial statements of the City for the 1965-66, 1966-67 and 1967-68 fiscal years.

*Conseil des Arts*

- 27 -

A l'effet de nommer Me Philippe Ferland, C.R., et MM. Louis Morisset, Hervé Belzile et Eric McLean, membres du Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal.

*Council of Arts*

To appoint Messrs. Philippe Ferland, Q.C., Louis Morisset, Hervé Belzile and Eric McLean, members of the Greater Montreal Council of Arts.

*Projets de règlements*

- 28 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer une partie de l'avenue Émile-Journault, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Saint-Hubert, et certaines parties de l'avenue Christophe-Colomb situées de part et d'autres de l'avenue Émile-Journault.

*Draft by-laws*

Submitting a draft by-law to close a section of Émile-Journault Avenue, between Christophe-Colomb Avenue and Saint-Hubert Street, and certain sections of Christophe-Colomb Avenue located on both sides of Émile-Journault Avenue.

- 29 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2395 concernant la plomberie dans la Ville de Montréal, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2395 concerning plumbing in the City of Montreal, as amended.

- 30 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2680 modifiant, quant à la pénalité, certains règlements.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2680 which amends as to the penalty, certain by-laws.

- 31 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de déterminer le taux uniforme suivant lequel les égouts, dont la construction sera décidée durant l'exercice 1965-66, seront mis à la charge des propriétaires.

Submitting a draft by-law to determine the uniform rate at which sewers, the construction of which will be decided during the fiscal year 1965-66, will be charged to the proprietors.

- 32 -

Soumettant un projet de règlement établissant une Caisse de retraite pour les pompiers de la Ville de Montréal, leurs veuves et leurs enfants.

Submitting a draft by-law establishing a Retirement Fund for the firemen of the City of Montreal, their widows and their children.

- 33 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame T. C. Brainerd de modifier l'intérieur du bâtiment portant le no 169 est, rue Saint-Paul.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. T. C. Brainerd to alter the interior of the building bearing No. 169 Saint-Paul Street-East.

*Projets de règlements de zonage  
(1ère étude)*

*Draft zoning by-laws  
(1st study)*

- 34 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Thérèse Laliberté d'occuper, aux fins d'une école maternelle, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 9565, 25e Avenue, quartier Rivière-des-Prairies.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Thérèse Laliberté to occupy, for purposes of a kindergarten, the ground-floor of the building bearing No. 9565, 25th Avenue, Rivière-des-Prairies Ward.

- 35 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Charles Picard d'occuper, aux fins d'une pension pour enfants, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 5558, Septième avenue, quartier Rosemont.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Charles Picard to occupy, for purposes of a boarding-house for children, the ground-floor of the building bearing No. 5558 Seventh Avenue, Rosemont Ward.

- 36 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Hedwidge Power d'occuper, aux fins d'un foyer pour adultes, le bâtiment portant le no 6657, avenue Monkland.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Hedwidge Power to occupy, for purposes of a home for adults, the building bearing No. 6657 Monkland Avenue.



- 37 -

Soumettant un projet de règlement établissant des normes relatives à l'entretien et à l'occupation des immeubles résidentiels en vue d'améliorer les conditions de l'habitat.

Submitting a draft by-law to provide standards for the maintenance and the occupancy of residential property in order to improve housing conditions.

- 38 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartier Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray wards, as amended.

- 39 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Plymouth Brethren d'agrandir le temple situé au no 4874, Grand Boulevard, entre les avenues Somerled et Fielding.

Submitting a draft by-law to allow Plymouth Brethren to enlarge the church located at 4874 Grand Boulevard, between Somerled and Fielding Avenues.

- 40 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1265 concerning the erection of buildings in Mount Royal Ward, as amended.

- 41 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1370 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Jean, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1370 concerning the erection and occupancy of buildings in St. John Ward, as amended.

*Projets de règlements de zonage  
(2e étude)*

*Draft zoning by-laws  
(2nd study)*

- 42 -

Soumettant un projet de règlement permettant au docteur Jean Richmond d'occuper, aux fins d'une école privée (cours secondaire), le deuxième étage du bâtiment portant le no 4738, chemin de la Côte-des-Neiges. (19 février 1965).

Submitting a draft by-law to allow Doctor Jean Richmond to occupy, for purposes of a private school (secondary), the second floor of the building bearing No. 4738 Côte-des-Neiges Road. (February 19, 1965).

- 43 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Betty Candidus d'occuper, aux fins d'une garderie de jour "Aunty Betty's Kindergarten and Hort", le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment portant le no 4425, rue Saint-Hubert. (19 février 1965).

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Betty Candidus to occupy, for purposes of a day-nursery "Aunty Betty's Kindergarten and Hort", the ground-floor and second floor of the building bearing No. 4425 Saint-Hubert Street. (February 19, 1965).

MERCREDI, LE 31 MARS 1965.  
WEDNESDAY, MARCH 31, 1965.

- 44 -

Soumettant un projet de règlement permettant au docteur Jean-Paul DuRuisseau d'occuper, aux fins d'un foyer pour adultes, le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment portant le no 2040, rue de Louisbourg. (19 février 1965).

Submitting a draft by-law to allow Doctor Jean-Paul DuRuisseau to occupy, for purposes of a home for adults, the ground-floor and second floor of the building bearing No. 2040 Louisbourg Street. (February 19, 1965).

- 45 -

Soumettant un projet de règlement permettant à monsieur Fernand Bissonnette d'occuper, aux fins d'une maison de convalescence, les deux bâtiments contigus portant les numéros 8205-07 et 8215-17, rue Arthur-Buis. (19 février 1965).

Submitting a draft by-law to allow Mr. Fernand Bissonnette to occupy, for purposes of a convalescent home, the two contiguous buildings bearing Nos. 8205-07 and 8215-17 Arthur-Buies Street. (February 19, 1965).

- 46 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié. (19 février 1965).

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards", as amended. (February 19, 1965).

- 47 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié. (26 février 1965).

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards" as amended. (February 26, 1965).

- 48 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (Ludger-Duvernay) sur le côté ouest de la rue du Couvent, entre les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques. (26 février 1965).

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Ludger-Duvernay) on the west side of du Couvent Street, between Saint-Antoine and Saint-Jacques Streets. (February 26, 1965).

- 49 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2194 concernant l'établissement de bureaux dans les zones domiciliaires, tel qu'il a été modifié. (26 février 1965).

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2194 concerning the establishment of offices in residential zones, as amended. (February 26, 1965).

- 50 -

Soumettant un projet de règlement permettant au "Royal Institute For Advancement of Learning (McGill University)" de modifier un bâtiment existant (Chancellor Day Hall) et de construire un nouveau bâtiment destiné à la faculté de droit. (26 février 1965).

Submitting a draft by-law to allow the Royal Institute for Advancement of Learning (McGill University) to alter an existing building (Chancellor Day Hall) and erect a new building for the Faculty of Law. (February 26, 1965).

- 51 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Fabrique Saint-Bernard de construire une église sur le côté nord de la rue Notre-Dame, entre les rues Joffre et Mousseau, et d'y agrandir le presbytère existant. (26 février 1965).

Submitting a draft by-law to allow the Saint-Bernard Fabric to build a church on the north side of Notre-Dame Street, between Joffre and Mousseau Streets, and to enlarge the existing presbytery. (February 26, 1965).

- 52 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (Saint-Isaac-Jogues), sur le côté sud-ouest des avenues de Galinée et de Bretonvilliers. (26 février 1965).

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Saint-Isaac-Jogues), on the south-west side of de Galinée and de Bretonvilliers Avenues. (February 26, 1965).

- 53 -

Le Métro.

The Metro.

- 54 -

Avis de motions.

Notices of motions.

- 55 -

*Motion*

Conseiller Hanley — Relativement à la construction d'une piscine dans le district Sainte-Anne.

*Motion*

Councillor Hanley — Concerning the construction of a swimming-pool in the district of Saint Ann.



ASSEMBLEE REGULIERE

tenue le MERCREDI, 31 mars 1965  
à 8 heures du soir

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Snyder, F. Drapeau, J.-N. Drapeau, Montpetit, Sigouin, Gagnon, Sauvageau, Roy, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Caplette, Brisebois, Brock, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, McKenna, Bellin, Parker, Lépine, Loïselle, Lessard, Bourdon et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints;

Les conseillers Labelle, Landes, Hamelin, Angers, Desjardins, Robert, LaRoche, Bourque, Bourret, Martellani, Gagné, Payette, Alie, Forest, Laliberté, Hanley et Masson ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

ORDRE DU JOUR

144.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 26 février 1965.

145.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 601.1-1 voir page 54 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

146.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 288-1 voir page 54 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

147.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2004.6-1 voir page 54 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et F. Drapeau,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

HELD ON WEDNESDAY, MARCH  
31, 1965, AT 8:00 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....

. (for names, see opposite page)

Gabriel Morin, City Clerk, A. Castonguay and V. Chené, Assistant Clerks;  
and Leblanc, and Messrs.

Councillors Labelle,.....

. (for names, see opposite page)

. and Masson were also present at the present meeting at ulterior stages.

ORDER OF THE DAY

144.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- That the minutes of the Council meeting held on February 26, 1965, be considered as read and be ratified.

145.- Article 2 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

146.- Article 3 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

147.- Article 4 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and F. Drapeau,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MERCREDI 31 MARS 1965

Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 8 1965

148.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

AICV-2 (1960)

(Pour rapport voir page 55 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Sigouin et Hanigan,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 8 1965

149.- L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 531.6-1 voir page 55 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

150.- L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

4078.1-2/1

(Pour rapport voir page 56 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Leblanc, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 8 1965

151.- L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2922.1-1 voir page 56 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard  
et Lépine, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

152.- L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 806.1-1 voir page 57 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers F. Drapeau, Melançon,  
Bonin et Roy,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 8 1965



148.- Article 5 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin  
and Hanigan,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

149.- Article 6 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

150.- Article 7 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Leblanc, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

151.- Article 8 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard  
and Lépine, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

152.- Article 9 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon,  
Boivin and Roy,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

MERCREDI 31 MARS 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 8 1965

153.- L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 808.1-2 voir page 57 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Loiselle,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 8 1965

154.- L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3113.1-16/1

(Pour rapport voir page 57 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

155.- L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.14-11/1

(Pour rapport voir page 58 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Loiselle,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

156.- L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3261.5-2/1

(Pour rapport voir page 58 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Robert, LaRoche et  
Gagnon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

157.- L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.18-4/1

(Pour rapport voir page 59 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

158.- L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3080.5-4/1

(Pour rapport voir page 59 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Brock, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

WEDNESDAY, MARCH 31, 1965.

153.- Article 10 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Loiselle,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

154.- Article 11 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton  
and McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

155.- Article 12 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Loiselle,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

156.- Article 13 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert, LaRoche and  
Gagnon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

157.- Article 14 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton  
and McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

158.- Article 15 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Brock, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



MERCREDI 31 MARS 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

APRIL 8 1965

159.- L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 212-1 voir page 60 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

160.- L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3232.7-2/1  
(Pour rapport voir page 60 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Loisel et Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

161.- L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 285.14-1/1 voir page 61 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers LaSalle et Sauvageau,  
il est

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

162.- L'article 19 de l'ordre du jour étant lu,

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit article soit biffé de l'ordre du jour.

163.- L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3386.7-6/1  
(Pour rapport 3067.7-6/1 voir page 61 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Sauvageau,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

164.- L'article 21 de l'ordre du jour étant lu,

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit article soit biffé de l'ordre du jour.

159.- Article 16 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

160.- Article 17 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Loisel and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

161.- Article 18 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Sauvageau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

162.- Article 19 of the order of the day being read,

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said article be struck out from the order of the day.

163.- Article 20 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Sauvageau,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

164.- Article 21 of the order of the day being read,

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said article be struck out from the order of the day.

MERCREDI 31 MARS 1965

165.- L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3401.1-2/1 voir page 62 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins et  
Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

166.- L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1523.20-2/1

(Pour rapport voir page 62 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Robert, LaRoche, Gagnon,  
F. Drapeau, Melançon et Bonin,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

167.- L'article 24 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 500-2 voir page 62 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

168.- L'article 25 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 540.22-1 voir page 63 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,  
elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

169.- L'article 26 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1575.2-1 voir page 63 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.



WEDNESDAY, MARCH 31, 1965.

165.- Article 22 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins and  
Montpetit, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

166.- Article 23 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Robert, LaRoche, Gagnon,  
F. Drapeau, Melançon and Bonin,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

167.- Article 24 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

168.- Article 25 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

169.- Article 26 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MERCREDI 31 MARS 1965

170.- L'article 27 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 255.B-1 voir page 63 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

171.- L'article 28 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3107.1-2/1 voir page 64 volume 60 des rapports)

(Pour règlement 3100 voir page 383 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Laliberté,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Laliberté, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

172.- L'article 29 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.29-1 voir page 64 volume 60 des rapports)

(Pour règlement 3101 voir page 383 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

173.- L'article 30 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.1-1 voir page 64 volume 60 des rapports)

(Pour règlement 3102 voir page 382 volume 60 des rapports)

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 27 1965

WEDNESDAY, MARCH 31, 1965.

170.- Article 27 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

171.- Article 28 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Laliberté,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Laliberté, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

172.- Article 29 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

173.- Article 30 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:



MERCREDI 31 MARS 1965

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

174.- L'article 31 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.49-1 voir page 64 volume 60 des rapports)

(Pour règlement 3103 voir page 382 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 3 et 4 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

175.- L'article 32 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1214.C-1 voir page 65 volume 60 des rapports)

(Pour règlement 3104 voir page 381 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

L'article 4 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 5 à 14 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

174.- Article 31 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Articles 3 and 4 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

175.- Article 32 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Articles 2 and 3 being read, they were agreed to.

Article 4 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Articles 5 to 14 inclusive being read, they were agreed to.

MERCREDI 31 MARS 1965

L'article 15 étant lu, du consentement unanime ledit article est modifié en remplaçant les deux premières lignes du paragraphe 2) par les suivantes:

"2) La veuve d'un pompier, décédé après 10 ans de service, reçoit sa vie durant"

L'article 15, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Les articles 16 à 30 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau,

Que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

176.- L'article 33 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 850.7-1 voir page 65 volume 60 des rapports)

(Pour règlement 3105 voir page 381 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette, Loïselle et  
Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette, Loïselle et  
Hanley, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

A 9 heures 25 du soir, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 9 heures 40 du soir, ce jour.

Et, advenant 9 heures 40 du soir, ce jour, le maire reprend le fauteuil et les mêmes conseillers étant présents, le Conseil reprend sa séance.

177.- L'article 34 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.88 voir page 65 volume 60 des rapports)

(Pour règlement voir page 380 volume 60 des rapports)



Article 15 being read, by unanimous consent said article was amended by replacing therein the first two lines of paragraph 2) by the following:

"2) The widow of a fireman who died after ten years of service shall receive, during her lifetime"

Article 15, as amended, was then agreed to.

Articles 16 to 30 inclusive being read, they were agreed to.

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau,

That said draft by-law, as amended, be now adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

176.- Article 33 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Loïselle and  
Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Loïselle and  
Hanley, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

At 9:25 P.M., this day, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 9:40 P.M., this day.

And, at 9:40 P.M., this day, the Mayor resumed the Chair and the same Councillors being present, Council resumed its meeting.

177.- Article 34 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MERCREDI 31 MARS 1965

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Bourdon,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1 et 2 sont alors lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

178.- L'article 35 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.89 voir page 65 volume 60 des rapports)

(Pour règlement voir page 380 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Bourque, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

179.- L'article 36 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.90 voir page 66 volume 60 des rapports)

(Pour règlement voir page 377 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bourdon,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1 and 2 were then read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

178.- Article 35 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bourque, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

179.- Article 36 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



MERCREDI 31 MARS 1965

A ce stade de la séance, le président du Comité exécutif fait part au Conseil que le projet de rénovation urbaine dans une zone intitulée: "La Petite Bourgogne" et comprise entre l'avenue Atwater, à l'ouest, les voies ferrées du Pacifique Canadien et la falaise, au nord, la rue Guy à l'est, et le canal Lachine au sud, dont copie vient d'être remise aux conseillers, a été préparé par le service d'urbanisme et qu'il fera l'objet très prochainement d'un rapport du Comité exécutif au Conseil. Il donne certaines explications à ce sujet et répond à diverses questions de conseillers.

(Pour copie, voir dossier du Conseil)

180.- L'article 37 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.78-1 voir page 66 volume 60 des rapports)

(Pour règlement voir page 377 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Sur la proposition du conseiller Lessard,  
Appuyée par le conseiller Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit considéré comme lu et étudié article par article.

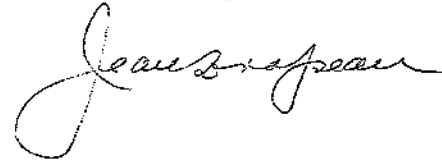
En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

181.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

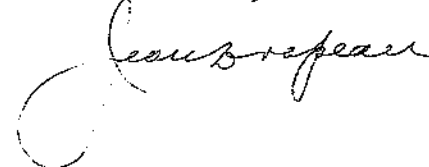
RESOLU:- que ce Conseil s'ajourne au JEUDI 1er avril courant, à 8 heures du soir, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions, etc. contenues dans ce procès-verbal, ce 2<sup>e</sup> jour d'avril 1965,

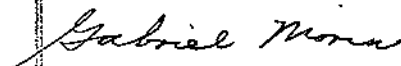
Le MAIRE,



Le MAIRE,



Le GREFFIER DE LA VILLE,



At this stage of the meeting, the Chairman of the Executive Committee mentioned that the urban renewal program for the zone known as: "La Petite Bour-gogne" and bounded by Atwater Avenue on the west, the C.P.R. tracks and the cliff on the north, Guy Street on the east, and the Lachine Canal on the south, copies of which had just been distributed to the Councillors, has been prepared by the City Planning Department and that it will soon be the subject of a report from the Executive Committee to Council. He gave certain explanations on this matter and answered various questions from the Councillors.

180.- Article 37 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

On motion of Councillor Lessard,  
Seconded by Councillor Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be considered as read and studied article by article.

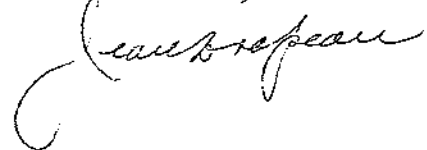
In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

181.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

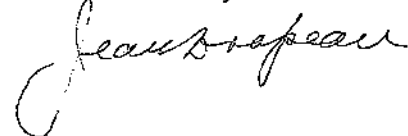
RESOLVED:- that this Council adjourn until THURSDAY, April 1, at 8:00 P.M., to continue the study of the present order of the day.

I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 2nd day of April 1965,

The MAYOR,



The MAYOR,




The CITY CLERK,

ASSEMBLEE REGULIERE AJOURNEE

tenue le JEUDI 1er avril 1965  
à 8 heures du soir

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Sigouin, Gagnon, Sauvageau, Cohen, Lynch-Staunton, Payette, Caplette, Brisebois, Alie, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Bellin, Parker, Hanley, Lessard et Bourdon, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints;

Les conseillers Landes, Angers, Desjardins, LaRoche, Bourque, Bourret, Roy, Gagné, Charness, Laliberté, Lépine, Loisel, Masson et Leblanc ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

ORDRE DU JOUR

182.- L'article 38 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1811-4 voir page 66 volume 60 des rapports)

(Pour règlement voir page 376 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Labelle,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

183.- L'article 39 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

307.11-1

(Pour rapport voir page 66 volume 60 des rapports)

(Pour règlement voir page 376 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.



HELD ON THURSDAY, APRIL  
1, 1965, AT 8:00 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Bourdon, and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, A. Caston-  
guay and V. Chené, Assistant City Clerks;

Councillors Landes,.....

(for names, see opposite page) and

Leblanc were also present at this meeting at ulterior stages.

ORDER OF THE DAY

182.- Article 38 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, and Labelle,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading  
and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2, 3 and 4 were accordingly read and studied article by  
article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be  
again entered on the order of the day for the first meeting which will be held  
after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then  
dispose of it according to law.

183.- Article 39 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading  
and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be  
again entered on the order of the day for the first meeting which will be held  
after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then  
dispose of it according to law.

JEUDI 1er AVRIL 1965

Le débat se continue et il est alors

Proposé par le conseiller Charness,  
Appuyé par le conseiller Lynch-Staunton,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Ladite motion étant alors mise aux voix le Conseil se partage comme suit:

POUR:- les conseillers Sigouin, LaRoche, Bourret, Roy, Charness, Lynch-Staunton, Payette, Caplette, Alie, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle et Leblanc (14).

CONTRE:- les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Desjardins, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Gagné, Cohen, Brisebois, Laliberté, Bellin, Parker, Hanley, Lépine, Loiselle, Lessard, Masson et Bourdon (23).

Ladite motion est en conséquence rejetée.

La motion des conseillers Snyder et Gagné à l'effet de procéder à la lecture dudit projet de règlement est alors adoptée.

Le Conseil procède alors à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

L'article 3 étant lu, et un débat s'engageant, il est

Proposé par le conseiller Lynch-Staunton,  
Appuyé par le conseiller Charness,

Que ledit article soit modifié en remplaçant les mots et le chiffre "soit limité à cinq (5)" par les mots et le chiffre "soit limité à vingt-sept (27)".

Ladite motion étant alors mise aux voix le Conseil se partage comme suit:

POUR:- les conseillers Gagné, Charness, Lynch-Staunton, Alie et Laliberté (5).

CONTRE:- les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, LaRoche, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Bourret, Roy, Cohen, Payette, Caplette, Brisebois, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Bellin, Parker, Hanley, Lépine, Loiselle, Lessard, Masson, Bourdon et Leblanc (32).

Ladite motion est en conséquence rejetée.

L'article 3 est alors agréé. (Les conseillers Lynch-Staunton, Charness, Bonin, Alie et Laliberté dissidents).

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté. (Les conseillers Charness, Lynch-Staunton, Bonin, Sigouin, LaRoche, Laliberté et Alie dissidents).





JEUDI 1er AVRIL 1965

184.- L'article 40 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1804-6 voir page 67 volume 60 des rapports)

(Pour règlement voir page 379 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Cohen, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

185.- L'article 41 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1806-1 voir page 67 volume 60 des rapports)

(Pour règlement voir page 378 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaRoche et Gagnon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

186.- L'article 42 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au docteur Jean Richmond d'occuper, aux fins d'une école privée (cours secondaire), le deuxième étage du bâtiment portant le no 4738, chemin de la Côte-des-Neiges, étant lu:

(Pour règlement 3106 voir page 378 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Gagné, il est

Que le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Charness,  
Appuyé par le conseiller Lynch-Staunton,

Que ledit projet de règlement soit retourné au Comité exécutif.

Et, un autre débat s'engageant, du consentement unanime, les conseillers Charness et Lynch-Staunton retirent leur motion.

184.- Article 40 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Cohen, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

185.- Article 41 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaRoche and Gagnon,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

186.- Article 42 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Doctor Jean Richmond to occupy, for the purpose of a private school (secondary school) the second floor of the building bearing No. 4738 Côte-des-Neiges Road, being read:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Gagné,

That Council proceed with the reading of said draft by-law.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Charness,  
Seconded by Councillor Lynch-Staunton,

That said draft by-law be referred back to the Executive Committee.

And, another debate arising, by unanimous consent, Councillors Charness and Lynch-Staunton withdrew their motion.

JEUDI 1er AVRIL 1965

187.- L'article 43 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à madame Betty Candidus d'occuper, aux fins d'une garderie de jour "Aunty Betty's Kindergarten and Hort", le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment portant le no 4425, rue Saint-Hubert, étant lu:

(Pour règlement 3114 voir page 378 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Melançon, il est

RESOLU:- que le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Melançon,

Que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Le conseiller Bonin dissident).

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que soit reconsidérée la décision prise à l'effet d'adopter le projet de règlement constituant l'article 43 de l'ordre du jour.

Et, un débat s'engageant, il est alors

Proposé par le conseiller Bonin,  
Appuyé par le conseiller Saulnier,

Que ledit projet de règlement soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Et, un autre débat s'engageant, du consentement unanime, la motion des conseillers Bonin et Saulnier est retirée.

Le vote étant alors pris sur la motion des conseillers Snyder et Melançon à l'effet d'adopter ledit projet de règlement, le Conseil se partage comme suit:

POUR:- Les conseillers Angers, Gagnon, Bourque, Hanigan, Melançon, Laliberté, Bellin, Parker, Hanley, Lépine, Loïselle, Lessard et Leblanc (13);

CONTRE:- Les conseillers Saulnier, Snyder, Landes, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Sigouin, Desjardins, LaRoche, Sauvageau, Bourret, Roy, Gagné, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Payette, Caplette, Brisebois, Alie, Bonin, LaSalle, Masson et Bourdon (24).

Ladite motion est en conséquence rejetée.





JEUDI 1er AVRIL 1965

188.- L'article 44 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au docteur Jean-Paul DuRuisseau d'occuper, aux fins d'un foyer pour adultes, le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment portant le no 2040, rue de Louisbourg, étant lu:

(Pour règlement 3107 voir page 375 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

Que le conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté. (Le conseiller Bonin dissident)

189.- L'article 45 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à monsieur Fernand Bissonnette d'occuper, aux fins d'une maison de convalescence, les deux bâtiments contigus portant les numéros 8205-07 et 8215-17, rue Arthur-Buies, étant lu:

(Pour règlement voir page 375 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes,

Que le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est rejetée.

190.- L'article 46 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3108 voir page 375 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes,

Que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

188.- Article 44 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Doctor Jean-Paul Du Ruisseau to occupy, for the purpose of a home for adults, the ground-floor and second floor of the building bearing No. 2040 de Louisbourg Street, being read:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,

That Council proceed with the reading of said draft by-law.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted. (Councillor Bonin dissenting)

189.- Article 45 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mr. Fernand Bissonnette to occupy, for the purposes of a convalescent home, the two contiguous buildings bearing Nos. 8205-07 and 8215-17 Arthur-Buies Street, being read:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes,

That Council proceed with the reading of said draft by-law.

And, a debate arising and said motion being put, it was rejected.

190.- Article 46 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards", as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes,

That said draft by-law be now adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.



JEUDI, 1er AVRIL 1965.

191.- L'article 47 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3109 voir page 375 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

192.- L'article 48 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (Ludger-Duvernay) sur le côté ouest de la rue du Couvent, entre les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques, étant lu:

(Pour règlement 3110 voir page 375 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lessard et Lépine,  
il est

RESOLU:- que le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lessard et Lépine,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

193.- L'article 49 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 2194 concernant l'établissement de bureaux dans les zones domiciliaires, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement - - voir page 374 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et Landes,

Que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Et, un débat s'engageant, il est

A 10 heures 15 du soir, ce jour,

Sur la proposition du conseiller Charness,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 10 heures 30 du soir, ce jour.

191.- Article 47 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards", as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

192.- Article 48 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to erect and occupy a school (Ludger-Duvernay) on the west side of du Couvent Street, between Saint-Antoine and Saint-Jacques Streets.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lessard and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lessard and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

193.- Article 49 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 2194 concerning the establishment of offices in residential zones, as amended, being read:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Landes,

That this Council proceed with the reading of said draft by-law.

And, a debate arising, it was

At 10:15 P.M., this day,

On motion of Councillor Charness,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 10:30 P.M., this day.

Et, advenant 10 heures 30 du soir, ce soir, le maire reprend le fauteuil et les mêmes conseillers étant présents, le Conseil reprend sa séance.

Le Conseil continue l'étude de la motion des conseillers Snyder, Saulnier et Landes à l'effet de procéder à la lecture du projet de règlement constituant l'article 49 de l'ordre du jour.

Et, un débat s'engageant, ladite motion étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR:- Les conseillers Saulnier, Snyder, Landes, Hamelin, J.-N. Drapeau, Cohen, Brisebois, Laliberté, Bellin, Parker, Masson et Bourdon (12);

CONTRE:- Les conseillers Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, LaRoche, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Bourret, Roy, Gagné, Charness, Lynch-Staunton, Payette, Caplette, Alie, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Lépine, Loiselie, Lessard et Leblanc (24).

Par conséquent ladite motion est en conséquence rejetée.

194.- L'article 50 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au "Royal Institute For Advancement of Learning (McGill University)" de modifier un bâtiment existant (Chancellor Day Hall) et de construire un nouveau bâtiment destiné à la faculté de droit, étant lu:

(Pour règlement 3111 voir page 374 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness et Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness et Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

195.- L'article 51 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Fabrique Saint-Bernard de construire une église sur le côté nord de la rue Notre-Dame, entre les rues Joffre et Mousseau, et d'y agrandir le presbytère existant, étant lu:

(Pour règlement 3112 voir page 374 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et Landes, il est

RESOLU:- que le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.



And, at 10:30 P.M., this day, the Mayor resumed the Chair and the same Councillors being present, Council resumed its meeting.

Council continued the study of the motion of Councillors Snyder, Saulnier and Landes to proceed with the reading of the draft by-law constituting article 49 of the order of the day.

And, a debate arising, said motion then being put, Council divided as follows:

YEAS:- Councillors Saulnier,.....  
(for names, see opposite page)  
. and Bourdon (12);

NAYS:- Councillors Montpetit,.....  
(for names, see opposite page)  
. and Leblanc (24).

Said motion was accordingly rejected.

194.- Article 50 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Royal Institute for Advancement of Learning (McGill University) to alter an existing building (Chancellor Day Hall) and to erect a new building to be used by the Faculty of Law, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and Lynch-Staunton,  
it was

RESOLVED:- that Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and Lynch-Staunton,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

195.- Article 51 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Saint-Bernard Fabric to build a church on the north side of Notre-Dame Street, between Joffre and Mousseau Streets, and to enlarge the existing presbytery, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

JEUDI 1er AVRIL 1965

196.- L'article 52 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (Saint-Isaac-Jogues), sur le côté sud-ouest des avenues de Galinée et de Bretonvilliers, étant lu:

(Pour règlement 3113 voir page 374 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et  
Laliberté, il est

RESOLU:- que le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et  
Laliberté, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

197.- L'article 53 de l'ordre du jour relatif au métro étant lu, le président du Comité exécutif fait part au Conseil que le rapport de l'ingénieur en chef du Métro, en date du 26 mars 1965, lequel a été distribué aux conseillers, énumère les progrès des travaux accomplis jusqu'à ce jour.

(Pour rapport, voir dossier du Conseil)

198.- A ce stade de la séance, il est du consentement unanime du Conseil

Sur la proposition du conseiller Bonin,  
Appuyée par le conseiller Melançon,

RESOLU:- de reconsidérer de nouveau la décision prise par le Conseil à une phase antérieure de la présente séance rejetant, par un vote de 24 à 13, la motion des conseillers Snyder et Melançon à l'effet d'adopter le projet de règlement constituant l'article 43 de l'ordre du jour permettant à madame Betty Candidus d'occuper, aux fins d'une garderie de jour "Aunty Betty's Kindergarten and Hort", le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment portant le no 4425, rue Saint-Hubert.

Ladite motion des conseillers Snyder et Melançon, à l'effet d'adopter ledit projet de règlement, étant de nouveau mise aux voix, et un débat s'engageant, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

199.- Du consentement unanime, il est

RESOLU:- que l'étude de l'article 55 de l'ordre du jour soit différée à la prochaine séance de ce Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne SINE DIE.

Je donne mon assentiment et j'appose  
ma signature aux résolutions, etc.  
contenues dans ce procès-verbal,  
ce 5<sup>e</sup> jour d'avril 1965,

Le MAIRE,

*Jean Drapeau*

Le MAIRE,

*Jean Drapeau*

LE GREFFIER DE LA VILLE,

*Gabriel Morin*

196.- Article 52 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Saint-Isaac-Jogues), on the southwest side of de Galinée and de Bretonvilliers Avenues, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and  
Laliberté, it was

RESOLVED:- that the Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and  
Laliberté, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

197.- Article 53 of the order of the day relating to the Metro, being read, the Chairman of the Executive Committee informed Council that the report from the Metro project Chief Engineer, dated March 26, 1965, which was distributed to Councillors, includes information about how works undertaken to date are progressing.

198.- At this stage of the meeting, it was by unanimous consent of Council

On motion of Councillor Bonin,  
Seconded by Councillor Melançon,

RESOLVED:- to reconsider again the decision taken by Council at a previous stage of this meeting rejecting, by a vote of 24 to 13, the motion of Councillors Snyder and Melançon to adopt the draft by-law constituting article 43 of the order of the day to allow Mrs. Betty Candidus to occupy, for the purposes of a day-nursery "Aunty Betty's Kindergarten and Hort", the ground-floor and the second floor of the building bearing No. 4425 Saint-Hubert Street.

Said motion of Councillors Snyder and Melançon, to adopt said draft by-law, being again put, and a debate arising, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

199.- By unanimous consent, it was

RESOLVED:- that the study of article 55 of the order of the day be deferred to the next meeting of this Council.

The order of the day being exhausted, Council adjourned SINE DIE.

I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 5<sup>th</sup> day of April 1965,

*Jean Drapeau*  
The MAYOR.

*Gabriel Morin*  
The CITY CLERK,

*Jean Drapeau*  
The MAYOR.



MERCREDI, LE 7 AVRIL 1965.  
WEDNESDAY, APRIL 7, 1965.

Conformément à l'avis le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le septième jour d'avril courant, à huit heures du soir, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the seventh day of April, at eight o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 2 avril 1965.

City Hall, April 2, 1965.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le **MERCREDI, SEPTIÈME** jour d'**AVRIL** courant, à **HUIT HEURES** du soir, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée spéciale du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Sir,

You are requested to attend the special meeting of the Council to be held on **WEDNESDAY, the SEVENTH** day of **APRIL** instant, at **EIGHT O'CLOCK P.M.**, in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Ville.

*Gabriel Morin*

City Clerk.

<p><b>ASSEMBLÉE SPÉCIALE</b></p> <p>DU</p> <p>Conseil de la</p> <p><b>Ville de Montréal</b></p> <p>MERCREDI, 7 AVRIL 1965 à 8 heures du soir</p>	<p><b>SPECIAL MEETING</b></p> <p>OF THE</p> <p>Council of the</p> <p><b>City of Montreal</b></p> <p>WEDNESDAY, APRIL 7, 1965 at 8 o'clock p.m.</p>
--	--

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIF

REPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE

*Virement de crédits*

*Transfer of credits*

- 2 -

À l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

To transfer certain credits.

*Expropriation aux fins du Métro*

*Expropriation for Metro purposes*

- 3 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins du Métro,

To ordain the acquisition and prior possession, for Metro purposes,

a) d'une partie en tréfonds d'un terrain situé à l'angle sud-est du boulevard Saint-Joseph et de la rue Pontiac;

a) of a subsoil part of a parcel of land located at the south-east corner of Saint-Joseph Boulevard and Pontiac Street;

b) d'une servitude grevant la partie de ce même terrain située au-dessus de la partie en tréfonds en y limitant le poids de toute construction à une charge maximum uniformément répartie de 500 livres par pied carré sur le plan horizontal passant à l'élévation de la surface supérieure de la partie en tréfonds; et

b) of a servitude affecting the part of the same parcel of land located above the subsoil part, by limiting thereon the weight of any structure to an evenly distributed maximum load of 500 pounds per square foot on the horizontal plane passing at the elevation of the upper surface of the subsoil part; and

c) d'une servitude temporaire grevant la même partie de terrain pour permettre, pendant la durée de la construction du Métro, tous travaux, installations, et excavations requis pour cette construction,

c) of a temporary servitude affecting the same part of that parcel of land to allow, during Metro construction, all the works, installations and excavations required for such construction,

et de voter un crédit de \$1,941.00 à cette fin.

and to vote a credit of \$1,941.00 for such purpose.

*Expropriation*

*Expropriation*

- 4 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable,

To ordain the acquisition and prior possession,

a) aux fins d'une voie publique de certains immeubles situés

a) for purposes of a public street, of certain immovables located

- 1 — entre les rues Notre-Dame et Saint-Maurice, au nord-est de la rue University;
- 2 — entre les rues Saint-Paul et Saint-Maurice, au nord-est de la rue University;
- 3 — dans le quadrilatère borné par les rues Nazareth, William, Duke et Ottawa;
- 4 — dans le quadrilatère borné par les rues Wellington, Nazareth, Ottawa et Duke;
- 5 — dans le quadrilatère borné par les rues Nazareth, Wellington, Duke et Brennan;
- 6 — dans le quadrilatère borné par les rues Wellington, Nazareth, Brennan et Dalhousie;
- 7 — entre les rues Brennan et de la Commune, au nord-est de la rue Dalhousie;
- 8 — dans le quadrilatère borné par les rues Ann, Brennan, Dalhousie et la ruelle Hughes;
- 9 — dans le secteur borné par les rues Dalhousie, de la Commune, Colborne, Ann et la ruelle Hughes; et
- 0 — au sud de la rue Riverside, à l'ouest de la ruelle ouest de la rue Forfar;

- 1 — between Notre-Dame and Saint-Maurice Streets, north-east of University Street;
- 2 — between Saint-Paul and Saint-Maurice Streets, north-east of University Street;
- 3 — in the quadrilateral bounded by Nazareth, William, Duke and Ottawa Streets;
- 4 — in the quadrilateral bounded by Wellington, Nazareth, Ottawa and Duke Streets;
- 5 — in the quadrilateral bounded by Nazareth, Wellington, Duke and Brennan Streets;
- 6 — in the quadrilateral bounded by Wellington, Nazareth, Brennan and Dalhousie Streets;
- 7 — between Brennan and la Commune Streets, north-east of Dalhousie Street;
- 8 — in the quadrilateral bounded by Ann, Brennan, Dalhousie Streets and Hughes Lane;
- 9 — in the sector bounded by Dalhousie, la Commune, Colborne and Ann Streets, and Hughes Lane;
- 10 — south of Riverside Street, west of the Forfar Street west lane;

b) aux fins d'un meilleur aménagement des abords

- 1 — des rues Notre-Dame et Saint-Maurice, de certains immeubles situés au sud-ouest de la rue Dupré, entre ces mêmes rues;
- 2 — nord-ouest de la rue Brennan, de certains terrains situés à l'angle ouest des rues Brennan et Duke, et sud-ouest de la rue Duke, d'un certain immeuble situé sur le côté sud-ouest de la rue Duke et au nord-ouest des immeubles précités;
- 3 — nord-est de la rue Dalhousie, de certains immeubles situés à l'angle est des rues Wellington et Dalhousie;
- 4 — de la rue Nazareth, de certains immeubles situés au sud-ouest de ladite rue Nazareth et à l'ouest de la rue de la Commune;
- 5 — de la rue Brennan, de certains immeubles situés au sud-est de ladite rue Brennan et au sud-ouest de la rue Dalhousie.

*Construction d'une conduite d'eau  
dans la cité de Montréal-Nord*

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité de Montréal-Nord permet à la Ville, à certaines conditions, de passer dans les rues de son territoire une conduite maîtresse de 30 pouces qui sera construite par ladite Cité et qui occasionnera une dépense de \$430,000.00 pour sa pose et les frais s'y rapportant.

*Droit de construire*

A l'effet d'approuver le cahier des charges régissant un appel public d'offres relatif au droit de construire sur un emplacement de Métro borné par les rues Sainte-Catherine, de Montigny, Saint-Hubert et Berri.

*Rénovation urbaine  
Zone intitulée "La Petite Bourgogne"*

A l'effet

- a) de déclarer zone de rénovation urbaine le territoire compris entre l'avenue Atwater, à l'ouest, les voies de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la falaise, au nord, la rue Guy, à l'est, et le canal Lachine, au sud;
  - b) de déclarer certains quadrilatères de la zone précitée, secteurs de réaménagement urbain;
  - c) de prier le gouvernement de la province de Québec
- 1 — de déclarer lui aussi zone de rénovation urbaine le territoire décrit au paragraphe a) ci-dessus;
  - 2 — de reconnaître comme secteurs de réaménagement urbain les quadrilatères mentionnés au paragraphe b) ci-dessus;
  - 3 — d'autoriser la Ville de Montréal à négocier et conclure une entente avec le gouvernement fédéral, aux termes de l'article 23B de la Loi nationale sur l'Habitation, prévoyant

b) for the improvement of:

- 1 — the approaches to Notre-Dame and Saint-Maurice Streets, of certain immovables located south-west of Dupré Street, between those same streets;
- 2 — the north-west approaches to Brennan Street, of certain parcels of land located at the west corner of Brennan and Duke Streets, and the south-west approaches to Duke Street, of a certain immovable located on the south-west side of Duke Street, north-west of the above-mentioned immovables;
- 3 — the north-east approaches to Dalhousie Street, of certain immovables located at the east corner of Wellington and Dalhousie Streets;
- 4 — the approaches to Nazareth Street, of certain immovables located south-west of the said Nazareth Street;
- 5 — the approaches to Brennan Street, of certain immovables located south-east of the said Brennan Street and south-west of Dalhousie Street.

*Laying of a watermain in the  
City of Montreal North*

To approve a draft deed whereby the City of Montreal North allows the City, on certain conditions, to lay in the streets in its territory a 30-inch watermain which will be built by the said City of Montreal North and will involve an expenditure of \$430,000.00 for its installation and related costs.

*Right to build*

To approve the specifications governing a public tender call concerning the right to build on a Metro site bounded by Sainte-Catherine, de Montigny, Saint-Hubert and Berri Streets.

*Urban renewal  
Zone known as "La Petite Bourgogne"*

To

- a) declare urban renewal zone the territory included between Atwater Avenue on the west, the Canadian Pacific Railway Company tracks and the cliff on the north, Guy Street on the east, and the Lachine Canal on the south;
  - b) declare certain quadrilaterals of the above-mentioned zone, urban redevelopment sectors;
  - c) request the Government of the Province of Quebec
- 1 — to also declare urban renewal zone the territory described in paragraph a), above;
  - 2 — to recognize as urban redevelopment sectors the quadrilaterals mentioned in paragraph b), above;
  - 3 — to authorize the City of Montreal to negotiate and enter into an agreement with the Federal Government, under Section 23B of the National Housing Act, providing for the



sa contribution au coût du réaménagement urbain des secteurs visés au paragraphe b) ci-dessus;

- 4 — d'accorder à la Ville de Montréal son assistance financière pour l'aider à réaliser le projet de réaménagement urbain de ces secteurs.

latter's contribution to the cost of urban redevelopment of the sectors referred to in paragraph b), above;

- 4 — to grant to the City of Montreal its financial assistance so as to help the latter implement an urban redevelopment program in those sectors.

- 8 -

À l'effet de prier le gouvernement de la province de Québec

- 1 — d'autoriser la Ville de Montréal à négocier et conclure une entente avec le gouvernement fédéral, aux termes de l'article 23A de la Loi nationale sur l'Habitation, prévoyant sa contribution au coût de la préparation d'un programme de rénovation urbaine pour la zone comprise entre l'avenue Atwater, à l'ouest, les voies de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la falaise, au nord, la rue Guy, à l'est, et le canal Lachine, au sud;

- 2 — d'accorder à la Ville de Montréal son assistance financière pour la préparation du programme de rénovation urbaine de la zone précitée.

*Modification de la charte*

Soumettant certaines modifications additionnelles à la charte de la Ville.

*Approbation d'actes*

À l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Corporation de Valeurs Trans-Canada loue à la Ville, à certaines conditions, aux fins d'y aménager un dépôt de livres pour la bibliothèque municipale, un local sis aux nos 2065-2083, rue Beaudry.

À l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Caisse Populaire Marie-Reine-des-Cœurs loue à la Ville, à certaines conditions, aux fins d'y aménager une succursale de la bibliothèque municipale, un local sis au deuxième étage de ladite Caisse située à l'angle des rues de Jumonville et Bossuet.

To request the Government of the Province of Quebec

- 1 — to authorize the City of Montreal to negotiate and enter into an agreement with the Federal Government, under Section 23A of the National Housing Act, providing for the latter's contribution to the cost of preparing an urban renewal scheme for the zone included between Atwater Avenue on the west, the Canadian Pacific Railway Company tracks and the cliff on the north, Guy Street on the east, and the Lachine Canal on the south;

- 2 — to grant to the City of Montreal its financial aid for the preparation of an urban renewal scheme for the above-mentioned zone.

*Amendment to the Charter*

Submitting certain other amendments to the Charter of the City.

*Approval of deeds*

To approve a draft deed whereby Trans-Canada Corporation Fund leases to the City, on certain conditions, premises located at 2065-2083 Beaudry Street, for the purpose of establishing therein a book depository for the Municipal Library.

To approve a draft deed whereby the "Caisse Populaire Marie-Reine-des-Cœurs" leases to the City, on certain conditions, premises on the second floor of the said "Caisse" located at the corner of de Jumonville and Bossuet Streets, for the establishment of a branch of the Municipal Library.

## - 12 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde à l'Université de Montréal, à certaines conditions, la permission d'utiliser la surface recouverte du réservoir Bellingham à des fins sportives seulement.

To approve a draft deed whereby the City grants to the University of Montreal, on certain conditions, permission to use the covered surface of the Bellingham Reservoir for sports purposes only.

## - 13 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte entre la Ville et le Montreal Board of Trade et Yale Building Corporation relativement à la construction d'un accès au Métro dans l'édifice qui sera construit à l'angle nord-ouest de la côte du Beaver Hall et de la rue Belmont.

To approve a draft deed between the City and the Montreal Board of Trade and Yale Building Corporation, concerning the construction of an access to the Metro in the building to be erected at the north-west corner of Beaver Hall Hill and Belmont Street.

## - 14 -

A l'effet d'approuver un projet de convention par lequel la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique permet à la Ville, à certaines conditions, de poser et de maintenir un lampadaire et les câbles nécessaires à son alimentation sur les terrains de ladite Compagnie situés dans le parcours de la rue Beaubien.

To approve a draft agreement whereby the Canadian Pacific Railway Company allows the City, on certain conditions, to install and maintain a lamp standard and the cables required for its feeding on the properties of the said company located on the route of Beaubien Street.

*Projet de règlement**Draft by-law*

## - 15 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de construire, maintenir et entretenir une chambre sous le trottoir de la rue Windsor et des conduits souterrains traversant cette rue.

Submitting a draft by-law to allow the Canadian Pacific Railway Company to build, maintain, and upkeep a chamber under the sidewalk on Windsor Street as well as underground conduits crossing that street.

*Projets de règlements de zonage  
(1ère étude)**Draft zoning by-laws  
(1st study)*

## - 16 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2876 intitulé: "Règlement de zonage du quartier Rivière-des-Prairies", tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2876 entitled: "Zoning By-law of Rivière-des-Prairies Ward", as amended.

## - 17 -

Soumettant un projet de règlement permettant au "Loyola College" de construire une patinoire et un gymnase dans un bâtiment isolé sur le côté est de West Broadway, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Western.

Submitting a draft by-law to allow Loyola College to build a skating-rink and a gymnasium in a detached building on the east side of West Broadway, between Sherbrooke Street and Western Avenue.

MERCREDI, LE 7 AVRIL 1965.  
WEDNESDAY, APRIL 7, 1965.

- 18 -

Soumettant un projet de règlement permettant au "Loyola College" de construire une église sur le côté est de West Broadway, au nord de la rue Sherbrooke.

Submitting a draft by-law to allow Loyola College to build a church on the east side of West Broadway, north of Sherbrooke Street.

- 19 -

Soumettant un projet de règlement permettant au "Montreal General Hospital" d'ajouter un étage (6e étage) à l'aile ouest de l'hôpital sis au no 1650, avenue Cedar.

Submitting a draft by-law to allow the Montreal General Hospital to add a storey (6th floor) to the west wing of the hospital located at 1650 Cedar Avenue.

- 20 -

Avis de motions.

Notices of motions.

- 21 -

*Motion*

Conseiller Hanley — Relativement à la construction d'une piscine dans le district Sainte-Anne.

*Motion*

Councillor Hanley — Concerning the construction of a swimming-pool in the district of Saint Ann.



ASSEMBLEE SPECIALE

tenue MERCREDI 7 avril 1965  
à 8 heures du soir

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Labelle, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Sigouin, Desjardins, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Roy, Cohen, Lynch-Staunton, Caplette, Brisebois, Brock, Melançon, Bonin, LaSalle, Marchand, McKenna, Hanley, Lépine, Bourdon et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints;

Les conseillers Saulnier, Snyder, Landes, Angers, Robert, LaRoche, Bourret, Martellani, Gagné, Charness, Payette, Forest, Hanigan, Laliberté, Bellin, Parker, Loïselle, Lessard et Masson ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

ORDRE DU JOUR

200.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu:

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue les 31 mars et 1er avril 1965.

201- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 601.A-1 voir page 70 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Labelle,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

202.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-20/1

(Pour rapport voir page 70-71 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Brock, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

203.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

401.33-1/1

(Pour rapport voir page 71-72 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Caplette et Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ce Conseil se transforme en Comité plénier.

HELD ON WEDNESDAY, APRIL  
7, 1965, AT 8:00 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Labelle,.....  
(for names, see opposite page)

. and Leblanc, and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, A.  
Castonguay and V. Chené, Assistant Clerks;

Councillors Saulnier,.....  
(for names, see opposite page)

. and Masson were also present at this meeting at ulterior  
stages.

ORDER OF THE DAY

200.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation  
of the minutes of the preceding meeting being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on March 31, and April 1, 1965,  
be considered as read and be ratified.

201.- Article 2 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Labelle,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

202.- Article 3 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Brock, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

203.- Article 4 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that this Council resolve itself into a Committee of the Whole.

MERCREDI 7 AVRIL 1965

Le maire quitte le fauteuil et désigne le conseiller Gagnon, maire suppléant, pour présider le Comité plénier.

A ce stade de la séance, le conseiller Saulnier invite le maire de la Cité de Westmount, M. Michael L. Tucker, ainsi que les conseillers de ladite Cité qui l'accompagnent, MM. L. S. Backler, Claude-P. Beaubien, F. W. Gross et Jean-H. Richer, de même que M. N. T. Dawe, gérant général de ladite Cité, à prendre place dans la salle.

Le conseiller Saulnier et le Maire de la Cité de Westmount, M. Michael L. Tucker, font une déclaration conjointe concernant le principe d'une entente à laquelle ils en sont arrivés, entente qui a été approuvée par les membres du Conseil de la Cité de Westmount, par laquelle les deux villes, Montréal et Westmount, partageront au prorata de leur évaluation foncière imposable uniformisée le coût annuel net de l'entreprise du Métro.

Le conseiller Saulnier et Son Honneur le Maire Tucker exposent les bases de cette entente et font part au Conseil qu'ils se réjouissent de cette manifestation tangible de coopération qui révèle une détermination de collaborer lorsque des questions d'intérêt intermunicipal sont en jeu.

Le maire, Me Jean Drapeau, et quelques conseillers de Montréal, de même que le conseiller Claude-P. Beaubien, de la Cité de Westmount, adressent également la parole.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que le Comité plénier lève sa séance et rapporte progrès.

Le Comité lève alors sa séance et le conseiller Gagnon, maire suppléant, prend le fauteuil.

Ce dernier informe le Conseil que le Comité plénier a levé sa séance et a rapporté progrès.

A 9 heures du soir, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 9 heures 15 du soir, ce jour.

Et, advenant 9 heures 15 du soir, ce jour, le Conseil reprend sa séance.

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil ;

Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, Robert, LaRoche, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Bourret, Roy, Martellani, Gagné, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Payette, Caplette, Brisebois, Alie, Brock, Forest, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Laliberté, Marchand, McKenna, Bellin, Parker, Hanley, Lépine, Loïselle, Lessard, Masson, Bourdon et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints.

Le maire félicite le conseiller Saulnier, président du Comité exécutif, pour le magnifique travail qu'il a accompli pour en arriver au résultat obtenu sur l'entente qui vient d'être dévoilée au Conseil.



WEDNESDAY, APRIL 7, 1965.

The Mayor left the Chair and designated Councillor Gagnon, Acting Mayor, to preside over the Committee of the Whole.

At this stage of the meeting, Councillor Saulnier, invited the Mayor of the City of Westmount, Mr. Michael L. Tucker, as well as the Councillors of the said City which had come with him, Messrs. I. S. Backler, Claude-P. Beaubien, F. W. Gross and Jean-H. Richer, as well as Mr. N. T. Dawe, general manager of the said City, to take place in the Council Room.

Councillor Saulnier and the Mayor of the City of Westmount, Mr. Michael L. Tucker, issued a joint statement concerning the principle of an agreement which was approved by the members of the Council of Westmount, whereby the two cities, Montreal and Westmount, shall share at the pro rata of their standardized assessable real estate valuation the net annual cost of Metro operations.

Councillor Saulnier and His Worship Mayor Tucker explained the basis of this agreement and informed the Council that they were pleased with this tangible instance of cooperation which reflects a determination to co-operate in inter-municipal matters.

Mayor Jean Drapeau and some Councillors of Montreal, as well as Councillor Claude-P. Beaubien, of the City of Westmount, also addressed the meeting.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that the Committee of the Whole now rise and report progress.

The Committee then adjourned its meeting and Councillor Gagnon, Acting Mayor, took the Chair.

The latter informed Council that the Committee of the Whole has adjourned its meeting and reported progress.

At 9:00 P.M., this day, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 9:15 P.M., this day.

And, at 9:15 P.M., this day, Council resumed its meeting.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Leblanc, and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, A. Castonguay and V. Chené, Assistant Clerks.

The Mayor congratulated Councillor Saulnier, Chairman of the Executive Committee, on his wonderful work with respect to the success of the agreement about which Council has just been informed.

MERCREDI 7 AVRIL 1965

Le Conseil reprend alors l'étude de la motion des conseillers Snyder, Caplette et Hanley à l'effet d'adopter le rapport du Comité exécutif constituant l'article 4 de l'ordre du jour.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

204.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 540.17-1 voir page 73 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

205.- L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.17-11/1  
(Pour rapport voir page 73 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Labelle,  
Appuyé par les conseillers Melançon et Bonin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

206.- L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ~~812.2-1~~ voir page 74 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Caplette, Loisel et  
Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

207.- L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ~~812.2-1~~ voir page 75 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette, Loisel et  
Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 15 1965

821.1-1/1

821.1-1/1

WEDNESDAY, APRIL 7, 1965.

245

Council then resumed the study of the motion of Councillors Snyder, Caplette and Hanley to adopt the report from the Executive Committee constituting article 4 of the order of the day.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

204.- Article 5 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

205.- Article 6 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Melançon and Bonin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

206.- Article 7 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Loïselle and  
Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

207.- Article 8 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Loïselle and  
Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



MERCREDI 7 AVRIL 1965

208.- L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Coll. Charte  
(Pour rapport Mtl-1 voir page 75 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à l'étude des modifications additionnelles à la charte qui y sont annexées.

L'article à l'effet de remplacer l'article 787a étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article à l'effet de remplacer l'article 787b étant lu et un débat s'engageant, du consentement unanime, ledit article est modifié en remplaçant les mots "Commission des Monuments du Québec" par les mots "Commission des Monuments Historiques du Québec".

Ledit article, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article à l'effet d'ajouter l'article 787c après l'article 787b étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article à l'effet d'ajouter l'article 787d après l'article 787c étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article à l'effet d'ajouter l'article 787e après l'article 787d étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Labelle,  
il est

RESOLU:- que lesdites modifications additionnelles à la charte de la Ville, telles qu'elles ont été modifiées, soient maintenant adoptées.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 15 1965

209.- L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

289.27-1  
(Pour rapport voir page 75 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Bonin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 15 1965

210.- L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

289.26-1  
(Pour rapport voir page 76 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Sauvageau,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

211.- L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

133.2-2/1  
(Pour rapport voir page 76 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Labelle,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

WEDNESDAY, APRIL 7, 1965.

208.- Article 9 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the study of other amendments to the Charter attached thereto.

The article replacing Article 787a being read and a debate arising, it was agreed to.

The article replacing Article 787b being read and a debate arising, by unanimous consent, said article was amended by replacing therein the words "Quebec Monuments Commission" by the words "Quebec Historic Monuments Commission".

Said Article, as amended, was then agreed to.

The article adding Article 787c after Article 787b being read and a debate arising, it was agreed to.

The article adding Article 787d after Article 787c being read and a debate arising, it was agreed to.

The article adding Article 787e after Article 787d being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Labelle,  
it was

RESOLVED:- that said other amendments to the Charter of the City, as amended, be now adopted.

209.- Article 10 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bonin, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

210.- Article 11 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Sauvageau,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

211.- Article 12 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Labelle,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MERCREDI 7 AVRIL 1965

212.- L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.18-11/1

(Pour rapport voir page 77 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Caplette, Loïselle et  
Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 15 1965

213.- L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 212-1 voir page 77 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins  
et Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

214.- L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 212-1 voir page 78 volume 60 des rapports)

(Pour règlement 3115 voir page 373 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

215.- L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1812-1 voir page 78 volume 60 des rapports)

(Pour règlement voir page 371 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.



212.- Article 13 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Loiselle and  
Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

213.- Article 14 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins and  
Montpetit, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

214.- Article 15 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

215.- Article 16 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

MERCREDI 7 AVRIL 1965

216.- L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.2-4 voir page 78 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement voir page 372 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
 Parker, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

217.- L'article 18 de l'ordre du jour étant lu,

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
 Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit article soit biffé de l'ordre du jour.

218.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
 Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement permettant à The Congregation of the Roman Catholics of St. Ignatius of Loyola Parish de construire une église sur le côté est de West Broadway, au nord de la rue Sherbrooke.

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport 306.17 voir page 79 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement voir page 372 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
 Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

219.- L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 390.22-1 voir page 79 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement voir page 373 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
 et McKenna, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

WEDNESDAY, APRIL 7, 1965.

811

216.- Article 17 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

217.- Article 18 of the order of the day being read,

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said article be struck out from the order of the day.

218.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to approve a draft by-law to allow The Congregation of the Roman Catholics of St. Ignatius of Loyola Parish to build a church on the east side of West Broadway, north of Sherbrooke Street.

The following report was accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

219.- Article 19 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton  
and McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.



MERCREDI 7 AVRIL 1965

Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

AVIS DE MOTION

220.- Le conseiller Hanley donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité suivante:

"La Ville de Montréal devra verser à toute personne qui aura occupé la charge de membre du Conseil de la Ville, durant douze années ou plus et qui aura cessé d'occuper une telle charge après le premier janvier 1966, une pension annuelle de \$1,500.00 payable en versements égaux et consécutifs le premier jour de chaque mois.

Ladite pension devra être augmentée de \$500.00 pour chaque année additionnelle ou partie d'année durant laquelle ladite personne aura occupé la charge de conseiller. Cependant, cette pension ne devra en aucun cas dépasser la somme de \$5,000.00 et sera insaisissable.

Le paiement de ladite pension devra être interrompu durant toute période au cours de laquelle le bénéficiaire occupera, à titre temporaire ou permanent, une charge, fonction ou emploi comportant une rémunération payée par la Ville."

MOTION

221.- L'article 21 de l'ordre du jour étant lu, le conseiller Hanley donne lecture de la motion suivante:

"Proposé par le conseiller Hanley,  
Appuyé par le conseiller Loiselle,

ATTENDU que le bain O'Connell est un beau monument à la mémoire d'un ancien doyen du Conseil municipal de Montréal, feu Thomas O'Connell;

ATTENDU que le prolongement de la rue University affectera le bain O'Connell;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de remplacer le bain O'Connell en construisant une piscine extérieure dans un secteur du district Sainte-Anne, ainsi que l'a recommandé le directeur du service des parcs."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil  
s'ajourne SINE DIE.

Je donne mon assentiment et j'appose  
ma signature aux résolutions, etc.  
contenues dans ce procès-verbal,  
ce 7<sup>e</sup> jour d'avril 1965.

LE MAIRE,

*Jean Drapeau*

LE MAIRE,

*Jean Drapeau*

*Gabriel Morin*

LE GREFFIER DE LA VILLE,

Articles 1 and 2 were read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

NOTICE OF MOTION

220.- Councillor Hanley gives notice that, at the next Council meeting, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee study the possibility of the following:

"The City of Montreal shall pay to each person who has held office as a member of the Council of the City for twelve years or more and who has ceased to hold such office after the first of January 1966, an annual pension of \$1,500. payable in equal and consecutive instalments on the first day of each month.

The said pension shall be increased by \$500. for each additional year or part of a year during which such person has held the office of councillor. But it shall in no case exceed the sum of \$5,000. Such pension shall be unseizable.

The payment of such pension shall be suspended during any period when the beneficiary holds temporarily or permanently, any charge, office or situation which involves remuneration paid by the City."

MOTION

221.- Article 21 of the order of the day being read, Councillor Hanley read the following motion:

"Moved by Councillor Hanley,  
Seconded by Councillor Loisel,elle,

WHEREAS the O'Connell bath is an excellent monument to a former dean of the Montreal City Council the late Thomas O'Connell;

WHEREAS the extension of University Street will affect the O'Connell bath;

THAT the Executive Committee study the possibility of replacing the O'Connell bath by the construction of a open-air pool in a sector of St. Ann's District as recommended by the Director of the Parks Department."

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The order of the day being exhausted, Council adjourned  
SINE DIE.

I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 9<sup>th</sup> day of April 1965,

THE MAYOR,

*Jean Drapeau*

*Gabriel Monna*

THE CITY CLERK,

THE MAYOR,

*Jean Drapeau*

MERCREDI, LE 21 AVRIL 1965.  
WEDNESDAY, APRIL 21, 1965.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le vingt et unième jour d'avril courant, à huit heures du soir, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the twenty-first day of April, at eight o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 15 avril 1965.

City Hall, April 15, 1965.

Monsieur,

Sir,

Vous êtes prié d'assister, le **MERCREDI, VINGT ET UNIÈME** jour d'AVRIL courant, à **HUIT HEURES** du soir, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée spéciale du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

You are requested to attend the special meeting of the Council to be held on **WEDNESDAY, the TWENTY-FIRST** day of **APRIL** instant, at **EIGHT O'CLOCK P.M.**, in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Ville,

*Gabriel Morin*

City Clerk.

<p>ASSEMBLÉE SPÉCIALE</p> <p>DU</p> <p>Conseil de la</p> <p><b>Ville de Montréal</b></p> <p>MERCREDI, 21 AVRIL 1965 à 8 heures du soir</p>	<p>SPECIAL MEETING</p> <p>OF THE</p> <p>Council of the</p> <p><b>City of Montreal</b></p> <p>WEDNESDAY, APRIL 21, 1965 at 8 o'clock p.m.</p>
--	--



MERCREDI, LE 21 AVRIL 1965.  
WEDNESDAY, APRIL 21, 1965.

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIF

REPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE

*Virement de crédits*

*Transfer of credits*

- 2 -

À l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

To transfer certain credits.

*Construction d'un égout*

*Laying of a sewer*

- 3 -

À l'effet de voter un crédit de \$43,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue Bossuet, du boulevard Rosemont à l'avenue de Charette.

To vote a credit of \$43,300.00 for the laying of a sewer in Bossuet Street, from Rosemont Boulevard to de Charette Avenue.

*Construction de trottoirs*

*Laying of sidewalks*

- 4 -

À l'effet de voter un crédit de \$7,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de l'avenue Alfred-Laliberté, de la rue projetée portant le no 325-415 à la rue Pasteur.

To vote a credit of \$7,100.00 for the laying of a permanent sidewalk on the north side of Alfred-Laliberté Avenue, from the projected street bearing No. 325-415 to Pasteur Street.

- 5 -

À l'effet de voter un crédit de \$16,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue de Bretonvilliers (332-115), de l'avenue de Bretonvilliers (332-114) à l'avenue de Bretonvilliers (332-116).

To vote a credit of \$16,600.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of de Bretonvilliers Avenue (332-115), from de Bretonvilliers Avenue (332-114) to de Bretonvilliers Avenue (332-116).

- 6 -

À l'effet de voter un crédit de \$3,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue de Bretonvilliers (332-117), de l'avenue de Bretonvilliers (332-115) à la rue de Louvain.

To vote a credit of \$3,500.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of de Bretonvilliers Avenue (332-117), from de Bretonvilliers Avenue (332-115) to Louvain Street.

- 7 -

À l'effet de voter un crédit de \$51,700.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Viau, de la rue Sainte-Catherine à la rue Hochelaga.

To vote a credit of \$51,700.00 for the rebuilding of the permanent sidewalks on both sides of Viau Street, from Sainte-Catherine Street to Hochelaga Street.

*Construction de pavages*

*Laying of pavings*

- 8 -

À l'effet de voter un crédit de \$56,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Alfred-Laliberté, de la rue projetée portant le no 325-415 à la rue Pasteur.

To vote a credit of \$56,400.00 for the laying of a permanent paving on Alfred-Laliberté Avenue, from the projected street bearing No. 325-415 to Pasteur Street.

- 9 -

À l'effet de voter un crédit de \$81,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue de Bretonvilliers (332-115), de l'avenue de Bretonvilliers (332-114) à l'avenue de Bretonvilliers (332-116).

To vote a credit of \$81,900.00 for the laying of a permanent paving on de Bretonvilliers Avenue (332-115), from de Bretonvilliers Avenue (332-114) to de Bretonvilliers Avenue (332-116).

MERCREDI, LE 21 AVRIL 1965.  
WEDNESDAY, APRIL 21, 1965.

- 10 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est du boulevard Lapointe, au nord de la rue Boyce.

To vote a credit of \$8,900.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Lapointe Boulevard, north of Boyce Street.

- 11 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de l'avenue de Gaspé, entre la rue Bélanger et l'avenue Mozart.

To vote a credit of \$6,000.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of de Gaspé Avenue, between Bélanger Street and Mozart Avenue.

- 12 -

A l'effet de voter un crédit de \$13,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue de Bretonvilliers (332-117), de l'avenue de Bretonvilliers (332-115) à la rue de Louvain.

To vote a credit of \$13,500.00 for the laying of a permanent paving on de Bretonvilliers Avenue (332-117), from de Bretonvilliers Avenue (332-115) to Louvain Street.

- 13 -

A l'effet de voter un crédit de \$192,500.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage de la rue Viau, de la rue Sainte-Catherine à la rue Ontario.

To vote a credit of \$192,500.00 for the rebuilding and widening of the paving on Viau Street, from Sainte-Catherine Street to Ontario Street.

*Régie de la Place des Arts*

*Régie of la Place des Arts*

- 14 -

A l'effet d'autoriser la Régie de la Place des Arts à procéder à l'expropriation de l'immeuble connu sous les nos 105 ouest, rue Sainte-Catherine et 1416, rue Saint-Urbain (lots nos p. 287, 288 et 289 du cadastre du quartier Saint-Laurent).

To authorize the Régie of la Place des Arts to proceed with the expropriation of the immovable known as Nos. 105 Sainte-Catherine Street West and 1416 Saint-Urbain Street (lots Nos. p. 287, 288 and 289 of the cadastre of Saint-Laurent Ward).

*Autres travaux*

*Other works*

- 15 -

A l'effet d'accorder à Nord Construction (1962) Ltée le contrat pour la réfection, jusqu'au 1er janvier 1967, des pavages, trottoirs et bordures nécessitée à la suite de l'ouverture de coupes, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de \$252,520.00 et selon les cahiers des charges préparés à ce sujet.

To award to Nord Construction (1962) Ltée the contract for the repair, until January 1, 1967, of the pavings, sidewalks and curbs made necessary by the opening of cuts, at the tendered prices, that is for a total approximate cost of \$252,520.00 in accordance with the specifications prepared in that connection.

- 16 -

A l'effet de voter un crédit de \$219,900.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage de la rue Viau, de la rue Ontario à la rue Hochelaga.

To vote a credit of \$219,900.00 for the rebuilding and widening of the paving on Viau Street, from Ontario Street to Hochelaga Street.

*Modification de résolutions*

*Amendments to resolutions*

- 17 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 23 décembre 1963 votant un crédit de \$103,700.00 pour la construction d'un égout dans la rue Wolfe, de la rue Craig au boulevard Dorchester.

To amend the resolution of Council dated December 23, 1963, voting a credit of \$103,700.00 for the laying of a sewer in Wolfe Street, from Craig Street to Dorchester Boulevard.

- 18 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 28 juillet 1964 votant un crédit de \$63,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Lamotte, de la rue de Tracy à la rue de Meulles, et son raccordement temporaire sur la rue de Tracy, de la rue de Lamotte au pavage existant au sud de la rue de Salaberry.

To amend the resolution of Council dated July 28, 1964, voting a credit of \$63,900.00 for the laying of a permanent paving on de Lamotte Street, from de Tracy Street to de Meulles Street, and its temporary connection on de Tracy Street, from de Lamotte Street to the existing paving south of de Salaberry Street.

*Abrogation d'une résolution*

*Repeal of a resolution*

- 19 -

A l'effet  
a) d'abroger la résolution du Conseil des 22 et 25 avril 1963 votant un crédit de \$1,045,000.00 pour la construction d'une conduite d'eau de 30 pouces de diamètre, en béton armé, dans la rue Craig, de la ruelle Busby à la rue Clark, dans la rue Clark, de la rue Craig à la rue Sherbrooke, et dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Clark à la rue Wolfe; et

To  
a) repeal the resolution of Council dated April 22 and 25, 1963, voting a credit of \$1,045,000.00 for the laying of a 30-inch reinforced concrete watermain, in Craig Street, from Busby Lane to Clark Street, in Clark Street, from Craig Street to Sherbrooke Street, and in Sainte-Catherine Street, from Clark Street to Wolfe Street; and

MERCREDI, LE 21 AVRIL 1965.  
WEDNESDAY, APRIL 21, 1965.

b) d'imputer sur l'article "Projets" du budget de la division technique du service des travaux publics la somme de \$13,561.98 représentant les frais encourus en vertu de ladite résolution du Conseil des 22 et 25 avril 1963.

b) charge to the Item "Projects" of the budget of the Engineering Division of the Public Works Department, the amount of \$13,561.98 for costs incurred under the said resolution of Council dated April 22 and 25, 1963.

*Expropriations*

*Expropriations*

- 20 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'une rue, d'un certain immeuble situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, au nord de la rue Saint-Viateur, et de voter un crédit de \$1,595.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for street purposes, of a certain immovable located west of Saint-Laurent Boulevard, north of Saint-Viateur Street, and to vote a credit of \$1,595.00 for this purpose.

- 21 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable

To ordain the acquisition and prior possession

a) de certains immeubles requis pour l'élargissement de la rue de Montigny (côté sud-est), entre les rues Sanguinet et Saint-Denis, et de voter un crédit de \$48,790.00 à cette fin; et

a) of certain immovables required for the widening of de Montigny Street (south-east side), between Sanguinet and Saint-Denis Streets, and to vote a credit of \$48,790.00 for this purpose; and

b) aux fins d'un meilleur aménagement des abords sud-est de la rue de Montigny (élargie), de certains immeubles situés au sud-ouest de la rue Saint-Denis et au sud-est de la rue de Montigny (élargie), et de voter un crédit de \$88,215.00 à cette fin.

b) for the improvement of the south-east approaches to (widened) de Montigny Street, of certain immovables located south-west of Saint-Denis Street and south-east of (widened) de Montigny Street, and to vote a credit of \$88,215.00 for this purpose.

- 22 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de l'égout collecteur Saint-Jacques/Youville,

To ordain the acquisition and prior possession, for the purpose of the Saint-Jacques/Youville collector sewer,

a) d'une partie de terrain située dans le quadrilatère borné par les rues Wellington, McGill, d'Youville et des Sœurs-Grises; et

a) of part of a parcel of land located in the quadrilateral bounded by Wellington, McGill, d'Youville and des Sœurs-Grises Streets; and

b) d'une servitude temporaire grevant une autre partie du même terrain pour permettre pendant la durée de la construction dudit égout collecteur tous travaux, installations et excavations requis pour cette construction,

b) of a temporary servitude affecting another part of the same parcel of land in order to allow during the construction of the said collector sewer all works, installations and excavations required for that construction,

et de voter un crédit de \$21,850.42 à ces fins.

and to vote a credit of \$21,850.42 for such purposes.

*Crédit supplémentaire*

*Additional credit*

- 23 -

À l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$11,290.48 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins du Métro, du fonds et des servitudes qui se rapportent à une partie de l'avenue Millen située au sud du boulevard Henri-Bourassa.

To vote an additional credit of \$11,290.48 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of the land and servitudes relating to a section of Millen Avenue located south of Henri-Bourassa Boulevard.

*Parc-école Oxford*

*Oxford school-park*

- 24 -

À l'effet

To

a) de décréter l'acquisition et la possession préalable,

a) ordain the acquisition and prior possession,

1. aux fins d'une ruelle, d'un immeuble situé au nord de la rue Saint-Jacques, à l'ouest de l'avenue Old Orchard, et de voter un crédit de \$5,355.00 à cette fin, et

1. for the purposes of a lane, of an immovable located north of Saint-Jacques Street, west of Old Orchard Avenue and to vote a credit of \$5,355.00 for this purpose, and

2. aux fins d'un parc, d'un immeuble situé au même endroit, en vue de compléter l'étendue du parc Oxford, et de voter un crédit de \$71,100.00 à cette fin;

2. for the purposes of a park, of an immovable located at the same place, in order to complete the area of Oxford Park, and to vote a credit of \$71,100.00 for this purpose;

b) de modifier la résolution du Conseil en date du 31 janvier 1963 décrétant l'acquisition et la possession préalable

b) amend the resolution of Council dated January 31, 1963 ordaining the acquisition and prior possession

1. d'un immeuble situé au nord de la rue Saint-Jacques, à l'ouest de l'avenue Old Orchard, en vue de compléter l'étendue du parc Oxford; et

1. of an immovable located north of Saint-Jacques Street, west of Old Orchard Avenue in order to complete the area of Oxford Park; and

2. aux fins d'une ruelle, de certains immeubles situés à l'ouest de l'avenue Old Orchard, entre le chemin Upper Lachine et la rue Saint-Jacques,

2. for the purposes of a lane, of certain immovables located west of Old Orchard Avenue, between Upper Lachine Road and Saint-Jacques Street,

en y abrogeant les paragraphes a), b), c), d), e) et f);

by repealing therefrom paragraphs a), b), c), d), e) and f);



c) de donner aux avocats de la Ville des instructions de se désister de toutes procédures, intentées jusqu'à ce jour au sujet des expropriations mentionnées au paragraphe b) ci-dessus, et d'imputer sur le crédit pour dépenses contingentes — dépenses imprévues d'administration, la somme de \$1,869.63 représentant les frais encourus en vertu des paragraphes a) à f) inclusivement de ladite résolution du Conseil du 31 janvier 1963.

d) de verser dans le domaine public, aux fins d'une ruelle, un terrain faisant partie du domaine public aux fins d'un parc, situé au sud du chemin Upper Lachine, à l'ouest de l'avenue Old Orchard.

c) instruct the City attorneys to withdraw any procedures taken to this day in connection with the expropriations mentioned in paragraph b) above and to charge to the credit for contingencies — unforeseen administrative expenditures, the amount of \$1,869.63 representing the costs incurred pursuant to paragraphs a) to f) inclusive of the said resolution of Council of January 31, 1963.

d) transfer to the public domain, for lane purposes, a parcel of land being part of the public domain for park purposes, located south of Upper Lachine Road, west of Old Orchard Avenue.

- 25 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer une partie de la ruelle nord-sud sise à l'ouest de l'avenue Old Orchard, au nord de la rue Saint-Jacques.

Submitting a draft by-law to close a section of the north-south lane located west of Old Orchard Avenue, north of Saint-Jacques Street.

*Approbation d'acte**Approval of deed*

- 26 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte ayant pour objet la vente à M. Côme Létourneau d'une partie du lot no 5-530-A du cadastre du village incorporé de la Côte-Saint-Louis située à l'ouest de la rue Boyer, au nord de la rue Beaubien.

To approve a draft deed for the sale to Mr. Côme Létourneau of part of lot No. 5-530-A of the cadastre of the incorporated Village of Côte-Saint-Louis located west of Boyer Street, north of Beaubien Street.

*Octroi de subventions**Granting of subsidies*

- 27 -

A l'effet d'accorder des subventions à diverses organisations et personnes.

To grant subsidies to various organizations and persons.

*Projets de règlements de zonage  
(1ère étude)**Draft zoning by-laws  
(1st study)*

- 28 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique d'agrandir leur résidence située au no 3860, avenue Laval.

Submitting a draft by-law to allow the Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique to extend their residence located at No. 3860 Laval Avenue.

- 29 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (Alphonse-Desjardins) sur le côté sud de la rue Saint-Zotique, entre la rue Lemay et le boulevard de l'Assomption.

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Board to erect and occupy a school (Alphonse-Desjardins) on the south side of Saint-Zotique Street, between Lemay Street and l'Assomption Boulevard.

- 30 -

Soumettant un projet de règlement permettant au Jewish People's School d'agrandir l'école située au no 5170, avenue Van Horne.

Submitting a draft by-law allowing the Jewish People's School to extend the school located at No. 5170 Van Horne Avenue.

*Budget de la Commission de Transport  
de Montréal**Budget of the Montreal Transportation  
Commission*

- 31 -

Soumettant le budget de la Commission de Transport de Montréal pour l'exercice 1965-66.

Submitting the budget of the Montreal Transportation Commission for the fiscal year 1965-66.

*Budget de la Ville**Budget of the City*

- 32 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2820, tel qu'il a été modifié, concernant les taxes spéciales ou personnelles imposées sous forme de permis ou licences.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2820, as amended, concerning special or personal taxes levied as permits or licences.

- 33 -

Soumettant un projet de règlement imposant pour l'exercice 1965-66 diverses taxes, et déterminant le prix de l'approvisionnement d'eau fournie par la Ville et le loyer pour occupation du domaine public.

Submitting a draft by-law to impose for the fiscal year 1965-66 various taxes, and to determine the rate of the water supplied by the City and the rent for the occupancy of the public domain.

- 34 -

Soumettant le budget de la Ville pour l'exercice 1965-66.

Submitting the budget of the City for the fiscal year 1965-66.

- 35 -

Avis de motions.

Notices of motions.

- 36 -

*Motion*

*Conseiller Hanley* — Relativement à la pension annuelle payable à certaines personnes qui ont été membres du Conseil.

*Motion*

*Councillor Hanley* — Concerning the annual pension payable to certain persons who have been members of the Council.

ASSEMBLEE SPECIALE

ténué MERCREDI 21 avril 1965  
à 8 heures du soir.

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Snyder, Landes, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Desjardins, Sauvageau, Roy, Gagné, Cohen, Lynch-Staunton, Brise-bois, Brock, Hanigan, Melançon, LaSalle, Marchand, McKenna, Parker, Hanley, Lépine, Masson et Bourdon, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints;

Les conseillers Labelle, F. Drapeau, Angers, Sigouin, Robert LaRoche, Gagnon, Bourque, Bourret, Charness, Caplette, Alie, Forest, Bonin, Durivage, Laliberté, Bellin et Leblanc ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

222.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, les motions  
suivantes sont, du consentement unanime,  
soumises et adoptées,

"Que les membres du Conseil ont appris avec regret le décès  
subit de monsieur Lucien Croteau, qui a été conseiller municipal  
de 1944 à 1960, membre du Comité exécutif de 1950 à 1957 et chef  
du Conseil du 26 novembre 1959 au 24 octobre 1960;

Qu'ils prient madame Croteau et les autres membres de la  
famille du regretté défunt d'accepter leurs condoléances dans  
le deuil où les plonge ce décès."

"Que ce Conseil a appris avec le plus vif regret le décès  
de M. J.-Oscar Taillefer, qui a été conseiller de la catégorie  
"A" du district no 6 de 1940 à 1942;

Qu'il désire en cette occasion offrir ses condoléances  
à la famille du regretté défunt."

ORDRE DU JOUR

223.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratifi-  
cation du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée  
du Conseil tenue le 7 avril 1965.

224.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que l'étude de cet article soit différée.

225.-

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude en bloc des articles 3 à 13 inclusivement  
de l'ordre du jour.



SPECIAL MEETING

HELD ON WEDNESDAY, APRIL  
21, 1965, AT 8:00 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....

. (for names, see opposite page)  
. and Bourdon, and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk,  
A. Castonguay and V. Chené, Assistant City Clerks;

Councillors Labelle,.....

. (for names, see opposite page)  
. and Leblanc were also present at this meeting at ulterior

stages.

222.-

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, the  
following motions were, by unanimous  
consent, submitted and adopted,

"That the members of the Council have learned with sorrow  
of the sudden death of Mr. Lucien Croteau, City Councillor from  
1944 to 1960, member of the Executive Committee from 1950 to  
1957, and Leader of the Council from November 26, 1959 to October  
24, 1960;

That they wish to express to Mrs. Croteau and the other members  
of the stricken family their heartfelt sympathy in their bereavement."

"That this Council has learned with deep sorrow of the death of  
Mr. J.-Oscar Taillefer, who was Class "A" Councillor in District No.  
6 from 1940 to 1942;

That it wishes on this occasion to offer its deepest sympathy to  
the family of the deceased."

ORDER OF THE DAY

223.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation  
of the minutes of the preceding meeting being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on April 7, 1965, be considered  
as read and be ratified.

224.- Article 2 of the order of the day being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the study of this article be deferred.

225.-

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study as a whole of articles 3 to 13 inclu-  
sive of the order of the day.

MERCREDI 21 avril 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

AVRIL 29 1965

Le Conseil procède en conséquence à l'étude en bloc des articles 3 à 13 inclusivement de l'ordre du jour.

(Pour rapports ALCV- 15 à 18 voir page 80 à 84 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que lesdits rapports soient adoptés.

226.- L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 190.4-1 voir page 85 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder, Appuyé par le conseiller Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

227.- L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2000.3-5/1

(Pour rapport voir page 86 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder Appuyée par les conseillers Saulnier et Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 29 1965

228.- L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-15 voir page 86 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau, Landes et Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 29 1965

229.- L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

ALCV-85 (1963)

(Pour rapport voir page 87 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par le conseiller Melançon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 29 1965

230.- L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

ALCV-60 (1964)

(Pour rapport voir page 87 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder, Appuyé par le conseiller Saulnier,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant alors mise aux voix elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Council proceeded accordingly with the study as a whole of articles 3 to 13 inclusive of the order of the day.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said reports be adopted.

226.- Article 14 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

227.- Article 15 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

228.- Article 16 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau,  
Landes and Hamelin, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

229.- Article 17 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Melançon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

230.- Article 18 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion then being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

MERCREDI 21 AVRIL 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 29 1965

231.- L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

ALCV-30 (1963)

(Pour rapport voir page 88 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Hanley et Melançon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 29 1965

232.- L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3111.1-4/1

(Pour rapport voir page 88 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Brock, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 29 1965

233.- L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3187.1-7/1

(Pour rapport voir page 89 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 29 1965

234.- L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2001.36-1

(Pour rapport voir page 89 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

235.- L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.8-24/1 voir page 90 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Durivage,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 29 1965

236.- L'article 24 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1901.113-1

(Pour rapport voir page 90 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lépine, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.



231.- Article 19 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Hanley and Melançon,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

232.- Article 20 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Brock, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

233.- Article 21 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

234.- Article 22 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

235.- Article 23 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Durivage,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

236.- Article 24 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Lépine, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MERCREDI 21 AVRIL 1965

237.- L'article 25 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1901.113-1 voir page 91 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement 3116 voir page 370 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Lépine, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Lépine, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

238.- L'article 26 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3248.7-2/1 voir page 91 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins  
et Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

239.- L'article 27 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 500-2 voir page 92 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle  
et Landes,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

240.- L'article 28 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.94 voir page 92 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 370 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Brock, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

237.- Article 25 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Lépine, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Lépine, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

238.- Article 26 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins  
and Montpetit, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

239.- Article 27 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and Landes,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

240.- Article 28 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Brock, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

MERCREDI 21 AVRIL 1965

241.- L'article 29 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.47 voir page 93 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 369 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller J.-N. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

242.- L'article 30 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.48 voir page 93 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 369 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

243.- L'article 31 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1003.18-1  
(Pour rapport voir page 93 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 369 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, et  
Landes,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

244.- Du consentement unanime le Conseil reprend l'étude de l'article 2 de l'ordre du jour qui avait été différée à un stade antérieur de la présente séance.

L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 601.A-1 voir page 80 volume 60 des rapports)



241.- Article 29 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor J.-N. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

242.- Article 30 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

243.- Article 31 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
Landes,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

244.- By unanimous consent Council resumed the study of article 2 of the order of the day which had been deferred at a previous stage of the present meeting.

Article 2 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MERCREDI 21 AVRIL 1965

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

245.- Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude en bloc des articles 32, 33 et 34 de l'ordre du jour concernant le budget de la Ville pour l'exercice 1965-66.

Le président du Comité exécutif donne alors certaines explications sur les prévisions budgétaires présentement à l'étude,

Le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Gagnon, maire suppléant.

Le président continue à donner ses explications et un débat s'engageant, il est du consentement unanime du Conseil

RESOLU:- que les modifications suivantes soient apportées au volume du budget présentement à l'étude:

- 10.- en remplaçant par la somme de \$30,000,000 celle de \$29,671,037 inscrite sous la rubrique "Taxe de vente\* - Sales Tax\*" et apparaissant dans la colonne "1964-65 Revenu - Revenue (Approx)" à la page 24;
- 20.- en remplaçant par la somme de \$238,205,717 celle de \$237,876,754 inscrite sous la rubrique "Revenu ordinaire - Ordinary Revenue" et apparaissant dans la colonne "1964-65 Revenu - Revenue (Approx)" à la page 26;
- 30.- en remplaçant par la somme de \$242,585,717 celle de \$242,256,754 inscrite sous la rubrique "Total" et apparaissant dans la colonne "1964-65 Revenu - Revenue (Approx)" à la page 26;
- 40.- en remplaçant par la somme de \$4,304,668 celle de \$3,975,705 inscrite sous la rubrique "Excédent du revenu réel sur les dépenses - Excess of Actual Revenue over Expenditures" et apparaissant dans la colonne "1964-65 - Dépenses - Expenditures (Approx)" à la page 27;
- 50.- en remplaçant par la somme de \$242,585,717 celle de \$242,256,754,717 inscrite sous la rubrique "Total" et apparaissant dans la colonne "1964-65 - Dépenses - Expenditures (Approx)" à la page 27;
- 60.- en remplaçant par la somme de \$40,000,000 celle de \$39,130,558 inscrite sous la rubrique "Compensation" et apparaissant dans la colonne "1964-65 Revenu - Revenue - (Approx)" à la page 31;
- 70.- en remplaçant par la somme de \$10,000,000 celle de \$9,459,521 inscrite sous la rubrique "Moins: Quote-part de certaines municipalités sous le contrôle de la Corporation de Montréal Métropolitain - Less: Share of certain municipalities under control of the Montreal Metropolitan Corporation" et apparaissant dans la colonne "1964-65 Revenu - Revenue (Approx)" à la page 31; et

WEDNESDAY, APRIL 21, 1965.

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

245.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study as a whole of articles 32, 33 and 34  
of the order of the day concerning the budget of the City for the fiscal year  
1965-66.

The Chairman of the Executive Committee then gave certain explanations  
concerning the estimates under study.

The Mayor left the Chair and was replaced by Councillor Gagnon, Acting  
Mayor.

The Chairman resumed his explanations and a debate arising, it was, by  
unanimous consent

RESOLVED:- that the following changes be made in the budget under study:

- 10.- by replacing by the amount of \$30,000,000 the amount of \$29,671,037  
shown under the Item "Taxe de Vente\* - Sales Tax\*" and appearing in  
column "1964-65 Revenu - Revenue (Approx)" on page 24;
- 20.- by replacing by the amount of \$238,205,717 the amount of \$237,876,754  
shown under the Item "Revenu ordinaire - Ordinary Revenue" and appea-  
ring in column "1964-65 Revenu - Revenue (Approx)" on page 26;
- 30.- by replacing by the amount of \$242,585,717 the amount of \$242,256,754  
shown under the Item "Total" and appearing in column "1964-65 Revenu -  
Revenue (Approx)" on page 26;
- 40.- by replacing by the amount of \$4,304,668 the amount of \$3,975,705  
shown under the Item "Excédent du revenu réel sur les dépenses -  
Excess of Actual Revenue over Expenditures" and appearing in column  
"1964-65 - Dépenses - Expenditures (Approx)" on page 27;
- 50.- by replacing by the amount of \$242,585,717 the amount of \$242,256,754  
shown under the Item "Total" and appearing in column "1964-65 - Dépenses  
- Expenditures (Approx)" on page 27;
- 60.- by replacing by the amount of \$40,000,000 the amount of \$39,130,558  
shown under the Item "Compensation" and appearing in column "1964-65  
Revenu - Revenue - (Approx)" on page 31;
- 70.- by replacing by the amount of \$10,000,000 the amount of \$9,459,521  
shown under the Item "Moins:Quote-part de certaines municipalités  
sous le contrôle de la Corporation de Montréal Métropolitain - Less:  
Share of certain municipalities under control of the Montreal Metropolitan  
Corporation" and appearing in column "1964-65 Revenu - Revenue (Approx)"  
on page 31; and

MERCREDI 21 AVRIL 1965

80.- en remplaçant par la somme de \$30,000,000 celle de \$29,671,037 formant le total de la compensation relative à la taxe de vente et inscrite dans la colonne "1964-65 - Revenu - Revenue (Approx)" à la page 31.

Et, un débat s'engageant,

A 9 heures 55 du soir, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 10 heures 10 du soir, ce jour.

Et, advenant 10 heures 10 du soir, ce jour, le maire reprend le fauteuil et les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, Robert, LaRoche, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Guillet, Bourret, Roy, Gagné, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Caplette, Brisebois, Alje, Brock, Forest, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Durivage, Laliberté, Marchand, McKenna, Bellin, Parker, Hanley, Lépine, Loisel, Masson, Bourdon et Leblanc étant présents, le Conseil continue l'étude du budget pour l'exercice 1965-66.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ce Conseil s'ajourne au JEUDI 22 avril courant, à 8 heures 30 du soir, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Je donne mon assentiment et j'appose  
ma signature aux résolutions, etc.  
contenues dans ce procès-verbal,  
ce 23<sup>e</sup> jour d'avril 1965,

LE MAIRE,

*Jean Drapeau*

*Gabriel Monn*

LE GREFFIER DE LA VILLE,

LE MAIRE,

*Jean Drapeau*



WEDNESDAY, APRIL 21, 1965.

80.- by replacing by the amount of \$30,000,000 the amount of \$29,671,037 making up the total compensation in connection with the sales tax, shown in column "1964-65 - Revenu - Revenue (Approx)" on page 31.

And, a debate arising,

At 9:55 P.M., this day, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 10:10 P.M., this day.

And, at 10:10 P.M., this day, the Mayor resumed the Chair and Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

..... and Leblanc being present, Council continued the study of the budget for the fiscal year 1965-66.

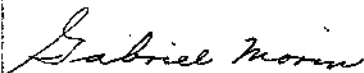
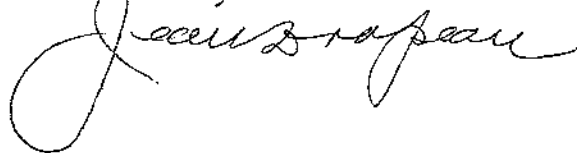
And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that this Council adjourn until THURSDAY, April 22, at 8:30 P.M., to continue the study of the present order of the day.

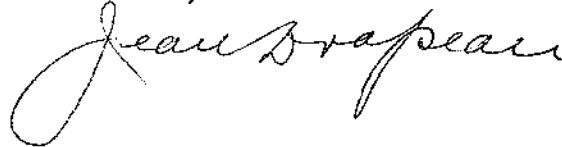
I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 23rd day of April 1965,

THE MAYOR,



THE CITY CLERK,

THE MAYOR,



ASSEMBLEE SPECIALE AJOURNEE .

tenue JEUDI 22 avril 1965  
à 8 heures 30 du soir

SONT PRESENTS: Monsieur le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Labelle, Landes, F. Drapeau, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Deggardins, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Guillet, Gagné, Lynch-Staunton, Payette, Caplette, Forest, Hanigan, Bonin, LaSalle, Laliberté, McKenna, Bellin, Parker, Hanley, Lépine, Lessard et Leblanc et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints.

Les conseillers Snyder, Angers, Sigouin, Robert, LaRoche, Bourret, Roy, Cohen, Brisebois, Alie, Brock, Melançon, Durivage, Marchand, Loisel, Masson et Bourdon ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil reprend l'étude des articles 32, 33 et 34 de l'ordre du jour concernant le budget pour l'exercice 1965-66 laissée en suspens lors de l'ajournement de la séance du Conseil tenue le 21 avril courant.

Et, un débat s'engageant il est ensuite convenu de prendre en délibération chacun de ces articles.

246.- L'article 32 de l'ordre du jour étant en conséquence lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

475.41-2

(Pour rapport voir page 94 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement 3117 voir page 368 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

L'article 4 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 5, 6, 7, 8 et 9 étant lus, ils sont agréés.

L'article 10 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 11 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 11 soit modifié

a) en remplaçant dans la remarque du paragraphe b) (Postes de buanderie) les mots et le chiffre "la section 56 f)" par les mots et les chiffres "l'alinéa 4°) du paragraphe a) de la section 56.";

b) en remplaçant dans le paragraphe d) les mots et le chiffre "la section 56f)." par les mots et les chiffres "l'alinéa 4°) du paragraphe a) de la section 56.";

HELD ON THURSDAY, APRIL 22,  
1965, AT 8:30 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

..... and Leblanc  
and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, A. Castonguay and V. Chené, Assistant  
City Clerks.

Councillors Snyder,.....

(for names, see opposite page)

..... and Bourdon were also present at this meeting at ulterior  
stages.

ORDER OF THE DAY

Council resumed the study of articles 32, 33 and 34 of the order of  
the day concerning the budget for the fiscal year 1965-66 left in abeyance at  
the adjournment of the Council meeting held on April 21.

And, a debate arising it was then agreed to consider each of these ar-  
ticles.

246.- Article 32 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading  
of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

Article 4 being read and a debate arising, it was agreed to.

Articles 5, 6, 7, 8 and 9 being read, they were agreed to.

Article 10 being read and a debate arising, it was agreed to.

Article 11 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 11 be amended

- a) by replacing therein in the Remark under paragraph b) (Laundry  
stations) the words and the figure "Section 56f)" by the words  
and the figures "sub-paragraph 4o) of paragraph a) of Section  
56.";
- b) by replacing therein in paragraph d) the words and the figure  
"Section 56f)." by the words and the figures "sub-paragraph 4o)  
of paragraph a) of Section 56.";

JEUDI 22 AVRIL 1965

c) en en remplaçant dans le deuxième alinéa de la remarque du paragraphe f) (Poste de nettoyage) les mots et le chiffre "la section 56f)" par les mots et les chiffres "l'alinéa 4°) du paragraphe a) de la section 56."

Ledit article 11, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Les articles 12, 13, 14, 15 et 16 étant lus, ils sont agréés.

L'article 17 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 17 soit modifié en en remplaçant par les suivants les deuxième et troisième alinéas des remarques faisant partie de la section 56:

"Le permis requis en vertu de cette section est exigible du propriétaire ou du locataire ou de l'occupant de l'établissement ou des lieux où le distributeur est placé ou utilisé. Ce permis est constaté par un certificat émis par le directeur des finances.

Chaque distributeur automatique pour lequel un permis est émis en vertu de l'alinéa 2°) du paragraphe a) et des alinéas 1°) et 2°) du paragraphe b) de la présente section doit porter une plaque indiquant l'année pour laquelle le permis a été accordé; cette plaque n'est pas transportable d'un appareil à un autre et elle demeure la propriété de la Ville.

La plaque fournie pour le distributeur mentionné à l'alinéa 2°) du paragraphe a) de cette section, doit être apposée sur le distributeur par le propriétaire de l'appareil. La plaque fournie pour les distributeurs mentionnés aux alinéas 1°) et 2°) du paragraphe b) de cette section doit être apposée sur chaque appareil par le directeur du service de la police ou son représentant."

Ledit article 17, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 18 étant lu, il est agréé.

L'article 19 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 19 soit remplacé par le suivant:

"ARTICLE 19

La section 63-1 du règlement no 2820 ajoutée par le règlement no 2939 est remplacée par la suivante:

"Section 63-1 Parc de stationnement pour véhicules automobiles sur terrain privé, d'une superficie d'au moins 800 pieds carrés, où les espaces sont loués au public.

Approbation: Permis et Inspections,  
Circulation

Honoraire: \$0.01 le pied carré,  
minimum \$10.00 pour  
chaque emplacement."

Ledit article 19, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.



- c) by replacing therein in the second paragraph of the Remark under paragraph f) (Cleaning station) the words and the figure "Section 56f)" by the words and the figures "sub-paragraph 4o) of paragraph a) of Section 56."

Said article 11, as amended, was then agreed to.

Articles 12, 13, 14, 15 and 16 being read, they were agreed to.

Article 17 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 17 be amended by replacing therein by the following: the second and third sub-paragraphs of the Remarks which are part of Section 56:

"The permit required under this section is exigible from the owner or the tenant or the occupant of the establishment or premises where the distributor is placed or used. This permit is acknowledged by a certificate issued by the Director of Finance.

Every automatic distributor for which a permit is issued under sub-paragraph 2o) of paragraph a), and sub-paragraph 1o) and 2o) of paragraph b) of this section shall bear a plate showing the year for which the permit was granted; such plate is not transferable from one machine to another and remains the property of the City.

The plate supplied for the distributor mentioned in sub-paragraph 2o) of paragraph a) of this section shall be set on the distributor by the owner of the machine. The plate supplied for the distributors mentioned in sub-paragraphs 1o) and 2o) of paragraph b) of this section shall be set on each machine by the Director of the Police Department or his agent."

Said article 17, as amended, was then agreed to.

Article 18 being read, it was agreed to.

Article 19 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 19 be replaced by the following:

"ARTICLE 19

Section 63-1 of By-law No. 2820 added by By-law No. 2939 is replaced by the following:

"Section 63-1 Parking ground for motor vehicles on private property, of a minimum area of 800 square feet, where spaces are rented to the public.

Approved by: Permits and Inspections,  
Traffic

Fee: \$0.01 per square foot, minimum  
\$10.00 for each space."

Said article 19, as amended, was then agreed to.

JEUDI 22 AVRIL 1965

L'article 20 étant lu,

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ledit article 20 soit remplacé par le suivant:

"Le règlement no 2820 est modifié en y ajoutant,  
après la section 64, la section suivante:

"Section 65 - L'honoraire fixé à plus de \$15.00 pour un établissement, une activité ou une chose assujettis à un permis en vertu du présent règlement est réduit à \$15.00 lorsque l'établissement est exploité, l'activité exercée ou la chose utilisée par une communauté religieuse, une institution de charité, un club privé sans but lucratif ou une association sans but lucratif.

Cette réduction de l'honoraire ne s'applique cependant pas lorsqu'il s'agit de la vente de liqueurs alcooliques pour consommation sur les lieux, telle activité demeurant assujettie aux dispositions de la section 17.

Avant d'émettre son certificat d'approbation, le directeur du service des permis et inspections doit obtenir du directeur du service du bien-être social un certificat attestant que la personne au nom de laquelle le permis sera émis est bien soit une communauté religieuse, soit une institution de charité, soit un club privé sans but lucratif ou une association sans but lucratif.

Tout permis mentionné dans le présent règlement, sauf dans la section 17, sera gratuit dans le cas d'une salle paroissiale quand cette salle est exploitée au profit d'une fabrique d'église ou des oeuvres paroissiales."

Et, un débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté et il est

RESOLU:- en conséquence.

Ledit article 20, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 21 étant lu,

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ledit article 21 soit remplacé par le suivant:

"ARTICLE 21

La section 13 du règlement no 2820 est abrogée."

Et, un débat s'engageant du consentement unanime du Conseil, les conseillers Saulnier et Snyder retirèrent leur motion.

Et, un autre débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 21 soit biffé du projet de règlement présentement devant le Conseil.

Article 20 being read,

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That said Article 20 be replaced by the following:

"By-law No. 2820 is amended by adding after Section 64 thereof,  
the following section:

"Section 65 - The fee set at more than \$15.00 for an establishment,  
activity or thing which is subject to a permit under this by-law is  
reduced to \$15.00 when the establishment is operated, the activity  
is carried out or the thing is used by a religious community, a  
charitable institution, a non-profit private club or a non-profit  
association.

This reduction of fee does not however apply when alcoholic  
beverages are sold for consumption on the premises, such activity  
remaining subject to the provisions of Section 17.

Before issuing his certificate of approval, the Director of  
the Permits and Inspections Department shall obtain from the  
Director of the Social Welfare Department a certificate to the  
effect that the person in whose name the permit will be issued  
is truly either a religious community, a charitable institution,  
a non-profit private club or a non-profit association.

Any permit mentioned in this by-law, except in Section 17,  
shall be free of charge in the case of a parish hall whenever such  
hall is operated for the benefit of a church fabric or parish  
charities."

And, a debate arising and said amendment being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

Said article 20, as amended, was then agreed to.

Article 21 being read,

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That said article 21 be replaced by the following:

"ARTICLE 21

Section 13 of By-law No. 2820 is repealed."

And, a debate arising by unanimous consent of Council, Councillors  
Saulnier and Snyder withdrew their motion.

And, another debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 21 be struck out from the draft by-law now before Council.

JEUDI 22 AVRIL 1965

L'article 22 maintenant article 21 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 21 soit remplacé par le suivant:

"ARTICLE 21

La section 37 du règlement no 2820 est abrogée."

Ledit article 21, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 23 maintenant article 22 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 22 soit remplacé par le suivant:

"ARTICLE 22

La section 38 du règlement no 2820 est abrogée."

Ledit article 22, tel qu'il a été modifié est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y ajoutant l'article suivant comme article 23:

"ARTICLE 23

Le paragraphe b) de la section 62 du règlement no 2820 est abrogé."

Ledit article 23, tel qu'il a été ajouté, est alors agréé.

L'article 24 étant lu, il est agréé.

Du consentement unanime, le Conseil reprend l'étude de l'article 1 du projet de règlement présentement devant le Conseil, qui a été agréé à une phase antérieure de la présente séance.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié

- a) en en remplaçant dans la version française de l'alinéa J) du paragraphe 1<sup>o</sup>) les mots "nonobstant qu'une demande de permis ait été faite ou que le permis ait été refusé ou annulé." par les mots "alors qu'une demande de permis n'a pas encore été approuvée ou après que leur demande de permis a été refusée ou leur permis annulé."
- b) en en remplaçant dans la version anglaise l'alinéa J) du paragraphe 1<sup>o</sup>) par le suivant:

"J) It is the duty of the Director of the Permits and Inspections Department to take, on behalf of the City, proceedings which must be taken before the Municipal Court against persons who neglect or refuse to obtain the permits required under this by-law; as well as against persons who continue to carry on their activities, operate their trade or industry, utilize or keep an animal or a thing before their application for a permit has been approved or after their application for a permit has been refused or their permit cancelled."



Article 22 which has now become article 21 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 21 be replaced by the following:

"ARTICLE 21

Section 37 of By-law No. 2820 is repealed."

Said article 21, as amended, was then agreed to.

Article 23 which has now become article 22 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 22 be replaced by the following:

"ARTICLE 22

Section 38 of By-law No. 2820 is repealed."

Said article 22, as amended was then agreed to.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that the draft by-law now before Council be amended by adding thereto the following article as article 23:

"ARTICLE 23

Paragraph b) of section 62 of By-law No. 2820 is repealed."

Said article 23, as added, was then agreed to.

Article 24 being read, it was agreed to.

By unanimous consent, Council resumed the study of article 1 of the draft by-law now before Council, which was agreed to at a previous stage of the present meeting.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 1 be amended

a) by replacing therein in the French text of sub-paragraph J) of paragraph 10) the words "nonobstant qu'une demande de permis ait été faite ou que le permis ait été refusé ou annulé." by the words "alors qu'une demande de permis n'a pas encore été approuvée ou après que leur demande de permis a été refusée ou leur permis annulé."

b) by replacing therein in the English text sub-paragraph J) of paragraph 10) by the following:

"J) It is the duty of the Director of the Permits and Inspections Department to take, on behalf of the City, proceedings which must be taken before the Municipal Court against persons who neglect or refuse to obtain the permits required under this by-law; as well as against persons who continue to carry on their activities, operate their trade or industry, utilize or keep an animal or a thing before their application for a permit has been approved or after their application for a permit has been refused or their permit cancelled."

JEUDI 22 AVRIL 1965

Ledit article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

Le président du Comité exécutif dépose sur la table un certificat du directeur des finances requis en vertu de l'article 674 de la charte de la Ville.

247.- L'article 33 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

475.79-1  
(Pour rapport voir page 94 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement 3118 voir page 368 volume 600 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

248.- L'article 34 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Coll-Budget  
(Pour rapport 1965-66 voir page 94 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que le rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil soumettant le budget de la Ville pour l'exercice 1965-66 soit maintenant adopté.

Le président du Comité exécutif dépose sur la table le certificat du directeur des finances requis par la loi certifiant que le budget pour l'exercice 1965-66 que ce Conseil vient d'adopter est conforme aux dispositions de la charte et des règlements de la Ville de Montréal et que l'équilibre entre le revenu et les dépenses est maintenu.

249.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soient soumis les rapports suivants du Comité exécutif:

- 1.- à l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 2 décembre 1957 concernant la création d'un fonds d'assurance pour accidentés sous le coup de la Loi des Accidents du Travail;

Said article 1, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

The Chairman of the Executive Committee tabled a certificate from the Director of Finance required in virtue of Article 674 of the Charter of the City.

247.- Article 33 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

248.- Article 34 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that the report of the Executive Committee now before Council submitting the budget of the City for the fiscal year 1965-66 be now adopted.

The Chairman of the Executive Committee tabled the certificate of the Director of Finance required under the law certifying that the budget for the fiscal year 1965-66 that this Council has just adopted complies with the provisions of the Charter and the by-laws of the City of Montreal and the balance between revenues and expenditures is maintained.

249.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow that the following reports from the Executive Committee be submitted:

- 1.- to amend the resolution of Council dated December 2, 1957 concerning the establishment of an Insurance Fund for victims of accidents under the Workmen's Compensation Act;

JEUDI 22 AVRIL 1965

## 2.- à l'effet

- a) d'approuver les conditions de la vente par voie de soumissions publiques d'un emplacement appartenant à la Ville et situé sur le côté est de l'avenue Papineau, entre la rue de Louvain (homologuée) et le boulevard Crémazie; et
- b) de modifier la résolution du Conseil du 26 février 1965 approuvant les conditions de la vente à l'enchère de certains immeubles appartenant à la Ville.

3.- à l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$4,000,000.00 pour défrayer une partie de la quote-part de la Ville dans le coût de la route transcanadienne dans les limites de la Ville de Montréal.

4.- à l'effet d'approuver un projet de convention entre la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967 et la Corporation de Gaz Naturel du Québec relativement à la construction d'un réseau gazier sur les terrains loués par la Ville de Montréal aux fins de ladite exposition.

5.- à l'effet de voter un crédit de \$25,000.00 pour l'exécution, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, des travaux de démolition et de reconstruction du mur sud-est du réservoir Bellingham.

6.- à l'effet d'autoriser le paiement de la somme de \$19,500.00 à la compagnie Roxol Ltée pour l'exécution de travaux de forages et d'essais sur chantier pour l'étude du sol sur le site du projet de monument devant être érigé conjointement par les villes de Paris et Montréal, à l'occasion de l'Exposition Canadienne Universelle de 1967.

7.- à l'effet de voter un crédit de \$7,400.00 pour l'ouverture de la demi-est de l'avenue de Carignan, d'un point situé au nord de l'avenue Alexis-Contant en gagnant le nord, et le nivellement préliminaire de cette avenue, dans les mêmes limites.

8.- à l'effet de voter un crédit de \$16,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue De Teck, de la rue Paul-Pau à la rue Joffre.

9.- à l'effet de voter un crédit de \$5,400.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue de Carignan, d'un point situé au nord de l'avenue Alexis-Contant en gagnant le nord.

10.- à l'effet de voter un crédit de \$5,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Madore, de la rue Louis-Veuillot en gagnant l'ouest.

11.- à l'effet de voter un crédit de \$2,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue projetée no 325-444, de la rue projetée no 325-414 à la rue Drouart.

12.- à l'effet de voter un crédit de \$2,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue projetée no 325-444, de la rue projetée no 325-414 à la rue Drouart.

13.- à l'effet de voter un crédit de \$1,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest du boulevard de l'Acadie, de la rue projetée no 325-444 en gagnant le nord.



- 2.- to
- a) approve the terms of the sale by public tenders of a site owned by the City and located on the east side of Papineau Avenue, between Louvain Street (homologated) and Crémazie Boulevard; and
  - b) amend the resolution of Council dated February 26, 1965 approving the terms of the sale by auction of certain immovables owned by the City.
- 3.- to vote and additional credit \$4,000,000.00 to pay part of the City's share of the cost of the Trans-Canada Highway within the limits of the City of Montreal.
- 4.- to approve a draft agreement between the Canadian Corporation for the 1967 World Exhibition and the Quebec Natural Gas Corporation concerning the construction of a gas distribution system on the sites leased by the City of Montreal for the purposes of the said Exhibition.
- 5.- to vote a credit of \$25,000.00 for the carrying out, in whole or in part, by day labour or by contract, of works for the demolition and rebuilding of the south-east wall of the Bellingham Reservoir.
- 6.- to authorize the payment of a sum of \$19,500.00 to Roxol Company Limited for the carrying out of boring works and tests for the study of the soil on the site where a monument is to be erected jointly by the Cities of Paris and Montreal on the occasion of the 1967 Canadian World Exhibition.
- 7.- to vote a credit of \$7,400.00 for the opening of the east half of de Carignan Avenue, from a point located north of Alexis-Contant Avenue towards the north, and the preliminary levelling of the said avenue within the same limits.
- 8.- to vote a credit of \$16,000.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of De Teck Street, from Paul-Pau Street to Joffre Street.
- 9.- to vote a credit of \$5,400.00 for the laying of a permanent sidewalk on the east side of de Carignan Avenue, from a point located north of Alexis-Contant Avenue towards the north.
- 10.- to vote a credit of \$5,800.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Madore Street, from Louis-Veuillot Street towards the west.
- 11.- to vote a credit of \$2,500.00 for the laying of a permanent sidewalk on the south side of the projected street No. 325-444, from the projected street No. 325-414 to Drouart Street.
- 12.- to vote a credit of \$2,100.00 for the laying of a permanent sidewalk on the north side of the projected street No. 325-444, from the projected street No. 325-414 to Drouart Street.
- 13.- to vote a credit of \$1,900.00 for the laying of a permanent sidewalk on the west side of l'Acadie Boulevard, from the projected street No. 325-444 towards the north.

JEUDI 22 AVRIL 1965

- 14.- à l'effet de voter un crédit de \$17,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Charles-de-LaFleur, de la rue Chabanel à la rue de Louvain.
- 15.- à l'effet de voter un crédit de \$7,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Robert Burns, du chemin de la Côte-Saint-Luc en gagnant le sud jusqu'aux voies du C.P.R.
- 16.- à l'effet de voter un crédit de \$6,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue projetée no 325-437 (rue Drouart), d'un point situé au sud de la rue projetée no 325-444 en gagnant le sud.
- 17.- à l'effet de voter un crédit de \$75,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue De Teck, de la rue Paul-Pau à la rue Joffre.
- 18.- à l'effet de voter un crédit de \$22,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Madore, de la rue Louis-Veuillot en gagnant l'ouest.
- 19.- à l'effet de voter un crédit de \$100,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Charles-de-LaFleur, de la rue Chabanel à la rue de Louvain.
- 20.- à l'effet de voter un crédit de \$37,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Robert Burns, du chemin de la Côte-Saint-Luc en gagnant le sud jusqu'aux voies de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
- 21.- à l'effet de voter un crédit de \$19,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le côté ouest du boulevard de l'Acadie, de la rue projetée no 325-444 en gagnant le nord.
- 22.- à l'effet de voter un crédit de \$41,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée no 325-437 (rue Drouart), d'un point situé au sud de la rue projetée no 325-444 en gagnant le sud.
- 23.- à l'effet de voter un crédit de \$16,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée no 325-444, de la rue projetée no 325-414 à la rue Drouart.
- 24.- à l'effet de voter un crédit de \$18,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Clark, entre les rues Evans et Sherbrooke.
- 25.- à l'effet de voter un crédit de \$79,700.00 pour la reconstruction d'un égout dans la rue Saint-Urbain, de la rue Sainte-Catherine à un point situé au nord de la rue de Montigny.
- 26.- à l'effet de voter un crédit de \$17,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue Bagg, du boulevard Saint-Laurent à la rue Clark.

249-1 Le rapport suivant du Comité exécutif constituant l'article 1 de la motion ci-dessus mentionnée est alors soumis comme suit:

(Pour rapport 145-1 voir page 96 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

THURSDAY, APRIL 22, 1965.

- 14.- to vote a credit of \$17,500.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Charles-de-LaTour Street, from Chabanel Street to Louvain Street.
- 15.- to vote a credit of \$7,800.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Robert Burns Street, from Côte-Saint-Luc Road towards the south up to the C. P. R. Tracks.
- 16.- to vote a credit of \$6,800.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of the projected street No. 325-437 (Drouart Street), from a point located south of the projected street No. 325-444 towards the south.
- 17.- to vote a credit of \$75,800.00 for the laying of a permanent paving on De Teck Street, from Paul-Pau Street to Joffres Street, west.
- 18.- to vote a credit of \$22,300.00 for the laying of a permanent paving on Madore Street, from Louis-Veuillot Street towards the west.
- 19.- to vote a credit of \$100,500.00 for the laying of a permanent paving on Charles-de-LaTour Street, from Chabanel Street to Louvain Street.
- 20.- to vote a credit of \$37,400.00 for the laying of a permanent paving on Robert-Burns Street, from Côte-Saint-Luc Road towards the south up to the Canadian Pacific Railway Company tracks.
- 21.- to vote a credit of \$19,200.00 for the laying of a permanent paving on the west side of l'Acadie Boulevard, from the projected street No. 325-444 towards the north.
- 22.- to vote a credit of \$41,400.00 for the laying of a permanent paving on the projected street No. 325-437 (Drouart Street), from a point located south of the projected street No. 325-444 towards the south.
- 23.- to vote a credit of \$16,200.00 for the laying of a permanent paving on the projected street No. 325-444, from the projected street No. 325-414 to Drouart Street.
- 24.- to vote a credit of \$18,500.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located west of Clark Street, between Evans and Sherbrooke Streets.
- 25.- to vote a credit of \$79,700.00 for the reconstruction of a sewer in Saint-Urbain Street, from Sainte-Catherine Street to a point located north of de Montigny Street.
- 26.- to vote a credit of \$17,600.00 for the laying of a sewer in Bagg Street, from Saint-Laurent Boulevard to Clark Street.

249-1 The following report from the Executive Committee constituting article 1 of the above-mentioned motion was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

JEUDI 22 AVRIL 1965

249-2 Le rapport suivant constituant l'article 2 de la motion des conseillers Saulnier et Snyder permettant la présentation de certains rapports du Comité exécutif, est alors soumis:

(Pour rapport 3186.7-2/1 voir page 96 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Durivage et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

249-3 Le rapport suivant constituant l'article 3 de la motion des conseillers Saulnier et Snyder permettant la présentation de certains rapports du Comité exécutif, est alors soumis:

(Pour rapport 1104.5-1/1 voir page 97 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

AVRIL 29 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

249-4 Le rapport suivant constituant l'article 4 de la motion des conseillers Saulnier et Snyder permettant la présentation de certains rapports du Comité exécutif, est alors soumis:

(Pour rapport 621.1-2/1 voir page 97 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

249-5 Le rapport suivant constituant l'article 5 de la motion des conseillers Saulnier et Snyder permettant la présentation de certains rapports du Comité exécutif, est alors soumis:

(Pour rapport 133.2-2/1 voir page 98 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

AVRIL 29 1965

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

249-6 Le rapport suivant constituant l'article 6 de la motion des conseillers Saulnier et Snyder permettant la présentation de certains rapports du Comité exécutif, est alors soumis:

(Pour rapport 621.18-1 voir page 98 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

249-7 Le rapport suivant constituant l'article 7 de la motion des conseillers Saulnier et Snyder permettant la présentation de certains rapports du Comité exécutif, est alors soumis:

(Pour rapport ALCV-12 voir page 99 volume 60 des rapports)

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 29 1965



THURSDAY, APRIL 22, 1965.

249-2 The following report constituting article 2 of the motion of Councillors Saulnier and Snyder allowing the presentation of certain reports from the Executive Committee, was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Durivage and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

249-3 The following report constituting article 3 of the motion of Councillors Saulnier and Snyder allowing the presentation of certain reports from the Executive Committee, was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

249-4 The following report constituting article 4 of the motion of Councillors Saulnier and Snyder allowing the presentation of certain reports from the Executive Committee, was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

249-5 The following report constituting article 5 of the motion of Councillors Saulnier and Snyder allowing the presentation of certain reports from the Executive Committee, was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

249-6 The following report constituting article 6 of the motion of Councillors Saulnier and Snyder allowing the presentation of certain reports from the Executive Committee, was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

249-7 The following report constituting article 7 of the motion of Councillors Saulnier and Snyder allowing the presentation of certain reports from the Executive Committee, was then submitted:

JEUDI 22 AVRIL 1965

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix,  
elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

249 - 8 à 26 Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude en bloc des articles 8 à 26 inclusivement  
de la motion des conseillers Saulnier et Snyder permettant la présentation  
de certains rapports du Comité exécutif.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AVRIL 29 1965

Les rapports suivants sont en conséquence soumis:

ALCV-12 à 18 99 à 108  
(Pour rapports voir page volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que lesdits rapports soient adoptés.

Du consentement unanime du Conseil, la motion suivante est alors soumise.

250.- "Proposé par le conseiller Parker,  
Appuyé par les conseillers Bellin, Brisebois,  
Cohen, Gagné et Alie,

Que le Comité exécutif étudie la possibilité de modifier  
le règlement no 2194 concernant l'établissement de bureaux dans  
les zones résidentielles de façon à permettre aux membres du  
Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec  
et du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de  
Québec d'établir leur bureau dans leur résidence pour y prati-  
quer leur profession."

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, les  
conseillers Parker, Bellin, Brisebois, Cohen, Gagné et Alie retirent leur  
motion.

#### MOTION

251.- L'article 36 de l'ordre du jour étant lu, le conseiller Hanley  
donne lecture de la motion suivante:

"Proposé par le conseiller Hanley,  
Appuyé par le conseiller Lépine,

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité  
suivante:

"La Ville de Montréal devra verser à toute personne qui aura  
occupé la charge de membre du Conseil de la Ville durant douze an-  
nées ou plus et qui aura cessé d'occuper une telle charge après le  
premier janvier 1966, une pension annuelle de \$1,500.00 payable en  
versements égaux et consécutifs le premier jour de chaque mois.

Ladite pension devra être augmentée de \$500.00 pour chaque  
année additionnelle ou partie d'année durant laquelle ladite per-  
sonne aura occupé la charge de conseiller. Cependant, cette pen-  
sion ne devra, en aucun cas, dépasser la somme de \$5,000.00 et sera  
insaisissable.

THURSDAY, APRIL 22, 1965.

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

249 - 8 à 26

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study as a whole of articles 8 to 26 inclusive  
of the motion of Councillors Saulnier and Snyder allowing the presentation of  
certain reports from the Executive Committee.

The following reports were accordingly submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said reports be adopted.

By unanimous consent from Council, the following motion was then  
submitted.

250.-

"Moved by Councillor Parker,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois, Cohen,  
Gagné and Alie,

That the Executive Committee consider the possibility of amending  
By-law No. 2194 concerning the establishment of offices in residential  
zones so as to permit licensed members of the College of Physicians and  
Surgeons of the Province of Quebec and of the College of Dentists of  
the Province of Quebec to have an office in their residences in which  
they may practice their profession."

And, a debate arising, by unanimous consent from Council, Councillors  
Parker, Bellin, Brisebois, Cohen, Gagné and Alie withdrew their motion.

MOTION

251.- Article 36 of the order of the day being read, Councillor Hanley read  
the following motion:

"Moved by Councillor Hanley,  
Seconded by Councillor Lépine,

That the Executive Committee study the possibility of the following:

"The City of Montreal shall pay to each person who has held office  
as a member of the Council of the City for twelve years or more and who  
has ceased to hold such office after the first of January 1966, an annual  
pension of \$1,500.00 payable in equal and consecutive instalments on the  
first day of each month.

The said pension shall be increased by \$500.00 for each additional year  
or part of a year during which such person has held the office of councillor.  
But it shall in no case exceed the sum of \$5000.00. Such pension shall be  
unseizable.

JEUDI 22 AVRIL 1965

Le paiement de ladite pension devra être interrompu durant toute période au cours de laquelle le bénéficiaire occupera, à titre temporaire ou permanent, une charge, fonction ou emploi comportant une rémunération payée par la Ville."

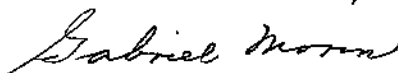
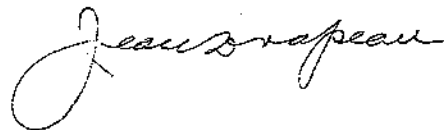
Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne SINE DIE.

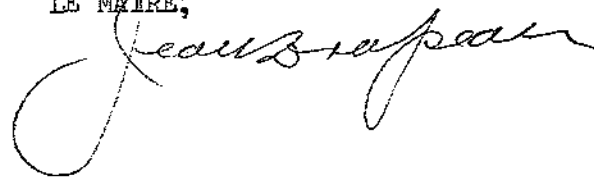
Je donne mon assentiment et  
j'appose ma signature aux  
résolutions, etc. contenues  
dans ce procès-verbal,  
ce 26<sup>e</sup> jour d'avril 1965,

LE MAIRE,



LE GREFFIER DE LA VILLE,

LE MAIRE,





THURSDAY, APRIL 22, 1965.

The payment of such pension shall be suspended during any period when the beneficiary holds temporarily or permanently, any charge, office or situation which involves remuneration paid by the City."

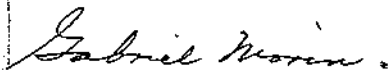
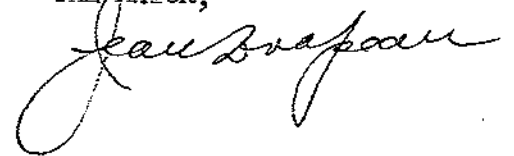
And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The order of the day being exhausted, Council adjourned SINE DIE.

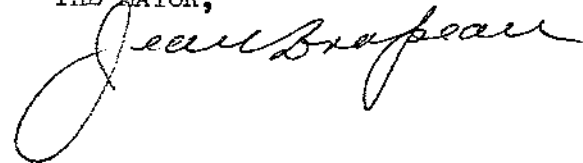
I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 26<sup>th</sup> day of April 1965,

THE MAYOR,



THE CITY CLERK,

THE MAYOR,



LUNDI, LE 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le vingt et unième jour de juin courant, à huit heures du soir, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the twenty-first day of June, at eight o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 16 juin 1965.

City Hall, June 16, 1965.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le LUNDI, VINGT ET UNIÈME jour de JUIN courant, à HUIT HEURES du soir, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée régulière du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Sir,

You are requested to attend the regular meeting of the Council to be held on MONDAY, the TWENTY-FIRST day of JUNE instant, at EIGHT O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Ville.

*Gabriel Morin*

City Clerk.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE	REGULAR MEETING
DU	OF THE
Conseil de la	Council of the
Ville de Montréal	City of Montreal
LUNDI, 21 JUIN 1965 à 8 heures du soir	MONDAY, JUNE 21, 1965 at 8 o'clock p.m.

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

- 2 -

Nomination du maire suppléant.

Appointment of the Acting Mayor.

RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIF

REPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE

*Virement de crédits*

*Transfer of credits*

- 3 -

À l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

To transfer certain credits.

*Construction d'égouts*

*Laying of sewers*

- 4 -

À l'effet de voter un crédit de \$10,900.00 pour la construction d'un égout dans la rue De Teck, de la rue Paul-Pau en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$10,900.00 for the laying of a sewer in De Teck Street, from Paul-Pau Street westwards.

- 5 -

À l'effet de voter un crédit de \$33,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue Zotique-Racicot, de la rue Jean-Tournois en gagnant le sud.

To vote a credit of \$33,200.00 for the laying of a sewer in Zotique-Racicot Street, from Jean-Tournois Street southwards.

- 6 -

À l'effet de voter un crédit de \$6,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue Forbes, de la rue Daigle à la rue Marsan.

To vote a credit of \$6,300.00 for the laying of a sewer in Forbes Street, from Daigle Street to Marsan Street.

- 7 -

À l'effet de voter un crédit de \$20,800.00 pour la reconstruction d'un égout dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, côté est, du boulevard du Mont-Royal en gagnant le nord.

To vote a credit of \$20,800.00 for the reconstruction of a sewer in Côte-Sainte-Catherine Road, east side, from Mont-Royal Boulevard northwards.

- 8 -

À l'effet de voter un crédit de \$16,900.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée no 25-115, côté est, du boulevard Rosemont en gagnant le nord.

To vote a credit of \$16,900.00 for the laying of a sewer in the projected street No. 25-115, east side, from Rosemont Boulevard northwards.

- 9 -

À l'effet de voter un crédit de \$11,400.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Faribault, de l'avenue Henri-de-Salières à l'avenue de la Pépinière.

To vote a credit of \$11,400.00 for the laying of a sewer in Faribault Avenue, from Henri-de-Salières Avenue to Pépinière Avenue.

- 10 -

À l'effet de voter un crédit de \$19,800.00 pour la construction d'un égout dans la 62e Avenue, de la 5e rue en gagnant le sud (Rivière-des-Prairies).

To vote a credit of \$19,800.00 for the laying of a sewer in 62nd Avenue, from 5th Street southwards (Rivière-des-Prairies).

- 11 -

À l'effet de voter un crédit de \$10,600.00 pour la construction d'un égout dans la 1ère rue, de la 55e Avenue à la 54e Avenue (Rivière-des-Prairies).

To vote a credit of \$10,600.00 for the laying of a sewer in 1st Street, from 55th Avenue to 54th Avenue (Rivière-des-Prairies).

- 12 -

À l'effet de voter un crédit de \$55,800.00 pour la construction et la reconstruction d'un égout dans la 86e Avenue, d'un point situé au sud de la rue projetée no 24-61 en gagnant le sud (Rivière-des-Prairies).

To vote a credit of \$55,800.00 for the laying and reconstruction of a sewer in 86th Avenue, from a point located south of the projected street No. 24-61 southwards (Rivière-des-Prairies).

LUNDI, 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

- 13 -

A l'effet de voter un crédit de \$52,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée nos 83-49, 62, 63 et 64, de l'avenue Jean-Bourdon à un point situé au sud de la rue projetée no 83-58, et pour son raccordement dans l'avenue Jean-Bourdon.

To vote a credit of \$52,200.00 for the laying of a sewer in the projected street Nos. 83-49, 62, 63 and 64, from Jean-Bourdon Avenue to a point located south of the projected street No. 83-58, and its connection in Jean-Bourdon Avenue.

- 14 -

A l'effet de voter un crédit de \$32,900.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée nos 148-3356 et 3357 du cadastre du village incorporé d'Hochelaga, du boulevard Saint-Joseph en gagnant le sud.

To vote a credit of \$32,900.00 for the laying of a sewer in the projected street Nos. 148-3356 and 3357 of the cadastre of the Incorporated Village of Hochelaga, from Saint-Joseph Boulevard southwards.

- 15 -

A l'effet de voter un crédit de \$36,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Contre-cœur, de la rue Sherbrooke à la rue de Forbin-Janson.

To vote a credit of \$36,600.00 for the laying of a sewer in Contrecoeur Street, from Sherbrooke Street to de Forbin-Janson Street.

- 16 -

A l'effet de voter un crédit de \$13,000.00 pour la construction d'un égout dans le haut niveau ouest du tunnel de la rue Grenet, de la rue Ranger en gagnant le sud.

To vote a credit of \$13,000.00 for the laying of a sewer in the west high level of the Grenet Street tunnel, from Ranger Street southwards.

- 17 -

A l'effet de voter un crédit de \$16,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue Duchesneau, de la rue de Marseille en gagnant le nord.

To vote a credit of \$16,000.00 for the laying of a sewer in Duchesneau Street, from Marseille Street northwards.

- 18 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Grosbois, d'un point situé à l'ouest de la rue Desmarceau au boulevard Pierre-Bernard.

To vote a credit of \$9,000.00 for the laying of a sewer in de Grosbois Street, from a point located west of Desmarceau Street to Pierre-Bernard Boulevard.

- 19 -

A l'effet de voter un crédit de \$29,200.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue de Repentigny, de l'égout existant au nord de l'avenue Ernest-Lavigne à la rue Beaubien.

To vote a credit of \$29,200.00 for the laying of a sewer in de Repentigny Avenue, from the existing sewer north of Ernest-Lavigne Avenue to Beaubien Street.

- 20 -

A l'effet de voter un crédit de \$46,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Cadillac, du boulevard Rosemont à l'avenue de Charette.

To vote a credit of \$46,200.00 for the laying of a sewer in de Cadillac Street, from Rosemont Boulevard to de Charette Avenue.

*Construction de trottoirs*

*Laying of sidewalks*

- 21 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Colbert, de la place Elie-Auclair à la place de Chazel.

To vote a credit of \$5,500.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Colbert Avenue, from Elie-Auclair Place to de Chazel Place.

- 22 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,600.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Joffre, de la rue De Teck en gagnant le nord.

To vote a credit of \$2,600.00 for the laying of a permanent sidewalk on the east side of Joffre Street, from De Teck Street northwards.

- 23 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,700.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue de Marseille, de l'avenue de Carignan à l'avenue Henri-de-Salières.

To vote a credit of \$2,700.00 for the laying of a permanent sidewalk on the north side of Marseille Street, from de Carignan Avenue to Henri-de-Salières Avenue.



LUNDI, 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

## - 24 -

À l'effet de voter un crédit de \$18,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Henri-de-Salières, de la rue de Marseille à l'avenue Faribault.

To vote a credit of \$18,000.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Henri-de-Salières Avenue, from Marseille Street to Faribault Avenue.

## - 25 -

À l'effet de voter un crédit de \$4,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la rue projetée nos 325-414 et 415, de l'avenue Alfred-Laliberté à la rue Lavigerie.

To vote a credit of \$4,900.00 for the laying of a permanent sidewalk on the west side of the projected street Nos. 325-414 and 415, from Alfred-Laliberté Avenue to Lavigerie Street.

## - 26 -

À l'effet de voter un crédit de \$16,500.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Labelle, du boulevard Dorchester à la rue Sainte-Catherine.

To vote a credit of \$16,500.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Labelle Street, from Dorchester Boulevard to Sainte-Catherine Street.

## - 27 -

À l'effet de voter un crédit de \$4,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Victor-Doré, de l'avenue de Poutrincourt à l'avenue Alfred-Laliberté.

To vote a credit of \$4,700.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Victor-Doré Street, from de Poutrincourt Avenue to Alfred-Laliberté Avenue.

## - 28 -

À l'effet de voter un crédit de \$17,700.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Clark, de la rue Jean-Talon à la rue de Castelnau.

To vote a credit of \$17,700.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Clark Street, from Jean-Talon Street to de Castelnau Street.

## - 29 -

À l'effet de voter un crédit de \$10,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue de Carignan, de la rue Dugas à la rue de Marseille.

To vote a credit of \$10,200.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of de Carignan Avenue, from Dugas Street to Marseille Street.

## - 30 -

À l'effet de voter un crédit de \$3,500.00 pour la reconstruction du trottoir permanent sur le côté nord de l'avenue Summerhill, du chemin de la Côte-des-Neiges en gagnant l'est.

To vote a credit of \$3,500.00 for the reconstruction of the permanent sidewalk on the north side of Summerhill Avenue, from Côte-des-Neiges Road eastwards.

## - 31 -

À l'effet de voter un crédit de \$115,600.00 pour la reconstruction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Lincoln, de la rue Guy à l'avenue Atwater.

To vote a credit of \$115,600.00 for the reconstruction of permanent sidewalks on both sides of Lincoln Avenue, from Guy Street to Atwater Avenue.

## - 32 -

À l'effet de voter un crédit de \$18,800.00 pour la reconstruction d'un trottoir permanent sur le côté nord de l'avenue Lincoln, de la rue Saint-Marc à la rue du Fort, et de la rue Closse à l'avenue Atwater.

To vote a credit of \$18,800.00 for the reconstruction of a permanent sidewalk on the north side of Lincoln Avenue, from Saint-Marc Street to Fort Street, and from Closse Street to Atwater Avenue.

## - 33 -

À l'effet de voter un crédit de \$2,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Beauséjour (87-823), de la rue Béique (87-817, -818 et -819) en gagnant l'est jusqu'au trottoir existant.

To vote a credit of \$2,100.00 for the laying of a permanent sidewalk on the north side of Beauséjour Street (87-823), from Béique Street (87-817 -818 and -819) eastwards to the existing sidewalk.

## - 34 -

À l'effet de voter un crédit de \$4,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la rue Béique (87-817, -818 et -819), de la rue Beauséjour (87-823) en gagnant le sud jusqu'au trottoir existant.

To vote a credit of \$4,000.00 for the laying of a permanent sidewalk on the west side of Béique Street (87-817, -818 and -819), from Beauséjour Street (87-823) southwards to the existing sidewalk.

**- 35 -**

A l'effet de voter un crédit de \$8,700.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la place Jeanne-d'Arc, de l'avenue Jeanne-d'Arc à la ruelle Girard.

To vote a credit of \$8,700.00 for the laying of a permanent sidewalk on the north side of Jeanne-d'Arc Place, from Jeanne-d'Arc Avenue to Girard Lane.

**- 36 -**

A l'effet de voter un crédit de \$4,700.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de l'avenue Alfred-Laliberté, d'un point situé à l'ouest de la rue Pasteur en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$4,700.00 for the laying of a permanent sidewalk on the north side of Alfred-Laliberté Avenue, from a point located west of Pasteur Street westwards.

**- 37 -**

A l'effet de voter un crédit de \$98,300.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Rosedale, de la rue Sherbrooke à l'avenue Somerled.

To vote a credit of \$98,300.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Rosedale Avenue, from Sherbrooke Street to Somerled Avenue.

**- 38 -**

A l'effet de voter un crédit de \$5,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Bilaudeau, d'un point situé au nord de la rue Sainte-Claire à la rue de Marseille.

To vote a credit of \$5,500.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Bilaudeau Avenue, from a point located north of Sainte-Claire Street to Marseille Street.

**- 39 -**

A l'effet de voter un crédit de \$3,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Mignault, d'un point situé au nord du boulevard Rosemont à l'avenue Ernest-Lavigne.

To vote a credit of \$3,400.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Mignault Street, from a point located north of Rosemont Boulevard to Ernest-Lavigne Avenue.

**- 40 -**

A l'effet de voter un crédit de \$5,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la place Jacques-Lemaistre, de l'avenue Jacques-Lemaistre en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$5,100.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Jacques-Lemaistre Place, from Jacques-Lemaistre Avenue westwards.

**- 41 -**

A l'effet de voter un crédit de \$6,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Jacques-Lemaistre, de la place Jacques-Lemaistre en gagnant le nord.

To vote a credit of \$6,900.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Jacques-Lemaistre Avenue, from Jacques-Lemaistre Place northwards.

**- 42 -**

A l'effet de voter un crédit de \$5,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Jacques-Lemaistre, de l'avenue de Queylus à la place Jacques-Lemaistre.

To vote a credit of \$5,300.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Jacques-Lemaistre Avenue, from de Queylus Avenue to Jacques-Lemaistre Place.

**- 43 -**

A l'effet de voter un crédit de \$2,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest du haut niveau ouest de la rue Grenet, de la rue Ranger en gagnant le sud.

To vote a credit of \$2,500.00 for the laying of a permanent sidewalk on the west side of the west high level of Grenet Street, from Ranger Street southwards.

**- 44 -**

A l'effet de voter un crédit de \$4,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Faribault, de l'avenue Henri-de-Salières à l'avenue de la Pépinière.

To vote a credit of \$4,200.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Faribault Avenue, from Henri-de-Salières Avenue to Pépinière Avenue.

**- 45 -**

A l'effet de voter un crédit de \$6,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Grosbois, de la rue Paul-Pau au boulevard Pierre-Bernard.

To vote a credit of \$6,100.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of de Grosbois Street, from Paul-Pau Street to Pierre-Bernard Boulevard.

**- 46 -**

A l'effet de voter un crédit de \$8,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Grosbois, de la rue Joffre à la rue des Ormeaux.

To vote a credit of \$8,600.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of de Grosbois Street, from Joffre Street to des Ormeaux Street.

LUNDI, 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

- 47 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Tanguay, de l'avenue du Mont-Cassin à la rue Fleury, et sur le côté sud de l'avenue du Mont-Cassin dans l'intersection de la rue Tanguay.

To vote a credit of \$6,500.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Tanguay Street, from Mont-Cassin Avenue to Fleury Street, and on the south side of Mont-Cassin Avenue in the intersection at Tanguay Street.

- 48 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,700.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue University, de l'avenue du Président-Kennedy à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$6,700.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of University Street, from du Président-Kennedy Avenue to Sherbrooke Street.

- 49 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Zotique-Racicot, d'un point situé au nord de la rue McDuff à la rue Jean-Tournois.

To vote a credit of \$8,500.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Zotique-Racicot Street, from a point located north of McDuff Street to Jean-Tournois Street.

- 50 -

A l'effet de voter un crédit de \$90,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue du Président-Kennedy, de la rue Saint-Urbain à la rue Victoria.

To vote a credit of \$90,100.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of du Président-Kennedy Avenue, from Saint-Urbain Street to Victoria Street.

- 51 -

A l'effet de voter un crédit de \$21,500.00 pour la reconstruction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, du square Victoria en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$21,500.00 for the reconstruction of the permanent sidewalk on the north side of Saint-Jacques Street, from Victoria Square westwards.

- 52 -

A l'effet de voter un crédit de \$106,800.00 pour la reconstruction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Papineau, du boulevard Rosemont à la rue Saint-Zotique.

To vote a credit of \$106,800.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Papineau Avenue, from Rosemont Boulevard to Saint-Zotique Street.

*Construction de pavages*

*Laying of pavings*

- 53 -

A l'effet de voter un crédit de \$27,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Colbert, de la place Elie-Auclair à la place de Chazel.

To vote a credit of \$27,000.00 for the laying of a permanent paving on Colbert Avenue, from Elie-Auclair Place to de Chazel Place.

- 54 -

A l'effet de voter un crédit de \$27,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Duquesne, entre les rues Chauveau et Sherbrooke.

To vote a credit of \$27,400.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Duquesne Street, between Chauveau and Sherbrooke Streets.

- 55 -

A l'effet de voter un crédit de \$76,700.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage de la rue Clark, de la rue Jean-Talon à la rue de Castelnau.

To vote a credit of \$76,700.00 for the reconstruction and widening of the paving on Clark Street, from Jean-Talon Street to de Castelnau Street.

- 56 -

A l'effet de voter un crédit de \$36,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Marseille, de l'avenue de Carignan à l'avenue Henri-de-Salières.

To vote a credit of \$36,500.00 for the laying of a permanent paving on Marseille Street, from de Carignan Avenue to Henri-de-Salières Avenue.

- 57 -

A l'effet de voter un crédit de \$78,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Henri-de-Salières, de la rue de Marseille à l'avenue Faribault.

To vote a credit of \$78,500.00 for the laying of a permanent paving on Henri-de-Salières Avenue, from Marseille Street to Faribault Avenue.

- 58 -

A l'effet de voter un crédit de \$44,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée nos 325-414 et 415, de l'avenue Alfred-Laliberté à la rue Lavigerie.

To vote a credit of \$44,300.00 for the laying of a permanent paving on the projected street Nos. 325-414 and 415, from Alfred-Laliberté Avenue to Lavigerie Street.

- 59 -

A l'effet de voter un crédit de \$41,500.00 pour la reconstruction du pavage sur la rue Labelle, du boulevard Dorchester à la rue Sainte-Catherine.

To vote a credit of \$41,500.00 for the reconstruction of the paving on Labelle Street, from Dorchester Boulevard to Sainte-Catherine Street.

LUNDI, 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

- 60 -

A l'effet de voter un crédit de \$20,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Victor-Doré, de l'avenue de Poutrincourt à l'avenue Alfred-Laliberté.

To vote a credit of \$20,300.00 for the laying of a permanent paving on Victor-Doré Street, from de Poutrincourt Avenue to Alfred-Laliberté Avenue.

- 61 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'ouest de l'avenue de Montmagny, au sud de la rue Allard.

To vote a credit of \$10,500.00 for the laying of a permanent paving on the lane located west of de Montmagny Avenue, south of Allard Street.

- 62 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'ouest de la rue de Cadillac, au sud de la rue Hochelaga.

To vote a credit of \$10,700.00 for the laying of a permanent paving on the lane located west of de Cadillac Street, south of Hochelaga Street.

- 63 -

A l'effet de voter un crédit de \$86,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue de Carignan, de la rue Dugas à la rue de Marseille.

To vote a credit of \$86,100.00 for the laying of a permanent paving on de Carignan Avenue, from Dugas Street to Marseille Street.

- 64 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est du boulevard Saint-Laurent, au sud de la rue Somerville.

To vote a credit of \$7,900.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Saint-Laurent Boulevard, south of Somerville Street.

- 65 -

A l'effet de voter un crédit de \$18,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue de Martigny, au nord de la rue Prieur.

To vote a credit of \$18,000.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Martigny Street, north of Prieur Street.

- 66 -

A l'effet de voter un crédit de \$20,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges, entre le chemin Gage et l'avenue Trafalgar.

To vote a credit of \$20,500.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located west of Côte-des-Neiges Road, between Gage Road and Trafalgar Avenue.

- 67 -

A l'effet de voter un crédit de \$31,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Charon, entre les rues Le Ber et Favard.

To vote a credit of \$31,600.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located west of Charon Street, between Le Ber and Favard Streets.

- 68 -

A l'effet de voter un crédit de \$45,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Beauséjour (87-823), de la rue Béique (87-817, -818 et -819) en gagnant l'est jusqu'au pavage existant, et pour la construction d'un drain, du boulevard Toupin en gagnant l'est jusqu'au drain existant.

To vote a credit of \$45,900.00 for the laying of a permanent paving on Beauséjour Street (87-823), from Béique Street (87-817, -818 and -819) eastwards to the existing paving, and the laying of a drain, from Toupin Boulevard eastwards to the existing drain.

- 69 -

A l'effet de voter un crédit de \$42,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Béique (87-817, -818 et -819), de la rue Beauséjour (87-823) en gagnant le sud jusqu'au pavage existant.

To vote a credit of \$42,300.00 for the laying of a permanent paving on Beique Street (87-817, -818 and -819), from Beauséjour Street (87-823) southwards to the existing paving.



LUNDI 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

- 70 -

A l'effet de voter un crédit de \$19,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Bilaudeau, d'un point situé au nord de la rue Sainte-Claire à la rue de Marseille.

To vote a credit of \$19,700.00 for the laying of a permanent paving on Bilaudeau Avenue, from a point located north of Sainte-Claire Street to Marseille Street.

- 71 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'ouest de la rue Dumas, au sud de la rue Raudot.

To vote a credit of \$10,000.00 for the laying of a permanent paving on the lane located west of Dumas Street, south of Raudot Street.

- 72 -

A l'effet de voter un crédit de \$23,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de l'avenue Gonthier, entre les rues Hochelaga et Boyce jusqu'aux limites de la ville.

To vote a credit of \$23,300.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Gonthier Avenue, between Hochelaga and Boyce Streets up to the City limits.

- 73 -

A l'effet de voter un crédit de \$23,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Saint-Emile, entre les rues Hochelaga et Boyce.

To vote a credit of \$23,100.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Saint-Emile Street, between Hochelaga and Boyce Streets.

- 74 -

A l'effet de voter un crédit de \$15,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Mignault, d'un point situé au nord du boulevard Rosemont à l'avenue Ernest-Lavigne.

To vote a credit of \$15,500.00 for the laying of a permanent paving on Mignault Street, from a point located north of Rosemont Boulevard to Ernest-Lavigne Avenue.

- 75 -

A l'effet de voter un crédit de \$26,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la place Jacques-Lemaistre, de l'avenue Jacques-Lemaistre en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$26,400.00 for the laying of a permanent paving on Jacques-Lemaistre Place, from Jacques-Lemaistre Avenue westwards.

- 76 -

A l'effet de voter un crédit de \$24,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Jacques-Lemaistre, de la place Jacques-Lemaistre en gagnant le nord.

To vote a credit of \$24,400.00 for the laying of a permanent paving on Jacques-Lemaistre Avenue, from Jacques-Lemaistre Place northwards.

- 77 -

A l'effet de voter un crédit de \$23,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Jacques-Lemaistre, de l'avenue de Queylus à la place Jacques-Lemaistre.

To vote a credit of \$23,900.00 for the laying of a permanent paving on Jacques-Lemaistre Avenue, from the Queylus Avenue to Jacques-Lemaistre Place.

- 78 -

A l'effet de voter un crédit de \$23,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le haut niveau ouest de la rue Grenet, de la rue Ranger en gagnant le sud.

To vote a credit of \$23,900.00 for the laying of a permanent paving on the west high level of Grenet Street, from Ranger Street southwards.

- 79 -

A l'effet de voter un crédit de \$14,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Faribault, de l'avenue Henri-de-Salières à l'avenue de la Pépinière.

To vote a credit of \$14,900.00 for the laying of a permanent paving on Faribault Avenue, from Henri-de-Salières Avenue to Pépinière Avenue.

- 80 -

A l'effet de voter un crédit de \$30,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Grosbois, de la rue Paul-Pau au boulevard Pierre-Bernard, et pour la construction d'un macadam asphalté dans l'intersection de la rue de Grosbois et du boulevard Pierre-Bernard.

To vote a credit of \$30,700.00 for the laying of a permanent paving on de Grosbois Street, from Paul-Pau Street to Pierre-Bernard Boulevard, and the construction of an asphalt macadam at the intersection of de Grosbois Street and Pierre-Bernard Boulevard.

- 81 -

A l'effet de voter un crédit de \$42,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Grosbois, de la rue Joffre à la rue des Ormeaux.

To vote a credit of \$42,400.00 for the laying of a permanent paving on de Grosbois Street, from Joffre Street to des Ormeaux Street.

LUNDI 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

- 82 -

A l'effet de voter un crédit de \$24,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Tanguay, de l'avenue du Mont-Cassin à la rue Fleury, et sur l'avenue du Mont-Cassin dans l'intersection de la rue Tanguay.

To vote a credit of \$24,500.00 for the laying of a permanent paving on Tanguay Street, from Mont-Cassin Avenue to Fleury Street, and on Mont-Cassin Avenue at the intersection of Tanguay Street.

- 83 -

A l'effet de voter un crédit de \$31,700.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage permanent de la rue University, de l'avenue du Président-Kennedy à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$31,700.00 for the reconstruction and widening of the permanent paving on University Street, from du Président-Kennedy Avenue to Sherbrooke Street.

- 84 -

A l'effet de voter un crédit de \$30,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Zotique-Racicot, d'un point situé au nord de la rue McDuff à la rue Jean-Toumois.

To vote a credit of \$30,200.00 for the laying of a permanent paving on Zotique-Racicot Street, from a point located north of McDuff Street to Jean-Toumois Street.

- 85 -

A l'effet de voter un crédit de \$308,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue du Président-Kennedy, de la rue Jeanne-Mance à la rue Victoria, et pour le revêtement de ladite avenue, entre les rues Saint-Urbain et Jeanne-Mance et ses raccordements non cotisables aux rues transversales.

To vote a credit of \$308,300.00 for the laying of a permanent paving on du Président-Kennedy Avenue, from Jeanne-Mance Street to Victoria Street, and the surfacing of the said avenue, between Saint-Urbain and Jeanne-Mance Streets, as well as for its non-assessable connections to transverse streets.

- 86 -

A l'effet de voter un crédit de \$59,600.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage permanent de l'avenue Valois, de la rue Rachel à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$59,600.00 for the reconstruction and widening of the permanent paving on Valois Avenue, from Rachel Street to Sherbrooke Street.

- 87 -

A l'effet de voter un crédit de \$600,000.00 pour l'élargissement, le revêtement et la reconstruction du pavage de l'avenue Victoria, du chemin Queen Mary à la rue Vézina, et ses raccordements non cotisables aux rues transversales.

To vote a credit of \$600,000.00 for the widening, surfacing and reconstruction of the paving on Victoria Avenue, from Queen Mary Road to Vézina Street, and for its non-assessable connections to transverse streets.

- 88 -

A l'effet de voter un crédit de \$16,800.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage permanent sur le côté est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, du boulevard du Mont-Royal en gagnant le nord.

To vote a credit of \$16,800.00 for the reconstruction and widening of the permanent paving on the east side of Côte-Sainte-Catherine Road, from Mont-Royal Boulevard northwards.

- 89 -

A l'effet de voter un crédit de \$21,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Marquette, de la rue Jarry au boulevard Métropolitain.

To vote a credit of \$21,300.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Marquette Street, from Jarry Street to Metropolitan Boulevard.

- 90 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Leclaire, au sud de la rue Hochelaga.

To vote a credit of \$8,900.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Leclaire Street, south of Hochelaga Street.

- 91 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Sicard, au sud de la rue Hochelaga.

To vote a credit of \$10,900.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Sicard Street, south of Hochelaga Street.

- 92 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Saint-Clément, au sud de la rue Hochelaga.

To vote a credit of \$9,700.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Saint-Clément Street, south of Hochelaga Street.

- 93 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de l'avenue Papineau, entre les rues Sainte-Catherine et de Montigny.

To vote a credit of \$11,700.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Papineau Avenue, between Sainte-Catherine and de Montigny Streets.

LUNDI 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

## - 94 -

A l'effet de voter un crédit de \$20,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Gonthier, entre la rue Notre-Dame et l'avenue Dubuisson, jusqu'aux limites de la ville.

To vote a credit of \$20,200.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Gonthier Street, between Notre-Dame Street and Dubuisson Avenue, up to the City limits.

## - 95 -

A l'effet de voter un crédit de \$25,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue des Ormeaux, entre les rues Sherbrooke et de Forbin-Janson.

To vote a credit of \$25,400.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of des Ormeaux Street, between Sherbrooke and de Forbin-Janson Streets.

*Autres travaux**Other works*

## - 96 -

A l'effet de voter un crédit de \$264,000.00 pour l'achat de systèmes d'éclairage et pour leur installation, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, dans certaines rues, parcs et places publiques, y compris les frais d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$264,000.00 for the purchase of lighting systems and their installation, in whole or in part, by day labour or by contract, in certain streets, parks and public places, including engineering fees, supervision and inspection costs, correlative works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.

## - 97 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,500,000.00 pour la pose de conduites et de services d'eau, bornes-fontaines, soupapes et pitomètres et pour l'achat de compteurs à eau, y compris la préparation des plans et les travaux corrélatifs.

To vote a credit of \$1,500,000.00 for the laying of watermains and water services, the installation of hydrants, valves and pitometers and the purchase of water meters, including the preparation of plans and correlative works.

## - 98 -

A l'effet d'accorder à Civil Construction Inc. le contrat pour la fourniture et la pose d'une conduite de 30 pouces en béton armé dans les rues de Condé, Wellington et Bridge, et d'une conduite de 10 pouces en fonte dans la rue Bridge, y compris les travaux corrélatifs, et de voter un crédit de \$290,000.00 à cette fin.

To award to Civil Construction Inc. the contract for the supply and laying of a 30-inch reinforced concrete watermain in de Condé, Wellington and Bridge Streets, and of a 10-inch cast iron watermain in Bridge Street, including related works, and to vote a credit of \$290,000.00 for such purpose.

## - 99 -

A l'effet d'accorder à Noma Construction Company Ltd. le contrat pour la construction de la station élévatoire du drain des filtres et les travaux corrélatifs (contrat A-145), et de voter un crédit de \$280,000.00 à cette fin.

To award to Noma Construction Company Ltd. the contract for the construction of the filter drain pumping station and related works (contract A-145), and to vote a credit of \$280,000.00 for such purpose.

## - 100 -

A l'effet de voter un crédit de \$275,000.00 pour la transformation, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, de l'incinérateur Saint Patrick en usine de broyage, y compris les frais et les dépenses s'y rapportant.

To vote a credit of \$275,000.00 for the conversion, in whole or in part, by day labour or by contract, of the Saint Patrick Incinerator into a crushing plant, including costs and related expenditures.

## - 101 -

A l'effet d'accorder à J.-E. Construction Inc. le contrat pour la fourniture et la pose de conduites de 24 et 16 pouces de diamètre en béton armé dans la rue Notre-Dame, de la station 22/50 à la 5<sup>e</sup> avenue à Ville St-Pierre, y compris les travaux corrélatifs, et de voter un crédit de \$550,000.00 à cette fin.

To award to J. E. Construction Inc. the contract for the supply and laying of 24- and 16-inch diameter reinforced concrete watermains in Notre-Dame Street, from Station 22/50 to 5th Avenue in the Town of St-Pierre, including related works, and to vote a credit of \$550,000.00 for such purpose.

## - 102 -

A l'effet d'accorder à Desourdy Construction Limitée le contrat pour la fourniture et la pose d'une conduite de 16 pouces en béton armé dans le boulevard Métropolitain, à Montréal-Est, y compris les travaux corrélatifs, et de voter un crédit de \$65,000.00 à cette fin.

To award to Desourdy Construction Limitée the contract for the supply and installation of a 16-inch reinforced concrete watermain in Metropolitan Boulevard, in Montreal East, including related works, and to vote a credit of \$65,000.00 for such purpose.

LUNDI 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

## - 103 -

A l'effet de voter un crédit de \$75,000.00 pour l'exécution, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, de travaux d'aménagement à l'édifice Bonsecours.

To vote a credit of \$75,000.00 for the carrying out, in whole or in part, by day labour or by contract, of layout work in the Bonsecours Building.

## - 104 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,500,000.00 pour la construction, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, de conduits souterrains, y compris la préparation des plans et les travaux corrélatifs.

To vote a credit of \$1,500,000.00 for the laying, in whole or in part, by day labour or by contract, of underground conduits, including the preparation of plans and correlative works.

## - 105 -

A l'effet

To

a) de voter un crédit de \$110,000.00 pour couvrir la part de la Ville du coût de l'enrobage des conduites maîtresses de 48 pouces en acier dans l'emprise des travaux d'approche du pont Champlain, à l'intersection de l'avenue Atwater et du boulevard de La Vérendrye, y compris les frais d'ingénieurs, de surveillance, d'inspection et d'essais, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant; et

a) vote a credit of \$110,000.00 to cover the City's share in the cost of coating the 48-inch steel mastermains in the site of the Champlain Bridge approach works, at the corner of Atwater Avenue and de La Vérendrye Boulevard, including engineering fees, the cost of supervision, inspection and testing, related works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto; and

b) d'abroger la résolution du Conseil en date du 15 août 1962 votant un crédit de \$297,000.00 pour l'enrobage en béton des conduites maîtresses de 48 pouces en acier et le remplacement d'une conduite de fonte de 24 pouces dans l'emprise précitée, des travaux d'approches du pont Champlain.

b) repeal the resolution of Council dated August 15, 1962, voting a credit of \$297,000.00 for the concrete coating of the 48-inch steel mastermains and the replacement of a 24-inch cast iron watermain in the above-mentioned site of the Champlain Bridge approach works.

## - 106 -

A l'effet de voter un crédit de \$20,000.00 pour la réfection, totale, soit en régie, soit par contrat, des deux terrasses est et ouest du chalet du parc Mont-Royal (galeries découvertes), et pour la réparation en régie de la pierre du perron du côté sud, y compris les frais d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$20,000.00 for the complete rebuilding, by day labour or by contract, of the two, east and west, terraces of the Mount Royal Park Chalet (open galleries), and the repairing by day labour of the stone of the stoop on the south side, including engineering, supervision and inspection costs, correlative works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.

## - 107 -

A l'effet de voter un crédit de \$100,000.00 pour les études préliminaires en vue de la construction d'une usine d'épuration des eaux d'égouts pour desservir le bassin de drainage du district de Rivière-des-Prairies, y compris les frais d'ingénieurs, l'engagement d'experts, les frais de voyages, l'achat d'appareils de mesures et de contrôle, les sondages et les autres travaux préliminaires.

To vote a credit of \$100,000.00 for preliminary studies in connection with the future construction of a sewage treatment plant intended to serve the Rivière-des-Prairies District drainage basin, including engineering costs, the hiring of experts, travelling expenses, the purchase of measuring and control equipment, soundings and other preliminary works.

## - 108 -

A l'effet de voter un crédit de \$103,000.00 pour l'exécution, soit en régie, soit par contrat, de divers travaux d'aménagement, de réfection ou d'amélioration aux édifices publics, y compris les frais d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$103,000.00 for the carrying out, by day labour or by contract, of various alteration, repair or improvement works to public buildings, including engineering, supervision and inspection costs, correlative works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.

## - 109 -

A l'effet de voter un crédit de \$289,000.00 pour l'achat de signaux de circulation, leur installation, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, ainsi que pour leur synchronisation, y compris les frais d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$289,000.00 for the purchase of traffic signals, their installation, in whole or in part, by day labour or by contract, as well as their synchronization, including engineering, supervision and inspection costs, correlative works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.



LUNDI 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

- 110 -

A l'effet de voter un crédit de \$537,000.00 pour l'achat de systèmes de communications pour les services municipaux et leur installation, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, y compris les frais d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$537,000.00 for the purchase of communications systems for municipal departments, their installation, in whole or in part, by day labour or by contract, including engineering, supervision and inspection costs, correlative works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.

- 111 -

A l'effet de voter un crédit de \$512,500.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage de l'avenue Papineau, du boulevard Rosemont à la rue Bélanger.

To vote a credit of \$512,500.00 for the reconstruction and widening of the paving on Papineau Avenue, from Rosemont Boulevard to Bélanger Street.

- 112 -

A l'effet de voter un crédit de \$119,900.00 pour le réaménagement du carrefour des boulevards de l'Acadie et Crémazie.

To vote a credit of \$119,900.00 for changing the lay-out of the crossroads at l'Acadie and Crémazie Boulevards.

- 113 -

A l'effet de voter un crédit de \$36,000.00 pour la reconstruction du pavage et des trottoirs permanents (deux côtés) de la rue Parthenais, d'un point situé au nord de la rue Prieur en gagnant le nord.

To vote a credit of \$36,000.00 for the reconstruction of the paving and permanent sidewalks (both sides) on Parthenais Street, from a point located north of Prieur Street northwards.

- 114 -

A l'effet de voter un crédit de \$31,400.00 pour la construction d'un pavage permanent dans le parc Campbell, de la 13e avenue à la 12e avenue.

To vote a credit of \$31,400.00 for the laying of a permanent paving in Campbell Park, from 13th Avenue to 12th Avenue.

- 115 -

A l'effet de voter un crédit de \$80,000.00 pour la fourniture et l'érection d'une clôture à mailles de chaîne sur le côté sud du canal de l'Aqueduc, des limites de Ville LaSalle jusqu'au boulevard LaSalle et autour de la prise d'eau sise à l'ouest dudit boulevard, y compris les frais de finances, d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$80,000.00 for the supply and erection of a chain-link fence on the south side of the waterworks Canal, from the limits of the City of LaSalle up to LaSalle Boulevard and around the water intake located west of the said boulevard, including financing, engineering, supervision and inspection costs, correlative works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.

- 116 -

A l'effet de voter un crédit de \$30,000.00 pour la réparation, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, du pont de la rue Sherbrooke au-dessus des voies de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à la rue Wurtele, y compris la préparation des plans et des cahiers des charges, les frais de finances, d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$30,000.00 for the repairing, in whole or in part, by day labor or by contract, of the Sherbrooke Street Bridge over the Canadian Pacific Railway tracks at Wurtele Street, including the preparation of plans and specifications, financing, engineering, supervision and inspection costs, correlative works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.

- 117 -

A l'effet

a) de modifier la résolution du Conseil en date du 3 septembre 1957 votant un crédit de \$13,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Van Horne, de l'avenue Wilderton au chemin Hudson sur le côté nord, et de l'avenue Linton au chemin Hudson sur le côté sud; et

b) de voter un crédit supplémentaire de \$29,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Van Horne, de l'avenue Wilderton au chemin Hudson.

To

a) amend the resolution of Council dated September 3, 1957 voting a credit of \$13,300.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Van Horne Avenue, from Wilderton Avenue to Hudson Road on the north side, and from Linton Avenue to Hudson Road on the south side; and

b) vote an additional credit of \$29,100.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Van Horne Avenue, from Wilderton Avenue to Hudson Road.

*Expropriations*

- 118 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'une rue, de certains immeubles situés au nord de la rue Bocage (anciennement rue Saint-Léon), entre les rues Grenet et de Serres, et de voter un crédit de \$744.00 à cette fin.

*Expropriations*

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a street, of certain immovables located north of Bocage Street (former Saint-Léon Street), between Grenet and de Serres Streets, and to vote a credit of \$744.00 for such purpose.

LUNDI 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

## - 119 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des servitudes qui se rapportent à une ruelle et à une partie de ruelle situées à l'est de l'avenue Hector et au sud de la rue Saint-Victor, et de voter un crédit de \$2,502.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of the servitudes affecting a lane and a section of lane located east of Hector Avenue, south of Saint-Victor Street, and to vote a credit of \$2,502.00 for such purpose.

## - 120 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'une voie publique, d'un certain immeuble situé dans le quadrilatère borné par les rues William, University, Saint-Paul et Duke, et de voter un crédit de \$214,245.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a public street, of an immovable located in the quadrilateral bounded by William, University, Saint-Paul and Duke Streets, and to vote a credit of \$214,245.00 for such purpose.

## - 121 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'un parc, de certains immeubles situés au sud-est de la rue Saint-Antoine, entre les rues Chatham et Canning, et de voter un crédit de \$82,275.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a park, of certain immovables located south-east of Saint-Antoine Street, between Chatham and Canning Streets, and to vote a credit of \$82,275.00 for such purpose.

## - 122 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'une rue, de certains immeubles situés au sud-est du boulevard Rosemont et au nord-est de la rue Lacordaire, et de voter un crédit de \$32,325.60 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a street, of certain immovables located south-east of Rosemont Boulevard and north-east of Lacordaire Street, and to vote a credit of \$32,325.60 for such purpose.

## - 123 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de la rue Bossuet, de certains immeubles situés de part et d'autre du boulevard Rosemont, et de voter un crédit de \$9,932.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for the purpose of Bossuet Street, of certain immovables located on both sides of Rosemont Boulevard, and to vote a credit of \$9,932.00 for such purpose.

## - 124 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable,

a) aux fins d'un parc, d'une partie de l'immeuble situé dans le quadrilatère borné par les rues Liébert et Tellier et les avenues de LaBruère et Dubuisson, et de voter un crédit de \$344,160.00 à cette fin;

b) aux fins de la rue Liébert, d'une autre partie de l'immeuble situé dans le quadrilatère précité, et de voter un crédit de \$19,835.00 à cette fin; et

c) aux fins de l'avenue de La Bruère, d'une autre partie de l'immeuble situé dans le même quadrilatère, et de voter un crédit de \$26,975.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession,

a) for purposes of a park, of a section of the immovable located in the quadrilateral bounded by Liébert and Tellier Streets and de LaBruère and Dubuisson Avenues, and to vote a credit of \$344,160.00 for such purpose;

b) for purposes of Liébert Street, of another section of the immovable located in the above-mentioned quadrilateral, and to vote a credit of \$19,835.00 for such purpose; and

c) for purposes of de La Bruère Avenue, of another section of the immovable located in the same quadrilateral, and to vote a credit of \$26,975.00 for such purpose.

## - 125 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable

a) de la rue Liébert, entre la rue Notre-Dame et la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux, et de certains immeubles requis pour l'élargissement de ladite rue Liébert, entre les rues Notre-Dame et Tellier; et

b) de certains immeubles requis pour le prolongement vers l'ouest des rues Laflèche, Rameau et Baillargé jusqu'à la rue Liébert,

et de voter un crédit de \$79,059.00 à ces fins.

79,202.00

To ordain the acquisition and prior possession of:

a) Liébert Street, between Notre-Dame Street and the Canadian National Railways property, and certain immovables required for the widening of the said street, between Notre-Dame and Tellier Streets; and

b) certain immovables required for the extension westwards of Laflèche, Rameau and Baillargé Streets up to Liébert Street,

and to vote a credit of \$79,059.00 for such purposes.

79,202.00

LUNDI 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

## - 126 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, à des fins historiques, d'un immeuble situé à l'angle nord-ouest de la rue Saint-Paul et de la place Jacques-Cartier, et de voter un crédit de \$43,880.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for historical purposes, of an immovable located at the north-west corner of Saint-Paul Street and Jacques-Cartier Place, and to vote a credit of \$43,880.00 for such purpose.

*Crédits supplémentaires**Additional credits*

## - 127 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$51,023.04 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour un meilleur aménagement des abords ouest de la rue Berri élargie, entre la rue Sainte-Catherine et l'avenue Viger.

To vote an additional credit of \$51,023.04 for the acquisition and prior possession of the immovables required to improve the west approaches to widened Berri Street, between Sainte-Catherine Street and Viger Avenue.

## - 128 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$4,769.63 pour l'acquisition et la possession préalable des servitudes qui se rapportent à la partie de la ruelle sise entre la rue Alma et l'avenue de Gaspé, au sud de la rue Saint-Zotique.

To vote an additional credit of \$4,769.63 for the acquisition and prior possession of the servitudes affecting a section of the lane located between Alma Street and de Gaspé Avenue, south of Saint-Zotique Street.

## - 129 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$83.63 pour l'acquisition et la possession préalable des terrains requis pour l'aménagement d'un pan coupé à l'angle sud-est du chemin Upper Lachine et de l'avenue Belgrave.

To vote an additional credit of \$83.63 for the acquisition and prior possession of the parcels of land required for the construction of a cut-off corner at the south-east corner of Upper Lachine Road and Belgrave Avenue.

## - 130 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$123,719.97 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins de réaménagement urbain, des immeubles situés dans le territoire compris entre le côté sud de la rue Bridge, la ligne ouest de la ruelle sise à l'ouest de la rue Forfar, le côté sud-ouest de la rue Riverside élargie et la ligne arrière des lots ayant front sur le côté est de la rue Britannia.

To vote an additional credit of \$123,719.97 for the acquisition and prior possession, for urban renewal purposes, of the immovables located in the territory bounded by the south side of Bridge Street, the west line of the lane located west of Forfar Street, the south-west side of widened Riverside Street and the rear line of the lots fronting on the east side of Britannia Street.

## - 131 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$7,900.00 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'un parc (agrandissement du square Victoria), des immeubles situés à l'angle nord-ouest de la rue Craig et du square Victoria (côté ouest).

To vote an additional credit of \$7,900.00 for the acquisition and prior possession, for purposes of a park (extension of Victoria Square), of the immovables located at the north-west corner of Craig Street and Victoria Square (west side).

## - 132 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$87.38 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'une rue, d'un immeuble situé à l'angle nord-ouest des rues Milton et Saint-Urbain.

To vote an additional credit of \$87.38 for the acquisition and prior possession, for purposes of a street, of an immovable located at the north-west corner of Milton and Saint-Urbain Streets.

## - 133 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$299,581.38 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'un parc de stationnement, de certains immeubles situés entre les rues Saint-Timothée et Saint-André, au nord de la rue Sainte-Catherine.

To vote an additional credit of \$299,581.38 for the acquisition and prior possession, for purposes of a parking lot, of certain immovables located between Saint-Timothée and Saint-André Streets, north of Sainte-Catherine Street.

## - 134 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$103,396.00 pour l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles aux fins d'une voie aux accès limités reliant le pont Champlain à la rue University, et aux fins d'un meilleur aménagement de ses abords.

To vote an additional credit of \$103,396.00 for the acquisition and prior possession of certain immovables for purposes of a limited access road linking the Champlain Bridge to University Street, and the improvement of its approaches.

**- 135 -**

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$55,857.51 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins du Métro, de certains immeubles situés à l'angle sud-ouest du boulevard Crémazie et de la rue Berri.

To vote an additional credit of \$55,857.51 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain immovables located at the south-west corner of Crémazie Boulevard and Berri Street.

**- 136 -**

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$5,929.98 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins du Métro, d'un certain immeuble situé au nord de la rue Hochelaga et à l'est de la rue Hogan.

To vote an additional credit of \$5,929.98 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of an immovable located north of Hochelaga Street, east of Hogan Street.

*Approbation d'actes**Approval of deeds***- 137 -**

A l'effet d'approuver un projet de contrat entre la Ville de Montréal et la Commission Hydro-électrique de Québec relativement à la fourniture, pour une période de cinq ans, d'énergie électrique à l'édifice Bonsecours.

To approve a draft contract between the City of Montreal and the Quebec Hydroelectric Commission concerning the supply of electric power to the Bonsecours Building for a period of five years.

**- 138 -**

A l'effet d'approuver un projet de convention par lequel la Corporation de la Voie Maritime du Saint-Laurent permet à la Ville, à certaines conditions, de maintenir une conduite pour service d'eau de dix pouces de diamètre et de trois trous-d'homme, à l'ouest du pont de la Côte-Saint-Paul, sur le côté nord du canal Lachine.

To approve a draft agreement whereby The St. Lawrence Seaway Authority allows the City to maintain, on certain conditions, a 10-inch diameter, 3-manhole, water service main, west of the Côte-Saint-Paul Bridge, on the north side of the Lachine Canal.

**- 139 -**

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel Les Habitations St-Sulpice Inc. rétrocèdent à la Ville, à certaines conditions, aux fins d'un parc, le lot no 332-127 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet situé à l'angle nord-ouest de la rue Chabanel et de l'avenue de Bretonvilliers.

To approve a draft deed whereby "Les Habitations St-Sulpice Inc." retrocedes to the City, on certain conditions, for purposes of a park, lot No. 332-127 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet located at the north-west corner of Chabanel Street and de Bretonvilliers Avenue.

**- 140 -**

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal permet à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de construire, maintenir et entretenir une chambre sous le trottoir de la rue Windsor et des conduits souterrains traversant cette rue.

To approve a draft deed whereby the City of Montreal allows the Canadian Pacific Railway Company to build, maintain and upkeep a chamber under the sidewalk on Windsor Street and underground conduits passing through that street.

**- 141 -**

A l'effet d'approuver un projet d'acte entre la Ville de Montréal et la Cité de Saint-Michel ayant pour objet la modification de deux clauses insérées à un acte de vente à l'enchère de certains lots situés sur le côté nord de la rue Bélanger, entre la 2e avenue et la 6e avenue.

To approve a draft deed between the City of Montreal and the City of Saint-Michel concerning the modifications of two clauses included in a deed of sale by auction of certain lots located on the north side of Bélanger Street, between 2nd and 6th Avenues.

**- 142 -**

A l'effet d'approuver un projet d'acte de correction à l'acte d'échange de terrains intervenu entre la Ville de Montréal et M. Eddie Koussaya le 12 juillet 1951.

To approve a draft deed of correction to the deed of exchange of parcels of land entered into between the City of Montreal and Mr. Eddie Koussaya on July 12, 1951.

**- 143 -**

A l'effet

To

a) d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, aux droits du Canada, certains terrains situés sur l'île Sainte-Hélène; et

a) approve a draft deed whereby the City of Montreal transfers to Her Majesty the Queen Elizabeth II, in the rights of Canada, certain parcels of land located on St. Helen's Island; and

b) d'abroger la résolution du Conseil en date du 29 juin 1964 approuvant un projet d'acte de cession aux mêmes fins.

b) repeal the resolution of Council dated June 29, 1964 approving a draft deed of transfer for the same purposes.



LUNDI 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

## - 144 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'échange de certains terrains entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine Elizabeth II, aux droits de la province de Québec.

To approve a draft deed of exchange of certain parcels of land between the City of Montreal and Her Majesty Queen Elizabeth II, in the rights of the Province of Quebec.

## - 145 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte ayant pour objet la vente à The House of Rivkah School for Girls d'un emplacement situé sur le côté nord de la rue Vézina, entre l'avenue Westbury et la rue Lemieux.

To approve a draft deed for the sale to The House of Rivkah School for Girls of a site located on the north side of Vézina Street, between Westbury Avenue and Lemieux Street.

*Vente à l'enchère*

*Sale by auction*

## - 146 -

A l'effet d'approuver les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville.

To approve the terms of the sale by auction of certain parcels of land owned by the City.

*Octroi de subventions*

*Granting of subsidies*

## - 147 -

A l'effet d'accorder des subventions à diverses organisations.

To grant subsidies to various organizations.

*Commission des Accidents du Travail  
de Québec*

*Quebec Workmen's Compensation  
Commission*

## - 148 -

A l'effet

To

a) de donner au directeur des finances des instructions de faire et de maintenir à la Commission des Accidents du Travail de Québec un dépôt de \$20,000.00; et

a) instruct the Director of Finance to make and maintain a deposit of \$20,000.00 at the Quebec Workmen's Compensation Commission; and

b) d'abroger la résolution du Conseil en date du 28 mars 1962 donnant au directeur des finances des instructions de faire et de maintenir à ladite commission un dépôt de \$50,000.00.

b) repeal the resolution of Council dated March 28, 1962 instructing the Director of Finance to make and maintain a deposit of \$50,000.00 at the said Commission.

*Approbation de règlements*

*Approval of by-laws*

## - 149 -

A l'effet d'approuver des modifications aux règlements de l'Association de Bienfaisance et de Retraite de la Police de Montréal.

To approve amendments to the By-laws of the Montreal Police Benevolent and Pension Fund Society.

*Projets de règlements de zonage  
(1ère étude)*

*Draft zoning by-laws  
(1st study)*

## - 150 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Clinique Tarnier Inc. de s'agrandir en occupant le rez-de-chaussée du bâtiment voisin portant le no 320, square Saint-Louis.

Submitting a draft by-law to allow Clinique Tarnier Inc. to enlarge its facilities by occupying the ground-floor of the neighbouring building bearing No. 320 Saint-Louis Square.

## - 151 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards, as amended.

## - 152 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2791 concernant certains établissements de bric-à-brac et d'effets d'occasion.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2791 concerning junk and second-hand establishments.

## - 153 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux Pères de Sainte-Croix d'établir leur résidence "Mission des Pères de Sainte-Croix" dans le bâtiment portant le no 1475, boulevard Morgan.

Submitting a draft by-law to allow the Fathers of Holy Cross to establish their residence "Holy Cross Mission House" in the building bearing No. 1475 Morgan Boulevard.

LUNDI 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

## - 154 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mlle Jacqueline Turcotte d'occuper, aux fins d'une école maternelle, le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment portant le no 1874, rue Springland.

Submitting a draft by-law to allow Miss Jacqueline Turcotte to occupy, for purposes of a kindergarten, the ground-floor and basement of the building bearing No. 1874 Springland Street.

## - 155 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Fabrique de Saint-Esprit de Rosemont d'agrandir le presbytère situé au no 2851, rue Masson.

Submitting a draft by-law to allow the Fabric of the Holy Ghost of Rosemont to enlarge the presbytery located at No. 2851 Masson Street.

## - 156 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (Our Lady of Pompei) sur le côté sud de la rue Sauriol, entre la rue J.-J.-Gagnier et le boulevard Saint-Michel.

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Our Lady of Pompei) on the south side of Sauriol Street, between J.-J.-Garnier Street and Saint-Michel Boulevard.

## - 157 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'agrandir une école (Saint-François-Solano) située au no 3580, rue Dandurand.

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to enlarge a school (Saint-François-Solano) located at No. 3580 Dandurand Street.

## - 158 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'agrandir une école (Marie-Reine-des-Cœurs) située à l'angle sud-ouest des rues Turenne et Bossuet.

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to enlarge a school (Marie-Reine-des-Cœurs) located at the southwest corner of Turenne and Bossuet Streets.

*Projets de règlements de zonage*  
(2e étude)

*Draft zoning by-laws*  
(2nd study)

## - 159 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Thérèse Laliberté d'occuper, aux fins d'une école maternelle, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 9565, 25e Avenue, quartier Rivière-des-Prairies. (31 mars 1965).

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Thérèse Laliberté to occupy, for purposes of a kindergarten, the ground-floor of the building bearing No. 9565, 25th Avenue, Rivière-des-Prairies Ward. (March 31, 1965).

## - 160 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Charles Picard d'occuper, aux fins d'une pension pour enfants, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 5558, Septième avenue, quartier Rosemont. (31 mars 1965).

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Charles Picard to occupy, for purposes of a boarding-house for children, the ground-floor of the building bearing No. 5558 Seventh Avenue, Rosemont Ward. (March 31, 1965).

## - 161 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Hedwidge Power d'occuper, aux fins d'un foyer pour adultes, le bâtiment portant le no 6657, avenue Monkland. (31 mars 1965).

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Hedwidge Power to occupy, for purposes of a home for adults, the building bearing No. 6657 Monkland Avenue. (March 31, 1965).

## - 162 -

Soumettant un projet de règlement établissant des normes relatives à l'occupation et à l'entretien des immeubles résidentiels. (31 mars 1965).

Submitting a draft by-law to provide standards for the occupancy and the maintenance of residential property. (March 31, 1965).

## - 163 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié. (1er avril 1965).

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray wards, as amended. (April 1, 1965).

## - 164 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Plymouth Brethren d'agrandir le temple situé au no 4874, Grand Boulevard, entre les avenues Somerled et Fielding. (1er avril 1965).

Submitting a draft by-law to allow Plymouth Brethren to enlarge the church located at No. 4874 Grand Boulevard, between Somerled and Fielding Avenues. (April 1, 1965).

LUNDI 21 JUIN 1965.  
MONDAY, JUNE 21, 1965.

- 165 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel qu'il a été modifié. (1er avril 1965).

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1265 concerning the erection of buildings in Mount Royal Ward, as amended. (April 1, 1965).

- 166 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1370 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Jean, tel qu'il a été modifié. (1er avril 1965).

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1370 concerning the erection and occupancy of buildings in St. John Ward, as amended. (April 1, 1965).

- 167 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2876 intitulé: "Règlement de zonage du quartier Rivière-des-Prairies", tel qu'il a été modifié. (7 avril 1965).

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2876 entitled: "Zoning By-law of Rivière-des-Prairies Ward", as amended. (April 7, 1965).

- 168 -

Soumettant un projet de règlement permettant au Loyola College de construire et d'occuper, aux fins de patinoire et de gymnase, un bâtiment isolé à l'est de West Broadway, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Western. (7 avril 1965).

Submitting a draft by-law to allow Loyola College to build and occupy, for the purposes of a skating-rink and a gymnasium, a detached building east of West Broadway, between Sherbrooke Street and Western Avenue. (April 7, 1965).

- 169 -

Soumettant un projet de règlement permettant à The Congregation of the Roman Catholics of St. Ignatius of Loyola Parish de construire une église sur le côté est de West Broadway, au nord de la rue Sherbrooke. (7 avril 1965).

Submitting a draft by-law to allow The Congregation of the Roman Catholics of St. Ignatius of Loyola Parish to build a church on the east side of West Broadway, north of Sherbrooke Street. (April 7, 1965).

- 170 -

Soumettant un projet de règlement permettant au Montreal General Hospital d'ajouter un étage (6e étage) à l'aile ouest de l'hôpital sis au no 1650, avenue Cedar. (7 avril 1965).

Submitting a draft by-law to allow the Montreal General Hospital to add a storey (6th floor) to the west wing of the hospital located at 1650 Cedar Avenue. (April 7, 1965).

- 171 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique d'agrandir leur résidence située au no 3860, avenue Laval. (21 avril 1965).

Submitting a draft by-law to allow the Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique to extend their residence located at No. 3860 Laval Avenue. (April 21, 1965).

- 172 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (Alphonse-Desjardins) sur le côté sud de la rue Saint-Zotique, entre la rue Lemay et le boulevard de l'Assomption. (21 avril 1965).

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Board to erect and occupy a school (Alphonse-Desjardins) on the south side of Saint-Zotique Street, between Lemay Street and l'Assomption Boulevard. (April 21, 1965).

- 173 -

Soumettant un projet de règlement permettant au Jewish People's School d'agrandir l'école située au no 5170, avenue Van Horne. (21 avril 1965).

Submitting a draft by-law to allow the Jewish People's School to extend the school located at No. 5170 Van Horne Avenue. (April 21, 1965).

- 174 -

Le Métro.

The Metro.

- 175 -

Avis de motions.

Notices of motions.

ASSEMBLEE REGULIERE

tenue LUNDI 21 juin 1965 à  
8 heures du soir

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, J.-N. Drapeau, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Roy, Martellani, Charness, Lynch-Staunton, Brisebois, Brock, Forest, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Marchand, McKenna, Bellin, Lépine, Lessard et Leblanc et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints de la Ville;

Les conseillers Hamelin, Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, LaRoche, Guillet, Bourret, Gagné, Cohen, Caplette, Alie, Laliberté, Parker, Loïselle, Masson et Bourdon ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

ORDRE DU JOUR

252.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue les 21 et 22 avril 1965.

253.- L'article 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination du maire suppléant étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que le conseiller Jean-Paul Forest soit nommé maire suppléant pour les trois prochains mois.

254.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 277-1 voir page 109 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

255.- L'article

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude en bloc des articles 4 à 95 inclusivement de l'ordre du jour.

Le Conseil procède en conséquence à l'étude des rapports du Comité exécutif constituant les articles 4 à 95 inclusivement de l'ordre du jour:

(Pour rapports ALCV-20 à 37 109 à 147 volume 60 des rapports)  
voir page

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que lesdits rapports soient adoptés.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

295:11, Sept 12 1965



REGULAR MEETING

HELD ON MONDAY, JUNE  
21, 1965, AT 8:00 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Leblanc, and Messrs.

Gabriel Morin, City Clerk, A. Castonguay and V. Chené, Assistant Clerks;

Councillors Hamelin,.....

(for names, see opposite page)

and Bourdon were also present at the present meeting at ulterior

stages.

ORDER OF THE DAY

252.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on April 21 and 22, 1965, be considered as read and be ratified.

253.- Article 2 of the order of the day relating to the appointment of the Acting Mayor being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that Councillor Jean-Paul Forest be appointed Acting Mayor for the next three months.

254.- Article 3 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

255.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study as a whole of articles 4 to 95 inclusive of the order of the day.

Council proceeded accordingly with the study of the reports from the Executive Committee constituting articles 4 to 95 inclusive of the order of the day:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said reports be adopted.

256.- L'article 96 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2000.6-1/2

(Pour rapport voir page 148 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

257.- L'article 97 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2000.5-1 voir page 148 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

que ledit rapport soit adopté.

RESOLU:-

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

258.- L'article 98 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2000.5-11/1 voir page 148 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

que ledit rapport soit adopté.

RESOLU:-

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

259.- L'article 99 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 533.1-18/1 voir page 149 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

que ledit rapport soit adopté.

RESOLU:-

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

260.- L'article 100 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1735.4-2/1 voir page 149 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

que ledit rapport soit adopté.

RESOLU:-

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

261.- L'article 101 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2000.5-12/1 voir page 149 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

MONDAY, JUNE 21, 1965.

256.- Article 96 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

257.- Article 97 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

258.- Article 98 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

259.- Article 99 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

260.- Article 100 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

261.- Article 101 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

262.- L'article 102 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2009.5-13/1 voir page 150 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

263.- L'article 103 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 291.4-1 voir page 150 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

264.- L'article 104 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2004.10-1 voir page 151 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

265.- L'article 105 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 401.33-1/1 voir page 151 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

Le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Gagnon, maire adjoint

266.- L'article 106 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1901.7-12 voir page 152 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.



MONDAY, JUNE 21, 1965.

262.- Article 102 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

263.- Article 103 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

264.- Article 104 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

265.- Article 105 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

The Mayor left the Chair and was replaced by Councillor Gagnon.

266.- Article 106 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

LUNDI 21 JUIN 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

RESOLU:-

267.- L'article 107 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport <sup>534.3-2/1</sup> voir page 152 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

RESOLU:-

268.- L'article 108 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 285.A-1 voir page 153 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

RESOLU:-

269.- L'article 109 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport <sup>1522.14-1</sup> voir page 153 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

RESOLU:-

270.- L'article 110 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 615.A-2 voir page 154 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

RESOLU:-

271.- L'article 111 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-38 voir page 154 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins  
et Montpetit, il est

que ledit rapport soit adopté.

272.- L'article 112 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport <sup>2108.1-1/1</sup> voir page 155 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Sigurdson,  
Hanigan et Gagnon,

Que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

MONDAY, JUNE 21, 1965.

267.- Article 107 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

268.- Article 108 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

269.- Article 109 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

270.- Article 110 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

271.- Article 111 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins  
and Montpetit, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

272.- Article 112 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Hanigan  
and Gagnon,

That said report be adopted.

LUNDI 21 JUIN 1965

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

273.- L'article 113 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-39 voir page 155 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Bourret, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

274.- L'article 114 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1901.150

(Pour rapport voir page 156 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

275.- L'article 115 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

130.2-3/1

(Pour rapport voir page 156 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

276.- L'article 116 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 401.63-1 voir page 157 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Roy et Marchand,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

277.- L'article 117 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

ALCV-1957-1

(Pour rapport voir page 157 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Charness et Lynch-  
Staunton,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.



MONDAY, JUNE 21, 1965.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

273.- Article 113 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bourret, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

274.- Article 114 of the order of the day being read to consider the following report of the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor J.N. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

275.- Article 115 of the order of the day being read to consider the following report of the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

276.- Article 116 of the order of the day being read to consider the following report of the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Roy and Marchand,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

277.- Article 117 of the order of the day being read to consider the following report of the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and Lynch-  
Staunton,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

LUNDI 21 JUIN 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

RESOLU:-

278.- L'article 118 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

4714.1-2/1

(Pour rapport voir page 158 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

RESOLU:-

279.- L'article 119 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

R-3936.7-2/1

(Pour rapport voir page 158 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

RESOLU:-

280.- L'article 120 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

401.33-1/1

(Pour rapport voir page 159 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Caplette, il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

RESOLU:-

281.- L'article 121 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1901.96-2/1

(Pour rapport voir page 159 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Caplette, il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

RESOLU:-

282.- L'article 122 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2300.8-1 voir page 160 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Landes,  
J.-N. Drapeau et Bourque, il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

RESOLU:-

283.- L'article 123 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3180.1-2/1

(Pour rapport voir page 160 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

MONDAY, JUNE 21, 1965.

278.- Article 118 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

279.- Article 119 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

280.- Article 120 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Caplette, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

281.- Article 121 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Caplette, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

282.- Article 122 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Landes,  
J.N. Drapeau and Bourque, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

283.- Article 123 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

LUNDI 21 JUIN 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL. 30 1965

284.- L'article 124 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1902.3-1 voir page 161 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

285.- Du consentement unanime, l'étude de l'article 125 de l'ordre du jour est différée.

286.- L'article 126 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 850.9-1 voir page 162 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Caplette,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

287.- L'article 127 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3141.1-2/1

(Pour rapport voir page 163 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers F. Drapeau, Melançon  
et Bonin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL. 30 1965

288.- L'article 128 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1901.97-1 voir page 163 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins  
et Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

289.- Du consentement unanime, le Conseil reprend l'étude du rapport suivant du Comité exécutif constituant l'article 125 de l'ordre du jour qui avait été différée à une phase antérieure de la présente séance:

3379.1-2/1

(Pour rapport voir page 161-162 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.



MONDAY, JUNE 21, 1965.

284.- Article 124 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

285.- By unanimous consent, consideration of article 125 of the order of the day was deferred.

286.- Article 126 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Caplette,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

287.- Article 127 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon  
and Bonin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

288.- Article 128 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins  
and Montpetit, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

289.- By unanimous consent, Council resumed the study of the following report from the Executive Committee constituting article 125 of the order of the day which had been deferred at a previous stage of the present meeting:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

LUNDI 21 JUIN 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

290.- L'article 129 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2922.1-1 voir page 164 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lessard et Lépine,  
Il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

291.- L'article 130 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 808.1-1 voir page 164 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

292.- L'article 131 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1901.125-1

(Pour rapport voir page 165 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

293.- L'article 132 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3320.1-6/1

(Pour rapport voir page 165 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock et  
Forest, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

294.- L'article 133 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1523.15-1 voir page 166 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Le conseiller Bonin déclare qu'il s'abstiendra de voter sur cette question, vu qu'il est intéressé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

MONDAY, JUNE 21, 1965.

290.- Article 129 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lessard and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

291.- Article 130 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

292.- Article 131 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

293.- Article 132 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and  
Forest, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

294.- Article 133 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor F. Drapeau,

That said report be adopted.

Councillor Bonin stated that he would abstain from voting since he had an interest in this matter.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

LUNDI 21 JUIN 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

295.- L'article 134 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

401.33-1/1

(Pour rapport voir page 166 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

296.- L'article 135 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-15/1

(Pour rapport voir page 167 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

297.- L'article 136 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.9-5 voir page 167 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Marchand et Roy,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 6 1965

298.- L'article 137 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

291.4-20/1

(Pour rapport voir page 168 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

299.- L'article 138 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 427.4-1 voir page 168 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 30 1965

300.- L'article 139 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1901.131/31

(Pour rapport voir page 169 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.



MONDAY, JUNE 21, 1965.

295.- Article 134 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

296.- Article 135 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

297.- Article 136 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Marchand and Roy,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

298.- Article 137 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

299.- Article 138 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

300.- Article 139 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

LUNDI 21 JUIN 1965

301.- L'article 140 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 212-1 voir page 169 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

302.- L'article 141 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3085.7-2/1  
(Pour rapport voir page 170 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

303.- L'article 142 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

R-3115.5-2/1  
(Pour rapport voir page 170 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

304.- L'article 143 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1901.17-1/1  
(Pour rapport voir page 171 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

305.- L'article 144 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3067.5-2/1  
(Pour rapport voir page 171 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

306.- L'article 145 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.53-1 voir page 172 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

MONDAY, JUNE 21, 1965.

301.- Article 140 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

302.- Article 141 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

303.- Article 142 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

304.- Article 143 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

305.- Article 144 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

306.- Article 145 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

LUNDI 21 JUIN 1965

307.- L'article 146 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

3742.7-2/1  
(Pour rapport 3382.7-4/1 voir page 172 volume 60 des rapports)  
3382.7-3/1

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Bourret,

RESOLU:- que l'étude de ce rapport soit suspendue.

308.- L'article 147 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 500-2 voir page 173 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

309.- L'article 148 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1202.A-1 voir page 173 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

310.- L'article 149 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1214.E-1 voir page 174 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

311.- L'article 150 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.102 voir page 175 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 367 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock et  
Forest, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.



MONDAY, JUNE 21, 1965.

307.- Article 146 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Bourret,

RESOLVED:- that the study of the report be suspended.

308.- Article 147 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

309.- Article 148 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

310.- Article 149 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

311.- Article 150 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and  
Forest, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

LUNDI 21 JUIN 1965

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

312.- L'article 151 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1811-4	voir page 175	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 367	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

313.- L'article 152 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.5-1	voir page 175	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 366	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

314.- L'article 153 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.103	voir page 176	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 366	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

MONDAY, JUNE 21, 1965.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

312.- Article 151 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

313. Article 142 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

314.- Article 153 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Hamelin, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

LENDI 21 JUIN 1965

315.- L'article 154 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.104 voir page 176 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement voir page 365 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Lessard et Lépine,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

316.- L'article 155 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 306.18 voir page 176 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement voir page 365 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

317.- L'article 156 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.51-1 voir page 177 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement voir page 364 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.



315.- Article 154 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lessard and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

316.- Article 155 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor J.-N. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

317.- Article 156 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

LUNDI 21 JUIN 1965

318.- L'article 157 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.50-1 voir page 177 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement voir page 364 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par le conseiller J.-N. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

319.- L'article 158 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.52-1 voir page 177 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement voir page 363 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par le conseiller Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

320.- L'article 159 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à madame Thérèse Laliberté d'occuper, aux fins d'une école maternelle, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 9565, 25e Avenue, quartier Rivière-des-Prairies, étant lu:

(Pour règlement 3119 voir page 363 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
 il est

RESOLU:- que le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés. (Le conseiller Charness dissident)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
 il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté. (Le conseiller Charness dissident).

318.- Article 157 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillors Snyder,  
Seconded by Councillor J.-N. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

319.- Article 158 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Landes, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the study and the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

320.- Article 159 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Thérèse Laliberté to occupy, for purposes of a kindergaten, the ground-floor of the building bearing No. 9565, 25th Avenue, Rivière-des-Prairies, Ward, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to. (Councillor Charness dissenting)

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted. (Councillor Charness dissenting).

LUNDI 21 JUIN 1965

321.- L'article 160 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à madame Charles Picard d'occuper, aux fins d'une maison de pension pour enfants, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 5558, Septième avenue, quartier Rosemont, étant lu:

(Pour règlement 3120 voir page 363 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau et  
Guillet, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés. (Le conseiller Charness dissident).

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau et  
Guillet, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

322.- L'article 161 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à madame Hedwidge Power d'occuper, aux fins d'un foyer pour adultes, le bâtiment portant le no 6657, avenue Monkland, étant lu:

(Pour règlement 3121 voir page 362 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin et Parker,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin et Parker,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

A 9 heures 35 du soir, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 9 heures 50 du soir, ce jour.

Et, advenant 9 heures 50 du soir, ce jour, le conseiller Gagnon reprend le fauteuil et les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, F. Drapeau, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Desjardins, LaRoche, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Guillet, Bourret, Roy, Martellani, Gagné, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Payette, Caplette, Brisebois, Alie, Brock, Forest, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Laliberté, Marchand, McKenna, Bellin, Parker, Lépine, Loisel, Lessard, Masson, Bourdon et Leblanc étant présents, le Conseil reprend sa séance.



321.- Article 160 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Charles Picard to occupy, for purposes of a boarding-house for children, the ground-floor of the building bearing No. 5558 Seventh Avenue, Rosemont Ward, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau and  
Guillet, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to. (Councillor Charness dissenting)

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau and  
Guillet, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

322.- Article 161 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Mrs. Hedwidge Power to occupy, for purposes of a home for adults, the building bearing No. 6657 Monkland Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Parker,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Parker,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

At 9:35 P.M., this day, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 9:50 P.M., this day.

And, at 9:50 P.M., this day, Councillor Gagnon resumed the Chair and Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Leblanc were present, and Council resumed its meeting.

LUNDI 21 JUIN 1965

323.- Du consentement unanime, le Conseil reprend l'étude de la motion des conseillers Snyder, Saulnier, Labelle, Landes et F. Drapeau à l'effet d'adopter le rapport du Comité exécutif constituant l'article 146 de l'ordre du jour.

Il est alors

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit rapport soit modifié en en retranchant l'alinéa suivant:

"terrain portant le no	sur le côté nord de la	67,106.7
P-112 du cadastre du	rue Vézina, de l'avenue	pieds
village incorporé de	Westbury à la rue	carrés."
la Côte-des-Neiges,	Lemieux,	

Il est alors

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit rapport, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

324.- L'article 162 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement établissant des normes relatives à l'occupation et à l'entretien des immeubles résidentiels, étant lu:

(Pour règlement 3122 voir page 362 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Labelle,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1-1 étant lu, il est agréé.

L'article 1-2 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 1-3 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

Il est alors,

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que les articles 1-4 à 3-12 inclusivement soient considérés comme lus et agréés.

L'article 3-13 étant lu,

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ledit article 3-13 soit modifié

1.- en en remplaçant les alinéas b), c) et d) par les deux alinéas suivants:

"b) d'ordonner l'évacuation de tout logement ou bâtiment jugés impropres à l'habitation;

c) d'ordonner la démolition de tout bâtiment principal ou bâtiment accessoires non conforme aux exigences du présent règlement."

2.- en en remplaçant dans le troisième paragraphe les mots et les lettres "Dans tous les cas prévus aux alinéas a) b) c), et d) qui précèdent" par les mots et les lettres "Dans tous les cas prévus aux alinéas a), b) et c) qui précèdent".

MONDAY, JUNE 21, 1965.

323.- By unanimous consent, Council resumed the study of the motion of Councillors Snyder, Saulnier, Labelle, Landes and F. Drapeau to adopt the report from the Executive Committee constituting article 146 of the order of the day.

It was then

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:-

that said report be amended by striking out therefrom the following subparagraph:

"parcel of land bearing No. P.112 of the cadas- tre of the incorporated Village of Côte-des- Neiges,	on the north side of Vézina Street, from Westbury Ave- nue to Lemieux Street,	67,106.7 square feet."
--	---	---------------------------

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:-

that said report, as amended, be now adopted.

324.- Article 162 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to provide standards for the occupancy and the maintenance of residential property, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Labelle,  
it was

RESOLVED:-

that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1-1 being read, it was agreed to

Article 1-2 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 1-3 being read, and a debate arising, it was agreed to.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Lynch-Staunton,  
it was

RESOLVED:-

that articles 1-4 to 3-12 inclusive be considered as read and agreed to.

Article 3-13 being read,

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That said article 3-13 be amended.

1.- by replacing therein the sub-paragraphs b), c) and d) by the following two sub-paragraphs:

"b) the vacating of any dwellingor building deemed unfit for housing;

c) the demolition of any main building or accessory building which is not consistent with the requirements of this by-law."

2.- by replacing in the third paragraph thereof the words and letters "In all cases referred to in sub-paragraphs a), b), c) and d) above" by the words and letters "In all cases referred to in sub-paragraphs a), b) and c) above".

LUNDI 21 JUIN 1965

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'article 3-13, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que les articles 3-14 à 7-2 inclusivement soient considérés comme lus et agréés.

L'article 7-3 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 7-3 soit modifié en remplaçant dans le sous-alinéa a) de l'alinéa "A" le mot et le chiffre "soixante (60)" par le mot et le chiffre "soixante-dix (70)".

L'article 7-3, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 7-4 étant lu, il est agréé.

L'article 7-5 étant lu,

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ledit article 7-5 soit modifié en remplaçant dans l'alinéa "B" les mots et le chiffre "atteint moins 20°F" par les mots et le chiffre "baisse à 20°F au-dessous de zéro".

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Et, un débat s'engageant, l'article 7-5, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que les articles 7-6, 7-7 et 7-8 soient considérés comme lus et agréés.

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et Labelle,

Que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

325.- L'article 163 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villieray, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3123 voir page 362 volume 60 des rapports)  
Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Labelle,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.



MONDAY, JUNE 21, 1965.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Article 3-13, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that articles 3-14 to 7-2 inclusive be considered as read and agreed to.

Article 7-3 being read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 7-3 be amended by replacing in sub-paragraph a) of paragraph "A" thereof the word and figure "sixty (60)" by the word and figure "seventy (70)".

Article 7-3, as amended, was then agreed to.

Article 7-4 being read, it was agreed to.

Article 7-5 being read,

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That said article 7-5 be amended by replacing in paragraph "B" thereof the words and figure "drops to less than 20° F" by the words and figure "drops to 20° F below zero".

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

And, a debate arising, article 7-5, as amended, was then agreed to.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that articles 7-6, 7-7 and 7-8 be considered as read and agreed to.

Proposed by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Labelle,

That said draft by-law, as amended, be now adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

325.- Article 163 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray wards, as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Labelle,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Les articles 1, 2, 3 et 4 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Labelle,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

326.- L'article 164 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Plymouth Brethren d'agrandir le temple situé au no 4874, Grand Boulevard, entre les avenues Somerled et Fielding, étant lu:

(Pour règlement 3124 voir page 362 ou volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois  
et Parker, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

327.- L'article 165 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3125 voir page 361 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

328.- A ce stade de la séance, le conseiller Lynch-Staunton fait part à ce Conseil de la nomination du conseiller McKenna à la présidence de la St. Patrick Society of Montreal.

Du consentement unanime, la motion suivante est alors soumise:

"Sur la proposition du conseiller Lynch-Staunton,  
Appuyée à l'unanimité, il est

RESOLU: que ce Conseil offre ses plus sincères félicitations au conseiller McKenna à l'occasion de sa nomination à la présidence de la St. Patrick Society of Montreal."

329.- L'article 166 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1370 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Saint-Jean, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3126 voir page 361 volume 60 des rapports)

MONDAY, JUNE 21, 1965.

Articles 1, 2, 3 and 4 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Labelle,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

326.- Article 164 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Plymouth Brethren to enlarge the Church located at No. 4874 Grand Boulevard between Somerled and Fielding Avenues, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois  
and Parker, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois  
and Parker, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

327.- Article 165 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law concerning the erection of buildings in Mont Royal Ward, as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

328.- At this stage of the meeting, Councillor Lynch-Staunton informed Council of the appointment of Councillor McKenna as Chairman of the St. Patrick Society of Montreal.

By unanimous consent, the following motion was then submitted:

"On motion of Councillor Lynch-Staunton,  
Seconded unanimously, it was

RESOLVED: that this Council extend its most sincere congratulations to Councillor McKenna, for his appointment as Chairman of the St. Patrick Society of Montreal."

329. Article 166 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1370 concerning the erection and occupancy of buildings in St. John Ward, as amended, being read:

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaRoche et Gagnon, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaRoche et Gagnon,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

330.- L'article 167 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 2876 intitulé: "Règlement de zonage du quartier Rivière-des-Prairies", tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3127 voir page 361 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

331.- L'article 168 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au Loyola College de construire et d'occuper, aux fins de patinoire et de gymnase, un bâtiment isolé à l'est de West Broadway, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Western, étant lu:

(Pour règlement 3128 voir page 361 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

332.- L'article 169 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à The Congregation of the Roman Catholics of St. Ignatius of Loyola Parish de construire une église sur le côté est de West Broadway, au nord de la rue Sherbrooke, étant lu:

(Pour règlement 3129 voir page 360 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, Brisebois et  
Parker, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.



MONDAY, JUNE 21, 1965.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaRoche and Gagnon,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaRoche and Gagnon,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

330.- Article 167 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 2876 entitled: "Zoning By-law of Rivière-des-Prairies Ward", as amended, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

331. Article 168 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Loyola College to build and occupy, for the purposes of a skating-rink and a gymnasium, a detached building east of West Broadway, between Sherbrooke Street and Western Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

332.- Article 169 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow The Congregation of the Roman Catholics of St. Ignatius of Loyola Parish to build a church on the east side of West Broadway, north of Sherbrooke Street, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin, Brisebois and  
Parker, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

333.- L'article 170 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au Montreal General Hospital d'ajouter un étage (6e étage) à l'aile ouest de l'hôpital sis au no 1650, avenue Cedar, étant lu:

(Pour règlement 3130 voir page 360 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

334.- L'article 171 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant aux Soeurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique d'agrandir leur résidence située au no 3860, avenue Laval, étant lu:

(Pour règlement 3131 voir page 360 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock et Forest,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock et Forest,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

335.- L'article 172 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (Alphonse-Desjardins) sur le côté sud de la rue Saint-Zotique, entre la rue Lemay et le boulevard de l'Assomption, étant lu:

(Pour règlement 3132 voir page 360 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
et Guillet, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
et Guillet, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

336.- L'article 173 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au Jewish People's School d'agrandir l'école située au no 5170, avenue Van Horne, étant lu:

(Pour règlement 3133 voir page 359 volume 60 des rapports)

MONDAY, JUNE 21, 1965.

333.- Article 170 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Montreal General Hospital to add a storey (6th floor) to the west wing of the hospital located at 1650 Cedar Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton, and  
McKenna, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton and  
McKenna, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

334.- Article 171 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Soeurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique to extend their residence located at No. 3860 Laval Avenue, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and Forest,  
It was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and Forest,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

335.- Article 172 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Montreal Catholic School Board to erect and occupy a school (Alphonse-Desjardins) on the south side of Saint-Zotique Street, between Lemay Street and l'Assomption Boulevard, being read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque and  
Guillet, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 being read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque and  
Guillet, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

336. Article 173 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Jewish People's School to extend the school located at No. 5170 Van Horne Avenue, being read:

LUNDI 21 JUIN 1965

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

337.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'accorder à Sa Majesté la Reine, aux droits de la province de Québec, la permission de vendre à la Société Canadienne de la Croix Rouge une partie de l'emplacement situé au nord de la rue Sherbrooke, à l'ouest de la rue Préfontaine, (Hôpital Pasteur).

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le rapport suivant est alors soumis:

(Pour rapport 390.2-2/1 voir page 179 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

338.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet que le Conseil ne se prévale pas de la clause 3<sup>o</sup> "CONDITIONS - délais" de l'acte ayant trait à la vente, à certaines conditions, à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal d'un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Sherbrooke et Saint-Denis.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le rapport suivant est alors soumis.

(Pour rapport 3080.7-2/1 voir page 179 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

339.- L'article 17<sup>4</sup> de l'ordre du jour relatif au métro étant lu, le président du Comité exécutif déclare que le rapport de l'ingénieur en chef du Métro, en date du 15 juin 1965, lequel a été distribué à tous les conseillers, énumère les progrès des travaux accomplis jusqu'à ce jour. Le président fournit certains renseignements à des conseillers qui lui posent des questions à ce sujet, principalement sur le montant des dépenses à date.



MONDAY, JUNE 21, 1965.

On motion of motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

337.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to grant to Her Majesty the Queen, in the rights of the Province of Quebec, the permission to sell to the Canadian Red Cross Society, a portion of the parcel of land located north of Sherbrooke Street, west of Préfontaine Street, (Pasteur Hospital).

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The following report was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

338.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted that Council do not exercise its right under Clause 3 "TERMS - time limits" of the notarized deed of sale; under certain terms, in favour of the Société Saint-Jean Baptiste de Montréal, of a site located at the north-west corner of Sherbrooke and Saint-Denis Streets.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The following report was then submitted.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

339.- Article 174 of the order of the day relating to the metro having been read, the Chairman of the Executive Committee declared that the report of the Chief Engineer of the Métro, dated June 15, 1965, which has been communicated to all the councillors, shows the progress of works carried out to date. The Chairman provided some information to the councillors who asked questions on this subject, mainly on the amount of expenditures to date.

LUNDI 21 JUIN 1965

AVIS DE MOTION

Le conseiller Lynch-Staunton donne avis que lors de la prochaine séance du Conseil il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que la Ville de Montréal subit des changements considérables dans son aspect matériel qui nécessairement entraînent des inconvénients pour les citoyens;

ATTENDU que le bruit occasionné par la mise en marche de nombreux travaux de construction constitue un inconvénient majeur;

ATTENDU qu'on ne prend pas de mesures suffisantes pour diminuer autant que possible l'intensité du bruit durant les travaux de construction;

ATTENDU qu'il semble opportun que la Ville légifère en cette matière;

QUE le Comité exécutif étudie l'opportunité de modifier les règlements applicables en l'espèce afin d'interdire le fonctionnement dans les lieux publics ou privés de toute machine qui n'est pas munie d'un silencieux ou d'un autre dispositif pouvant étouffer à la source les bruits de plus de 90 décibels."

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne SINE DIE.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions, etc. contenues dans ce procès-verbal, ce 23<sup>e</sup> jour de juin 1965,

LE MAIRE,

*Jean Bropeau*

LE GREFFIER DE LA VILLE,

*Gabriel Morin*

LE MAIRE,

*Jean Bropeau*

MONDAY, JUNE 21, 1965.

NOTICE OF MOTION

Councillor Lynch-Staunton gives notice that at the next Council meeting he will submit the following motion:

"WHEREAS the City of Montreal is undergoing vast physical change which necessarily must lead to some inconveniences to the citizens;

WHEREAS a major inconvenience is the noise resulting from the many construction works now being undertaken;

WHEREAS little effort is made during construction to reduce the noise level as much as possible;

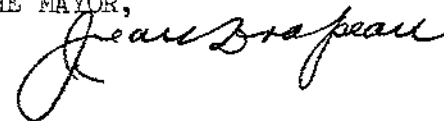
WHEREAS it is felt that the City should legislate in this area;

THAT the Executive Committee study the advisability of amending the pertinent by-laws in order to prevent the operation of any machinery in or over public and private property unless equipped with a muffler or other device sufficient to prevent noise in excess of 90 decibels at the source."

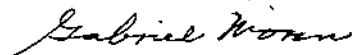
The order of the day being exhausted, Council adjourned SINE DIE.

I hereby give my assent and  
I affix my signature to the  
resolutions, etc., contained  
in these minutes, this 23<sup>rd</sup>  
day of June 1965,

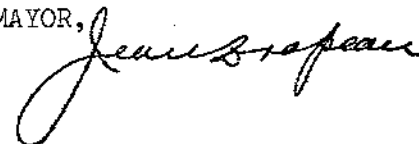
THE MAYOR,



THE CITY CLERK,



THE MAYOR,



MARDI, LE 29 JUIN 1965.  
TUESDAY, JUNE 29, 1965.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le vingt-neuvième jour de juin courant, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the twenty-ninth of June, at three o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 25 juin 1965.

City Hall, June 25, 1965.

Monsieur,

*Vous êtes prié d'assister, le MARDI, VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN courant, à TROIS HEURES de l'après-midi, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée spéciale du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.*

Sir,

*You are requested to attend the special meeting of the Council to be held on TUESDAY, the TWENTY-NINTH day of JUNE instant, at THREE O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.*

Le greffier de la Ville,

*Gabriel Morin*

City Clerk.

<p>ASSEMBLÉE SPÉCIALE</p> <p>DU</p> <p>Conseil de la</p> <p><b>Ville de Montréal</b></p> <p>MARDI, 29 JUIN 1965 à 3 heures de l'après-midi</p>	<p>SPECIAL MEETING</p> <p>OF THE</p> <p>Council of the</p> <p><b>City of Montreal</b></p> <p>TUESDAY, JUNE 29, 1965 at 3 o'clock p.m.</p>
--	---



MARDI 29 JUIN 1965.  
TUESDAY, JUNE 29, 1965.

## ORDRE DU JOUR

## ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

### RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF

### REPORTS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE

#### *Projet de règlement*

#### *Draft by-law*

- 2 -

Soumettant un projet de règlement autorisant un emprunt de \$10,000,000 pour la construction d'égouts, de pavages et de trottoirs.

Submitting a draft by-law to authorize a loan of \$10,000,000 for the construction of sewers, pavings and sidewalks.

#### *Expropriations aux fins du Métro*

#### *Expropriations for Metro purposes*

- 3 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins du Métro, d'un immeuble situé à l'angle sud-est des rues Berri et Cherrier, et de voter un crédit de \$32,985.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of an immovable located at the south-east corner of Berri and Cherrier Streets, and to vote a credit of \$32,985.00 for such purpose.

- 4 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins du Métro,

To ordain the acquisition and prior possession, for Metro purposes,

a) d'une partie en tréfonds d'un terrain situé à l'angle nord-ouest du boulevard Saint-Joseph et de la rue Berri, et de voter un crédit de \$647.00 à cette fin;

a) of a subsoil part of a parcel of land located at the north-west corner of Saint-Joseph Boulevard and Berri Street, and to vote a credit of \$647.00 for such purpose;

b) d'une servitude grevant la partie du même terrain située au-dessus de la partie en tréfonds en y limitant le poids de toute construction à une charge maximum uniformément répartie de 20,000 livres par pied carré sur le plan horizontal passant à l'élévation de la surface supérieure de la partie en tréfonds, et de voter un crédit de \$647.00 à cette fin;

b) of a servitude affecting the part of the same parcel of land located above the subsoil part by limiting thereon the weight of any structure to an evenly distributed maximum load of 20,000 pounds per square foot on the horizontal plane passing at the elevation of the upper surface of the subsoil part, and to vote a credit of \$647.00 for such purpose;

c) d'une partie en tréfonds d'un terrain situé à l'angle nord-est du boulevard Saint-Joseph et de la rue Berri, et de voter un crédit de \$647.000 à cette fin; et

c) of a subsoil part of a parcel of land located at the north-east corner of Saint-Joseph Boulevard and Berri Street, and to vote a credit of \$647.00 for such purpose; and

d) d'une servitude grevant la partie du même terrain située au-dessus de la partie en tréfonds en y limitant le poids de toute construction à une charge maximum uniformément répartie de 20,000 livres par pied carré sur le plan horizontal passant à l'élévation de la surface supérieure de la partie en tréfonds, et de voter un crédit de \$647.00 à cette fin.

d) of a servitude affecting the part of the same parcel of land located above the subsoil part by limiting thereon the weight of any structure to an evenly distributed maximum load of 20,000 pounds per square foot on the horizontal plane passing at the elevation of the upper surface of the subsoil part, and to vote a credit of \$647.00 for such purpose.

#### *Construction de trottoirs*

#### *Laying of sidewalks*

- 5 -

A l'effet de voter un crédit de \$15,000.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés du boulevard Gouin, de l'avenue Péloquin à la rue Basile-Routhier.

To vote a credit of \$15,000.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Gouin Boulevard, from Péloquin Avenue to Basile-Routhier Street.

- 6 -

A l'effet de voter un crédit de \$95,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés du boulevard Rosemont, de la rue Mignault à la rue Bossuet.

To vote a credit of \$95,000.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Rosemont Boulevard, from Mignault Street to Bossuet Street.

#### *Construction de pavages*

#### *Laying of pavings*

- 7 -

A l'effet de voter un crédit de \$157,800.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage du boulevard Gouin, de l'avenue Péloquin à la rue Basile-Routhier et son raccordement en macadam à l'avenue Saint-Charles et à la rue Lajeunesse.

To vote a credit of \$157,800.00 for the reconstruction and widening of the paving on Gouin Boulevard, from Péloquin Avenue to Basile-Routhier Street, and its macadam junction to Saint-Charles Avenue and Lajeunesse Street.

- 8 -

A l'effet de voter un crédit de \$437,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le boulevard Rosemont, de la rue Mignault à la rue Bossuet, et pour la construction d'un pavage temporaire sur ledit boulevard Rosemont, de la rue Bossuet à la rue Lacordaire.

*Autres travaux*

To vote a credit of \$437,000.00 for the laying of a permanent paving on Rosemont Boulevard, from Mignault Street to Bossuet Street, and the laying of a temporary paving on the said Rosemont Boulevard, from Bossuet Street to Lacordaire Street.

*Other works*

- 9 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,302,000.00 pour la construction d'un égout collecteur dans la rue Notre-Dame, entre les rues Desautels et Liébert, la rénovation de l'égout collecteur dans la rue Notre-Dame, entre les rues Lacoste et Duquesne, et pour le remboursement à la province de Québec du coût des travaux additionnels requis pour l'augmentation du diamètre de l'émissaire de la rue de Boucherville et exécutés concurremment avec la construction du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, y compris les frais de finance, d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues.

To vote a credit of \$1,302,000.00 for the laying of a trunk sewer in Notre-Dame Street, between Desautels and Liébert Streets, the restoration of the trunk sewer in Notre-Dame Street, between Lacoste and Duquesne Streets, and the reimbursement to the Province of Quebec of the cost of the additional works required to increase the diameter of the Boucherville Street emissary, carried out in conjunction with the construction of the Louis-Hippolyte-Lafontaine bridge-tunnel, including financing, engineering, supervision and inspection costs, correlative works and other incidental and unforeseen expenditures.

- 10 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,500,000.00 pour la construction de la galerie de filtres no 7 (contrat A-153).

*Approbation d'actes*

To vote a credit of \$3,500,000.00 for the construction of the filter gallery No. 7 (contract A-153).

*Approval of deeds*

- 11 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte corrigeant et ratifiant l'acte de rétrocession et d'échange de certains terrains intervenu entre la Ville de Montréal et les Frères Hospitaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu le 3 octobre 1961.

To approve a draft deed correcting and ratifying the deed of retrocession and exchange of certain parcels of land entered into between the City of Montreal and the Frères Hospitaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu, on October 3, 1961.

- 12 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'échange de certains terrains entre la Ville de Montréal et E. Dagenais Construction Ltée.

To approve a draft deed of exchange of certain parcels of land between the City of Montreal and E. Dagenais Construction Ltée.

- 13 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert, à certaines conditions et au prix de \$4,904.78, de Sa Majesté la Reine, aux droits du Canada, un immeuble requis pour l'ouverture de la rue Jean-Brillant.

To approve a draft deed whereby the City of Montreal acquires on certain conditions for a price of \$4,904.78, from Her Majesty the Queen, an immovable required for the opening of Jean-Brillant Street.

*Expropriations**Expropriations*

- 14 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable d'une ruelle située à l'ouest du boulevard Pierre-Bernard, au nord de la rue Tiffin, en vue de sa fermeture parce que jugée inutile, et de voter un crédit de \$667.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession of a lane located west of Pierre-Bernard Boulevard, north of Tiffin Street, with a view to its closing as it is deemed useless, and to vote a credit of \$667.00 for such purpose.

*Abrogation d'une résolution**Repeal of a resolution*

- 15 -

A l'effet d'abroger une résolution du Conseil en date du 11 juillet 1957 votant un crédit de \$25,700.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue de Châteaufort, de l'avenue Darlington à l'avenue Van Horne, et de drains dans l'intersection des avenues Van Horne et Linton.

To repeal a resolution of Council dated July 11, 1957, voting a credit of \$25,700.00 for the laying of a sewer in de Châteaufort Avenue, from Darlington Avenue to Van Horne Avenue, and the installation of drains at the intersection of Van Horne and Linton Avenues.

*Crédits supplémentaires**Additional credits*

- 16 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$20,000.00 pour la construction d'un égout dans la Vingt-neuvième avenue, du boulevard Rosemont en gagnant le nord.

To vote an additional credit of \$20,000.00 for the laying of a sewer in Twenty-ninth Avenue, from Rosemont Boulevard northwards.

MARDI 29 JUIN 1965.  
TUESDAY, JUNE 29, 1965.

- 17 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$14,265.90 pour l'acquisition et la possession préalable de deux lisières de terrain situées du côté est de l'autoroute des Laurentides, au nord de la rue de Salaberry, en vue de compléter le réseau des rues à cet endroit.

*Ligne homologuée*

To vote an additional credit of \$14,265.90 for the acquisition and prior possession of two strips of land located on the east side of the Laurentian Autoroute, north of de Salaberry Street, for the purpose of completing the street network at that location.

*Homologated line*

- 18 -

A l'effet de donner aux avocats de la Ville des instructions de faire la procédure requise pour modifier le plan général de la ville en vue d'effacer la ligne homologuée le 13 juin 1892 pour le boulevard Saint-Laurent (côté nord-est), au sud-est de l'avenue Duluth.

*Vente à l'enchère*

To instruct the City Attorneys to take the necessary proceedings in order to amend the general plan of the City with a view to erasing the line homologated on June 13, 1892 for Saint-Laurent Boulevard (north-east side), south-east of Duluth Avenue.

*Sale by auction*

- 19 -

A l'effet d'approuver les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville de Montréal.

*Commission des Écoles Catholiques  
de Montréal*

*(Projet de règlement et approbation d'actes)*

To approve the terms of the sale by auction of certain parcels of land owned by the City of Montreal.

*Montreal Catholic School Commission*

*(Draft by-law and approval of deeds)*

- 20 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer une partie de la ruelle no 1704-239 située au nord-est de la rue Saint-Rémi, entre l'avenue Palm et la rue Notre-Dame, et une partie du terrain de jeux situé au nord-ouest de l'avenue Palm et au nord-est de la rue Saint-Rémi.

Submitting a draft by-law to close a section of lane No. 1704-239 located north-east of Saint-Rémi Street, between Palm Avenue and Notre-Dame Street, and a section of the playground located north-west of Palm Avenue, north-east of Saint-Rémi Street.

- 21 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'échange de certains terrains entre la Ville de Montréal et la Commission des Écoles Catholiques de Montréal.

To approve a draft deed of exchange of certain parcels of land between the City of Montreal and the Montreal Catholic School Commission.

- 22 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte ayant pour objet la vente à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal, à certaines conditions, d'une partie du lot no 177-95 du cadastre de la paroisse de Montréal située à l'ouest de l'avenue Old Orchard, au nord de la rue Saint-Jacques.

To approve a draft deed concerning the sale to the Montreal Catholic School Commission, on certain conditions, of a section of lot No. 177-95 of the cadastre of the Parish of Montréal, located west of Old Orchard Avenue, north of Saint-Jacques Street.

*Prolongation de délais*

- 23 -

A l'effet de suspendre l'application de la clause 3<sup>o</sup> du contrat de vente par la Ville de Montréal à MM. Jack Kamin, Morris Fainman et Hyman Bane d'un terrain ayant front sur le côté nord du boulevard Saint-Joseph, entre la Douzième avenue et la Treizième avenue.

To defer the enforcement of clause 3<sup>o</sup> of the contract for the sale by the City of Montreal to Messrs. Jack Kamin, Morris Fainman and Hyman Bane of a parcel of land fronting on the north side of Saint-Joseph Boulevard, between Twelfth and Thirteenth Avenues.

*Extension of time*

*Projets de règlements*

- 24 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1981 établissant une commission désignée sous le nom de Commission de Transport de Montréal, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1981 creating a Commission designated under the name of Montreal Transportation Commission, as amended.

*Draft by-laws*

- 25 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1895 concernant les marchés et les balances publics, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1895 concerning Public Markets and Scales, as amended.

*Délai pour déposition  
(états et rapports financiers de l'exercice  
1964-65)*

- 26 -

A l'effet d'accorder au directeur des finances un délai n'excédant pas un mois pour la déposition au bureau du greffier les états et rapports financiers de l'exercice 1964-65.

*Time limit for filing  
(financial statements and reports  
for the 1964-65 fiscal year)*

To allow the Director of Finance a period not exceeding one month for the filing at the City Clerk's Office of the financial statements and reports for the 1964-65 fiscal year.

MARDI 29 JUIN 1965.  
TUESDAY, JUNE 29, 1965.

*Bibliothèque municipale*  
(reliure des volumes)

*Municipal Library*  
(binding of books)

- 27 -

A l'effet de dispenser le Comité exécutif de demander des soumissions publiques pour l'exécution des travaux de reliure des volumes de la bibliothèque municipale, au cours de l'exercice 1965-66.

To exempt the Executive Committee from calling public tenders in connection with the binding of books of the Municipal Library during the 1965-66 fiscal year.

*Station de Métro McGill*  
(projets de règlements et contrat d'intention)

*McGill Metro Station*  
(draft by-laws and contract of intent)

- 28 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer une partie de la rue Victoria, entre la rue Burnside et l'avenue du Président-Kennedy.

Submitting a draft by-law to close a section of Victoria Street, between Burnside Street and du Président-Kennedy Avenue.

- 29 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer une partie de la ruelle adjacente à la propriété de Mace Development Ltd. à l'ouest de la rue Victoria, entre la rue Burnside et l'avenue du Président-Kennedy.

Submitting a draft by-law to close a section of the lane adjacent to the Mace Development Ltd. property west of Victoria Street, between Burnside Street and du Président-Kennedy Avenue.

- 30 -

A l'effet d'approuver un contrat d'intention entre la Ville de Montréal et The T. Eaton Realty Company, Limited et Mace Development Ltd., relativement à la station de Métro McGill.

To approve a contract of intent between the City of Montreal and the T. Eaton Realty Company Limited and Mace Development Ltd. concerning the McGill Metro Station.

*Station de Métro Guy*  
(bail emphytéotique et acte de servitude)

*Guy Metro Station*  
(emphyteutic lease and deed of servitude)

- 31 -

A l'effet d'approuver un projet de bail emphytéotique d'une durée de soixante-deux ans par lequel la Ville de Montréal cède à David Bloom & Co. Inc., à certaines conditions, un emplacement devant servir uniquement à la construction et à l'exploitation d'un édifice commercial, formé du lot no 1922 situé à l'angle sud-est des rues Guy et Burnside.

To approve a draft emphyteutic lease for a period of sixty-two years whereby the City of Montreal transfers to David Bloom & Co. Inc., on certain conditions, a site to be used exclusively for the construction and operation of a commercial building, made up of lot No. 1922 located at the south-east corner of Guy and Burnside Streets.

- 32 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel David Bloom & Co. Inc. accorde à la Ville de Montréal, à certaines conditions, une servitude pour la construction, l'aménagement, le maintien, l'entretien, la réparation, la surveillance, l'amélioration et l'exploitation de la ligne de Métro no 1, et d'un accès de ses abords, accessoires et dépendances à la station de Métro Guy.

To approve a draft deed whereby David Bloom & Co. Inc. grants to the City of Montreal, on certain conditions, a servitude for the construction, laying out, maintenance, upkeep, repair, supervision, improvement and operation of Metro line No. 1, and an access to its approaches, and the accessory installations and buildings of the Guy Metro Station.

*Projets de règlements de zonage*  
(1ère étude)

*Draft zoning by-laws*  
(1st study)

- 33 -

Soumettant un projet de règlement permettant au Canadian Polish Welfare Institute de construire et d'occuper, aux fins d'un foyer pour personnes âgées, un bâtiment sur le côté nord de la rue Bélanger, entre les rues Chatelain et de Pontoise.

Submitting a draft by-law to allow the Canadian Polish Welfare Institute to erect and occupy, for purposes of a home for old people, a building on the north side of Bélanger Street, between Chatelain and de Pontoise Streets.

- 34 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Ebenezer Gospel Church d'agrandir leur bâtiment située au no 6000, Treizième avenue, quartier Rosemont.

Submitting a draft by-law to allow the Ebenezer Gospel Church to enlarge their building located at No. 6000 Thirteenth Avenue, Rosemont Ward.

- 35 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier, tel qu'il a été modifié".

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards, as amended".



MARDI 29 JUIN 1965.  
TUESDAY, JUNE 29, 1965.

- 36 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal de construire et d'occuper une école (Saint-Wilfrid) sur le côté nord de la rue Jarry, entre les rues Chambord et Raoul.

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Saint-Wilfrid) on the north side of Jarry Street, between Chambord and Raoul Streets.

- 37 -

Soumettant un projet de règlement permettant au Jewish General Hospital d'occuper, aux fins d'un centre de réhabilitation et de thérapie occupationnelle pour personnes âgées, le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment portant le no 4735, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Submitting a draft by-law to allow the Jewish General Hospital to occupy, for purposes of a rehabilitation and occupational therapy centre for old people, the ground-floor and second floor of the building bearing No. 4735 Côte-Sainte-Catherine, Road.

\_\_\_\_\_

Avis de motions.

- 38 -

\_\_\_\_\_

Notices of motions.

\_\_\_\_\_

*Motion*

\_\_\_\_\_

*Motion*

- 39 -

*Conseiller Lynch-Staunton* — Relativement à l'interdiction du fonctionnement dans les lieux publics ou privés de toute machine qui n'est pas munie d'un silencieux.

*Councillor Lynch-Staunton* — Concerning the prevention of the operation of any machinery in or over public and private property unless equipped with a muffler.

ASSEMBLEE SPECIALE

tenue MARDI 29 juin 1965  
à 3 heures de l'après-midi

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpétit, Angers, Desjardins, Robert, Gagnon, Sauvageau, Roy, Gagné, Lynch-Staunton, Brisebois, Alie, Brock, Forest, Hanigan, Melançon, LaSalle, Marchand, Lépine, Loisel, et Lessard, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, Albert Castonguay, greffier adjoint et Gérard Duhamel, surintendant de la division du greffier.

Les conseillers F. Drapeau, Sigouin, Bourque, Guillet, Bourret, Cohen, Caplette, Bonin, Durivage, Laliberté, McKenna, Bellin, Parker, Masson et Bourdon ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

ORDRE DU JOUR

340.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 21 juin 1965.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 6 1965

341.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2000.4-2	voir page 180	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 357	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

342.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-21/1

(Pour rapport	voir page 180	volume 60	des rapports)
---------------	---------------	-----------	---------------

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau, Melançon  
et Bonin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

SPECIAL MEETING

HELD ON TUESDAY, JUNE 29,  
1965, at 3:00 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Lessard, and Messrs Gabriel Morin, City Clerk, A. Castonguay, Assistant Clerk and G. Duhamel, Superintendent of the City Clerk's Division.

Councillors F. Drapeau,.....

(for names, see opposite page)

and Bourdon were also present at the present meeting at ulterior stages.

ORDER OF THE DAY

340.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on June 21, 1965, be considered as read and be ratified.

341.- Article 2 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

342.- Article 3 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon  
and Bonin, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MARDI 29 JUIN 1965

343.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.8-20/1

(Pour rapport voir page 181 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Alie et Forest,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 6 1965

344.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-38 voir page 182 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Bourret, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 6 1965

345.- L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-38 voir page 182 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauvageau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 6 1965

346.- L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-38 voir page 183 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Bourret, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 6 1965

347.- L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-38 voir page 183 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers LaSalle et Sauvageau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 6 1965

348.- L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2001.37-1 voir page 184 volume 60 des rapports)



TUESDAY, JUNE 29, 1965.

343.- Article 4 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Forest,

That said report be adopted..

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

344.- Article 5 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bourret, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

345.- Article 6 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Sauvageau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

346.- Article 7 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bourret, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

347.- Article 8 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Sauvageau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

348.- Article 9 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MARDI 29 JUIN 1965

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauvageau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 6 1965

349.- L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 533.1-19/1 voir page 184 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

350.- L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 390.19-1 voir page 185 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

351.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que l'article 12 soit biffé de l'ordre du jour.

352.- L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3406.1-2/1 voir page 186 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 6 1965

353.- L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport R-3321.1-2/1 voir page 186 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Sauvageau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 6 1965

354.- L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-1 (1957) voir page 187 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton et  
McKenna, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

TUESDAY, JUNE 29, 1965.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Sauvageau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

349.- Article 10 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

350.- Article 11 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

351.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that article 12 be struck out of the order of the day.

352.- Article 13 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

353.- Article 14 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Sauvageau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

354.- Article 15 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and  
McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MARDI 29 JUIN 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 6 1965

RESOLU:-

355.- L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport AICV-28 (1964) voir page 187 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
et Guillet, il est

que ledit rapport soit adopté.

356.- L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 4719.1-2/1 voir page 187 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin  
et Hanigan, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

357.- L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3111.1-5/1 voir page 188 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock et  
Forest, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

358.- L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 4338.7-2/1  
3222.7-4/1 voir page 188-89 volume 60 des rapports)  
3222.7-3/1 etc.,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

359.- L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1901.152-1 voir page 189 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement 3135 voir page 357 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lessard et Lépine,  
il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lessard et Lépine,  
il est

RESOLU:-

que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.



TUESDAY, JUNE 29, 1965.

355.- Article 16 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque  
and Guillet, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

356.- Article 17 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin  
and Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

357.- Article 18 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and  
Forest, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

358.- Article 19 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

359.- Article 20 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lessard and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lessard and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

MARDI 29 JUIN 1965

360.- L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1901.152-1 voir page 189 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lessard et Lépine,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

361.- L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1901.113-1 voir page 190 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lessard et Lépine,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

362.- L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport <sup>3229.7-3/1</sup> voir page 190 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque et Guillet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

363.- L'article 24 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1003.6-1 voir page 191 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

Le président du Comité exécutif explique au Conseil les raisons qui ont motivé cette motion.

Ladite motion étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

364.- L'article 25 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.42-1 voir page 191 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 358 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu et un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en remplaçant dans le troisième paragraphe de l'article 1 les mots "certaines locations" par les mots "les locations dans un marché qu'il détermine".

TUESDAY, JUNE 29, 1965.

360.- Article 21 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lessard and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

361.- Article 22 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lessard and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

362.- Article 23 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque and Guillet

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

363.- Article 24 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That said report be referred back to the Executive Committee.

The Chairman of the Executive Committee explained before Council the reasons for this motion.

Said motion being put, it was adopted and it was.

RESOLVED:- accordingly.

364.- Article 25 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read and a debate arising

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That the draft by-law now before Council be amended by replacing in the third paragraph of article 1 the words "certain leases" by the words "the leases in a market which it designates".

MARDI 29 JUIN 1965

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

365.- L'article 26 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Coll. Budget-1

(Pour rapport voir page 192 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

366.- L'article 27 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1682.6-1/1 voir page 192 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, et  
F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

367.- L'article 28 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

1102.18-14/1

(Pour rapport voir page 192 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement 3137 voir page 358 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Lynch-Staunton et  
McKenna,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'article 1 étant lu, il est adopté.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.



TUESDAY, JUNE 29, 1965.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:-

accordingly.

Article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2, being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:-

that said draft by-law, as amended, be now adopted.

365.- Article 26 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

366.- Article 27 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:-

accordingly.

367.- Article 28 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and  
McKenna,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:-

accordingly.

Article 1 being read, it was adopted.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:-

that said draft by-law be now adopted.

MARDI 29 JUIN 1965

368.- L'article 29 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.18-14/1 voir page 193 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement 3138 voir page 359 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par le conseiller Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par le conseiller Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

369.- L'article 30 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.18-14/1 voir page 193 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par le conseiller Lynch-Staunton, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

370.- L'article 31 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.17-3/1 voir page 194 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
 Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
 et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

371.- L'article 32 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.17-3/1 voir page 195 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
 et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

372.- L'article 33 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.105 voir page 195 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement voir page 343 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
 et Guillet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

TUESDAY, JUNE 29, 1965.

368.- Article 29 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

369.- Article 30 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

370.- Article 31 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

371.- Article 32 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

372.- Article 33 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque  
and Guillet, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

MARDI 29 juin 1965

L'article 1 est en conséquence lu et étudié.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

373.- L'article 34 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 307.12-1 voir page 196 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 343 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
et Guillet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

374.- L'article 35 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1810-2 voir page 196 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 340 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau  
et Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

375.- L'article 36 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.54-1 voir page 196 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 340 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret, Durivage et  
Laliberté, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.



TUESDAY, JUNE 29, 1965.

Article 1 was then read and studied.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

373.- Article 34 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque  
and Guillet, it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

374.- Article 35 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau  
and Landes, it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

375.- Article 36 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret, Durivage and  
Laliberté, it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

376.- L'article 37 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 390.13-3/1 voir page 197 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 341 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Cohen, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

A 4 heures de l'après-midi, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 4 heures 15 de l'après-midi, ce jour.

Et, advenant 4 heures 15 de l'après-midi, ce jour, le maire reprend le fauteuil et les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, Robert, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Bourret, Roy, Gagné, Cohen, Lynch-Staunton, Payette, Caplette, Brisebois, Alie, Forest, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Durivage, Laliberté, Marchand, McKenna, Bellin, Parker, Lépine, Loïselle, Lessard, Masson et Bourdon étant présents, le Conseil poursuit sa séance.

377.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'autoriser le Comité exécutif à emprunter temporairement au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de \$20,000,000 en anticipation de la perception du revenu de l'exercice 1965-66.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le rapport suivant est alors soumis:

(Pour rapport 325.14-1 voir page 197 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Saulnier,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 6 1965

TUESDAY, JUNE 29, 1965.

376.- Article 37 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Cohen, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2, 3 and 4 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

AT 4:00 P.M., this day, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 4:15 P.M., this day.

And, at 4:15 P.M., this day, Mayor Drapeau resumed the Chair and Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Bourdon were present, Council resumed its meeting.

377.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to authorize the Executive Committee to make temporary loans, as needs may arise, to the extent of \$20,000,000. in anticipation of the collection of the revenues for the 1965-66 fiscal year.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The following report was then submitted:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

378.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet d'acte de modification de l'acte de vente intervenu entre la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et la Ville d'un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Sherbrooke et Saint-Denis.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le rapport suivant est alors soumis:  
3080.7-2/1

(Pour rapport voir page 198 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

379.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement modifiant le règlement no 2875 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph", tel qu'il a été modifié.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le rapport suivant est alors soumis:

(Pour rapport 1801-2 voir page 198 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 356 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.



TUESDAY, JUNE 29, 1965.

378.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to approve a draft deed of amendment to the deed of sale entered into by the Saint. Jean-Baptiste Society of Montreal and the City in connection with a site located at the north-west corner of Sherbrooke and Saint-Denis Streets.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The following report was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

379.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to approve a draft by-law to amend By-law No. 2875 entitled: "Zoning By-law of Sainte-Cunégonde, St. Henry, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel and Saint-Joseph Wards", as amended.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The following report was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

MARDI 29 JUIN 1965

M O T I O N

380.- L'article 39 de l'ordre du jour étant lu, le conseiller Lynch-Staunton donne lecture de la motion suivante:

"Proposé par le conseiller Lynch-Staunton,  
Appuyé par le conseiller McKenna,

ATTENDU que la Ville de Montréal subit des changements considérables dans son aspect matériel qui nécessairement entraînent des inconvénients pour les citoyens;

ATTENDU que le bruit occasionné par la mise en marche de nombreux travaux de construction constitue un inconvénient majeur;

ATTENDU qu'on ne prend pas de mesures suffisantes pour diminuer autant que possible l'intensité du bruit durant les travaux de construction;

ATTENDU qu'il semble opportun que la Ville légifère en cette matière;

Que le Comité exécutif étudie l'opportunité de modifier les règlements applicables en l'espèce afin d'interdire le fonctionnement dans les lieux publics ou privés de toute machine qui n'est pas munie d'un silencieux ou d'un autre dispositif pouvant étouffer à la source les bruits de plus de 90 décibels."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne SINE DIE.

Je donne mon assentiment et j'appose  
ma signature aux résolutions, etc.  
contenues dans ce procès-verbal,  
ce 30<sup>e</sup> jour de juin 1965,

LE MAIRE

*Gabriel Morin*

LE GREFFIER DE LA VILLE,

*Jean Drapeau*  
*Jean Drapeau*

LE MAIRE,

TUESDAY, JUNE 29, 1965.

M O T I O N

380.- Article 39 of the order of the day being read, Councillor Lynch-Staunton read the following motion:

"Moved by Councillor Lynch-Staunton,  
Seconded by Councillor McKenna,

WHEREAS the City of Montreal is undergoing vast physical change which necessarily must lead to some inconveniences to the citizens;

WHEREAS a major inconvenience is the noise resulting from the many construction works now being undertaken;

WHEREAS little effort is made during construction to reduce the noise level as much as possible;

WHEREAS it is felt that the City should legislate in this area;

THAT the Executive Committee study the advisability of amending the pertinent by-laws in order to prevent the operation of any machinery in or over public and private property unless equipped with a muffler or other device sufficient to prevent noise in excess of 90 decibels at the source."

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The order of the day being exhausted, Council adjourned SINE DIE.

I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this 30<sup>th</sup> day of June 1965,

*Jean Drapeau*  
THE MAYOR,

*Gabriel Morin*

THE CITY CLERK,

*Jean Drapeau*  
THE MAYOR,

LUNDI, 12 JUILLET 1965.  
MONDAY, JULY 12, 1965.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le douzième jour de juillet courant, à quatre heures trente de l'après-midi, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the twelfth of July, at 4:30 o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 8 juillet 1965.

City Hall, July 8, 1965.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le LUNDI DOUZIÈME jour de JUILLET courant, à QUATRE HEURES et TRENTE de l'après-midi, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée spéciale du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Sir,

You are requested to attend the special meeting of the Council to be held on MONDAY, the TWELFTH day of JULY instant, at 4:30 O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Ville.

*Gabriel Morin*

City Clerk.

<p>ASSEMBLÉE SPÉCIALE</p> <p>DU</p> <p>Conseil de la</p> <p><b>Ville de Montréal</b></p> <p>LUNDI, 12 JUILLET 1965 à 4 heures 30 de l'après-midi</p>	<p>SPECIAL MEETING</p> <p>OF THE</p> <p>Council of the</p> <p><b>City of Montreal</b></p> <p>MONDAY, JULY 12, 1965 at 4:30 o'clock p.m.</p>
--	---



LUNDI 12 JUILLET 1965.  
MONDAY, JULY 12, 1965.

**ORDRE DU JOUR**

**ORDER OF THE DAY**

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

**RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIF**

**REPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE**

*Construction d'égouts*

*Laying of sewers*

- 2 -

A l'effet de voter un crédit de \$48,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue Métivier, du chemin du Golf (83-62) en gagnant l'est jusqu'au sud du chemin du Golf (82-182).

To vote a credit of \$48,000.00 for the laying of a sewer in Métivier Street, from Golf Road (83-62) eastwards to a point south of Golf Road (82-182).

- 3 -

A l'effet de voter un crédit de \$15,000.00 pour la construction d'un égout dans le chemin du Golf, de la rue Métivier en gagnant le nord jusqu'à l'égout existant.

To vote a credit of \$15,000.00 for the laying of a sewer in Golf Road, from Métivier Street northwards to the existing sewer.

- 4 -

A l'effet de voter un crédit de \$15,300.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Duluth, de l'égout existant à l'ouest de la rue Saint-Denis à la rue Drolet.

To vote a credit of \$15,300.00 for the laying of a sewer in Duluth Avenue, from the existing sewer west of Saint-Denis Street to Drolet Street.

- 5 -

A l'effet de voter un crédit de \$22,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue Wolfe, de l'égout existant au nord du square Amherst à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$22,300.00 for the laying of a sewer in Wolfe Street, from the existing sewer north of Amherst Square to Sherbrooke Street.

*Construction de trottoirs*

*Laying of sidewalks*

- 6 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,700.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bagg, du boulevard Saint-Laurent à la rue Clark.

To vote a credit of \$5,700.00 for the reconstruction of the permanent sidewalks on both sides of Bagg Street, from Saint-Laurent Boulevard to Clark Street.

- 7 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Forbes, de la rue Daigle à la rue Marsan.

To vote a credit of \$2,000.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Forbes Street, from Daigle Street to Marsan Street.

LUNDI 12 JUILLET 1965.  
MONDAY, JULY 12, 1965.

*Construction de pavages*

*Laying of pavings*

- 8 -

A l'effet de voter un crédit de \$19,700.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage de la rue Bagg, du boulevard Saint-Laurent à la rue Clark.

To vote a credit of \$19,700.00 for the reconstruction and widening of the paving on Bagg Street, from Saint-Laurent Boulevard to Clark Street.

- 9 -

A l'effet de voter un crédit de \$32,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue French, entre les rues Boyce et Sainte-Claire.

To vote a credit of \$32,100.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of French Street, between Boyce and Sainte-Claire Streets.

- 10 -

A l'effet de voter un crédit de \$15,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est du boulevard Pierre-Bernard, de la rue Hochelaga en gagnant le sud.

To vote a credit of \$15,900.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Pierre-Bernard Boulevard, from Hochelaga Street southwards.

- 11 -

A l'effet de voter un crédit de \$15,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de l'avenue Fletcher, entre les rues Hochelaga et Boyce.

To vote a credit of \$15,100.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located east of Fletcher Avenue, between Hochelaga and Boyce Streets.

- 12 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Forbes, de la rue Daigle à la rue Marsan.

To vote a credit of \$9,800.00 for the laying of a permanent paving on Forbes Street, from Daigle Street to Marsan Street.

- 13 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'ouest de l'avenue Harvard, au nord de la rue Saint-Jacques.

To vote a credit of \$5,200.00 for the laying of a permanent paving on the lane located west of Harvard Avenue, north of Saint-Jacques Street.

- 14 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Cartier, de la rue L.-O. David à la rue Villeray.

To vote a credit of \$7,100.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Cartier Street, from L.-O. David Street to Villeray Street.

- 15 -

A l'effet de voter un crédit de \$17,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Beaulieu, du boulevard des Trinitaires en gagnant le nord.

To vote a credit of \$17,100.00 for the laying of a permanent paving on the lanes located west of Beaulieu Street, from des Trinitaires Boulevard northwards.

LUNDI 12 JUILLET 1965.  
MONDAY, JULY 12, 1965.

- 16 -

À l'effet de voter un crédit de \$4,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de l'avenue Bilaudeau, au sud de la rue de Marseille.

To vote a credit of \$4,900.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Bilaudeau Avenue, south of Marseille Street.

- 17 -

À l'effet de voter un crédit de \$9,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Paul-Pau, au nord de la rue Hochelaga.

To vote a credit of \$9,500.00 for the laying of a permanent paving on the lane located east of Paul-Pau Street, north of Hochelaga Street.

*Autres travaux*

*Other works*

- 18 -

À l'effet de voter un crédit de \$30,000.00 pour les études préliminaires en vue du prolongement de l'émissaire 0-8 dans la rivière des Prairies, près de l'île de la Visitation, y compris les frais d'ingénieurs, l'engagement d'experts en hydraulique, l'achat d'appareils de mesure et de contrôle, les sondages et les autres travaux préliminaires.

To vote a credit of \$30,000.00 for preliminary studies for the extension of emissary sewer 0-8 in des Prairies River, near Visitation Island, including engineering fees, the appointment of hydraulic experts, the purchase of measuring and control equipment, soundings and other preliminary works.

- 19 -

À l'effet de voter un crédit de \$400,000.00 pour la fourniture et la pose d'une conduite d'aqueduc de 24 pouces de diamètre en béton armé dans les rues Saint-Rémi et Pullman, dans la cour de la Compagnie des chemins de fer nationaux et dans les rues Brassier et Notre-Dame jusqu'à la station 22-50, y compris les frais et autres dépenses s'y rapportant.

To vote a credit of \$400,000.00 for the supply and laying of a 24 inch diameter reinforced concrete watermain in Saint-Rémi and Pullman Streets, in the CNR yards and in Brassier and Notre-Dame Streets up to station 22-50, including costs and other related expenditures.

- 20 -

À l'effet de voter un crédit de \$18,500.00 pour la réparation, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, du tunnel Atwater sous le canal Lachine, y compris la préparation des plans et des cahiers des charges, les frais de finance, d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$18,500.00 for the repair, in whole or in part, either by day labour or by contract, of the Atwater Tunnel under the Lachine Canal, including the preparation of plans and specifications, financing costs, engineering fees, supervision and inspection costs, related works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.

- 21 -

À l'effet de voter un crédit de \$2,000,000.00 pour la construction de deux usines d'épuration, l'une située sur la jetée Mackay et l'autre située sur l'île Notre-Dame, y compris les frais et autres dépenses s'y rapportant.

To vote a credit of \$2,000,000.00 for the construction of two water purification plants, one located on Makay pier and the other located on Notre-Dame Island, including costs and other related expenditures.

LUNDI 12 JUILLET 1965.  
MONDAY, JULY 12, 1965.

*Expropriations*

- 22 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles situés au sud-ouest de la Soixante-dixième avenue et au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa, en vue du drainage des eaux de surface provenant dudit boulevard, et de voter un crédit de \$5,170.00 à cette fin.

*Expropriations*

To ordain the acquisition and prior possession of certain immovables located south-west of Seventieth Avenue and north-west of Henri-Bourassa Boulevard, for the drainage of the surface waters of the said boulevard, and to vote a credit of \$5,170.00 for such purpose.

- 23 -

A l'effet de décréter l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation, aux fins de l'agrandissement de la bibliothèque municipale, de certains immeubles situés au nord-est de la rue Montcalm et au sud-est de la rue Sherbrooke.

To ordain the acquisition by mutual agreement or by expropriation, for the extension of the Municipal Library, of certain immovables located north-east of Montcalm Street and south-east of Sherbrooke Street.

*Crédits supplémentaires*

*Additional credits*

- 24 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$81,716.44 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins de réaménagement urbain, des immeubles situés dans le territoire compris entre le côté sud de la rue Bridge, la ligne ouest de la ruelle sise à l'ouest de la rue Forfar, le côté sud-ouest de la rue Riverside élargie et la ligne arrière des lots ayant front sur le côté est de la rue Britannia.

To vote an additional credit of \$81,716.44 for the acquisition and prior possession, for urban renewal purposes, of the immovables located in the territory bounded by the south side of Bridge Street, the west line of the lane located west of Forfar Street, the south-west side of widened Riverside Street and the rear line of the lots fronting on the east side of Britannia Street.

- 25 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$45,831.73 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'une rue, de certains immeubles situés à l'est de la rue Canning, dans le quadrilatère borné par les rues Saint-Antoine, Chatham, de Kamouraska et Canning.

To vote an additional credit of \$45,831.73 for the acquisition and prior possession, for purposes of a street, of certain immovables located east of Canning Street, in the quadrilateral bounded by Saint-Antoine, Chatham, de Kamouraska and Canning Streets.

*Modification d'une résolution*

*Amendment to a resolution*

- 26 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 21 juin 1965 approuvant les conditions de la vente à l'enchère de certains immeubles appartenant à la Ville.

To amend the resolution of Council dated June 21, 1965, approving the terms of the sale by auction of certain immovables belonging to the City.

*Abrogation de résolutions*

*Repeal of resolutions*

- 27 -

A l'effet d'abroger les résolutions du Conseil en date des 12 juin et 12 septembre 1963 approuvant des projets d'actes de rétrocession et de vente à messieurs Roland Drouin et Maurice Paradis de certains terrains situés au sud du boulevard Crémazie (Métropolitain), à l'ouest de l'avenue Wiseman élargie.

To repeal resolutions of Council dated June 12 and September 12, 1963, approving draft deeds of retrocession and of sale to Messrs. Roland Drouin and Maurice Paradis of certain parcels of land located south of Crémazie Boulevard (Metropolitan), west of widened Wiseman Avenue.



LUNDI 12 JUILLET 1965.  
MONDAY, JULY 12, 1965.

*Permission*

- 28 -

A l'effet d'accorder la permission à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 de procéder à des modifications de nature permanente sur l'île Sainte-Hélène, soit l'aménagement des réseaux de conduites d'eau potable, d'eau de pluie et d'eau usée ainsi que la construction de l'assise des routes auxiliaires.

*Permission*

To grant permission to the Canadian Corporation for the 1967 World Exhibition to proceed with alterations of a permanent nature on St. Helen's Island, that is, the building of drinking water conduits, storm sewers and sanitary sewers together with the construction of the foundations of auxiliary roads.

*Projets de règlements de zonage  
(1ère étude)*

- 29 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié.

*Draft zoning by-laws  
(1st study)*

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in the Ahuntsic and Villeray Wards, as amended.

- 30 -

Soumettant un projet de règlement autorisant l'agrandissement du centre communautaire appartenant aux Soeurs Oblates du Saint-Esprit et portant le no 2800, rue Bossuet.

Submitting a draft by-law to authorize the enlargement of the community centre belonging to the Soeurs Oblates du Saint-Esprit and bearing No. 2800 Bossuet Street.

- 31 -

Soumettant un projet de règlement autorisant la Commission des Écoles Catholiques de Montréal à construire et à occuper une école (Notre-Dame-de-l'Espérance) sur le côté sud de la rue Villeneuve, entre les avenues de l'Hôtel-de-Ville et Henri-Julien.

Submitting a draft by-law to authorize the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Notre-Dame-de-l'Espérance) on the south side of Villeneuve Street, between Hôtel-de-Ville and Henri-Julien Avenues.

- 32 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1413 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Rosemont, tel qu'il a été modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1413 concerning the erection and occupancy of buildings in Rosemont Ward, as amended.

- 33 -

Avis de motions.

Notices of motions.

ASSEMBLEE SPECIALE

tenue LUNDI 12 juillet 1965  
à 4 heures 30 de l'après-midi

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Labelle, Landes, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpéti, Angers, Sigouin, Desjardins, LaRoche, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Bourret, Roy, Gagné, Cohen, Lynch-Staunton, Brisebois, Forest, Hanigan, Melançon, LaSalle, Durivage, Marchand, McKenna, Bellin, Hanley, Lépine, Lessard, Bourdon et Leblanc et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, Albert Castonguay, greffier adjoint de la Ville et G. Duhamel, surintendant de la division du greffier;

Les conseillers Snyder, Drapeau, F., Robert, Guillet, Charness, Caplette, Alie, Bonin, Laliberté, Loïselle et Masson ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

ORDRE DU JOUR

381.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 29 juin 1965.

382.- Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude en bloc des articles 2 à 17 inclusivement de l'ordre du jour.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 19 1965

Le Conseil procède en conséquence à l'étude des rapports du Comité exécutif constituant les articles 2 à 17 inclusivement de l'ordre du jour.

(Pour rapports ALCV 39 à 42 voir page 199 à 205 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que lesdits rapports soient adoptés.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 19 1965

383.- L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2001.16-4/1 voir page 205 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 19 1965

384.- L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2000.5-14/1 voir page 205 volume 60 des rapports)

SPECIAL MEETING

HELD ON MONDAY, JULY 12,  
1965, at 4:30 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Leblanc, and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, A. Castonguay,  
Assistant Clerk and G. Duhamel, Superintendent of the City Clerk's Division;

Councillors Snyder,.....

(for names, see opposite page) and Masson were also present  
at the present meeting at ulterior stages.

ORDER OF THE DAY

381.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation  
of the minutes of the preceding meeting being read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on June 29, 1965, be considered  
as read and be ratified.

382.-

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study as a whole of articles 2 to 17  
inclusive of the order of the day.

Council proceeded accordingly with the study of the reports from the  
Executive Committee constituting articles 2 to 17 inclusive of the order of  
the day:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that said reports be adopted.

383.- Article 18 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

384.- Article 19 of the order of the day being read to consider the following  
report from the Executive Committee:

LUNDI 12 JUILLET 1965

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lessard et Lépine,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 19 1965

385.- L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 401.19-6/1 voir page 206 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 20 1965

386.- L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 621.22-1 voir page 206 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 20 1965

387.- L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 4597.1-2/1 voir page 207 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Bourdon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 20 1965

388.- L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ~~1682.6-3/1~~ voir page 207 volume 60 des rapports)

285.131-5/1

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers F. Drapeau, Melançon  
et Bonin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

389.- L'article 24 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 808.1-1 voir page 208 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Caplette, Loisele et  
Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.



MONDAY, JULY 12, 1965.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lessard and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

385.- Article 20 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

386.- Article 21 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

387.- Article 22 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bourdon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

388.- Article 23 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon  
and Bonin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

389.- Article 24 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Loisel and  
Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was.

RESOLVED:- accordingly.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUL 20 1965

390.- L'article 25 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1901.96-2/1 voir page 208 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette, Loiselle  
et Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

391.- L'article 26 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3382.7-3/1 voir page 209 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

392.- L'article 27 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3263.5-2/1 voir page 209 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaRoche et Gagnon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

393.- L'article 28 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 621.21-1 voir page 210 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

394.- L'article 29 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1811-5 voir page 210 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 356 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

MONDAY, JULY 12, 1965.

390.- Article 25 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette, Loïselle  
and Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

391.- Article 26 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

392.- Article 27 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaRoche and Gagnon,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

393.- Article 28 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

394.- Article 29 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

395.- L'article 30 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	1418.106	voir page	211	volume	60	des rapports)
(Pour règlement		voir page	355	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Landes,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

396.- L'article 31 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	358.56	voir page	211	volume	60	des rapports)
(Pour règlement		voir page	355	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Forest,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

397.- L'article 32 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	1809-2	voir page	211	volume	60	des rapports)
(Pour règlement		voir page	354	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau, Landes,  
J.-N. Drapeau, Bourque et Guillet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.



MONDAY, JULY 12, 1965.

395.- Article 30 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Landes,  
it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

396.- Article 31 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Forest,  
it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

397.- Article 32 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau, Landes  
J.-M. Drapeau, Bourque and Guillet, it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

LUNDI 12 JUILLET 1965

A 5 heures 15 de l'après-midi, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Loïselle,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 5 heures 35 de l'après-midi, ce jour.

Et, advenant 5 heures 35 de l'après-midi, ce jour, le maire reprend le fauteuil et les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, Robert, LaRoche, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Guillet, Bourret, Roy, Gagné, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Caplette, Brisebois, Alie, Forest, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, Durivage, Laliberté, Marchand, McKenna, Bellin, Hanley, Lépine, Loïselle, Lessard, Masson, Bourdon et Leblanc étant présents, le Conseil reprend sa séance.

398.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Labelle,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement modifiant le règlement no 3118 imposant pour l'exercice 1965-66 diverses taxes, et déterminant le prix de l'approvisionnement d'eau fournie par la Ville et le loyer pour occupation du domaine public.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le rapport suivant est alors soumis:

(Pour rapport 475.79-1	voir page 212	volume 60	des rapports)
(Pour règlement 3140	voie page 354	volume 60	des rapports)

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.  
Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

399.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement modifiant le règlement no 2913, tel qu'il a été modifié, par le règlement no 3096, pour porter à \$65,000,000. le montant de l'emprunt autorisé pour dépenses capitales.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le rapport suivant est alors soumis:

(Pour rapport 500.3-1/1	voir page 212	volume 60	des rapports)
(Pour règlement 3139	voir page 353	volume 60	des rapports)

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

JUIL 26 1965

MONDAY, JULY 12, 1965.

AT 5:15 P.M., this day, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Loisele,

RESOLVED:-

that the present meeting be suspended until 5:35 P.M., this day.

And, at 5:35 P.M., this day, Mayor Drapeau resumed the Chair and  
Councillors Saulnier,.....

and Leblanc were present, and  
Council resumed its meeting.

398.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Labelle,

That this Council allow a report from the Executive Committee to be  
submitted to approve a draft by-law to amend By-law No. 3118 imposing for the  
fiscal year 1965-66 various taxes, and determining the rate of the water  
supplied by the City and the rent for the occupancy of the public domain.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:-

accordingly.

The following report was then submitted:

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That said report be filed of record and that Council proceed with  
the reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:-

accordingly.

Articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:-

that said draft by-law be now adopted.

399.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow a report from the Executive Committee to be sub-  
mitted to approve a draft by-law to amend By-law No. 2913 as amended by By-law  
No. 3096 to increase to \$65,000,000 the amount of the loan authorized for  
capital expenditures.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:-

accordingly.

The following report was then submitted:

LUNDI 12 JUILLET 1965

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

L'article 3 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

400.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement autorisant l'Oeuvre et Fabrique de Saint-Fabien à construire une église et un presbytère sur le côté est de l'avenue de Repentigny, entre les avenues de Renty et Le Breton.

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport 30633-1/1	voir page 212	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 353	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

401.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement permettant à St. Francis Xavier Cabrini Hospital d'ajouter un troisième étage sur une partie du bâtiment et construire en deux phases une partie à quatre étages à l'arrière du bâtiment portant le no 5655, rue Saint-Zotique.

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport 390.18-1	voir page 213	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 352	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.



MONDAY, JULY 12, 1965.

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Article 1 and 2 being read, they were agreed to.

Article 3 being read, and a debate arising, it was agreed to.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

400.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to approve a draft by-law to authorize "L'Oeuvre et Fabrique de Saint-Fabien" to build a church and presbytery on the east side of Repentigny Avenue, between Renty and Le Breton Avenues.

The following report was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

401.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to approve a draft by-law to allow St. Francis Xavier Cabrini Hospital to add a third storey to a section of the building and to build in two stages a four-storey section at the rear of the building bearing No. 5655 Saint-Zotique Street.

The following report was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

LUNDI 12 JUILLET 1965

402.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement autorisant Monsieur Segalowitz Chaim à occuper, aux fins d'un foyer pour adultes, le bâtiment portant le no 3917, avenue Van Horne.

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport 1418.108	voir page 213	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 352	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

403.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement autorisant Madame Georgette Clément à occuper, aux fins d'un foyer pour adultes, le bâtiment portant le no 2955, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport 1418.107	voir page 214	volume 60	des rapports)
(Pour règlement	voir page 351	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

404.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de convention entre la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967 et la Ville de Montréal par lequel, entre autres, la Ville donne mandat à ladite Compagnie de préparer des plans, de faire la demande de soumissions publiques, d'octroyer les contrats aux plus bas soumissionnaires s'étant conformés aux plans et devis, de surveiller les travaux relatifs auxdits contrats, et d'exécuter tous les travaux corrélatifs jugés nécessaires par les deux parties en rapport avec la construction de deux usines d'épuration des eaux à être construites pour le compte de la Ville, l'une située sur la jetée Mackay et l'autre située sur l'île Notre-Dame.

MONDAY, JULY 12, 1965

402.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to approve a draft by-law to authorize Mr. Segalowitz Ghaim to occupy, for purposes of a home for adults, the building bearing No. 3917 Van Horne Avenue.

The following report was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2, 3 and 4 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

403.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to approve a draft by-law to authorize Mrs. Georgette Clément to occupy, for purposes of a home for adults, the building bearing No. 2955 Côte Sainte-Catherine Road.

The following report was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2, 3 and 4 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

404.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow that a report from the Executive Committee be submitted to approve a draft agreement between the Canadian Corporation for the 1967 World Exhibition and the City of Montreal through which, among other things, the City entrusts the said Corporation with the preparation of plans, the calling of public tenders, the granting of contracts to the lowest tenderers having conformed to the plans and specifications, the supervising of the works relating to the said contracts and the carrying out of all related works deemed necessary by both parties in connection with two sewage treatment plants to be built for the City, one on Mackay Pier and the other on Notre-Dame Island.

LUNDI 12 JUILLET 1965

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. Le rapport suivant est alors soumis:  
(Pour rapport 621.22-1 voir page 214 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que le projet de convention annexé au rapport présentement devant le Conseil soit modifié en en retranchant l'article 12.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Du consentement unanime, ledit projet de convention est de nouveau modifié en en changeant l'énumération des paragraphes 13, 14, 15 et 16 par celle de 12, 13, 14 et 15.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Bourret, il est

RESOLU:- que le projet de convention annexé au rapport présentement devant le Conseil, tel qu'il a été modifié, soit approuvé et que le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

405.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet de voter un crédit de \$8,050,000.00 pour défrayer le coût de construction de "La Route" pour la partie comprise entre le centre du canal Lachine jusqu'à la rue Notre-Dame.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

Le rapport suivant est alors soumis:

(Pour rapport 401.33-1/1 voir page 215 volume 60 des rapports)

JUIL 20 1965

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

406.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de règlement permettant aux Soeurs de la Miséricorde de modifier et d'agrandir le bâtiment qu'elles occupent portant le no 12,435, avenue de la Miséricorde.

Le rapport suivant est en conséquence soumis:

(Pour rapport 1418.109 voir page 215 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement voir page 351 volume 60 des rapports)



MONDAY, JULY 12, 1965.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The following report was then submitted:

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That the draft agreement attached to the report now before Council be amended by striking out therefrom article 12.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

By unanimous consent the said draft agreement was again amended by changing therein the enumeration of paragraphs 13, 14, 15 and 16 by 12, 13, 14 and 15.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Bourret, it was

RESOLVED:- that the draft agreement attached to the report now before Council, as amended, be approved and that the Mayor and City Clerk be authorized to affix their signatures thereto on behalf of the City.

405.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to vote a credit of \$8,050,000.00 to pay the cost of construction of "LA ROUTE", between the centre of the Lachine Canal and Notre-Dame Street.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The following report was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be now adopted.

406.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to approve a draft by-law to allow the "Soeurs de la Miséricorde" to alter and extend the building occupied by them, bearing No. 12,435 Miséricorde Avenue.

The following report was then submitted:

LUNDI 12 JUILLET 1965

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

407.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'accorder à Me P. Plante, avocat, sa vie durant, une pension alimentaire de sept mille dollars par année pour services rendus comme employé de la Ville.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le rapport suivant est alors soumis:

(Pour rapport Coll. Nom voir page 216 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

408.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet d'acte entre la Ville et Texaco Canada Limited, aux fins du Métro.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

MONDAY, JULY 12, 1965.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

407.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to award to Mr. P. Plante, Attorney, a life alimony of seven thousand dollars a year, for services rendered while in the employ of the City.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The following report was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

408.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to approve a draft deed between the City and Texaco Canada Limited, for Metro purposes.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

LUNDI 12 JUILLET 1965

RESOLU:- en conséquence.

Le rapport suivant est alors soumis:

1102.9-4  
(Pour rapport voir page 216 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne SINE DIE.

La présente est pour certifier  
que le maire n'a pu, par suite de son ab-  
sence, donner son assentiment et signer  
les résolutions, etc. contenues dans le  
procès-verbal ci-dessus (12 juillet 1965)  
dans les quarante-huit heures après que je  
les lui ai présentées,

Signé ce 15 juillet 1965,

*Gabriel Morin*

Greffier de la Ville.

Vu l'absence du maire, j'appose ma  
signature au présent procès-verbal, en con-  
formité de l'article 67 de la Charte de la  
Ville.

Signé ce 15 juillet 1965,

*Lucien Saulnier*

Président du Comité exécutif.

LE GREFFIER DE LA VILLE.

*Gabriel Morin*

LE MAIRE.

*Jean Drapeau*



MONDAY, JULY 12, 1965.

RESOLVED:- accordingly.

The following report was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

The order of the day being exhausted, Council ajourned  
SINE DIE.

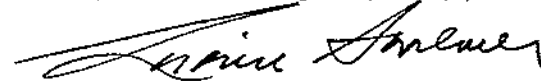
The present is to certify that His Worship the Mayor, being away from the City, has not been able to give his assent and sign the resolutions, etc. contained in these above minutes (July 12, 1965) within forty-eight hours after I have submitted them to him.

Signed this July 15, 1965,

City Clerk.

In the absence of His Worship the Mayor, I am affixing my signature to the present minutes in conformity with Article 67 of the City Charter,

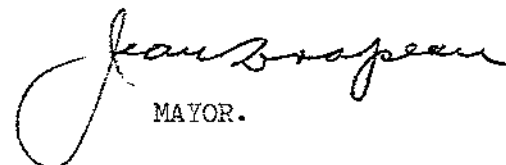
Signed this July 15, 1965, .



CHAIRMAN OF THE EXECUTIVE COMMITTEE.



CITY CLERK.



MAYOR.

MARDI, LE 17 AOÛT 1965.  
TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le dix-septième jour d'août courant, à huit heures du soir, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the seventeenth day of August, at eight o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 12 août 1965.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le MARDI, DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT courant, à HUIT HEURES du soir, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée spéciale du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Le greffier adjoint de la Ville,

*Gastonguay*

Assistant City Clerk.

1965  
City Hall, August 12, ~~1965~~.

Sir,

You are requested to attend the special meeting of the Council to be held on TUESDAY, the SEVENTEENTH day of AUGUST instant, at EIGHT O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

DU

Conseil de la

Ville de Montréal

MARDI, 17 AOÛT 1965  
à 8 heures du soir

SPECIAL MEETING

OF THE

Council of the

City of Montreal

TUESDAY, AUGUST 17, 1965  
at 8 o'clock p.m.

MARDI 17 AOUT 1965.  
TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

## ORDRE DU JOUR

## ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

- 2 -

Nomination du maire suppléant pour le terme commençant le 21 septembre 1965.

Appointment of the Acting Mayor for the term beginning September 21, 1965.

### *Rapport des vérificateurs*

### *Report of Auditors*

- 3 -

Rapport des vérificateurs nommés en vertu de l'article 734 de la charte de la Ville sur les états financiers de ladite Ville au 30 avril 1965.

Report of the Auditors appointed in virtue of Section 734 of the City Charter on the financial statements of said City as of April 30, 1965.

## RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF

## REPORTS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE

### *Construction d'un égout*

### *Laying of a sewer*

- 4 -

A l'effet de voter un crédit de \$36,000.00 pour la reconstruction d'un égout dans la rue Clark, de la rue Jean-Talon en gagnant le nord.

To vote a credit of \$36,000.00 to rebuild a sewer in Clark Street, from Jean-Talon Street northwards.

### *Modification de résolutions*

### *Amendments to resolutions*

- 5 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 8 juin 1964 votant un crédit de \$64,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Irwin, d'un point situé au nord du boulevard des Trinitaires à la rue Allard, et les raccordements à la rue Allard, de l'avenue Irwin en gagnant l'est, et sur l'avenue Irwin, de la rue Allard en gagnant le nord.

To amend the resolution of the Council dated June 8, 1964, voting a credit of \$64,700.00 to lay a permanent pavement on Irwin Avenue, from a point located north of des Trinitaires Boulevard to Allard Street, and on junctions to Allard Street, from Irwin Avenue eastwards, and on Irwin Avenue, from Allard Street northwards.

- 6 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 11 décembre 1961 votant un crédit de \$79,600.00 pour la construction d'un égout dans la place d'Youville, d'un point à l'ouest de la rue Saint-François-Xavier à un point à l'ouest de la rue Saint-Pierre.

To amend the resolution of the Council dated December 11, 1961, voting a credit of \$79,600.00 to lay a sewer in d'Youville Place, from a point west of Saint-François-Xavier Street to a point west of Saint-Pierre Street.

- 7 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 4 juin 1964 votant un crédit de \$39,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Drouart, de l'avenue de Montreuil à la rue Charles-Gill.

To amend the resolution of the Council dated June 4, 1964, voting a credit of \$39,700.00 to lay a permanent pavement on Drouart Street, from Montreuil Avenue to Charles-Gill Street.

- 8 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 4 juin 1964 votant un crédit de \$9,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Drouart, de l'avenue de Montreuil à la rue Charles-Gill.

To amend the resolution of the Council dated June 4, 1964, voting a credit of \$9,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Drouart Street, from Montreuil Avenue to Charles-Gill Street.

### *Expropriations*

### *Expropriations*

- 9 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'un meilleur aménagement des abords de la rue Roy élargie, de certains immeubles situés au nord-ouest de ladite rue Roy élargie, au sud-ouest de la rue de Bullion, et de voter un crédit de \$27,230.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for the purpose of improving the surroundings of widened Roy Street, of certain immovables located north-west of the said widened Roy Street, south-west of de Bullion Street, and to vote a credit of \$27,230.00 for such purpose.

- 10 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'une ruelle, de certains immeubles situés au nord-ouest de la rue Prieur, entre les avenues du Sacré-Cœur et Christophe-Colomb, et de voter un crédit de \$2,662.00 à cette fin.

*Crédits supplémentaires*

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a lane, of certain immovables located north-west of Prieur Street, between Sacré-Cœur and Christophe-Colomb Avenues, and to vote a credit of \$2,662.00 for such purpose.

*Additional credits*

- 11 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$164.06 pour l'élargissement du pavage sur le côté sud de la rue Notre-Dame, de la rue Montfort à la rue de l'Inspecteur.

To vote an additional credit of \$164.06 to widen the pavement on the south side of Notre-Dame Street, from Montfort Street to de l'Inspecteur Street.

- 12 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$48,703.19 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour un meilleur aménagement des abords ouest de la rue Berri élargie, entre la rue Sainte-Catherine et l'avenue Viger.

To vote an additional credit of \$48,703.19 for the acquisition and prior possession of the immovables required to improve the west approaches to widened Berri Street, between Sainte-Catherine Street and Viger Avenue.

- 13 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$108,142.39 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles situés à l'intérieur d'un secteur borné au nord par la ligne sud du boulevard Dorchester, à l'est par le côté ouest de l'avenue Papineau, au sud par le côté nord de la rue Craig et à l'ouest par le côté est de la rue Wolfe.

To vote an additional credit of \$108,142.39 for the acquisition and prior possession of the immovables located within a sector bounded on the north by the south line of Dorchester Boulevard, on the east by the west side of Papineau Avenue, on the south by the north side of Craig Street, and on the west by the east side of Wolfe Street.

- 14 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$303,694.20 pour l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord des rues Burnside et Ontario, entre les rues de Bleury et Victoria.

To vote an additional credit of \$303,694.20 for the acquisition and prior possession of certain immovables required for the opening of a proposed street north of Burnside and Ontario Streets, between Bleury and Victoria Streets.

*Autres travaux**Other works*

- 15 -

A l'effet de voter un crédit de \$25,000.00 pour le remplacement de la toiture existante en bardeau de tuile par du bardeau de cèdre du restaurant Hélène-de-Champlain.

To vote a credit of \$25,000.00 to replace the existing tile roofing on the Hélène-de-Champlain Restaurant by cedar roofing.

- 16 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,000.00 pour l'exécution, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, de travaux d'érection de clôtures aux cours du service de la voie publique situées aux numéros 8675-8685, avenue de l'Épée et 2740, rue Grand Trunk, et d'enlèvement d'une clôture au dernier endroit, y compris les frais d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$9,000.00 for the carrying out of works, in whole or in part, by day labour or by contract, involving the erection of fences in the Roads Department yards located at 8675-8685 de l'Épée Avenue and 2740 Grand Trunk Street, and the removal of a fence at the latter location, including engineering, supervision and inspection costs, related works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.

*Achat d'équipement**Purchase of equipment*

- 17 -

A l'effet de voter un crédit de \$325,000.00 pour l'achat de 46 compresseurs requis pour l'exécution de travaux municipaux permanents et de l'équipement pour 19 de ces appareils.

To vote a credit of \$325,000.00 for the purchase of 46 compressors needed for the carrying out of permanent municipal works, and the accessories for 19 of these pieces of equipment.

*Quartier Saraguay**Saraguay Ward*

- 18 -

Soumettant un projet de règlement abrogeant le règlement no 3039 modifiant le règlement no 72 du village de Saraguay, déjà modifié, autorisant l'installation d'une usine de sédimentation ainsi que d'un réseau d'égout collecteur et d'égouts collatéraux et autorisant un emprunt de \$150,000.00 pour payer les frais des susdites installations.

Submitting a draft by-law repealing By-law No. 3039 amending By-law No. 72 of the Village of Saraguay, already amended, authorizing the installation of a sewage treatment plant together with a system of collector and trunk line sewers and authorizing a loan of \$150,000.00 to cover the cost of the aforesaid installations.

- 19 -

A l'effet

a) d'abroger la résolution du Conseil en date du 26 novembre 1964 votant un crédit additionnel de \$115,000.00 pour l'installation d'une usine de sédimentation ainsi que d'un réseau d'égout collecteur et d'égouts collatéraux dans le quartier Saraguay;

To

a) repeal the resolution of Council dated November 26, 1964, voting an additional credit of \$115,000.00 for the installation of a sewage treatment plant together with a system of collector and trunk line sewers in Saraguay Ward;



MARDI 17 AOÛT 1965.  
TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

b) de voter un crédit additionnel de \$120,000.00 pour l'installation d'une usine de sédimentation ainsi que d'un réseau d'égout collecteur et d'égouts collatéraux dans le quartier Saraguay.

b) vote an additional credit of \$120,000.00 for the installation of a sewage treatment plant together with a system of collector and trunk line sewers in Saraguay Ward.

*Vente à l'enchère*

*Sale by auction*

- 20 -

À l'effet d'approuver les conditions de la vente à l'enchère de certains terrains appartenant à la Ville.

To approve the terms of the sale by auction of certain parcels of land owned by the City.

*Approbation de contrats*

*Approval of contracts*

- 21 -

À l'effet d'approuver un projet de contrat par lequel la Compagnie des chemins de fer nationaux permet à la Ville d'installer, d'entretenir et d'utiliser un égout de 30 pouces et une conduite d'eau de 14 pouces sous ses voies, à la Cinquante-cinquième avenue, quartier Rivière-des-Prairies.

To approve a draft contract whereby the Canadian National Railways Company allows the City to install, maintain and use a 30-inch sewer and a 14-inch watermain under its tracks, at Fifty-fifth Avenue in Rivière-des-Prairies Ward.

- 22 -

À l'effet d'approuver un projet de contrat par lequel la Compagnie des chemins de fer nationaux permet à la Ville d'installer, d'entretenir et d'utiliser cinq traverses de tuyaux souterrains à la cour de triage Turcot.

To approve a draft contract whereby the Canadian National Railways Company allows the City to install, maintain and use five underground through pipes in the Turcot freight yard.

*Permis de construction*

*Building Permit*

- 23 -

À l'effet de permettre à M. Franco Cigana de construire un bungalow sur le côté ouest de l'avenue d'Outremont, au nord de l'avenue d'Anvers, sans marge latérale du côté nord.

To allow Mr. Franco Cigana to build a bungalow on the west side of Outremont Avenue, north of Anvers Avenue, without lateral setback on the north side.

*Nomination*

*Appointment*

- 24 -

À l'effet de nommer monsieur C. G. Southmayd membre du Bureau des commissaires d'écoles protestants de la Ville de Montréal.

To appoint Mr. C. G. Southmayd member of the Protestant Board of School Commissioners of the City of Montréal.

*Projets de règlements de zonage  
(2e étude)*

*(2nd study)*

- 25 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Clinique Tarnier Inc. de s'agrandir en occupant le rez-de-chaussée du bâtiment voisin portant le no 320, square Saint-Louis. (21 juin 1965)

Submitting a draft by-law to allow Clinique Tarnier Inc. to enlarge its premises by occupying the ground-floor of the neighbouring building bearing No. 320 Saint-Louis Square. (June 21, 1965)

- 26 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié. (21 juin 1965)

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards, as amended. (June 21, 1965)

- 27 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2791 concernant certains établissements de bric-à-brac et d'effets d'occasion. (21 juin 1965)

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2791 concerning junk and second-hand establishments. (June 21, 1965)

- 28 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux Pères de Sainte-Croix d'établir leur résidence "Mission des Pères de Sainte-Croix" dans le bâtiment portant le no 1475, boulevard Morgan. (21 juin 1965)

Submitting a draft by-law to allow the Fathers of Holy Cross to establish their residence "Holy Cross Mission House" in the building bearing No. 1475 Morgan Boulevard. (June 21, 1965)

- 29 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Mlle Jacqueline Turcotte d'occuper, aux fins d'une école maternelle, le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment portant le no 1874, rue Springland. (21 juin 1965)

Submitting a draft by-law to allow Miss Jacqueline Turcotte to occupy, for purposes of a kindergarten, the ground-floor and basement of the building bearing No. 1874 Springland Street. (June 21, 1965)

- 30 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Fabrique de Saint-Esprit de Rosemont d'agrandir le presbytère situé au no 2851, rue Masson. (21 juin 1965)

Submitting a draft by-law to allow the Fabrique de Saint-Esprit de Rosemont to enlarge the presbytery located at No. 2851 Masson Street. (June 21, 1965)

MARDI 17 AOÛT 1965.  
TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

## - 31 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (Our Lady of Pompei) sur le côté sud de la rue Sauriol, entre la rue J.-J.-Gagnier et le boulevard Saint-Michel. (21 juin 1965)

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Our Lady of Pompei) on the south side of Sauriol Street, between J.-J. Gagnier Street and Saint-Michel Boulevard. (June 21, 1965)

## - 32 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'agrandir une école (Saint-François-Solano) située au no 3580, rue Dandurand. (21 juin 1965)

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to enlarge a school (Saint-François-Solano) located at No. 3580 Dandurand Street. (June 21, 1965).

## - 33 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'agrandir une école (Marie-Reine-des-Cœurs) située à l'angle sud-ouest des rues Turenne et Bossuet. (21 juin 1965)

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to enlarge a school (Marie-Reine-des-Cœurs) located at the southwest corner of Turenne and Bossuet Streets. (June 21, 1965)

## - 34 -

Soumettant un projet de règlement permettant au Canadian Polish Welfare Institute de construire et d'occuper, aux fins d'un foyer pour personnes âgées, un bâtiment sur le côté nord de la rue Bélanger, entre les rues Chatelain et de Pontoise. (29 juin 1965)

Submitting a draft by-law to allow the Canadian Polish Welfare Institute to erect and occupy, for purposes of a home for old people, a building on the north side of Bélanger Street, between Chatelain and de Pontoise Streets. (June 29, 1965)

## - 35 -

Soumettant un projet de règlement permettant à Ebenezer Gospel Church d'agrandir leur bâtiment situé au no 6000, Treizième avenue, quartier Rosemont. (29 juin 1965)

Submitting a draft by-law to allow the Ebenezer Gospel Church to enlarge their building located at No. 6000 Thirteenth Avenue, Rosemont Ward. (June 29, 1965)

## - 36 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier, tel qu'il a été modifié". (29 juin 1965)

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards, as amended". (June 29, 1965)

## - 37 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal de construire et d'occuper une école (Saint-Wilfrid) sur le côté nord de la rue Jarry, entre les rues Chambord et Raoul. (29 juin 1965)

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Saint-Wilfrid) on the north side of Jarry Street, between Chambord and Raoul Streets. (June 29, 1965)

## - 38 -

Soumettant un projet de règlement permettant au Jewish General Hospital d'occuper, aux fins d'un centre de réhabilitation et de thérapie occupationnelle pour personnes âgées, le rez-de-chaussée et le deuxième étage du bâtiment portant le no 4735, chemin de la Côte-Sainte-Catherine. (29 juin 1965)

Submitting a draft by-law to allow the Jewish General Hospital to occupy, for purposes of a rehabilitation and occupational therapy centre for old people, the ground-floor and second floor of the building bearing No. 4735 Côte-Sainte-Catherine Road. (June 29, 1965)

## - 39 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2875 intitulé "Règlement de zonage des quartiers Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph" tel qu'il a été modifié. (29 juin 1965)

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2875 entitled "Zoning by-law of Sainte-Cunégonde, St. Henry, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel and Saint-Joseph Wards" as amended. (June 29, 1965)

## - 40 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié. (12 juillet 1965)

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in the Ahuntsic and Villeray Wards, as amended. (July 12, 1965)

## - 41 -

Soumettant un projet de règlement autorisant l'agrandissement du centre communautaire appartenant aux Sœurs Oblates du Saint-Esprit et portant le no 2800, rue Bossuet. (12 juillet 1965)

Submitting a draft by-law to authorize the enlargement of the community centre belonging to the Sœurs Oblates du Saint-Esprit and bearing No. 2800 Bossuet Street. (July 12, 1965)

MARDI 17 AOUT 1965.  
TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

- 42 -

Soumettant un projet de règlement autorisant la Commission des Écoles Catholiques de Montréal à construire et à occuper une école (Notre-Dame-de-l'Espérance) sur le côté sud de la rue Villeneuve, entre les avenues de l'Hôtel-de-Ville et Henri-Julien. (12 juillet 1965)

Submitting a draft by-law to authorize the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Notre-Dame-de-l'Espérance) on the south side of Villeneuve Street, between Hôtel-de-Ville and Henri-Julien Avenues. (July 12, 1965)

- 43 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1413 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Rosemont, tel qu'il a été modifié. (12 juillet 1965)

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1413 concerning the erection and occupancy of buildings in Rosemont Ward, as amended. (July 12, 1965)

- 44 -

Soumettant un projet de règlement autorisant madame Georgette Clément à occuper, aux fins d'un foyer pour adultes, le bâtiment portant le no 2955, chemin de la Côte-Sainte-Catherine. (12 juillet 1965)

Submitting a draft by-law to authorize Mrs. Georgette Clément to occupy for purposes of a home for adults, the building bearing No. 2955 Côte-Sainte-Catherine Road. (July 12, 1965)

- 45 -

Soumettant un projet de règlement permettant à St. Francis Xavier Cabrini Hospital d'ajouter un troisième étage sur une partie du bâtiment et construire en deux phases une partie à quatre étages à l'arrière du bâtiment portant le no 5655, rue Saint-Zotique. (12 juillet 1965)

Submitting a draft by-law to allow St. Francis Xavier Cabrini Hospital to add a third storey to a section of the building and to build in two stages a four-storey section at the rear of the building bearing No. 5655 Saint-Zotique Street. (July 12, 1965)

- 46 -

Soumettant un projet de règlement autorisant monsieur Chaim Segalowitz à occuper, aux fins d'un foyer pour adultes le bâtiment portant le no 3917, avenue Van Horne. (12 juillet 1965)

Submitting a draft by-law to authorize Mr. Chaim Segalowitz to occupy, for purposes of a home for adults, the building bearing No. 3917 Van Horne Avenue. (July 12, 1965)

- 47 -

Soumettant un projet de règlement permettant aux Sœurs de la Miséricorde de modifier et d'agrandir le bâtiment qu'elles occupent portant le no 12,435, avenue de la Miséricorde. (12 juillet 1965)

Submitting a draft by-law to allow the Sœurs de la Miséricorde to alter and extend the building occupied by them, bearing No. 12,435 Miséricorde Avenue. (July 12, 1965)

- 48 -

Soumettant un projet de règlement autorisant l'Oeuvre et Fabrique de Saint-Fabien à construire une église et un presbytère sur le côté est de l'avenue de Repentigny, entre les avenues de Renty et Le Breton. (12 juillet 1965)

Submitting a draft by-law to authorize the Oeuvre et Fabrique de Saint-Fabien to build a church and presbytery on the east side of Repentigny Avenue, between Renty and Le Breton Avenues. (July 12, 1965)

- 49 -

Avis de motions.

Notices of motions.

ASSEMBLEE SPECIALE

tenue le MARDI 17 août 1965  
à 8 heures du soir.

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Snyder, Landes, F. Drapeau, Hamelin, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, LaRoche, Sauvageau, Bourque, Guillet, Roy, Martellani, Gagné, Cohen, Lynch-Staunton, Caplette, Brisebois, Alie, Brock, Forest, Hanigan, Melançon, Bonin, LaSalle, McKenna, Bellin, Parker, Hanley, Lépine et Lessard, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, A. Castonguay et V. Chené, greffiers adjoints;

Les conseillers Labelle, Robert, Gagnon, Bourret, Payette, Laliberté, Marchand, Masson, Bourdon et Leblanc ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

ORDRE DU JOUR

409.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 12 juillet 1965.

410.- L'article 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination du maire suppléant pour le terme commençant le 21 septembre 1965 étant lu,

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit article soit biffé de l'ordre du jour.

411.- L'article 3 de l'ordre du jour relatif au rapport des vérificateurs nommés en vertu de l'article 734 de la charte de la Ville sur les états financiers de ladite Ville au 30 avril 1965 étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes, et  
J.-F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AOUT 26 1965

412.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Four rapport ALCV-42 voir page 218 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller LaRoche, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AOUT 26 1965

413.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

ALCV-41 (1964)

(Pour rapport voir page 218 volume 60 des rapports)



SPECIAL MEETING

HELD ON TUESDAY, AUGUST  
17, 1965, AT 8:00 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and Lessard, and Messrs. Gabriel Morin,  
City Clerk, A. Castonguay and V. Chené, Deputy City Clerks;

Councillors Labelle,.....

(for names, see opposite page) and Leblanc were also present at this  
meeting at ulterior stages.

ORDER OF THE DAY

409.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation  
of the minutes of the preceding meeting having been read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:-

that the minutes of the Council meeting held on July 12, 1965, be considered  
as read and be ratified.

410.- Article 2 of the order of the day relating to the appointment of the  
Acting Mayor for the term beginning September 21, 1965 having been read,

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:-

that said article be struck out from the order of the day.

411.- Article 3 of the order of the day relating to the report of the Auditors  
appointed in virtue of Section 734 of the City Charter on the financial state-  
ments of said City as of April 30, 1965, having been read,

On motion of Councillor Snyder  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes and  
F. Drapeau, it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record.

412.- Article 4 of the order of the day having been read to consider the follo-  
wing report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor LaRoche, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

413.- Article 5 of the order of the day having been read to consider the follo-  
wing report from the Executive Committee:

MARDI 17 AOÛT 1965

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AOÛT 26 1965

420.- L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3141.-12/1 voir page 222 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau, Melançon  
et Bonin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

421.- L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 806.1-1 voir page 222 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers F. Drapeau, Melançon,  
Bonin et Roy,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AOÛT 26 1965

422.- L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 4432.1-2/1 voir page 223 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton, McKenna,  
Caplette et Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AOÛT 26 1965

423.- L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1901.17-1/1 voir page 223 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AOÛT 26 1965

424.- L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 290.25-1 voir page 223 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaRoche, Caplette et  
Hanley, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

420.- Article 12 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon  
and Bonin, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

421.- Article 13 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau, Melançon,  
Bonin and Roy,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

422.- Article 14 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton, McKenna,  
Caplette and Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

423.- Article 15 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

424.- Article 16 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaRoche, Caplette and  
Hanley, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MARDI 17 AOÛT 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AOÛT 26 1965

425.- L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1300-73 voir page 224 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

426.- L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2001.34-1 voir page 224 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement 3141 voir page 344 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AOÛT 26 1965

427.- L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2001.34-1 voir page 224 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Leblanc, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

428.- L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 4338.7-3/1 voir page 225 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que le rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil soit modifié de façon à y ajouter la restriction suivante aux conditions de vente mentionnées sur la formule annexée audit rapport:

"Les lots ci-après mentionnés, P13-8, P13-9, P13-10, P13-11, P13-12 et P13-13 sont grevés d'une servitude de nonaccès en faveur de l'Office des Autoroutes des Laurentides, enregistrée sous le no 1,406,894."

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.



TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

425.- Article 17 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

426.- Article 18 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 having been read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

427.- Article 19 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Leblanc, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

428.- Article 20 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the report of the Executive Committee now before Council be amended by adding thereto the following limitation in the terms of sale mentioned in the form attached to the said report:

"The following lots P13-8, P13-9, P13-10, P13-11, P13-12 and P13-13 are affected by a servitude of non-access in favour of The Laurentian Autoroutes Authority, registered under No. 1,406,894."

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report, as amended, be now adopted.

MARDI 17 AOUT 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AOUT 26 1965

429.- L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 211.2-1 voir page 225 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

430.- L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 211.2-1 voir page 226 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

431.- L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3506.9-2/1 voir page 226 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaRoche, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

432.- L'article 24 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 355-1 voir page 226 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

433.- L'article 25 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement autorisant l'agrandissement de la Clinique Tarnier Inc. en permettant l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment voisin portant le no 320, square Saint-Louis, étant lu

(Pour règlement 3142 voir page 227 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Brock, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Brock, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

MARDI 17 AOUT 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

AOUT 26 1965

429.- L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 211.2-1 voir page 225 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

430.- L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 211.2-1 voir page 226 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

431.- L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3506.9-2/1 voir page 226 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller LaRoche, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

432.- L'article 24 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 355-1 voir page 226 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

433.- L'article 25 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement autorisant l'agrandissement de la Clinique Tarnier Inc. en permettant l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment voisin portant le no 320, square Saint-Louis, étant lu:

(Pour règlement 3142 voir page 227 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Brock, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Brock, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

429.- Article 21 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

430.- Article 22 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

431.- Article 23 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor LaRoche, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

432.- Article 24 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

433.- Article 25 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to authorize the enlargement of the Clinique Tarnier Inc. by allowing the occupancy of the ground-floor of the neighbouring building bearing No. 320 Saint-Louis Square, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Brock, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Brock, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.



434.- L'article 26 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3143 voir page 227 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

435.- L'article 27 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 2791 concernant certains établissements de bric-à-brac et d'effets d'occasion, étant lu:

(Pour règlement 3144 voir page 227 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

436.- L'article 28 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant aux Pères de Sainte-Croix d'établir leur résidence "Mission des Pères de Sainte-Croix" dans le bâtiment portant le no 1475, boulevard Morgan, étant lu:

(Pour règlement 3145 voir page 227 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Hamelin et Angers, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Hamelin et Angers,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

437.- L'article 29 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à mademoiselle Jacqueline Turcotte d'occuper, aux fins d'une école maternelle, le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment portant le no 1874, rue Springland, étant lu:

(Pour règlement 3146 voir page 227 volume 60 des rapports)

TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

434.- Article 26 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards, as amended, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of the said draft by-law.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

435.- Article 27 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 2791 concerning junk and second-hand establishments, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

436.- Article 28 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Fathers of Holy Cross to establish their residence "Holy Cross Mission House" in the building bearing No. 1475 Morgan Boulevard, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Hamelin and Angers, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Hamelin and Angers,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

437.- Article 29 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Miss Jacqueline Turcotte to occupy, for purposes of a kindergarten, the ground-floor and basement of the building bearing No. 1874 Springland Street, having been read:

MARDI 17 AOUT 1965

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Caplette et Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

438.- L'article 30 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Fabrique de Saint-Esprit de Rosemont d'agrandir le presbytère situé au no 2851, rue Masson, étant lu:

(Pour règlement 3151 voir page 227 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
et Guillet, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, et un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que l'étude de cet article soit différée.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

439.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude de l'article 36 de l'ordre du jour.

L'article 36 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3147 voir page 227 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

440.- Du consentement unanime, le Conseil procède à l'étude de l'article 39 de l'ordre du jour.

TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Caplette and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

438.- Article 30 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Fabrique de Saint-Esprit de Rosemont to enlarge the presbytery located at No. 2851 Masson Street, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque  
and Guillet, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 having been read, and a debate arising,

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That the study of this article be deferred.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

439.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study of article 36 of the order of the day.

Article 36 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning By-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards", as amended, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

440.- By unanimous consent, Council proceeded with the study of article 39 of the order of the day.



MARDI 17 AOÛT 1965

L'article 39 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 2875 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph", tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3148 voir page 228 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lessard et Lépine,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lessard et Lépine,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

441.- Du consentement unanime, le Conseil procède à l'étude de l'article 40 de l'ordre du jour.

L'article 40 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3149 voir page 228 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Sigouin et  
Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

442.- Du consentement unanime, le Conseil procède à l'étude de l'article 43 de l'ordre du jour.

L'article 43 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement modifiant le règlement no 1413 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Rosemont, tel qu'il a été modifié, étant lu:

(Pour règlement 3150 voir page 228 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Sauvageau, Landes, J.-N.  
Drapeau, Bourque et Guillet, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Sauvageau, Landes, J.-N.  
Drapeau, Bourque et Guillet, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

Article 39 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 2875 entitled: "Zoning by-law of Sainte-Cunégonde, St. Henry, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel and Saint-Joseph Wards", as amended, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lessard and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study of said draft by-law.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lessard and Lépine,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

441.- By unanimous consent, Council proceeded with the study of article 40 of the order of the day.

Article 40 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards, as amended, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study of said draft by-law.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Sigouin and  
Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

442.- By unanimous consent, Council proceeded with the study of article 43 of the order of the day.

Article 43 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to amend By-law No. 1413 concerning the erection and occupancy of buildings in Rosemont Ward, as amended, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Sauvageau, Landes, J.-N.  
Drapeau, Bourque and Guillet, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 having been read, and a debate arising, it was agreed to.

Articles 2 and 3 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Sauvageau, Landes, J.-N.  
Drapeau, Bourque and Guillet, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

MARDI 17 AOUT 1965

443.- Le Conseil reprend alors l'étude de l'article 1 du projet de règlement constituant l'article 30 de l'ordre du jour qui avait été laissé en suspens à une phase antérieure de la présente séance.

Et, un débat s'engageant, ledit article 1 est agréé.

Les articles 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
et Guillet, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

444.- L'article 31 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (Our Lady of Pompei) sur le côté sud de la rue Sauriol, entre la rue J.-J. Gagnier et le boulevard Saint-Michel, étant lu:

(Pour règlement 3152 voir page 228 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

445.- L'article 32 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'agrandir une école (Saint-François-Solano) portant le no 3580, rue Dandurand, étant lu:

(Pour règlement 3153 voir page 227 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
et Guillet, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
et Guillet, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

446.- L'article 33 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal d'agrandir une école (Marie-Reine-des-Coeurs) située à l'angle sud-ouest des rues Turenne et Bossuet, étant lu:

(Pour règlement 3154 voir page 227 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

443.- Council then resumed the study of article 1 of the draft by-law constituting article 30 of the order of the day which had been left in abeyance at a previous stage.

And, a debate arising, said article was agreed to.

Articles 2 and 3 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque  
and Guillet, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

444.- Article 31 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Our Lady of Pompei) on the south side of Sauriol Street, between J.-J. Gagnier Street and Saint-Michel Boulevard, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

445.- Article 32 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to enlarge a school (Saint-François-Solano) bearing No. 3580 Dandurand Street, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque  
and Guillet, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque  
and Guillet, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

446.- Article 33 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to enlarge a school (Marie-Reine-des-Coeurs) located at the south-west corner of Turenne and Bossuet Streets, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.



MARDI 17 AOUT 1965

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

447.- L'article 34 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au Canadian Polish Welfare Institute de construire et d'occuper, aux fins d'un foyer pour personnes âgées, un bâtiment sur le côté nord de la rue Bélanger, entre les rues Chatelain et de Pontoise, étant lu:

(Pour règlement 3155 voir page 227 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
et Guillet, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y ajoutant l'article suivant:

"ARTICLE 2.- Le bâtiment projeté ne doit pas avoir,  
au-dessus du sous-sol, plus de trois étages de hauteur."

L'article 2, tel qu'il a été ajouté, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y ajoutant l'article suivant:

"ARTICLE 3.- Le bâtiment projeté ne doit pas avoir  
d'escalier extérieur."

L'article 3, tel qu'il a été ajouté, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y ajoutant l'article suivant:

"ARTICLE 4.- La permission précitée est subordonnée à  
la stricte observance, par le propriétaire ou l'occupant,  
des règlements municipaux susceptibles d'application."

L'article 4, tel qu'il a été ajouté, est alors agréé.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
et Guillet, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

448.- L'article 35 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à Ebenezer Gospel Church d'agrandir son bâtiment portant le no 6000, Treizième avenue, quartier Rosemont, étant lu:

(Pour règlement 3156 voir page 227 volume 60 des rapports)

TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

Articles 1, 2 and 3 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

447.- Article 34 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Canadian Polish Welfare Institute to erect and occupy, for purposes of a home for old people, a building on the north side of Bélanger Street, between Chatelain and Pontoise Streets, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque  
and Guillet, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 having been read, it was agreed to.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that the draft by-law now before Council be amended by adding thereto the following article:

"ARTICLE 2.- The height of the proposed building shall not exceed three storeys above the basement."

Article 2, as added, was then agreed to.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that the draft by-law now before Council be amended by adding thereto the following article:

"ARTICLE 3.- The proposed building shall not have any exterior stairway."

Article 3, as added, was then agreed to.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that the draft by-law now before Council be amended by adding thereto the following article:

"ARTICLE 4.- The above-mentioned permission is subject to the strict compliance by the owner or occupant with any municipal by-laws applicable."

Article 4, as added, was then agreed to.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque  
and Guillet, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

448.- Article 35 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow Ebenezer Gospel Church to enlarge its building bearing No. 6000 Thirteenth Avenue, Rosemont Ward, having been read:

MARDI 17 AOUT 1965

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque et  
Guillet, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque et  
Guillet, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

449.- L'article 37 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal de construire et d'occuper une école (Saint-Wilfrid) sur le côté nord de la rue Jarry, entre les rues Chambord et Raoul, étant lu:

(Pour règlement 3157 voir page 227 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Laliberté,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

450.- L'article 38 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant au Jewish General Hospital d'occuper, aux fins d'un centre de réhabilitation et de thérapie occupationnelle pour personnes âgées, le rez-de-chaussée et le 2e étage du bâtiment portant le no 4735, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, étant lu:

(Pour règlement 3158 voir page 228 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2, 3 et 4 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

451.- L'article 41 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement autorisant l'agrandissement du centre communautaire appartenant aux Soeurs Oblates du Saint-Esprit et portant le no 2800, rue Bossuet, étant lu:

(Pour règlement 3159 voir page 228 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque and  
Guillet, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque and  
Guillet, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

449.- Article 37 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Saint-Wilfrid) on the north side of Jarry Street, between Chambord and Raoul Streets, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Laliberté,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

450.- Article 38 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Jewish General Hospital to occupy, for purposes of a rehabilitation and occupational therapy centre for old people, the ground-floor and second floor of the building bearing No. 4735 Côte-Sainte-Catherine Road, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2, 3 and 4 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

451.- Article 41 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to authorize the extension of the community centre belonging to the Soeurs Oblates du Saint-Esprit, bearing No. 2800 Bossuet Street, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 having been read, they were agreed to.



MARDI 17 AOUT 1965

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

452.- L'article 42 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement autorisant la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal à construire et à occuper une école (Notre-Dame-de-L'Espérance) sur le côté sud de la rue Villeneuve, entre les avenues de l'Hôtel-de-Ville et Henri-Julien, étant lu:

(Pour règlement 3160 voir page 228 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock et Forest,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock et Forest,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

453.- L'article 44 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement autorisant madame Georgette Clément à occuper, aux fins d'un foyer pour adultes, le bâtiment portant le no 2955, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, étant lu:

(Pour règlement 3161 voir page 228 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton et McKenna,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2, 3 et 4 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Lynch-Staunton et McKenna,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

454.- L'article 45 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant à St. Francis Xavier Cabrini Hospital d'ajouter un troisième étage sur une partie du bâtiment et construire en deux phases une partie à quatre étages à l'arrière du bâtiment portant le no 5655, rue Saint-Zotique, étant lu:

(Pour règlement 3162 voir page 228 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque et  
Guillet, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque et  
Guillet, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

452.- Article 42 of the order of the day relating to the second study of the draft by law to authorize the Montreal Catholic Commission to build and occupy a school (Notre-Dame-de-l'Espérance) on the south side of Villeneuve Street, between Hôtel-de-Ville and Henri-Julien Avenues, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and Forest,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and Forest,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

453.- Article 44 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to authorize Mrs. Georgette Clément to occupy, for purposes of a home for adults; the building bearing No. 2955 Côte-Sainte-Catherine Road, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and McKenna,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles, 1, 2, 3 and 4 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Lynch-Staunton and McKenna,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

454.- Article 45 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow St. Francis Xavier Cabrini Hospital to add a third storey to a section of the building and to build in two stages a four-storey section at the rear of the building bearing No. 5655 Saint-Zotique Street, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque and  
Guillet, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque and  
Guillet, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

MARDI 17 AOUT 1965

456.- L'article 46 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement autorisant M. Segalowitz Chaim à occuper, aux fins d'un foyer pour adultes, le bâtiment portant le no 3917, avenue Van Horne, étant lu:

(Pour règlement 3163 voir page 228 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Gagné et Cohen,  
il est

RESOLU:- que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y changeant dans le titre le nom de "Segalowitz Chaim" en celui de "Chaim Segalowitz".

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié

- 1o.- en y changeant le nom de "Segalowitz Chaim" en celui de "Chaim Segalowitz";
- 2o.- en y ajoutant le mot "incorporé" après le mot "village".

L'article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Les articles 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

L'article 4 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Gagné et Cohen, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

457.- L'article 47 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement permettant aux Soeurs de la Miséricorde de modifier et d'agrandir le bâtiment qu'elles occupent, portant le no 12,435, avenue de la Miséricorde, étant lu:

(Pour règlement 3164 voir page 228 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en y ajoutant après le nombre 39-P.4, les chiffres 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34.

L'article 1, tel qu'il a été modifié, est alors agréé.

Les articles 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

456.- Article 46 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to authorize M. Segalowitz Chaim to occupy, for purposes of a home for adults, the building bearing No. 3917 Van Horne Avenue, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,  
it was

RESOLVED:- that the draft by-law now before Council be amended by changing, in the title, the name of "Segalowitz Chaim" to that of "Chaim Segalowitz".

Article 1 having been read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 1 be amended

1o.- by changing therein the name of "Segalowitz Chaim"  
to that of "Chaim Segalowitz";

2o.- by adding thereto the word "incorporated" before  
the word "village".

Article 1, as amended, was then agreed to.

Articles 2 and 3 having been read, they were agreed to.

Article 4 having been read, and a debate arising, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Gagné and Cohen, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

457.- Article 47 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to allow the Soeurs de la Miséricorde to alter and extend the building occupied by them, bearing No. 12,435 Miséricorde Avenue, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Article 1 having been read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by adding thereto after number 39-P.4, numbers 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 and 34.

Article 1, as amended, was then agreed to.

Articles 2 and 3 having been read, they were agreed to.



MARDI 17 AOUT 1965

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Hanigan, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel qu'il a été modifié, soit maintenant adopté.

458.- L'article 48 de l'ordre du jour relatif à la deuxième étude du projet de règlement autorisant l'Oeuvre et Fabrique de Saint-Fabien à construire une église et un presbytère sur le côté est de l'avenue de Repentigny, entre les avenues de Renty et Le Breton, étant lu:

(Pour règlement 3165 voir page 228 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement.

Les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

459.-

AVIS DE MOTION

Le conseiller Cohen donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que d'après des renseignements dignes de foi certains hôtels et restaurants de la Ville de Montréal auraient refusé clandestinement de servir et de loger des membres de la race noire;

ATTENDU qu'une telle conduite de la part desdits hôtels et restaurants est immorale et contraire aux fins prévues par la Ville de Montréal lorsqu'elle émet des permis pour l'exploitation légale desdites entreprises;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de refuser d'émettre des permis ou d'imposer des sanctions aux restaurants et hôtels dont on sait qu'ils ont refusé de servir ou de loger toute personne à cause de sa race, de sa couleur ou de son appartenance religieuse."

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne SINE DIE.

Je donne mon essentiment et j'appose  
ma signature aux résolutions, etc.  
contenues dans ce procès-verbal,  
ce 19e jour d'août 1965,

LE MAIRE,

*Gabriel Morin*

Le GREFFIER DE LA VILLE,

*Jean Drapeau*

LE MAIRE,

*Jean Drapeau*

TUESDAY, AUGUST 17, 1965.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Hanigan, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

458.- Article 48 of the order of the day relating to the second study of the draft by-law to authorize the Oeuvre et Fabrique de Saint-Fabien to build a church and presbytery on the east side of Repentigny Avenue, between Renty and Le Breton Avenues, having been read:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the reading of said draft by-law.

Articles 1, 2 and 3 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

459.-

NOTICE OF MOTION

Councillor Cohen gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS credible information exists and there is reason to believe that some hotels and restaurants in the City of Montréal have clandestinely refused to extend their services and accommodations to members of the negroid race;

"WHEREAS such conduct on the part of the said hotels and restaurants is immoral and contrary to the purposes for which the City of Montréal issues permits for the legal operation of the said enterprises;

THAT the Executive Committee consider the advisability to deny the issuance of a permit to, or to impose such sanctions on such restaurants or hotels which have been known to refuse accommodation, services or lodging to whomsoever it may be, because of race, colour or creed."

The order of the day being exhausted, Council adjourned SINE DIE.

I hereby give my assent and  
affix my signature to the  
resolutions, etc., contained  
in these minutes,  
this            day of August 1965,

The MAYOR,

*Jean Drapeau*

*Gabriel Morin*

The CITY CLERK,

The MAYOR,

*Jean Drapeau*

JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le trentième jour de septembre courant, à huit heures du soir, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the thirtieth day of September, at eight o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 27 septembre 1965.

City Hall, September 27, 1965.

Monsieur,

Sir,

Vous êtes prié d'assister, le JEUDI, TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE courant, à HUIT HEURES du soir, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée régulière du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

You are requested to attend the regular meeting of the Council to be held on THURSDAY, the THIRTIETH day of SEPTEMBER instant, at EIGHT O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Ville.

*Gabriel Morin*

City Clerk.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE	REGULAR MEETING
DU	OF THE
Conseil de la	Council of the
Ville de Montréal	City of Montreal
JEUDI, 30 SEPTEMBRE 1965 à 8 heures du soir	THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965 at 8 o'clock p.m.

JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

- 2 -

Nomination du maire suppléant.

Appointment of the Acting Mayor.

*Conseil des Arts*

*Council of Arts*

- 3 -

Rapports

Reports

a) du secrétaire et du trésorier du Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 1965; et

a) from the Secretary and the Treasurer of the Greater Montreal Council of Arts for the fiscal year ended April 30, 1965; and

b) du vérificateur de la Ville sur les affaires dudit Conseil des Arts pour le même exercice.

b) from the Auditor of the City on the affairs of the said Council of Arts for the same fiscal year.

RAPPORTS DU COMITÉ  
EXÉCUTIF

REPORTS OF THE EXECUTIVE  
COMMITTEE

*Virement de crédits*

*Transfer of credits*

- 4 -

À l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

To transfer certain credits.

*Projet de règlement*

*Draft by-law*

- 5 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2913 relatif à un emprunt pour dépenses capitales.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2913 concerning a loan for capital expenditures.

*Construction d'égouts*

*Laying of sewers*

- 6 -

À l'effet de voter un crédit de \$37,900.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Rodolphe-Mathieu, de la rue Langelier à l'avenue de Repentigny.

To vote a credit of \$37,900.00 for the laying of a sewer in Rodolphe-Mathieu Avenue, from Langelier Street to de Repentigny Avenue.

- 7 -

À l'effet de voter un crédit de \$19,000.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Maubourg, de l'avenue Ernest-Lavigne en gagnant le nord.

To vote a credit of \$19,000.00 for the laying of a sewer in Maubourg Avenue, from Ernest-Lavigne Avenue northwards.

- 8 -

À l'effet de voter un crédit de \$17,000.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Del Vecchio, de l'avenue Ernest-Lavigne en gagnant le nord.

To vote a credit of \$17,000.00 for the laying of a sewer in Del Vecchio Avenue, from Ernest-Lavigne Avenue northwards.

- 9 -

À l'effet de voter un crédit de \$46,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue Sackville, de la rue Champdoré à l'avenue Charland.

To vote a credit of \$46,200.00 for the laying of a sewer in Sackville Street, from Champdoré Street to Charland Avenue.

- 10 -

À l'effet de voter un crédit de \$29,100.00 pour la construction d'un égout dans la rue Langelier, de l'avenue Ernest-Lavigne à l'avenue Rodolphe-Mathieu.

To vote a credit of \$29,100.00 for the laying of a sewer in Langelier Street, from Ernest-Lavigne Avenue to Rodolphe-Mathieu Avenue.



JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

- 11 -

A l'effet de voter un crédit de \$134,500.00 pour la reconstruction d'un égout dans la rue Saint-Marc, du boulevard Dorchester à la rue Sainte-Catherine.

To vote a credit of \$134,500.00 for the rebuilding of a sewer in Saint-Marc Street, from Dorchester Boulevard to Sainte-Catherine Street.

- 12 -

A l'effet de voter un crédit de \$16,300.00 pour la construction d'un égout dans le raccordement des rues Berri et Saint-Denis, au nord du boulevard Crémazie.

To vote a credit of \$16,300.00 for the laying of a sewer at the junction of Berri and Saint-Denis Streets, north of Crémazie Boulevard.

- 13 -

A l'effet de voter un crédit de \$121,700.00 pour la reconstruction d'un égout dans l'avenue Émile-Duployé, de la rue Sherbrooke à un point situé au nord de la rue Gauthier.

To vote a credit of \$121,700.00 for the rebuilding of a sewer in Émile-Duployé Avenue, from Sherbrooke Street to a point located north of Gauthier Street.

- 14 -

A l'effet de voter un crédit de \$24,600.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Henri-de-Salières, de la rue Dugas à un point situé au nord de la rue Bouvret.

To vote a credit of \$24,600.00 for the laying of a sewer in Henri-de-Salières Avenue, from Dugas Street to a point located north of Bouvret Street.

- 15 -

A l'effet de voter un crédit de \$75,700.00 pour la reconstruction d'un égout dans la rue Saint-Ambroise, de la rue de Courcelle en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$75,700.00 for the rebuilding of a sewer in Saint-Ambroise Street, from de Courcelle Street westwards.

- 16 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue Rameau, de l'égout existant à l'ouest de la rue Dyonnet en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$5,600.00 for the laying of a sewer in Rameau Street, from the existing sewer west of Dyonnet Street westwards.

- 17 -

A l'effet de voter un crédit de \$46,100.00 pour la construction d'un égout dans la rue Charles-de-LaTour, d'un point situé au sud de la rue Antonio-Barbeau à la rue Chabanel.

To vote a credit of \$46,100.00 for the laying of a sewer in Charles-de-LaTour Street, from a point located south of Antonio-Barbeau Street to Chabanel Street.

- 18 -

A l'effet de voter un crédit de \$68,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée nos P.26 et 26-218 (avenue Rougemont), de la rue Notre-Dame à la rue projetée no P.26 (avenue Rougemont).

To vote a credit of \$68,300.00 for the laying of a sewer in proposed street Nos. P.26 and 26-218 (Rougemont Avenue), from Notre-Dame Street to proposed street No. P.26 (Rougemont Avenue).

- 19 -

A l'effet de voter un crédit de \$57,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée nos 213-291, 292 et 312 située à l'ouest de la rue Garnier et au sud de la rue Prieur.

To vote a credit of \$57,000.00 for the laying of a sewer in proposed street Nos. 213-291, 292 and 312 located west of Garnier Street and south of Prieur Street.

- 20 -

A l'effet de voter un crédit de \$92,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée nos 88-376, 90-32, 91-32, 92-14 et 92-4, du boulevard Toupin à la rue projetée nos 92-4 et P.92-3.

To vote a credit of \$92,000.00 for the laying of a sewer in proposed street Nos. 88-376, 90-32, 91-32, 92-14 and 92-4, from Toupin Boulevard to proposed street Nos. 92-4 and P.92-3.

- 21 -

A l'effet de voter un crédit de \$110,900.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée nos 88-389, 90-41, 91-33 et 91-36, du boulevard Toupin à la rue projetée no 91-32.

To vote a credit of \$110,900.00 for the laying of a sewer in proposed street Nos. 88-389, 90-41, 91-33 and 91-36, from Toupin Boulevard to proposed street No. 91-32.

JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

- 22 -

A l'effet de voter un crédit de \$180,600.00 pour la construction d'un égout dans les deux côtés du boulevard Toupin, d'un point situé au nord du boulevard Gouin à un point situé au nord de la rue projetée no 88-389.

To vote a credit of \$180,600.00 for the laying of a sewer along both sides of Toupin Boulevard, from a point located north of Gouin Boulevard to a point located north of proposed street No. 88-389.

- 23 -

A l'effet de voter un crédit de \$86,400.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée nos 88-363, 90-25, 91-25 et 92-9, du boulevard Toupin en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$86,400.00 for the laying of a sewer in proposed street Nos 88-363, 90-25, 91-25 and 92-9, from Toupin Boulevard westwards.

- 24 -

A l'effet de voter un crédit de \$45,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue Beauséjour, de la rue Bélique au boulevard Toupin.

To vote a credit of \$45,200.00 for the laying of a sewer in Beauséjour Street, from Bélique Street to Toupin Boulevard.

- 25 -

A l'effet de voter un crédit de \$28,200.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue de Carignan, de l'égout existant au nord de l'avenue Alexis-Contant à la rue Beaubien.

To vote a credit of \$28,200.00 for the laying of a sewer in the Carignan Avenue, from the existing sewer north of Alexis-Contant Avenue to Beaubien Street.

- 26 -

A l'effet de voter un crédit de \$44,600.00 pour la construction d'un égout dans le côté est du chemin du Golf, de l'avenue Jean-Bourdon au boulevard Gouin.

To vote a credit of \$44,600.00 for the laying of a sewer along the east side of Golf Road, from Jean-Bourdon Avenue to Gouin Boulevard.

- 27 -

A l'effet de voter un crédit de \$64,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue Desmar-teau, de la rue Tiffin à la rue Rousseau.

To vote a credit of \$64,300.00 for the laying of a sewer in Desmar-teau Street, from Tiffin Street to Rousseau Street.

*Construction de trottoirs*

*Laying of sidewalks*

- 28 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue Favard, d'un point situé à l'ouest de la rue Fortune à la rue Dublin.

To vote a credit of \$8,500.00 for the laying of a permanent sidewalk on the south side of Favard Street, from a point located west of Fortune Street to Dublin Street.

- 29 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue Jean-Brillant, de l'avenue Victoria en gagnant l'est.

To vote a credit of \$3,000.00 for the laying of a permanent sidewalk on the south side of Jean-Brillant Street, from Victoria Avenue eastwards.

- 30 -

A l'effet de voter un crédit de \$26,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la rue Sagard, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon.

To vote a credit of \$26,100.00 for the laying of a permanent sidewalk on the west side of Sagard Street, from Bélanger Street to Jean-Talon Street.

- 31 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,100.00 pour la reconstruction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue Saint-Jacques, de la rue Saint-Pierre à la rue Dollard.

To vote a credit of \$7,100.00 for the rebuilding of a permanent sidewalk on the south side of Saint-Jacques Street, from Saint-Pierre Street to Dollard Street.

- 32 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Georges-Bizet, de la rue Notre-Dame à la rue LaFontaine.

To vote a credit of \$10,100.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Georges-Bizet Street, from Notre-Dame Street to La-Fontaine Street.

JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

- 33 -

À l'effet de voter un crédit de \$9,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bélanger, de la rue Drolet à l'avenue Henri-Julien.

To vote a credit of \$9,100.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Bélanger Street, from Drolet Street to Henri-Julien Avenue.

- 34 -

À l'effet de voter un crédit de \$74,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Baldwin, de la rue Sherbrooke à la rue Tiffin.

To vote a credit of \$74,600.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Baldwin Street, from Sherbrooke Street to Tiffin Street.

- 35 -

À l'effet de voter un crédit de \$1,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue de Marseille, d'un point situé à l'ouest de l'avenue de la Pépinière à la rue Duquesne.

To vote a credit of \$1,000.00 for the laying of a permanent sidewalk on the north side of Marseille Street, from a point located west of Pépinière Avenue to Duquesne Street.

- 36 -

À l'effet de voter un crédit de \$36,500.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Saint-Marc, du boulevard Dorchester à la rue Sainte-Catherine.

To vote a credit of \$36,500.00 for the rebuilding of the permanent sidewalks on both sides of Saint-Marc Street, from Dorchester Boulevard to Sainte-Catherine Street.

- 37 -

À l'effet de voter un crédit de \$6,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue projetée no 148-3356, du boulevard Saint-Joseph en gagnant le sud.

To vote a credit of \$6,500.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of the projected street No. 148-3356, from Saint-Joseph Boulevard southwards.

- 38 -

À l'effet de voter un crédit de \$3,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Saint-Ambroise, de la rue de Courcelle en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$3,500.00 for the laying of a permanent sidewalk on the north side of Saint-Ambroise Street, from de Courcelle Street westwards.

- 39 -

À l'effet de voter un crédit de \$6,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Frédéric-Chopin, de la rue Notre-Dame à la rue LaFontaine.

To vote a credit of \$6,300.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Frédéric-Chopin Street, from Notre-Dame Street to LaFontaine Street.

- 40 -

À l'effet de voter un crédit de \$2,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Saint-Arsène, de la rue Foucher en gagnant l'est.

To vote a credit of \$2,200.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Saint-Arsène Street, from Foucher Street eastwards.

- 41 -

À l'effet de voter un crédit de \$4,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Ernest-Lavigne, de la rue Mignault à la rue Langelier.

To vote a credit of \$4,400.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Ernest-Lavigne Avenue, from Mignault Street to Langelier Street.

- 42 -

À l'effet de voter un crédit de \$9,400.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de l'avenue Vincent-Quiblier, de l'avenue Jacques-Lemaistre à l'avenue Jacques-Lemaistre.

To vote a credit of \$9,400.00 for the laying of a permanent sidewalk on the west side of Vincent-Quiblier Avenue, from Jacques-Lemaistre Avenue to Jacques-Lemaistre Avenue.

- 43 -

À l'effet de voter un crédit de \$7,000.00 pour la reconstruction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue de Montigny, de la rue Saint-Denis à la rue Sanguinet.

To vote a credit of \$7,000.00 for the rebuilding of a permanent sidewalk on the south side of de Montigny Street, from Saint-Denis Street to Sanguinet Street.

- 44 -

À l'effet de voter un crédit de \$3,400.00 pour la reconstruction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Saint-Denis, d'un point situé au nord du boulevard Crémazie en gagnant le nord.

To vote a credit of \$3,400.00 for the rebuilding of a permanent sidewalk on the east side of Saint-Denis Street, from a point located north of Crémazie Boulevard northwards.

JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

- 45 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Berri, du boulevard Crémazie en gagnant le nord, et sur le côté nord du raccordement de la rue Berri à la rue Saint-Denis.

To vote a credit of \$8,900.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Berri Street, from Crémazie Boulevard northwards, and on the north side of the junction of Berri Street to Saint-Denis Street.

- 46 -

A l'effet de voter un crédit de \$75,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Émile-Duployé, de la rue Sherbrooke à la rue du Parc-LaFontaine.

To vote a credit of \$75,500.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Émile-Duployé Avenue, from Sherbrooke Street to Parc-LaFontaine Street.

- 47 -

A l'effet de voter un crédit de \$4,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Mousseau, de la rue Forbin-Janson à la rue de Grosbois.

To vote a credit of \$4,900.00 for the laying of a permanent sidewalk on the east side of Mousseau Street, from Forbin-Janson Street to de Grosbois Street.

- 48 -

A l'effet de voter un crédit de \$86,400.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Saint-Luc, de la rue Guy à l'avenue Atwater.

To vote a credit of \$86,400.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Saint-Luc Street, from Guy Street to Atwater Avenue.

- 49 -

A l'effet de voter un crédit de \$13,100.00 pour la reconstruction des trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Aylmer, de la rue Prince-Arthur à l'avenue des Pins.

To vote a credit of \$13,100.00 for the rebuilding of permanent sidewalks on both sides of Aylmer Street, from Prince-Arthur to Pine Avenue.

- 50 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Albert-Malouin, de la rue Louis-Veuillot en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$7,000.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Albert-Malouin Street, from Louis-Veuillot Street westwards.

- 51 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue projetée nos P.25 et P.21-1871 à 1882, d'un point situé au sud de la rue Madore à un point situé au nord de cette même rue, et son raccordement cotisable dans la rue Madore.

To vote a credit of \$3,100.00 for the laying of a permanent sidewalk on the east side of proposed street Nos. P.25 and P.21-1871 to 1882, from a point located south of Madore Street to a point located north of this same street, and its assessable junction in Madore Street.

- 52 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,700.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue projetée nos P.25 et 25-90 (boulevard Rosemont), de la rue Louis-Veuillot en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$1,700.00 for the laying of a permanent sidewalk on the south side of proposed street Nos. P.25 and 25-90 (Rosemont Boulevard), from Louis-Veuillot Street westwards.

- 53 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Joffre, de la rue De Teck à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$7,900.00 for the laying of permanent sidewalks on both sides of Joffre Street, from De Teck Street to Sherbrooke Street.

- 54 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,500.00 pour la reconstruction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Jean-Talon, de la rue Saint-Dominique au boulevard Saint-Laurent.

To vote a credit of \$2,500.00 for the rebuilding of a permanent sidewalk on the north side of Jean-Talon Street, from Saint-Dominique Street to Saint-Laurent Boulevard.

*Construction de pavages*

*Laying of pavements*

- 55 -

A l'effet de voter un crédit de \$15,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la demie sud de la rue Jean-Brillant, de l'avenue Victoria en gagnant l'est.

To vote a credit of \$15,200.00 for the laying of a permanent pavement on the south-half portion of Jean-Brillant Street, from Victoria Avenue eastwards.



JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

## - 56 -

A l'effet de voter un crédit de \$42,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Georges-Bizet, de la rue Notre-Dame à la rue LaFontaine.

To vote a credit of \$42,000.00 for the laying of a permanent pavement on Georges-Bizet Street, from Notre-Dame Street to LaFontaine Street.

## - 57 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Basile-Routhier et au sud de la rue Fleury.

To vote a credit of \$11,100.00 for the laying of a permanent pavement on the lane located east of Basile-Routhier Street, south of Fleury Street.

## - 58 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la Treizième avenue et au nord de la rue Dandurand.

To vote a credit of \$8,400.00 for the laying of a permanent pavement on the lane located east of Thirteenth Avenue, north of Dandurand Street.

## - 59 -

A l'effet de voter un crédit de \$28,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue des Ormeaux, entre les rues De Teck et Sherbrooke.

To vote a credit of \$28,600.00 for the laying of a permanent pavement on the lanes located east of des Ormeaux Street, between De Teck and Sherbrooke Streets.

## - 60 -

A l'effet de voter un crédit de \$16,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de l'avenue d'Orléans, entre les rues Notre-Dame et Sainte-Catherine.

To vote a credit of \$16,400.00 for the laying of a permanent pavement on the lanes located east of Orléans Avenue, between Notre-Dame and Sainte-Catherine Streets.

## - 61 -

A l'effet de voter un crédit de \$23,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Joffre, entre l'avenue Souigny et la rue Hochelaga.

To vote a credit of \$23,100.00 for the laying of a permanent pavement on the lanes located east of Joffre Street, between Souigny Avenue and Hochelaga Street.

## - 62 -

A l'effet de voter un crédit de \$61,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Vincent-Quiblier, de l'avenue Jacques-Lemaître à l'avenue Jacques-Lemaître.

To vote a credit of \$61,200.00 for the laying of a permanent pavement on Vincent-Quiblier Avenue, from Jacques-Lemaître Avenue to Jacques-Lemaître Avenue.

## - 63 -

A l'effet de voter un crédit de \$13,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Ernest-Lavigne, de la rue Mignault à la rue Langelier.

To vote a credit of \$13,900.00 for the laying of a permanent pavement on Ernest-Lavigne Avenue, from Mignault Street to Langelier Street.

## - 64 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Saint-Arsène, de la rue Foucher en gagnant l'est.

To vote a credit of \$9,500.00 for the laying of a permanent pavement on Saint-Arsène Street, from Foucher Street eastwards.

## - 65 -

A l'effet de voter un crédit de \$25,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Frédéric-Chopin, de la rue Notre-Dame à la rue LaFontaine.

To vote a credit of \$25,000.00 for the laying of a permanent pavement on Frédéric-Chopin Street, from Notre-Dame Street to LaFontaine Street.

## - 66 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'ouest de la rue Saint-Urbain et au nord du boulevard Crémazie.

To vote a credit of \$7,400.00 for the laying of a permanent pavement on the lane located west of Saint-Urbain Street, north of Crémazie Boulevard.

## - 67 -

A l'effet de voter un crédit de \$37,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée no 148-3356, du boulevard Saint-Joseph en gagnant le sud et pour l'ouverture du mail central dans l'intersection de cette rue.

To vote a credit of \$37,800.00 for the laying of a permanent pavement on the projected street No. 148-3356 from Saint-Joseph Boulevard southwards, and the opening of a central mall in the intersection of that street.

JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

- 68 -

A l'effet de voter un crédit de \$22,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Théodore, entre la ruelle Bénéard et les voies de la Compagnie des chemins de fer nationaux.

To vote a credit of \$22,600.00 for the laying of a permanent pavement on the lanes located east of Théodore Street, between Bénéard Lane and the Canadian National Railways' tracks.

- 69 -

A l'effet de voter un crédit de \$13,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'ouest de l'avenue King Edward et au sud de l'avenue Fielding.

To vote a credit of \$13,400.00 for the laying of a permanent pavement on the lane located west of King Edward Avenue, south of Fielding Avenue.

- 70 -

A l'effet de voter un crédit de \$94,700.00 pour la reconstruction du pavage permanent de la rue Saint-Marc, du boulevard Dorchester à la rue Sainte-Catherine.

To vote a credit of \$94,700.00 for the rebuilding of the permanent pavement on Saint-Marc Street, from Dorchester Boulevard to Sainte-Catherine Street.

- 71 -

A l'effet de voter un crédit de \$34,800.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage permanent de la rue Saint-Ambroise, de la rue de Courcelle en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$34,800.00 for the rebuilding and widening of the permanent pavement on Saint-Ambroise Street, from de Courcelle Street westwards.

- 72 -

A l'effet de voter un crédit de \$223,900.00 pour la reconstruction du pavage permanent de l'avenue Émile-Duployé, de la rue Sherbrooke à la rue du Parc-LaFontaine.

To vote a credit of \$223,900.00 for the rebuilding of the permanent pavement on Émile-Duployé Avenue, from Sherbrooke Street to Parc-LaFontaine Street.

- 73 -

A l'effet de voter un crédit de \$100,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Berri, du boulevard Crémazie en gagnant le nord, et son raccordement à la rue Saint-Denis.

To vote a credit of \$100,600.00 for the laying of a permanent pavement on Berri Street, from Crémazie Boulevard northwards, and its junction to Saint-Denis Street.

- 74 -

A l'effet de voter un crédit de \$58,600.00 pour la reconstruction du pavage permanent de la rue Aylmer, de la rue Prince-Arthur à l'avenue des Pins.

To vote a credit of \$58,600.00 for the rebuilding of the permanent pavement on Aylmer Street, from Prince-Arthur Street to Pine Avenue.

- 75 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de l'avenue Péloquin et au sud du boulevard Henri-Bourassa.

To vote a credit of \$10,300.00 for the laying of a permanent pavement on the lane located east of Péloquin Avenue and south of Henri-Bourassa Boulevard.

- 76 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Saint-Donat, au sud de la rue de Marseille.

To vote a credit of \$8,500.00 for the laying of a permanent pavement on the lane located east of Saint-Donat Street, south of Marseille Street.

- 77 -

A l'effet de voter un crédit de \$30,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Baldwin, entre les rues de Marseille et De Teck.

To vote a credit of \$30,800.00 for the laying of a permanent pavement on the lanes located east of Baldwin Street, between Marseille and De Teck Streets.

- 78 -

A l'effet de voter un crédit de \$39,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée nos P.25 et P.21-1871 à 1882, d'un point situé au sud de la rue Madore à un point situé au nord de cette même rue et son raccordement cotisable dans la rue Madore.

To vote a credit for \$39,400.00 for the laying of a permanent pavement on proposed street Nos. P.25 and P.21-1871 to 1882, from a point located south of Madore Street to a point located north of this same street and its assessable junction in Madore Street.

- 79 -

A l'effet de voter un crédit de \$18,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée nos P.25 et 25-90 (boulevard Rosemont), de la rue Louis-Veuillot en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$18,000.00 for the laying of a permanent pavement on proposed street Nos. P.25 and 25-90 (Rosemont Boulevard), from Louis-Veuillot Street westwards.

JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

- 80 -

A l'effet de voter un crédit de \$331,300.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage permanent de la rue Saint-Luc, de la rue Guy à l'avenue Atwater.

To vote a credit of \$331,300.00 for the rebuilding and the widening of the permanent pavement on Saint-Luc Street, from Guy Street to Atwater Avenue.

- 81 -

A l'effet de voter un crédit de \$27,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Albert-Malouin, de la rue Louis-Veuillot en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$27,200.00 for the laying of a permanent pavement on Albert-Malouin Street, from Louis-Veuillot Street westwards.

- 82 -

A l'effet de voter un crédit de \$40,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Joffre, de la rue De Teck à la rue Sherbrooke.

To vote a credit of \$40,500.00 for the laying of a permanent pavement on Joffre Street, from De Teck Street to Sherbrooke Street.

*Autres travaux*

*Other works*

- 83 -

A l'effet de voter un crédit de \$1,400,000.00 pour la fourniture et la pose d'une conduite d'aqueduc de 48 pouces en béton armé dans la rue Notre-Dame, de 1,700 pieds à l'ouest de la rue Haig jusqu'à l'avenue Georges V (contrat no 105), y compris les frais d'ingénieurs, de surveillance, d'inspection et d'essais, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$1,400,000.00 for the supply and installation of a 48-inch, reinforced concrete watermain in Notre-Dame Street, from 1,700 feet west of Haig Street up to Georges V Avenue (Contract No. 105), including engineering fees, supervision, inspection and testing costs, related works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.

- 84 -

A l'effet de voter un crédit de \$25,000.00 pour l'exécution, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, de travaux préliminaires en vue de l'élargissement ou de la modification de pavages et de trottoirs et de leur reconstruction avec des matériaux d'époque, dans certains secteurs de l'arrondissement historique du Vieux Montréal.

To vote a credit of \$25,000.00 for the carrying out, in whole or in part, by day labour or by contract, of preliminary works for the widening or alteration of pavements and sidewalks and their rebuilding with period materials, in certain sectors of the historical district of Old Montreal.

- 85 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$70,000.00 pour la réparation, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, du pont de la rue Sherbrooke au-dessus des voies de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à la rue Wurtele, y compris la préparation des plans et des cahiers des charges, les frais de finances, d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote an additional credit of \$70,000.00 for the repairing, in whole or in part, by day labour or by contract, of the Sherbrooke Street bridge over the Canadian Pacific Railway Company tracks at Wurtele Street, including the preparation of plans and specifications, financing, engineering, supervision and inspection costs, related works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.

- 86 -

A l'effet de voter un crédit de \$28,350.00 pour la démolition et la reconstruction, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, du mur de la fosse à déchets de l'incinérateur nord situé au no 1600, rue des Carrières, y compris les frais d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$28,350.00 for the demolition and rebuilding, in whole or in part, by day labour or by contract, of the wall of the garbage-pit of the North incinerator located at 1600 des Carrières Street, including engineers' fees, supervision and inspection costs, related works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.

- 87 -

A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, Atlas Construction Co. Ltd., aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de \$3,722,075.00, le contrat pour la construction de la galerie de filtres no 7 et les travaux corrélatifs, et de voter un crédit supplémentaire de \$600,000.00 à cette fin.

To award to the lowest tenderer, Atlas Construction Co. Ltd., for the prices of its tender, that is a total approximate price of \$3,722,075.00, the contract for the construction of filter gallery No. 7 and related works, and to vote an additional credit of \$600,000.00 for such purpose.

JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

- 88 -

A l'effet de voter un crédit de \$20,000.00 pour l'exécution, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, de travaux d'aménagement à l'édifice du marché Bonsecours.

To vote a credit of \$20,000.00 for the carrying out, in whole or in part, by day labour or by contract, of layout work in the Bonsecours Market Building.

- 89 -

A l'effet

To

a) de voter un crédit de \$222,000.00 pour la fourniture et l'installation d'une calculatrice analogique McIlroy pour un système de distribution de fluides sous pression, y compris les frais d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant; et

a) vote a credit of \$222,000.00 for the supply and installation of a McIlroy analog computer for a system of distribution of fluids under pressure, including engineers' fees, supervision costs, related works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto; and

b) de dispenser le Comité exécutif de demander des soumissions publiques pour la fourniture et l'installation de cette calculatrice.

b) exempt the Executive Committee from calling public tenders for the supply and installation of such computer.

- 90 -

A l'effet de voter un crédit de \$23,000.00 pour l'exécution, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, des travaux de réfection à la caserne de pompiers no 7 située au no 1217 est, rue Notre-Dame, y compris les frais d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs, les frais de finances et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$23,000.00 for the carrying out, in whole or in part, by day labour or by contract, of repairs to Fire Station No. 7, located at No. 1217 Notre-Dame Street East, including engineering fees, supervision and inspection costs, correlative works, financing costs and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.

- 91 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,700.00 pour l'ouverture et le nivellement préliminaire de la rue Mousseau, de la rue de Forbin-Janson à la rue de Grosbois.

To vote a credit of \$10,700.00 for the opening and preliminary levelling of Mousseau Street, from Forbin-Janson Street to de Grosbois Street.

- 92 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,000.00 pour le nivellement préliminaire de la rue Beauséjour, de la rue Bélique au boulevard Toupin.

To vote a credit of \$5,000.00 for the preliminary levelling of Beauséjour Street, from Bélique Street to Toupin Boulevard.

- 93 -

A l'effet de voter un crédit de \$48,276.00 pour la reconstruction du pavage et des trottoirs (deux côtés) du chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue Lacombe à un point situé au nord de l'avenue Maplewood.

To vote a credit of \$48,276.00 for the rebuilding of the pavement and sidewalks (on both sides) of Côte-des-Neiges Road, from Lacombe Avenue to a point located north of Maplewood Avenue.

- 94 -

A l'effet de voter un crédit de \$19,300.00 pour le nivellement préliminaire du boulevard Toupin, du boulevard Gouin à un point situé au nord de la rue projetée no 88-389.

To vote a credit of \$19,300.00 for the preliminary levelling of Toupin Boulevard, from Gouin Boulevard to a point located north of proposed street No. 88-389.

- 95 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,100.00 pour le nivellement préliminaire de la rue projetée nos 88-363, 90-25, 91-25 et 92-9, du boulevard Toupin à la rue projetée no 92-4.

To vote a credit of \$12,100.00 for the preliminary levelling of proposed street Nos. 88-363, 90-25, 91-25 and 92-9, from Toupin Boulevard to proposed street No. 92-4.

- 96 -

A l'effet de voter un crédit de \$34,400.00 pour l'élargissement du pavage du côté nord de la rue Jean-Talon, de la rue Saint-Dominique au boulevard Saint-Laurent, et les travaux de modification de l'îlot situé dans le carrefour attenant à ces rues.

To vote a credit of \$34,400.00 for the widening of the pavement on the north side of Jean-Talon Street, from Saint-Dominique Street to Saint-Laurent Boulevard, and the carrying out of alterations to the island located within the crossroads adjoining these streets.

- 97 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$4,000.00 pour l'exécution, en totalité ou en partie, soit en régie, soit par contrat, des travaux de démolition et de reconstruction du mur sud-est du réservoir Bellingham.

To vote an additional credit of \$4,000.00 for the carrying out, in whole or in part, by day labour or by contract, of works for the demolition and rebuilding of the south-east wall of the Bellingham Reservoir.



JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

- 98 -

À l'effet de voter un crédit de \$1,513,350.00 pour l'achat de matériel, machinerie et outillage requis pour l'exécution des travaux municipaux permanents.

To vote a credit of \$1,513,350.00 for the purchase of the equipment, machinery and tools required for the carrying out of permanent municipal works.

- 99 -

À l'effet de voter un crédit de \$1,500,000.00 représentant la valeur du terrain requis pour la construction de l'usine d'épuration sur l'île Notre-Dame, soit 300,000 pieds carrés à \$5.00 le pied carré.

To vote a credit of \$1,500,000.00 representing the value of the parcel of land required for the construction of a sewage treatment plant on Notre-Dame Island, that is 300,000 square feet at \$5.00 per square foot.

*Expropriations*

*Expropriations*

- 100 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable

To ordain the acquisition and prior possession

a) aux fins de ruelles, de certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par le boulevard Crémazie, l'avenue Casgrain et les rues de Liège et Saint-Dominique, et de voter un crédit de \$26,542.00 à cette fin; et

a) for purposes of lanes, of certain immovables located in the quadrilateral bounded by Crémazie Boulevard, Casgrain Avenue and Liège and Saint-Dominique Streets; and to vote a credit of \$26,542.00 for such purpose; and

b) en vue d'un meilleur aménagement des abords sud-est du boulevard Crémazie, de certains immeubles situés au sud-est du boulevard Crémazie, entre la rue Saint-Dominique et l'avenue Casgrain, et pour les mêmes fins, quant au fonds et aux servitudes qui s'y rapportent, d'une partie des ruelles sises dans le quadrilatère borné par le boulevard Crémazie, l'avenue Casgrain, les rues de Liège et Saint-Dominique, cette partie de ruelles devant être fermée parce que jugée inutile, et de voter un crédit de \$137,421.00 à cette fin.

b) for the improvement of the south-east approaches to Crémazie Boulevard, of certain immovables located south-east of Crémazie Boulevard, between Saint-Dominique Street and Casgrain Avenue, and for the same purposes, as regards the bed and servitudes relating thereto, of a section of the lanes located in the quadrilateral bounded by Crémazie Boulevard, Casgrain Avenue, Liège and Saint-Dominique Streets, this section of lanes having to be closed because it is deemed useless, and to vote a credit of \$137,421.00 for such purpose.

- 101 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, en vue du prolongement de l'avenue Rougemont vers le sud-est, d'un certain immeuble situé au nord-ouest de la rue Notre-Dame et au sud-ouest de la rue Bossuet, et de voter un crédit de \$56,990.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for the extension of Rougemont Avenue towards the south-east, of an immovable located north-west of Notre-Dame Street and south-west of Bossuet Street, and to vote a credit of \$56,990.00 for such purpose.

- 102 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de ruelles, de certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par la rue Masson, l'avenue Laurier, la Neuvième avenue et la Dixième avenue, et de voter un crédit de \$21,199.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of lanes, of certain immovables located in the quadrilateral bounded by Masson Street, Laurier, Ninth and Tenth Avenues, and to vote a credit of \$21,199.00 for such purpose.

- 103 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de la rue Canning, d'un immeuble situé au sud-ouest de ladite rue Canning et au sud-est de la rue Notre-Dame, et de voter un crédit de \$7,495.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for Canning Street purposes, of an immovable located south-west of said Canning Street and south-east of Notre-Dame Street, and to vote a credit of \$7,495.00 for such purpose.

- 104 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de ruelles, de certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par les rues Francheville, Sauvé, Garnier et l'avenue Curotte, et de voter un crédit de \$9,964.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of lanes, of certain immovables located in the quadrilateral bounded by Francheville, Sauvé and Garnier Streets and Curotte Avenue, and to vote a credit of \$9,964.00 for such purpose.

- 105 -

À l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de la rue de Grosbois, de certains immeubles situés entre la rue Joffre et le boulevard Pierre-Bernard, et de voter un crédit de \$896.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of de Grosbois Street, of certain immovables located between Joffre Street and Pierre-Bernard Boulevard, and to vote a credit of \$896.00 for such purpose.

JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

- 106 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de la rue Charles-Gill, de certains immeubles situés entre l'avenue Alfred-Laliberté et une ligne sise au nord-est de la rue James Morrice, et de voter un crédit de \$916.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of Charles-Gill Street, of certain immovables located between Alfred-Laliberté Avenue and a line located north-east of James Morrice Street, and to vote a credit of \$916.00 for such purpose.

- 107 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de l'avenue Alfred-Laliberté, de certains immeubles situés entre les rues de Louisbourg et Alexandre-Lacoste, et de voter un crédit de \$916.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of Alfred-Laliberté Avenue, of certain immovables located between Louisbourg and Alexandre-Lacoste Streets, and to vote a credit of \$916.00 for such purpose.

- 108 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de l'avenue de Poutrincourt, de certains immeubles situés entre les rues Charles-Gill et Victor-Doré, et de voter un crédit de \$1,145.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of de Poutrincourt Avenue, of certain immovables located between Charles-Gill and Victor-Doré Streets, and to vote a credit of \$1,145.00 for such purpose.

- 109 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de l'avenue Alfred-Laliberté, de certains immeubles situés entre les rues Victor-Doré et Charles-Gill, et de voter un crédit de \$916.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of Alfred-Laliberté Avenue, of certain immovables located between Victor-Doré and Charles-Gill Streets, and to vote a credit of \$916.00 for such purpose.

- 110 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de l'avenue Alfred-Laliberté, de certains immeubles situés entre le prolongement de la ligne ouest de la rue Joseph-Casavant et une ligne sise à l'est de la rue James Morrice, et de voter un crédit de \$896.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of Alfred-Laliberté Avenue, of certain immovables located between the extension of the west line of Joseph-Casavant Street and a line located east of James Morrice Street, and to vote a credit of \$896.00 for such purpose.

- 111 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de l'agrandissement de la bibliothèque municipale, de certains immeubles situés au sud-est de la rue Sherbrooke, entre les rues Beaudry et Montcalm, et de voter un crédit de \$190,425.00 à cette fin.

To ordain the acquisition and prior possession with a view to extending the Municipal Library, of certain immovables located south-east of Sherbrooke Street, between Beaudry and Montcalm Streets, and to vote a credit of \$190,425.00 for such purpose.

- 112 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de voies publiques, de certains immeubles situés dans le prolongement

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of public streets, of certain immovables located in the extension

a) du boulevard Maurice-Duplessis dans la Cité de Montréal-Nord,

a) of Maurice-Duplessis Boulevard in the City of Montreal North.

1. entre la ligne de division des terres nos 160 et 159 et la ligne de division des terres nos 135 et 134;
2. entre la ligne de division des terres nos 135 et 134 et la ligne de division des terres nos 121 et 119;
3. entre la ligne de division des terres nos 121 et 119 et la ligne de division des terres nos 97 et 96;
4. entre la ligne de division des terres nos 97 et 96 et la ligne de division des terres nos 58 et 44;
5. entre la ligne de division des terres nos 58 et 44 et la ligne de division des terres nos 28 et 24;
6. entre la ligne de division des terres nos 28 et 24 et la ligne de division des terres nos 15 et 14; et

1. between the dividing line of lands Nos. 160 and 159 and the dividing line of lands Nos. 135 and 134;
2. between the dividing line of lands Nos. 135 and 134 and the dividing line of lands Nos. 121 and 119;
3. between the dividing line of lands Nos. 121 and 119 and the dividing line of lands Nos. 97 and 96;
4. between the dividing line of lands Nos. 97 and 96 and the dividing line of lands Nos. 58 and 44;
5. between the dividing line of lands Nos. 58 and 44 and the dividing line of lands Nos. 28 and 24;
6. between the dividing line of lands Nos. 28 and 24 and the dividing line of lands Nos. 15 and 14; and

JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

b) du boulevard Perras <sup>de</sup> dans la Cité de Montréal-Nord.

1. entre la limite est de la ville de Montréal et la ligne de division des terres nos 159 et 154;
2. entre la ligne de division des terres nos 159 et 154 et la ligne de division des terres nos 135 et 134;
3. entre la ligne de division des terres nos 135 et 134 et la ligne de division des terres nos 107 et 106;
4. entre la ligne de division des terres nos 107 et 106 et la 70<sup>e</sup> Avenue.

b) of Perras Boulevard in the City of Montreal North,

1. between the east limit of the City of Montreal and the dividing line of lands Nos. 159 and 154;
2. between the dividing line of lands Nos. 159 and 154 and the dividing line of lands Nos. 135 and 134;
3. between the dividing line of lands Nos. 135 and 134 and the dividing line of lands Nos. 107 and 106;
4. between the dividing line of lands Nos. 107 and 106 and 70th Avenue.

- 113 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de l'avenue Dubuisson,

a) de certains immeubles situés au sud des voies de la compagnie des chemins de fer nationaux, entre la rue Mousseau et la ligne de division des lots nos 400 et 401 et entre la ligne de division des lots nos 401 et 403 et le boulevard Pierre-Bernard, et de voter un crédit de \$973.00 à cette fin;

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of Dubuisson Avenue,

a) of certain immovables located south of the C.N.R. tracks, between Mousseau Street and the dividing line of lots Nos. 400 and 401, and between the dividing line of lots Nos. 401 and 403 and Pierre-Bernard Boulevard, and to vote a credit of \$973.00 for such purpose;

b) de certains immeubles situés au sud des voies de la compagnie précitée, à partir d'une ligne sise à l'ouest de l'avenue Gonthier jusqu'à la limite de la ville de Montréal, et de voter un crédit de \$724.00; et

c) de certains immeubles situés au sud des voies de la compagnie précitée, à l'est de la rue de Beauvillage et entre l'avenue de la Bruère et le boulevard Liébert, et de voter un crédit de \$44,485.00 à cette fin.

b) of certain immovables located south of the tracks of the above-mentioned company, from a line located west of Gonthier Avenue, up to the limits of the City of Montreal, and to vote a credit of \$724.00 for such purpose; and

c) of certain immovables located south of the tracks of the above-mentioned company, east of Beauvillage Street, and between de la Bruère Street and Liébert Boulevard, and to vote a credit of \$44,485.00 for such purpose.

- 114 -

A l'effet

a) de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins d'une rue, d'une partie de la rue Joffre située au sud-est de l'avenue Dubuisson, et de voter un crédit de \$965.00 à cette fin; et

b) de verser dans le domaine public de la ville, aux fins de l'avenue Dubuisson, certains terrains situés au sud-est de cette avenue et au nord-est de la rue Joffre.

To ordain

a) the acquisition and prior possession, for purposes of a street, of a section of Joffre Street, located south-east of Dubuisson Avenue, and to vote a credit of \$965.00 for such purpose; and

b) the transfer to the public domain of the City, for the purposes of Dubuisson Avenue of certain parcels of land located south-east of this avenue and north-east of Joffre Street.

- 115 -

A l'effet de décréter l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation, aux fins d'un parc public (parc du Mont-Royal), de l'immeuble portant le no 2815, Hill Park Circle, et de voter un crédit de \$99,900.00 à cette fin.

To ordain the acquisition by mutual agreement or by expropriation, for purposes of a public park (Mount Royal Park) of the building bearing No. 2815, Hill Park Circle, and to vote a credit of \$99,900.00 for such purpose.

- 116 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de voies publiques,

a) de certains immeubles situés au nord-est de la rue University, entre les rues de Vitré et de La Gauchetière; et

b) d'un immeuble situé au nord-ouest de la ruelle Pea et au sud-ouest de la rue Bisson.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of public streets.

a) of certain immovables located north-east of University Street, between de Vitré and de La Gauchetière Streets; and

b) of an immovable located north-west of Pea Lane and south-west of Bisson Street.

- 117 -

A l'effet de décréter l'acquisition, et la possession préalable, aux fins de la rue Bridge,

a) de certains immeubles situés entre le prolongement de la rue Britannia en gagnant le sud et la limite de la propriété du Conseil des ports nationaux;

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of Bridge Street,

a) of certain immovables located between the extension of Britannia Street southwards and the limits of the property belonging to the National Harbours Board;

JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

b) d'un immeuble situé entre la limite de la propriété dudit Conseil et le pont Victoria; et

c) de certains immeubles situés du côté sud de la rue Bridge et à l'est de la rue Britannia.

b) of an immovable located between the limits of the property of the said Board and Victoria Bridge; and

c) of certain immovables located on the south side of Bridge Street, east of Britannia Street.

- 118 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable

a) aux fins d'un terrain de stationnement, de certains immeubles situés au sud de la rue Ontario, entre les rues Davidson et Cuvillier;

b) d'une partie de la ruelle nord-sud sise au même endroit, quant au fonds et aux servitudes qui s'y rapportent, en vue de sa fermeture parce que jugée inutile; et

c) aux fins d'une ruelle, d'un immeuble situé dans ce même territoire.

To ordain the acquisition and prior possession

a) for purposes of a parking lot, of certain immovables located south of Ontario Street, between Davidson and Cuvillier Streets;

b) of a section of the north-south lane situated at the same location, as regards the bed and the servitudes relating thereto, with a view to its closing because it is deemed useless; and

c) for purposes of a lane, of an immovable located in the same territory.

- 119 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable, aux fins de voie publique, des droits immobiliers se rapportant à une partie du lot no 1482 située entre la rue Colborne et la voie d'eau du canal Lachine.

To ordain the acquisition and prior possession, for purposes of a public street, of real estate rights relating to a section of lot No. 1482 located between Colborne Street and the Lachine Canal waterway.

*Crédits supplémentaires*

*Additional credits*

- 120 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$11,781.13 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins du Métro, de certains terrains situés au nord de la rue de Montigny, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Savoie.

To vote an additional credit of \$11,781.13 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes, of certain parcels of land located north of de Montigny Street, between Saint-Denis Street and Savoie Avenue.

- 121 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$589.65 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins du Métro:

a) d'une partie en tréfonds de certains terrains situés à l'est et à l'ouest de la rue Berri, au sud de l'avenue du Mont-Royal; et

b) d'une servitude grevant la partie des mêmes terrains située au-dessus de la partie en tréfonds, en y limitant le poids de toute construction à une charge maximum uniformément répartie de 10,000 livres par pied carré sur le plan horizontal passant à l'élévation de la surface supérieure de la partie en tréfonds.

To vote an additional credit of \$589.65 for the acquisition and prior possession, for Metro purposes:

a) of a subsoil part of certain parcels of land located east and west of Berri Street, south of Mont-Royal Avenue; and

b) of a servitude affecting the part of the same parcels of land located above the subsoil part, by limiting thereon the weight of any structure to an evenly distributed maximum load of 10,000 pounds per square foot on the horizontal plane passing at the elevation of the upper surface of the subsoil part.

- 122 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$22,908.15 pour l'acquisition et la possession préalable, aux fins de réaménagement urbain, des immeubles situés dans le territoire compris entre le côté sud de la rue Bridge, la ligne ouest de la ruelle sise à l'ouest de la rue Forfar, le côté sud-ouest de la rue Riverside élargie et la ligne arrière des lots ayant front sur le côté est de la rue Britannia.

To vote an additional credit of \$22,908.15 for the acquisition and prior possession, for urban renewal purposes, of the immovables located in the territory bounded by the south side of Bridge Street, the west line of the lane located west of Forfar Street, the south-west side of widened Riverside Street and the rear line of the lots fronting on the east side of Britannia Street.

- 123 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,730.55 pour l'acquisition et la possession préalable de deux lisières de terrain situées du côté est de l'autoroute des Laurentides, au nord de la rue de Salaberry, en vue de compléter le réseau des rues à cet endroit.

To vote an additional credit of \$1,730.55 for the acquisition and prior possession of two strips of land located on the east side of the Laurentian Autoroute, north of de Salaberry Street, for the purpose of completing the street network at that location.



JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

## - 124 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$482,770.78 pour l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation des droits immobiliers grevant les lots nos 3416 et 3417 et certaines parties du lot no 4691 du cadastre de la paroisse de Montréal situés au nord de la rue Cabot et à l'ouest de l'avenue Gilmore pour le raccordement de la rue Saint Patrick, entre l'avenue Gilmore et la rue de l'Église.

To vote an additional credit of \$482,770.78 for the acquisition by mutual agreement or by expropriation of real estate rights affecting lots Nos. 3416 and 3417 and certain parts of lot No. 4691 of the cadastre of the Parish of Montréal, located north of Cabot Street and West of Gilmore Avenue, for the junction of Saint Patrick Street, between Gilmore Avenue and de l'Église Street.

*Modification de résolutions**Amendment to resolutions*

## - 125 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 10 juin 1963 votant un crédit de \$35,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de l'avenue Rougemont, de l'avenue Dubuisson en gagnant le sud jusqu'à la rue Bossuet.

To amend the resolution of Council dated June 10, 1963, voting a credit of \$35,100.00 for the laying of a permanent pavement on the lanes located east of Rougemont Avenue, from Dubuisson Avenue southwards up to Bossuet Street.

## - 126 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 29 juin 1965 qui abroge celle du 11 juillet 1957 votant un crédit de \$25,700.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue de Châteaufort, de l'avenue Darlington à l'avenue Van Horne, et de drains dans l'intersection des avenues Van Horne et Linton.

To amend a resolution of Council dated June 29, 1965, repealing the resolution dated July 11, 1957 which voted a credit of \$25,700.00 for the laying of a sewer in de Châteaufort Avenue, from Darlington Avenue to Van Horne Avenue, and of drains at the intersection of Van Horne and Linton Avenues.

*Approbation d'actes**Approval of deeds*

## - 127 -

A l'effet d'approuver un projet de contrat entre Les Immeubles Transport Provincial Inc. et la ville de Montréal relativement à une voie d'accès à la station de Métro Berri-deMontigny.

To approve a draft contract between "Les Immeubles Transport Provincial Inc." and the City of Montreal concerning an access to the Berri-deMontigny Metro Station.

## - 128 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte entre la Ville de Montréal et la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967 lequel modifie l'acte intervenu entre ces deux mêmes parties le 1er juillet 1964, ayant trait plus particulièrement à la clause dite "définition de l'emplacement".

To approve a draft deed between the City of Montreal and the Canadian Corporation for the 1967 World Exhibition, which amends the deed entered into by these same two parties on July 1, 1964, with particular bearing to the clause called "definition of the site".

## - 129 -

A l'effet d'approuver un projet de bail par lequel le gouvernement de la province de Québec loue à la Ville de Montréal, pour une période de vingt-cinq ans, à certaines conditions et pour un loyer annuel de \$25.00, un lot de grève et en eau profonde faisant partie du lit de la rivière des Prairies situé en front d'une partie du lot no. 116 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent (quartier Saraguay).

To approve a draft lease whereby the government of the Province of Quebec leases to the City of Montreal, for a twenty-five year period, under certain conditions and for a yearly rental of \$25.00, a beach and deep water lot, forming part of the bed of des Prairies River located in front of a part of lot No. 116 of the cadastre of the Parish of Saint-Laurent (Saraguay Ward).

## - 130 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte de bail emphytéotique par lequel Sa Majesté la Reine Elizabeth II, aux droits de la province de Québec, cède à la Ville, à certaines conditions, un emplacement situé du côté sud-ouest de la rue de Saint-Vallier et au sud-est de la rue Bellechasse, et lui accorde une servitude de passage et de vue sur certains terrains sis à l'endroit précité.

To approve a draft of an emphyteutic deed whereby Her Majesty Queen Elizabeth II, in the rights of the Province of Quebec, transfers to the City, under certain conditions, a site located on the south-west side of de Saint-Vallier Street, and south-east of Bellechasse Street, and grants the City a right of way and a servitude of light over certain parcels of land located at the above-mentioned location.

## - 131 -

A l'effet d'autoriser le maire et le greffier de la Ville à signer au nom de la Ville, à titre d'intervenante, un projet de contrat entre la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967 et la Sun Life Assurance Company of Canada relativement à l'installation d'un carillon électronique dans la tour de Lévis sur l'île Sainte-Hélène.

To authorize the Mayor and the City Clerk to sign on behalf of the City, as an intermediate, a draft agreement between the Canadian Corporation for the 1967 World Exhibition and the Sun Life Assurance Company of Canada, in connection with the installation of an electronic carillon in the Levis tower on Saint-Helen's island.

JEDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

- 132 -

A l'effet d'autoriser le maire et le greffier de la Ville à signer, au nom de la Ville de Montréal, une entente tripartite qui doit être acceptée et signée par le gouvernement fédéral, celui de la province de Québec et la Ville de Montréal, et que la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967 devra également signer concernant le centre permanent d'amusements La Ronde.

To authorize the Mayor and the City Clerk to sign on behalf of the City of Montreal, a tripartite agreement, which is to be approved and signed by the Federal Government, the Government of the Province of Quebec and that of the City of Montreal, and which the Canadian Corporation for 1967 World Exhibition must also sign, concerning the permanent amusement centre of La Ronde.

- 133 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'échange de certains terrains entre la Ville de Montréal et la Commission des Écoles Catholiques de Montréal.

To approve a draft deed of exchange of certain parcels of land between the City of Montreal and the Montreal Catholic School Commission.

- 134 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte entre la Ville de Montréal et la Cité de La Salle pour la fourniture d'eau à cette municipalité.

To approve a draft deed between the City of Montreal and the City of La Salle for the supply of water to that municipality.

- 135 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte de cession par le curateur public de la province de Québec à la Ville de Montréal d'une ruelle est-ouest sise au sud de la rue Sainte-Catherine et à l'est de la rue Mackay.

To approve a draft deed of transfer by the public curator of the Province of Quebec to the City of Montreal, of an east-west lane located south of Sainte-Catherine Street, east of Mackay Street.

*Octroi d'une subvention*

*Granting of a subsidy*

- 136 -

A l'effet d'accorder une subvention de \$5,000.00 à la Philharmonique des Pompiers de Montréal.

To grant \$5,000.00 to the Montreal Firemen's Philharmonic.

*Lignes homologuées*

*Homologated lines*

- 137 -

A l'effet de maintenir en vigueur, pour un terme additionnel de cinq ans, les lignes homologuées le 5 avril 1961 pour l'ouverture d'une rue à l'est de la rue Jasmin et au sud du boulevard Gouin.

To keep in force for an additional period of five years, the lines homologated on April 5, 1961 for the opening of a street east of Jasmin Street and south of Gouin Boulevard.

- 138 -

A l'effet de donner aux avocats de la Ville des instructions de faire la procédure requise pour modifier le plan général de la ville en vue de l'effacement d'une ligne homologuée le 25 août 1947 pour une partie de l'avenue de Falaise au nord de la rue Jean-Talon, entre la rue Mulberry et l'avenue de Dieppe.

To instruct the City Attorneys to take the necessary proceedings in order to modify the general plan of the City so as to erase a line homologated on August 25, 1947 on a section of Falaise Avenue, north of Jean-Talon Street, between Mulberry Street and Dieppe Avenue.

- 139 -

A l'effet de donner aux avocats de la Ville des instructions de faire la procédure requise pour modifier le plan général de la ville en vue de l'effacement de la ligne homologuée le 7 décembre 1893 sur le côté sud-ouest de la rue de Lanaudière, entre l'avenue Laurier et la rue Saint-Grégoire.

To instruct the City Attorneys to take the necessary proceedings in order to amend the general plan of the City with a view to erasing the lines homologated on December 7, 1893 on the south-west side of de Lanaudière Street, between Laurier Avenue and Saint-Grégoire Street.

- 140 -

A l'effet de donner aux avocats de la Ville des instructions de faire la procédure requise pour modifier le plan général de la ville en vue de l'effacement de certaines lignes homologuées le 19 mai 1908 pour l'élargissement, sur le côté nord-ouest, de la rue Ontario, entre l'avenue Lebrun et un point situé à l'ouest de l'avenue Mercier.

To instruct the City Attorneys to take the necessary proceedings in order to amend the general plan of the City with a view to erasing certain lines homologated on May 19, 1908 for the widening of Ontario Street, north-west side, between Lebrun Avenue and a point located west of Mercier Avenue.

- 141 -

A l'effet de donner aux avocats de la Ville des instructions de faire la procédure requise pour modifier le plan général de la ville en vue de l'effacement des lignes homologuées le 17 juin 1936 sur les deux côtés de la rue Saint-Zotique, entre l'avenue de Chateaubriand et la rue Saint-André.

To instruct the City Attorneys to take the necessary proceedings in order to amend the general plan of the City for the purpose of erasing lines homologated on June 17, 1936, on both sides of Saint-Zotique Street, between the Chateaubriand Avenue and Saint-André Street.

JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

- 142 -

A l'effet de donner aux avocats de la Ville des instructions de faire la procédure requise pour modifier le plan général de la ville en vue de l'effacement de certaines lignes homologuées le 11 avril 1963, à des fins historiques, en vue d'y établir un musée public et affectant un terrain situé à l'angle nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Claude.

To instruct the City Attorneys to take the necessary proceedings in order to amend the general plan of the City with a view to erasing certain lines homologated on April 11, 1963, for historical reasons, for the setting up of a public museum, said erasing to affect a parcel of land located at the north-east corner of Saint-Paul and Saint-Claude Streets.

- 143 -

A l'effet de donner aux avocats de la Ville des instructions de faire la procédure requise pour modifier le plan général de la ville en vue de l'effacement de certaines lignes homologuées le 5 juillet 1948 aux fins d'un meilleur raccordement des Cinquième et Sixième avenues avec la rue de Bellechasse.

To instruct the City Attorneys to take the necessary proceedings in order to amend the general plan of the City for the purpose of erasing certain lines homologated on July 5, 1948, in order to provide a better junction of Fifth and Sixth Avenues with Bellechasse Street.

*Bibliothèque municipale*  
(Achat de volumes et d'un bibliobus)

*Municipal Library*  
(Purchase of books and a bookmobile)

- 144 -

A l'effet de dispenser le Comité exécutif de demander des soumissions publiques pour l'achat de volumes pour la bibliothèque municipale, au cours de l'exercice 1965-66.

To exempt the Executive Committee from calling public tenders for the purchase of books for the Municipal Library during the 1965-66 fiscal year.

- 145 -

A l'effet de dispenser le Comité exécutif de demander des soumissions publiques pour l'achat d'un bibliobus pour la division des bibliothèques du service du secrétariat, au prix de \$19,080.00.

To exempt the Executive Committee from calling public tenders for the purchase of a bookmobile for the Libraries Division of the City Clerk's Department, for a price of \$19,080.00.

*Ensemble électronique*

*Electronic system*

- 146 -

A l'effet de dispenser le Comité exécutif de demander des soumissions publiques pour la location d'un ensemble électronique, au cours de l'exercice 1965-1966.

To exempt the Executive Committee from calling for public tenders for the rental of an electronic system, during the 1965-1966 fiscal year.

*Modification d'une résolution*  
(Ville de Rivière-des-Prairies)

*Amendment to a resolution*  
(City of Rivière-des-Prairies)

- 147 -

A l'effet de modifier le dixième paragraphe de la résolution no 7 du Conseil de la ville de Rivière-des-Prairies, en date du 18 septembre 1962.

To amend the tenth paragraph of resolution No. 7 of the Council of the City of Rivière-des-Prairies, dated September 18, 1962.

*Augmentations de traitement*

*Salary increases*

- 148 -

A l'effet de fixer, à compter du 1er mai 1965, les échelles de traitements annuels du président du bureau de révision des estimations de la Ville de Montréal, et du président de la commission du service civil, et de leur accorder une augmentation de \$1,000.00 par année, à compter de cette date.

To set, as from May 1, 1965, the annual salary scales of the Chairman of the Board of Revision of Valuations of the City of Montreal, and of the Chairman of the Civil Service Commission, and to grant them an annual increase of \$1,000.00 as of that date.

*Projets de règlements*

*Draft by-laws*

- 149 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2395 concernant la plomberie dans la ville de Montréal, déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2395 concerning plumbing in the City of Montreal, as amended.

JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

- 150 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de permettre l'ouverture de l'avenue de Falaise à une largeur de 56 pieds entre l'avenue de Dieppe et l'avenue Glenwood.

Submitting a draft by-law to authorize the opening of Falaise Avenue to a width of 56 feet between Dieppe and Glenwood Avenues.

- 151 -

Soumettant un projet de règlement autorisant monsieur J.-J. Trottier à poser une enseigne sur le bâtiment portant le no 415 est, rue Saint-Paul.

Submitting a draft by-law to allow Mr. J.-J. Trottier to install a sign on the building bearing No. 415 Saint-Paul Street East.

- 152 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer la partie de la rue Lemieux située entre la rue de la Peltrie et l'avenue Van Horne.

Submitting a draft by-law to close the section of Lemieux Street located between de La Peltrie Street and Van Horne Avenue.

- 153 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2325 créant le Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal, déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2325 to create the Greater Montreal Council of Arts, as already amended.

- 154 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet d'accorder une indemnité à la veuve et aux enfants de monsieur Jean Ducharme, lieutenant-pompier de Montréal, qui a perdu la vie par suite de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions.

Submitting a draft by-law to grant an indemnity to the widow and children of Jean-Ducharme, lieutenant-fireman of the City of Montreal, who died following injuries sustained while on duty.

- 155 -

Soumettant un projet de règlement pour exempter de taxes la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967 et ses participants et pour les relever de l'application de certains règlements.

Submitting a draft by-law to grant a tax exemption to the Canadian Corporation for the 1967 World Exhibition and to the participants thereto and to exempt them from compliance with certain by-laws.

- 156 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1895 concernant les marchés et les balances publics, déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1895 concerning Public Markets and Scales, as already amended.

- 157 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2512 intitulé : "Règlement autorisant la construction de musées partout dans la ville et l'exploitation de cantines à l'intérieur de ces établissements", déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2512 entitled: "By-law authorizing the construction of museums anywhere in the City and the operation of canteens inside of such buildings", as already amended.

- 158 -

Soumettant un projet de règlement créant le service du secrétariat administratif de la Ville.

Submitting a draft by-law to create the Department of the Executive Secretary of the City.

- 159 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 3118 imposant pour l'exercice 1965-66 diverses taxes, et déterminant le prix de l'approvisionnement d'eau fourni par la Ville et le loyer pour occupation du domaine public.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 3118 imposing for the fiscal year 1965-66 various taxes, and determining the rate of the water supplied by the City and the rent for the occupancy of the public domain.

- 160 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer comme place publique une partie du dépotoir "Carrière Martineau" située à l'angle nord-est de l'avenue Laurier et de la Quinzième avenue.

Submitting a draft by-law to close as a public place a part of the "Carrière Martineau" dump, located at the north-east corner of Laurier Avenue and Fifteenth Avenue.

- 161 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2572 concernant la prévention des incendies, déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2527 concerning fire prevention, as already amended.



JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE 1965.  
THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

## - 162 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2024 relatif aux billets de stationnement.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2024 relating to traffic tickets.

## - 163 -

Soumettant un projet de règlement pour remplacer par règlement plusieurs résolutions adoptées depuis le 10 mars 1960, date de la refonte de la charte.

Submitting a draft by-law in order to replace by by-law several resolutions adopted since March 10, 1960, date of the revision of the Charter.

## - 164 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 270 concernant la voirie, déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 270 concerning streets, roads and highways, as already amended.

*Projets de règlements de zonage  
(1ère étude)*

*Draft zoning by-laws  
(1st study)*

## - 165 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2713 concernant la construction et l'établissement des hôpitaux, des cliniques, des maisons de convalescence et autres établissements hospitaliers semblables ainsi que des édifices destinés à des fins religieuses, charitables et éducatives dans les zones domiciliaires, déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2713 concerning the erection and establishment of hospitals, clinics, convalescent homes and other similar hospital establishments as well as buildings intended for religious, charitable and educational purposes, in residential zones, as already amended.

## - 166 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2110 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hoche-laga, Maisonneuve et Mercier" modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning by-law of Papineau, Saint Mary, Hoche-laga, Maisonneuve and Mercier Wards" as amended.

## - 167 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2875 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph" modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2875 entitled: "Zoning by-law of Sainte-Cunégonde, St. Henry, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel and Saint-Joseph Wards", as amended.

## - 168 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Rita Beattie d'occuper, aux fins d'une école privée, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro 6332, rue Jogues.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Rita Beattie to occupy, for purposes of a private school, the ground-floor of the building bearing No. 6332 Jogues Street.

## - 169 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2600 intitulé: "Règlement concernant l'établissement et la construction des postes d'essence" modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2600 entitled: "By-law concerning the establishment and construction of filling-stations", as amended.

## - 170 -

Soumettant un projet de règlement permettant à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (Saint-Raymond) sur le côté ouest de l'avenue Old Orchard, entre la rue Saint-Jacques et le chemin Upper Lachine.

Submitting a draft by-law to allow the Montreal Catholic School Commission to build and occupy a school (Saint-Raymond) on the west side of Old Orchard Avenue, between Saint-Jacques Street and Upper Lachine Road.

## - 171 -

Soumettant un projet de règlement permettant à l'hôpital "Hôtel-Dieu de Montréal" situé à l'angle nord-ouest de la rue Saint-Urbain et de l'avenue des Pins, d'agrandir la chaufferie de son immeuble.

Submitting a draft by-law to allow the "Hôtel-Dieu de Montréal" Hospital, located at the north-west corner of Saint-Urbain Street and Pine Avenue, to enlarge the boiler-room of its building.

## - 172 -

Soumettant un projet de règlement permettant à madame Dorothee Davis d'occuper, aux fins d'une école privée, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 3835, avenue Girouard.

Submitting a draft by-law to allow Mrs. Dorothee Davis to occupy, for purposes of a private school, the ground-floor of the building bearing No. 3835 Girouard Avenue.

- 173 -

Soumettant un projet de règlement autorisant L'Oeuvre et la Fabrique de la paroisse Madonna Di Pompei à construire et à occuper une église sur le côté sud de la rue Sauvé, entre le boulevard Saint-Michel et de la rue J.-J.-Gagnier.

Submitting a draft by-law to authorize L'Oeuvre et la Fabrique de la paroisse Madonna Di Pompei to build and to occupy a church on the south side of Sauvé Street, between Saint-Michel Boulevard and J.-J. Gagnier Street.

- 174 -

Soumettant un projet de règlement autorisant les Religieuses de Sainte-Croix d'agrandir un bâtiment (École Normale Ignace-Bourget) situé dans le prolongement de l'avenue de Bois-de-Boulogne, au sud du boulevard Henri-Bourassa.

Submitting a draft by-law to authorize the Sisters of the Holy Cross to enlarge a building (Ignace-Bourget Normal School) located in the extension of Bois-de-Boulogne Avenue, south of Henri-Bourassa Boulevard.

- 175 -

Soumettant un projet de règlement permettant à St. Luke's United Church of Canada de modifier l'intérieur de l'église existant au no 3480, boulevard Décarie, au sud du chemin de la Côte Saint-Antoine.

Submitting a draft by-law to allow St. Luke's United Church of Canada to alter the interior of the existing church located at No. 3480 Décarie Boulevard, south of Côte Saint-Antoine Road.

- 176 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards, as already amended.

- 177 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1265 concerning the erection of buildings in Mount Royal Ward, as already amended.

- 178 -

Soumettant un projet de règlement autorisant St. Patrick Orphan Asylum de construire et d'occuper un orphelinat sur le côté ouest du chemin Deacon, entre les avenues Van Horne et Lajoie.

Submitting a draft by-law to authorize St. Patrick Orphan Asylum to build and to occupy an orphanage on the west side of Deacon Road, between Van Horne and Lajoie Avenues.

- 179 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2812 intitulé: "Règlement de zonage du territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, l'avenue des Pins, l'avenue McTavish et la rue Sherbrooke", déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2812 entitled: "Zoning by-law concerning the territory included between Côte-des-Neiges Road, Pine Avenue, McTavish Avenue and Sherbrooke Street", as already amended.

- 180 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2905 intitulé: "Règlement de zonage de certaines parties des quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis", déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2905 entitled: "Zoning by-law for certain parts of St. Andrew, Mount Royal and Saint-Louis Wards", as already amended.

*Domaine public*

*Public Domain*

- 181 -

A l'effet de verser dans le domaine public, aux fins d'un parc, certains terrains situés dans le prolongement de la rue Lemieux, entre la rue de La Peltrie et l'avenue Van Horne.

To transfer to the public domain, for the purposes of a parc, certain parcels of land located in the extension of Lemieux Street, between de La Peltrie Street and Van Horne Avenue.

- 182 -

Le Métro.

The Metro.

- 183 -

Exposition universelle canadienne.

Canadian World Exhibition.

- 184 -

Avis de motions.

Notices of motions.

*Motion*

*Motion*

- 185 -

Conseiller Cohen — relativement à la ségrégation raciale dans certains restaurants et hôtels.

Councillor Cohen — concerning racial segregation in certain restaurants and hotels.

ASSEMBLEE REGULIERE

tenue le JEUDI 30 septembre 1965  
à 8 heures du soir

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, Niding, J.-N. Drapeau, Montpetit, Sigouin, LaRoche, Sauvageau, Bourque, Bourret, Roy, Gagné, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Brock, Melançon, LaSalle, Marchand, McKenna, Bellin, Parker, Lépine, Lessard, Masson, Bourdon et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, Vincent Chéné, greffier adjoint, et Gérard Duhamel, surintendant de la division du greffier;

Les conseillers Angers, Desjardins, Gagnon, Guillet, Caplette, Alie, Hanley et Loisel ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

460.- Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par le conseiller Saulnier, la motion suivante est, du consentement unanime, soumise et adoptée:

"Que ce Conseil a appris avec le plus vif regret le décès de M. Arthur Tremblay, qui a été conseiller de la catégorie "A" du district no 1 de 1940 à 1954;

Qu'il désire en cette occasion offrir ses condoléances à la famille du regretté défunt."

ORDRE DU JOUR

461.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 17 août 1965.

462.- L'article 2 de l'ordre du jour relatif à la nomination du maire suppléant étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que le conseiller James .N. Bellin soit nommé maire suppléant pour les trois prochains mois.

463.- L'article 3 de l'ordre du jour relatif aux rapports

a) du secrétaire et du trésorier du Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 1965; et

b) du vérificateur de la Ville sur les affaires dudit Conseil des Arts pour le même exercice,

étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes, F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que lesdits rapports soient déposés aux archives.

REGULAR MEETING

HELD ON THURSDAY, SEPTEMBER 30,  
1965, at 8:00 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....

and Leblanc, and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, Vincent Chené, Assistant City Clerk, and Gérard Duhamel, Superintendent of the City Clerk's Division;

Councillors Angers,.....

Hanley and Loiselle were also present at the present meeting at ulterior stages.

460.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, the  
following motion was, by unanimous  
consent, submitted and adopted:

"That this Council has learned with deep sorrow of the death of Mr. Arthur Tremblay, who was Class "A" Councillor in District No. 1 from 1940 to 1954;

That it wishes on this occasion to offer its deepest sympathy to the family of the deceased."

ORDER OF THE DAY

461.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting having been read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on August 17, 1965, be considered as read and be ratified.

462.- Article 2 of the order of the day relating to the appointment of the Acting Mayor having been read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that Councillor James N. Bellin be appointed Acting Mayor for the next three months.

463.- Article 3 of the order of the day relating to the reports

a) from the Secretary and the Treasurer of the Greater Montreal Council of Arts for the fiscal year ended April 30, 1965; and

b) from the Auditor of the City on the affairs of the said Council of Arts for the same fiscal year,

having been read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said reports be filed of records.



JEUDI 30 SEPTEMBRE 1965

464.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 277-1 voir page 229 volume 60 des rapports)  
601.13-1

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

465.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 500.3-1/1 voir page 311 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement 3166 voir page 341 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

466.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif relatif à la tenue en 1967, sur le parcours du golf municipal, du tournoi de golf de l'Omnium Canadien.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le rapport suivant est alors soumis:

(Pour rapport 1617.7-1 voir page 230 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

467.- Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude en bloc des articles 6 à 82 inclusivement de l'ordre du jour.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

464.- Article 4 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

465.- Article 5 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of said draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

466.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted concerning the holding in 1967 of the Canadian Open Golf Championship on the municipal golf course.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The following report was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

467.- On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study as a whole of articles 6 to 82 inclusive of the order of the day.

JEUDI 30 SEPTEMBRE 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 12 1965

Le Conseil procède en conséquence à l'étude en bloc des rapports suivants du Comité exécutif constituant les articles 6 à 82 inclusivement de l'ordre du jour:

(Pour rapports ALCV 43 à 59 230 à 262 voir pages volume 60 des rapports)

Et, un débat s'engageant sur les articles 6, 68 et 71, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau et Niding,

RESOLU:-

que les rapports du Comité exécutif constituant les articles 6 à 82 inclusivement de l'ordre du jour soient adoptés.

468.- L'article 83 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 2000.11-4/1 voir page 262 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, F. Drapeau  
et Niding, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 14 1965

469.-

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'accorder à Spino Construction Co. Limited le contrat pour la fourniture et la pose d'une conduite d'aqueduc de 48 pouces en béton armé dans la rue Notre-Dame, y compris les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant, et de voter un crédit de \$1,560,000.00 à cette fin.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

Le rapport suivant est alors soumis:

(Pour rapport 2000.11-4/1 voir page 263 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 14 1965

470.- L'article 84 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 811.4-1 voir pages 263 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, F. Drapeau et  
Niding, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 14 1965

471.- L'article 85 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 401.63-1/1 voir page 264 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Angers, Niding, Marchand  
et Roy, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

Council proceeded accordingly to the study as a whole of the following reports from the Executive Committee constituting articles 6 to 82 inclusive of the order of the day:

And, a debate arising on articles 6, 68 and 71, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
F. Drapeau and Niding,

RESOLVED:- that the reports from the Executive Committee constituting articles 6 to 82 inclusive of the order of the day be adopted.

468.- Article 83 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, F. Drapeau  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

469.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to award to Spino Construction Co. Limited the contract for the supply and installation of a 48-inch, reinforced concrete watermain in Notre-Dame Street, including incidental and unforeseen expenses related thereto, and to vote a credit of \$1,560,000.00 for such purpose.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The following report was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

470.- Article 84 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier, F. Drapeau and  
Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

471.- Article 85 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Angers, Niding, Marchand  
and Roy, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



JEUDI 30 SEPTEMBRE 1965

472.- L'article 86 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

(Pour rapport 1735.3-4/1 voir page 264 volume 60 des rapports)

OCT 14 1965

Proposé par le conseiller Labelle,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

473.- L'article 87 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 533.1-19/1 voir page 264 volume 60 des rapports)

OCT 14 1965

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et F. Drapeau,  
il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

474.- L'article 88 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 291.4-1 voir page 265 volume 60 des rapports)

OCT 14 1965

Proposé par le conseiller Labelle,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

475.- L'article 89 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 130.6-1 voir page 266 volume 60 des rapports)

OCT 14 1965

Proposé par le conseiller Labelle,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

476.- L'article 90 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 432.30-1 voir page 266 volume 60 des rapports)

OCT 14 1965

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau et Melançon,  
il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

472.- Article 86 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

473.- Article 87 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and F. Drapeau,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

474.- Article 88 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

475.- Article 89 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

476.- Article 90 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors F. Drapeau and Melançon,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 14 1965

477.- L'article 91 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-58 voir page 266 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par le conseiller LaSalle, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 14 1965

478.- L'article 92 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-60 voir page 266 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Sigouin, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 14 1965

479.- L'article 93 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-58 voir page 266 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Labelle,  
Appuyé par les conseillers Charness, Lynch-Staunton,  
McKenna et Gagné,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 14 1965

480.- L'article 94 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-60 voir page 267 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Sigouin,  
il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 14 1965

481.- L'article 95 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-60 voir page 267 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Sigouin,  
il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 14 1965

482.- L'article 96 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-58 voir page 267 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par le conseiller LaRoche,

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

477.- Article 91 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillor LaSalle, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

478.- Article 92 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and Sigouin, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

479.- Article 93 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton,  
McKenna and Gagné,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

480.- Article 94 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and Sigouin,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

481.- Article 95 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and Sigouin,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

482.- Article 96 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillor LaRoche,

RESOLVED:- that said report be adopted.



JEUDI 30 SEPTEMBRE 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 14 1965

483.- L'article 97 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 133.2-2/1 voir page 268 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

484.- L'article 98 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 603.22-1 voir page 268 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Labelle,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

485.- L'article 99 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 621.22-1 voir page 268 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Labelle,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 14 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 18 1965

486.- L'article 100 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport R-3451.1-2/1 voir page 269 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Sigouin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 18 1965

487.- L'article 101 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 4155.1-3/1 voir page 270 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par le conseiller LaSalle,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

483.- Article 97 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

484.- Article 98 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

485.- Article 99 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

486.- Article 100 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and Sigouin, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

487.- Article 101 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillor LaSalle,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

JEUDI 30 SEPTEMBRE 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 18 1965

RESOLU:-

488.- L'article 102 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport R-3994.1-2/1 voir page 270 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque et Guillet, il est

que ledit rapport soit adopté.

489.- L'article 103 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 4180.1-2/1 voir page 271 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Labelle,  
Appuyé par les conseillers Caplette et Loïselle,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 18 1965

RESOLU:-

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 18 1965

RESOLU:-

490.- L'article 104 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport R-3417.1-2/1 voir page 271 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et F. Drapeau,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

491.- L'article 105 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3511.1-2/1 voir page 272 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Sauvageau, il est

que ledit rapport soit adopté.

492.- L'article 106 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3190.1-2/1 voir page 272 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Labelle,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et Sigouin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 18 1965

RESOLU:-

493.- L'article 107 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3017.1-6/1 voir page 273 volume 60 des rapports)

THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

488.- Article 102 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque and  
Guillet, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

489.- Article 103 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Caplette and Loiselle,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

490.- Article 104 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and F. Drapeau,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

491.- Article 105 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors LaSalle and Sauvageau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

492.- Article 106 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and Sigouin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

493.- Article 107 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:



JEUDI 30 SEPTEMBRE 1965

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Sigouin,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

494.- L'article 108 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3676.1-2/1 voir page 273 volume 60 des rapports)

OCT 18 1965

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Sigouin,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

495.- L'article 109 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3017.1-5/1 voir page 274 volume 60 des rapports)

OCT 18 1965

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, et Sigouin,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

496.- L'article 110 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3017.1-4/1 voir page 274 volume 60 des rapports)

OCT 18 1965

Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Sigouin,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

497.- L'article 111 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ~~4682.6-3/1~~ voir page 275 volume 60 des rapports)

OCT 18 1965

285.131-5/1  
Sur la proposition du conseiller Labelle,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau et Melançon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

498.- L'article 112 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 4596.1-2/1 voir page 275 volume 60 des rapports)

OCT 18 1965

Proposé par le conseiller Labelle,  
Appuyé par les conseillers Masson et Bourdon,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Sauhiér and Sigouin,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

494.- Article 108 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and Sigouin,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

495.- Article 109 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and Sigouin,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

496.- Article 110 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Saulnier and Sigouin,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

497.- Article 111 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors F. Drapeau and Melançon,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

498.- Article 112 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Labelle,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

JEUDI 30 SEPTEMBRE 1965

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 18 1965

RESOLU:-

499.- L'article 113 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3386.1-4/1 voir page 277 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Sauvageau,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 18 1965

RESOLU:-

500.- L'article 114 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3386.1-5/1 voir page 278 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle et Sauvageau,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 14 1965

RESOLU:-

501.- L'article 115 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1901.7-1/2 voir page 278 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

RESOLU:-

502.- L'article 116 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 401.33-1/1 voir page 279 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Loiselle et Hanley,  
il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

RESOLU:-

503.- L'article 117 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3514.1-2/1 voir page 279 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Loiselle et Hanley,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

504.- L'article 118 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1523.21-1 voir page 280 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Angers et Sauvageau,

THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

499.- Article 113 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Sauvageau,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

500.- Article 114 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle and Sauvageau,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

501.- Article 115 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton  
and McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

502.- Article 116 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Loiselle and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

503.- Article 117 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Loiselle and Hanley,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

504.- Article 118 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Angers and Sauvageau,



JEUDI 30 SEPTEMBRE 1965

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

505.- L'article 119 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 401.33-11/1 voir page 281 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

506.- L'article 120 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.8-8/1 voir page 281 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau et Melançon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

507.- L'article 121 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.12-4/2 voir page 282 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie et Brock, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

508.- L'article 122 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 808.1-1 voir page 282 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Loisel et Hanley,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

509.- L'article 123 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 4719.1-2/1 voir page 283 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Sigouin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

510.- L'article 124 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3384.1-4/1 voir page 283 volume 60 des rapports)

THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

505.- Article 119 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

506.- Article 120 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau and Melançon,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

507.- Article 121 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie and Brock, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

508.- Article 122 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Loiselle and Hanley,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

509.- Article 123 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, and Sigouin, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

510.- Article 124 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

JEUDI 30 SEPTEMBRE 1965.

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que l'étude de ce rapport soit différée.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

511.- L'article 125 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-44 (1963) voir page 284 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

512.- L'article 126 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport ALCV-1 (1957) voir page 284 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness, Lynch-Staunton  
et McKenna, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

513.- L'article 127 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.18-15/1 voir page 285 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

A 9 heures 40 du soir, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier,

RESOLU:-

que la présente séance soit suspendue jusqu'à 10 heures du soir, ce jour.

Et, advenant 10 heures du soir, ce jour, le maire reprend le fauteuil et les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, Robert, LaRoche, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Guillet, Bourret, Roy, Gagné, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Caplette, Alie, Brock, Melançon, LaSalle, Marchand, McKenna, Bellin, Parker, Hanley, Lépine, Loïselle, Lessard, Masson, Bourdon et Leblanc étant présents, le Conseil reprend sa séance.

THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That the study of this report be deferred.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

511.- Article 125 of the order of the day having been read to consider the follo-  
wing report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

512.- Article 126 of the order of the day having been read to consider the follo-  
wing report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness, Lynch-Staunton  
and McKenna, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

513.- Article 127 of the order of the day having been read to consider the follo-  
wing report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

AT 9:40 P.M., this day, it was

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 10:00 P.M., this day.

And, at 10:00 P.M., this day, Mayor Drapeau resumed the Chair and  
Councillors Saulnier,.....

Council resumed its meeting.

and Leblanc were present and



JEUDI 30 SEPTEMBRE 1965

514.- L'article 128 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 621.13-1 voir page 285 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que l'étude dudit rapport soit différée.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

515.- L'article 129 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 518.12-1 voir page 286 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Leblanc, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

516.- L'article 130 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.18-16/1 voir page 286 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Labelle, Desjardins et  
Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

517.- L'article 131 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 621.1-2/1 voir page 287 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

518.- L'article 132 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 621.29-1 voir page 287 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil s'ajourne au VENDREDI 1er octobre courant, à 3 heures 30 de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions, etc. contenues dans ce procès-verbal, ce jour d'octobre 1965.

LE MAIRE,

*Gabriel Monn*  
LE GREFFIER DE LA VILLE.

*Jean Drapeau*  
LE MAIRE,

*Jean Drapeau*  
Archives de la Ville de Montréal

THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1965.

514.- Article 128 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that the study of said report be deferred.

515.- Article 129 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Leblanc, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

516.- Article 130 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Labelle, Desjardins and  
Montpetit, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

517.- Article 131 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

518.- Article 132 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council adjourn until FRIDAY, October 1, at 3:30 P.M., to continue the study of the present order of the day.

I hereby give my assent and  
affix my signature to the  
resolutions, etc., contained  
in these minutes, this day  
of October 1965,

*Gabriel Morin*  
The CITY CLERK,

The MAYOR,  
*Jean Drapeau*  
The MAYOR, Archives de la Ville de Montréal  
*Jean Drapeau*

ASSEMBLEE REGULIERE AJOURNEE

tenue le VENDREDI 1er octobre 1965  
à 3 heures 30 de l'après-midi.

SONT PRESENTS les conseillers Saulnier, Snyder, Landes, F. Drapeau, J.-N. Drapeau, Montpetit, Sigouin, Desjardins, Sauvageau, Bourque, Bourret, Roy, Martellani, Gagné, Charness, Lynch-Staunton, Caplette, Alie, Forest, Melançon, LaSalle, Lépine, Lessard, Masson, Bourdon et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, Vincent Chené, greffier adjoint, et Gérard Duhamel, surintendant de la division du greffier.

Les conseillers Labelle, Niding, Angers, Robert, LaRoche, Gagnon, Guillet, Cohen, Marchand, McKenna, Bellin, Parker et Loisel ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

En l'absence du maire et en l'absence temporaire du maire suppléant, le conseiller Sauvageau est, à l'unanimité, choisi pour présider la présente séance.

ORDRE DU JOUR

519.- L'article 133 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3638.5-2/1 voir page 288 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

520.- L'article 134 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 280.15-1 voir page 288 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

521.- L'article 135 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport R-3862.5-2/1 voir page 289 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness et Lynch-Staunton,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

522.- L'article 136 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 500-2 voir page 289 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

HELD ON FRIDAY; OCTOBER 1, 1965,  
at 3:30 P.M.

WERE PRESENT: Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite pages)

and Leblanc, and Messrs, Gabriel  
Morin, City Clerk, Vincent Chené, Assistant City Clerk, and Gérard Duhamel,  
Superintendent of the City Clerk's Division;

Councillors Labelle,.....

and Loiselle were also

present at the present meeting at ulterior stages.

In the absence of the Mayor and in the temporary absence of the Acting  
Mayor, Councillor Sauvageau was unanimously chosen to Chair for the present  
meeting.

ORDER OF THE DAY

519.- Article 133 of the order of the day having been read to consider the follo-  
wing report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee.

520.- Article 134 of the order of the day having been read to consider the follo-  
wing report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

521.- Article 135 of the order of the day having been read to consider the follo-  
wing report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and Lynch-Staunton,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

522.- Article 136 of the order of the day having been read to consider the follo-  
wing report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.



VENDREDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1965

523.- L'article 137 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 4742.1-2/1 voir page 289 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Sigouin,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

524.- L'article 138 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 4741.1-2/1 voir page 290 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Lynch-Staunton,

Que ledit rapport soit adopté.

Sur la proposition du conseiller Charness,  
Appuyée par le conseiller Lynch-Staunton,  
il est

RESOLU:- que ce Conseil procède à l'étude des articles 138 et 150 simultanément.

Le Conseil procède alors à l'étude des articles 138 et 150 simultanément et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Charness,  
Appuyé par le conseiller McKenna,

Que les rapports constituant les articles 138 et 150 de l'ordre du jour soient retournés au Comité exécutif.

Et, un autre débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Charness et McKenna. (2)

CONTRE: Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, Niding, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Sigouin, Desjardins, LaRoche, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Bourret, Roy, Martellani, Gagné, Cohen, Lynch-Staunton, Caplette, Alie, Forest, Melançon, LaSalle, Marchand, Parker, Lépine, Loïselle, Lessard, Masson, Bourdon et Leblanc. (34)

La ladite motion est en conséquence rejetée.

La motion des conseillers Snyder et Lynch-Staunton à l'effet d'adopter le rapport constituant l'article 138 de l'ordre du jour étant alors mise aux voix, elle est adoptée avec le même partage de voix, mais renversé, que celui enregistré sur la motion ci-dessus, soit pour: 34 - contre: 2, et il est

RESOLU:- en conséquence.

FRIDAY, OCTOBER 1, 1965.

523.- Article 137 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Sigouin,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

524.- Article 138 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Lynch-Staunton,

That said report be adopted.

On motion of Councillor Charness,  
Seconded by Councillor Lynch-Staunton,  
it was

RESOLVED:- that this Council proceed with the study of articles 138 and 150 simultaneously.

Council then proceeded with the study of articles 138 and 150 simultaneously and, a debate arising,

Moved by Councillor Charness,  
Seconded by Councillor McKenna,

That the reports constituting articles 138 and 150 of the order of the day be referred back to the Executive Committee:

And, another debate arising and said motion being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Charness and McKenna. (2)

NAYS: : Councillors Saulnier,.....

(see opposite page, for names)

and Leblanc. (34)

Said motion was then rejected.

The motion of Councillors Snyder and Lynch-Staunton to adopt the report constituting article 138 of the order of the day then being put, it was adopted on the same division, but, in reverse count, as was recorded for the above motion that is: 34- to 2, and it was

RESOLVED:- accordingly.

VENDREDI 1er OCTOBRE 1965

525.- L'article 139 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3407.1-2/1 voir page 291 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers F. Drapeau et Melançon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

526.- L'article 140 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3062.1-6/1 voir page 291 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

527.- L'article 141 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3597.1-2/1 voir page 291 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaRoche, Gagnon, Labelle,  
Desjardins et Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

528.- L'article 142 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 850.1-1 voir page 292 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Loisel, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

529.- L'article 143 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3240.1-2/1 voir page 292 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers J.-N. Drapeau et Bourque,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le conseiller Sauvageau quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Forest.

FRIDAY, OCTOBER 1, 1965.

525.- Article 139 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors F. Drapeau and Melançon,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

526.- Article 140 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

527.- Article 141 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaRoche, Gagnon, Labelle,  
Desjardins and Montpetit, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

528.- Article 142 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Loiselle, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

529.- Article 143 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau and Bourque,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and  
it was

RESOLVED:- accordingly.

Councillor Sauvageau left the Chair and was replaced by Councillor Forest.



VENDREDI 1er OCTOBRE 1965

530.- L'article 144 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1682.19-1 voir page 292 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

531.- L'article 145 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1682.18-1 voir page 293 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
F. Drapeau et Niding,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Le conseiller Sauvageau dissident).

Le conseiller Sauvageau reprend le fauteuil.

532.- L'article 146 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1501-1 voir page 293 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

533.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de bail par lequel la Compagnie Burroughs Business Machines Ltd. loue, à certaines conditions, un ensemble électronique à la Ville de Montréal.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le rapport suivant est alors soumis:

(Pour rapport 1501-1 voir page 293 volume 60 des rapports)

FRIDAY, OCTOBER 1, 1965.

530.- Article 144 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

531.- Article 145 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
F. Drapeau and Niding,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly. (Councillor Sauvageau dissenting)

Councillor Sauvageau resumed the Chair.

532.- Article 146 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

533.-

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow a report from the Executive Committee to be submitted to approve a draft deed whereby Burroughs Business Machines Limited leases, under certain conditions, an electronic system to the City of Montreal.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The following report was then submitted:

VENDREDI 1er OCTOBRE 1965

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

534.- L'article 147 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 120.2-2/3 voir page 294 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Masson et Bourdon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

535.- L'article 148 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1215-3 voir page 294 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Landes et Niding,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que les paragraphes a), b) et c) du rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil soient remplacés par les suivants:

- "a) que le traitement annuel de Me Yvon Bock, président du bureau de revision des estimations de la Ville de Montréal, soit fixé à \$18,000.00, à compter du 1er mai 1965;
- b) que l'échelle de traitement du président de la commission du service civil soit fixée, à compter du 1er mai 1965, à \$13,000.00-\$16,000.00; que le traitement du titulaire de cette fonction soit fixé à \$14,000.00, à compter du 1er mai 1965, et que ses augmentations statutaires soient de \$1,000.00 par année jusqu'au maximum de l'échelle de traitement attachée à sa fonction et soient payées le 1er mai de chaque année, à compter du 1er mai 1966."

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport, modifié, soit maintenant adopté.

536.- L'article 149 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.29-1 voir page 295 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement 3167 voir page 340 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Landes, F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Sigouin et LaSalle,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en remplaçant les deux premiers paragraphes par les suivants:

FRIDAY, OCTOBER 1, 1965.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

534.- Article 147 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Masson and Bourdon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

535.- Article 148 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes and Niding,

That said report be adopted.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that paragraphs a), b) and c) of the report from the Executive Committee now before Council be replaced by the following:

"a) that the annual salary of Mr. Yvon Bock, Chairman of the Board of Revision of Valuations of the City of Montreal, be set at \$18,000.00, beginning May 1, 1965;

b) that the salary scale of the Chairman of the Civil Service Commission, beginning May 1, 1965, be set at \$13,000.00 to \$16,000.00; that the annual salary of the holder of this post be set at \$14,000.00, beginning May 1, 1965, and that his regular pay increases be set at \$1,000.00 per year up to the maximum salary rate for that post, and that such increase be paid on May 1, of each year, beginning May 1, 1966".

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes and  
Niding, it was

RESOLVED:- that said report, as amended, be now adopted.

536.- Article 149 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Landes, F. Drapeau  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Article 1 having been read, and, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Sigouin and LaSalle,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by replacing therein the first two paragraphs by the following:



VENDREDI 1er OCTOBRE 1965

"(j) sauf dans les bâtiments domiciliaires d'installer des broyeurs à déchets raccordés à un système de plomberie.

Seuls les broyeurs d'une capacité non supérieure à un demi-cheval vapeur (1/2 c.v.) peuvent être installés."

Ledit article 1, modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé. (Le conseiller McKenna dissident).

L'article 3 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, modifié, soit maintenant adopté.

537.- L'article 150 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	4741.14	voir page	295	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	3169	voir page	340	volume	60	des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par le conseiller Lynch-Staunton,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que l'étude de ce rapport soit différée.

Du consentement unanime, le Conseil procède à l'étude de l'article 164 de l'ordre du jour.

538.- L'article 164 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	475.24-1	voir page	298	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	3168	voir page	333	volume	60	des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
et Landes, il est

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle  
et Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

FRIDAY, OCTOBER 1, 1965.

"(j) to install, except in residential buildings, garbage crushers connected with a plumbing system.

Only crushers of a capacity not exceeding one half horse power (½ h.p.) may be installed."

Said article 1, amended, was then agreed to.

Article 2 having been read, it was agreed to. (Councillor McKenna dissenting).

Article 3 having been read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

537.- Article 150 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Lynch-Staunton,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder,

RESOLVED:- that the study of this report be deferred.

By unanimous consent, Council proceeded with the study of article 164 of the order of the day.

538.- Article 164 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle,  
and Landes,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the said draft by-law annexed thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

VENDREDI 1er OCTOBRE 1965

539.- Du consentement unanime, le Conseil reprend l'étude de la motion des conseillers Snyder et Lynch-Staunton à l'effet de déposer aux archives le rapport du Comité exécutif constituant l'article 150 de l'ordre du jour, et de procéder à la lecture du projet de règlement annexé audit rapport.

Ladite motion étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés. (Le conseiller Charness dissident).

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Lynch Staunton, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté. (Le conseiller Charness dissident)

540.- L'article 151 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	1404.3	voir page	295	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	3170	voir page	339	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Loïselle, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Loïselle, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

541.- L'article 152 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1901.155-1	voir page	295	volume	60	des rapports)
(Pour règlement 3171	voir page	339	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Gagné, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Gagné, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

542.- L'article 153 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 255.B -1	voir page	295	volume	60	des rapports)
(Pour règlement 3172	voir page	338	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

FRIDAY, OCTOBER 1, 1965.

539.- By unanimous consent, Council resumed the study of the motion of Councillors Snyder and Lynch-Staunton to file of record the report from the Executive Committee constituting article 150 of the order of the day, and proceeded with the reading of the draft by-law annexed to the said report.

Said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to. (Councillor Charness dissenting).

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Lynch-Staunton, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted. (Councillor Charness dissenting)

540.- Article 151 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Loiselle, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the said draft by-law annexed thereto.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Loiselle, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

541.- Article 152 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Gagné, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the said draft by-law annexed thereto.

Article 1 having been read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Gagné, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

542.- Article 153 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the said draft by-law annexed thereto.



VENDEREDI 1er OCTOBRE 1965

L'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 3 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

543.- L'article 154 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

	19063					
(Pour rapport Coll. Nom.	voir page	296	volume	60	des rapports)	
(Pour règlement 3173	voir page	338	volume	60	des rapports)	

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2, 3 et 4 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
Landes et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

544.- L'article 155 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 621.25-1	voir page	296	volume	60	des rapports)
(Pour règlement 3182	voir page	337	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que ledit article 1 soit modifié en en retranchant dans le sous-paragraphe c) les mots "et d'amusement".

Ledit article 1, modifié, est alors agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseiller Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, modifié, soit maintenant adopté.

FRIDAY, OCTOBER 1, 1965.

Article 1 having been read, it was agreed to.

Article 2 having been read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 3 having been read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

543.- Article 154 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the said draft by-law annexed thereto.

Articles 1, 2, 3 and 4 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

544.- Article 155 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Article 1 having been read, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that said article 1 be amended by striking out therefrom in sub-paragraph c) the words "and amusement tax".

Said article 1, as amended, was then agreed to.

Article 2 having been read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, be now adopted.

VENDREDI 1er OCTOBRE 1965

545.- L'article 156 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	475.42-1	voir page	296	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	3174	voir page	337	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

546.- L'article 157 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	475.30	voir page	296	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	3175	voir page	336	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

547.- L'article 158 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	1560.2-1	voir page	296	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	3176	voir page	336	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 à 8 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

FRIDAY, OCTOBER 1, 1965.

545.- Article 156 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the said draft by-law annexed thereto.

Article 1 having been read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 having been read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

546.- Article 157 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

547.- Article 158 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the said draft by-law annexed thereto.

Articles 1 to 8 inclusive having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.



VENDREDI 1er OCTOBRE 1965

548.- L'article 159 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	475.79-1	voir page	297	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	3177	voir page	335	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

549.- L'article 160 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	3114.7-4/1	voir page	297	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	3178	voir page	335	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque  
et Guillet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Bourque et  
Guillet, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

550.- L'article 161 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	475.81-1	voir page	297	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	3179	voir page	335	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

FRIDAY, OCTOBER 1, 1965.

548.- Article 159 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Article 1 having been read, it was agreed to.

Article 2 having been read, and a debate arising, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

549.- Article 160 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque  
and Guillet, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Article 1 having been read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Bourque and  
Guillet, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

550.- Article 161 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

VENDREDI 1er OCTOBRE 1965

551.- L'article 162 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	475.80	voir page	297	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	3180	voir page	334	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle,  
et Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

552.- L'article 163 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	475.24-1	voir page	297	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	3181	voir page	334	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle et  
Landes, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:- que ce Conseil s'ajourne au LUNDI 4 octobre courant, à 8 heures du soir, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Je donne mon assentiment et  
j'appose ma signature aux  
résolutions, etc. contenues  
dans ce procès-verbal,  
ce jour d'octobre 1965.

LE MAIRE,

*Jean Brabeau*

LE GREEFIER DE LA VILLE,

*Gabriel Morin*

LE MAIRE,

*Jean Brabeau*

FRIDAY, OCTOBER 1, 1965.

551.- Article 162 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Article 1 having been read, and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 having been read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

552.- Article 163 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1 and 2 having been read, they were agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle and  
Landes, it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that this Council adjourn until MONDAY, October 4, at 8:00 P.M., to continue the study of the present order of the day.

I hereby give my assent and  
affix my signature to the  
resolutions, etc., contained  
in these minutes, this day  
of October 1965,

THE MAYOR,

*Jean Drapeau*

*Gabriel Morin*

THE CITY CLERK,

THE MAYOR,

*Jean Drapeau*



ASSEMBLEE REGULIERE AJOURNEE

tenue LUNDI 4 octobre 1965  
à 8 heures du soir

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, J.-N. Drapeau, Montpetit, Sigouin, Sauvageau, Bourque, Bourret, Roy, Martellani, Gagné, Cohen, Lynch-Staunton, Caplette, Alie, LaSalle, Parker, Hanley, Lépine, Lessard, Masson, Bourdon et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, Vincent Chené, greffier adjoint, et Gérard Duhamel, surintendant de la division du greffier;

Les conseillers Angers, Desjardins, Robert, LaRoche, Gagnon, Guillet, Charness, Marchand, Bellin et Loïselle ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

ORDRE DU JOUR

553.- L'article 165 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	475.32-1	voir page	298	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	- -	voir page	333	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

554.- L'article 166 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	1810-3	voir page	298	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	- -	voir page	332	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers LaSalle, Sauvageau et  
Landes, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

ADJOURNED REGULAR MEETING

HELD ON MONDAY, OCTOBER 4,  
1965, at 8:00 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;  
Councillors Saulnier,.....  
(for names, see opposite page)  
and Leblanc, and MM. Gabriel Morin, City Clerk, Vincent Chené, Assistant City Clerk, and Gérard Duhamel, Superintendent of the City Clerk's Division;  
Councillors Angers,.....  
and Loiselle were also present at the present meeting at ulterior stages.

ORDER OF THE DAY

553.- Article 165 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1, 2, 3 and 4 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

554.- Article 166 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors LaSalle, Sauvageau and  
Landes, it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1, 2, 3 and 4 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

LUNDI 4 octobre 1965

555.- L'article 167 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	1801-2	voir page	299	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	- -	voir page	332	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard et  
Lépine, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2, 3, 4 et 5 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

556.- L'article 168 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	1418.115	voir page	299	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	- -	voir page	331	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard et  
Lépine, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

557.- L'article 169 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	475.31-1	voir page	299	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	- -	voir page	331	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

MONDAY, OCTOBER 4, 1965.

555.- Article 167 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard and  
Lépine, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1, 2, 3, 4 and 5 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

556.- Article 168 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard and  
Lépine, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

557.- Article 169 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



LUNDI 4 OCTOBRE 1965

558.- L'article 170 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	358.57-1	voir page	300	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	- -	voir page	330	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard  
et Lépine, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

559.- L'article 171 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	390.21-1	voir page	300	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	- -	voir page	330	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Alie, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

560.- L'article 172 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport	1418.114-1	voir page	300	volume	60	des rapports)
(Pour règlement	- -	voir page	329	volume	60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bellin, et Parker, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

MONDAY, OCTOBER 4, 1965.

558.- Article 170 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard and  
Lépine, it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

559.- Article 171 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Alie, it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1, 2, 3 and 4 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

560.- Article 172 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Parker, it was

RESOLVED:

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

LUNDI 4 OCTOBRE 1965

561.- L'article 173 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 326.21-1 voir page 301 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement - - voir page 329 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par le conseiller Bourret, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

562.- L'article 174 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 358.14-2/1 voir page 301 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement - - voir page 328 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier et Sigouin,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

563.- L'article 175 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 307.14-1 voir page 301 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement - - voir page 328 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Bellin et Parker,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

MONDAY, OCTOBER 4, 1965.

561.- Article 173 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Bourret, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

562.- Article 174 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Sigouin,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

563.- Article 175 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bellin and Parker,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

LUNDI 4 OCTOBRE 1965

564.- L'article 176 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1811-5	voir page 302	volume 60	des rapports)
(Pour règlement - -	voir page 327	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret et Gagnon,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

565.- L'article 177 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1804-6	voir page 302	volume 60	des rapports)
(Pour règlement - -	voir page 327	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness et Lynch-Staunton,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

566.- L'article 178 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.116-1	voir page 302	volume 60	des rapports)
(Pour règlement - -	voir page 326	volume 60	des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Charness et Lynch-Staunton,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article. En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.



MONDAY, OCTOBER 4, 1965.

564.- Article 176 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret and Gagnon,  
it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

565.- Article 177 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and Lynch-Staunton,  
it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

566.- Article 178 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and Lynch-Staunton,  
it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

LUNDI 4 OCTOBRE 1965

567.- L'article 179 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1800.3-4/1 voir page 303 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement - - voir page 326 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Charness et Lynch-Staunton,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

568.- L'article 180 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1804-6 voir page 303 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement - - voir page 325 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Charness et Lynch-Staunton,  
 il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

569.- L'article 181 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1901.115-1 voir page 303 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
 et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Le Conseil reprend l'étude des articles 124 et 128 de l'ordre du jour qui avaient été différés lors de la séance du 30 septembre courant.

570.- L'article 124 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 3384.1-4/1 voir page 283 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Martellani, Lessard et  
 Lépine, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

MONDAY, OCTOBER 4, 1965.

567.- Article 179 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and Lynch-Staunton,  
it was

RESOLVED: that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

568.- Article 180 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Charness and Lynch-Staunton,  
it was

RESOLVED: that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

569.- Article 181 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

Council resumed the study of articles 124 and 128 of the order of the day which had been deferred at the meeting on September 30, 1965.

570.- Article 124 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Martellani, Lessard and  
Lépine, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

LUNDI 4 OCTOBRE 1965

571.- L'article 128 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 621.13-1 voir page 285 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

572.- 1. Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil reconsidère la décision qu'il a prise à une phase antérieure de la présente assemblée, soit le 1er octobre courant, par laquelle il adoptait, avec une modification, le projet de règlement pour exempter de taxes la Compagnie Canadienne de L'Exposition Universelle de 1967 et ses participants et pour les relever de l'application de certains règlements, constituant l'article 155 du présent ordre du jour.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Ce projet de règlement, modifié, est de nouveau pris en délibération.

Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ledit projet de règlement soit de nouveau modifié en y'ajoutant après le paragraphe d) de l'article 1 le paragraphe suivant:

"e) de la taxe d'amusement sur les billets d'admission au terrain de l'exposition et sur ceux que les commissaires de section offrent, à titre gracieux, pour des spectacles ou des productions qu'ils organisent pour leur pays."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, de nouveau modifié, soit maintenant adopté.

573.- Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est

RESOLU:- que ce Conseil permette que soient soumis des rapports du Comité exécutif à l'effet

1.- de modifier la résolution du Conseil en date du 18 juin 1964 décrétant l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation des immeubles requis

- a) pour fins de parc et situés dans le quadrilatère borné par le boulevard Gouin, la rue Saint-Denis, la rivière des Prairies et la rue Saint-Charles;
- b) pour fins de rue et situés à l'endroit ci-dessus; et
- c) pour un meilleur aménagement des abords de certains terrains situés à l'endroit ci-dessus.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

MONDAY, OCTOBER 4, 1965.

571.- Article 128 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

572.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council re-examine the decision it has taken at an earlier stage of the present meeting, that is on October 1st, namely to adopt with an amendment the draft by-law to grant a tax exemption to the Canadian Corporation for the 1967 World Exhibition and to the participants thereto and to exempt them from compliance with certain by-laws, constituting article 155 of the present order of the day.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

This draft by-law, as amended, was again considered.

Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That said draft by-law be further amended by adding after paragraph d) of Article 1 thereof the following paragraph:

"e) the amusement tax on admission tickets to the Exhibition grounds and on those which section commissioners may offer, free of charge, for shows or productions they may organize on behalf of their countries."

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, further amended, be now adopted.

573.- On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was

RESOLVED:- that this Council allow that be submitted reports from the Executive Committee to

1.- amend the resolution of Council dated June 18, 1964, ordaining the acquisition by mutual agreement or by expropriation of the immovables required

- a) for the purpose of a park, located in the quadrilateral bounded by Gouin Boulevard, Saint-Denis Street, des Prairies River and Saint-Charles Street;
- b) for purposes of a street, situated at the above-mentioned location; and
- c) to improve the approaches to certain parcels of land situated at the above-mentioned location.



LUNDI 4 OCTOBRE 1965

- 2.- de déclarer que les lots nos P-397-303, 302, 301, 300 et P-398-141 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, apparaissant comme les items 1, 2, 3, 4, 5 et 8 du plan L-102 Longue-Pointe ne sont plus requis pour les fins de l'expropriation de certains terrains requis pour l'élargissement et le raccordement des ruelles sises au sud de l'avenue Dubuisson, entre l'avenue Lebrun et la rue Baldwin.
- 3.- de modifier la résolution du Conseil en date du 21 juin 1965 approuvant certaines modifications au règlement de l'Association de Bienfaisance et de Retraite de la Police de Montréal.
- 4.- d'approuver un projet de règlement permettant à madame Lise Bertrand d'occuper, aux fins d'une garderie de jour, le rez-de-chaussée du bâtiment portant le no 5611, rue Eadie.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 19 1965

573-1.- Le rapport suivant constituant l'article 1 de la motion des conseillers Saulnier et Snyder permettant la présentation de certains rapports du Comité exécutif, est alors soumis:

(Pour rapport 1904.2-1 voir page 304 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier, Appuyée par le conseiller Bourret, il est

RESOLU:-

que l'étude de ce rapport soit différée.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 26 1965

573-2.- Le rapport suivant constituant l'article 2 de la motion des conseillers Saulnier et Snyder permettant la présentation de certains rapports du Comité exécutif, est alors soumis:

(Pour rapport R-3287.1-2/1 voir page 305 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

573-3.- Le rapport suivant constituant l'article 3 de la motion des conseillers Saulnier et Snyder permettant la présentation de certains rapports du Comité exécutif, est alors soumis:

(Pour rapport 1214.E-1 voir page 305 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

573-4.- Le rapport suivant constituant l'article 4 de la motion des conseillers Saulnier et Snyder permettant la présentation de certains rapports du Comité exécutif, est alors soumis:

(Pour rapport 1418.117 voir page 306 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement - - voir page 325 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder, Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes et F. Drapeau, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

MONDAY, OCTOBER 4, 1965.

- 2.- declare that the lots bearing Nos. P-397-303, 302, 301, 300 and P-398-141 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, appearing as items 1, 2, 3, 4, 5 and 8 of the Plan L-102 Longue-Pointe, are no longer required for the expropriation of certain parcels of land needed for the widening and junction of the lanes located south of Dubuisson Avenue, between Lebrun Avenue and Baldwin Street.
- 3.- amend the resolution of Council dated June 21, 1965, approving certain amendments to the by-laws of the Montreal Police Benevolent and Pension Society.
- 4.- approve a draft by-law to allow Mrs. Lise Bertrand to occupy, for the purpose of a day-nursery, the ground-floor of the building bearing No. 5611 Eadie Street.

573-1. The following report constituting article 1 of the motion of Councillors Saulnier and Snyder allowing the submission of certain reports from the Executive Committee, was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Bourret, it was

RESOLVED:- that the study of this report be deferred.

573-2. The following report constituting article 2 of the motion of Councillors Saulnier and Snyder allowing the submission of certain reports from the Executive Committee, was then submitted:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

575-3. The following report constituting article 3 of the motion of Councillors Saulnier and Snyder allowing the submission of certain reports from the Executive Committee; was then submitted:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

573-4. The following report constituting article 4 of the motion of Councillors Saulnier and Snyder allowing the submission of certain reports from the Executive Committee, was then submitted:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law annexed thereto.

LUNDI 4 OCTOBRE 1965

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

574.- L'article 182 de l'ordre du jour relatif au Métro étant lu, le président du Comité exécutif déclare que le rapport de l'ingénieur en chef du Métro, en date du 28 septembre 1965, énumère le progrès des travaux accomplis jusqu'au 15 septembre 1965, et le président fournit certains renseignements à des conseillers qui lui posent des questions à ce sujet.

(Pour rapport voir dossier du Conseil)

575.- L'article 183 de l'ordre du jour relatif à l'Exposition universelle canadienne étant lu, le président du Comité exécutif fournit divers renseignements à certains conseillers qui lui posent des questions à ce sujet.

A 9 heures 40 du soir, ce jour, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 10 heures du soir, ce jour.

Et, advenant 10 heures 10 du soir, ce jour, le maire reprend le fauteuil et les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau, J.-N. Drapeau, Montpetit, Sigouin, Desjardins, Robert, LaRoche, Gagnon, Sauvageau, Bourque, Guillet, Bourret, Roy, Martellani, Gagné, Cohen, Charness, Lynch-Staunton, Alie, LaSalle, Marchand, Bellin, Parker, Hanley, Lépine, Loïselle, Lessard, Masson, Bourdon et Leblanc étant présents, le Conseil reprend sa séance.

Le Conseil reprend l'étude de l'article 1 de la motion des conseillers Saulnier et Snyder permettant la présentation de certains rapports du Comité exécutif.

Il est alors sur la proposition du conseiller Saulnier

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Labelle,  
Landes et F. Drapeau,

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté. (Le conseiller Sigouin dissident).

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 14 1965

576.- Proposé par le conseiller Saulnier,  
Appuyé par le conseiller Snyder,

Que ce Conseil permette que soit soumis un rapport du Comité exécutif à l'effet d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Aluminium du Canada, Limitée, relatif à la construction, sur l'île Ronde, d'un aquarium et d'un bassin pour dauphins.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

MONDAY, OCTOBER 4, 1965.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

574.- Article 182 of the order of the day relating to the metro having been read, the Chairman of the Executive Committee declared that the report of the Chief Engineer of the Métro, dated September 28, 1965, shows the progress of works carried out to September 15, 1965, and the Chairman provided some information to the councillors who asked questions on this subject.

575.- Article 183 of the order of the day relating to the Canadian World Exhibition having been read, the Chairman of the Executive Committee provided some information to the councillors who asked questions on this subject.

At 9:40 P.M., this day, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 10:00 P.M., this day.

And, at 10:10 P.M., this day, the Mayor resumed the Chair and Councillors Saulnier,.....

and Leblanc being present, Council resumed its meeting.

Council resumed the study of article 1 of the motion of Councillors Saulnier and Snyder allowing the submission of certain reports from the Executive Committee:

It was then

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Labelle,  
Landes and F. Drapeau,

RESOLVED:- that said report be adopted. (Councillor Sigouin dissenting)

576.- Moved by Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

That this Council allow that be submitted a report from the Executive Committee to approve a draft agreement between the City of Montreal and Aluminum Company of Canada Limited, relating to the construction, on Ile Ronde, of an aquarium and a basin for dolphins.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

LUNDI 4 OCTOBRE 1965

Le rapport suivant est alors soumis:

(Pour rapport 1615,20-1 voir page 306 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par les conseillers Snyder, Labelle, Landes  
et F. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

AVIS DE MOTIONS

577.- Le conseiller Parker donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU qu'il n'exister présentement aucune limite de hauteur régissant la construction de bâtiments sur la plupart des rues commerciales dans Notre-Dame-de-Grâce;

"ATTENDU que cette absence de réglementation concernant la hauteur des bâtiments permet indistinctement la construction d'édifices élevés à l'intersection de rues commerciales et résidentielles dans le quartier;

ATTENDU que ces bâtiments élevés, vu les espaces de stationnement et les services d'entretien qu'ils requièrent, altèrent gravement le voisinage où ils sont érigés;

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité

- a) de charger le service d'urbanisme d'entreprendre une étude des règlements de zonage du quartier Notre-Dame-de-Grâce, aux fins de modifier le plan de zonage du quartier pour y restreindre la hauteur des bâtiments partout, sauf à certains endroits particuliers;
- b) de limiter à six étages la hauteur de tout nouveau bâtiment dans les zones commerciales du quartier Notre-Dame-de-Grâce, jusqu'à ce que l'étude ci-dessus mentionnée soit terminée."

578.- Le conseiller Hanley donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de demander aux gouvernements fédéral et provincial de modifier la Loi Nationale sur l'Habitation aux fins d'accorder à l'entreprise privée les mêmes pouvoirs et privilèges qu'aux municipalités en ce qui concerne les logements à prix modiques."

MOTION

579.- L'article 185 de l'ordre du jour étant lu, le conseiller Cohen donne lecture de la motion suivante:



MONDAY, OCTOBER 4, 1965.

The following report was then submitted:

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillors Snyder, Labelle, Landes  
and F. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

NOTICE OF MOTIONS

577.- Councillor Parker gives notice, that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS there is at present no limit on the height to which buildings may be constructed on most streets zoned as commercial in Notre-Dame-de-Grâce;

WHEREAS such lack of control over the height of buildings permits high-rise structures to be built indiscriminately at the junction of commercial and residential streets throughout the district;

WHEREAS such high-rise buildings, because of the parking space and maintenance services which they require, completely alter the neighbourhoods in which they exist;

THAT the Executive Committee consider the advisability of

- a) instructing the City Planning Department to undertake a study of the zoning of Notre-Dame-de-Grâce, for the purpose of modifying the zoning plan of the district so as to set restrictions on the height of buildings in all but certain specified locations;
- b) limiting all new construction in the Notre-Dame-de-Grâce commercial zones to six stories until the above study is completed."

578.- Councillor Hanley gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee study the advisability of requesting the Federal & Provincial Governments to amend the National Housing Act in order to extend to private enterprise the same powers and privileges as to municipalities concerning low-cost housing."

MOTION

579.- Article 185 of the order of the day having been read, Councillor Cohen read the following motion:

LUNDI 4 OCTOBRE 1965

"ATTENDU que d'après des renseignements dignes de foi, certains hôtels et restaurants de la Ville de Montréal auraient refusé clandestinement de servir et de loger des membres de la race noire;

ATTENDU qu'une telle conduite de la part desdits hôtels et restaurants est immorale et contraire aux fins prévues par la Ville de Montréal lorsqu'elle émet des permis pour l'exploitation légale desdites entreprises;

Proposé par le conseiller Cohen,  
Appuyé par le conseiller Gagné,

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de refuser d'émettre des permis ou d'imposer des sanctions aux restaurants et hôtels dont on sait qu'ils ont refusé de servir ou de loger toute personne à cause de sa race, de sa couleur ou de son appartenance religieuse."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'ajourne SINE DIE.

Je donne mon assentiment et j'appose  
ma signature aux résolutions, etc.  
contenues dans ce procès-verbal,  
ce jour d'octobre 1965,

LE MAIRE,

*Jean Drapeau*

LE GREFFIER DE LA VILLE,

*Gabriel Monn*

LE MAIRE,

*Jean Drapeau*

MONDAY, OCTOBER 4, 1965.

"WHEREAS credible information exists and there is reason to believe that some hotels and restaurants in the City of Montreal have clandestinely refused to extend their services and accommodations to members of the negroid race;

WHEREAS such conduct on the part of the said hotels and restaurants is immoral and contrary to the purposes for which the City of Montreal issues permits for the legal operation of the said enterprises;

Moved by Councillor Cohen,  
Seconded by Councillor Gagné,

That the Executive Committee consider the advisability to deny the issuance of a permit to, or to impose such sanctions on such restaurants or hotels which have been known to refuse accommodations, services or lodging to whomsoever it may be, because of race, colour or creed."

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The order of the day being exhausted, Council adjourned SINE DIE.

I hereby give my assent  
and affix my signature  
to the resolutions, etc.,  
contained in these minutes,  
this        day of October 1965,

THE MAYOR,

*Jean Drapeau*

*Gabriel Morin*

THE CITY CLERK,

THE MAYOR,

*Jean Drapeau*

VENDREDI, LE 22 OCTOBRE 1965.  
FRIDAY, OCTOBER 22, 1965.

Conformément à l'avis, le Conseil de la Ville de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de Ville, le vingt-deuxième jour d'octobre courant, à quatre heures trente de l'après-midi, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montreal met in the Council Room, City Hall, on the twenty-second day of October, at 4:30 o'clock P.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

VILLE DE MONTRÉAL



CITY OF MONTREAL

Hôtel de ville, 19 octobre 1965.

City Hall, October 19, 1965.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le VENDREDI, VINGT-DEUXIEME jour d'OCTOBRE courant, à QUATRE HEURES et TRENTE de l'après-midi, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à l'assemblée spéciale du Conseil convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Sir,

You are requested to attend the special meeting of the Council to be held on FRIDAY, the TWENTY-SECOND day of OCTOBER instant, at 4:30 O'CLOCK P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

Le greffier de la Ville.

*Gabriel Morin*

City Clerk.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

du

Conseil de la

VILLE DE MONTRÉAL

Vendredi, 22 octobre 1965

à 4 heures 30 de l'après-midi

SPECIAL MEETING

of the

Council of the

CITY OF MONTREAL

Friday, October 22, 1965

at 4:30 o'clock p.m.

VENDREDI, LE 22 OCTOBRE 1965.  
FRIDAY, OCTOBER 22, 1965.

## ORDRE DU JOUR

## ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

## RAPPORTS DU COMITE EXECUTIF

## REPORTS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE

## Résiliation de contrat

## Termination of contract

- 2 -

A l'effet d'accepter que la Ville de Montréal et monsieur J.-Adrien Robert, directeur du service de la police, soient, à compter du 1er novembre 1965, relevés des obligations réciproques qu'ils ont assumées dans le contrat passé le 11 avril 1962, devant Me Louis-Auguste Marchessault, notaire.

To accept that the City of Montreal and Mr. J.-Adrien Robert, Director of the Police Department, be, as of November 1st, 1965, released from their mutual obligations under the contract concluded April 11, 1962, before Mr. Louis-Auguste Marchessault, Notary.

## Nomination

## Appointment

- 3 -

A l'effet de nommer en permanence en qualité de directeur du service de la police, à compter du 1er novembre 1965, monsieur Jean-Paul Gilbert, actuellement directeur adjoint de ce service.

To appoint, on a permanent basis, as of November 1st, 1965, Director of the Police Department, Mr. Jean-Paul Gilbert, presently Deputy Director of that Department.

## Autres travaux

## Other works

- 4 -

A l'effet de voter un crédit de \$230,000.00 pour l'exécution de travaux d'hiver par la division du jardin botanique du service des parcs.

To vote a credit of \$230,000.00 for the carrying out of winter works by the Botanical Garden Division of the Parks Department.

- 5 -

A l'effet de voter un crédit de \$24,000.00 pour l'installation d'un système de chauffage à vapeur dans le bâtiment principal du faisceau de voies du plateau Youville du Métro, y compris les frais d'ingénieurs, de surveillance et d'inspection, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

To vote a credit of \$24,000.00 for the installation of a steam-heating system in the main building housing the rail network of the Metro Youville Plateau, including engineering fees, supervision and inspection costs, correlative works and other incidental and unforeseen expenditures relating thereto.



VENDREDI, LE 22 OCTOBRE 1965.  
FRIDAY, OCTOBER 22, 1965.

Dispense de demandes des  
soumissions publiques

Exemption from calling  
public tenders

- 6 -

A l'effet de dispenser le Comité exécutif de demander des soumissions publiques pour l'achat de différents articles requis par la division des restaurants, au cours de l'exercice 1965-66.

To exempt the Executive Committee from calling public tenders for the purchase of various items needed by the Restaurants Division, during the 1965-66 fiscal year.

Projets de règlements

Draft by-laws

- 7 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de fermer, comme voie publique, une partie de la rue Berri et une partie de la rue Gilford, et comme place publique, le square Paul-Martineau, situés à l'ouest de la rue Pontiac, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Gilford.

Submitting a draft by-law to close, as a public street, a section of Berri Street and a section of Gilford Street, and Paul-Martineau Square, as a public place, located west of Pontiac Street, between Saint-Joseph Boulevard and Gilford Street.

- 8 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2820 concernant les taxes spéciales ou personnelles imposées sous forme de permis ou licences, déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2820 concerning special or personal taxes levied as permits or licences, as already amended.

Domaine public

- 9 -

Public domain

A l'effet de verser dans le domaine public de la Ville, aux fins d'une ruelle, certains terrains situés au sud du boulevard Saint-Joseph, entre les rues Rivard et Gilford.

To transfer to the City's public domain, for purposes of a lane, certain parcels of land located south of Saint-Joseph Boulevard, between Rivard and Gilford Streets.

Parcomètres

- 10 -

Parking meters

A l'effet d'installer des parcomètres aux abords du marché Atwater.

To install parking meters around the Atwater Market.

Projets de règlements de zonage  
(1ère étude)

- 11 -

Draft zoning by-laws  
(1st study)

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 1396 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Montcalm, déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1396 concerning the erection and occupancy of buildings in Montcalm Ward, as already amended.

VENDREDI, LE 22 OCTOBRE 1965.  
FRIDAY, OCTOBER 22, 1965.

- 12 -

Soumettant un projet de règlement modifiant le règlement no 2876 intitulé: "Règlement de zonage du quartier Rivière-des-Prairies", déjà modifié.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2876 entitled: "Zoning by-law of Rivière-des-Prairies Ward", as already amended.

- 13 -

Soumettant un projet de règlement autorisant l'Institut de Diagnostic et de Recherches Cliniques de Montréal à construire et à occuper un bâtiment à l'angle sud-ouest de l'avenue des Pins et de la rue Saint-Urbain.

Submitting a draft by-law to authorize "l'Institut de Diagnostic et de Recherches Cliniques de Montréal" to erect and occupy a building at the south-west corner of Pine Avenue and Saint-Urbain Street.

- 14 -

Avis de motions.

Notices of motions.

Motions

Motions

- 15 -

Conseiller Parker - relativement aux règlements de zonage dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Councillor Parker - concerning the zoning by-laws of Notre-Dame-de-Grâce Ward.

- 16 -

Conseiller Hanley - relativement à la Loi Nationale sur l'Habitation.

Councillor Hanley - concerning the National Housing Act.

ASSEMBLEE SPECIALE

tenue le VENDREDI 22 octobre 1965  
à 4 heures 30 de l'après-midi.

SONT PRESENTS: M. le maire, Me Jean Drapeau, au fauteuil;

Les conseillers Saulnier, Snyder, Labelle, Landes, F. Drapeau Niding, J.-N. Drapeau, Montpetit, Angers, Desjardins, Sauvageau, Bourque, Roy, Gagné, Lynch-Staunton, Caplette, Brock, Forest, Hanigan, Melançon, LaSalle, Durivage, Marchand, McKenna, Bellin, Parker, Hanley, Lépine et Leblanc, et MM. Gabriel Morin, greffier de la Ville, Vincent Chené, greffier adjoint et Gérard Duhamel, surintendant de la division du greffier;

Les conseillers Sigouin, Robert, LaRoche, Guillet, Bourret, Martellani, Cohen, Charness, Alie, Laliberté, Loisel, Masson et Bourdon ont également assisté à la présente séance à des phases ultérieures.

ORDRE DU JOUR

580.- L'article 1 de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente étant lu,

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par le conseiller Saulnier, il est

RESOLU:-

que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue les 30 septembre, 1er et 4 octobre 1965.

581.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport Coll-Noms voir page 307 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Bourret,  
Appuyée par le conseiller Sigouin,

RESOLU:-

que le rapport présentement devant le Conseil soit étudié conjointement avec celui constituant l'article 3 de l'ordre du jour.

(Pour rapport Coll-Noms voir page 307 volume 60 des rapports)

Et, un nouveau débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder,

RESOLU:-

que ce Conseil se transforme en comité plénier.

Le maire quitte le fauteuil et désigne le conseiller Bellin, maire suppléant, pour présider le comité plénier.

A ce stade de la séance, MM. J.-Adrien Robert et Jean-Paul Gilbert, respectivement directeur et directeur adjoint du service de la police, entrent dans la salle des délibérations.

Et, un débat s'engageant, le maire et MM. Robert et Gilbert adressent la parole.

SPECIAL MEETING

HELD ON FRIDAY, OCTOBER 22,  
1965, at 4:30 P.M.

WERE PRESENT: Mayor Jean Drapeau, in the Chair;

Councillors Saulnier,.....

(for names, see opposite page)

and

Leblanc, and Messrs. Gabriel Morin, City Clerk, Vincent Chené, Assistant City Clerk, and Gérard Duhamel, Superintendant of the City Clerk's Division;

Councillors Sigouin,.....

(for names, see opposite page)

and Bourdon

were also present at the present meeting at ulterior stages.

ORDER OF THE DAY

580.- Article 1 of the order of the day relating to the reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting having been read,

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, it was

RESOLVED:- that the minutes of the Council meeting held on September 30, October 1 and 4, 1965, be considered as read and be ratified.

581.- Article 2 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillor Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding,

That said report be adopted.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Bourret,  
Seconded by Councillor Sigouin,

RESOLVED:- that the report now before Council be jointly studied with the one constituting article 3 of the order of the day.

And, a new debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder,

RESOLVED:- that this Council forms itself into a Committee of the whole.

The mayor left the chair and named Councillor Bellin, Acting Mayor, to preside over the Committee of the whole.

At this stage of the meeting Messrs. J.-Adrien Robert and Jean-Paul Gilbert, respectively Director and Deputy Director of the Police Department, entered the Council Room.

And, a debate arising, the Mayor and Messrs. Robert and Gilbert addressed the meeting.

VENDREDI 22 octobre 1965.

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Snyder, il est ensuite

RESOLU:- que ce Conseil lève sa séance et rapporte progrès.

Le Conseil lève alors sa séance et le maire reprend le fauteuil.

Le conseiller Bellin, président du Comité plénier, informe le maire que le comité plénier a levé sa séance et a rapporté progrès.

Le Conseil reprend l'étude des rapports du Comité exécutif constituant les articles 2 et 3 de l'ordre du jour, et il est

Sur la proposition du conseiller Bourret,  
Appuyée par les conseillers Sigouin,

RESOLU:- que ces rapports soient adoptés.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

OCT 27 1965

582.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 603.20-2 voir page 307 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

583.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.15-42/1 voir page 308 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

584.- L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1621.1-1 voir page 308 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau et Niding,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

585.- L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1102.17-13/1 voir page 309 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement 3183 voir page 324 volume 60 des rapports)



FRIDAY, OCTOBER 22, 1965.

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Snyder, it was then

RESOLVED:- that this Council adjourn its meeting and report progress.

Council then adjourned its meeting and the mayor resumed the Chair.

Councillor Bellin, Chairman of the Committee of the whole, informed the mayor that the Committee of the whole has adjourned its meeting and has reported progress.

Council resumed the study of the report from the Executive Committee constituting articles 2 and 3 of the order of the day, and it was

On motion of Councillor Bourret,  
Seconded by Councillor Sigouin,

RESOLVED:- that these reports be adopted.

582.- Article 4 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

583.- Article 5 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

584.- Article 6 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle, Landes,  
F. Drapeau and Niding,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

585.- Article 7 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

VENDREDI 22 octobre 1965.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Brock et Forest, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

L'article 1 étant lu, et un débat s'engageant, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Brock et Forest,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Il est alors

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Forest,

RESOLU:- que soit reconsidérée la décision prise, à une phase antérieure de la présente séance, à l'effet d'adopter le rapport du Comité exécutif constituant l'article 6 de l'ordre du jour.

Et, un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Saulnier,  
Appuyée par le conseiller Forest,

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

586.- L'article 8 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 475.41-2 voir page 308 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement 3184 voir page 324 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier, Labelle,  
et F. Drapeau,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'article 1 étant lu, il est agréé. (Le conseiller Parker dissident).

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Saulnier et Labelle,  
il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté. (Le conseiller Parker dissident).

587.- L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport R-3332.1-3/1 voir page 309 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Alie, Brock et Forest,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

FRIDAY, OCTOBER 22, 1965.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Brock and Forest, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

Article 1 having been read, and a debate arising, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Brock and Forest,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted.

It was then

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Forest,

RESOLVED:- that a decision taken at an earlier stage of the meeting be reconsidered, to adopt the report from the Executive Committee constituting article 6 of the order of the day.

And, a debate arising, it was

On motion of Councillor Saulnier,  
Seconded by Councillor Forest,

RESOLVED:- that said report be adopted.

586.- Article 8 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier, Labelle  
and F. Drapeau,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law attached thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Article 1 having been read, it was agreed to. (Councillor Parker dissenting).

Article 2 having been read, it was agreed to.

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Labelle,  
it was

RESOLVED:- that said draft by-law be now adopted. (Councillor Parker dissenting)

587.- Article 9 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and Forest,  
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

VENDREDI 22 octobre 1965.

588.- L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1523.20-1 voir page 309 volume 60 des rapports)

Proposé par le conseiller Snyder,  
Appuyé par les conseillers Saulnier et Labelle,  
il est

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

589.- L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1806-2 voir page 309 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement - - voir page 323 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourret, Durivage, LaLiberté,  
J.-N. Drapeau, Bourque, Labelle,  
Desjardins et Montpetit, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

590.- L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1812-2 voir page 310 volume 60 des rapports)  
(Pour règlement - - voir page 323 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
Appuyée par les conseillers Bourdon et Masson,  
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1 et 2 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

FRIDAY, OCTOBER 22, 1965.

588.- Article 10 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Saulnier and Labelle,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:-

accordingly.

589.- Article 11 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourret, Durivage, Laliberté,  
J.-N. Drapeau, Bourque, Labelle,  
Desjardins and Montpetit, it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

590.- Article 12 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Bourdon and Masson,  
it was

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1 and 2 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.



VENDREDI 22 octobre 1965.

591.- L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1418.119-1 voir page 310 volume 60 des rapports)  
 (Pour règlement - - voir page 322 volume 60 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Snyder,  
 Appuyée par les conseillers Alie, Brock et Forest,  
 il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture et à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Les articles 1, 2 et 3 sont en conséquence lus et étudiés article par article.

En conformité de la charte de la Ville, ce projet de règlement sera inscrit de nouveau à l'ordre du jour de la première séance qui sera tenue après l'expiration d'un délai de trente jours, afin que le Conseil en dispose alors suivant la loi.

#### MOTIONS

592.- L'article 15 de l'ordre du jour étant lu, le conseiller Parker donne lecture de la motion suivante:

"ATTENDU qu'il n'existe présentement aucune limite de hauteur régissant la construction de bâtiments sur la plupart des rues commerciales dans Notre-Dame-de-Grâce;

ATTENDU que cette absence de réglementation concernant la hauteur des bâtiments permet indistinctement la construction d'édifices élevés à l'intersection de rues commerciales et résidentielles dans le quartier;

ATTENDU que ces bâtiments élevés, vu les espaces de stationnement et les services d'entretien qu'ils requièrent, altèrent gravement le voisinage où ils sont érigés;

Sur la proposition du conseiller Parker,  
 Appuyée par le conseiller Bellin, il est

RESOLU:-

que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité

- a) de charger le service d'urbanisme d'entreprendre une étude des règlements de zonage du quartier Notre-Dame-de-Grâce, aux fins de modifier le plan de zonage du quartier pour y restreindre la hauteur des bâtiments partout, sauf à certains endroits particuliers;
- b) de limiter à six étages la hauteur de tout nouveau bâtiment dans les zones commerciales du quartier Notre-Dame-de-Grâce, jusqu'à ce que l'étude ci-dessus mentionnée soit terminée. "

593.- L'article 16 de l'ordre du jour étant lu, le conseiller Hanley donne lecture de la motion suivante:

"Proposé par le conseiller Hanley,  
 Appuyé par les conseillers Loiselle et Lépine,

"QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de demander aux gouvernements fédéral et provincial de modifier la Loi Nationale sur l'Habitation aux fins d'accorder à l'entreprise privée les mêmes pouvoirs et privilèges qu'aux municipalités en ce qui concerne les logements à prix modiques."

FRIDAY, OCTOBER 22, 1965.

591.- Article 13 of the order of the day having been read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Snyder,  
Seconded by Councillors Alie, Brock and Forest,  
it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading and the study of the draft by-law attached thereto.

Articles 1, 2 and 3 were accordingly read and studied article by article.

In conformity with the Charter of the City, this draft by-law will be again entered on the order of the day for the first meeting which will be held after the expiry of a period of thirty days, in order that Council may then dispose of it according to law.

#### MOTIONS

592.- Article 15 of the order of the day having been read, Councillor Parker read the following motion:

"WHEREAS there is at present no limit on the height to which buildings may be constructed on most streets zoned as commercial in Notre-Dame-de-Grâce;

WHEREAS such lack of control over the height of buildings permits high-rise structures to be built indiscriminately at the junction of commercial and residential streets throughout the district;

WHEREAS such high-rise buildings, because of the parking space and maintenance services which they require, completely alter the neighbourhoods in which they exist;

On motion of Councillor Parker,  
Seconded by Councillor Bellin, it was

RESOLVED:- that the Executive Committee consider the advisability of

- a) instructing the City Planning Department to undertake a study of the zoning of Notre-Dame-de-Grâce, for the purpose of modifying the zoning plan of the district so as to set restrictions on the height of buildings in all but certain specified locations.
- b) limiting all new construction in the Notre-Dame-de-Grâce commercial zones to six stories until the above study is completed."

593.- Article 16 of the order of the day having been read, Councillor Hanley read the following motion:

Moved by Councillor Hanley,  
Seconded by Councillors Loiselle and Lépine,

"THAT the Executive Committee study the advisability of requesting the Federal & Provincial Governments to amend the National Housing Act in order to extend to private enterprise the same powers and privileges as to municipalities concerning low cost housing."

VENDREDI 22 octobre 1965.

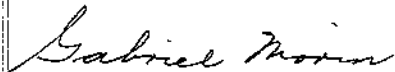
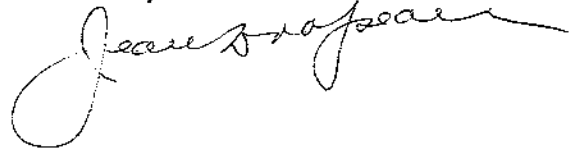
Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé le Conseil s'ajourne SINE DIE.

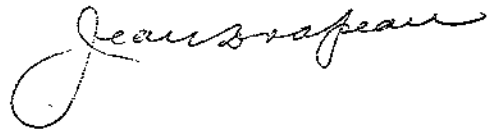
Je donne mon essentiment et j'appose ma signature aux résolutions, etc. contenues dans ce procès-verbal, ce 26<sup>e</sup> jour d'octobre 1965.

LE MAIRE,



LE GREFFIER DE LA VILLE,

LE MAIRE,



FRIDAY, OCTOBER 22, 1965.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The order of the day being exhausted, Council adjourned SINE DIE.

I hereby give my assent and affix my signature to the resolutions, etc., contained in these minutes, this day of October 1965,

THE MAYOR,

*Jean Drapeau*

*Gabriel Morin*

THE CITY CLERK,

THE MAYOR,

*Jean Drapeau*